This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 497859

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A6 [illegible]
R4
Ser. [illegible]
[illegible]
[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME SEIZIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUP

1888

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-28
16143

NOTICE

DE LA

VILLE D'ANGERS

La *Revue de l'Anjou*, qui s'est proposé, lors de sa fondation, pour but principal la publication des documents contenus dans la riche collection T. Grille, n'a pas été infidèle à sa mission. Sans parler de tant de travaux historiques d'auteurs modernes qui ont largement puisé dans ces documents, elle a mis au jour un bon nombre de manuscrits inédits, relatifs à l'histoire angevine, qui faisaient le plus bel ornement de ce cabinet si renommé. Depuis elle a élargi son cadre en y faisant entrer d'autres travaux, littéraires ou scientifiques, mais elle est loin d'avoir renoncé à ce qui fut sa première raison d'être. Aujourd'hui encore elle présente à ses lecteurs un ouvrage inédit, intitulé : *Notice de la ville d'Angers*. S'il n'est pas absolument inconnu du public qui s'intéresse aux choses de l'Anjou, si plusieurs auteurs contemporains lui ont fait quelques emprunts, ces emprunts n'ont pas été assez considérables pour lui enlever tout l'attrait de la nouveauté et toute la saveur de l'inédit. Nous le publions donc avec la confiance qu'il sera bien accueilli des lecteurs de la *Revue*.

Digitized by Google

Cet ouvrage est conservé en manuscrit et catalogué sous le numéro 879 à la Bibliothèque municipale d'Angers, où il est entré avec tant d'autres à la mort de M. T. Grille. Il est sur papier in-4°, écrit tout entier de la main de l'auteur, et se compose de 496 pages de texte, sans compter 33 pages de table. En tête il porte pour titre, comme nous venons de le dire : *Notice de la ville d'Angers;* mais sur le dos de la reliure on lit simplement : *Notice d'Angers.* L'auteur n'ayant fait que de petites divisions, nous avons cru devoir les grouper en trois parties pour la commodité du lecteur.

Michel Thorode est l'auteur de cet ouvrage ; il l'a composé avec beaucoup de critique et de science, à l'aide des titres originaux. Du reste, il était très bien placé pour parler en connaissance de cause des institutions d'Angers. Notaire et conseiller de l'Hôtel-de-Ville, il fut chargé, en 1761, de remettre de l'ordre dans le chartrier du chapitre, ce qu'il fit dans l'espace de neuf ans. Cette charge le mit à même de connaître à fond l'histoire de ce chapitre et de sa cathédrale ; aussi cet article est-il le plus longuement traité dans son ouvrage. En 1772, il fut nommé secrétaire de l'Église d'Angers ; ce titre a dû encore lui donner entrée dans les archives des couvents d'Angers et lui faciliter ses recherches. De là sa grande exactitude, que M. C. Port, si bon juge en cette matière, n'a pas manqué de faire remarquer. Cette qualité, qui a son mérite en fait d'histoire locale, place la *Notice* de Thorode au-dessus de la *Description* de Péan de la Tuilerie. Si parfois elle est en défaut, c'est sur un petit nombre de faits, qui en ce temps-là étaient admis comme des vérités historiques et n'ont été reconnus erronés qu'à notre

Digitized by Google

époque, où les documents anciens mieux étudiés, et surtout mieux comparés avec les monuments qui nous restent, ont dissipé bien des erreurs et éclairci beaucoup de points obscurs.

Ces faits erronés qui s'imposaient en quelque sorte à Thorode, nous ont obligé à multiplier les notes, surtout dans la première partie, où ils sont plus nombreux. Peut-être même les trouvera-t-on trop longues : il est si difficile de savoir et parfois de pouvoir se borner. L'auteur ne s'en défendra pas, il n'invoquera pas d'autre excuse que sa bonne volonté et son désir d'épargner aux lecteurs les recherches, quelquefois fastidieuses, que lui a coûtées l'étude approfondie de ces questions obscures. La seconde et la troisième partie, traitant de faits moins anciens, et par là même moins discutés et plus certains, seront aussi moins *chargées* de notes.

On pourrait encore reprocher à Thorode d'avoir trop facilement accepté certains récits fabuleux de Bourdigné, qu'il cite avec complaisance; mais J. Rangeard, dans des notes que nous reproduisons, l'a si vivement repris de cette faute qu'il serait cruel d'y insister de nouveau.

Quant à l'époque de la composition de cet ouvrage, il est difficile de fixer au juste l'année ; ce que l'on peut affirmer, c'est que Thorode l'a commencé vers la fin du règne de Louis XV ; dès les premières pages, il parle de ce roi « actuellement régnant ». Il le composa sans doute à temps perdu, dans les loisirs que lui laissaient ses fonctions de secrétaire du chapitre, et il y ajouta des notes à diverses reprises, à mesure que les renseignements lui arrivaient, ou qu'il découvrait de nouveaux documents. Aussi, bien que l'auteur manifeste quelque part l'intention de l'écrire

Digitized by Google

pour le public, comme il n'a pas pu ou voulu y mettre la dernière main, sa *Notice* nous offre quelque chose d'inachevé et d'incomplet. Elle est cependant très intéressante à consulter parce qu'elle s'appuie constamment sur des documents originaux et ne laisse rien à l'imagination, et que d'autre part elle rapporte fidèlement les faits contemporains qui concernaient les sujets dont elle parle. Elle nous donne une connaissance exacte de divers établissements et institutions d'Angers, son objet particulier; et en cela, loin de faire double emploi avec la *Description* de Péan, qui nous promène pas à pas dans la ville, elle la complète plutôt, en arrêtant spécialement nos regards sur ce qui méritait le plus de les attirer : les chapitres, les abbayes et communautés, les tribunaux, etc. A ce point de vue, cette publication aura son utilité.

Un dernier mot. A l'exception de quelques expressions, en très petit nombre, qui offensent les règles grammaticales, nous avons scrupuleusement respecté le texte avec ses tournures originales et parfois un peu dures et embrouillées. L'orthographe a été également conservée quand elle s'accorde avec celle de son temps. Enfin nous avons reproduit tous les renvois et les notes de Thorode; nous avons même inséré dans le texte quelques-unes de ces notes, qui y paraissaient mieux à leur place. Quant à celles qui n'appartiennent pas à notre auteur, elles seront désignées par les lettres E. L., ou placées entre parenthèses.

E. L.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

NOTICE GÉNÉRALE

FONDATION

Le fondateur de la ville d'Angers est Sarron, troisième roi de Gaule, « durant le regne duquel par philosophes et gens studieux fut premierement la ville Dangiers construicte et ediffiee » [1]. Ce Sarron avoit succédé à Magus, et Magus à Samothès, surnommé Dys, fils de Japhet, fils de Noé.

Ainsi du déluge à la fondation de notre ville il n'y a eu que trois à quatre générations, ou plutôt quatre règnes, en y comprenant celui de Sarron fondateur. D'où il résulte que nous pouvons, sans vanité, faire remonter notre origine à deux siècles près du déluge [2].

Toutes les villes ont leurs fables, qui prouvent seulement que l'antiquité de ces villes est si reculée, qu'il n'est resté ni monument ni titres qui en puissent faire connoître le commencement ; et de là chaque auteur a eu la liberté de forger son système, et au tems passé, le plus absurde étoit presque assuré de la vogue.

[1] *Annales* de Bourdigné f° 3 v°. — (Nouvelle édition, t. I. p. 6.)

[2] Thorode s'est cru obligé, comme tous ceux qui ont écrit sur Angers, de remonter à ses origines fabuleuses. Mais à la différence de la plupart des écrivains qui l'ont précédé, et même de ses contemporains, comme Péan de la Tuilerie, il n'en parle qu'en passant, et avec une pointe d'ironie. Il était trop érudit et trop critique pour s'y arrêter et les prendre au sérieux sur la foi de ses prédécesseurs.
E. L.

Digitized by Google

Mais sans nous arrêter à cette fable, il est certain que la ville d'Angers existoit longtems avant Jésus-Christ [1]. Jules César, mort 43 ans avant la naissance du Sauveur, parle de la ville d'Angers en plusieurs endroits de ses Commentaires.

« Ipse (Cesar) in Carnutes, *Andes*, Turonesque, quæ civitates propinquæ his locis erant, ubi bellum gesserat, legionibus in hiberna deductis, in Italiam profectus est [2]. »

« Publius Crassus adolescens cum legione septima proximus mare Oceanum in *Andibus* hiemarat [3]. »

« Rex ab suis appellatur... Celeriter sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turones, Aulercos, Lemovices, *Andes*, reliquosque omnes qui Oceanum attingunt, adjungit; omnium consensu ad eum defertur imperium [4]. »

« Interim C. Caninius legatus... ad oppidum Lemonum contendit. Quo cum adventaret, atque ex captivis certius cognosceret, multis hominum millibus a Dumnaco, duce *Andium*, Duratium clausum Lemoni oppugnari [5]. »

SITUATION ET ÉTENDUE

La ville d'Angers est située sur deux collines, entre lesquelles coule la rivière de Maine, du septentrion au midi, qui sépare la ville en deux parties, dont l'ancienne et la

[1] Ce n'est pas aussi certain que l'affirme Thorode, car pour me servir des termes de M. d'Espinay, dans ses *Enceintes d'Angers*, « on n'a rien trouvé à Angers qui soit de construction gauloise », et « nous sommes réduits sur la ville gauloise à la plus complète ignorance ». — Ajoutons encore que dans tous ces passages des *Commentaires*, cités ici par Thorode, César désigne bien plus les pays dont il parle et leurs habitants que leur ville capitale. E. L.

[2] *De bello gallico*, l. II, § xxxv. — Cette citation et les suivantes laissant un peu à désirer dans le manuscrit de Thorode, je les ai rétablies d'après l'édition Panckouke. E. L.

[3] *Ibid.*, l. III § vii.

[4] *Ibid.*, l. VII, § iv.

[5] *Ibid.*, l. VIII § xxvi.

Digitized by Google

plus considérable est à l'orient, l'autre nommée la Doutre est à l'occident.

Lucain, qui fleurissoit sous l'empire de Néron dans le premier siècle de l'ère vulgaire, décrivant l'assiette de cette ville, dit :

« In ripis, Meduana, tuis marcere perosus
Andus, jam placida Ligeris recreatur ab unda [1].»

Ces deux parties de la ville se communiquent par un pont de pierre, des deux côtés duquel sont plusieurs maisons habitées par des marchands et artisans, excepté en trois endroits où le pont se voit à découvert et sans maisons [2].

Il y avoit autrefois un second pont un peu plus haut vers septentrion, nommé le pont des Treilles; mais il est presque tout ruiné [3], il n'en reste plus qu'une douzaine d'arches ou environ du côté de l'ancienne ville ; il y a plus d'un siècle qu'il ne sert plus. « En 1567 il y fut fait deux arches par MM. de Saint-Jean (l'Hôtel-Dieu) [4]. »

[1] Duchesne, *Antiquités des villes de France*, t. I, p. 526, (où on lit *perusus*, au lieu de *perosus;* ces vers sont interpolés).

[2] Au moyen âge ces maisons s'étendaient tout le long du pont; à partir de 1696 il est interdit de les rebâtir (V. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, I, p. 105). De là les trois endroits sans maisons, dont parle Thorode. Ces trois endroits sont les deux extrémités (Péan de la Tuilerie, édit. Port, p. 410), et probablement le milieu du pont, sur la grande arche, « arca fiscalis », où était la *Croix Dorée*, comme on peut le voir sur le plan exécuté par Poictvin en 1676, appartenant à la bibliothèque de Saumur et gravé dans l'*Album du Diction. de M.-et-L.*, sous le titre de *Veue et perspective des grands ponts* ; ou plutôt, si l'on s'en rapporte au plan Moithey, plus récent d'un siècle, 1776, et partant du temps de Thorode, ces endroits sans maisons sont tous les trois du côté de la Doutre : l'un au nord, où s'élevait la pyramide, s'étendait de l'extrémité au milieu du pont; les deux autres, au sud, étaient à l'extrémité et vers le milieu ; la partie du pont voisine de la ville était garnie de maisons de chaque côté. E. L.

[3] Trois arches furent emportées par les eaux en 1649. (*Inventaire de l'Hôp. Saint-Jean*, p. XXII.) E. L.

[4] Chronique commencée en 1551.

Quelle est cette chronique ? Je n'ai pu le découvrir. Il paraît qu'en cette année 1567 les diverses autorités rivalisèrent de zèle pour la construction des ponts, car nous lisons dans le *Journal de Louvet* :

Digitized by Google

Angers est par le quarante-septième degré et demi de latitude septentrionale [1].

L'Anjou est dans la Gaule Celtique.

La ville d'Angers a de longueur, d'orient en occident, de la porte Saint-Aubin à la porte Lionnaise, 645 toises, un peu plus d'un quart de lieue; et du septentrion au midi, de la porte Cupif à la porte Toussaint, 480 toises, ou un cinquième de lieue, peu moins. Elle est ceinte de toutes parts d'anciennes murailles fort épaisses, et de très larges et profonds fossés secs, creusés la plupart dans le roc [2].

Elle a sept portes : la première au midi, nommée la porte Toussaint, détruite en 1765; trois à l'orient : la porte Saint-Aubin, la porte Grandet et la porte Saint-Michel ; et une au septentrion, nommée la porte Cupif. Ces cinq portes sont pour l'ancienne ville. Il y en avoit autrefois une autre entre la porte Saint-Aubin et la porte Grandet, elle s'appelloit la porte Saint-Jean; il y a plusieurs siècles qu'elle est bouchée et condamnée par un gros mur. Les deux autres portes sont à l'occident, elles ne servent que

« Au mois d'aoust audit an 1567, la grande arche de dessus les ponts d'Angers fust faict faire sous le règne de M. Toussaintz Bault, sieur de Beaumont, lors maire, laquelle par la furye et chutte des grandes eaux a tombé, et n'a esté depuis refaicte, et au lieu d'icelle, on a faict ung pont de bois. » (*Revue de l'Anjou*, 1864, t. 1, p. 285.) E. L.

[1] *Manuel sur la mesure des tems* par M. l'abbé Gabory, p. 77. — Plus exactement par 47° 28' 17" de latitude N. et 2° 53' 34" de longitude O.

[2] D'après Berthe, ce fut en 1808, sous le mairat de M. de la Besnardière, qu'on commença à démolir les remparts, depuis la porte Saint-Aubin jusqu'à la porte Saint-Michel, et on continua ensuite tout autour de la ville. La butte du Pélican et du Champ de Mars fut aplanie en 1813; en beaucoup d'endroits on enleva plus de vingt pieds de terre. Les arbres furent plantés en 1815 et années suivantes (Bibl. d'Angers, Ms. 897. t. I, p. 29). On entreprit le boulevard du Château en 1830, selon le plan commencé les années précédentes de faire continuer le boulevard des Lices jusqu'à la Maine (*ibid.*, p. 42). Les murs, de la porte Lionnaise à la porte Saint-Nicolas, ont été abattus avant 1830; cette année-là et les suivantes, on a nivelé le terrain du boulevard qui était presque achevé en 1836. On commença alors les travaux pour le continuer jusqu'à la Basse-Chaîne (*ibid.*, p. 30). E. L.

Digitized by Google

pour la partie de la ville appellée la Doutre; l'une se nomme la porte Saint-Nicolas, couverte d'ardoises en 1415 et 1416, par Guillot pour 85 £ compris les matières; et l'autre la porte Lionnaise, bâtie en 1453 à la diligence de Jean Landevy et Jean de Clermont[1].

L'entrée de la ville par la rivière étoit défendue par une chaîne de pieux battus, près à près, d'un bord à l'autre, et à chacune des deux extrémités de la ville. L'une au septentrion appellée la Haute-Chaîne, l'autre au midi appellée la Basse-Chaîne. Ces pieux nuisoient beaucoup à la navigation, et il y avoit bien longtems qu'on s'en plaignoit; mais le respect pour l'antiquité avoit toujours retenu les officiers municipaux[2], et ce n'est que depuis quatre à cinq ans[3] qu'après plusieurs accidens arrivés aux bateliers, et des pertes considérables souffertes par les marchands, l'Hôtel-de-Ville a fait enfin arracher tous ces pieux, et rendu par ce moyen la navigation libre et sûre.

Les arches du pré de la Savate[4] achèvent de renfermer ce que la Basse-Chaîne ne ferme pas dans le tems des

[1] Berthe nous apprend que les trois portes de la cité : Hugon, Angevine, de Fer, ont été démolies en 1793 (*op. cit.*, p. 21). Celles de la grande enceinte furent détruites : la porte Saint-Nicolas et la porte Lionnaise en 1790, le fort de la porte Cupif en 1790; celui de la porte Saint-Aubin avait été démoli en 1774, la porte Saint-Michel en 1794, et la porte Saint-Sauveur ou Grandet en 1809. (Berthe, Ms. 897, t. I, p. 33 des dessins.) E. L.

[2] Ce respect de l'antiquité n'a malheureusement pas toujours été aussi vif parmi les officiers municipaux, et leur indifférence a laissé périr et détruire à toutes les époques, un trop grand nombre de monuments qui méritaient d'être conservés. Longue serait la liste de ces destructions regrettables. Bodin s'est élevé avec force contre la négligence et le mepris des édifices anciens « qui nous a privés de bien des chefs-d'œuvre de l'art ». (*Recherches sur Angers*, chap. v et xxvi.) E. L.

[3] En 1768, d'après M. Port, (Péan, éd. Port, p. 529, note 2). E. L.

[4] On peut voir ces arches et ces pieux représentés sur plusieurs gravures du temps, et notamment sur la très belle vue d'Angers gravée par Colignon, prise du pré d'Alloyau, où tous les détails mentionnés par Thorode sont parfaitement marqués. — Voir aussi la vue d'Angers qui se trouve sur le plan de L. Simon, gravée en 1736. — Une vue à peu près semblable est reproduite dans l'*Album* du *Dictionnaire de M.-et-L.* E. L.

Digitized by Google

basses eaux. Elles furent faites ou refaites en 1453; la pierre fut prise dans la douve du portail Saint-Nicolas; elles sont sur pilotis, de bois d'aune qu'on acheta dans les environs du Verger.

Il y a tant dans la ville que dans les fauxbourgs et dans quelques endroits de la campagne qui sont des paroisses de la ville, quatre mille cent seize maisons et trente à trente-cinq mille âmes[1].

PRIVILÈGES

La ville d'Angers jouissoit autrefois de plusieurs privilèges, qui lui ont été ôtés successivement et peu à peu. Elle jouissoit entr'autres de l'exemption des francs fiefs[2] que le roi vient de révoquer par sa déclaration du 1er juin 1771, registrée en parlement le 5 septembre suivant.

[1] Je joins ici, à titre de document, une liste faite par Thorode, sur feuille volante, contenant le « nombre des chefs de famille de la ville et fauxbourgs d'Angers, suivant un rôle de 1561 ».

Saint-Michel du Tertre	260
Saint-Maurille	347
Saint-Pierre	369
Saint-Denis	49
Saint-Jean-Baptiste	90
Saint-Martin	143
Sainte-Croix	121
Saint-Michel-la-Paluds	158
Saint-Évrou, Saint-Aignan et Saint-Maurice	545
La Trinité, ville et campagne	821
Saint-Jacques	105
Saint-Nicolas	70
Lèvière	70
Saint-Laud	69
Total	3217

Pour la population de la ville à différentes époques, voyez le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, par M. C. Port, t. I, p. 34. J'y relève en passant une erreur de chiffre relativement au nombre des maisons : « Thorode en compte 1,116 vers 1775. » C'est 4.116 qu'il faut lire. Cette erreur, purement typographique, n'existe pas dans les *Notes* sur *Péan de la Tuilerie*. p. 11. E. L.

[2] Le droit de francs fiefs est la taxe qu'on fait tous les 30 ou 40 ans sur les roturiers, églises, communautés, gens de main-morte pour les fiefs qu'ils tiennent. (*Dict. de Trévoux*, au mot *fief*.) E. L.

Digitized by Google

Elle jouit encore de l'exemption de la taille, laquelle exemption a été achetée par les bourgeois de ladite ville d'Angers [1], de Charles de Valois, comte d'Anjou, pour une somme de six mille livres, par contrat du mois de janvier 1295, ratifié et confirmé par le roi Philippe-le-Bel, par ses lettres patentes du même mois de janvier 1295. Ce privilège s'étendoit non seulement à la taille personnelle, mais il avoit encore lieu à l'égard des biens de la campagne que les habitans faisoient valoir par leurs mains. Il a été restreint aux maisons, jardins, prés, bois et vignes, par l'édit de 1634, article 33, et la déclaration du 16 avril 1643. Il fut menacé d'une entière suppression par l'édit du mois de juillet 1766.

Les armoiries de la ville d'Angers, données aux Angevins par les rois de France, pour marque de leur fidélité, sont l'écu de gueules, une clef d'argent, et le chef d'azur, à deux fleurs de lis d'or. La clef désigne la position de la ville qui, avant la réunion de la Bretagne, étoit une des clefs du royaume.

« L'an 1474, Louis, roi de France, onzième du nom, neveu de René, roi de Sicile, duc d'Anjou, se transporta au pays d'Anjou, et s'ensaisina du duché d'Anjou, au préjudice de Madame Yoland fille dudit René, et des enfans d'icelle ; disant icelui Louis, ladite duché estre de la payrie de France et pièce noble en apennage à un fils de France ; il s'assura des habitans auxquels il fit faire serment, établit la mairie à laquelle il donna de beaux droits et privilèges par ses lettres patentes du mois de février de ladite année 1474 [2], etc. »

C'est dans l'Anjou et dans la ville d'Angers qu'il faut

[1] Greffe de l'Hôtel de Ville, boîte G.
[2] Bourdigné f° 174. — (Nouv. édit., t. II, p. 248).
Cela n'est pas précisément une citation, mais plutôt une analyse d'un passage de Bourdigné, aussi je la reproduis telle qu'on la trouve dans Thorode. E. L.

Digitized by Google

chercher l'origine de la Maison qui règne sur les François depuis huit siècles.

Robert-le-Fort, marquis de France, étoit comte d'Anjou [1]; il fut tué en défendant son pays contre les Normans dans une bataille donnée à Brissarthe, bourg et paroisse à cinq lieues d'Angers, en 866 ou 869, et plutôt en 873. Ce Robert-le-Fort fut bisayeul de Hugues Capet, tige de nos rois de la troisième race qui a toujours régné jusqu'à Louis XV aujourd'hui régnant.

D'un autre côté, Isabeau de Beauveau, fille de Louis de Beauveau et de Marguerite de Chambley, épousa à Angers Jean de Bourbon comte de Vendôme [2], père de François de Bourbon, père de Charles de Bourbon, père d'Antoine de Bourbon roi de Navarre, père d'Henri IV, père de Louis XIII, père de Louis XIV, bisayeul de Louis XV, actuellement régnant.

Le contrat de mariage dudit Jean de Bourbon avec ladite Isabeau de Beauveau, fut passé par devant Le Bigot et Breslay, notaires à Angers, le 9 novembre 1454; et comme

[1] « Dans le cartulaire noir de l'Eglise d'Angers, f° 13, il y a une chartre intitulée : *Notitia de areis Sancti Salvatoris sub Rainone episcopo*, laquelle est souscrite par ledit Robert comte d'Anjou; elle est sans date. Rainon a siégé de 880 à 905. Une autre chartre dans ledit cartulaire noir f° 25 v°, intitulée : *de invasione Normannorum sub Karolo rege*, dit que Robert, comte d'Anjou, fut tué par les Normans en 873. Ces deux dates se contrediroient si le tems de l'épiscopat de Rainon étoit bien certain; mais la liste de nos évêques jusqu'à ce Rainon est très embrouillée, et je crois qu'il faut s'en tenir à l'histoire : *de invasione Normannorum*. C'est leur première descente sous Charles le Chauve, mort en 878; la seconde (?) fut en 885 sous Charles le Simple. »

Cette apparente contradiction que relève ici Thorode dans une note, est complètement dissipée par cette simple remarque faite à la suite par Rangeard : « Robert étoit mort avant l'épiscopat de Rainon; le Robert dont parle M. Thorode ne peut être que son fils, frère du roi Eudes. » En effet, Robert le Fort avait deux fils : Eudes, l'aîné, qui disputa le trône à Charles le Simple, et mourut en 898; et Robert Ier, qui fut nommé roi de France en 922 contre Charles le Simple, et fut tué en 923 en le combattant. Robert Ier fut père de Hugues le Blanc ou le Grand, lequel eut pour fils Hugues Capet. C'est ce Robert qui souscrivit la charte : *de areis Sancti Salvatoris*. E. L.

[2] Ménage, *Histoire de Sablé*, p. 288.

Digitized by Google

Louis de Beauveau, père de la mariée, étoit propriétaire de l'hôtel de Casenove[1], au bourg de Lêvière, sur les lices d'Angers, aujourd'hui l'Académie des exercices, il est probable qu'il faisoit sa demeure en cet hôtel, que les noces y ont été célébrées, et ce qui s'ensuit.

La Maison de Beauveau subsiste encore en Anjou.

Jean Bodin, auteur du livre de la République, en parlant de la ville d'Angers sur l'année 1373, rapporte l'éloge qu'en fit le roi Charles cinq : « Quodque inter regiones alias regni nostri civitas Andegavensis, veluti fons scientiarum irriguus, viros alti consilii solet ab antiquo, propagatione quasi naturali, providere[2]. »

ÉDIFICES PUBLICS ANCIENS ET MODERNES

Il reste quelques parties d'un ancien mur à prendre depuis vis-à-vis l'auberge du Griffon, paroisse de Saint-Pierre, rue de la Poissonnerie, à continuer parallèlement à ladite rue de la Poissonnerie, jusqu'à la maison occupée par le sieur Miet de la Planche, au bas de la rue de la Roë. Il y avoit là autrefois une porte de ville[3], dont une des

[1] Titres de féodalité du prieuré de Lêvière.

[2] V. *Traité de la Noblesse* par Laroque. Rouen, 1735, p. 135.

Thorode prend cette citation dans Laroque, parce qu'il n'avait probablement pas entre les mains l'ouvrage de Bodin. Plus heureux que lui, j'ai pu vérifier cette citation dans Bodin lui-même, et je l'ai trouvée exacte. J'ajouterai les paroles dont Bodin l'accompagne, parce qu'elles font connaître à quelle occasion et en quelle année a été prononcé ce bel éloge, porté sur la ville d'Angers par un roi, juste appréciateur du mérite. « Je ne puis oublier sans ingratitude envers mon païs, le jugement que les anciens ont faict de la ville d'Angiers, qui se void ès lettres patentes du Roy Charles le Sage, qu'il ottroya pour les privilèges de l'Université de la ville d'Angiers, qui est tel qu'il s'ensuit de mot à mot. » Et, après avoir cité ce jugement élogieux, il ajoute : « Les lettres sont du premier jour du mois d'aoust M.CCCLXXIII. » (J. Bodin. *Les six livres de la République* p. 475. Lyon, M. D. LXXIX.) E. L.

[3] M. d'Espinay, dans ses *Enceintes d'Angers*, p. 32, regarde l'existence de cette porte comme probable, et il ajoute même que M. Godard-Faultrier a découvert le soubassement de la tour destinée à la défendre, « tour carrée », dit-il à la p. 28. Mais était-ce bien une tour ? M. Godard

Digitized by Google

tours subsistoit encore de notre tems, et qui n'a été détruite que depuis trente et quelques années.

Ce mur commençoit donc à une porte de ville que je suppose avoir existé à peu près vis-à-vis l'auberge du Griffon, à l'endroit qui sépare les paroisses de Saint-Maurice et Saint-Pierre. On en voit encore des restes en divers endroits, comme entre la maison appellée le Bœuf-Couronné, et celle de la demoiselle Raimbault, rue du Bœuf-Couronné, dans l'écurie de l'auberge de Saint-Julien, et dans les caves de quelques maisons particulières[1].

ne parle que des restes d'un *très vieux mur*, comme on peut le voir à la note suivante où je cite le passage. — Quelle était cette porte dont parle Thorode sans la nommer? J'ai longtemps hésité entre la porte Gautier et la porte Escachebreton, parce que M. Port décrit l'une et l'autre en termes qui, à première vue, paraissent s'appliquer également à la porte désignée par Thorode. « La porte Gautier, percée dès 1528 dans le mur *au bas de la rue de la Roë*, au débouché des Treilles... elle fut refaite en 1636... et détruite en 1757 » (Péan, édit. Port, p. 387, note 1). « La rue... autrefois d'Ecachebouton... du nom d'une tour de la première enceinte féodale, *à l'angle de la rue de la Roë*, où en subsistaient des parties complètes jusqu'en 1740;... elle défendait une porte de ville où périrent... les fils du breton Conan, et qui prit de là le nom populaire qu'elle a conservée... Escachebreton » (*ibid.*, p. 389, note 2). Ainsi, d'après cette double description, ces deux portes sont *au bas* (c'est l'expression même de Thorode), ou *à l'angle de la rue de la Roë*. Mais en réfléchissant bien, et en étudiant le plan de Boilesve de Goismard, on voit que la porte Gautier ne répond pas exactement à ce qu'en dit Thorode. En effet, elle n'est pas tout-à-fait située *au bas* de la rue de la Roë, mais un peu plus au sud-ouest, « au débouché des Treilles », pour me servir de l'heureuse expression de M. Port; de plus, elle n'était pas ouverte dans « l'ancien mur » dont parle Thorode, ou mur de la deuxième enceinte, mais bien dans le mur de la troisième qui longeait et fermait la Maine jusqu'au pont des Treilles. Enfin elle fut détruite en 1757, c'est-à-dire bien plus tard que ne le dit Thorode. Toutes ces circonstances, au contraire, s'appliquent parfaitement à la porte d'Escachebreton qui était « à l'angle de la rue de la Roë », s'ouvrait dans « l'ancien mur » ou seconde enceinte, (« première enceinte féodale » de M. Port), et fut détruite en 1740, c'est-à-dire juste à l'époque fixée par Thorode, « depuis trente et quelques années ». E. L.

[1] Péan parle de ce mur d'une façon presque identique: « De la porte Chapelière... il y avoit un gros mur qui continuoit jusqu'à la porte Girard. On en voit encore quelques vestiges du côté des écuries de l'auberge de la Boule d'Or, et au bas de la rue Sauveresse, qu'on appelle aujourd'hui la rue de la Roë (Péan, éd. Port, p. 131.) — En 1865, des vestiges de ce mur ont été mis au jour, ainsi que nous l'apprend M. Godard-Faultrier: « Au bas de la rue de la Roë,

Digitized by Google

Je crois donc que ce mur fermoit la plus ancienne partie de la ville vers occident, vers la rue de la Poissonnerie et la rivière de Maine.

Cette ancienne ville étoit fermée à l'orient par un mur qui suivoit et renfermoit la rue Saint-Laud, depuis une porte de ville[1] dont un pilier étoit à peu près où est aujourd'hui le pilier d'un gros arc de tufau dans la maison du sieur Parage, et qui sépare la boutique en deux parties, dont une au midi est de la paroisse de Saint-Maurice, et l'autre au septentrion est de la paroisse de Saint-Pierre.

Ce pilier répondoit à un autre de l'autre côté de la rue, qui étoit entre la maison que le nommé Paris a fait nouvellement bâtir, maison qui est de la paroisse de Sainte-Croix (laquelle appartenoit autrefois au chapitre de Saint-Maurice, tout comme celle de Saint-Maurice), et la maison du sieur Hardye, orfèvre, qui est de la paroisse de Saint-Pierre. Les limites de ces deux paroisses se répondent assés exactement, et font connoître que l'exporte qui étoit en cet endroit renfermoit la ville de ce côté, de manière que ce qui étoit par dedans, vers la rue Saint-Laud, étoit la ville et la paroisse Saint-Pierre, et ce qui étoit par dehors, vers l'église cathédrale, étoit la cité et la paroisse de Saint-Maurice et Sainte-Croix.

Il y a apparence que la ville n'excédoit pas ou n'excédoit que peu du côté d'orient la rue Saint-Laud, ou plutôt Saint-Nor, et qu'il y avoit un mur qui la renfermoit à partir depuis le pilier ou tour que je suppose à l'arrêtier du mur de la maison neuve de Paris, joignant le sieur Hardye, à

on vient de découvrir, en opérant des démolitions, un *très vieux mur* construit à la manière *emplecton*, qui ne peut être qu'une amorce de la seconde enceinte d'Angers » (*Répert. archéol.* 1865, p. 87). On en a découvert également des restes au bas de la rue Plantagenet, lors de son ouverture (Péan, édit. Port, p. 400, note 1). E. L.

[1] M. Port reconnaît l'existence de cette porte, située, comme il le dit, « au-delà de la rue Petit-Prêtre » en remontant la rue Saint-Laud, et faisant « face à la porte Angevine ». (*Diction. de M.-et-L.*, p. 37.) E. L.

Digitized by Google

se rendre, soit en ligne droite, soit en ligne courbe, à une autre tour que je suppose également avoir soutenu la porte Girard, qui étoit tout au bas de ladite rue Saint-Laud[1]. La porte Girard est trop connue pour que je prenne la peine d'apporter des preuves de son existence. Il reste un monument dans l'endroit où elle étoit pour en conserver la mémoire. C'est une lame de cuivre [2] attachée au pilier de la boutique du sieur Follenfant, marchand épicier, portant cette inscription avec une représentation d'un soldat armé :

Comme un bon et brave soudart
Je garde la porte Girart.

Cette ancienne ville étoit fermée au midi par un mur, depuis la porte du haut de la rue Saint-Laud, jusqu'à la

[1] Ainsi, d'après Thorode, la seconde enceinte, du côté de l'Orient, allait de la porte Girard à la porte qu'il suppose avoir existé vis-à-vis de l'Angevine, sans s'éloigner beaucoup de la rue Saint-Laud. C'est aussi l'avis de Roger, qui dit qu'elle « se continuoit depuis la porte Girard, tout le long de la rue Saint-Laud, à revenir à la porte Angevine » (*Hist. d'Anjou*, p. 171). M. C. Port (*Dict.* I, p. 37) et M. Godard-Faultrier (*Rép. archéol.*, 1865, p. 87) ont accepté ce sentiment, Mais d'autres auteurs la font remonter plus haut. M. d'Espinay, lui fait suivre la rue Saint-Georges, où il trouve la base d'une tour formant l'angle de retour de l'enceinte ; de là, elle aurait longé la rue du Figuier, la chaussée Saint-Pierre et la rue Chaperonnière, jusqu'à la place Neuve, et se serait reliée à celle de la cité, près de l'église Sainte-Croix. (*Les Enceintes d'Angers*, pages 29 et 30). J. Rangeard donne à ce mur un parcours encore plus considérable : « A partir de la porte Girard, dit-il, le mur d'enceinte longeoit les rues du Figuier, de la chaussée Saint-Pierre, coupoit le milieu de celles de Saint-Julien, de Saint-Martin et continuoit par rue Courte, jusqu'à la porte Hugon ou de la Vieille Chartre ». (Bibl. d'Angers, *Etat historiq., ecclésiastique et civil de l'Anjou*, Ms. 894, p. 5.) — De ces trois opinions laquelle est préférable ? Il est assez difficile de se prononcer, faute de preuves décisives : car à partir de cette tour de la rue Saint-Georges, dont M. d'Espinay nous signale l'existence, on ne trouve plus absolument aucune trace ou vestige de ce mur. Si cette tour a réellement fait partie de la muraille, il faudrait abandonner le sentiment de Thorode et de Roger, au moins en partie, en ce qui concerne le point de départ de ce mur de la porte Girard. Quant à se décider entre M. d'Espinay et Rangeard, c'est chose difficile, pour ne pas dire impossible ; car si l'un apporte en sa faveur une charte disant que Sainte-Croix est *adhérente au mur* de la seconde enceinte, l'autre peut faire valoir à l'appui de son opinion l'existence de la *porte du Pain*, vers la rue Courte, qui naturellement devait s'ouvrir à travers la muraille. E. L.

[2] Cette lame est actuellement au musée Saint-Jean avec son pilier portant encore le *bon et brave soudart*. E. L.

Digitized by Google

porte qui étoit vis-à-vis, ou un peu au-dessus, vers septentrion, de l'auberge du Griffon, rue de la Poissonnerie. Ce mur renfermoit la ville et la paroisse de Saint-Pierre qu'il séparoit de celle de Saint-Maurice[1]. On en trouve encore quelques vestiges, et il en est mention dans des déclarations rendues au fief de Saint-Maurice pour quelques maisons d'une grande profondeur, situées sur la rue Baudrière, entr'autres pour une maison nommée les Garnisons.

Quand je dis que la ville étoit la paroisse de Saint-Pierre, je ne veux pas insinuer que toute la paroisse de Saint-Pierre fût la ville ; au contraire, l'église de Saint-Pierre, et même toutes les églises d'Angers, étoient et ont toujours été hors l'enceinte de cette première ville. On n'auroit pu y en édifier sans abattre bien des maisons, au lieu qu'il se trouvoit hors la ville un vaste cimetière dans lequel, comme lieu public, il a été facile de bâtir des églises sans que les particuliers eussent intérêt à s'y opposer.

L'autre extrémité de la ville, vers septentrion, étoit fermée par un mur qui commençoit à la porte Girard, et qui aboutissoit à la porte qui étoit au bas de la rue de la Roë. Il se trouvoit, il n'y a pas longtems, et peut-être se trouve-t-il encore à présent, des restes de cet ancien mur dans les jardins qui sont entre la rue de la Roë et la rue Valdemaine[2] ; il en est aussi mention dans les

[1] Titres du fief de Saint-Maurice.

[2] Le savant auteur des *Enceintes d'Angers*, p. 28, dit que « à partir de la rue Valdemaine, l'enceinte changeait de direction... en *suivant la rue Valdemaine* jusqu'à... la porte Girard ». Cela ne concorde pas exactement avec ce que dit Thorode « des restes de cet ancien mur », trouvés « dans les jardins qui sont *entre la rue de la Roë et la rue Valdemaine* » ; aussi ne faut-il pas le prendre à la lettre. Ces restes d'ancien mur désignent évidemment la place de cette enceinte entre les rues de la Roë et Valdemaine. A ce propos, je ferai une remarque qui a son utilité ; c'est qu'on peut observer presque partout à Angers que les murs d'enceinte, une fois hors d'usage, ont été enveloppés de chaque côté par des maisons. La raison en est simple : dès que ces murs n'étaient plus employés pour la défense, les habitants s'en servaient pour y appuyer leurs maisons, dont les façades, tournées à l'opposé, formaient de chaque côté une rue à peu près parallèle au mur. C'est ce qui s'est passé pour

Digitized by Google

déclarations qui en ont été rendues au fief de Saint-Maurille [1].

La cité ou le quartier de la citadelle étoit donc une partie séparée de la ville; elle est close de ses murs, de grosses tours, et de trois portes : la porte de Fer, la porte Angevine et la porte de la Vieille-Chartre [2].

Entre les murs de la cité et ceux de l'ancienne ville, il y avoit un espace assés large, qui est à présent rempli par la rue Baudrière, et par les maisons qui la bordent, tant du côté de la cité que du côté de la vieille ville.

En joignant la cité à la ville, il fut nécessaire de renfermer cette partie par un mur et une porte. C'est celle qu'on nomme la porte Chapelière, ou le portau aux chapeliers, comme porte le titre d'amortissement de la taille de 1295 [3].

Elle existoit dès le commencement du dixième siècle [4], et

les murailles orientale et septentrionale de la cité, qui existent encore en grande partie au milieu des maisons, l'une entre la rue Toussaint et Saint-Evroul, l'autre entre la rue Baudrière et la montée Saint-Maurice. Thorode a signalé le même fait pour les parties sud et ouest de la seconde enceinte, dont il nous apprend qu'on trouvait des vestiges de son temps, dans les caves ou les jardins, parallèlement à la rue Baudrière pour l'une, et à la rue de la Poissonnerie pour l'autre. Ce fait pourrait peut-être servir, par voie d'analogie, à déterminer le parcours du mur oriental de la seconde enceinte, au sujet duquel les auteurs sont partagés, comme nous l'avons vu précédemment, et à nous faire accepter l'opinion de Thorode qui le place entre la rue Saint-Laud et les rues du Figuier et Saint-Pierre. E. L.

[1] Tout ce qui précède concerne l'enceinte qui enferme l'ancienne ville et qu'on appelle *seconde enceinte*, parce qu'elle est la seconde dans l'ordre du temps, ayant été construite vers la fin du IXe siècle, d'après M. d'Espinay (*Les Enceintes d'Angers*, p. 52); tandis que la *première enceinte*, qui entoure la cité, a été élevée entre la fin du IVe siècle et le commencement du Ve, toujours d'après M. d'Espinay (*ibid.*, p. 18), dont l'excellent opuscule est indispensable à quiconque veut étudier cette question. Thorode ne consacre à cette seconde enceinte que le paragraphe suivant, jugeant probablement qu'elle est assez connue. Quant à la *troisième enceinte*, construite par saint Louis, qui la fit commencer avec le château actuel, vers 1232 (*ibid.*, p. 62), il se borne à la mentionner plus haut (p. 8), en énumérant les portes dont elle était percée, parce qu'elle était encore de son temps en très bon état. E. L.

[2] « Prope portam *Hugonis*, alias la *Chartre* ». Compte de la fabrique de l'Eglise d'Angers, année 1504 à 1505, f° 3.

[3] Il est fait mention plus haut de ce titre, p. 11 de cet ouvrage.

[4] Bourdigné f° 62. — (Nouv. édit., t. II, p. 212.)

Digitized by Google

s'appelloit alors la porte Boulet : « Descendentes de civitate, « venerunt ad portam Bulleti, ibique sedit unus eorum « (judicum), alter vero per vicum qui est a dextera parte « propinquior urbi descendit ad portum lignorum, alter « vero a sinistra ad portum annonæ, ostendentes divisio- « nes et metas nostræ parochiæ, etc.[1] » Jugement donné par Eusèbe Brunon évêque d'Angers, et Foulques Réchin comte d'Anjou, vers l'an 1070, entre le chapitre de l'Église d'Angers et l'abbesse du Ronceray, sur les limites de leurs paroisses.

Ménage ne s'est donc point trompé (comme l'en accuse l'Almanach d'Anjou[2]), quand il a dit, dans son *Histoire de Sablé*, que la porte Boulet est celle qu'on appelle aujourd'hui la porte Chapelière ; et c'est se tromper que de dire que la porte Boulet est celle qu'on appelle aujourd'hui la porte de Fer. Elle est désignée si clairement dans l'acte tiré du cartulaire du Ronceray ci-dessus, qu'il n'y a pas à s'y méprendre.

C'est dans les chambres qui sont au-dessus de la porte Chapelière que les officiers de l'Hôtel-de-Ville ont tenu leurs assemblées, jusqu'à ce que l'Hôtel-de-Ville ait été bâti, c'est-à-dire vers 1535[3].

[1] Ce titre sera rapporté ci-après plus au long à l'article du Ronceray. Il est tiré du cartulaire de cette abbaye, f° 50.

[2] *Almanach* ou *Calendrier d'Anjou* de 1761, p. 96 et suiv.

[3] Thorode se trompe sur le lieu de réunion du conseil de ville aux premières années de sa fondation, comme du reste tous les auteurs angevins qui ont écrit sur ce sujet. M. C. Port est le premier qui ait rétabli la vérité des faits et des dates, en s'appuyant sur des pièces authentiques. D'après lui, le conseil de ville, à partir de son établissement par Louis XI, ne resta que neuf ans seulement (de 1475 à 1484) dans « une chambre » prise à bail, au-dessus de la porte Chapelière. Au mois de juillet 1484 il loua la maison de la *Godeline*, aujourd'hui pension Chevrollier, où il demeura jusqu'en 1529 ; cette même année il se transporta dans sa « grande maison » près des Halles, qui, commencée en 1527, n'était pas terminée en 1531, et probablement ne le fut complètement que vers 1535, comme le dit ici Thorode (Cf. *Revue de l'Anjou*, année 1869, t. III, p. 380 à 383). L'erreur des anciens historiens, qu'ils se transmettaient les uns aux autres, provenait de ce qu'ils se contentaient d'accepter la tradition, au lieu de recourir aux sources. « L'Hôtel de Ville, qu'*on dit* avoir

Digitized by Google

La porte Chapelière avec lesdites chambres, et celles qui étoient à côté, dans lesquelles se trouvoit l'escalier, ayant été acquises, en l'année 1774, par le sieur Côme-Martin Morteau, maître vitrier, demeurant tout proche dans une assés belle maison qu'il avoit fait bâtir à neuf sur la rue Jean-le-Comte, ce particulier voulant démasquer sadite maison, fit le sacrifice de toutes ses chambres et appartemens de ladite porte Chapelière, tant hauts que bas, qu'il fit démolir et totalement détruire au mois de décembre 1774, et au mois de janvier suivant. Le bas de l'escalier jusqu'au premier étage n'a pas été détruit, parce qu'il dépend de la maison de Saint-Christophe.

Mais depuis, ledit sieur Morteau ayant encore acquis la maison de Saint-Christophe, il a détruit l'escalier et la maison, et en a bâti une fort belle qui a deux appartemens[1].

(Quant à la porte de Fer, nous la trouvons indiquée dans différents titres) : « Ab hæredibus defuncti Guillelmi Per-« rière... super domum quam habuit a defuncto Johanne « Infantis, sitam in *introitu civitatis* ad portallum de « *Podio Boleti*[2] . . . . . 7 s. 8 d. »

« A Johanne Infantis pro domo sua sita juxta portal-« lum de *Podio Boleti*[3]. . . . . 6 s. 8 d. »

Voilà la porte de Fer bien nettement désignée sous le nom de porte du Puits-de-Boulet ; et le même titre porte à

été commencé sous Louis XI en l'an 1480 ». Cet *on dit* de Péan de la Tuilerie (nouv. édit., p. 354), témoigne suffisamment de la cause de cette erreur, trop fidèlement copiée par tous les auteurs.
E. L.

[1] Ce paragraphe et le précédent ont été ajoutés après coup, comme on peut en juger par le changement d'écriture. Thorode les a écrits après la démolition de la maison Saint-Christophe et son remplacement par une autre, c'est-à-dire dans le courant de 1775, ou même en 1776. Son manuscrit, ou du moins le commencement était donc achevé à cette époque. E. L.

[2] Compte de la fabrique de l'Eglise d'Angers, 1383 à 1384.

[3] *Ibid*, 1370 et 1371. — Au-dessous de ces deux dates, l'auteur a écrit : « Depuis Jean Crouillebois, Jean Prudhomme dit de Rennes... » sans finir sa phrase. E. L.

Digitized by Google

la page suivante : « Ab Oliverio Olive pro domo sua sita ad « portam *Chapellière*, quæ fuit magistri Johannis de « Molendinis. . . . . 4 [2] »

(La porte Chapelière ou porte Boulet ne peut donc être confondue avec celle de Puits-de-Boulet ou de Fer.)

Je reviens aux édifices. Il y avoit autrefois un amphithéâtre dans l'endroit où est aujourd'hui le couvent des religieuses de la Fidélité. Il en reste à peine quelques vestiges. Moréri en parle, aussi bien qu'un de nos chroniqueurs, Nicole Gilles [1], dont voici les termes :

« L'an 48 (av. J.-C.), Jules César fit édifier et construire « un château et théâtre pour sa demeure près la ville « d'Angers, et proche l'un des portaux d'icelle, appellé « Grohan [2]; c'est à présent l'hôtellerie de la Côte de « Baleine, en Brécigné. »

[1] Quel est ce Nicole Gilles à qui Thorode a emprunté plusieurs citations ? Je l'ignore ; en tout cas ce n'est pas celui qui a publié les *Croniques* et *Annales de France* en 1492. car on n'y trouve pas ce passage ni les suivants qui lui sont attribués. Comme Thorode le cite plus loin sous le titre de *Chronique manuscrite*, je serais assez porté à croire qu'il avait entre les mains une sorte d'extrait manuscrit de différents auteurs, portant le nom de l'un d'eux, Nicole Gilles, et qu'il cite sous ce nom tous les passages qu'il y prend. Nous verrons qu'en réalité ces passages appartiennent à Hiret et surtout à Bourdigné. Ici la citation est tirée presque textuellement de Bourdigné qui dit : « César... fist ediffier et construyre ung « chasteau et theâtre pour sa demeure hors la ville Dangiers, et « pres lung des portaux dicelle .. appelle Grohan » (ch. IX). E. L.

[2] « C'est le château et non le portau qui s'appelloit Grohan. »

On voit par cette note de Thorode que l'amphithéâtre de Grohan a conservé fort longtemps le nom de château, depuis le chroniqueur cité jusqu'à notre auteur qui le lui donne encore. D'où lui vient ce nom ? Faut-il croire que les Romains aient bâti un château en même temps que l'amphithéâtre ? Assurément non. Mais il lui vient simplement d'une sorte de château, ou plutôt d'un manoir fort modeste de forme carrée, (et non pas une grosse tour carrée, comme le dit l'auteur des *Enceintes d'Angers*, p. 11), dont Bruneau de Tartifume nous a laissé un dessin assez mal fait, en l'appelant *une forme de maison* où les seigneurs romains, ajoute-t-il naïvement, « se mettoient pour voir et avoir le plaisir des combatz » (*Angers*, t. II, 3e partie, f° 81). Ce château a dû être bâti à une époque indéterminée, à côté et avec les pierres de l'amphithéâtre, par le seigneur du lieu, qui donnait ainsi un funeste exemple de destruction, que devaient trop bien imiter les propriétaires futurs. « J'en ay faict le desseing en l'an 1609, nous dit Bruneau, à cause que le seigneur

Digitized by Google

Cette hôtellerie de la Côte de Baleine a été détruite ; on a employé partie de son terrein, la plus grande partie de celui qu'occupoit l'amphithéâtre, et quelques autres terreins adjacens, à former l'enclos des religieuses de la Fidélité vers 1622. Cet amphithéâtre, étoit situé directement devant une ancienne porte de la ville, nommée la porte Saint-Jean, qui est condamnée depuis plusieurs siècles, comme je l'ai dit en son lieu ; il ne présente plus que quelques trous ou caves, et des masures qui ne sçauroient exciter l'attention que des gens prévenus et amateurs de l'antiquité [1].

Il est représenté dans un tableau qu'on garde à l'Oratoire d'Angers ; et comme ce tableau n'est point exposé à la vue du public, Messieurs de l'Hôtel-de-Ville arrêtèrent [2],

dudict lieu la ruynoit le plus qu'il pouvoit. Il y a faict planter de la vigne, ne se souciant de l'antiquité. » Ce peu de souci de l'antiquité a peut-être causé autant de ruines à Angers que tous les passages des barbares et a fait ou laissé détruire une foule de monuments qui aujourd'hui feraient sa gloire. Si encore il s'était toujours trouvé quelque amateur dévoué, qui nous eût laissé, comme Bruneau, ne fût-ce qu'une esquisse, de tous ces monuments disparus, nous n'aurions pas tout perdu ; malheureusement, d'un trop grand nombre il ne nous reste plus que le souvenir. E. L.

1 Ces paroles légèrement dédaigneuses semblent montrer que l'auteur, s'il était habile paléographe et archiviste, n'avait guère de goût pour l'archéologie. — Quant à l'état de conservation de ce monument, on trouve peu d'autres exemples de tant de contradictions entre les auteurs, à différentes époques. En 1529, Bourdigné prétend qu'il « n'y paroist plus que les fondemens... auquel lieu les anciens du pays disent... avoir veu maintes visions et phantosmes » (ch. IX); et en 1618, Hiret écrit que « l'amphithéâtre est encore en son entier au chasteau de Grohan et partie de ce chasteau aussi » (p. 416). Notre auteur ne parle que de trous et de masures ; et 50 ans plus tard, Berthe dit que de son temps « tous les murs étaient sortis de terre d'un, deux et trois pieds, et dans *beaucoup d'endroits* ils avaient encore de *quinze à vingt* pieds » (Bibl. d'Angers, Ms. 897, I, f° 15, v°). Il est difficile de concilier toutes ces assertions. La description qui semble la plus conforme à la réalité est celle de Ménard. (V. *Amphitheatri Andegav. Groanni disquisitio novantiqua*, 1637.)
E. L.

2 La conclusion est du 16 juillet 1769, en exécution d'une autre du 27 juillet 1768, à la sollicitation du sieur Claude Robin, curé de Saint-Pierre.

On le voit par l'intervalle de ces deux dates, ce ne fut pas sans peine que Robin, cet ami zélé de l'antiquité, vint à bout de l'insouciance de l'Hôtel-de-Ville. Il se plaint lui-même vivement de l'inutilité de ses premières démarches : « J'ai prié Messieurs de la ville

Digitized by Google

il y a quelques années, d'en faire tirer une copie pour être placée dans une des salles dudit hôtel. Un de ces messieurs fut chargé de faire faire ce tableau ; mais ce commissaire, qui n'est pas curieux de tableaux et d'antiquités, négligea la commission [1].

Le palais épiscopal, ou plutôt un mur de ce palais qui subsiste et porte le nom de Capitole, est une antiquité remarquable ; c'est un reste de l'ancienne citadelle, il commande et domine singulièrement toute l'ancienne ville [2].

Le reste de ce palais est de construction moderne [3].

Ce palais n'a pas toujours été la demeure de l'évêque. C'étoit autrefois le château ou citadelle ; il fut bâti par Rainfray, comte d'Anjou, vers 718.

« Cestuy Rainfray feist en la cite Dangiers bastir ung palais et habitation sumptueuse pour sa demeure. Il eut la temerite et folle hardiesse de demolir le monastere de

d'Angers, de vouloir bien faire copier ce rare tableau, pour le placer dans leur Hôtel-de-Ville, à l'Académie, ou à quelque autre lieu public, afin de conserver à la postérité ce morceau qui en vaut la peine ; mais on *n'a pas seulement daigné me répondre* ! Il faut être lié dans le monde, et en avoir le temps, ou bien avoir un air important et quelque puissant prôneur pour y être entendu. » (Le Mont Glonne, t. II, p. 102, note.) E. L.

1 Voilà encore un exemple trop fréquent, hélas ! du peu de cas que l'on faisait des anciens monuments, et de la négligence qui a causé la perte d'un si grand nombre d'entre eux. Heureusement que le tableau original a été conservé ; il se trouve maintenant au musée Saint-Jean. Il y en avait un autre à Saint-Nicolas, qui, après la révolution, a passé aux mains d'un amateur. Du reste, l'un et l'autre étaient moins une représentation fidèle de l'amphithéâtre, qu'une restauration de ce monument à l'état où il avait dû être. E. L.

2 L'*ancienne ville*, telle qu'il l'a décrite plus haut, entourée de la seconde enceinte, et non la cité. — M. d'Espinay a fait bonne justice de ce prétendu Capitole, en prouvant que ce nom lui est venu, bien à tort, d'un mot latin mal compris ; *Capitolium Sancti Maurilii* pour *Capitulum*. (Voir *Notices archéol.*, 1re série, pp. 57 et 58.) — Quant à ce « mur... reste de l'ancienne citadelle », M. d'Espinay, sans se prononcer catégoriquement, est porté à croire qu'il ne remonte guère au-delà de la fin du IXe siècle. (*Ibid.*, pp. 65-66.) E. L.

3 Au jugement de M. d'Espinay (*op. cit.* p. 66), ce palais est plus ancien que ne le dit Thorode ; il aurait été construit vers la fin du XIe siècle. Ce qui lui donnait une apparence moderne, c'est qu'il a subi des remaniements plus ou moins heureux, surtout au XVe et XVIIe siècle. Voir toute son excellente étude sur l'évêché d'Angers. (*Notices arch.*, pp. 51-67.) E. L.

Digitized by Google

Sainct-Maur, et en faire amener les pierres, charpentees et matieres pour les appliquer à lediffication de son palais; se voulant enrichir et exalter de la ruyne et appovrissement des sainctz lieux par luy spoliez ...Si advint à Rainfray que luy estant ung jour en son palais.... l'yre de Nostre Seigneur fut sur luy manifestee, car Monseigneur sainct Maur (ja plus de cent L ans decede) l'assaillit et suppedita; se mist sur son dos et espaulles, comme sil eust este a cheval sur luy, et a grans coupz de piedz luy batoit les costez, jusques a griefve fraction et rompeure de ses boyaulx et entrailles, et d'une ferulle lui frappoit grans coupz sur la teste; lesquelz lui causoient intollerable mal et douleur, tant que le malheureux Rainfray ne povoit reprimer sa voix que lamentablement ne proferâst ces motz: O Maur, O Maur, tu me occis; et entre ces vehementes douleurs constitue, mist hors Rainfray son angoisseux esperit. Par quoy le noble conte Danjou, que sans droit il avoit quelque temps occupe, retourna à la couronne de France [1]».

Le château d'Angers étoit autrefois la demeure de l'évêque [2], comme la citadelle étoit l'habitation des comtes

[1] Bourdigné f° 36 v°. — (Nouv. édit., t. I, pp. 121-122.)
Ce récit est accompagné et suivi de deux notes très raides de J. Rangeard : « Comment M. Thorode nous donne-t-il ce conte fait par Bourdigné comme un fait historique. Ce Rainfroi, dont il est ici question, eut le comté d'Anjou sous Charles Martel, près de deux siècles avant l'échange dont il va parler. Ce qu'en dit Bourdigné est une fable qui ne méritoit pas d'être rapportée. L'évêché étoit du temps de Rainfroi la demeure des comtes et le château celle des évêques. » — Rangeard est le premier, je crois, qui ait relevé et traité comme il le mérite, ce conte inventé par Bourdigné et accepté jusque-là par tous les auteurs. Après lui et bien mieux que lui, M. d'Espinay a repris cette question et, remontant à l'origine même de cette erreur, il l'a réduite à néant pour toujours. (Voir *Notices archéol.*, 1re série, p. 61.) E. L.

[2] Cette opinion est généralement admise, quoiqu'elle ne s'appuie pas sur des preuves absolument certaines. De nos jours, l'auteur des excellentes *Notices archéologiques* (1re série, p. 39) est plus affirmatif encore; il donne comme un fait incontestable que « les évêques d'Angers ont demeuré, du VIe au IXe siècle, dans la cité au lieu où est aujourd'hui le château, « et ce fait, dit-il, est établi sur un document authentique », à savoir « la charte d'un échange passé entre le comte Eudes et l'évêque Dodon ». Malheureusement, cette charte

Digitized by Google

d'Anjou. Dodon évêque d'Angers, et Eudes comte d'Anjou, firent échange de leurs demeures respectives par acte qui fut ratifié par Charles le Chauve, la douzième année de son règne, le cinq de nones de juillet (3 juillet 852) [1].

Ingelger, comte d'Anjou, bâtit dans le château la chapelle de sainte Geneviève. Il mourut en 878 [2].

Bertrande ou Bertrade, femme de Foulques Réchin, comte d'Anjou, que Philippe Ier, roi de France, lui débau-

ne peut servir à prouver cette assertion ; elle se borne à parler d'une *pièce* ou *étendue de terre*, « paginam terræ », que Dodon cède au comte Eudes, sans indiquer que l'évêque y eût sa demeure. Or ce silence est significatif pour qui connaît avec quel soin ces sortes de détails sont ordinairement mentionnés dans les anciens actes ; d'autant plus significatif qu'en parlant de la terre donnée en échange par le comte Eudes il y est formellement indiqué que les comtes ses prédécesseurs y faisaient autrefois leur demeure. Voici les termes essentiels de la charte : « Dedit... Dodo... Odoni comiti... *paginam* « *terræ* juxta murum civitatis Andegavensis... Et e contra, in com- « pensatione hujus rei, dedit idem Odo comes... *terram* Sancto « Mauricio... Dodoni episcopo successoribusque habendam, *in* « *qua comitum predecessorum suorum sedes fuisse memoratur* ». Ainsi ce silence d'un côté, cette désignation méticuleuse de l'autre, inclineraient plutôt à conclure que les évêques n'habitaient pas, et n'avaient jamais habité le château. On pourrait encore tirer une autre conclusion de la dernière phrase « in qua... sedes fuisse memoratur », c'est que les comtes n'habitaient plus l'ancien palais de leurs prédécesseurs, et cela depuis longtemps ; ce n'était plus qu'une tradition, (memoratur), qu'ils l'avaient autrefois habité. Bien plus, ce palais était probablement détruit, à l'époque où a été fait l'acte ; ce n'était plus alors qu'une terre « terram ». En résumé, je ne nie pas absolument que les évêques aient eu leur demeure au château ; je reconnais même que les autres preuves apportées par M. d'Espinay en faveur de cette opinion ont leur valeur, mais je crois qu'on ne peut l'appuyer sur cette charte de Dodon. E. L.

Titres de l'Eglise d'Angers. Privilèges, t. I, f° 94.

Cette charte est rapportée dans la *Gallia Christ.* nova. (t. XIV *Instrum.* p 145), où on lit : « anno XI, regnante Carolo... ». c'est-à-dire, en 851, au lieu de 852. On la trouve aussi avec la traduction dans la *Revue de l'Anjou*, 1855, t. II, p. 248. E. L.

[2] Voyez plus loin l'article Saint-Laud.

D'après M. E. Mabille, Ingelger n'aurait pas été comte d'Anjou (Voir les *Chroniques des comtes d'Anjou*, Introduction, p. LIII). M. d'Espinay à son tour a soutenu la même thèse ; voici sa conclusion : « Il est à croire qu'il n'a pas été comte d'Anjou... il est difficile sans doute de rejeter complètement une tradition qui remonte au XIe siècle. Mais d'autre part les sources sont trop peu sûres pour permettre de rien affirmer. Le plus prudent est... de regarder comme seulement possible qu'Ingelger ait exercé, du temps de Louis le Bègue, une autorité secondaire en Anjou, mais sans rien préciser. » (*Legende des comtes d'Anjou*, p. 48.) E. L.

Digitized by Google

cha, fit, dit-on [1], fortifier le château d'Angers, et refaire les fossés et tours, vers le commencement du douzième siècle. Philippe Auguste commença à le rebâtir vers la fin du même siècle ; mais ce n'a été que vers le milieu du treizième qu'il a été rebâti effectivement, tel qu'il est, par saint Louis.

L'église cathédrale, dédiée à saint Maurice, a été rebâtie par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, qui en fit la dédicace l'an 1030. Il ne bâtit que la nef qui est sans piliers. Les deux croisées et le chœur n'ont été achevés qu'en 1274 ; ils sont également sans piliers. Ses trois clochers portés sur un simple mur, qui est celui où est la grande porte de la nef, sont remarquables par leur hauteur et la hardiesse de leur architecture [2]. Ils étoient tombés en ruine de vétusté en 1516 ; le chapitre les fit reconstruire. Ils furent achevés en 1523. Mais dix ans après, celui du milieu, en forme de tour, et la flèche du côté de l'épître, périrent par un incendie. Ils furent encore rebâtis tels qu'ils sont, et achevés en 1540.

On remarque dans l'église de Toussaint deux colonnes qui soutiennent les voûtes des deux croisées. Elles font l'admiration des connoisseurs, pour leur finesse en proportion de leur élévation [3]. Le commun des hommes n'y fait pas d'attention.

[1] Chronique de Nicole Gilles.
C'est Hiret qui a dit : « Ceste Bertrande fist fortifier le chasteau d'Angers et faire les fossez et les tours qui y sont. » (*Antiquités d'Angers*, p. 233.) E. L.

[2] Les auteurs angevins célèbrent à l'envi cette hardiesse de construction. Péan de la Tuilerie, p. 53, dit que ces « trois fameux clochers... ne portent presque sur rien, et celui du milieu... semble être suspendu en l'air ». Avant lui, Roger disait que les étrangers les appelaient « tours en l'air » (*Hist. d'Anjou*, p. 77). Il n'est pas jusqu'à un vieux Noël, composé par Urbain Renard qui ne vante :

« Ses beaux clochers et cloches
« *Portés quasi sur rien.* » E. L.

[3] Elles avaient onze pouces de diamètre sur vingt pieds de hauteur, et portaient une voûte de trente-et-un pieds six pouces de largeur, Voyez Bodin (*Recherches sur Angers*, ch. XXVI), qui parle avec enthousiasme de l'architecte capable d'une si « savante hardiesse », et le place « au rang des plus célèbres architectes du

Digitized by Google

L'Hôtel-de-Ville, dont l'emplacement a été concédé aux maire et échevins par lettres patentes du roi Charles VIII, du 27 septembre 1489, à la charge de le tenir et relever du roi, au devoir d'une maille d'or du prix de vingt sols parisis, et un chapeau de roses, a été bâti par Pierre Poyet, sieur des Granges, élu maire le 1er mai 1519, frère de Guillaume Poyet, chancelier de France.

Le monastère de Saint-Serge, solidement et magnifiquement rebâti vers le commencement de ce siècle, et qui n'est pas achevé.

Le monastère de Saint-Aubin, rebâti depuis trente ans, qui n'est pas totalement achevé.

Le monastère de Saint-Nicolas, aussi rebâti depuis trente à trente-cinq ans.

L'Académie des exercices d'équitation, magnifiquement rebâtie aux dépens de la ville depuis dix ans, sur le terrein où étoit ci-devant l'hôtel de Casenove que la ville acheta pour établir cette Académie, par contrat du 1er mars 1690, comme je le dirai en son lieu.

INSCRIPTIONS

Les églises d'Angers, et particulièrement la cathédrale, étoient autrefois remplies d'épitaphes et d'inscriptions, parmi lesquelles il y en avoit de fort anciennes ; mais les réparations, changemens et embellissemens faits de tems à autre dans ces églises, surtout dans la cathédrale dont le carrelage a été refait à neuf, ont occasionné la destruction de toutes ces inscriptions. Il n'en reste que celles qui sont

moyen âge » ; et dans la note rejetée à la fin du volume, il se plaint amèrement « que ce chef-d'œuvre, connu de l'Europe savante, n'avait jamais été remarqué des Angevins, qui l'ont laissé s'écrouler en 1815 *faute d'avoir entretenu la couverture* de l'église ! Comme cela s'accorde bien avec ce que dit Thorode que « le commun des hommes n'y fait pas d'attention ». E. L.

Digitized by Google

attachées aux murs ou autour des tombeaux des évêques; et elles n'ont guères que deux ou trois siècles d'antiquité. La seule inscription ancienne qui reste en l'église d'Angers, est l'épitaphe d'Ulger, évêque d'Angers, mort en 1148, dont le corps est dans un tombeau de bois, fait comme une sorte de coffre, avec un ados, sur lequel est son portrait peint en émail sur cuivre, et autour une inscription sur une lame ou bande de cuivre jaune, appliquée sur les moulures de la menuiserie, dont elle suit les contours. Ce portrait est d'autant plus curieux, que c'est un ouvrage du tems dans lequel vivoit et est mort cet évêque, c'est-à-dire un ouvrage du milieu du douzième siècle.

Du reste, les épitaphes qui étoient dans l'église d'Angers et dans les autres églises de la ville, ont été recueillies par Jacques Bruneau, sieur de Tartifume, avocat à Angers, en 1626. Son recueil est resté manuscrit en deux volumes in-folio [1].

HOMMES CÉLÈBRES

Sans être des Sully, des Turenne, des Corneille, des Boileau, des Voltaire, il est pourtant de grands hommes, des hommes qui se sont rendus utiles à la patrie et au genre humain en l'instruisant, l'éclairant et le conduisant au bien et à la vertu. Tels sont ceux dont je vas indiquer les noms, qui ont vu le jour dans la ville d'Angers ou dans la province d'Anjou, qui tous ont mérité par leurs talens, leur sagesse, leurs écrits, leurs vertus, le titre de grands

[1] Ce recueil, dont Thorode parle encore plus loin à l'article Bruneau de Tartifume, est celui que possède la Bibliothèque municipale d'Angers, inscrit au catalogue des manuscrits au n° 871. Il a pour titre : *Angers par Jacques Bruneau de Tartifume, avocat au siège présidial de cette ville, etc...* On trouve aussi quelques épitaphes dans l'ouvrage manuscrit de Dumesnil : *Extraits des registres capitulaires*; et un grand nombre dans le *Cérémonial* de Lehoreau, t. II, p. 125 et suivantes. E. L.

Digitized by Google

hommes, d'hommes célèbres, et toute la reconnoissance de leur patrie.

Je ne prétens pas les indiquer tous; je ne travaille cet article que de mémoire, et d'après quelques notes que j'ai recueillies et ramassées à l'occasion. Ainsi on ne doit point tirer à conséquence les omissions que je peux avoir faites, peut-être même de personnages plus illustres que quelques-uns de ceux que je cite[1].

Pierre Ayrault, lieutenant criminel, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence très estimés dans leur tems, entr'autres du traité *De patrio jure*, estimé encore aujourd'hui[2]. Il mourut le 21 juillet 1601, à l'âge de 65 ans.

La charge de lieutenant criminel a depuis toujours été possédée et exercée avec distinction par ses descendans de père en fils. Messire Pierre Ayrault de Saint-Henys est le septième qui la possède aujourd'hui.

François Babin, professeur en théologie, chanoine et maître école en l'Église d'Angers, auteur des *Conférences du diocèse d'Angers*, qui ont été imprimées tant de fois, qu'elles sont répandues dans tout le royaume, et même chez l'étranger. Mort en 1740 ou 1741.

Lazare de Baïf, auteur de plusieurs ouvrages comme *de Re vestiariâ, de Re navali*, imprimés à Paris, en 1541;

[1] La composition rapide et un peu superficielle de ces notices, ainsi avouée par l'auteur, m'a fait hésiter de les reproduire, d'autant plus qu'on les trouve pour la plupart bien plus détaillées dans le *Diction.* de M. Port. D'autre part, j'éprouvais quelque regret de mutiler son œuvre, et de le priver de l'honneur d'avoir le premier fait connaître certains faits biographiques, que les écrivains suivants lui ont empruntés, sans toujours l'avouer. Enfin, ce qui m'a déterminé à ne rien omettre, c'est que plusieurs détails sont restés inédits et non utilisés par d'autres, et même quelques-unes de ces biographies ne se trouvent pas dans le *Dict. de M.-et-L.*; ce sont celles des deux Baïf, de Roland et de Jérôme Bignon, de François Chopin et de David de Sesmaisons. E. L.

[2] V. Ménage, p. 28. — (*Vitæ Petri Œrodii et Guillelmi Menagii.*)

Digitized by Google

des traductions de l'*Électre* de Sophocle et de l'*Hécube* d'Euripide, imprimées à Paris en 1537 et 1550. Il fut ambassadeur à Venise en 1531, et mourut vers 1546 [1].

Jean-Antoine DE BAÏF, fils naturel de Lazare ci-dessus, et d'une demoiselle de Venise, homme très sçavant en grec et en latin. Il voulut faire en françois des vers mesurés à la façon des vers latins, ce qui ne lui réussit pas. Il publia divers ouvrages, comme les *Amours de Francine et de Mélinée*, imprimés à Paris en 1555, etc. [2].

Charles BAUTRU, chanoine de l'Église d'Angers, auteur d'un *Traité sur l'Eucharistie* : « *Utrum tota quantitas dimensiva corporis Christi sit in hoc sacramento* », imprimé à Angers, chez Antoine Hernault, en 1638 [3].

René BELET, sieur de la Chapelle, avocat à Angers, dont Lacroix du Maine a fait mention dans sa *Bibliothèque*, et qui est l'auteur de ces vers du portrait de Ronsard :

« Tel fut Ronsard, auteur de cet ouvrage, etc. [4] »

Roland BIGNON, baptisé à Saint-Denis d'Anjou, le 1er mars 1559, fils de Briand Bignon et de Françoise Auger [5], lequel Briand Bignon fonda la chapelle de la Passion, à l'autel de Sainte-Croix, en l'église de Saint-Denis d'Anjou,

[1] V. Ménage, pp. 193 à 195.
[2] V. Moréri. — (Voir dans la *Revue de l'Anjou*, 1853, t. II, p. 209, un article intéressant sur les deux Baïf.)
[3] V. Ménage, p. 177.
[4] V. Ménage, p. 325.
[5] V. Ménage, pp. 281 et 300.
Thorode a mal lu ce dernier passage ; Françoise Auger était la grand'mère et non la mère de Roland Bignon. Voici ce que dit Ménage : « Ce Rolland Bignon.... estoit fils de Briand Bignon et de Macée Germain ; et ce Briand Bignon estoit fils de Briand Bignon et de Françoise Auger. » A la lecture de cette phrase, on conçoit que Thorode a pu facilement se tromper. Voir aussi p. 302.
E. L.

Digitized by Google

par son testament passé devant Guillemin, notaire audit Saint-Denis, le 4 janvier 1540 [1].

Roland Bignon étoit professeur de droit à Toulouse ; il fut père du célèbre

Jérôme Bignon, avocat général du parlement de Paris, né à Paris vers 1590, auteur des notes sur Marculfe, etc.; mort en 1656 [2].

Jean Bodin, né à Angers en 1529, auteur de *La République*, ouvrage suffisant pour rendre sa mémoire immortelle ; c'est pourquoi je ne parle pas de ses autres ouvrages, comme de sa *Relation des États de Blois*, imprimée en 1576, sa *Démonomanie des Sorciers* en 1579, sa Méthode pour la connoissance de l'histoire, etc. Il est mort, non pas comme dit Moréri en 1585, mais à Laon, de la peste, en 1596, âgé de 67 ans [3].

Étienne Boilêve ou Boileau (Bibens aquam), prévôt de Paris, duquel nos Boilêves prétendent descendre [4]. Il étoit prévôt de Paris sous le règne de saint Louis.

Boileau ou Boilêve n'étoit que le même nom, parce qu'on a dit pendant longtems *de l'ève* pour *de l'eau*, d'où nous est resté *évier*. On exprimoit ce nom en latin par *Bibens aquam*. Testament de Macée, femme de Jean Boilêve, et Jean Boilêve, son fils, du 20 août 1372.

Compte de la Bourse des anniversaires de l'Église d'Angers, année 1377, où le même Jean Boilêve est appellé *Bibens aquam* : « Pro anniversario Johannis Bibentis aquam, LX solidos. » (F° 1, v°.)

Autre compte pour 1479 : « Pro anniversario Johannis Bibentis aquam, LX solidos. » (F° 71.)

[1] Titres de l'Église d'Angers. Chapelles, t. IV, fol. 382.
[2] V. Ménage, pp. 54 et 303, et Moréri.
[3] V. Ménage, pp. 141 à 147.
[4] V. Velly, *Hist. de France* et *l'Almanach d'Anjou* de 1769, p. 97.

Digitized by Google

Du reste, la famille Boilève a, dans tous les tems, possédé les premières charges et emplois, tant dans la robe que dans l'épée, qu'elle a exercés avec tant de distinction, que, par lettres patentes d'Henri IV, du 19 mai 1597 [1], Sa Majesté « bien informée des vertus, mérite et continuation à son service de Marin Boylève, et qu'il est digne pour sa noblesse, vertu, science, valeur et prouesse, d'être élevé en titre et grade d'honneur de chevalier.... créa ledit Boylève chevalier pour jouir, lui et sa postérité, de tous droits et honneurs appartenants aux chevaliers, tant au fait de guerre, etc. »; et par autres lettres patentes de l'an 1598, le roi accorda audit Marin Boilève « qu'en l'écu et blason de ses armoiries, il puisse ajouter deux ou trois fleurs de lis d'or en chef, pour lui et sa postérité, les porter, etc....[1] ».

Messire Jean de Bourdigné, prêtre, docteur ès droits, auteur de l'*Hystoire agrégative des Annalles et Cronicques Danjou*.... imprimée à Paris, en gothique, chez Galliot du Pré, en 1529. Il fut reçu chanoine de l'Église d'Angers en 1538 [2]. Il étoit déjà chapelain de la Charpenterie en la même Église, de laquelle chapelle dépend une maison en la cité, qui est un quartier de la ville qui appartient au chapitre, qui ne souffroit pas autrefois que d'autres y demeurassent que les habitués de l'église.

Jean de Bourdigné, qui n'étoit alors que clerc licencié, voulut habiter sadite maison de la Charpenterie en la cité; il y eut opposition. Mais, par conclusion du 20 décembre 1526, le Chapitre permit audit de Bourdigné d'y demeurer « à cause de ses bonnes mœurs et honnête conversation, quoi-

[1] V. Ménage, pp. 182-185 (où l'on trouve tout au long ces deux lettres patentes. J'ai conservé la citation de Thorode, bien qu'elle offre quelques légères différences avec les lettres données par Ménage.

[2] Le 11 avril 1524 il avait été présenté à la cure de Saint-Jean-de-Lignières par le chapitre de l'Eglise d'Angers. (Archives de M.-et-L.. Série G. 914, f° 56 v°.) E. L.

Digitized by Google

qu'il ne fût que clerc licencié, et qu'il ne fût point encore habitué dans l'église. »

Jacques Bruneau de Tartifume, avocat à Angers, auteur d'une histoire d'Anjou, intitulée *Philandinopolis*, qu'il composa en 1626, qui est restée manuscrite in-quarto, aussi bien que son recueil des épitaphes, en deux volumes in-folio [1].

René Chopin, né au Bailleul en Anjou, près La Flèche, en 1537, un des plus célèbres jurisconsultes de son siècle, auteur d'un excellent *Commentaire sur la coutume d'Anjou*. Il étoit fils de François Chopin, sieur du Chaston et du Buron, et de Renée Goussin [2]. Ce François Chopin demeuroit à Azé, près Châteaugontier ; il déposa dans certaine enquête du 31 juillet 1563, et se disoit alors âgé de 55 ans [3].

François Chopin étoit fils de Mathurin Chopin et de N... Mauguy, fille de Pierre Mauguy, sieur du Buron, bailli de Châteaugontier.

Notre René Chopin fut honoré d'une charge d'échevin perpétuel de la ville d'Angers pour lui et sa postérité, par décret de l'assemblée des habitans dudit Angers, du 24 novembre 1581, « décret qui, suivant Ménage, est digne de l'ancienne Rome ; et qu'on peut dire qu'il est encore plus glorieux à la ville qu'au citoyen. »

Il avoit déjà été anobli par le roi Henri III, par ses lettres patentes du mois de février 1578, à cause de son livre du domaine du roi et de son traité de la police ecclésiastique.

[1] *Discours historique* de dom Maurice, bénédictin, manuscrit. — (Quel est cet ouvrage et quel est l'auteur ? serait-ce l'*Histoire généalogique de la maison de Rohan*, de dom Morice ?)

[2] V. Ménage, p. 209 et Moréri.

[3] Titres de l'Eglise d'Angers, Bretonnière, f° 78 v°.

Digitized by Google

Me Gabriel Dupineau, conseiller au présidial d'Angers, auteur d'un excellent *Commentaire sur la coustume d'Anjou*, qui n'a été mis au jour qu'après sa mort, fut reçu dans sa charge de conseiller en 1600. Il fut nommé échevin le 1er mai 1622, et maire d'Angers le 1er mai 1632.

Jacques Éveillon, chanoine de l'Église d'Angers, auteur de plusieurs livres, tant en latin qu'en françois, qui tous ont été fort estimés, surtout dans la province. parce que ce sont, la plupart, de sçavantes dissertations qui n'intéressent pas les étrangers.

François Le Goux de la Boulaye [1], gentilhomme de Baugé en Anjou, employa dix ans de suite à parcourir presque toutes les parties du monde. En Asie et en Afrique, il prenoit le nom d'Ibrahim-Bey, et en Europe le titre de voyageur catholique. Il présenta à Louis XIV la relation de ses voyages, qui fut imprimée on 1653. Les traits de son visage s'étoient altérés à tel point pendant ses voyages, qu'étant de retour en Anjou, sa mère même ne put le reconnoître, et qu'il fut forcé d'intenter un procès pour être reconnu et jouir de ses droits d'aînesse. Il épousa, en 1666, Élisabeth Gautier, fille de René Gautier, sieur de Brulon. Deux ans après, Louis XIV l'envoya en ambassade auprès du Grand Seigneur et du Grand Mogol. Il mourut en chemin dans les états du Sophi, qui, dit-on, lui fit élever un tombeau sur le bord de la rivière d'Ormus.

François Grimaudet, avocat du roi au présidial d'Angers, auteur d'un traité du retrait lignager, imprimé à Paris en 1564, et d'un traité des dîmes fort estimé [2]. Il tenoit

[1] Voir *Almanach historique* ou *Calendrier d'Anjou,* chez Jahyer 1769, p. 96. — (J'ai respecté la transcription de Thorode, bien qu'il ait fait quelques variantes au texte de l'Almanach.)
[2] V. Ménage pp. 14 et 237.

Digitized by Google

le parti huguenot[1], et fut violemment persécuté par le clergé, surtout après les remontrances qu'il fit aux États de la province, assemblés à Angers, le 10 septembre 1560. Il y eut une sédition le lundi 14 octobre suivant. Le clergé ne manqua pas de l'accuser d'être un des chefs de cette sédition qui fut appellée la journée des Morveux, parce que les huguenots portoient des mouchoirs à leurs chapeaux. Le clergé fit informer contre lui et Jean Bonvoisin, juge de la Prévôté, le 9 novembre de ladite année 1560[2]. Il permuta, peu après, sa charge d'avocat du roi contre celle de conseiller au présidial.

Il étoit fils de Pierre Grimaudet, sieur de la Croiserie, élu échevin d'Angers le 5 mars 1528, décédé au mois de septembre 1540 et enterré à Saint-Pierre, et de Guillemine Berault. Il avoit épousé Guyonne Bonvoisin, dont il eut des enfans dont la postérité subsiste encore avec honneur dans la province, jouissant des avantages de la fortune et des privilèges de noblesse. Félix-Henri Grimaudet de Rochebouet a été reçu dans l'ordre de Malte en 1756. François Grimaudet décéda le 19 août 1580 et fut inhumé à Saint-Michel du Tertre.

[1] Il en fut accusé, mais il vécut et mourut catholique (Note de J. Rangeard). — C'est aussi l'avis de Cl. Gab., Pocquet de Livonnière qui dit : « François Grimaudet demeura fermement attaché à Dieu, à l'Église et au Roy. Il fut néanmoins accusé de favoriser les novateurs dans la harangue qu'il fit lors des États d'Orléans en 1560, parce qu'il déclama fortement contre les vices des ecclésiastiques, et les abus qui s'étoient glissés dans le clergé, *severius quam par erat*, dit Cl. Ménard ; mais ses intentions étoient droites et fort louables parce qu'elles ne tendoient qu'à la réformation des mœurs » (Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 111, note). Ce sont les paroles mêmes de Moréri à l'article Grimaudet. Roger semble partager ce sentiment. — Ce qui a pu induire Thorode en erreur, c'est qu'il aura lu dans Ménage (page 238) ce qui suit : « Jan... du Pui Gaillard... gouverneur d'Anjou... mande à M. de Montsoreau... et à M. de la Tousche... qu'ils fassent tuer tous les Huguenots de Saumur et d'Angers. Il y a au bas de la lettre : « Je vous prie de conserver la « maison, et la femme, et les biens de Jan Grimaudet, d'autant que « j'en suis prié de la part de Monsieur. » Ce Jan Grimaudet estoit frère de nostre François Grimaudet. » Mais de ce que son frère était huguenot, il ne s'ensuit pas que François le fût aussi. E. L.

[2] Titres de l'Eglise d'Angers, Privilèges, t. XVI f° 228, v°.

Digitized by Google

Jean Hiret, docteur de la faculté de théologie d'Angers, auteur des *Antiquités d'Anjou*, qu'il publia en 1605, et dont il donna une édition plus ample en 1618, imprimée à Angers, chez Hernault [1].

Messire Georges Louet, conseiller au parlement de Paris, doyen de l'Église d'Angers, et abbé de Toussaint d'Angers, vivoit au commencement du dix-septième siècle. Il est auteur d'un célèbre *Recueil d'arrêts* du parlement de Paris, allongé par Brodeau, dont il y a eu nombre d'éditions. Il est mort le 14 octobre 1608.

La famille Louet subsiste depuis plus de trois siècles en cette province, où elle a toujours reçu, tant parmi la noblesse que dans l'Église et dans la magistrature, les distinctions dues à son ancienneté et à ses talens. Il semble que dans cette famille, l'esprit et le goût des lettres soit un bien héréditaire, auquel tous les descendans jusqu'à nos jours ont eu part.

Pierre Le Loyer, conseiller au présidial d'Angers en 1581, né à Huillé en Anjou, mort en 1634, est auteur d'une histoire de cette province, et des *IV livres des spectres* [2]. Il étoit sçavant mais très singulier dans ses idées. Il avoit entrepris de faire descendre les Angevins d'Esaü ; il faisoit venir des langues hébraïque et chaldaïque, non seulement les noms de la plupart des villes de France, mais même ceux de son village d'Huillé et des hameaux circonvoisins.

[1] J. Rangeard a ajouté au texte de Thorode ce jugement sèvère : « et la farcit de contes et d'anachronismes ». Il le traite encore plus durement dans une note qu'on peut lire à la page cinquième du second volume de l'histoire d'Anjou de Cl. Ménard, note par laquelle il traduit vertement et s'approprie le jugement de cet historien : « Ménard dit avec raison que ce misérable chroniqueur est l'écrivain le plus infidèle qu'on puisse lire, qu'il a tout altéré, faits, époques, etc. ; et que son ouvrage n'est qu'un amas indigeste de contes et d'anachronismes. » E. L.

[2] V. Ménage, p. 167, et le *Discours historique* de dom Maurice.

Digitized by Google

Il trouva dans un vers d'Homère ses noms de baptême, de famille, du royaume et de la paroisse où il étoit né :

Pierre Le Loyer, angevin, gaulois, d'Huillé.

Gilles Ménage aumônier du roi, connu sous le nom de l'abbé Ménage, étoit fils de Guillaume Ménage, avocat du roi à Angers, et de Guyonne Ayrault [1]. Il naquit à Angers, le 15 août 1613 [2]. L'éducation avantageuse qu'il reçut ne servit qu'à augmenter son goût pour les lettres. On l'envoya à Paris suivre le barreau ; il s'en dégoûta bientôt ; le langage du palais et les détours de la chicane ne s'accommodoient pas avec sa candeur naturelle. Il se fit ecclésiastique et fut bientôt pourvu du doyenné de Saint-Pierre d'Angers.

Le cardinal de Retz, qui n'étoit alors que coadjuteur de l'archevêché de Paris, voulut l'avoir auprès de lui. L'abbé Ménage se donna alors à l'étude avec une ardeur infatigable. La variété des sciences qu'il embrassa ne fut qu'une espèce de jeu pour lui ; il y étoit également propre. Néanmoins l'étude des langues, la poésie et l'histoire eurent pour lui un attrait particulier. Le grand nombre d'ouvrages dont il enrichit le public, rendirent son nom célèbre en toute l'Europe. Sa réputation fit des jaloux ; mais quelque chose qu'ayent pu dire ses ennemis, il faut convenir qu'il n'est guères d'hommes de lettres dont la réputation ait été plus loin.

On a vu M. le prince de Guémené, M. de Montausier, MM. de Bautru, M. Servien, quelques prélats et des ministres même, lui accorder leur amitié et lui offrir une place dans leurs palais ; Christine reine de Suède l'honorer de ses lettres, l'inviter à venir chez elle, et faire elle-même une

[1] Cet article est extrait du *Discours manuscrit* de dom Maurice, bénédictin.
[2] Le 24 août, dit M. C. Port, *Dict. de M.-et-L.* E. L.

Digitized by Google

partie du chemin pour le venir voir; les sçavans de Florence lui donner une place dans leur académie; ceux d'Angleterre et de Hollande le consulter sur leurs ouvrages; ceux même de France le regarder comme un des arbitres de la réputation des gens de lettres, et quantité lui dédier des livres.

Il en a mis grand nombre au jour, parmi lesquels, nous autres Angevins estimons particulièrement la vie de Guillaume Ménage[1], avocat du roi au présidial d'Angers, son père; celle de Pierre Ayrault, lieutenant criminel, son ayeul maternel; toutes deux écrites en latin; les remarques curieuses et sçavantes qu'il a faites en françois sur ces deux vies; et son *Histoire de Sablé*.

Le catalogue de ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits, est à la tête du *Menagiana*, ou recueil des bons mots de cet auteur recueillis par ses amis, imprimé pour la troisième fois en 1715.

Il finit sa vie de Guillaume Ménage par un petit mot de sa propre personne : « Nam de me, quem ad aliquam « ingenii atque eruditionis famam pervenisse putant popu- « lares mei, liceat mihi apud te gloriari[2]. »

On lui reprochoit de son tems de parler éternellement de sa famille[3]; et sa famille n'a pas trouvé bon tout ce

[1] C'est cet ouvrage que je cite, lorsque j'écris simplement à la marge : V. Ménage. — (Il a pour titre : *Vitæ Petri Œrodii quæsitoris Andegavensis et Guillelmi Menagii advocati regii Andegavensis.*)

[2] V. Ménage, p. 102.

[3] On lui a fait un autre reproche, c'est de chercher dans ses généalogies moins à servir la vérité historique qu'à flatter la vanité des familles influentes et puissantes, et à s'attirer leur faveur et leur protection, en ne parlant que de leurs membres qui occupaient de hautes positions, et en gardant le silence sur ceux qui exerçaient des professions plus modestes; procédé qu'il suivit également quand il fait l'histoire de sa propre famille. Voici à ce sujet deux notes curieuses écrites par Audouys, je crois, à la marge d'un exemplaire de la vie de Guillaume Ménage. Dans la première (p. 449), pour faire ressortir que Ménage a eu grand soin de marquer que la femme de Jan Foussier était fille de Catherine du Grat, « de la famille de M. du Grat, m^e des eaux et forests d'Angers », il ajoute : « manière de s'exprimer d'un bas adulateur contemporain d'un

Digitized by Google

qu'il en a dit. Elle subsiste encore en cette province avec éclat.

L'abbé Ménage mourut à Paris, le 23 juillet 1692, entre les mains du Père Ayrault, jésuite, son proche parent, ayant conservé le jugement et la parole libre jusqu'au dernier soupir. Peu d'heures avant sa mort, son curé le vint voir, et le priant d'excuser si son devoir de pasteur l'obligeoit à lui faire quelques demandes sur les mystères de la foi, M. Ménage lui dit : « Vous me faites plaisir, Monsieur, en matière de foi les plus sçavans ne se doivent considérer que comme des enfans. »

Sa mort arriva dans le tems qu'il travailloit à la seconde partie de son histoire de Sablé. L'original a passé à M. l'abbé Ménage, son neveu, chanoine de Saint-Pierre d'Angers. Je ne sçais ce qu'il est devenu depuis la mort de ce chanoine, mais il en a été vendu une copie à la vente de la bibliothèque du feu sieur Duboys, professeur de droit. Elle fut adjugée avec le livre imprimé, qui est la première partie de ladite histoire de Sablé, au sieur Parisot, libraire, qui la revendit peu après dans sa boutique à un inconnu. Une menée de ceux qui faisoient faire cette vente, empêcha

maître des eaux et forests dont il pouvoit avoir besoin ». — La seconde, à propos de René Breslay (p. 479), est plus piquante encore : la voici : « Gilles Ménage ne donne que deux enfans à René Breslay, sieur de la Croix, avocat, mary de Yolande Berthelon; cependant, il en eut au moins six ; voyez à la Trinité, aux années 1567, 1568, 1569, à Saint-Pierre en 1572 et 1575, plus au 30 juillet 1607, le mariage d'une Charlotte, fille du susdit, avec René Guérin, apothicaire, d'où descendent les Guérin de la Piverdière et leurs collatéraux, issus dudit apothicaire avec laditte Charlotte Breslay. Un généalogiste moins partial que notre Gilles, et moins glorieux, auroit poussé une généalogie dans toutes ses branches tant hautes que basses, sans rougir ou vouloir faire le bas adulateur. Il seroit bon de renvoyer Ménage à son... ayeul qui, de fermier de la Morinière, en devint propriétaire, après avoir gagné de quoi s'en approprier le fond. » — L'auteur, dans sa seconde note, écrit : « à son... ayeul », dans la pensée sans doute de mieux fixer ensuite le degré de descendance ; peut-être faut-il lire *bisaïeul* ou *trisaïeul*. J'ai reproduit cette note, malgré sa petite méchanceté, parce qu'elle nous fait mieux connaître l'origine première des Ménage, origine modeste, mais qui n'a rien que d'honorable ».

E. L.

Digitized by Google

quelqu'un d'avoir cette copie avec le livre imprimé[1], en faisant couvrir son enchère par ledit sieur Parisot. C'est ce qui a causé la perte de ce précieux manuscrit[2]. M. Duboys l'avoit emprunté de M. Rangeard, prieur de Saint-Aignan, qui le tenoit de feu M. Pocquet de Livonnière, professeur de droit (et qui l'a racheté de Parisot)[3].

Claude Ménard, lieutenant de la prévôté d'Angers[4], né à Angers en 1580[5], se fit prêtre à l'âge de 65 ans. C'est celui qui, avant l'abbé Ménage, avoit le plus travaillé pour débrouiller le chaos de notre histoire. Il avoit passé une bonne partie de sa vie à fouiller dans les archives des chapitres et communautés, dans les greffes, etc., dans lesquels il avoit entrée. Il en avoit tiré grand nombre de copies ou extraits, et même pris beaucoup d'originaux, pour les remettre après qu'il en auroit fait l'usage qu'il en vouloit faire pour l'histoire de la province, à laquelle il travailloit. A sa mort, toutes ces copies, extraits et originaux mêmes ont été dissipés[6].

Ménard est auteur de quantité d'ouvrages, dont plusieurs ont été imprimés. Il intitula son histoire d'Anjou : *Rerum Andegavensium pandectæ*. Il fit imprimer l'*Histoire de*

[1] Ce « quelqu'un » est probablement Thorode lui-même, si j'en juge par la suite du récit, les termes dont il se sert, les regrets qu'il exprime, et les ratures multiples qu'il a fait subir à son texte. E. L.

[2] Cette seconde partie de l'*Histoire de Sablé* a été publiée au Mans en 1844, d'après plusieurs copies, l'original n'ayant pu être retrouvé. (Voir la note qui précède cette seconde partie). E L.

[3] Cette fin de phrase a été écrite par J. Rangeard lui-même. E. L.

[4] Cet article a aussi été extrait du *Discours historique*, Ms. de dom Maurice, bénédictin.

[5] L'*Almanach d'Anjou* de 1769, p. 99, le fait aussi naître à Angers en 1580. M. C. Port, en son *Dict. de M.-et-L.*, assure qu'il naquit à Saumur le 1er septembre 1574. E. L.

[6] D'après M. Port (*Dict. de M.-et-L.*), son fils se dégoûtant de ces *paperasses* en fit don à Ménage qui sut mieux en tirer parti. Les débris nous en ont été transmis par Pocquet de Livonnière, Pétrineau et les deux Rangeard. E. L.

Digitized by Google

saint Louis par Joinville, sur un original qu'il avoit déterré (dans la bibliothèque du chapitre de la cathédrale)[1], et donna par ce moyen au public cet historien tel qu'il étoit, au lieu que le premier éditeur, Pierre Derieux, l'avoit totalement défiguré sous prétexte d'en corriger la diction trop gauloise. (Du Cange en a donné une savante édition)[2].

Ménard joignit à sa nouvelle édition de Joinville des observations et divers traités latins concernant la vie de saint Louis. « L'ouvrage, dit Du Cange, fut reçu avec applaudissement de tous les sçavans. »

On est de plus redevable à Ménard de l'édition de deux livres de saint Augustin contre Julien, qui n'avoient point encore paru depuis l'impression des œuvres du saint docteur, et qu'il avoit tiré de la bibliothèque de l'Église d'Angers, à laquelle il se garda bien d'en faire honneur, par animosité contre le chapitre. Il avoit obtenu un ordre particulier de Louis XIII, adressé au chapitre de l'Église d'Angers, de lui permettre de prendre au chartrier de ladite Église, les copies ou extraits de titres dont il auroit besoin pour composer son histoire. L'ordre est du 7 septembre 1620[3].

Son histoire latine de l'hérésie de Bérenger est restée manuscrite ; mais sa *Plainte apologétique* pour Charles Miron, évêque d'Angers, ennemi furieux de son chapitre, fut imprimée en 1625.

C'est dans cet ouvrage qu'il s'efforce de prouver que l'église collégiale de Saint-Pierre étoit la cathédrale d'Angers avant Saint-Maurice.

Cette opinion a été renouvellée tout récemment dans un petit ouvrage imprimé, qu'un homme d'église a donné au public avec de nouvelles preuves. Il a été vivement réfuté

[1] Ces mots ont été ajoutés par J. Rangeard. E. L.
[2] Autre addition du même Rangeard. E. L.
[3] Titres de la fabrique, t. II, f° 324.

Digitized by Google

par un homme d'esprit dans un autre ouvrage également imprimé[1].

Ménard avoit fait imprimer à Angers chez Antoine Hernault, en 1610, un livre qui fait mieux connoître que tous les autres, la singularité de ses opinions. Il le dédia à son protecteur Charles Miron, évêque d'Angers. Il entreprend d'y prouver que le corps de saint Jacques le Majeur, que les pèlerins du monde entier vont révérer dans l'église métropolitaine de Saint-Jacques de Compostelle, ville capitale de la Galice, au royaume d'Espagne, n'est point là; qu'il est en France, dans la ville d'Angers, qu'il repose dans un ancien tombeau qu'on voit dans un des caveaux ou cryptes qui sont sous le chœur de l'église collégiale de Saint-Maurille.

Ses preuves sont : 1° une représentation de saint Jacques en équipage de pèlerin qu'il prétendoit voir sur ce tombeau, et pareille représentation sur les chaises du chœur et au pignon de l'église ; 2° d'anciennes figures d'un bœuf, d'un lion, d'un aigle et d'un ange, qu'on découvre dans ce caveau ; 3° qu'autrefois il y avoit devant ce tombeau une lampe ardente ; 4° que le 25 juillet, fête de saint Jacques, les pèlerins revenant de Compostelle portoient leurs bourdons à Saint-Maurille, y offroient leurs vœux, etc. ; 5° que les Espagnols n'ignoroient pas que saint Jacques étoit en l'église de Saint-Maurille d'Angers, et non pas chez eux: jusques là que quelques pèlerins d'Anjou assuroient avoir été raillés à Compostelle par des Espagnols, de ce qu'ils étoient venus de si loin chercher en Espagne le corps de ce saint qu'ils avoient à Angers.

Quelque risibles que fussent l'opinion et les preuves, les

Le petit ouvrage dont il est ici question est celui que Claude Robin, curé de Saint-Pierre, a fait paraître sous le titre de *Dissertation sur l'antiquité de l'église Saint-Pierre d'Angers*, 1761. La réfutation a été insérée dans l'*Almanach d'Anjou* de 1765, elle est probablement de J. Rangeard. E. L.

Digitized by Google

Espagnols sont si chatouilleux en cet endroit, qu'ils prirent l'alarme et firent brûler à Compostelle le livre de Ménard, et l'auroient probablement brûlé avec son livre, s'ils l'avoient tenu. Les François ne firent qu'en rire et mettre, suivant l'usage, cette affaire en chanson [1].

Nous allions par monts et par vaux,
Quand nous fûmes au pont qui tremble
Nous nous rencontrâmes ensemble
Trente pèlerins sans chevaux.

Nous trouvâmes un Poitevin,
Qui nous jura par sa coquille
Que l'on voyoit à Saint-Maurille
Le grand saint Jacques Angevin.

Il nous dit qu'un homme sçavant
A prouvé par bon témoignage
Qu'on ne fera plus le voyage,
Qui se faisoit par ci-devant.

Si ce n'est, dit-il, le Majeur,
C'est le Mineur: c'est l'un ou l'autre
Saint-Jacques; c'est un grand apôtre,
Toujours bon pour le voyageur.

Puisque Saint-Jacque est à Angers,
Adieu Galice, adieu Castille ;
Nous passerons à Saint-Maurille
Le pont qui tremble sans danger.

Malgré sa singularité, l'abbé Ménage à qui on peut bien s'en rapporter, appelle Claude Ménard le père de l'histoire d'Anjou [2].

Claude Ménard mourut à Angers en 1652.

François Mingon, auteur d'un commentaire sur la coutume d'Anjou mis au jour en 1530 [3]. Gabriel Dupineau parle

[1] Dans l'*Almanach* ou *Calendrier d'Anjou*, année 1769, p. 98.
[2] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 86.
[3] V. Ménage, p. 109.

Digitized by Google

avantageusement de ce commentaire en disant, dans l'épître dédicatoire du sien, qu'il avoit choisi ce qu'il y avoit de plus utile dans l'ancien commentaire de Mingon.

François Paulmier, docteur en la faculté de médecine d'Angers, auteur d'un *Traité méthodique et dogmatique de la Goutte*, imprimé et mis en vente en 1768 chez Barrière, libraire à Angers, et à Paris chez Grullin, quai des Augustins, en un volume in-douze. Il n'a pas eu la satisfaction de voir le succès de son livre, étant mort dans un âge très avancé le (21 août) 1769.

Nicolas Petrineau des Noulis, président de la prévôté d'Angers[1], fut chargé de la part du roi de travailler à l'histoire d'Anjou. Il avoit du goût, de l'érudition, et surtout beaucoup de politesse dans son style. Depuis 1687 il passa plus de 20 ans dans une recherche laborieuse des titres dont il avoit besoin. Il projettoit une histoire générale de la province, et pour engager ses compatriotes à les lui communiquer, il en fit imprimer le plan.

La première partie qu'il intituloit *Histoire politique d'Anjou*, devoit être divisée en *Anjou Gaulois*, *Anjou Romain*, *Anjou sous la première race de nos rois*, *Anjou sous ses ducs en propriété*, *Anjou sous ses ducs en appanage*.

Tout ce qui a rapport à l'Église d'Anjou devoit entrer dans la seconde partie.

La troisième portoit pour titre *Mélanges historiques d'Anjou*. Ce devoit être le supplément des deux premières, où il ne pouvoit, sans rompre le fil de son histoire, donner place à quantité de faits importants qu'il ne lui convenoit pas d'omettre. Il y devoit parler des villes d'Anjou, des personnes illustres en tous états originaires de la province, de l'Uni-

[1] Extrait du *Discours historique* de dom Maurice, bénédictin.

Digitized by Google

versité et de l'Académie d'Angers, des gouverneurs, des sénéchaux et des tribunaux d'Anjou.

En un mot il vouloit exécuter en grand et en totalité ce que j'entreprens de faire en petit et en quelques parties seulement. Mais le mauvais état de sa santé et de sa fortune fit avorter ses grands desseins comme il borne mes petits.

Il avouoit que le désir si naturel aux hommes de perpétuer leur mémoire se mêloit un peu de son travail, quoiqu' « il reconnût que ce n'est qu'une vaine illusion », et qu'il importe aussi peu de n'être point connu de ceux qui viendront après nous que de ne l'avoir point été de ceux qui nous ont précédés.

Des Noulis a fait imprimer à Paris, en 1707, une *Histoire* in-4° *des rois de Sicile et de Naples de la Maison d'Anjou*, Charles Ier et Charles II. L'ouvrage est dédié à Philippe V, roi d'Espagne, auparavant duc d'Anjou; l'épître dédicatoire passe pour un chef-d'œuvre. L'ambassadeur d'Espagne à la cour de France en témoigna sa satisfaction à l'auteur, de la part du roi son maître.

Me Nicolas Petrineau fut nommé échevin d'Angers, le 1er mai 1685; il étoit fils de Me René Petrineau, avocat: « Nicolas Petrineau fils de René Petrineau, reçu dans la confrérie des Bourgeois, le 14 mai 1657 [1]. »

Il mourut en 1709, après avoir légué tous ses manuscrits à M. Pocquet de Livonnière, son ami.

Claude Pocquet de Livonnière, l'ornement de la ville d'Angers et de la province d'Anjou, auteur des *Observations sur la coutume d'Anjou*, qui ont été imprimées à la

[1] Registre de ladite confrérie.
Ce registre existe-t-il encore ? Je n'ai pu le découvrir; mais dans une liste de membres de la confrérie, à partir de 1500, j'ai trouvé parmi ceux qui ont été reçus à la date du 4 mai 1657, le nom de « Nicolas Pétrineau des Noulis, fils du sieur de la Pacaudière, avocat ». (Bibl. d'Angers, Ms. 686). E. L.

Digitized by Google

suite du commentaire de Dupineau, pour former deux volumes in-folio, qui sont entre les mains de tout le monde dans cette province et dans les provinces voisines, auteur des *Règles du droit François* et d'un *Traité des fiefs*, qui de la province ont passé dans la capitale, et se sont ensuite répandus dans presque tout le royaume, d'un *Traité de la communauté*, d'un *Traité des bénéfices* et de quelques autres ouvrages, qui n'ont pas été imprimés.

Me Claude Pocquet de Livonnière, né le 7 décembre 1664[1], fut reçu conseiller au présidial d'Angers, en 1683. Il fut ensuite pourvu de la chaire de professeur du droit françois en la faculté des droits de l'Université d'Angers ; il l'a remplie jusqu'à sa mort. Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière, son fils aîné, lui succéda et l'a possédée aussi jusqu'à sa mort, arrivée le 27 février 1762.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail au sujet de notre Claude Pocquet, parce que sa vie a été imprimée dans le dix-septième volume des *Hommes illustres* du Père Niceron.

Me Claude Pocquet de Livonnière laissa trois garçons ; l'aîné, Claude-Gabriel, qui lui succéda dans la chaire de professeur du droit françois, comme je viens de le dire ; le cadet, Henri-Prosper qui fut d'église, et est mort chanoine et archidiacre d'Angers ; et Jean-André Pocquet de Livonnière, le plus jeune, conseiller au présidial d'Angers en 1722, maître à la chambre des comptes de Blois, décédé sur la paroisse de Saint-Maurice, le 20 mars, et enterré dans l'église paroissiale le lendemain 21 mars 1767 ; il n'a laissé qu'un fils[2] :

[1] V. dom Maurice. — M. Port dit le 18 juillet 1651, (*Dict. de M.-et-L.*) E. L.

[2] M. Port, dans son *Dict. de M.-et-L.* (t. III, p. 130), fait entendre qu'il a eu plusieurs fils : « un de *ses fils*, Pierre-André-Claude Scévole, marié le 26 septembre 1752 avec Prudence-Louise Hameau de Francpalais ». Je fais cette citation parce qu'elle complète les noms de Scévole et de sa femme et modifie le nom de cette dernière. E. L.

Digitized by Google

Scévole.... Pocquet de Livonnière, seigneur de la Cailleterie, maître à la chambre des comptes de Blois, dont les provisions ont été enregistrées au greffe de l'Hôtel-de-Ville d'Angers, le 2 janvier 1768. Ce dernier a épousé demoiselle.... Hameau du Marais, dont il a des enfans de l'un et l'autre sexe.

Guillaume Poyet, fils de Gui Poyet avocat à Angers, fut aussi lui-même avocat à Angers[1], ensuite avocat au parlement de Paris, puis avocat général, président au mortier, enfin chancelier de France en 1538, et par arrêt du 14 avril 1545[2], il fut privé de tous ses offices, déclaré inhabile d'en tenir et condamné en cent mille livres d'amende, somme qui reviendroit à près d'un million de notre monnoie.

Il mourut d'une rétention d'urine, à l'âge de 74 ans, au mois d'avril 1548[3].

Paschal Robin, sieur du Faux, gentilhomme angevin, auteur d'un nobiliaire de France[4], étoit de la paroisse de Villevêque ; il composa une histoire d'Anjou sous ce titre : *Brief discours sur l'excellence, grandeur et antiquité du pays d'Anjou, et des princes qui y ont commandé ou qui en sont sortis.*

Le préliminaire en fut imprimé à Paris, in-8°, chez Richard, en 1582 ; mais le corps de l'histoire est demeuré manuscrit sans qu'on sçache qui le possède.

Lacroix du Maine en parle en ces termes : « Celui-ci (du Faux), est un homme docte en grec et en latin, grand historien et poète, et a surtout une exacte connoissance de l'histoire de France, et principalement de celle

[1] V. Ménage, p. 3.
[2] Ménage, p. 108, rapporte la date de cet arrêt au 23 avril 1545.
[3] Moréri. — M. Port dit le 27 avril 1547. (*Dict.* III, 179.) E. L.
[4] V. Ménage, p. 376, et le *Discours historique* de dom Maurice, bénédictin.

Digitized by Google

de son pays d'Anjou, étant doué d'une merveilleuse promptitude d'esprit et d'une mémoire singulière; ce que je dis pour l'expérience que j'en ai faite, l'ayant connu fort familièrement. »

David de Sesmaisons, bailli d'Anjou, mérite d'être connu de la postérité pour avoir eu le courage de soutenir les droits de la juridiction temporelle contre les entreprises de la juridiction ecclésiastique, dans un tems où rien ne pouvoit lui résister; aussi fut-il obligé de plier après avoir été excommunié à cierges éteints et foulés aux pieds par Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, le jeudi après la Saint-Luc 1298[1].

La famille de Sesmaisons (*de Suis Domibus*) étoit dès lors une des plus considérables de la province; elle y a tenu un des premiers rangs parmi la noblesse, tant par ses richesses, ses services, que ses alliances avec la maison de Laval et autres, et a subsisté jusqu'en 1635.

Pierre Touraille, auteur d'un commentaire françois sur la coutume d'Anjou, étoit avocat célèbre au présidial d'Angers, et contemporain de Claude Ménard[2]. Il composa aussi une *Histoire d'Anjou*, mais il s'en faut beaucoup qu'elle soit aussi remplie d'érudition et de recherches que celle de Ménard; elle ne laisse cependant pas d'être autant, ou plus agréable à lire, le françois n'en est pas mauvais. Ce n'est pourtant, à proprement parler, qu'une histoire des comtes et ducs d'Anjou, et non une histoire de la province; on y chercheroit inutilement le détail des événemens ecclésiastiques.

[1] V. Ménage, p. 393.
[2] *Discours historique* de dom Maurice.

Digitized by Google

Roger (de Montroux), archidiacre d'Angers[1], depuis connu sous le nom de cardinal de Beaufort et enfin pape sous le nom de Grégoire XI.

S'il étoit permis de parler des vivans, les familles Ayrault, Boylève, Louet, etc., me fourniroient encore matière à bien des articles. Je serois encore dans le cas de nommer d'autres personnages, qui, pour ne pas tenir à ces anciennes familles, n'en méritent pas moins place dans l'histoire de notre province. Il en est un entr'autres dans l'Université[2], à qui, malgré la prévention, fruit de l'envie et de la jalousie, je serois bien charmé de rendre la justice qu'il n'obtiendra probablement que de la postérité.

[1] Compte de la grande Bourse de l'Église d'Angers de 1377 à 1378. Dans l'intention sans doute de supprimer cet article, Thorode a écrit en marge : « Néant, ce pape et son oncle Clément VI, étoient du Limousin et non d'Anjou. » — Si Pierre Roger de Montroux n'était pas Angevin de naissance, puisqu'il naquit en 1336 au château de Maumont dans le bas Limousin, il l'était du moins d'origine, étant fils de Guillaume II, seigneur des Roziers, vicomte de Turenne, comte de Beaufort-en-Vallée, et de Marie de Chambou. Il passa aussi une partie de sa vie dans l'Anjou, où il fut nommé prieur de la Haie-aux-Bons-Hommes à l'âge de neuf ou dix ans ; vers 1345 il reçut le grand archidiaconé de Saint-Maurice ; à dix-sept ans il fut créé cardinal. Elu pape en 1370, il mourut huit ans plus tard. E. L.

[2] Je n'ai pu trouver, malgré mes recherches, quel est ce personnage dont Thorode fait tant de cas. Je souhaite que d'autres soient plus heureux que moi. E. L.

(A suivre)

Digitized by Google

HUIT JOURS EN BRETAGNE

LETTRES A UN PAYSAGISTE [1]

I

Lorient, 1er Juillet 1846.

Je t'accuse, mon ami, d'avoir manqué ton apparition sur les rochers de Batz, à l'heure fixée pour le passage de la *Reine*. Soit rapprochement de la côte, soit clairvoyance du regard, soit hallucination de l'amitié, j'embrassais trop étroitement du haut du pont toute la configuration du rivage pour ne pas discerner jusqu'aux allures grotesques d'un crabe dans les anfractuosités du granit, ou pour ne pas compter sur le sable les étamines sans nombre du *chelidonium corniculatum*. Je n'eusse donc omis ni ton chapeau à larges bords, ni ton ombrelle fichée comme la tente d'un bédouin, ni ton crayon plus aiguisé que la flèche d'une cathédrale, ni ton album tout grand ouvert sur tes genoux, et dont notre paquebot eût sillonné la blanche page. Allons, tu n'y étais pas. Je t'en accuse, — et t'en absous. C'est, à tout prendre, une laide chose qu'un

[1] Nous avons la bonne fortune de commencer dans ce numéro la publication d'un travail inédit de M. Victor Pavie. Nous prions la famille de l'éminent écrivain, qui a bien voulu nous autoriser à imprimer ces pages charmantes, d'agréer tous nos remerciements.

(*La Rédaction.*)

Digitized by Google

paquebot, une chose à relever un paysagiste de sa parole. Il n'est pas de chétive barque à la paire de guenilles croisées en lames de ciseaux, de bateaux à livarde faits d'un débris d'aviron, de gabarre hissant sur l'étai de son unique mât le rapiécetage de sa trinquette, qui ne dame le pion à ce navire intrus et bâtard, à ce bourgeois des eaux, à ce lourd parvenu du siècle, et qui n'en dise plus long à la contemplation d'un artiste qu'un tuyau de vapeur hennissant pour quatre cents chevaux. Un poète qui fait tout vivre, et à qui, faute de beauté, il faut à tout le moins une image, n'a pu le présenter que haletant et battant les vagues de ses roues, « pareil à un chien fatigué. » — Hélas ! cette plainte croissante que l'Océan jette à la terre, la terre le lui rend en échos multipliés. Adieu le claquement du fouet, le jeu fringant des postillons aux boutons miroitants, au gilet d'écarlate, le tintement des grelots, le piaffement des coursiers, le prestige des harnais, les enchevêtrements des guides, — ce pilote, ces agrès, cette mâture, cette voilure, — cette manœuvre du continent. Du moins, la mer reste aux matelots ; nous autres avons tout perdu jusqu'à la terre !... Age de fer, mon ami, bateaux de fer, chemins de fer, plumes de fer dont j'écorche avec des grincements affreux le papier *glacé* de ma lettre, et que je compare à celles tombée d'une aile d'oiseau et qui volaient jadis si légères et si souples sur nos feuillets d'écoliers !

Ce n'étaient pas seulement ces mélancoliques pensées qui me rendaient morose à l'heure où j'avisais ton roc et qui aggravaient en moi le ressentiment de ton absence. Il s'y mêlait le souci de la solitude prématurée à laquelle je me voyais déjà condamné au début du trajet, la poupe en mer, la proue en Loire. De trois que nous étions, j'étais déjà réduit à un. Cela soit dit sans la moindre désobligeante allusion à la valeur de mes compagnes, dont l'une, malade avouée, et en cette qualité couchée officiellement sur un matelas de la cabine, demandait au sommeil l'oubli du

Digitized by Google

roulis et du tangage, et l'autre, déjà muette, mais non rendue encore, regardait, souffrait sans s'exclamer et sans se plaindre, essayant d'accoupler, sous l'empire d'une même cause, les jouissances de l'esprit aux malaises du corps.

Du jour où un tronc de chêne rustiquement échancré projeta sur les flots la première ombre d'un navire, de ce jour une maladie de plus s'inscrivit au grand livre des misères humaines, maladie singulière que nul régime ne prévient, que nul remède ne réprime, et dont la médecine aux abois a pris le parti de rire, sans avoir réussi à mettre les rieurs de son côté. Toutefois l'action simultanée que le double mouvement du roulis et du tangage, l'âcreté et le montant des exhalaisons salines et les premières émotions du large exercent sur les passagers n'était pas sans réplique et laissait beaucoup à désirer au génie investigateur du siècle.

Tous n'étaient pas frappés.

Du sein de cette masse inerte qui agonisait sur le pont, on voyait se dresser une minorité imposante, protestant jusqu'au bout soit de l'indéfectibilité de son moral, soit de l'héroïsme d'une constitution privilégiée. La navigation moderne remédie à cet inconvénient par des moyens inusités jusqu'à ce jour, grâce auxquels, à cela près de rares et phénoménales exceptions, cette minorité rentre dans la destinée commune. C'est d'abord une vapeur de charbon qui vous presse la tempe, un cercle plus pesant qu'une couronne de roi, tandis que des flots d'huile, dont les ressorts sont baignés, s'élève dans l'atmosphère une masse tiède et grasse qui vous retombe sur le cœur; c'est le mouvement des palettes dont les soubresauts monotones, sans action apparente sur le reste du corps, vous labourent sourdement la poitrine; c'est le mode de secousse qui doit infailliblement résulter du conflit de deux forces étrangères l'une à l'autre, l'impulsion de la machine et l'oscilla-

Digitized by Google

tion des eaux. Le navire à voiles, qui tire du souffle des vents sa puissance locomotive, exploite à son profit le rapport de deux éléments dont il simule aux yeux l'amour et l'harmonie : appuyé sur la vague par cet agent capricieux qui tour à tour la gonfle et la déprime, et possède le secret de son sourire et de ses colères, il l'étreint de ses flancs, et, centaure maritime, s'assimile étroitement tous les mouvements de sa monture. L'autre, qui puise au fond de lui-même la force de son déplacement, poursuit avec un brutal égoïsme son sillon rauque et morne au travers de la lame et du vent, tantôt choquant dans le plein, tantôt cabriolant dans le vide, monstre aux yeux sans regard, aux pulsations sans âme, aux allures sans volonté, qui roule sur l'abîme avec un trébuchement sinistre, et dont la triste image, désavouée de la création, s'en vient peser pour dernier malaise sur le cerveau des passagers : celui-là est Ariel, celui-ci Caliban.

D'où il suit qu'on ne saurait sans une criante injustice refuser à Papin, à Watt et à Fulton, entre autres découvertes et améliorations merveilleuses, le perfectionnement de la nausée. Espérons, d'un dernier effort de l'industrie, que la règle, à l'avenir, n'aura plus d'exception, et que nul paria ne sera déchu désormais du droit commun de la traversée. Est-il rien de plus à plaindre qu'un pauvre diable qui se porte bien, au milieu d'une société de malades!... Alfred de Musset, dans sa mélancolique histoire du *Merle blanc*, avait vaguement entrevu quelque moralité pareille à celle dont je me trouvais le héros et la victime. Il est certain qu'à ne considérer ce malaise que dans ses conditions simples et naturelles, à le prendre comme exemple des influences de la nature sur l'homme, la véritable humiliation, suivant moi, est pour l'être incomplet et infirme, sur lequel elle n'a pas de prise, et qui est dénué du pôle correspondant à son action. Contempler sans vertige un abîme béant sous ses pieds, respirer sans

Digitized by Google

oppression entre deux nuages électriques, suivre d'un regard invulnérable les passes d'un magnétiseur, voguer sur l'Océan ni plus ni moins que sur une rivière, autant d'obstructions du sens transcendental et supérieur par lequel l'univers entre en communication avec nos organes. S'en vanter serait d'un sot : aussi confesserai-je humblement mon insensibilité à cet égard, comme une disgrâce. Tel est l'étroit rapport qui lie les deux parties de nous, que je ne suppose guère de poète ni d'artiste aspirant pour lui-même et respirant pour autrui le génie de la création, sans payer de son corps les illuminations de son âme, sans être initié par les épreuves physiques au sens du monde extérieur.

Faute d'interlocuteurs, je me mis à causer avec moi, et je me dis comme cela, que ce que perdaient mes compagnes n'était pas, après tout, au niveau de leurs regrets, du moins quant à ce coup de théâtre si rêvé, à ce lever de rideau sur les horizons sans limites ; qu'un début en pleine mer, par l'embouchure d'un fleuve, ne réalisait pas les soudainetés et les prestiges que l'imagination s'en promettait. Preuve de plus de toute la différence qui sépare un livre d'un tableau, un récit d'un effet. Quoi de plus sublime à la pensée que l'acte par lequel un cours d'eau, parti d'une source, se met à préluder à sa transformation en infini ! Les rives s'écartent, les saules se changent en roseaux ; l'onde souffre, le flot frissonne, les coteaux inquiets se prosternent dans l'attente du Dieu qui menace et vagit au fond d'une poitrine mortelle. Le voilà ! plus de bornes ; plus de prairies, plus de gazons d'où se penchaient et buvaient les chèvres altérées, plus de chalumeaux refoulés dans les ombrages des vallons autour du chevet de sa mère ; il naît aux fanfares des aigles, bercé par la tempête, avec un roc pour oreiller, cet océan sorti d'une rivière, et qui, dans quelques heures, servira de lit au soleil !... Eh bien ! à voir, ce n'est plus cela. Le regard, plus impartial

Digitized by Google

et moins actif que la pensée, n'a point, comme elle, d'ellipse pour devancer la succession des instants, ni d'omission à jeter sur les points fâcheux de l'espace. Il ne s'arrange donc ni des lenteurs de la métamorphose, ni de la gamme de tons plus ou moins livide et fangeuse qu'un affluent parcourt pour passer des grenouilles aux chevrettes, et du brochet à l'éperlan. Son impatience le trouble; d'abord trop confiant, il finira par ne plus croire. Ballotté de lame en lame, il avise avec découragement et souci une étendue toujours suspecte. Et puis son point de départ l'affecte en dépit de lui; c'est toujours la rivière, large, grosse, houleuse, écumante ; un souvenir opiniâtre, une illusion natale est là, qui ne le céderait qu'au renouvellement du rivage, là où l'algue verdit, où la plage poudroie, où rampe le coquillage, où expire le flux. Mais le rivage, il est trop loin. Le rivage! chose étrange, allusion par trop juste, hélas! à l'infirmité de cette nature humaine qui ne perçoit l'infini que par sa négation. Nulle part l'océan n'est plus palpitant pour elle que là où son immensité se dément, là où il se fait homme lui-même, si je puis dire, là où il paie son tribut à la terre.

Ce qui n'empêche pas que pour un spectateur émérite, et partant à l'abri du désappointement signalé, l'embouchure du fleuve ne se présente aux yeux avec toutes les conditions de la pensée. J'aimais à voir ses rives, jusqu'ici parallèles, s'épanouir tout à coup en un gigantesque éventail. J'embrassais de l'œil nu son vaste et croissant hémicycle, allumant çà et là, aux rayons de l'histoire, sur les rochers et sur les grèves, ces phares qui ne s'éteignent ni de nuit ni de jour. A ma gauche, la Vendée, à ma droite la Bretagne, semblaient croiser sur notre tête leurs sympathies et leurs souvenirs, dont le sillage du vaisseau traçait en même temps sous mes pieds la ligne d'intersection radieuse. Oui, l'histoire de nos troubles a valu à la Loire la singulière prérogative de franchir sous son nom la limite fatale au-

Digitized by Google

delà de laquelle tout fleuve perd irrévocablement le sien. Le caractère moral, dont ses rives sont empreintes, persiste encore au loin sur ces rivages dont le contour est à elle, dont elle dirige le mouvement, et qu'à plusieurs reprises elle essaye de ramener comme des bras sur sa poitrine, pour y confondre encore, à travers la différence des races, ses *brigands* et ses *chouans* dans un dernier baiser : ceux-là, candides, sereins, à l'œil ouvert, au profil homérique, amis de l'air et du soleil, visant dans les batailles aux allures de l'épopée, et dont le sang circule avec une singulière aisance dans les veines des marbres de Carrare et de Paros. Ceux-ci mornes, sauvages, aux tempes chevelues, aux regards creux et perçants, hommes de l'Edde plutôt que de l'Iliade, austères partisans, héros de coups de main et d'escarmouches, dont le galbe revivrait dans des figures de granit. Soldats improvisés, les uns marchaient tête levée, panache contre panache, drapeau contre drapeau, ennemis en règle de l'état, soutenus dans leurs rêves par un secret pressentiment de leur gloire posthume et de l'admiration de la France; les autres s'attaquant à distance, de mœurs, de langage, voire de patrie, à un pouvoir plus spécieux et moins inaccepté, s'arment des bises du Nord et des ombres de la nuit, sortent des souterrains, escaladent les précipices, et se rendent au carnage avec cette conviction douloureuse que le monde restera sourd à leurs protestations taciturnes, et que leur moment n'arrivera pas. Je n'en voudrais pour exemple que le chef terrible et exercé dont la royauté elle-même n'osa trop disputer le nom à l'anathème populaire. Valider un à un tous ses actes jusqu'au dernier, serait d'une conscience plus à l'épreuve que la mienne. Comprenne qui pourra ce duel inouï et frénétique où le monde devait se jouer entre l'épée de la France et le poignard d'un proscrit, moi j'y renonce. Je préfère le cri de mon instinct aux élucubrations d'un artificieux commentaire; je me défie,

Digitized by Google

d'ailleurs, de la pente insensible qui, de l'attrait de la cause et de la sympathie pour l'homme mène à l'adoption du moyen; mais tout en étouffant le moyen sous mes pieds, je relève l'homme, je le contemple dans la trempe de son âme de pair avec celle de sa chair, dans la facilité fabuleuse de ses ressources, dans sa fougueuse ténacité jusqu'à déconcerter la fortune, et, la main sur ce cœur que la présence de l'échafaud n'amollit pas plus que celle des balles, je me dis : il y avait du martyre là-dedans.

Belle-Isle ! Les rochers d'Hœdée et d'Houl la dénotent. Il semble que les îles poussent leurs rejets en mer ainsi que les arbres en terre. A mesure que l'on pâlit sur l'étude des cartes et que l'on voit leur échelle s'agrandir sous ses doigts, l'on s'étonne de ces constellations foisonnantes dont est semée l'étendue des flots. D'abord ce sont des points rares, distants et isolés, comme là-haut les étoiles au début de la nuit, dans les pénombres du crépuscule ; puis les distances se comblent, l'unité se dédouble, le singulier donne le pluriel. Puis ce ne sont bientôt qu'immenses et nombreuses couvées : au centre, l'île mère rassemblant ses petits dont les derniers s'éloignent et disparaissent par degrés dans l'arrière-cercle de la famille. Mais si vaste qu'elle soit, jamais la carte n'arrivera au chiffre de cette fourmilière innombrable d'îlôts, d'écueils et de rochers de toutes sortes, nommés par le pêcheur avant le baptême des géographes, hantés par les pingoins avant la désignation du pêcheur. Le soleil, en se couchant, mettait le feu aux grands arbres dans les massifs de Perdent, de l'autre côté du *Palais ;* la poussière s'élevait au courant d'une grande route sillonnée par la voie des charriots : images du continent qui tirent de leur fonds insulaire un charme étrange et une imposante grandeur. Le temps de jeter à la côte une batelée d'indigènes, et nous filons, sans que notre ancre, aussitôt levée que baissée, ait pu seulement piquer la terre de son bec.

Digitized by Google

L'expérience a formulé cet axiome que les motifs d'acclimatation dans un lieu sont en raison inverse de l'attachement des habitants. Or, l'exultation du retour rayonnait sur toutes les faces Belliloises à l'instant du débarquement. D'où je conclus qu'en dépit des séductions tantaliques que ce paysage maritime exerçait sur moi, le second jour m'eût fait payer plus ou moins cher le ravissement de la première heure. Je l'ai sentie assez de fois sur divers points de l'Océan, pour convenir de la joie d'une prise de possession pareille. C'est une joie d'enfant, car enfant on a rêvé cela. Une île! le curieux, le lointain, le réservé! tout ce que nous aimons ici et contemplons sur terre comme transfiguré et s'épanouissant sur les flots à la lumière d'un autre soleil! la nature encadrée, tout un monde qui émerge sans l'ombre d'une ride au front... Mais le lendemain, cet inconnu se change en connu implacable : la barrière qui préservait devient celle qui enferme. Toujours le ciel, toujours la mer. Après? O continent, seul et vrai monde, dont les éclats disséminés nous paraîtront toujours saignants, sous quelque vert manteau que leur blessure se cache. Une île, c'est un vaisseau à l'ancre, un peu plus petit, un peu plus grand; l'équipage y prospère, le passager, tout de feu la veille, s'y étiole et s'y alanguit le lendemain; ainsi de toutes. Je suppose que vous n'éprouviez pas le moindre besoin sérieux de franchir le cercle qui vous presse, et que deux ou trois kilomètres de rayon circonscrivissent amplement toute la surface du territoire sur lequel s'exerceraient vos affaires et même vos loisirs. Qu'importe! vous voilà insurgé contre vos limites de toute l'extravagante réaction de votre pensée. Cette hypothèse cruelle que, *voulussiez-vous vous ne pourriez pas*, vous est, à elle seule, une chaîne et une étreinte, et jusque dans l'immensité des Amériques, vous vous dites prisonnier[1].

[1] Cette première lettre a déjà été publiée dans l'*Artiste*.

Digitized by Google

II

Lorient, 2 juillet.

Je te recommande Lorient comme un type remarquable de tristesse et d'ennui tout ensemble, chose plus rare qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. Tu me comprends. La France qui touche au second et qui de jour en jour y précipite l'Europe, laquelle y précipite l'univers, présente encore bon nombre de villes mélancoliques dont le caractère émeut et réjouit le voyageur. L'histoire coule à pleins bords du haut des créneaux, de leurs donjons et des gargouilles de leurs clochers, dans des rues anfractueuses et solitaires où l'enfant qui épèle et la vieille qui file, encastrés dans l'ogive croulante des fenêtres, la regardent passer à leurs pieds. Celui qui les traverse, absorbé et perdu dans l'ombre de ces tournants, de ces impasses et de ces arcades, tantôt heurtant de la main quelque porte béante et fruste, tantôt heurtant des yeux un millésime sur le mur, tantôt heurtant du pied quelque borne qui fut un roi, celui-là ne sourit pas sans doute du rire élyséen d'un juge qui sort de l'audience, ou d'un dandy qui entre au bal, mais à coup sûr il jouit ; il est triste, mais ne bâille pas. Ainsi du grand au petit, Poitiers, Vitré, Thouars, Guérande, Laval, Dinan, Fougères, Angers, avant 1830. Par contre, on voit surgir et se développer à l'envi force villes dont le mouvement, l'activité, l'industrie, dont la *gaieté* enfin, s'il faut l'appeler par son nom, donnera pour résultante l'ennui le plus caractérisé. Toutefois Saint-Étienne, Saint-Quentin, Lille, etc., prennent la revanche de leur solitude morale et de leur froideur esthétique par tout ce que le va-et-vient d'une population affairée, le grincement des machines, le

Digitized by Google

renouvellement des places et des chantiers jette d'entrain et de circulation autour d'elles : là, dans le vide de l'âme et du cœur, les tempes battent, la tête fermente. A cela près d'un suicide et d'une faillite par matin, lesquels après tout sont l'aubaine du journaliste, rien de triste : l'ennui, mais l'ennui bruyant et remuant. Entre cette gaieté abstraite et cette tristesse monumentale, gît Lorient, ville d'hier, crucifiée avant le temps sur la croix de son plan rectiligne, ville sans génération, que Louis XV vit naître, et que Louis XV vit mourir. Produit d'un rêve, éclose au souffle ironique de la fortune à la façon de ces bulles gonflées par le chalumeau d'un enfant, elle mit à creuser son port, à fonder son arsenal, à distribuer ses casernes, à niveler ses places, à jalonner ses rues, cinq ou six fois moins de temps que n'en mirent les cathédrales à édifier leur nef sur les piliers trapus de leurs cryptes, les ogives de leurs tours sur les cintres de leur nef, et les trèfles à jour de leurs clochetons historiés sur la pointe de leurs ogives, comme si la même voix fatidique disait « vite » aux uns et aux autres « doucement ». Du reste, ville, terre et mer sympathisent. La ville n'a pour confins qu'une campagne morose et nue, la mer n'a pour rivage que des bords sombres et fangeux qui ne sont ni la falaise, ni les rochers, ni la plage, et sur lesquels son flot s'affaisse sans ressort. C'est là que deux vieillards, l'un de Port-Louis, l'autre de Lorient, réchauffant au soleil leur pauvre petite queue chenue, devisaient entre autres de Dupleix et de La Bourdonnaye, l'embout de leurs cannes pointé vers l'est. Peut-être leurs yeux éveillés par les ans prenaient-ils pour un navire chargé de sucre et de café le sardinier *Groisillon* qui accourait au port sous ses voiles couleur de suie.

Encore tout frissonnant du contact imprévu de ces devanciers vivants, de ces ombres de chair et d'os, je remonte la ville, et me voilà tout à coup en proie à une autre et non moins étrange émotion : je venais de

Digitized by Google

m'achopper à un contemporain de bronze : c'est Bisson, la mèche à la main. Notre âge, affamé de jouir, n'abandonne rien aux neveux, pas même cette série d'années strictement exigible au point de vue de l'apothéose. Ici encore, l'Église, du haut de son éternité patiente, accuse la brièveté de la durée des hommes en rapport avec l'impatience de leurs désirs. A Rome, il faut cent ans pour forger le nimbe d'or; il faut huit jours, chez nous, pour couler l'effigie d'airain. Mais on a beau se presser et devancer les temps, on ne saurait mûrir les générations en serre chaude. Point d'épopée sans légende; sans postérité, point d'immortalité. Du jour où le statuaire ne stipule plus sur la place un rayon de tant de mètres pour l'effet de son monument, de ce jour aussi, ce grand statuaire collectif qui est l'imagination populaire, cesse de revendiquer un rayon de tant d'années pour la transfiguration de son héros, deux perspectives qui s'engendrent, l'une physique, l'autre morale, et se déduisent logiquement. Imposer au rival, à l'ennemi, à l'ami même, au compagnon de tous les actes, au témoin de toutes les faiblesses cette contemplation religieuse et émouvante qui nous saisit en vue des hommes d'outre-temps! imposer à l'artiste qui l'a touché du doigt, hanté quotidiennement dans toute la familiarité de son visage, et, si je puis dire, dans toute la domesticité de ses traits, cet idéal qui, jailli des sympathiques intuitions de l'âme, ressemble plus encore à une vision qu'à un souvenir, — chimère! Qui aurait jamais cru qu'on en vînt à tutoyer une statue! Il y a aujourd'hui tel Maréchal de l'empire qui ne saurait faire deux pas sans serrer ici une main de bronze, là une main de marbre à ses camarades de gloire, immobiles et dressés de toutes parts sur son chemin. Il joue avec le ciseau qui lui taillera dans le marbre une image de trois coudées. Il voit son Phidias dans l'artiste innocent qui le salue et, plus d'une fois, ruisselant de sueur sous quelque étreinte imaginaire, il s'est dit comme Vespasien :

Digitized by Google

je sens que je deviens Dieu. Que dis-je ? il y a bien mieux; il y a, à l'heure où je parle, quelqu'un qui mange du macaroni à Bologne et qui pose divinement en métal dont on fait des cloches sous le péristyle du Grand-Opéra de Paris, quelqu'un dont la statue, en dépit de cette série de chefs-d'œuvre qui commencent à Tancrède et finissent à Guillaume-Tell, peut, d'un instant à l'autre, résonner des sifflets du parterre; quelqu'un au doigt duquel une trop candide fiancée a mis hier son anneau, sans tressaillir à l'hypothèse d'un dénouement à la Zampa !

Principe réservé, j'approuve du fond du cœur la part faite à Bisson dans notre improvisation monumentale. Il jette au suicide lâche, égoïste, vulgaire, que l'Angleterre a naturalisé en France, l'exemple d'une réprobation généreuse, en montrant à quel prix et sous quels impérieux devoirs, l'homme peut se considérer comme l'arbitre de sa destinée. Et puis, son nom se rattache à cette période d'or de la génération actuelle où une lyre vibrait au cœur de la nation, où une muse chantant des choses inconnues s'assoyait sur le tombeau de la Grèce, où Byron ceignait le glaive et sentait sa foi d'athée chanceler vers l'Orient. S'il est une voix, ainsi que je le supposais tout à l'heure, qui dise « vite » à ceux-ci, et « doucement » à ceux-là, selon les chances diverses que l'avenir leur prépare, n'avait-elle pas ici mille raisons de retentir aux bords d'une dynastie expirante, en vue de l'oubli prochain, océan plus profond que l'autre, où Bisson allait sombrer, mais cette fois avec la poésie de la Grèce et l'enthousiasme de la France? Un vœu seulement : j'eusse aimé voir à quatre-vingts années de là, en remontant le cours de l'histoire, s'élever quelque chose comme le brave Tinteniac, qui, avec trois cents hommes répondit du salut de la ville sur sa tête et remontra aux Anglais le chemin de leur Bretagne. Il y a de cela cent ans, âge mûr des renommées. La statue coûterait peu, la matière est toute prête ; les Anglais l'ont fournie en canons.

Digitized by Google

III

Quimperlé, 3 juillet.

J'ai vu près du Blaved qui tombe en ses bassins
Le port de Lorient tout entouré d'écume
Sauvagement le soir se coucher dans la brume...

Non poète, je ne l'ai point vu ; mais je n'en jurerais pas moins sur ma tête, ô poète, que cela est ainsi que tu l'as vu. Qui donc se targuerait par hasard d'y voir plus clair que le poète, somnambule divin qui s'appelle tantôt Milton, tantôt Homère, et dont la prunelle retournée voit se reverbérer l'univers dans son cœur ? Qui donc se mêlerait de juger et de condamner une ville, un ciel, une campagne, de dire : cette plaine est plate, cette colline difforme, ce buisson déguenillé, ce rayon torve et louche, alors que le poète a prononcé ? Depuis ceux de Crémone jusqu'à ceux qu'un enfant de ferme compose de trois boyaux ajustés sur le sabot fêlé de sa grand'mère, il n'est pas un violon dont l'archet de Paganini n'ait provoqué tour à tour des sons légers, terribles ou suaves, couvés jusqu'à sa venue dans les cavernes du boîtier. Il y a une forme à tout; heureux qui en détermine l'empreinte, qui d'un vagissement sait extraire une parole, et ériger en hymne une muette aspiration. A lui de faire rouler, comme un Pactole dans le sillon, tout l'or de la Beauce et de la Brie, de projeter sur leur immensité monotone l'ombre immense de leurs chariots ; à lui de faire monter, comme d'un encensoir vers le ciel, l'odeur des chétives bruyères ; il s'assied, à l'aurore, sur l'humble crête du fossé, — autant de gouttes de rosée, autant de rubis et d'escarboucles sous lesquels

Digitized by Google

ploient les tiges des herbes et des joncs ; La Genèse est en petit dans ce débrouillement confus d'insectes et de fleurs qui s'épanouissent sous ses pieds du fond des ondes lumineuses. Il rôde, au soir, par les abords d'une closerie picarde ou champenoise et, s'éclairant dans les ombres d'un rayon du crépuscule, il s'accoude rêveur sur les balustres de l'échellier, à voir de quels reflets splendides ce pêle-mêle d'enfants, de vaches et de poules reluit dans la fournaise du couchant. Après lui tout est beau, non qu'il ajoute ou retranche une parcelle quelconque du milieu transformé sous ses pas, — lui, changer ! L'homme naïf, l'être passif par excellence ! mais c'est que Dieu s'est complu à lui ouvrir sur le monde la fenêtre par laquelle il faut regarder pour bien voir. Gardez vos blâmes, voyageur, pour les points indéchiffrés qui n'ont point reçu du devin le mot de leur énigme ; mais, je le répète, partout où il a parlé, taisez-vous !

Ces trois vers qui me revenaient en mémoire, comme les chevaux de la diligence piaffaient sur les planches du pont-levis, renouvelèrent tout à coup mes impressions engourdies, et Lorient m'apparut à travers la lucarne de Brizeux.

Attends-toi, cher ami, à voir s'égrener sous ma plume quelques rimes dépareillées de ce poète agreste et charmant dont le vers ne revient pas sans rafraîchir le palais d'une saveur d'alise et d'azerolle. Je le croirais de par là, à l'évidente partialité de sa muse pour ce pays dénué d'attraction sur le passant. Mais d'où il est, qui le sait ? Son nom même, son nom, l'aurais-je dit par hasard ? Mettons que je n'aie rien dit... Il s'appelle le poète de Marie, et c'est assez. Son nom est presque un mystère ; qui donc oserait soulever le voile qui nous dérobe son berceau ? Si vous l'interrogez : « Là-bas, bien loin, répondra-t-il, dans un petit pays qui n'est point sur la carte » et, secouant sa tête, il filera dans l'ombre et vous laissera désappointé. Essaierez-vous de le suivre aux ébruitements de la muse, à travers les hautes

Digitized by Google

herbes de ses idylles et de ses sonnets ? Bah ! vous le tenez bien ! Pareil au râle, dont le chasseur entend résonner le cri à l'autre bout de la prairie quand il croit le tenir sous ses pieds, vous le relancez vainement des bords du pays de Vannes au plus creux de la Cornouaille, vous le cherchez sur le Scorff, et le voilà sur l'Odet ; à Arzanno, où il chantait, vous ouvrez la main pour le prendre... écoutez sa note qui vibre au fond des bruyères d'Intell. Qu'il vivé ainsi toujours, sans biographie dans nos revues, sans lithographie à nos vitres, sans ruban rouge à son bouton, homme inconnu, poète aimé. Qu'on l'entende sans le voir, ses chants n'en éclateront que mieux. Sous quelque obscur hallier, sous quelque touffe de blé noir ou d'avoine qu'il cache son nid et ses amours, qu'importe, si le voyageur essoufflé, que leurre sa fantaisie vagabonde, lui doit le charme de sa course et l'enchantement de ses fatigues, s'il darde sur son obscure patrie un rayon, en retour de l'ombre qu'elle lui à prêté. Bien que l'Italie reluise entre les deux soleils de son ciel bleu et de son histoire, combien peu de visiteurs s'y fraieraient une route s'ils n'avaient pour ouvrir les portes de son sanctuaire, cette clef qu'ils détachent de la ceinture du vieux Gibelin. A Brizeux, la clef de la Bretagne. Toutes les natures sont belles, et tous les poètes sont grands. Il me comprend, lui, qui a traduit le Dante. Hôte de ce rude pays où les fleurs les plus douces ont leurs racines dans le granit, il n'a pas échappé à l'enseignement de ce contraste et, pour suc nourricier de son églogue bretonne, il n'a rien trouvé de mieux que la moëlle du lion.

Je ne rougirais donc pas d'attribuer à la puissance des hémistiches l'honneur d'une complète révolution dans le sol. Je me contente d'énoncer purement et simplement le fait de cette coïncidence remarquable. Le paysage qui gisait à l'état de cadavre, soudain se prend de vie et de mouvement. Dans ses veines exsangues, la sève afflue et circule ; son œil regarde, ses membres déliés tressaillent et se distendent, sa poitrine se dilate dans une harmonieuse

Digitized by Google

série de gonflements et d'abaissements successifs; moi, ravivé comme lui, et ressentant à chaque pas le contre-coup de cette évocation créatrice qui fit jailir Lazare des entrailles du tombeau.

Il y a quelques années, j'avais rôdé autour de Vannes. De la rive de son canal, j'étais sauté dans une barque qui venait de décharger son banc de sardines sur le quai. Poussé par un coup de vent contre le plus septentrionnal des dolmens dont la côte de Lockmariaker est ourlée, je m'étais jalonné par cette file d'écueils hiératiques que les druides ont faits aux flots jusqu'au point où ils disparaissent sous le marteau de Mac-Adam. (Ce ne sont plus les cloches, ce sont les pierres qu'on monnaie !) Puis tournant à droite, et passant un petit doigt de mer sur un bac qui se rit des ponts et des passerelles, j'avais gagné notre Karnac, qui n'est pas l'autre, aussi monumental, plus mystérieux que l'autre, et par dessus tout son aîné. J'avais vu se dresser, à la clarté de l'astre des sorcières, les mille fantômes de pierre dont ses champs sont semés, population fatale, spectateurs comme il en fallait au drame sanglant de Quiberon. En terreur, en vision, en impression sacerdotale, par la sauvage austérité de son empreinte et la superstitieuse taciturnité de ses aspects, le Morbihan n'a point de maître. Il réalise à l'esprit tout ce qu'on rêve au nom de Bretagne. J'ai vu le pays de Tréguier, si riant, si vif et si ouvert, je me souviens de l'effet de ces plaines sans fin qu'encadrait la verdure des algues, et du refrain de l'alouette, à l'heure où je quittais Paimpol. Le pays de Léon, grave et posé, pensif et religieux, abonde en harmonies tirées de ses populations en noir, et de la majesté sombre de ses églises et de ses cloîtres ; on y sent le point précis où les facultés de l'homme et les images de la création s'unissent et se résolvent dans l'idéal du beau langage. Enfin, j'ai vu tour à tour tarir et déborder, sous les pulsations d'une marée double des autres, les côtes semi-normandes de Saint-Malo. Mais ce qui me manquait,

Digitized by Google

ce pourquoi j'eusse changé tout le reste, c'était cette Cornouailles que, par une impardonnable maladresse d'itinéraire, je sacrifiais à chaque fois que je sillonnais de nuit, au galop d'une diligence, et dont je saisissais quelques bribes fugitives à la lueur de l'aube et du couchant : soit des ruisseaux d'argent qui se rendaient où vont les fleuves, sous des arches de chèvrefeuilles ou de houx, soit des charretiers en *bragouls*, cramponnés aux cornes de leurs bœufs, dans cette attitude rustique que rehausse l'étrangeté du costume, soit le biniou d'un pâtre perdu dans l'épaisseur des bois. Puis de la recomposer à chaque retour dans ma pensée, et, me frappant la poitrine, de m'écrier : *ô utinam!* Je la tenais donc, enfin, cette tant désirée Cornouaille, et l'identité de cet aspect, avec le sentiment de mes rapides traversées, n'était pas étranger à la résurrection soudaine dont je signalais plus haut les effets. Pays de ravins et de collines ; sur les versants, des moissons, taillis et futaies sur les crêtes, des prés au bas, des eaux vives au fond. Des villages étouffés dans les embranchements des halliers, et qui se trahissent par la fumée, vert ferme et cru ; végétation crépue, moins pareille au panache qu'à la chenille d'un cimier ; si drus et si pressés, les arbres, qu'on les prendrait de loin pour une forêt dont les forêts véritables semblent une coupe antérieure. J'en ai devant moi une de ce dernier genre, fort belle et à plein l'horizon. Une tige s'y dresse, et laissant à sa base les cimes les plus hautes des hêtres, file et s'évanouit dans les cieux. Les fleurs immenses qu'elle donne ne pourraient trouver place que dans l'herbier d'un Titan. La tige devient un tronc, le tronc devient une tour, ses formes se compliquent d'un enchevêtrement capricieux dont elle est le principe et le centre : un clocher, deux clochers, une église, deux églises, des combles, des faîtages, des girouettes.... — Quimperlé !

Victor Pavie.

(A suivre.)

Digitized by Google

UNE RÉVOLTE

DANS

LES PRISONS DU ROI

A ANGERS, EN 1652

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT

La prison du roi, à Angers, était établie, au XVIIe siècle, dit un historien, sur la rue de la Chartre, dans l'angle droit vers les Halles, où la ville avait fait élever, en 1484, un porche à arcade ogivale, surmonté de chambres à fenêtres grillagées et flanqué de chaque côté de deux tours rondes qui défendaient l'entrée par le Pilori. Sous le porche, les jours de foire, étalaient quincailliers, merciers, couteliers, sur des tables pliantes attachées au mur ou sur des bancs mobiles. Les maisons y attenant étaient louées pour les divers services, et l'on y entassait pêle-mêle, dans un abandon misérable, prévenus et condamnés, auxquels subvenaient les aumônes de la charité publique, reçues dans un tronc de fer mobile qui, les jours de marché, y est exposé encore. Les cachots n'avaient ni jour ni aération autrement que par les joints des portes [1]. Les détenus

[1] *Diction. hist. de M.-et-L.*, t. I, pp. 104-105. — Une horloge y avait été établie à la fin du XVIe siècle. (*Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, BB. 9, f° 42.) — Au commencement du XVIIe siècle, les concessions faites aux marchands de place, sous le porche de la prison, furent révoquées, (*Ibid.*, BB., 104, f° 81). — Voir Péan de la Tuillerie, *Description de la ville d'Angers*, nouv. édit., pp. 348-349, 360.

Digitized by Google

pour dettes, les prisonniers civils et criminels se trouvaient réunis dans une effrayante promiscuité. Entassés les uns sur les autres, dans des centres humides et ténébreux, ils s'apportaient ou se communiquaient des maladies de toute espèce.

L'ordonnance de 1670, dans laquelle le roi Louis XIV disait : « Nous voulons que les prisons soient saines et disposées de manière que la santé des prisonniers n'en soit point incommodée », ne fut jamais exécutée. C'était toujours *l'Enfer* jadis décrit par Marot. Les préaux étaient trop étroits pour contenir la masse des prisonniers. Ajoutons que les concierges se faisaient un revenu important sur les détenus qui payaient un droit à leur entrée et à leur sortie, sans compter une foule de petites redevances pour le loyer des meubles ou la nourriture. Les révoltes et les fuites étaient assez fréquentes[1]. Deux pièces inédites, qui font partie de la collection particulière de nos manuscrits, relatent une sédition et une évasion des prisonniers d'Angers au milieu du XVIIe siècle.

Le jeudi 26 juillet 1652, « par devant nous Georges Hullin, escuier, sieur de la Selle, conseiller du Roy nostre sire, assesseur civil et lieutenant particulier criminel en la séneschaussée d'Anjou, siège présidial d'Angers », dit l'auteur du procès-verbal que nous allons analyser, « présent maistre Christofle Butin, greffier criminel desdites séneschaussée et siège, a comparu en sa personne Catherine Brehot, concierge et garde des prisons royaux de cette ville ». On procède à l'interrogatoire de cette femme, après lui avoir fait prêter le serment obligatoire. Catherine Brehot expose que, la veille, mercredi 25 juillet, sur les huit heures du soir, Pierre Fourré, dit La Pierre, l'un des élèves guichetiers, « faisant la fermeture ainsy qu'on a accoustumé », les nommés Le Dolleux, Lalande et plusieurs

[1] Paul Lacroix, *XVIIe siècle. Institutions, usages et costumes*, pp. 317-318.

Digitized by Google

autres, soufflèrent brusquement sur sa chandelle, qu'ils éteignirent. Puis, les mutins s'emparèrent de La Pierre et lui enlevèrent ses clefs. Maîtres de la prison, ils brisèrent les portes et serrures, malgré « les criz et clameurs » de la concierge et de ses aides. A ce moment, arrivèrent diverses personnes, parmi lesquelles figurait René Deschamps, sieur de Pierre-Basse[1], lieutenant du château, suivi d'une escorte de soldats.

Le lieutenant particulier criminel, averti à son tour, ne tarda pas à paraître, sur les onzes heures du soir. Ayant fait ouvrir la première porte de la prison, il entra dans le préau, où il trouva quelques-uns des détenus, entre autres les nommés Le Dolleux, Lalande et Prevost. Il en vit d'autres qui se sauvaient par-dessus les murs. « Attendu la basse heure », Georges Hullin s'était alors retiré, en remettant la suite de l'affaire au lendemain. La concierge, après avoir procédé à l'appel, constatait l'absence de « Saudubois, Montigné, Villepras, Lorchery, dict l'Espiègle, et Benoist ». Elle avait donc prié le magistrat de dresser le procès-verbal « desdites fractures [2] ».

Georges Hullin continue la rédaction de son procès-verbal. Il entend la déposition de Jean Naurire, l'un des élèves guichetiers de la prison, « aagé de trente-cinq ans ou environ ». Celui-ci dit que, la veille, son compagnon La Pierre, aussi élève guichetier, « estant monté pour faire la fermeture des prisonniers ainsy qu'on a de coustume », il lui fut donné avis que les nommés Le Dolleux, Lalande et autres, lui avaient éteint sa chandelle et s'étaient saisis de lui, « ce qui obligea, luy deposant, de voulloir aller le

[1] Pierre-Basse, commune de Louresse, gros logis du XVIIe siècle, flanqué aux deux angles de tourelles, dans le bourg de Rochménier. — Les fiefs, domaine et seigneurie de Pierre-Basse relevaient de Doué, de la Porte, de Launay et de Sourches. — En est sieur, René Deschamps, 1650. — Jeanne de Chanevier, 1655. — Pierre Testu, chevalier, 1690, (*Diction. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 90.)

[2] La déposition de la plaignante est signée : « C. Brehot ».

Digitized by Google

secourir ». Il monta donc promptement, une chandelle à la main, et rencontra Le Dolleux, qui était suivi d'autres détenus qu'il ne put reconnaître. Le Dolleux éteignit aussitôt la chandelle du gardien, « lui disant : « Tue ! tue ! » Il « le fist tomber dans le degré, et ayant faict rencontre au bas du degré d'un jeune homme qui est prisonnier, le prenant pour luy deposant, il le frappa, et l'eust excédé davantage, sans qu'il lui cria qu'il estoit prisonnier et ne le tuast pas ». C'est alors que le révolté, ayant aperçu l'élève guichetier, se précipita vers les portes de la prison, suivi de ses complices, qui brisèrent les serrures. Le témoin sortit incontinent, en fermant après lui l'entrée principale, puis il se mit à crier : « A la force du Roy, l'on force les prisons ! » A cet appel, accoururent plusieurs personnes de condition, qui envoyèrent quérir la garnison du château de la ville. Pendant ce temps, le lieutenant particulier criminel arrivait et faisait ouvrir la première porte. Entré dans le préau, il y trouvait les nommés « Provost, Ribault et autres ». Il remarquait l'absence des cinq détenus cités plus haut[1].

La troisième déposition est celle de Pierre Fourré, dit La Pierre, élève guichetier, « aagé de vingt-six ans ou environ ». Il confirme le précédent récit. Il explique que Le Dolleux, qui était caché « en la chambre de la vieille chapelle, jetta son chapeau sur lad. chandelle et, en fouillant le nommé Lalande, iceluy Lalande le jetta du hault en bas de la montée, estant assisté d'aultres prisonniers, qui le prindrent à la gorge ». La Pierre appela la concierge à son secours, en criant : « Madame, sauvez-vous, pour moi je suis perdu ! » Les rebelles le traînèrent dans la basse fosse où est la cage. Lalande et Le Dolleux, après l'avoir menacé de le poignarder, l'enfermèrent et s'enfuirent ensuite. Un détenu, nommé Le Gendre, survint cependant et délivra le

[1] La déposition est signée : « J. Nauryre. »

Digitized by Google

captif, qui s'empressa de remonter dans la chambre haute, où il cacha les clés sous la couette de son lit. Ce singulier gardien, se cacha entre les grilles et la fenêtre du Pilori, et s'y tint coi, pendant que les prisonniers descendaient dans le préau. Antoine Rossignol, l'un des détenus, l'ayant prévenu de l'évasion des mutins, il gagna promptement « la chambre haulte de la concierge, où il fut jusqu'à ce que nous fussions entrez en lesdites prisons... » Il déclare ne pas savoir signer[1].

Toutefois, l'affaire sembla louche au procureur du roi, qui ordonna, le même jour, à Georges Hullin, de poursuivre la concierge et ses aides guichetiers, convaincus d'avoir favorisé l'évasion des nommés Montigné et Villepras, « accusez de crimes capitaux, et iceux laissez sortir par les portes et principales entrées desdites prisons... » Le magistrat ajoutait que, « pour se parer de leur mesfaict, les voyant esloignez, ils se seroient escriez à la force et fait grand bruit, etc.[2] » On remarque dans ce procès-verbal les mots suivants : « prévaricquant en leurs charges, comme il leur est ordinaire », qui s'appliquent à Catherine Brehot et aux deux gardiens. Cette concierge et ses aides avaient donc l'habitude de donner la clé des champs à leurs prisonniers. Mais alors pourquoi les conserver, au lieu de les remplacer par des agents honnêtes et fidèles à la consigne ?

La ville ne jouissait, à cette époque, que d'un calme très relatif. Le 11 février de la même année, l'armée royale, commandée par le maréchal d'Hocquincourt, entrait dans le faubourg Bressigny pour soumettre les habitants d'Angers. La paix était conclue le 28 du même mois, mais les chefs

[1] On lit au dos de cette curieuse pièce : « *Liace d'ordres du Roy, de Nos Seigneurs les Mareschaux de France et autres supérieurs des Mareschaux de France ; plusieurs procedures faites en conséq^ce.* » En tête : « *Procès-verbal d'evasion de prisonniers, 26 juillet 1652.* »

[2] Au dos de cette autre pièce : « *Procès-verbal de l'esvasion des prisonniers.* »

Digitized by Google

étaient impuissants à empêcher le pillage. Le maréchal de la Meilleraye redoutait chaque jour un soulèvement des Frondeurs. On répétait que le duc de Rohan-Chabot allait tenter de reprendre son gouvernement et d'attiser encore une fois le feu de la guerre civile. Malgré les exhortations de l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, qui, dans sa lettre pastorale, conviait le peuple à supprimer les qualifications de « Mazarin et de Loriquard, » on n'entendait dans les rues et sur les places « que bravades, que menasses, que M. le mareschal de la Meilleraye envoyeroit une garnison à Angers pour donter les Loricards, et qu'on en chasseroit de la ville plus de cinquante[1] ». On comprendra donc facilement que les magistrats devaient s'inquiéter de la mauvaise tenue des prisons, ainsi que des suites de l'évasion des criminels, parmi lesquels les fauteurs de troubles pourraient recruter des adhérents dangereux et entreprenants.

[1] Voir, sur cette période de notre histoire locale, *la Fronde en Anjou*, par M. E. Berger, *la Fronde Angevine*, par M. Ch. Debidour, le *Journal* du curé Jousselin, *les Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, les pamphlets du temps et les *Mazarinades*.

André Joubert.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'HOPITAL DE POUANCÉ

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE L'HOPITAL DE POUANCÉ

En 1690, avec l'agrément de Monseigneur l'Évêque d'Angers, les habitants de Pouancé prirent à loyer une petite maison, pour y recevoir et faire soigner les malades pauvres.

La charité privée vint en aide à cette bonne œuvre. Françoise de Charbonnier, veuve de Jean de Bourgeon, acquit, par contrat du 26 janvier 1700, la maison antérieurement prise à loyer et une autre maison voisine.

Deux ans plus tard, en exécution du testament de Perrine Belot, veuve Tardiveau, ses héritiers acquirent, par acte du 1er août 1703, deux autres maisons au profit de la même Confrérie de charité. Ces diverses acquisitions furent faites sous la condition que les maisons qui en étaient les objets seraient annexées à l'hôpital dont la fondation était projetée.

Le 14 mars 1702, le curé, les chapelains et les habitants de la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé s'assemblèrent

Digitized by Google

dans l'église de la Magdelaine, à l'issue de la grand'messe, en conséquence de l'ordonnance du lieutenant-général et sur publication du procureur syndic, à l'effet de délibérer sur la réception des dames hospitalières de Candé, envoyées par Monseigneur l'Évêque d'Angers, pour établir un hôpital dans la ville de Pouancé.

Dans le procès-verbal de l'assemblée, on lit ce qui suit :

« Considérant que ce serait un très grand avantage pour les pauvres malades de la paroisse et pour l'instruction des jeunes filles, que ces dames se proposent de faire, nous avons été d'avis et consentons que lesdites dames hospitalières de Candé, sous le bon plaisir de Monseigneur le Maréchal, s'établissent audit Pouancé, et pour ce, qu'elles se mettent en possession des maisons et logements destinés à cet effet; qu'elles disposent pour la subsistance des pauvres malades qu'on jugera pouvoir être reçus : 1° du reste du fonds qui avait été donné par défunt Jacques Turpin, prêtre, curé de la Prévière ; 2° de la somme qui a été léguée par feu M. le Peltier, Vincent, prieur de la Magdelaine, aux pauvres de la paroisse; laquelle somme étant touchée, sera employée en fonds d'héritages, ou colloquée de l'avis desdits habitants ; 3° et généralement disposeront de tout ce qu'il peut y avoir de meubles et effets qui auront été ci-devant donnés à la Confrérie de charité. Pour faciliter, par nous habitants soussignés, ledit établissement, sous le bon plaisir de Sa Majesté, consentons et permettons aux dites dames et autres personnes qui se joindront à elles, pour secourir les pauvres et instruire les jeunes filles, qu'elles ne soient imposées à aucuns taux et rôles, et qu'elles ne paient aucunes des impositions dont lesdits habitants pourront valablement les exempter, et qui se recueillent sur ladite paroisse de Saint-Aubin, à l'issue de la grand'messe. »

Le procès-verbal est signé : Delhommeau, curé, Davoust, Vallas, prêtre, F. Bellanger, prêtre, Poisson, C. Collas,

Digitized by Google

Lemonnier, Guyon, Dubois, Planté, Homo, Varenne, Robin, Coustard, Chevreau, Bourgeais, Leclerc, G. Belot, Croissant, Villand, Hergault, Barré, Péju, Gauld, Ménard, Le Gras, Armaron.

Ce procès-verbal a été contrôlé à Pouancé le 20 août 1746, par des Plantes Desgrés, qui a perçu douze sols.

Les dames hospitalières de Candé ayant abandonné leur projet, Monseigneur l'Évêque d'Angers envoya Mlle Marguerite Françoise de Thierry de Langeraye, de la communauté de la Croix d'Angers, pour fonder l'établissement de Pouancé. Mlle de Thierry proposa d'établir, non seulement un hôpital pour les malades pauvres, mais encore une école pour les jeunes filles. Elle demanda, pour cet établissement, outre ce qui avait été offert aux dames hospitalières de Candé, par les habitants de Pouancé, l'exemption de toutes taxes et impositions pour les filles qui s'adjoindraient à elle dans ce but de charité et d'instruction, ainsi que pour les pensionnaires qu'elles pourraient recevoir.

Une demande d'assemblée des paroissiens fut adressée, le 2 novembre 1703, au lieutenant-général de la sénéchaussée et siège Présidial d'Angers, par le procureur-syndic de la paroisse de Saint-Aubin et de la succursale de la Magdelaine de Pouancé, à l'effet de délibérer sur les propositions faites par Mlle de Thierry de Langeraye.

Cette assemblée eut lieu le dimanche 9 décembre 1703, et fut constatée par acte de Me Pierre Planté, notaire de la baronnie de Pouancé, dont la teneur suit :

« Devant nous, Pierre Planté, notaire de la baronnie de Pouancé, soussigné, furent présents et duement soumis et obligés les paroissiens, manants et habitants de la paroisse de Saint-Aubin, ville et faubourgs de la succursale de la Magdelaine, dans l'étendue de ladite paroisse, duement assemblés après l'office de la messe, au son de la cloche, et manière accoutumée, en conséquence de la requête et ordonnance obtenue par François Cosnard, leur

Digitized by Google

procureur-syndic, de M. le lieutenant-général d'Anjou à Angers, en date du 12 novembre, au sujet de l'hôpital depuis longtemps projeté audit Pouancé ;

« Considérant que ce serait un grand avantage pour les pauvres malades de la paroisse et succursale et pour l'instruction des jeunes filles que se proposent les dames hospitalières : lesdits habitants, duement assemblés à ce sujet, ès-personnes de Jacques de Frémur, curé de Saint-Aubin, Pierre Proust, noble homme Pierre Poisson, sieur de la Brosse, bailli et seul juge audit Pouancé, gouverneur de ladite ville et château d'icelle, René Barré, sieur de Grillault, procureur fiscal de ladite baronnie, le sieur François Cosnard, syndic de ladite paroisse, Me René Richard, conseiller du Roi et contrôleur du grenier à sel dudit lieu, Me Laurent Gault, greffier audit grenier, noble homme Christophe Saillant, sieur de Masures, fermier général de ladite baronnie, demeurant aux forges de Trecé, Me René Robin, avocat au siège dudit Pouancé, Me René Vallas, greffier en chef de ladite baronnie, Me Jacques Besnard, Me Laurent Dupont, le sieur Jean Lemonnier, François Godifart, sergent royal, Gabriel Viallard, François Cherruau, Pierre Pouriats, marchand, René le Chanteux, Jean Duchesne, Jean Bois et plusieurs autres, ont tous été d'avis et consentent, sous le bon plaisir de Monseigneur le Maréchal, duc de Villeroy, baron dudit Pouancé, et autres lieux ;

« Que demoiselle Françoise-Marguerite de Thierry de Langeraye et du Vangeau s'établisse audit Pouancé, au lieu par elle choisi, pour ledit hôpital des pauvres malades, même pour faire l'école aux jeunes filles ; qu'elle se mette en possession des maisons et logements destinés à cet effet; qu'elle dispose, pour la subsistance des pauvres malades qu'on jugera y recevoir et être reçus : 1° du reste du fonds qui avait été donné par le sieur Jacques Turpin, prêtre, curé de la Prévière ; 2° de la somme qui a été léguée par

Digitized by Google

feu M. l'abbé Le Peltier, vicaire, prieur de la Magdelaine, aux pauvres de ladite paroisse ; 3° et généralement disposera de tout ce qu'il peut y avoir de meubles et effets qui auraient été et seraient donnés à la Confrérie de charité ;

« Et, pour faciliter par nous habitants, ledit établissement, sous le bon plaisir de Sa Majesté, consentons et promettons aux dames hospitalières et autres personnes qui se joindront à elles, pour secourir les pauvres et instruire les jeunes filles, qu'elles ne seront imposées à aucuns taux et rôles, soit à la taille au sel, et autres, qu'elles ne paieront aucunes desdites impositions, non plus que le chirurgien qu'elles choisiront pour traiter les malades, dont les habitants pourront valablement les exempter, ainsi qu'il est fait mention à la requête. »

CHAPITRE II

ACQUISITION DU TERRAIN SUR LEQUEL A ÉTÉ CONSTRUIT L'HOPITAL

Mlle Marguerite-Françoise de Thierry de Langeraye installa l'hôpital dans les bâtiments et terrains dits le Dauphin, situés à Pouancé, faubourg de la Rouërie, acquis par elle de Gilles-le-Jeune, chevalier, seigneur de Bonneany et de Landeroute, et de dame Mauricette-Anne le Clerc, son épouse, demeurant à Angers, paroisse de la Trinité, moyennant la somme de douze cent vingt livres, qui fut payée comptant, ainsi qu'il résulte d'un acte au rapport de Me Guesdon, notaire à Angers, en date du 13 novembre 1703.

Digitized by Google

CHAPITRE III

ACQUISITION DE LA MAISON HOMO ET DE LA CLOSERIE DE LA CROCHETIÈRE

Le 1er février 1704, suivant acte reçu par Mes Robin et Pierre Planté, notaires de la baronnie de Pouancé, le sieur Jean Homo et Louise Geslin, son épouse, demeurant ensemble à la Boulaye, paroisse du Bourgneuf-la-Forest, vendirent à Mlle de Thierry de Langeraye : 1° une maison avec jardin, le tout situé au bout de la rue Ridard, joignant la maison du Dauphin dont il a été question ci-dessus ; 2° et la closerie de la Crochetière, située, comme il est dit dans l'acte de vente, « au dedans de la succursale de la Magdelaine dudit Pouancé. »

CHAPITRE IV

DOMAINE ET CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE

M. Jean Gérard, prêtre, chapelain titulaire de la chapelle Sainte-Catherine de Breteau, paroisse de Pouancé, a donné cette chapelle, avec le domaine qui en dépendait, à la confrérie de Pouancé, pour l'accroissement de l'hôpital, afin de procurer aux malades pauvres les secours de la messe, et ce, moyennant une pension viagère de cinquante livres, et aussi à la condition que le donateur serait recommandé aux prières publiques, tous les ans, le jour de la fête de sainte Catherine.

L'acte de donation est du 2 novembre 1704.

Digitized by Google

CHAPITRE V

FONDATION D'UN LIT POUR LES MALADES PAUVRES DE LA COMMUNE DE NOELLET

M. Coquereau du Bois-Bernier, en la commune de Noëllet, a fondé un lit, à l'hôpital de Pouancé, pour les habitants de la paroisse de Noëllet, moyennant une somme de deux mille quatre cents livres, suivant son testament olographe du 14 mars 1705.

CHAPITRE VI

SUPPLIQUE ADRESSÉE AU ROI PAR LES HABITANTS DE POUANCÉ POUR FAIRE AUTORISER LEUR ÉTABLISSEMENT

Les habitants de Pouancé, désirant obtenir des lettres patentes à l'effet d'assurer la stabilité de leur établissement et de le faire autoriser à recevoir des legs et donations, s'assemblèrent le 4 décembre 1704, et adressèrent, dans ce but, une supplique au duc de Villeroy, seigneur baron de Pouancé.

Cette démarche fut couronnée de succès. En avril 1706, Louis XIV accorda des lettres patentes permettant d'ériger en hôpital la Confrérie de Charité établie, depuis quinze ans à Pouancé, et lui accordant l'autorisation de recevoir des dons et legs.

Texte des lettres patentes

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navare, à tous présents et à venir, salut :

« Notre cher et bien aimé cousin le duc de Villeroy,

Digitized by Google

maréchal de France, chevalier de nos ordres, baron de Pouancé, etc.....

« Nous a fait remontrer que ses vassaux, les habitants de Pouancé, affectionnés au soulagement et à l'hospitalité des pauvres malades, obtinrent, il y a environ quinze années, la permission du sieur Évêque d'Angers d'y faire l'établissement d'une confrérie de charité des pauvres malades. Pour le service, ils prirent à loyer une petite maison, où ils mirent une femme âgée, afin d'y soigner les pauvres malades auxquels on faisait administrer toutes les nécessités, tant spirituelles que corporelles, et la sépulture, en sorte que les pauvres malades du lieu et du voisinage, même les soldats de nos régiments, qui, en passant, y tombaient malades, y étaient reçus indistinctement, ainsi qu'il résulte des registres de la paroisse de la ville ; ce qui ayant excité la charité d'une dame Françoise de Charbonnier, veuve de Jean de Bourgeon, écuyer, elle fit l'acquisition de cette maison et d'une autre, par contrat du 26 janvier 1700, à condition d'annexer ces deux maisons avec l'hôpital comme on le projetait dès ce temps-là. Par un autre contrat du premier août 1703, les héritiers de Perrine Belot, veuve Tardiveau, en exécution de son testament, acquirent au profit de la confrérie, et sous les mêmes conditions, deux autres maisons, jardins et dépendances.

« Depuis ce temps-là, le nommé Jean Gérard, prêtre-chapelain de Sainte-Catherine de Pouancé, fit démission du titre de cette chapelle, pour être unie audit hôpital, à la charge d'une modique pension viagère, sous le bon plaisir et agrément du sieur Eugène, évêque d'Angers, qui a droit de présenter à cette chapelle et qui a été édifié des heureuses dispositions de ce nouvel établissement : Que pour en procurer le progrès et soutenir le zèle charitable des habitants de cette ville, il se crut obligé de tirer des filles de la Croix de la ville d'Angers, demoiselle Françoise Margue-

Digitized by Google

rite de Thiery de Langeraye, de la maison de la Prévalaye en Bretagne, afin de jeter plus de solides fondements d'une entreprise aussi pieuse et aussi utile. Mais d'autant que pour rendre cet établissement stable, il est nécessaire qu'il soit par nous autorisé, notre dit cousin le maréchal duc de Villeroy, et la dite Thiery, nous ont très humblement fait supplier de leur accorder nos lettres sur ce nécessaires.

« A ces causes, de l'avis de notre conseil qui a vu l'approbation et confirmation du sieur évêque d'Angers et le consentement des habitants de Pouancé, ensemble les actes de donations et testament ci-dessus énoncés et attachés sous le contre scel de notre chancelerie :

« Nous, de notre grâce spéciale, pleine et puissante autorité royale, avons permis et accordé, permettons et accordons, par ces présentes, signées de notre main, à notre cousin, le maréchal de Villeroy et à la dite demoiselle de Thiery, d'établir un hôpital en la dite ville de Pouancé, pour le soulagement des pauvres malades qui y seront reçus par la demoiselle de Thiery et autres filles et femmes veuves qui voudront soigner avec elle en communauté jusqu'au nombre de sept, sous le nom de filles de la Sainte-Trinité, et y faire les exercices de piété, permettant à la dite communauté de recevoir tous dons, legs, aumônes et gratifications qui seront faits, les menses néanmoins demeurant séparées, en telle sorte que les biens du dit hôpital seront régis et gouvernés par un administrateur qui sera choisi par la demoiselle de Thiery pendant son vivant, avec l'agrément du sieur évêque d'Angers et de notre cousin le maréchal de Villeroy, et ensuite par la supérieure de la dite communauté, aussi du consentement du sieur évêque, de notre cousin et ses successeurs à la dite Seigneurie de Pouancé ; et ne pourra, la dite communauté, quitter le dit hôpital, ni le service des pauvres malades, non plus que l'instruction des petites filles ; en sorte que si celles qui composeront la communauté en

Digitized by Google

voulaient sortir, tout ce qui leur a été légué, donné, ou par elles acquis depuis son établissement, appartiendra au dit hôpital. Et, en outre, pour témoigner combien le dit établissement du dit hôpital et de la communauté nous est agréable, avons, par ces présentes, amorti et amortissons les héritages, jardins et bâtiments servant à la clôture de l'hôpital et de la communauté, à la charge de payer les indemités, droits et devoirs dont les fonds peuvent être tenus envers autres seigneurs que nous, et à la charge aussi que la dite communauté ne pourra être changée en communauté et maison de profession religieuse, et demeurera toujours dans l'état séculier, et qu'on y vivra suivant les règles et statuts du sieur évêque d'Angers.

« Sy, donnons en mandement à nos amis et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement de Paris, sénéchal d'Angers, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à enregistrer, et du contenu en icelles faire jouir et user le dit hôpital de Pouancé et la dite communauté pleinement et paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires, car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

« Donné à Versailles, au mois d'avril, l'an de grâce mil sept cent six, et de notre règne le soixante-troisième. Signé : Louis. Par le roi, signé : Phelypeaux. »

Les lettres patentes furent soumises à la cour qui rendit, le 6 juin 1706, l'arrêt préparatoire ci-après mentionné :

« La cour, avant de procéder à l'enregistrement des dites lettres, ordonne que d'office à la requête du procureur général du roi, il sera informé, par devant le lieutenant général, en la sénéchaussée du siège présidial d'Angers, poursuite et diligence du substitut du procureur

Digitized by Google

général du roi au dit siège, de la commodité ou incommodité du dit établissement : que les dites lettres patentes seront communiquées à l'Évêque d'Angers et aux habitants du dit Pouancé, pour donner leur consentement ou dire autrement, ce que bon leur semblera. Comme aussi l'impétrant sera tenu de rapporter un état certifié véritable des revenus du dit hôpital par le moyen desquels il prétend le faire subsister. Pour le tout, fait et communiqué au procureur général du roi, être ordonné ce que de raison. »

Après l'enquête qui eut lieu le 11 décembre 1706, la cour rendit, le 7 juin 1707, l'arrêt suivant concernant l'enregistrement des lettres patentes :

« La dite cour ordonne que les lettres seront enregistrées au greffe d'icelle, pour jouir par le dit hôpital de l'effet et contenu en icelles et être exécutées selon leur forme et teneur : à la charge que le dit hôpital sera régi et administré conformément à la déclaration du roi, du 12 décembre 1698, enregistrée à la cour le dix-neuf du même mois et an, qu'il n'y aura point de distinction de menses entre la communauté des filles et l'hôpital ;

« A la charge, par le dit hôpital, de nourrir et entretenir les filles qui composeront la dite communauté tant en santé qu'en maladie; et que les règlements qui seront faits par le dit Évêque d'Angers, pour la conduite de la maison, ne pourront être exécutés qu'ils n'aient été préalablement homologués en la cour. Fait en parlement, le septième jour de juin mil sept cent sept. Signé : Du Tillet. »

Digitized by Google

CHAPITRE VII

DÉCÈS DE MADEMOISELLE DE LANGERAYE
SON TESTAMENT

Mademoiselle Marguerite-Françoise de Thierry de Langeraye, fondatrice de l'hôpital de Pouancé, y est décédée le 30 mai 1707.

En souvenir de la fondatrice, une plaque commémorative fut placée dans la chapelle de l'hôpital. Cette plaque se trouve maintenant dans la salle des délibérations, depuis que l'ancienne chapelle a été convertie en une salle pour les malades.

Le testament olographe de Mademoiselle de Thierry de Langeraye, daté du 1er mars 1707 et qui a été déposé en l'étude de Me Bouclier, notaire à Angers, suivant acte du 27 février 1710, est ainsi conçu :

« Au nom du père, du fils et du Saint-Esprit.

« Je, Marguerite Françoise de Thierry de Langeraye, fais mon testament écrit et signé de ma main comme suit :

« Je remets mon âme entre les mains de Dieu mon créateur.

« Je souhaite être enterrée dans le cimetière de notre hôpital. Mes obsèques se feront simplement et selon les constitutions de notre communauté.

« Je veux qu'il soit dit un annuel de messes basses, par Messieurs de la communauté et séminaire du logis Barrault, qui sera commencé aussitôt mon décès, pour lesquelles messes je lègue la somme de cent cinquante livres.

« Je donne aux pauvres de l'hôpital de Pouancé, les salles d'hommes et de femmes, ainsi qu'elles se comportent et que je les ai fait bâtir pour eux, avec les lits garnis à leur usage, qui y seront lors de mon décès, avec le linge qui sera destiné pour eux et qui leur servira actuellement.

« Je donne encore auxdits pauvres la métairie appelée la

Digitized by Google

Crochetière, sise paroisse de Saint-Aubin de Pouancé, que j'ai acquise du sieur Homo, devant Me Planté, notaire à Pouancé, le premier mai 1704. Je la donne dans l'état qu'elle se trouvera lors de mon décès, avec les bestiaux.

« Plus, je donne auxdits pauvres de l'hôpital de Pouancé cent livres de rente foncière, non amortissable, annuelle et perpétuelle, exempte de toutes charges, quelles qu'elles soient et qu'elles puissent être à l'avenir, laquelle je crée au profit desdits pauvres sur mes deux métairies des Bois-Rouger, sises en la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé, lesquelles demeurent à perpétuité chargées, affectées et hypothéquées ainsi qu'elles se poursuivent et comportent et que je les ai eues de la succession de mon père, du payement service et continuation de la dite rente de cent livres, laquelle se payera de terme en terme, dont le premier échoira, six mois après le jour de mon décès, et l'autre au bout de l'an, et ainsi à continuer de terme en terme à perpétuité. Tous lequels dons ci-dessus faits aux pauvres du dit hopital pour en jouir par eux, comme de biens à eux appartenant, aux charges par eux de payer, par chacun an, à l'aumônier du dit hopital qui pourra être ci-après nommé par nous ou celle qui nous succèdera, sous l'agrément toujours et approbation de Monseigneur notre révérendissime Évêque d'Angers, et à ses successeurs, la somme de cent livres de rente annuelle et perpétuelle, payable à deux termes, comme j'ai marqué ci-dessus, toujours à continuer d'année en année à perpétuité. Pour le dit aumônier et ses successeurs en la dite aumônerie, célébrer par semaine quatre messes pour la consolation des pauvres malades, pour le repos de mon âme et celles de mes père et mère et plus proches parents, lesquelles messes seront célébrées aux heures les plus commodes pour les écolières et les maîtresses. Elles commenceront à être célébrées dès la première semaine qu'arrivera mon décès, et dès le jour même si cela se peut, et ainsi à continuer à perpétuité, sans que le nombre en puisse être diminué. Les

Digitized by Google

dites messes se célébreront les jours de dimanches, de lundis, de vendredis et samedis, et sera fait la recommandation avant l'offertoire. Au cas que la mort me surprenne avant qu'il y eût un aumônier nommé, les dits pauvres ou leur administrateur les feront toujours acquitter par un autre prêtre. En attendant ils jouiront ni plus ni moins et sans diminution de toutes les choses ci-dessus, par moi léguées.

« A l'égard de la chapelle que j'ai fait bâtir au bout des salles dont on parle ci-dessus, je la lègue avec le cimetière que j'ai acheté, sis proche la dite chapelle, ainsi que les dites choses se poursuivent et comportent avec tous les ornemens, habits sacerdotaux, vases sacrés, linges d'autel, ustensiles, et généralement ce qui est destiné au service divin, décorations et ornements de ladite chapelle, tant aux dits pauvres qu'à mes chères sœurs les gouvernantes, dont sera parlé ci-après. A condition que les dits pauvres ou leur administrateur entretiendront la dite chapelle de toutes sortes de réparations aussi bien que les dites salles, et fourniront dans la suite les ornements qui pourront être nécessaires, le luminaire, le pain et le vin pour célébrer les messes qui seront dites dans la dite chapelle ; que mes dites sœurs gouvernantes prendront soin de la chapelle et des ornements. Elles en auront l'administration sans que l'aumônier ni l'administrateur puissent les y troubler.

« Je donne à mes chères sœurs les gouvernantes qui seront admises et incorporées dans notre dit hôpital pour avoir soin des pauvres malades et faire la petite école, les maisons, granges, greniers, etc., jardins que j'ai acquis de défunte Mme de Bonnesaux, fille de M. Dupinnet, par devant Guesdon, notaire à Angers, au mois de novembre 1703, et de M. Homo en 1704, devant Planté, notaire à Pouancé. Ainsi que les dites choses se poursuivent et comportent, à condition de loger les provisions pour les pauvres et les serviteurs qui pourront être gagés par l'administrateur pour aider à mes dites sœurs à gouverner les malades, et

Digitized by Google

que la cuisine se fera dans celle qui est proche les salles. La propriété en demeurant toujours à mes dites sœurs les gouvernantes; fournissant, ledit administrateur, toutes les choses nécessaires pour le service et la nourriture des pauvres, sans que mes dites sœurs soient tenues de rien fournir que leurs soins charitables pour le soulagement corporel et spirituel des pauvres malades, donnant leurs soins à ce que rien ne leur manque selon les facultés de l'hôpital. Les valets et domestiques seront gagés à l'hôpital du choix de mes dites sœurs et agrément, pour le bien de la paix. Non plus qu'on ne leur pourra donner aucunes pensionnaires contre leur volonté et qui ne soient de leur choix, aussi bien que les dits domestiques, étant mes dites sœurs les gouvernantes, maîtresses de leur maison.

« De plus, je donne à mes dites sœurs les gouvernantes, une métairie appelée le Bois-Gandubert, sise paroisse de Saint-Aubin de Pouancé, avec les bestiaux qui pourront m'appartenir lors de mon décès, laquelle métairie me provient de la succession de mon père.

« Je donne encore à mes dites sœurs les gouvernantes, tous mes meubles meublants que j'ai dans notre hôpital, argent monnayé ou autrement, fermes échues, et généralement tout ce qui tiendra lieu et nature de meubles dans ma succession, excepté les bestiaux et semences qui seront sur les lieux que je laisse à mes héritiers et ceux que j'ai donnés aux pauvres de notre hôpital, excepté aussi les ornements de la chapelle. Lesquels dons par moi faits à mes dites sœurs gouvernantes, pour en jouir par elles appartenant, et aux charges par elles, de réciter tous les jours à perpétuité le psaume *De profundis* et l'oraison *Fidelium*, après la prière du soir, qui se fait dans les salles des malades, auxquels on recommandera de dire tous les jours un *Pater* et un *Ave* pour le repos de mon âme et de mes plus proches parents, après les grâces du dîner; et aux charges que mes dites sœurs gouvernantes paieront par chacun an, à ma cousine Jeanne-Françoise de Sauvaget, la somme de

Digitized by Google

cent cinquante livres de rente viagère, laquelle rente lui sera payée par mes dites sœurs gouvernantes, en quatre termes, de laquelle pension ma succession demeurera déchargée, et dont j'étais chargée, par acte de Me Guesdon, notaire à Angers. Quoiqu'elle me fît plaisir de la venir consommer en notre hôpital avec mes sœurs les gouvernantes, je la laisse entièrement libre de rester à la Croix, qui est lieu où Dieu l'a appelée, et où mes sœurs lui paieront sa pension et point ailleurs.

« Je veux et entends que mes dites sœurs jouissent, pendant la vie de ma cousine, de ma métairie du Bois-Rouger, à la charge de payer ladite rente de cent livres, que j'ai assignée sur lesdites métairies du Grand et du Petit-Bois-Rouger.

« Après la mort de ma cousine de Sauvaget, les deux métairies du Grand et du Petit-Bois-Rouger, retourneront à mes héritiers, à la charge de payer ladite rente au profit des pauvres.

« Je veux et entends que tous les dons ci-dessus ne soient point tenus des dettes de ma succession, et là où il y aurait contestation, mon intention est que la rente de cent livres ci-dessus léguée à l'aumônier, et de la pension de cent cinquante livres, pendant la vie de ma cousine de Sauvaget, n'en souffre en aucune manière. Telle est ma volonté. Et quoique ce ne soit pas la coutume de l'Église que les prêtres et à plus forte raison les évêques soient exécuteurs de testaments, cependant comme il ne s'agit que de legs pieux, et que notre Évêque est si volontiers le père et protecteur des pauvres et de celles qui sont consacrées à leur service, je supplie Sa Grandeur de trouver bon que je le nomme exécuteur du présent testament.

« Fait et signé de ma main, à Pouancé, le premier mars mil sept cent sept. Signé Thierry de Langeraye. »

Ce testament donna lieu à des difficultés qui se terminèrent par une transaction, ainsi qu'on le verra plus tard.

(*A suivre*) Jules Elain-Lacroix.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE DE FERNAN CABALLERO

(suite)

VII

SAINT-GAETAN [1]

Pour retrouver les habitants du castillo de Mnesteo dans des circonstances qui se rapportent à notre récit, nous avons à franchir dix-huit années, lesquelles semblent un siècle, quand on les a devant soi, et moins d'une seconde, quand on les a dépassées.

Pendant cet intervalle, le temps, qui ouvre tant de

[1] Nous omettons ici le chapitre intitulé : *el eco* (l'écho), formant comme une sorte de parenthèse qui peut se détacher sans inconvénient de l'ensemble du récit. Il y est question d'une nouvelle mésaventure survenue à notre jeune exalté de *liberalito*, après la fin de la guerre civile qui venait de se terminer, à son grand désespoir, par le triomphe de l'autorité royale.

Un jour qu'il s'était rendu avec la comtesse de Enramada (toujours accompagnée de son inséparable Margarita) et quelques autres senoras, au pied des remparts de Cadix, près de la *Puerta de Tierra* (la porte donnant accès du côté de la terre), pour juger de l'effet des sons mélodieux de sa flûte sur le merveilleux écho que l'on entend en cet endroit dans les fossés de la ville, il lançait les plus gracieuses roulades, fidèlement répétées par l'écho, quand tout à coup le capitaine français de garde à la *Puerta de Tierra* et deux de ses amis, attirés par le charme de ce duo d'un nouveau genre, se présentèrent devant le groupe dont faisait partie Leopoldo.

Ce dernier, plus monté que jamais contre les Français, s'interrompit aussitôt et serra son instrument dans son étui.

« Ah ! s'écria Margarita ; Ardaz ne veut plus jouer à cause de ces officiers.

— J'espère qu'il n'en sera pas ainsi, dit le capitaine, en saluant les senoras. Nous sommes descendus ici, attirés par le ravissant duo

Digitized by Google

tombes, avait ouvert celle de don José. Un soir, après avoir fait sa prière, il se coucha en parfaite santé auprès de son excellente compagne ; le lendemain matin, celle-ci appela sa belle-sœur, doña Liberata, en s'écriant : « Vois donc, ma sœur, il me semble que José est mort !

— Oh ! non, c'est impossible, répondit doña Liberata, en s'approchant de son frère, qui n'était déjà plus qu'un cadavre. « José ! José ! » appela-t-elle. N'obtenant aucune réponse, elle lui tâta le front et le pouls, puis elle reprit, en se tournant vers doña Escolastica :

— Ma sœur, je crois que tu as raison : il est mort !

— Il a pris les devants, dit doña Escolastica.

— Hier, il me disait : Je t'attendrai là-haut, ajouta doña Liberata. Mais il s'en est allé sans les derniers sacrements, Escolastica !

— Hier il s'est confessé et a communié, comme s'il avait eu le pressentiment de sa mort.

— Son bon ange l'en aura sans doute averti. Allons, ma

du senor et de l'écho. L'interrompre, ce serait répondre par une impolitesse à un désir qui n'a rien que de flatteur pour ce *caballero*.

— Appelez mon refus comme vous voudrez, dit Leopoldo,... mais je ne jouerai pas une note de plus.

— Caballero, reprit le capitaine, une impolitesse de parti-pris est une insulte. Dois-je l'interpréter ainsi ?

— *Ad libitum*, répondit Leopoldo avec sa désinvolture ordinaire.

Les senoras, qui étaient d'abord demeurées interdites, firent alors de vains efforts pour arrêter la querelle ; mais il était trop tard : elles échouèrent devant cet *ultimatum* du capitaine offensé : « Le senor m'a insulté ; s'il ne veut pas, en jouant de son instrument, me donner la satisfaction qu'il me doit, je lui en demanderai une autre qui ne se refuse pas. »

Leopoldo, que sa prétention à l'absence de préjugés n'empêchait pas d'adopter celui du duel, ce vestige de barbarie dont n'ont pu avoir raison les anathèmes de l'Eglise, se déclara tout disposé à accueillir la seconde exigence du capitaine. Les deux interlocuteurs se donnèrent donc rendez-vous sur le terrain. La rencontre eut lieu au pistolet. L'officier français tira le premier sans atteindre Leopoldo qui lui signifia alors à son tour son *ultimatum*, en le mettant dans l'alternative de chanter ou de mourir, et il fut contraint de satisfaire à la fantaisie d'un adversaire qui l'avait à sa merci : le refrain d'une chanson de Béranger lui sauva la vie.

Leopoldo, trahi cette fois encore par une indiscrétion de la petite Margarita, dut s'enfuir au plus vite pour échapper à de nouvelles poursuites.

Digitized by Google

sœur, recommandons son âme à Dieu, nous n'avons plus que cela à faire. »

Les deux pauvres vieilles, tombant à genoux, prièrent avec ferveur, mais d'une voix calme et le cœur en paix.

O bonnes âmes du bon Dieu ! simples, douces, paisibles et résignées ! âmes mille fois bienheureuses ! Quelles leçons vous donnez à ces âmes mondaines, toujours inquiètes, troublées, exaltées, raffinant et distillant leur douleur, s'épuisant en de vaines paroles.

Avec don José disparurent la rente viagère et les autres maigres revenus du ménage. Pour comble de malheur, la vue de doña Liberata devint si mauvaise, qu'il ne lui fut plus possible que de tricoter des bas, cette triste et suprême ressource des pauvres femmes. La misère avait donc envahi cet intérieur autrefois si heureux.

Nul ne saurait envisager sans effroi la terrible perspective d'une vieillesse sans ressource et sans appui et d'une misère sans adoucissement et sans espérance ; mais nos deux bonnes âmes du bon Dieu avaient devant les yeux, pour leur dérober ce sombre tableau, l'image de saint Gaëtan, l'avocat de la Providence.

Cependant, il y avait deux jours qu'elles ne mangeaient plus et que doña Liberata était malade et alitée.

Le saint les avait-il donc oubliées ?

« Liberata, dit doña Escolastica, il y a deux jours que tu n'as rien pris. Je vais aller chez M. le chapelain lui demander une tasse de bouillon.

— Non, non, fit la malade ; il vient de payer notre loyer ; la semaine dernière, il nous a encore donné un secours ; il n'est pas riche ; nous ne devons pas abuser.

— Mais ma pauvre..... vais-je donc te laisser mourir de faim ?

— Ne te préoccupe pas de cela ; c'est l'affaire de ce cher saint, répondit doña Liberata, en levant ses yeux éteints vers l'image de saint Gaëtan.

Digitized by Google

— Hélas! ma sœur! je commence à craindre qu'il ne nous ait oubliées!

— Quelle vilaine pensée, Escolastica! S'il agit ainsi, c'est pour éprouver notre foi.

— Il y a deux jours que nous ne mangeons plus, et demain...

— Dieu y pourvoira, Escolastica. Prions-le donc avec confiance.

— Prions, reprit doña Escolastica, » et, se tournant vers l'image vénérée du saint avocat de la Providence, elle fit mentalement cette prière : « Cher saint, viens à notre secours, je te le demande, non pour moi, mais pour cette pauvre petite qui est là, étendue dans son lit, et qui, depuis si longtemps, n'a pas pris la moindre cueillerée de bouillon. »

« Saint bien aimé, soupira de son côté le cœur de la pauvre malade, prie le bon Dieu de nous secourir; je te le demande, non pour moi, mais pour la pauvre Escolastica qui souffre tant de ne pouvoir rien faire pour moi. »

Elles priaient ainsi depuis dix minutes à peine, quand un bruit de voix tout à fait anormal se fit entendre sur la place d'Armes, en général si silencieuse.

— Qu'est-ce que cela peut bien être? dit doña Escolastica, en sortant de la chambre actuellement commune aux deux belles-sœurs. S'étant présentée à la porte de la maison, elle aperçut sur la place d'Armes un grand rassemblement. Son étonnement ne fit qu'augmenter, quand elle vit s'en détacher et se diriger vers elle, avec une jeune et belle señora au bras, un brillant *caballero* portant le costume de général, et la poitrine couverte de décorations.

Ces *señores* viennent sans doute pour visiter le castillo, pensa doña Escolastica.

— Señor, dit-elle au général qui arrivait dans le salon, cette maison est tout entière à la disposition de votre Excellence; mais, dans cette chambre, il y a une personne malade.

Digitized by Google

— Quelle est cette malade ? demanda le général.

Une semblable question aurait paru étrange à toute autre personne, mais elle ne causa aucune surprise à doña Escolastica, qui répondit le plus naturellement du monde :

— C'est ma belle-sœur Liberata.

— Docteur, fit le général en appelant l'un de ceux qui étaient restés sur la place d'Armes, veuillez, je vous prie, examiner la malade qui est dans cette chambre.

Comme le médecin entrait dans la pièce qui lui était désignée, le général demanda à doña Escolastica :

— Et don José ?

— Mon José, señor, est là où je voudrais être moi-même, répondit doña Escolastica, en montrant le ciel du doigt.

Puis elle ajouta :

— Mais votre Excellence, qui est un grand caballero, a donc connu mon José, qui était un pauvre maître d'école ?

— Et maintenant que vous ne l'avez plus, poursuivit le général, sans répondre à cette question, sur qui comptez-vous pour vous faire vivre ?

Doña Escolatica, montrant le cadre qui pendait à la muraille, au-dessus de la table, répondit :

— Sur ce bon saint, qui est l'avocat de la Providence, et qui, jusqu'à ce jour, ne nous a pas abandonnées.

En ce moment, le médecin sortit de la chambre.

« Qu'a la malade ? demanda le général.

— De l'épuisement, señor : il y a deux jours qu'elle n'a pris aucun aliment.

Le général, vivement impressionné, fit en sorte de cacher son émotion, dit quelques mots à l'oreille du docteur et entra dans la chambre, suivi de la jeune señora et de doña Escolastica dans tout l'étonnement de son âme.

— Eh bien ! doña Liberata ! s'écria-t-il, que vous a donc fait saint Gaëtan ? Ne disais-je pas, quand je lui faisais

Digitized by Google

vous tourner le dos, qu'il n'aimait pas les gens dans la peine ?

— Jésus ! Maria ! s'exclamèrent, toutes joyeuses, les deux bonnes vieilles. Votre Excellence est donc ce jeune f..., pardon, señor, ce pauvre petit qui entra chez nous par la fenêtre, comme un oiseau ?

— Lui-même !... mais qui entre aujourd'hui par la porte, en homme sérieux, pour vous demander pardon de tous les ennuis que je vous ai étourdiment causés, et vous remercier des bontés imméritées que vous avez eues pour moi ; car le jeune fou que vous avez connu, a, depuis, appris à penser et à sentir. N'est-il pas vrai, Margarita ?

— Margarita ! interrompirent les deux belles-sœurs.

— Mon nom vous semble donc bien extraordinaire ? demanda la jeune señora, en souriant avec bonté.

— Ce n'est pas le nom, señora, répondit doña Escolastica, mais c'est qu'elle s'appelait aussi Margarita, la méchante petite fille qui dénonça le señor ; et si on ne l'avait pas averti à temps, Dieu seul sait ce qui serait arrivé, car, à peine eut-il pris la fuite, que la place d'Armes se remplit de soldats ; et ils voulurent emmener mon José en prison, parce qu'il refusait de dire le nom de l'ami de son Excellence. Mais, le señor, ayant, malgré tout, un bien bon cœur, lui laissa, comme son Excellence doit se le rappeler, cette lettre qu'il écrivit pour quelle lui servît de sauvegarde et qui le sauva en effet, car à peine l'officier l'eut-il lue, qu'il se mit à rire et le laissa en paix.

— J'aurais écrit une lettre dans ce but ! s'écria le général. Je n'en ai nul souvenir.

— Votre Excellence ne se rappelle-t-elle pas non plus avoir oublié son argent ! demanda doña Escolastica. Dix onces, rien de moins ! qu'elle laissa à côté de sa lettre.

— La lettre disait, répondit le général, que cet argent était destiné à vous acheter quelque souvenir, de la part de l'hôte qui vous avait donné tant de peine.

Digitized by Google

— Non, señor, la lettre ne disait rien de semblable, si bien que mon José, pour le cas où nous viendrions à mourir avant que votre Excellence les réclamât, ou que nous pussions connaître votre adresse, serra les dix onces avec un billet disant à qui elles appartenaient, dans un paquet qu'il cacheta, et sur lequel il écrivit : *dépôt*. Elles y sont encore, señor.

— Et elles allaient mourir de faim ! C'est admirable ! fit le général en se tournant vers la señora qui l'accompagnait.

— C'est attendrissant, Leopoldo, répondit la jeune femme les larmes aux yeux.

— Mais je me rappelle très bien, reprit le général, que dans ma lettre, j'indiquais la destination de cette somme.

— Non, señor, et s'il vous plaît de vous en convaincre vous-même, voici cette lettre, dit doña Escolastica, qui retira du vieux bureau une lettre soigneusement enveloppée dans une page d'écriture, et la remit au général en ajoutant : « Mon José l'a toujours gardée comme une relique ».

Le général, après avoir examiné l'enveloppe pour s'assurer qu'elle portait bien l'adresse de don José, se mit à lire avec curiosité la lettre qu'elle contenait, en même temps que la jeune señora qui s'était appuyée sur son épaule. Mais ils avaient, l'un et l'autre, des sentiments trop délicats, pour rire de cette méchante lettre.

« Quelle tête j'avais alors, murmura le général à l'oreille de la señora. Cette lettre était destinée à Ramon Ortiz, et je me suis trompé d'adresse... Et ils se sont imaginé que je l'avais écrite pour éviter de les compromettre ! »

Heureusement, en tournant la feuille, ils trouvèrent, pour les remettre de bonne humeur, le passage relatif à Margarita : « *l'insupportable appendice de sa mère... Quelle enfant mal élevée... Que ne puis-je dissoudre*

Digitized by Google

cette perle dans du vinaigre, comme le fit jadis, pour une autre perle la belle Cléopâtre, » lut la jeune femme, en riant de tout son cœur.

— Eh bien ! tout au contraire, dit-elle en riant toujours, c'est la perle qui a absorbé le vinaigre.

— Et sans en prendre le goût, reprit le général : en accomplissant mieux que personne la mission d'une femme chrétienne, qui consiste, non à suivre les erreurs de son mari et encore moins à s'identifier avec ses travers, mais à être son ange gardien, pour le retirer du mal et de l'erreur, et le guider vers le bien et vers la vérité.

« *Je suis découvert,* lut encore la jeune femme,... *Margarita, cette perruche de la Havane, cette montre à répétition, m'a trahi.* »

— Le voyez-vous ? Quelle vilaine petite fille ! dit doña Escolastica.

— Cette vilaine petite fille en a fait bien d'autres à votre hôte, s'écria la señora, en recommençant à rire.

— Est-ce possible ? repartit doña Escolastica. Le pauvre petit ! et que lui a-t-elle donc fait, encore ?

— Peu de temps après, à Cadix, il eut un duel avec un Français.

— Dieu d'Israël ! s'écrièrent les deux bonnes vieilles.

— Margarita ébruita la chose et le mit dans la nécessité de s'enfuir et de s'expatrier.

— Ah ! quelle petite !

— Mais elle lui a fait pis encore : quelques années plus tard, comme votre hôte se trouvait à la Havane, elle l'a mis sous le saint joug, comme le plus doux des agneaux, et c'est moi-même, sa femme et votre servante, qui suis la petite Margarita !

— Mon Dieu ! mon Dieu ! et comment cela s'est-il donc fait ? demandèrent les deux belles-sœurs, saisies d'admiration.

— Votre jeune fou, après douze années bien employées,

Digitized by Google

pendant lesquelles il gagna ses grades sur les champs de bataille, fut envoyé à la Havane, où il retrouva son ancienne ennemie, la méchante petite Margarita, qui était alors, paraît-il, bien changée, car les sentiments de Leopoldo à son égard devinrent tout différents.

La surprise des deux bonnes vieilles ne connut plus de bornes quand elles virent entrer des garçons d'hôtel apportant sur des plateaux un succulent dîner.

Margarita courut à leur rencontre, découvrit la soupière, remplit une assiette de potage, et l'offrit à la malade.

Mais cette dernière demeurait complètement absorbée dans ses réflexions.

— Prenez, prenez donc, lui dit Margarita ; c'est la médecine que le docteur a prescrite.

— Qu'attendez-vous donc, doña Liberata, pour goûter l'aliment dont vous avez si grand besoin ? demanda le général.

— Señor, repartit la pauvre malade, douterez-vous encore de la puissance de l'intercession de mon cher saint sur la Providence, lui qui, aujourd'hui, vous a conduit de la Havane jusqu'ici ?

— Non certes, doña Liberata, je suis espagnol, je suis chrétien, je suis catholique. Je crois aux grâces spirituelles et temporelles que nous obtient la foi, ce lien sacré qui nous unit à Dieu, à son Église et à nos frères. Si je rencontre cette foi plus vive, plus simple et plus confiante dans des âmes pures et dans des cœurs vaillants, loin de la critiquer ou de m'en moquer, je la vénère, je l'admire ; et, pour ne pas avoir à l'envier, je m'efforce de l'acquérir moi-même de toute la force de ma volonté.

Ravies de l'entendre parler ainsi, les deux excellentes femmes se croisèrent les mains, et deux larmes brillantes coulèrent lentement sur leurs joues.

« Qui cherche Dieu le trouve, fit doña Liberata.

Digitized by Google

— Que ne l'a-t-il entendu, mon José! soupira doña Escolastica.

— Ainsi donc, il ne vous reste plus rien? reprit le général.

— Rien! répondit doña Escolastica, puisque notre rente viagère a péri avec mon José.

— Et moi je vois si peu, que je ne puis plus guère coudre, ajouta doña Liberata, qui, à mesure que son estomac délabré absorbait un aliment réconfortant, recouvrait peu à peu ses forces.

— Eh bien! la rente morte avec don José, ressuscite avec Leopoldo, dit le général.

— Tu te chargeras de la rente de doña Liberata, à qui tu fis si grand peur en entrant par la fenêtre, dit la señora, et la méchante petite Margarita se chargera de celle de doña Escolastica.

— Señora, s'écria doña Escolastica, une *peseta* par jour c'est plus qu'il ne nous en faut! et puisse-t-elle ne jamais nous manquer!

— Vous aurez chacune la vôtre, reprit le général. Saint Gaëtan, ajouta-t-il en souriant, m'est apparu, et m'a chargé d'arranger ainsi les choses. »

ÉPILOGUE

« Oh! Leopoldo, s'écria tout émue Margarita, quand elle se retrouva seule avec son mari : et il se rencontrera des hommes à l'esprit droit et au cœur sain qui osent dire aux croyants et répandre parmi le peuple : « Votre foi est folle, votre confiance est vaine ; le monde spirituel n'existe pas ; l'univers n'a pas de Créateur, et n'obéit qu'à une force inerte et stupide ; il n'y a d'autres lumières que celles qui

Digitized by Google

viennent des hommes ; c'est le hasard qui gouverne toutes choses !

— S'ils sont jeunes, souviens-toi de moi, lui répondit son mari, et ne perds pas espoir ; ils reviendront, s'ils sont jeunes, au bercail où l'âme s'élève, le cœur s'épanouit, et l'esprit trouve son repos. Mais, s'ils sont vieux, c'est-à-dire si leur cœur est déjà desséché, sans aucun amour pour Dieu ni pour leurs semblables, et qu'ils aient l'esprit rivé à leurs erreurs ; si leurs yeux sont sans larmes, leur poitrine sans soupirs et leur existence ici-bas sans espérance en une vie meilleure,... gémis sur leur sort ! Dieu s'est éloigné d'eux, parce qu'ils se sont eux-mêmes éloignés de Dieu ! »

Puisse ce modeste abrégé d'une nouvelle de Fernan Caballero communiquer au lecteur la suave impression que nous a laissée le portrait idéalisé de ces humbles, de ces petits déshérités de ce monde, mais prédestinés d'un monde meilleur, qui, au milieu des plus rudes épreuves, conservent toujours la résignation, la paix et l'espérance en Dieu !

Faire briller la grandeur morale au sein des plus grandes misères matérielles, et jusque chez les mendiants eux-mêmes, telle a été, dès son origine, l'œuvre du christianisme, et tel est encore aujourdhui le spectacle qu'il nous offre, partout où les mœurs sont demeurées réellement pénétrées de son esprit. Aussi bien, la pauvreté n'y a-t-elle pas cet aspect dégradant qu'elle revêt trop souvent, dans les milieux où le scepticisme moderne a fait ses irrémédiables ravages. On peut dire, de tous les pays catholiques, ce que Fernan Caballero disait de sa chère Espagne :

« Espagne ! pays bienfaisant pour les indigents, où la « pauvreté vit libre et honorée comme la vieillesse, et où « l'on rencontre ce type magnifique du pauvre fier, non qu'il

Digitized by Google

« connaisse la parole moderne si répandue de nos jours,
« de *la dignité de l'homme*, mais parce qu'il sait de vieilles
« maximes, des sentences chrétiennes telles que celles-ci :

« Nous n'avons pas à secourir les pauvres comme des
« indigents, mais à les prier comme des patrons ou des
« intercesseurs.

« Le pauvre te fait plus de bien en recevant ton aumône,
« que tu ne lui en fais toi-même en la lui donnant. (Ce qui
« veut dire que le profit spirituel est pour celui qui
« donne.)

« Quand un pauvre te demande l'aumône, considère
« Jésus qui te dit : Donne-moi ce que je t'ai donné.

« Espagne ! conserve ta piété comme le flambeau de Dieu,
« tandis qu'ailleurs les hommes n'ont pour les enflammer
« que des feux ternes, changeants, sans consistance et sans
« chaleur »[1].

Paul Henry.

[1] Nouvelle intitulée : *Con mal o con bien a los tuyos te ten, VI.*

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE THÉATRE D'ANGERS

(suite)

TROISIÈME PARTIE

LE THÉATRE D'ANGERS SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

Troupes diverses venues à Angers de l'an VIII à l'an XIII. — Granger. — *Joseph ou le Triomphe de la vertu*, tragédie de Clavel. — Beaulieu. — Concerts de M. Fay et Mlle Bachelier. — Cauvin et Dufayel, directeurs du théâtre. — Perroud. — Arrêté concernant les spectacles. — La salle de spectacle de la place du Ralliement devenue la propriété des hospices. — Vaucorbeil dit Ferville.

En l'an VIII, nous trouvons d'abord, à l'ancienne salle, les artistes réunis de Nantes, sous la régie des commissaires Thermest et Dumanoir, ayant encore avec eux le citoyen Granger. Ils débutent le 16 frimaire par *le Philinte de Molière*, de Fabre d'Eglantine, et *la Feinte par amour*. Parmi les artistes de cette compagnie on retrouve les citoyens Dauteuil, Gabriel, Bailly et Bourdais, qui avaient déjà joué l'année précédente sur le théâtre d'Angers. Cette troupe donne des tragédies, des drames et des

Digitized by Google

comédies telles que : *L'Homme à bonnes fortunes*, de Baron ; *Tom Jones à Londres, les Châteaux en Espagne, l'Homme singulier, le Démocrite amoureux, M. de Crac en son petit castel, l'Indigent*, etc...

On joue le 28 frimaire, au bénéfice de la citoyenne Bailly, *Mathilde ou l'innocence reconnue*, drame en cinq actes, et les *Rivaux d'eux-mêmes*, comédie nouvelle ; le 3 nivôse, pour les débuts de la citoyenne Viaud, du théâtre de l'Odéon, *Phèdre et Hippolyte*, tragédie, suivie d'une comédie nouvelle, *le Naufrage ou les Héritiers*, de Duval. Le 10 nivôse, au bénéfice du citoyen Gabriel[1], *Joseph ou le Triomphe de la vertu*, tragédie en cinq actes et en vers, œuvre du bénéficiaire, suivie de *Crispin rival de son maître ;* le 18, au bénéfice du citoyen Bourdais, *la Réconciliation de deux frères*, comédie en quatre actes, et *les Amants protées*, opéra-vaudeville en deux actes, dans lequel la citoyenne Bourdais et son mari jouent chacun trois rôles ; ces deux pièces n'ont jamais été représentées à Angers. Le 26, au bénéfice de la citoyenne Viaud, *Médée*, tragédie, et *le Voyage interrompu*, comédie en trois actes, de Picard.

[1] Clavel (N), plus connu sous le nom du *beau Gabriel*, était un artiste de talent. Il renonça bientôt au théâtre et vint se fixer à Angers, où il se fit inscrire comme avocat. Ses succès au barreau ne tardèrent pas à faire oublier ceux qu'il avait obtenus autrefois sur la scène. Nous avons trouvé à la Bibliothèque d'Angers un couplet, sans date et paraissant avoir été coupé dans un journal, adressé à M. Clavel, dans lequel, en faisant l'éloge de l'avocat, l'auteur rappelle les succès de l'artiste.

Couplet impromptu à M. Clavel, dit Gabriel, célèbre avocat qui avait plaidé avec succès à Nantes une réclamation en faveur d'un orphelin.

Air : *De tous les capucins du monde.*

Au Palais, ainsi qu'au Théâtre
Le beau sexe encore t'idolâtre,
Partout tu seras son vainqueur.
Que peut-on y trouver d'étrange ?
On pénètre aisément son cœur
Quand on a celui d'un ange.

(Communiqué.)

Digitized by Google

Le théâtre est assez suivi. L'agent national de la commune, dans une lettre adressée à son collègue du district, constate que les pièces sont bien choisies et qu'on y applaudit avec transport tout ce qui a trait au patriotisme et aux vertus qui font le bonheur des sociétés.

Le 30 nivôse, le général Hédouville, qui venait de signer la paix avec les Chouans, assiste au spectacle « avec sa jeune et modeste épouse. » Son entrée est saluée par les applaudissements de toute la salle, et le citoyen Bourdais est invité à répéter deux couplets impromptus sur la paix qui avaient déjà été chantés la veille. Ces couplets, reproduits dans les *Affiches d'Angers* du 1er pluviôse, sont suivis des cris de *vive la paix, vive le général Hédouville.*

Plusieurs chefs de chouans, qui avaient apporté la nouvelle de la signature de la paix, assistaient à cette représentation, portant la cocarde tricolore. A leur entrée dans le théâtre, l'orchestre avait joué l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, et le public les avait salués de ses applaudissements et des cris de *vive la République.*

La troupe de comédie quitte Angers vers cette époque. — Une compagnie d'artistes lyriques, dont le journal a négligé d'annoncer les débuts, vient la remplacer. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur les acteurs qui la composaient ou son répertoire, et connaissons les programmes de trois représentations seulement. On donne, le 21 ventôse, au bénéfice de la citoyenne Chasles, *Sophie et Moncars*, opéra nouveau de Gaveaux, et *la Danse interrompue*, opéra-vaudeville qui n'a jamais été joué à Angers, non plus que la première pièce ; le 24, au bénéfice de la citoyenne Donjon, *l'Opéra-comique*, opéra de Della Maria qui vient d'avoir à Paris le plus grand succès et *le Compagnon du Diable ou la double mort d'Arlequin*, pantomime nouvelle du citoyen Lazari ; le 4 ger-

Digitized by Google

minal, au bénéfice du citoyen Lysis, *le Traité nul*, opéra de Gaveaux, suivi de *Comment faire ou les effets de misanthropie et repentir*, et précédé de *Adolphe et Clara*, de Dalayrac ; enfin, le 16 du même mois, un grand concert vocal et instrumental au bénéfice du citoyen Donjon, le chef d'orchestre sans doute de cette compagnie.

Le 11 prairial suivant, début de la troupe des artistes dramatiques de Nantes. Le citoyen Drouin remplace Granger sans l'égaler, mais c'est un acteur estimable. Le citoyen Dangeville est un excellent comédien, ainsi que sa femme qui joue les rôles de soubrettes. Mme Drouin est également une actrice de talent. Les autres acteurs sont connus à Angers.

La troupe donne pour son début *le Philinte de Molière* et *le Legs;* le 21 prairial, *L'abbé de l'Épée*, drame nouveau en cinq actes, et *la Jeune Indienne;* le 25, *les Précepteurs*, comédie en cinq actes, suivie des exercices de physique amusante du citoyen Val ; le 1er messidor, au bénéfice du citoyen Bourdais, *l'Entrée dans le monde ou le Tableau des mœurs du siècle*, comédie nouvelle en cinq actes et en vers, suivie des *Amants protées*. Telles sont les seules représentations dont nous ayons rencontré les programmes.

La salle neuve de la place du Ralliement, abandonnée par Deschamps, n'avait plus été occupée depuis son départ d'Angers, si ce n'est pendant un mois environ, au commencement de l'an VII. Elle avait du reste cessé d'appartenir à son constructeur. Deschamps avait acquis, pour y établir son théâtre, les bâtiments des Grandes Écoles vendus comme biens nationaux, mais, malgré ses efforts, il n'avait jamais été en mesure de solder le prix de son acquisition. Les perturbations causées dans les fortunes particulières par les événements de la Révolution et de la guerre civile, la dépréciation des assignats et le renchérissement des subsistances et des objets de toutes natures

Digitized by Google

nécessaires à l'existence, n'avaient guère laissé aux Angevins d'argent dont ils pussent disposer pour leurs plaisirs. Le théâtre avait été peu suivi et son directeur n'avait pu qu'à grande peine payer les appointements de ses pensionnaires et soutenir son entreprise, sans pouvoir jamais mettre de côté assez d'argent pour amortir le capital de sa dette, ni même en payer les intérêts annuels. Lorsqu'en l'an VI, il ne put même plus payer ses artistes et fut obligé de renoncer à la direction de son théâtre, laissant encore à Angers de nombreux créanciers, l'Administration des domaines prit possession de cette salle de spectacle pour se remplir des sommes dues par Deschamps, tant en capital qu'en intérêts, se proposant de la louer désormais au profit du trésor.

Nous ignorons si la location de la salle neuve aux artistes de Tours, au mois de vendémiaire an VII, avait eu lieu au bénéfice de Deschamps, ou plutôt de ses créanciers, ou à celui du trésor, mais, au commencement de l'an VIII, c'est bien certainement l'Administration des domaines qui a pris possession de cette salle et qui se charge de la louer et d'en percevoir le prix de location.

Le 17 brumaire de cette année, un sieur Lucas et une dame Brunet se présentent à la municipalité pour demander l'autorisation de donner quelques représentations d'expériences physiques au théâtre de la place du Ralliement, aux offres de payer par avance, au bureau des domaines nationaux, la somme de 9 francs par jour.

L'Administration municipale, vu la lettre du directeur des domaines, en date du même jour, constatant que ladite salle était sous séquestre, faute d'avoir été acquittée à son bureau par Deschamps, et considérant que les biens nationaux ne pouvaient, autant que possible, rester sans produit, accorde l'autorisation demandée aux conditions susénoncées.

Au mois de prairial suivant, les artistes lyriques et dra-

Digitized by Google

matiques de Tours reviennent à Angers et occupent de nouveau la salle neuve. Cette compagnie est composée d'artistes très avantageusement connus, entre autres Mlle Valeroy. Celle-ci donne, le 25 prairial, pour son début, *Toberne ou le pécheur suédois*, opéra en deux actes, et *le Faux mendiant*, opéra nouveau qui a eu le plus grand succès à Paris et n'a jamais été joué à Angers. C'est la seule représentation dont les *Affiches d'Angers* nous aient conservé la composition.

Au mois de fructidor suivant, ce sont les artistes lyriques du Mans qui occupent la salle de la place de la Commune. Leur début n'a pas été annoncé, mais nous trouvons les noms de trois des artistes, le citoyen Pigeard, toujours accueilli avec enthousiasme par un public juste, Mme Fiévé et Mlle Cellier, dans le programme d'un concert donné au théâtre, le 7 fructidor, par M. Bury, premier cor du théâtre Feydeau, accompagné de M. Gobert, élève de Pinto, et de M. Gallot, élève du Conservatoire de musique de Paris.

Le 9 fructidor, la troupe fait relâche pour donner le lendemain une première représentation du *Délire*, opéra nouveau de Berton ; le 19, on annonce les prochains débuts du citoyen Beaulieu, artiste comique de Paris, qui vient d'obtenir les plus grands succès à Nantes [1].

On donne, le 21, au bénéfice de M. Fiévé, une première représentation de *Nanquinados ou le Nouveau dom Quichotte*, opéra nouveau en deux actes, de Champein,

[1] Jean-François Brémond dit Beaulieu, acteur comique, mort à Paris en 1807. Avant la Révolution, il avait obtenu un grand succès dans les rôles de niais, à côté de Volange et de Bordier, sur le théâtre des Variétés Amusantes. Il fut un des vainqueurs de la Bastille et parcourut ensuite la province. Ardent révolutionnaire, on le vit souvent pérorer dans les clubs, notamment à Metz. Il reparut un instant en 1802, à Paris, où il joua *Mahomet* sur le théâtre de la cité. En 1805, il revint encore à Paris où il fonda une agence théâtrale pour fournir des artistes aux directeurs de province. Mais cette tentative ne réussit pas et le ruina complètement. A bout de ressources, il se tua d'un coup de pistolet.

Digitized by Google

précédé d'*Adolphe et Clara*, opéra en un acte dans lequel débute Mme Colin, nouvellement arrivée à Angers ; le 23, pour les débuts du citoyen Beaulieu, *Charles et Caroline*, drame en cinq actes suivi de *l'Heureux quiproquo ou le Présent du jour de l'an*, comédie en un acte ; le 25, *Georges ou le bon fils*, comédie en trois actes, précédée de *Cent louis ou les Maris corrigés*, comédie en un acte ; le 27, *les Cent écus*, drame poissard en un acte, *le Sourd ou l'Auberge pleine*, comédie en trois actes, joués par le citoyen Beaulieu, et le *Délire*, opéra ; le 29, au bénéfice et pour les adieux de Beaulieu, *Marianne et Dumont*, comédie en trois actes, suivie de *Ricco ou le Marquis par hasard*, comédie en deux actes.

La troupe des artistes du Mans paraît être restée à Angers pendant tout le mois de vendémiaire an IX. Le 13 de ce mois, elle donne *le Collatéral*, comédie en cinq actes de Picard, suivie d'*Adolphe et Clara*, et annonce comme devant être representés incessamment, *les Deux journées*, opéra nouveau, de Chérubini ; *les Préliminaires de paix ou la Nouvelle inattendue*, comédie, et *M. de Bièvre ou l'abus de l'esprit*, calembourg en un acte, pièces qui jouissent à Paris du plus grand succès. Le 19, le sieur Grasset, jouant les *Arlequin balourd*, créateur du genre qui rendit Thomé célèbre, et joignant à ces deux genres de spectacles l'exécution de nombreuses expériences physiques, vient se joindre à la troupe et varier ses dernières représentations dont nous ne connaissons pas la composition.

Le 23 brumaire, les artistes de Nantes reviennent et débutent par *la Mère coupable*, drame en cinq actes, et *les Rivaux d'eux-mêmes*, comédie. Ils quittent Angers au mois de nivôse, mais nous n'avons trouvé aucun renseignement sur leur répertoire.

Le 13 nivôse, on annonce la prochaine arrivée d'une troupe d'opéra accompagnée de Mme Clairville, artiste du

Digitized by Google

théâtre de la République et des Arts, qui donnera seulement quelques représentations. Mais les *Affiches d'Angers* n'indiquent le programme d'aucun des spectacles donnés par cette troupe, bien que ce journal n'oublie pas d'annoncer les redoutes et bals masqués qui ont lieu à la salle de spectacle.

Au mois de prairial, arrivent les artistes dramatiques et lyriques du Mans et de Tours réunis. La première représentation dont nous ayons le programme est celle du 22 prairial. On donne *le Calife de Bagdad*, de Boïeldieu, *la Mélomanie*, de Champein, opéras en un acte, et *les Fausses infidélités*, comédie.

Cette compagnie joue les opéras-comiques du répertoire. Nous citerons seulement les titres de quelques pièces qui paraissent n'avoir pas encore été représentées sur le théâtre d'Angers, telles que *le Faux Lord ou le Mesmérisme à Paris*, opéra en deux actes, de Gossec ; *Maison à vendre*, opéra de Dalayrac ; *les Mœurs modernes*, opéra-bouffon ; *Jean-Baptiste*, opéra ; *Euphrosine ou le Tyran corrigé*, opéra en trois actes, de Méhul ; *M. Guillaume ou le Voyageur inconnu*, trait historique en un acte ; *les Projets de mariage*, comédie ; *l'Oncle valet*, opéra de Della-Maria ; *la Bonne aubaine ou la Dinde du Mans*, vaudeville, etc...

La troupe fait sa clôture, le 16 messidor, par *Madame Angot au sérail de Constantinople*, drame tragi-comique en trois actes, et *Léonore ou l'Amour conjugal*, opéra de Gaveaux.

Le théâtre venait de fermer ses portes, quand on annonce l'arrivée à Angers du citoyen Fay et de Mme Bachelier, tous les deux artistes du théâtre Feydeau, se rendant à Brest. Ceux-ci donnèrent, le 18 messidor, dans la grande salle de la maison commune, un premier concert qui eut un grand succès. Mme Bachelier se fit applaudir et comme chanteuse et comme pianiste, et M. Fay partagea son

Digitized by Google

triomphe en chantant avec elle le duo d'*Armide* et ensuite *l'Émigration du plaisir*, morceau composé par lui sur des paroles de Mme Bourdic-Viot. L'enthousiasme de leurs auditeurs détermina ces deux artistes à donner deux autres concerts, les 24 et 26 messidor, avec un succès aussi complet.

En l'an X, une nouvelle troupe, dirigée par les sieurs Cauvin et Dufayel, tous les deux anciens acteurs de la troupe de Deschamps, et ensuite de Devilliers, obtient d'ouvrir le théâtre de la place de la Commune, le 22 brumaire, à la condition de commencer le spectacle à 5 heures et demie précises et de perdre le moins de temps possible aux entr'actes, de façon à finir les représentations à 9 heures au plus tard. Les directeurs devront déposer leur répertoire au bureau de police, le premier jour de chaque décade.

Cette compagnie joue particulièrement les opéras du répertoire tels que *le Secret; le Traité nul*, de Gaveaux; *Raoul sire de Créquy*, de Dalayrac, etc..., et quelques comédies, *le Trompeur trompé, la Revue de l'an VIII, les Mœurs du jour ou l'École des jeunes femmes*, comédie en cinq actes; *l'Hommage à Bonaparte ou la Fête de la paix*, pièce de circonstance, etc...

Nous connaissons un seul acteur de cette troupe, le citoyen Pigeard qui donne pour son bénéfice, *la Petite ville*, de Picard, et *Trente et Quarante*, opéra de Tarchi.

Le théâtre ferme ses portes le 2 frimaire.

Le 8 prairial suivant, les *Affiches d'Angers* expliquent à leurs lecteurs que, par suite de la division de la France en arrondissements théâtraux, Angers avait été réunie aux villes de Tours et du Mans, et qu'une seule troupe ne pouvait plus suffire pour exploiter ces trois villes et celles moins importantes qui, comme Saumur, avaient aussi des théâtres. C'est pour ce motif que celui d'Angers était resté fermé depuis le 2 frimaire. Plusieurs compagnies d'artistes

Digitized by Google

avaient bien demandé et obtenu l'autorisation de venir y donner des représentations, mais elles avaient refusé au dernier moment de s'exécuter. Toutefois on vient d'apprendre qu'il se formait une nouvelle troupe, laquelle débuterait prochainement.

En effet les deux directeurs, Cauvin et Dufayel, qui avaient obtenu le privilège de l'arrondissement théâtral dans lequel était compris Angers, s'étaient décidés à former deux troupes distinctes, l'une de comédie et opéra, l'autre de comédie, tragédie et drame. Cauvin dirigeait cette dernière compagnie, qui débute le 22 prairial, par *Mérope*, tragédie suivie de *l'Amour et la raison*, comédie.

Parmi les pièces représentées nous trouvons : *le Vieux célibataire*, comédie ; *les Étourdis*, comédie ; *les Deux mères*, comédie nouvelle ; *le Déserteur*, drame ; *Duhautcours ou le Contrat d'union*, comédie nouvelle ; *les Fausses infidélités*, comédie nouvelle ; *la Nuit champêtre*, opéra-vaudeville ; *la Jolie parfumeuse ou la Robe de conseiller*, opéra-vaudeville nouveau ; *le Tableau des Sabines*, vaudeville ; *Médiocre et rampant*, comédie ; *Un, deux, trois et quatre, ou la Cassette mystérieuse*, opéra-vaudeville nouveau ; *le Pèlerin blanc*, comédie ; *Défiance et malice*, comédie, etc...

Le 19 messidor an X, Cauvin demande au Maire d'Angers de vouloir bien lui prêter deux des drapeaux de la Commune pour la représentation de *Tancrède* qui doit avoir lieu le lendemain.

Les drapeaux blancs ou fleurdelysés ayant été détruits partout pendant la Révolution, la mairie d'Angers ne devait plus posséder à ce moment que des drapeaux tricolores, et il dut être curieux de voir Tancrède mourir enveloppé dans le drapeau de la Révolution.

Cette troupe fait sa clôture le 8 thermidor.

Le 28 du même mois, une troupe de passage, dirigée par MM. Garnier et Beaulieu, vient donner une représen-

Digitized by Google

tation composée de : *Défiance et malice*, *l'Amour et la raison* et *les Cent louis*, comédies, avec intermèdes d'expériences physiques. Parmi les artistes, on a surtout remarqué M. Beaulieu, qui a déjà joué à Angers deux ans auparavant les rôles comiques, Mme Courcelle, Mlle Berval, soubrette, et le citoyen Garnier, du théâtre Français, ci-devant directeur de l'Opéra-Bouffon.

Le succès de la troupe fut tel qu'elle dut donner une seconde représentation.

Le 24 prairial précédent, les artistes du théâtre des Variétés de Bordeaux, Stockleyt, Devremont, Delorge, Saint-Evremont, Laforest, Auguste, Angion et les dames Delorge, Devremont, Laforest, Saint-Evremont et Joséphine, avaient demandé l'autorisation de venir donner à Angers des spectacles composés de comédies, vaudevilles, drames et mélodrames. La municipalité, avant d'autoriser cette troupe à venir, consulte les directeurs privilégiés. Cauvin répond, le 5 messidor — 24 juin, que ces acteurs pourront venir à Angers du 10 thermidor — 29 juillet au 10 brumaire — 1er novembre, à la charge de payer aux propriétaires de la salle de la place de la Commune 15 livres par représentation, en déduction du loyer dû par les directeurs privilégiés. Ils laisseront la salle libre du 10 brumaire au 10 frimaire — 1er novembre au 1er décembre, ces directeurs privilégiés comptant venir donner des représentations à l'occasion de la foire de la Saint-Martin. Pendant ce temps la troupe de Bordeaux pourra aller jouer à Saumur où quelque autre ville et reviendra ensuite à Angers, si cela lui convient, à la charge de payer 18 livres de loyer par représentation.

C'est seulement au mois de fructidor que cette troupe écrit de Luçon pour annoncer sa prochaine arrivée. Elle paraît avoir débuté le 15 vendémiaire an XI, 7 octobre 1802. Nous trouvons dans son répertoire quelques pièces nouvelles : *le Galant savetier*, opéra ; *le Nouveau débar-*

Digitized by Google

qué, opéra-vaudeville ; *le Malentendu*, comédie ; *Jean qui pleure et Jean qui rit*, comédie ; *la Muette*, mélodrame ; *Adonis*, mélodrame ; *Marguerite ou les Voleurs*, drame nouveau à grand spectacle, mêlé de pantomime, combats, explosions, etc.... *Les Brigands de la Calabre*, drame ; *Dorothée*, pantomime ; *la Forêt noire*, pantomime à grand spectacle ; etc....

Les *Affiches d'Angers* font l'éloge de la troupe. Le journal cite particulièrement parmi les artistes, Mme Julie Drancourt, femme Delorge, Mme Laforêt et Mme Devremont. Il constate toutefois que si ces acteurs ont obtenu un grand succès dans les petites pièces, comédies et vaudevilles, qu'ils ont jouées, les mélodrames qui constituaient le fond de leur répertoire ont fortement ennuyé le public. Le 5 brumaire, un des artistes de la compagnie, nommé Roger, ayant refusé de jouer *la Mort du grand Turenne*, bien que son nom fût porté sur l'affiche, son directeur, se voyant sur le point d'être contraint de faire relâche, va exposer sa situation au maire d'Angers qui désigne aussitôt un commissaire de police, chargé d'aller chercher l'acteur récalcitrant à son domicile et de l'amener au théâtre pour l'obliger à jouer. Ce dernier, informé des mesures de rigueur prises contre lui, se hâta d'adresser sa soumission à la municipalité par l'entremise du régisseur de la troupe.

Les acteurs de Bordeaux durent quitter la ville au commencement du mois de brumaire pour céder la place à Cauvin, qui débute, vers le 20 de ce mois, par *les Deux frères désunis ou la Réconciliation* et *l'Auberge de Calais*, comédies. Son répertoire comprend peu de nouveautés ; nous citerons seulement au nombre de celles-ci : *Vernon Kergalec ou Il est arrivé*, comédie.

Cette compagnie paraît avoir cessé ses représentations au mois de frimaire. Parmi les artistes qui la composaient les *Affiches d'Angers* citent avec éloges : Mme Destival et

Digitized by Google

le jeune premier Lacome, qui ont obtenu un vif succès. Mais les applaudissements du public se sont surtout adressés au sieur Perroud, déjà célèbre à Bordeaux, qui a joué avec le plus grand talent les rôles de divers genres qu'il a remplis [1]. Le reste de la troupe est connu des Angevins.

Au mois de nivôse, une troupe de passage vint donner deux représentations. Elle joue, le 23, *Défiance et malice* et *la Jeune hôtesse ou la Coquette punie*, et, le 26, *les Fausses infidélités, l'Entrevue ou les Epoux réunis* et *les Rivaux d'eux-mêmes ou le Retour de Fontenoy*, comédies.

Au mois de germinal, les acteurs du Lycée de Bordeaux sont de nouveau à Angers où ils donnent des drames tels que *Geneviève de Brabant, la Femme à deux maris*, et quelques comédies.

Le 20 prairial, Dufayel débute avec une troupe de comédie et d'opéras. Parmi les pièces représentées nous trouvons : *l'Homme à trois visages ou le Proscrit*, comédie ; *Ma tante Aurore ou le Roman impromptu*, opéra de Boïeldieu ; *Laure et Fernando ou le Triomphe de l'amitié*, drame ; *Erreur et sympathie ou le Crime démasqué*, drame ; *le Trésor supposé ou le Danger d'écouter aux portes*, opéra de Méhul ; *Zoé*, opéra ; *Lisbeth*, opéra ; *Fanchon la Vielleuse*, opéra ; *une Folie*, opéra de Méhul ; *les Voyageurs*, comédie ; *le Confident par hazard*, comédie ; *l'Epreuve villageoise*, opéra de Grétry ; *Les Voisins*, comédie, etc....

Les *Affiches d'Angers* citent le nom d'une seule artiste, la demoiselle Aubry, au bénéfice de laquelle est donnée la représentation du 2 thermidor, 21 juillet 1803.

Avant de quitter Angers, le directeur de la troupe,

[1] Perroud était en effet un excellent acteur qui entra quelques années plus tard au théâtre de l'Odéon où il fit de nombreuses créations Ricord aîné lui a consacré une notice dans *Les fastes de la Comédie Française* (1822, 2 vol. in-8.)

Digitized by Google

Dufayel, fait offrir à la municipalité de donner une représentation dont la recette sera versée pour moitié dans la caisse de l'Administration pour être employée à la construction de la frégate que l'on se propose d'offrir au gouvernement à l'occasion du projet de descente en Angleterre formé par le premier consul. On donnera *Sargines ou la Bataille de Bouvines contre les Anglais*, pièce de circonstance. Sa proposition est acceptée par lettre du 29 messidor, et cette représentation est fixée au 7 thermidor, 25 août 1803.

Au commencement de l'an XII, M. Dufayel ouvre son spectacle d'opéra et comédie. Il donne successivement quelques pièces nouvelles, au moins pour la ville d'Angers : *les Originaux*, comédie ; *le Major Palmer*, opéra ; *L'Irato ou l'Emporté*, opéra de Méhul. Bien que cette pièce ait été très bien jouée par MM. Larrieux, Martial, Rousseau, Perroud et Madame Martial, elle n'a pas réussi et a même été sifflée par le parterre. *La Fausse magie*, opéra de Grétry ; *Clémence et Waldemar*, drame nouveau ; *l'Hôtellerie de Sarzano*, opéra nouveau ; *Un coup d'épée ou une aventure de Sainte-Foix*, fait historique, musique de Tarchi ; *les Dettes*, opéra de Champein ; *les Confidences*, opéra nouveau de Nicolo ; *Aline, reine de Golconde*, opéra nouveau de Vial, musique de Berton ; *Léon ou le Château de Monténéro*, opéra de Dalayrac ; *Voltaire et Richelieu à la Bastille, ou une soirée de deux prisonniers*, opéra-vaudeville ; *Camille ou le Souterrain*, opéra de Dalayrac, etc... La dernière représentation est annoncée pour le 12 nivôse, 3 janvier 1804.

A la même époque, la salle de la place du Ralliement, abandonnée depuis le départ de Deschamps et occupée presque uniquement depuis lors par des spectacles forains, avait été exploitée, pendant quelques semaines du mois de novembre, par la troupe des jeunes artistes de Nantes réunis à ceux de Bordeaux. Cette compagnie donnait sur-

Digitized by Google

tout des comédies et des ballets, parmi lesquels nous citerons : *Le Désespoir de l'amour ou la Fille soldat*, grand ballet-pantomime en quatre actes ; *la Folie et la raison*, opéra-vaudeville en un acte ; *le Tuteur trompé*, ballet ; *l'Habit du cousin*, comédie ; *M. Jacquinet*, comédie-parade ; *le Tartare sensible ou le Prix de la reconnaissance*, grand ballet de caractère ; *Argent ou naissance*, comédie ; *A bon chat bon rat*, comédie ; *les Précieuses ridicules*, ballet ; *Verdeau ou le Prêté rendu*, comédie ; *le Mariage de bon augure*, opéra-vaudeville ; *l'Amour vengé*, ballet anacréontique ; *Argent et adresse*, comédie ; *le Savetier juif*, ballet-pantomime burlesque.

Soit qu'elle n'eût pas réussi à Angers, soit qu'elle ait été rappelée dans une autre ville par des engagements antérieurs, cette troupe, qui avait débuté le 6 novembre 1803, fait sa clôture le 28 du même mois.

Le 29 frimaire an XII - 21 décembre 1803, le maire d'Angers avait pris un nouvel arrêté concernant la police des théâtres.

Le spectacle devra commencer à cinq heures précises du soir et les pièces devront être jouées de suite, avec l'intervalle absolument nécessaire pour les changements de décorations et de costumes, et celui-ci ne pourra excéder une demi-heure. (Articles 5, 6 et 7.)

Les directeurs sont tenus d'entretenir pleines d'eau les tonnes placées sur le théâtre, et autant que possible d'avoir leurs machines et décorations dans un magasin séparé de la salle de spectacle. (Art. 13.)

Dans chaque salle, la première loge à droite sera celle de l'Administration, la première à gauche celle de l'Etat-Major. En face et à l'amphithéâtre sera élevée celle des officiers de police civile. (Art. 3 et 4.)

Une fois la toile levée, les spectateurs seront tenus de se tenir découverts. Les militaires dont le casque ou le bonnet feront partie de l'armure, pourront se faire délivrer,

Digitized by Google

au prix du parterre, des billets de secondes loges où ils se tiendront à l'amphithéâtre.

Il est défendu de *fouler* et faire au parterre aucuns *roulis* ou *vagues*, comme aussi d'occasionner en dansant, sautant et criant, aucuns mouvements, qui toujours troublent l'ordre et la tranquillité, à peine pour les délinquants d'être expulsés pour la première fois et poursuivis en cas de récidive (Art. 10, 11 et 12).

Il sera placé des banquettes dans le parterre de chaque théâtre, de façon à ce que tous les spectateurs soient assis.

L'article 21 de cet arrêté, prenant en considération la situation particulière de la salle de la place de la commune, à laquelle une seule porte donnait accès, tant pour les artistes que pour le public, ce qui, en cas d'incendie eût rendu son évacuation très difficile et très dangereuse, ordonnait qu'il fût fait, au derrière du bâtiment, une ou plusieurs ouvertures communiquant sur le rempart.

La position de ce théâtre, presque entièrement entouré de propriétés particulières, ne permettait pas d'établir facilement les portes de dégagement dont la municipalité exigeait l'ouverture. Les propriétaires de cette époque, le sieur Aynès et la veuve Charrier, firent étudier le terrain par des architectes qui reconnurent l'impossibilité d'exécuter ce travail. En effet, on pouvait bien percer une porte au premier ou au second étage du côté des remparts, mais le théâtre était encore séparé de ceux-ci par une cour appartenant à un particulier qui refusait de la vendre, et on se trouvait dans l'obligation d'établir un pont au-dessus de ladite cour, ce qui eût rendu cette sortie peu commode et offrant même quelque danger au cas ou la foule, affolée par l'incendie, se fût précipitée sur cette passerelle. Puis encore, une fois le public parvenu sur le rempart, par où pourrait-il en descendre sans être obligé de faire le tour par la porte Cupif ou la porte Saint-Michel ; alors que, tous les terrains contigus aux murailles appartenant à des particu-

Digitized by Google

liers, il n'était pas possible d'établir d'escaliers sur un point plus rapproché [1].

Les propriétaires de la salle prirent le parti de ne rien faire. A plusieurs reprises, dans le cours de cette année et pendant les suivantes, le maire les rappelle à l'exécution des travaux prescrits par l'arrêté du 29 frimaire an XII et les menace de faire fermer leur salle. Ils ne tiennent pas compte de ces injonctions et, finalement, la municipalité, reconnaissant sans doute les difficultés que présentait l'établissement de ces sorties, renonça à en poursuivre l'ouverture.

Les Hospices d'Angers avaient vu tous leurs biens confisqués par le gouvernement révolutionnaire. Dès que le calme fut rétabli, les administrateurs de cet établissement s'empressèrent de solliciter la restitution de ceux de ses biens qui n'avaient pas encore été vendus et le remplacement de ceux qui n'existaient plus en nature. Les biens dont le gouvernement s'était emparé avaient une valeur de 1,314,610 fr. 40. En l'an XII, il en avait été restitué pour une valeur de 719,192 fr. 80. Il était donc encore dû aux Hospices 595,517 fr. 60.

Au mois de pluviôse an XII, les administrateurs de l'Hôpital demandèrent qu'on leur abandonnât la propriété de la salle de spectacle de la place du Ralliement, estimée 30,000 fr. de capital et 1,500 fr. de revenu, en déduction des sommes qui leur étaient encore dues.

Un arrêté du 29 ventôse suivant leur transféra la propriété de cette salle qu'ils s'empressèrent de mettre en loca-

[1] V. aux *Archives Municipales* d'Angers un autre arrêté du maire de cette ville, en date du 17 messidor an XII, prescrivant itérativement de percer deux portes aux premières et secondes loges de la salle de spectacle de la place de la commune, pour permettre, en cas d'incendie, de sortir au moyen d'escaliers, par un pont volant aboutissant sur les remparts, et la pétition en date du 22 thermidor suivant, des sieurs Aynès et veuve Charrier, tendant à obtenir de la ville la cession d'une portion de ces remparts, afin qu'ils puissent établir une sortie de ce côté.

Digitized by Google

tion, mais sans trouver de preneur. Le 5 octobre 1804, ils font insérer dans les *Affiches d'Angers* un avis pour annoncer la mise en location du théâtre de la place du Ralliement, consistant en la salle de spectacle et ses dépendances, comprenant une petite chambre à cheminée, dite le foyer, à droite du théâtre, une petite cour avec un hangar servant de magasin, et cinq petites loges réservées pour l'habillement des acteurs. L'adjudicataire entrerait en jouissance le 1er frimaire an XIII, 22 novembre 1804, et aurait à s'entendre avec le propriétaire des décorations, demeurées sans doute en la possession de Deschamps ou plutôt de ses créanciers, pour acquérir celles-ci ou les louer.

D'après une note qui nous a été communiquée par M. Ch. Menière, cette salle trouva enfin un locataire principal, le sieur Perdrigeon, mais nous ne savons dans quelles conditions.

Le 22 floréal an XII, le sieur Ferville, directeur des théâtres de La Rochelle et Nantes [1], obtient l'autorisation de donner des représentations à la salle de la place du Ralliement, à la charge de soumettre son répertoire à la municipalité et de s'entendre avec le Bureau de Bienfai-

[1] Vaucorbeil dit Ferville était un bon acteur de province qui avait dirigé avec succès divers théâtres de Bretagne. Son fils, Louis-Basile, né à Rochefort en 1783, le secondait et annonçait déjà un réel talent. Appelé en 1823 au théâtre de Madame, il créa sur cette scène la plupart des pièces de Scribe qui y furent représentées, notamment le général Bougachard, de *la Chanoinesse*, le général de Torigny des *Malheurs d'un amant heureux*, M. de Gourville, de l'*Héritière*, Darcy de *Dix ans ou la vie d'une femme*. M. de Brémond du *Mariage de raison*, etc..., sans oublier le rôle du général dans le *Gamin de Paris*. Sauf de courts séjours à l'Odéon de 1830 à 1832 et au vaudeville de 1840 à 1846, il ne cessa de jouer à ce théâtre, devenu le théâtre du Gymnase, qu'en 1863, et mourut le 13 août 1864. Il laissait un fils, Emmanuel-Auguste Vaucorbeil, compositeur de mérite, mort au mois de novembre 1884. Ferville appartenait à une famille noble ; quelques journaux ont rapporté, à l'occasion du décès de son fils, que plusieurs de ses anciens camarades du Gymnase se rappelaient l'avoir entendu répéter à diverses reprises : « Dire que je suis marquis de Vaucorbeil et que je joue la comédie. »

Digitized by Google

sance pour le versement de la portion des recettes accordée aux pauvres par la loi [1].

La troupe débute, le 6 prairial, à l'occasion de la foire dite du Sacre et donne principalement des comédies et des vaudevilles tels que : *le Sourd ou l'Auberge pleine*, comédie de Desforges ; *Le Désespoir de Jocrisse*, folie ; *Drelindindin*, vaudeville-poissard ; *Madame Angot*, comédie-vaudeville ; *les Charbonniers de la Forêt-Noire*, pantomime ; *Georges le Taquin*, prophétie allégorique ; *l'Intrigue de carrefour*, vaudeville ; *le Maréchal-de-logis*, ballet-pantomime ; *le Niais de Sologne*, comédie ; *le Rendez-vous nocturne*, ballet-pantomime ; etc....

Les *Affiches d'Angers* constatent les succès obtenus par cette troupe, qui est excellente, mais ne nomment aucun des artistes qui la composent.

E. Queruau-Lamerie.

(A suivre.)

1 La loi du 7 frimaire an V avait supprimé les représentations mensuelles données au profit des pauvres pendant l'an IV par les directeurs de théâtres, et avait prescrit la perception d'un droit de 10 centimes par franc, en sus du prix de tous les billets de places, dans tous les spectacles. Le produit de ce droit devait être distribué, par les soins des bureaux de bienfaisance, aux indigents autres que ceux qui étaient placés dans les hospices. Cette perception prescrite pour six mois seulement par la loi du 7 frimaire, ensuite prorogée à diverses reprises, fut établie définitivement par la loi du 9 décembre 1809 et subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Droit des pauvres.

Au début, ce droit était perçu avec une grande rigueur. Un arrêté de la municipalité d'Angers, en date du 11 frimaire an VI, avait ordonné qu'un membre du Bureau de bienfaisance se tint exactement, chaque soir de spectacle, proche la boîte, placée entre les deux portes, où l'on déposait les billets pris au bureau. Il ferait le calcul de la recette et percevrait les 10 centimes par franc conformément à la loi. Un factionnaire, placé auprès de lui, ne devrait laisser personne entrer gratuitement sans payer le droit des pauvres, soit : 4 sous pour les premières loges, 2 sous pour les secondes, et 1 sou 6 deniers pour les troisièmes et le parterre. Les abonnés devaient être pourvus d'une carte personnelle pour se faire reconnaître. La présence d'un membre du Bureau de bienfaisance au contrôle des théâtres, les soirs de représentations, ne semble pas avoir été longtemps exigée. Ce fut bientôt le commissaire de police de service qui fut chargé de vérifier le chiffre de la recette pour fixer le montant du droit des pauvres.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Charles Lemire, notre éminent collaborateur, auteur de nombreuses études sur les monuments anciens des Kiams, de la province de Binh-Dinh (Annam), résident de France à Qui-Nhon, a été élu, au scrutin, commissaire général délégué de l'Annam et du Tonkin à l'Exposition de 1889. Nous avons l'honneur de lui adresser, au nom de la *Revue de l'Anjou*, l'expression de nos sincères et respectueuses félicitations.

*
* *

Une superbe *Messe de Sainte-Cécile*, composée par M. Charles Gounod, a été exécutée, le mardi 7 février, sous la direction de l'auteur, dans la cathédrale d'Angers, en présence d'une assistance considérable. Monseigneur Freppel présidait à cette solennité religieuse et artistique. Un chœur de séminaristes a chanté les Antiennes et Psaumes de la Messe, l'Introït, le Graduel et le Trait, la Communion, suivant la mélodie grégorienne, sous l'habile direction de dom Pothier, le savant bénédictin. Cette belle fête mérite d'avoir sa place marquée dans les annales de la musique angevine. L'avant-veille, l'Association artistique avait donné, dans la salle des concerts populaires, un splendide festival en l'honneur de l'illustre maître et, le soir, un magnifique banquet lui avait été offert au Grand Hôtel par l'élite de ses admirateurs.

*
* *

Le musée d'antiquités de notre ville vient de s'enrichir de plusieurs boiseries ravissantes, du XVIIIe siècle, représentant des emblèmes de la vie champêtre, et qui figuraient jadis dans un pavillon de l'hôtel Besnardière, dont la vente est décidée. Il nous sera permis de souhaiter que les divers spé-

Digitized by Google

cimens de l'art décoratif qui ornent ce bel édifice soient préservés de la destruction et joints aux autres objets du même temps que renferme le musée Saint-Jean. Ce monument pourrait être, à notre avis, affecté à l'installation du *Musée de l'Industrie angevine* ou *Musée du Travail* (*et École professionnelle*), dont M. A. Giffard a proposé l'utile création et qui se recommande à l'attention de tous les esprits sérieux. Les rapports faits au nom des différentes Sociétés de notre ville sont favorables, en effet, au projet présenté par M. A. Giffard.

*
* *

Le secrétaire actuel de la Comédie française, M. Bodinier, notre compatriote, a publié récemment le plan d'un « Théâtre d'Application » destiné aux élèves du Conservatoire. Aujourd'hui ce théâtre existe. Il a une fort jolie salle, rue Saint-Lazare, un peu plus grande que la maison de Socrate, mais pas beaucoup plus, coquettement aménagée, ornée avec goût par le pinceau de Mlle Abbéma. L'œuvre de M. Bodinier est maintenant certaine du succès, car elle a rencontré les plus hautes et les plus chaleureuses approbations dans les rangs mêmes des maîtres de notre scène.

*
* *

On remarque, depuis quelque temps, dans le bureau de l'hôtel du Cheval Blanc, un curieux fac-simile d'une pièce du XVIe siècle qui intrigue et amuse les visiteurs. C'est la reproduction fort exacte d'une note manuscrite, datée des 6 et 7 août 1572, peu de temps avant la Saint-Barthélemy, et contenant l'indication de « parties des despenses faictes en ma maison du Cheval Blanc d'Angers des chevaulx de Monsieur de la Tremoille et de Madame et aultres choses fournyes et baillées par l'hoste de lad. hostellerye. » Louis III de la Trémoille, duc de Thouars, époux de Jeanne de Montmorency, fille du grand connétable Anne et de Madeleine de Savoie, était arrivé à Angers « led. jour du mercredy, sixiesme jour d'aoust, en l'hostellerye du Cheval Blanc, avecq dix chevaulx, qui on esté une journée entière, à raison de dix solz pour chascun cheval ». Le lendemain, jeudi, « septiesme jour dud. moys », l'hôtelier a nourri cinq chevaux seulement et, « led. jour », il évalue les frais de « la souppée de quatre chevaulx »

Digitized by Google

à la somme de « XXIIII s. ». Ce document, si intéressant pour l'histoire de la vie privée en Anjou à cette époque, a été offert par M. le duc de la Trémoille.

*
* *

Le Conseil municipal d'Angers, sur la proposition de M. le docteur Guignard, a voté récemment l'érection d'une statue de Beaurepaire sur le pont du centre de notre ville, comme le voulait David, qui avait assisté, le 20 mars 1848, à l'inauguration solennelle du socle, resté vide jusqu'à nos jours. Cette statue perpétuera le glorieux souvenir de l'héroïque défense de Verdun, en 1792, par l'organisateur du premier bataillon de Maine-et-Loire. L'esquisse, en terre cuite, modelée par David, a été détruite accidentellement dans l'atelier de l'auteur. Il faudra donc se contenter de reproduire la statue élevée à Coulommiers par les concitoyens de Beaurepaire. Dans une séance ultérieure, le Conseil municipal a décidé de demander au Ministre de l'Instruction publique de donner au Lycée de notre ville le nom de Lycée David d'Angers. Il a résolu également de célébrer solennellement le centième anniversaire de la naissance de notre illustre compatriote, qui a vu le jour le 12 août 1788, dans une maison de l'ancienne rue de l'Hôpital, aujourd'hui rue David.

*
* *

On annonce aussi la prochaine érection du monument de la Roche de Mûrs. La maquette est l'œuvre d'un jeune artiste de grand avenir, M. Macé, notre compatriote, lauréat du récent concours de l'École des Beaux-Arts. Ce monument a la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire aux larges assises, d'une hauteur d'environ sept mètres, avec un sommet sphérique de forme gracieuse. La partie sculpturale représente un soldat portant le costume des volontaires de 1792, à l'allure martiale, fièrement campé, tenant d'une main crispée le drapeau tricolore et prêt à rejoindre ses compagnons dans les flots du Louet où ils se sont jetés pour ne pas tomber vivants aux mains des Vendéens. Sur le second plan, on entrevoit la Renommée qui tend aux vaincus une couronne de lauriers. L'ensemble est d'un aspect vraiment saisissant.

A. J.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire depuis 1789, par Guillaume Bodinier, secrétaire de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (Ancienne Académie). Angers, Germain et G. Grassin, 1888. 1 vol. in-8°.

Notre excellent collaborateur et ami, M. Guillaume Bodinier, conseiller général, secrétaire général de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, vient de réunir et de publier en volume son remarquable travail sur *les Elections et les Représentants de Maine-et-Loire depuis 1789*, dont les lecteurs de la *Revue* ont déjà apprécié tout le mérite et toute l'importance. Cet important ouvrage, composé à l'aide de documents authentiques, paraît au moment opportun. Il permet d'établir des comparaisons utiles entre les différentes manifestations du suffrage restreint et du suffrage universel, qui se sont succédé dans le département de Maine-et-Loire depuis l'époque de la Révolution française. Une table alphabétique a été ajoutée aux divers chapitres. Elle énumère les noms des personnages qui ont joué un rôle politique dans notre région depuis près d'un siècle. Le livre de M. Guillaume Bodinier présente donc un incontestable intérêt au double point de vue documentaire et historique. Il facilitera les recherches et il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques sérieuses.

*
* *

Histoire de la Légende de Faust, par Ernest Faligan. Paris, Hachette et Cie, 1888. 1 vol. in-8°.

La légende de Faust méritait d'être étudiée avec soin par un historien initié à la connaissance des temps et des mœurs du passé. Cette tradition est, en effet, fort ancienne. « On la retrouve dans les Annales de tous les peuples. Elle ouvre, en

Digitized by Google

quelque sorte, la partie des récits bibliques consacrée à la race humaine. L'histoire de l'homme qui vend son âme au diable présente un autre signe distinctif qui la sépare essentiellement des légendes offrant le même caractère de généralité. Si certaines formes secondaires dérivent les unes des autres, il en est, au contraire, et ce sont les plus complètes et les plus répandues, dont l'origine est tout à fait distincte, » comme le remarque lui-même, dans sa savante introduction, M. Ernest Faligan, docteur en médecine et docteur ès-lettres des Facultés de Paris, qui vient de publier une *Histoire de la Légende de Faust*, très curieuse et très complète. Cette légende, selon l'auteur, est une légende chrétienne. On y constate un deuxième caractère distinctif, c'est « le recours aux puissances du mal, recours exaucé par l'enfer et aboutissant à la conclusion d'un traité ». Enfin *la Légende de Faust* est « une légende populaire ». « Le cycle littéraire ne commence qu'au moment où finit le cycle légendaire. » M. Ernest Faligan passe successivement en revue le Faust historique, le Livre populaire, ses caractères spéciaux, ses traductions et ses suites, les formes dramatiques, les complaintes et ballades, les peintures et gravures, les œuvres magiques de Faust. Il étudie son sujet avec un soin minutieux, une application constante et une rare érudition. La lecture de ce livre est en outre fort aisée et fort attrayante. Nous espérons que l'auteur, dans un prochain travail, complètera sa première étude par l'analyse approfondie des diverses productions littéraires inspirées par la *Légende de Faust*.

*
* *

Mémoires d'un Royaliste, par le comte de Falloux. Paris, Perrin et Cie, 1888. 2 vol. in-8°.

Le jeudi 19 janvier, M. Gréard, nommé membre de l'Académie française, en remplacement de M. le comte de Falloux, est venu prendre séance. Le nouvel élu a prononcé un discours consacré à retracer la vie publique et privée de son prédécesseur. M. le duc de Broglie, répondant à M. Gréard, a parlé en termes éloquents et émus de notre illustre compatriote dont il avait l'honneur d'être l'un des plus intimes amis. Une foule considérable se pressait dans la grande salle de l'Institut, désireuse d'assister à cette mémorable séance.

Digitized by Google

Les *Mémoires d'un Royaliste*, par M. le comte de Falloux, achevés depuis quelques années et livrés à l'éditeur vers la fin de 1885, viennent d'être publiés à la Librairie Académique Perrin, en deux beaux volumes, ornés de deux portraits du célèbre homme d'État, en 1837 et 1864. « Je puis dire, très sincèrement, écrit l'auteur, que je ne recueille ces souvenirs que pour témoigner de ma fidélité à la cause qui a été celle de toute ma vie et pour rendre hommage aux hommes dont j'ai partagé les convictions, les luttes persévérantes et le dévouement désintéressé. » La personne du narrateur est continuellement en jeu, sans que, selon la remarque d'un éminent critique, « le moi paraisse jamais, ce *moi haïssable* dont parle Pascal. Il s'y montre simple, naturel, bienveillant avec finesse, parfois avec malice. Il est spirituel, éloquent, jamais amer ni violent, alors même qu'on sent la vive émotion de son âme dans ses paroles. Il a donné à notre littérature un écrivain de plus, dans un genre d'écrire où l'on pense plus aux choses qu'aux mots. » L'élégance du style, le mouvement original, l'ampleur des vues, l'esprit d'observation de ces Mémoires leur assurent le premier rang parmi les productions du même genre de la littérature contemporaine. Les anecdotes piquantes y alternent avec les scènes imposantes, les descriptions pittoresques et les souvenirs de voyage avec les aperçus philosophiques et les dissertations politiques, les épisodes familiers avec les portraits de personnages historiques. Le talent du narrateur sait donner à ces sujets si différents un attrait toujours nouveau et un intérêt toujours soutenu.

*
* *

Histoire de l'Italie depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, par Élie Sorin. Paris, Félix Alcan, éd., 1888. 1 vol. in-12.

M. Élie Sorin, Bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, a récemment ajouté un nouveau livre à la liste de ses ouvrages. C'est une *Histoire de l'Italie depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel.* Ce volume, appelé à un grand succès, est utile à tous ceux qui veulent connaître et suivre l'enchaînement compliqué des événements contemporains dont le récit est souvent peu développé dans les histoires générales. On y voit naître et grandir la nationalité italienne. L'auteur montre l'importance acquise par nos voisins ainsi

Digitized by Google

que la situation qu'ils occupent dans les combinaisons multiples de la diplomatie européenne. Il insiste avec juste raison sur la nécessité qui incombe aux Italiens de ne pas se séparer des races latines. Cette ligne de conduite est, en effet, d'accord à la fois avec leurs intérêts et les traditions de leur glorieux passé. Les critiques les plus autorisés de la presse d'Italie ont déjà parlé en termes flatteurs de la remarquable étude de notre compatriote. Nous souhaitons bientôt de lire les *Poésies* du même écrivain, dont la publication prochaine est annoncée, et qui obtiendront, comme les précédentes, les suffrages sympathiques de tous ceux qui ont conservé le culte de la saine littérature.

A. J.

Histoire sommaire de la Civilisation depuis l'origine jusqu'à nos jours, par Gustave Ducoudray, ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé d'histoire. Paris, Hachette, un volume in-16 de III — 1104 pages.

I

S'il est un livre utile, c'est assurément celui-là. Il est précieux surtout à notre époque, où les esprits, fiévreux et pressés, surmenés par des occupations de toute nature, n'ont point les loisirs nécessaires aux longues et patientes études de l'érudition. Il y a tant de choses qu'il est indispensable aujourd'hui de savoir, et qu'on n'a pas le temps d'apprendre, que le savant, capable d'en donner en quelques pages un résumé rapide, rend un service inappréciable. C'est là précisément ce que vient de faire M. Gustave Ducoudray en publiant son *Histoire sommaire sur la Civilisation.*

Si vaste que soit la mémoire d'un érudit, elle ne saurait retenir tous les faits qu'y accumule le travail assidu de longues années. Les uns en disparaissent, effacés par l'oubli ; d'autres y sont comme noyés dans la brume de souvenirs vagues et incertains. Pour faire revivre les premiers, pour rendre aux seconds la précision, la vivacité de la première heure, il suffit souvent de quelques mots, d'une image habilement évoquée. La mémoire, sous ce rapport, ressemble à certains instruments de musique qu'il suffit de toucher adroitement pour en faire jaillir des flots d'harmonie. En en

Digitized by Google

faisant vibrer certaines cordes cachées, on évoque tout un monde d'idées et d'images.

Tel est le service que les livres de cette nature rendent aux esprits cultivés. Ils leur fournissent un certain nombre de dates et de faits prédominants, autour desquels les souvenirs de leurs lectures antérieures viennent se ranger aussi sûrement que les cristaux autour de la branche qui leur sert de support.

A ceux qui ne savent pas encore, ils sont d'une utilité différente, mais non moins appréciable. Ils éveillent la curiosité sans la satisfaire, en ouvrant sur les horizons les plus admirables de l'esprit humain des échappées laissant entrevoir et deviner les choses bien plus qu'elles ne les montrent. Ils fournissent à l'esprit, même le plus ignorant de ces questions, un certain nombre de jalons autour desquels il groupera sans peine les notions du même genre qu'il recueillera par la suite.

D'un intérêt différent, suivant le degré d'ouverture des intelligences, ces sortes de résumés sont donc profitables à tous. Ils le sont d'autant plus que les questions dont ils traitent sont d'un ordre plus haut et plus général, et qu'ils sont composés avec plus de méthode et de clarté. Il est impossible de satisfaire plus complètement à ces deux conditions que ne le fait l'*Histoire sommaire de la Civilisation*. Cette histoire est celle de l'homme lui-même dans ce qu'il a de plus noble et de plus généreux. Elle le montre s'élevant, par ses seules énergies intellectuelles et morales, sinon de l'état sauvage, comme l'admet l'auteur, du moins d'un état assez rudimentaire, aux plus hauts degrés de culture auxquels il paraisse devoir atteindre. Tout en ne cachant rien de ses imperfections et de ses échecs, elle est la légitime glorification de ce qu'il y a de meilleur en lui, et une revue rapide, souvent éblouissante, des merveilles créées par son génie. Elle est l'œuvre mûre et forte d'un homme n'ignorant rien des conquêtes de l'érudition et de la science moderne, et possédant le don, rare entre tous, de les exposer avec la mesure et la clarté que donne une possession complète de l'enchaînement logique des idées et des faits.

Spécialement écrit pour les jeunes gens qui se préparent aux examens de l'enseignement secondaire, et auxquels il offre comme la fleur de l'enseignement de leurs maîtres, il

Digitized by Google

apprendra sans peine, en quelques heures, aux hommes du monde bien des choses qu'ils ne doivent pas ignorer. Il sera, pour le savant lui-même, un *memento* commode, une sorte de dictionnaire qu'il aura souvent occasion de feuilleter.

II

Outre qu'il imposait à son auteur une tâche bien faite pour effrayer, par la somme énorme de connaissances qu'il suppose, ce livre était, à d'autres égards, une œuvre d'une délicatesse extrême. Histoire de l'esprit humain, envisagé dans ses conceptions et dans ses créations les plus magnifiques, il touche à toutes les grandes questions qui toujours ont passionné les hommes, et qui les divisent encore à notre époque. L'histoire de la civilisation est l'histoire, non pas seulement des conquêtes de l'homme sur les forces aveugles de la nature, mais de son origine, de ses destinées et de ses croyances. Comment étudier tant de problèmes qui ont reçu des solutions si différentes et souvent si contradictoires sans blesser des susceptibilités respectables, sans réveiller des passions qui jamais ne supportent qu'on les discute et surtout qu'on ne les approuve pas ?

M. Gustave Ducoudray a très heureusement évité cet écueil. Il a d'ailleurs tourné la difficulté sans rien sacrifier de son programme ni de sa liberté d'écrivain. Il y est parvenu en s'attachant aux faits plus qu'aux opinions, en ne donnant sur chaque opinion que les notions certaines et généralement admises, enfin en écartant, dans ses exposés des croyances et des systèmes, toutes les questions irritantes ou oiseuses. Il faut, croyons-nous, l'en louer. Un livre d'enseignement n'est point une œuvre de polémique. Il doit rester dans la région paisible et sereine où l'esprit plane au-dessus des querelles qui divisent les savants et les philosophes, afin d'atteindre à la contemplation des vérités éternelles. Il a pour tâche d'en montrer le reflet dans toutes les conceptions humaines, et de dégager leur image plus ou moins troublée des systèmes qui s'en inspirent sans parvenir à les fixer ni à les contenir.

Les hommes des opinions les plus diverses, s'ils ne sont point des sectaires intransigeants, peuvent lire ce livre avec fruit. Il est respectueux de toutes les croyances et de toutes

Digitized by Google

les opinions. Il les expose avec impartialité sans jamais sortir de la réserve que lui commande le public auquel il s'adresse. On pourra regretter que l'auteur, sur certains points, ne soit pas plus explicite et ne tire pas des faits qu'il énumère la conclusion qui semble en découler naturellement. Mais il ne pourrait conclure dans un sens déterminé sans soulever contre lui les partisans de l'opinion contraire et provoquer des polémiques qu'il était de son devoir d'éviter. Il indique d'ailleurs, sans en rien dissimuler, les problèmes de critique historique suscités par le rôle surnaturel de la religion et de l'Église catholique en ce monde. Il rend pleine justice à leur action éminemment civilisatrice, et le souffle vivifiant des croyances spiritualistes traverse et anime tout son livre.

On lui reprochera peut-être de parler trop favorablement de quelques philosophes du XVIIIe siècle et de la Révolution française. Mais il le fait avec une discrétion extrême, et sans jamais dépasser les limites dans lesquelles, sur ces questions, les divergences de vues sont acceptables. Il ne faut pas oublier, non plus, qu'en écrivant cette histoire, il était obligé de suivre, au moins dans les grandes lignes, des programmes aux exigences desquels il lui était parfois bien difficile de se soustraire. L'auteur a, selon nous, commis une erreur plus grave en acceptant, comme des faits démontrés, les hypothèses au milieu desquelles s'agite la science dite préhistorique, science née d'hier et qui fait certainement fausse route en présentant l'homme comme étant, sur tous les points du globe, parti de l'état sauvage pour s'élever à la civilisation actuelle. Mais ce sont là des erreurs partielles qu'il est facile de relever et de réfuter. Elles ne diminuent pas sensiblement la valeur de cet ouvrage, qui n'est pas seulement une histoire politique et sociale de l'humanité, mais une étude raisonnée de ses conceptions et de ses manifestations les plus admirables dans le double domaine de la science et des lettres.

∴

Le Culte de Jeanne d'Arc au XVe siècle, par Pierre Lanéry d'Arc, avocat à la Cour d'appel d'Aix. Orléans, Herluison, 1887, brochure grand in-8° de 34 pages. Prix : 1 fr. 50.

M. Pierre Lanéry d'Arc, un des descendants de la famille de Jeanne d'Arc, est aussi l'un des érudits de France qui

Digitized by Google

connaissent le mieux l'histoire de l'illustre héroïne. Il a voué un véritable culte à sa mémoire, recueillant, faisant connaître tout ce qu'on écrit sur cet admirable et inépuisable sujet, redressant les erreurs, multipliant les recherches sur les points restés obscurs, ou les provoquant lorsqu'il ne peut les exécuter lui-même.

Dans cette nouvelle brochure, il s'est proposé d'établir que Jeanne d'Arc a été, de la part de ses contemporains, l'objet, non seulement d'une grande vénération, mais d'un culte quasi religieux et certainement public. On comprend l'importance d'une pareille démonstration au moment où de sérieux efforts sont faits à Rome pour obtenir la canonisation de la vierge héroïque qui, jusqu'au dernier moment, affirma le caractère surnaturel de sa mission libératrice et donna sa vie pour l'attester.

En de pareilles recherches, le témoignage des contemporains pèse d'un poids énorme. Ils ont vu les événements ; souvent même ils y ont pris une part plus ou moins active et, lorsqu'ils sont unanimes à proclamer la vérité d'un fait et ne peuvent être soupçonnés ni de mensonge, ni d'entraînement ou d'illusion, il est bien difficile de ne pas se ranger à leur avis.

Or, la démonstration de M. Pierre d'Arc nous paraît complète et aussi probante qu'elle pouvait l'être à plus de quatre siècles de distance. Condensant en quelque pages l'ample moisson de faits que lui fournissait son immense érudition, il a brièvement rappelé que les contemporains de bonne foi, même ceux nés dans des pays ennemis de la France, étaient unanimes à reconnaître non pas seulement la sincérité de Jeanne et sa bravoure surhumaine, mais l'édifiante ferveur de sa foi et la sainteté de sa vie. Tout le temps qu'elle ne donnait pas à sa mission surnaturelle, elle le consacrait à la prière et aux bonnes œuvres. Aussi, de son vivant même, la vénérait-on comme une sainte. On se pressait sur son passage, non pas seulement pour la vaine curiosité de la voir, mais pour implorer ses prières, pour baiser ses mains, toucher ses vêtements, jusqu'aux sabots de son cheval.

Lorsque les Anglais l'eurent brûlée vive, beaucoup de personnes, persuadées qu'elle avait miraculeusement échappé au supplice, refusaient de croire à sa mort. Cette croyance populaire fut même exploitée par des aventurières qui usur-

Digitized by Google

pèrent son nom et parvinrent, quelquefois, à surprendre un instant la confiance du peuple.

Dans beaucoup de villes, des religieux prirent la mission divine de Jeanne d'Arc pour texte de leurs prédications, et racontèrent les miracles qu'elle avait opérés. A peine était-elle morte, que de différents côtés le peuple réclama sa béatification. Bien qu'on n'eût pu l'obtenir, en plusieurs endroits on ne l'en honora pas moins comme une sainte. On portait des médailles et des figurines à son effigie pareilles à celles des bienheureux dont on voulait obtenir l'aide et la protection. Des tableaux, des vitraux, jusqu'à des statuettes la représentant, furent placés dans des églises. Une de ces statuettes, conservée au Musée de Cluny et provenant de l'église de Montargis, était portée sur un brancard dans toutes les processions solennelles. Enfin on paraît l'avoir invoquée publiquement dans certains diocèses, car on possède le texte d'une collecte ou prière finale de l'office dans laquelle, dit M. Pierre d'Arc, le nom de la Pucelle figure avec les honneurs qu'on rendait aux saints.

Il y a là un ensemble de faits authentiques dont l'importance n'est pas niable. Ces faits s'imposent à l'examen de tous les critiques sérieux, quelle que soit leur opinion sur ce point, et, que Jeanne d'Arc soit ou non canonisée, M. Pierre d'Arc aura certainement rendu service à sa mémoire en les réunissant et en les faisant connaître au grand public qui les ignorait, ou ne leur accordait pas une attention suffisante.

Ernest Faligan.

Le Propriétaire-Gérant.

G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 294-86.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE DE MENIL ET DE SES SEIGNEURS

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de huit gravures. — 5 francs.

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 fr.

LES CHIVRÉ

MARQUIS DE LA BARRE DE BIERNÉ

XVI°-XVII° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de sept gravures. — Broché, 5 fr.

HISTOIRE DE SAINT-DENIS D'ANJOU

X°-XVIII° SIÈCLES

(DEUXIÈME PARTIE)

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un volume in-8°. — Broché, 2 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... 4 francs

OUVRAGES NOUVEAUX

Esthétique du Sculpteur, par Henry Jouin, lauréat de l'Institut, in-8°.	6	»
Volonté, par G. Ohnet, in-18.	3	50
Pierre et Jean, par Maupassant. in-18.	3	50
Histoire de l'Italie, par E. Sorin, in-18.	3	50
Histoire de la Civilisation Contemporaine, par Rambaud, in-18.	5	»
Soixante ans de Souvenirs, par E. Legouvé, 4 vol. in-12.	12	»
Soixante ans de Paris, par A. Daudet, in-18	3	50
La Neuvaine de Colette, in-18.	3	50
L'Éducation du Caractère, par Martin, in-18.	3	50
Essais sur l'Allemagne impériale, par Lavisse, in-18.	3	50
L'Année Scientifique 1887, par L. Figuier, in-18.	3	50
La Guerre de Chypre et la Bataille de Lépante, par J. de la Gravière, 2 vol. in-12.	7	»
Madame Chrysanthème, par Pierre Loti, in-8°, illustré, édition de luxe. Broché.	10	»
Ghislaine, par H. Malot, in-18.	3	50
Les Juifs rois de l'époque, par A. Toussenel, in-18, 2 vol.	7	»
Études agronomiques (1887-1888), par Grandeau, in-18.	3	50
La France sous l'ancien régime, par Edgard de Broc, in-8°.	7	50
Le Comte de Paris, par le marquis de Flers, in-8°, avec grav.	7	50
Chemin de France, par Jules Verne, in-18.	3	»
Napoléon et ses détracteurs, in-18	3	50
La France sous l'ancien régime, par le vicomte de Broc, in-8°.	7	50
La doctrine catholique, par l'abbé Portais, 2 vol. in-18.	6	»
Propos d'exil, par Pierre Loti, in-18	3	50
Choses Vues, par Victor Hugo, in-8.	7	50
Œuvres Choisies de Victor Pavie, 2 in-18.	6	»
Nos Hommes d'État, par Jules Simon, in-18	3	50
Grandes Journées de la Chrétienté, par Hervé-Bazin, in-8°.	3	50
Les Prétendants de Viviane, par Jean d'Étiau, in-81.	3	50

Les Artistes angevins, par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1888

TOME SEIZIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1888

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Huit jours en Bretagne, Lettres à un paysagiste* (*suite*). — Victor Pavie.

2° *Deux ivoires sculptés.* — V. Godard-Faultrier.

3° *L'enseignement de la médecine à Angers au XVe siècle.* — A. de Villiers.

4° *Les seigneurs du fief de Lambroise, de 1436 à 1789, d'après des documents inédits.* — André Joubert.

5° *Notice sur le Théâtre d'Angers* (*suite*). — *Troisième partie. Le Théâtre d'Angers sous le Consulat et l'Empire* (*suite*). — E. Queruau-Lamerie.

6° *Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par* E. L. (*suite*). — *Seconde partie, Institutions et établissements ecclésiastiques.*

7° *Notice historique sur l'hôpital de Pouancé* (*suite*). — Jules Élain-Lacroix.

8° *Nécrologie : Le commandant Jallot.* — ***. — *M. Paul Ratouis.* — L. V.

9° *Chronique.* — S. de N.

Le centenaire de David. — M. Élie Sorin lauréat des Jeux Floraux.— M. Macé récompensé par le Jury de sculpture. — Dons de M. Jules Lenepveu à l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers. — *La morale de Le Sage dans Gil Blas*, par M. Arthur du Chêne. — M. A. de Villiers membre correspondant de l'Académie royale de législation de Madrid. — *L'Interview* de M. André Godard. — *La Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* et M. André Joûbert. — M. Alexandre Martin couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — M. Chevreul. — La statue de Beaurepaire et le monument de M. et Mme Bordillon.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*
12 francs par an

Digitized by Google

HUIT JOURS EN BRETAGNE

LETTRES A UN PAYSAGISTE

(Suite)

IV

Quimperlé, 3 juillet.

Voilà une ville, mon ami, une ville semée et non plantée ; de celles qui ne sont pas nées hier d'un décret de l'empire ou d'une raison de commerce, mais qui, écloses d'un gland déposé par l'histoire dans les entrailles du granit, accomplissent graduellement leur germination dans les siècles ; cela à l'insu de l'homme qui ne s'avise que bien tard d'en assortir et d'en grouper les conditions multiples dont les plus efficaces ne manquent jamais de lui échapper. Car il est à remarquer sous quelle raison impérieuse, suivant quelles lois profondes et logiques se coordonne l'ensemble de ces vieilles cités, si téméraires, si fantasques, si aventureuses en apparence ; au contraire quel désordre et quelle insurrection préside au froid niveau, au muet alignement, à la molle équarrure des jeunes villes.

Entendons-nous un peu... Pardon ! quand je dis « entendons-nous », Dieu sait, cher et vieux camarade, si c'est à toi que je m'adresse ; nous ne nous entendons parbleu que trop et, dans ce tohu bohu de regrets et d'espérances du siècle, je ne connais d'infidélité à notre unisson fraternel que ce mouvement d'alternance et ce dédoublement de parties qui, en le diversifiant, le consacre. Mais je pérore

Digitized by Google

ici devant un aréopage imaginaire de contemporains à tout crin, fanatiques champions d'architecture selon la charte, et prêts à sceller de leur sang la supériorité du Paris de Louis-Philippe sur le Paris de Philippe-Auguste. C'est à ceux-là que je dis :

« Entendons-nous un peu. » Je vous concède magnifiquement l'insalubrité de ces repaires convertis par la révolution des mœurs en cloaques et en fondrières, qu'ici éventre un hangar, que là éborgne une façade, dont la hache a réduit peu à peu les ombrages à deux potées de basilic et qui gisent, ployés en double sous nos pieds, à l'état de substructions vivantes (si insalubres vraiment que le sculpteur du *Panthéon* ne revient pas chaque lustre visiter sa ville natale sans jurer par Phidias que les vieilles fileuses dont la tête branle aux fenêtres étaient déjà de vieilles fileuses au temps où il partit enfant d'ici en sabots et en bonnet de laine). — Cela vidé, passons. L'aplomb d'une main, l'équerre de l'autre, promenant vos regards du niveau de votre sol à l'alignement de vos façades, vous dites en vous-même, avec une toute puissante satisfaction renouvelée du premier chapitre de la Genèse : « Nul ne jalonne mieux que nous. » Des cintres, des carrés, des ovales, des parallélogrammes, — après ?...

« Celui qui sonde les cœurs peut voir s'il reste dans le mien un petit grain de rancune à l'endroit de ces figures géométriques, jadis pierre d'achoppement de mon intelligence d'écolier. Loin de là, tout ce que mes condisciples pourraient me supposer d'arrière-pensée et d'amertume s'est transformé avec le temps en une sorte d'ébahissement suave et serein. Je n'ai jamais avisé à travers la lucarne d'une école un petit morveux de cinq ans, barbouillant une ardoise avec des barres et des ronds, sans lui faire de son escabeau un pinacle, sans agenouiller ma faiblesse aux pieds de sa puissance, sans m'extasier en face des significations mystérieuses dont cet enfant dispose et auxquelles

Digitized by Google

je ne comprends rien. Il n'est pas de géomètre ni de mathématicien sur la tête duquel je ne voie resplendir la mitre des mages, dût-elle, faute de cervelle, lui tomber sur les yeux. Aussi, par une conséquence bizarre des régions chimériques dans lesquelles m'a relégué l'infirmité de mon esprit et qui m'ont fait de l'illusion une seconde certitude, le compas, le tireligne, tous ces attributs de la réalité par excellence m'inspirent à première vue une superstitieuse vénération. Toutefois, en me refusant la plus humble notion des surfaces, la providence n'a pas voulu me laisser dans une ignorance complète de la portée de leurs principes et de l'évidence de leurs rapports. J'en ai l'instinct vulgaire, faute de la notion savante. N'ai-je pas senti au fond des œuvres les plus chères dont se soit enivré mon cœur, ou s'exalte mon âme, quelque chose d'abstrait qui correspond à ma raison ! Dante dans son poème, Mozart dans sa musique, Raphaël dans ses toiles, Michel-Ange dans ses marbres, n'ont-ils pas étagé le corps de leurs inspirations sur des propriétés de figures ou de nombres. L'homme et le monde, ces deux exemplaires souverains entre lesquels toute œuvre oscille, ne témoignent-ils pas de ces lois dont ils semblent, à vrai dire, une promulgation latente ?

« Latente, vous comprenez, c'est-à-dire qu'énonçant, dans l'abondance de ses formes, le germe de ces figures, délectation du compas, la nature les surprend avec une intention profonde, comme pour nous initier à l'infini par l'inachevé. Tu le sais, toi Pythagore, mortel à qui il a été donné de sonder les abîmes où les deux éléments s'unissent, de surprendre la science au point de rencontre de la beauté, de coordonner dans un enchaînement rigoureux l'éblouissant désordre des étoiles ! Tous les idiomes de l'art, fidèles au vœu de la création, ont donné le change aux regards sur les exigences de la loi et jeté sur son squelette entrevu et dissimulé les plis d'or de leurs dra-

Digitized by Google

peries. Partout l'aveu moral d'un système régulateur dont le joug semble secoué par la liberté de la forme. L'harmonie partout, la symétrie nulle part. Il est même à remarquer qu'en vertu d'une affinité plus intime avec les régions de l'inconnu, l'écheveau s'est dévidé entre les mains de l'art chrétien d'une façon inextricable à l'œil borné du paganisme.

« Et s'il vous plaît par quelle bizarre exception, à mesure que les arts, dont l'architecture est la sœur, — ou pour parler plus logiquement, la mère — s'enfoncent jusqu'à leur perte dans le labyrinthe du caprice, l'architecture, naguères si docte et si inspirée à la fois, s'en vient-elle mettre à nu son ossature appauvrie et se pavaner fièrement de sa misère comme d'une conquête? — Vous n'oseriez me le dire, mais moi je vous le dirais bien. Il y eut un temps où Dieu bâtissait par la main des hommes, il était l'architecte et nous étions les maçons. Bien loin de moi la pensée que nous fussions alors meilleurs ou supérieurs pour notre compte à chacun. Mais la valeur collective à laquelle notre foi nous élevait conférait à toute œuvre le caractère d'adhésion puissante sans lequel il n'y a ni unité ni variété. On ne peut nier que les villes, œuvres elles-mêmes par excellence, puisque des milliers d'œuvres du plus sympathique des arts se groupaient et s'organisaient en elles, on ne peut nier que les villes, des premières dalles de la crypte aux dernières assises du clocher, à travers le travail de ramification séculaire qui part de l'église comme d'un tronc, ne portassent cette empreinte du fond de la terre jusqu'aux nues. Essayez de faire un nid! Ainsi d'un nid, ainsi d'une ville; sauf que l'instinct social qui préside à tous deux n'enchaînait pas ici cette invention de détail mêlée à la tradition de l'ensemble qui fait saillir le génie de l'homme sur la providence de Dieu.

A celle-ci je ne fais point l'honneur des piloris et des

Digitized by Google

potences, des hautes et basses justices, des bastilles et des donjons dont il faut à toute force subir la solidarité quand on ne s'émerveille ni d'une usine, ni d'une auberge. Ce que j'admire au contraire, c'est que dans ce formidable drame du pape et de l'empereur, de la croix et du glaive, de la tour contre le clocher, l'appareil féodal n'en reflétait par moins les splendeurs de l'Église, c'est que l'unité de la forme primait l'antagonisme du fonds, — c'est que tour et clocher s'enchevêtraient glorieusement sous le symbole de l'ogive... Allons, nous n'y sommes plus, la société que l'on cherche dans les dissentiments de la nation, au lieu de la demander aux inspirations de la famille, n'a pas encore doré des premiers rayons de son aube les toits plats de nos ministères, de nos préfectures et de nos mairies. L'art fait défaut de toutes parts ; car, sans image, point d'art, point d'image sans symbole, point de symbole sans dogme, point de dogme sans croyance, point de croyance sans autel.

« Que si de temps à autre quelques productions perdues protestent contre la stérilité du sol, qui ne voit que l'art qu'elles représentent, libre par destination et s'abreuvant au gré du poète, du peintre, du sculpteur, du musicien, à des sources intimes et privées, échappe plus ou moins aux conséquences générales dont l'architecture porte le sceau. Quand elle loge son monde, sans s'inquiéter *du reste*, c'est que le fil de la société s'est rompu, c'est que l'idée collective, dont celle-ci était la plus haute expression sur terre, s'est fractionnée en hommes, en choses et en droits. Par l'hôte, jugez de la demeure ; or le livre de la charte me fait l'effet d'un hôte passablement abstrait. Comme garantie suprême de la liberté de chacun, comme police d'opinion, comme contrat et support mutuel au point de conflit des incompatibités réciproques, qui ne bénirait la charte et ne se ferait écharper pour elle ? Mais, ou je suis fou à lier, ou le nom de *société* donné à cela serait, de toutes les mystifications, la plus énorme. La société ne

Digitized by Google

revivra que du jour où, sous les auspices de ce système protecteur, d'immenses noyaux de sectes, d'opinions sympathiques, affecteront une forme et reflèteront une couleur.

« Ainsi de la charte, ainsi des villes, vastes hangars où, remisées pêle-mêle sous l'abri d'un excellent toit, les religions et les dogmes attendent de l'avenir le secret de leur révélation plastique. Quoi faire ? — Attendre et soupirer, rien de plus. J'aurais à mon service Fra Giocondo ou Boccador, qu'ils ne me décideraient pas à dérider d'une corniche le front blême de mon logis. C'est un deuil à garder jusqu'à l'heure de la résurrection lointaine. D'ailleurs, que ferais-tu là, pauvre intrus, splendide paria, indéchiffrable énigme, à cette file de bourgeois de pierre qui serrerait les coudes et se raidirait près de toi ?

« Moins heureux que ses devanciers qui s'inspiraient de la configuration des villes pour la physionomie de leurs maisons, l'architecte de nos jours ne saurait procéder en maître à l'ordonnance d'une maison sans s'essayer d'abord à la conception d'une ville. Or, commandez donc une ville au plus entreprenant et au moins entrepreneur de ces Messieurs ! A la façon de ces plénipotentiaires horticulteurs chargés par quelque lord d'Angleterre de lui tailler un paysage dans l'étoffe d'un Comté, il agencera ses lignes, combinera ses marres, il ourlera le fleuve et enroulera le coteau par toutes sortes d'évolutions pittoresques, ébauchant au lavis quelque croustillante chimère à chatouiller le palais par l'entremise des yeux. Puis, tout à coup, rappelé à la gravité de cet art chargé de traduire en pierres la religion des peuples et la législation des empires, il se prendra de remords pour la frivolité des ses rêves et se demandera à lui-même sur quel symbolisme générateur il fera pivoter son œuvre. — Il ne se répond rien. — Bon, dit-il, allons chercher un avis dans le sanctuaire du publiciste. — Le publiciste regarde, ouvre une bouche et des yeux... une bouche et des yeux de publiciste, et d'une voix

Digitized by Google

de Cécrops, d'Orphée et de Cadmus, laisse tomber ces mystérieuses paroles : LIBERTÉ, ORDRE PUBLIC. — Arrière, Salomon ! En avant Percier et Fontaine... !

« Non, l'heure n'est pas sonnée, mais j'en jure par ce qu'il y a d'irrespirable au genre humain dans une atmosphère exclusivement géométrique, elle sonnera ; à moins donc que, dans ses éternels desseins, Dieu n'ait assigné le présent terme à la rotation de notre planète. A vrai dire, je ne crois guère en un pareil dénouement. Il implique de penser que celui qui fit crouler les murs de Jéricho au bruit de la trompette des hommes n'eût plus à faire crouler que des murailles de parpaing au son de la trompette de l'archange. Espérons en silence et, quelle que soit la forme nouvelle à laquelle éclora la chrysalide de l'univers, ne reculons pas à plaisir l'époque de sa métamorphose en rompant les vieux fils par où elle se rattache au passé. Qu'il y ait un peu de logique au prix de tant de poésie absente. Que les *Conservateurs* conservent, que les gardiens de la patrie morale ne traitent pas la patrie visible à la Robespierre et à la Saint-Just. Soit que les idées qui se mêlent, stipulant leur position propre, se composent à distance dans une harmonieuse diversité, soit que, par une de ces assimilations instinctives dont la Providence a le secret, l'édifice social pyramide tout entier dans l'unité inouïe d'une même foi, toujours est-il que les petits-fils de ceux dont les aïeux sont encore à naître se demanderont quelle main nous a tenus suspendus si longtemps dans la nuit des systèmes et dans l'abîme des théories. — Ne les envions pas trop car, bien avant cette ère, il n'aura tenu qu'à nous de nous faire citoyens là-haut d'une ville comme nul œil d'homme n'en verra jamais. »

J'oubliais Quimperlé, source d'où ce flot d'éloquence a jailli. Vu au galop des chevaux, du sommet de l'impériale, Quimperlé m'a tant plu que j'ai failli passer outre, craignant là-dessous quelque embûche, une halle, un abat-

Digitized by Google

toir, etc. Mais non, cela consiste, et cette croûte vénérable ne craque nullement sous les pas, j'en apprendrai bien long dans les heures de soleil qui nous restent. Je t'en recauserai demain à la date de Pont-Aven ou de Concarneau. La demoiselle de l'hôtel me répond d'une barque qui demain, au chant du coq, nous prendra sur le quai pour nous descendre à deux lieues en rivière, sous les plus vieux arbres de la forêt de Carnoët; et la dame, de trois haquenées attachées à leurs branches et qui, du pied de la barque, nous conduiront à Pont-Aven.

V

Quimperlé, 5 juillet.

J'ai fumé, ce matin, sur le seuil de notre hôtel, un cigare tout entier, et quel cigare, grand Dieu! (Ici une parenthèse, pour soumetre un cas de conscience à l'ombre calomniée d'Escobar.

J'admets que nul citoyen, sous le régime constitutionnel plus que sous tout autre, ne puisse se soustraire aux plus vexantes dispositions de l'état dont il constitue une parcelle; que le droit de critique, jusqu'à modification ou réforme, est le seul dont il puisse légalement user; qu'à ce point de vue tout impôt, toute taxe, même sous la forme odieuse du monopole, doive être par lui religieusement respecté, — très bien. Que cet état probe et austère, dont toutes les poches sont retournées, toute la comptabilité au soleil, qui n'a ni votes à conquérir, ni services à reconnaître, ni fonctions à multiplier, qui se ferait scrupule de détourner un centime de sa destination régulière, élève graduellement ainsi le taux de ses bénéfices à des chiffres fabuleux, — passe encore. Mais le respect qu'on lui porte va-t-il jusqu'à affranchir ses marchandises de ce contrôle

Digitized by Google

naturel que tout acheteur exerce sur les livraisons du vendeur, à fumer par exemple sous la rubrique de la Havane tout le tabac avarié qu'il décharge de ses entrepôts dans les caveaux de la régie? Faut-il être contribuable jusqu'à la nausée inclusivement, et le recours à la contrebande pour se préserver du poison n'est-il pas un recours de légitime défense? — Voilà ce que je me disais en chancelant à chaque bouffée, sous l'action délétère de mon cigare à *trois sous*. — Échappez donc à une traversée de quinze heures pour payer le lendemain en pleine terre le tribut qu'on ne doit qu'à la mer! — Mais le *cinq sous* ne fait pas de mal; ces Messieurs s'en trouvent bien. — Admirable argument! suis-je ces Messieurs, et sont-ils moi?... Je me taxe à trois sous. Volez, marchands, mais ne tuez pas! — D'où il suit, mon ami, que si, à son retour des Indes, quelque matelot de la côte me glisse dans la poche un paquet de cigares prohibés, je le laisse faire et que nous les fumerons tous deux au retour, sans les allumer au feu du purgatoire).

J'ai donc fumé ce matin un cigare tout entier sur le seuil de mon hôtel, sans avoir pu parvenir à déchiffrer son enseigne. Était-ce un *ours?* — Mais le bec emmanché au cou de la bête démentait toutes mes conjectures à cet égard. D'un autre côté, une *oie* cheminant sur quatre pattes est aussi introuvable dans les chimères du blason que dans les réalités de la zoologie. Je l'eusse volontiers pris pour un *ornithorinque* mal léché, si le peintre de cette antique effigie n'eût dû évidemment résigner ses pinceaux bien avant 1642, ère de la découverte de la Zélande. Quels que soient les sujets que le temps ait accouplés sur la page de ce mystérieux palimpseste, j'en propose un nouveau au génie de ces pauvres diables que l'opiniâtreté du jury, à force de les chasser du Louvre, a fini par mettre sur le pavé. C'est une *toile d'araignée*, en voici le pourquoi : nulle n'excelle comme la dame et les demoiselles de

Digitized by Google

céans à enlacer le voyageur dans un réseau d'ajournements et de remises entre lesquels il se demène sans trop savoir s'il doit rire ou se fâcher. D'abord, tout est au mieux; votre arrivée à l'hôtel se trouve en conjonction avec toutes les planètes possibles. Les distances sont d'une lieue, les intervalles d'une heure; des chevaux à satiété; le vent et la marée se disputent l'honneur de vous servir. — Puis çà et là sous vos pieds s'enraye une toile machiavélique : « Un beau pardon, dimanche, au Trequeven, c'est dommage. — Vous n'aimez pas les ruines? Il faudrait voir, à Trequeven, la chapelle du château, qui n'a pas sa pareille en France, au dire d'un voyageur qui l'a dessinée pour Paris.... Mais, vous partez. Un jour à Quimperlé. — Diable! vous allez vite en besogne. Tenez, n'est-ce pas lundi qu'il y a grand *biniou* sous la halle? — Oui dam! Et que Mathurin tient la bombarde,... mais vous partez. »

Là-dessus vous vous couchez; et l'on vous laisse respectueusement reposer jusqu'au lendemain, que vous entendez sonner à l'horloge des Jacobins huit bonnes heures.

« — Et la barque, et les matelots.

— Oh! Monsieur, attendez le jusan; c'est bien assez d'avoir le vent debout, sans avoir encore la marée.

— A quelle heure les chevaux, ce soir, à Pont-Aven?

— Oh Monsieur, Pont-Aven ce soir, y pensez-vons? — Dites-donc cette nuit. Et revenir de Carnoët?

— Mais il était convenu que nous coupions par Clohars?

— Par Clohars!.... Pauvres dames! Ces pauvres dames qui sans nous s'avanturaient par Clohars!.... Des bruyères et des landes où les poulpiquets même s'égarent; des fondrières à noyer les follets! Allons Barba, sers toutes chaudes ces délicieuses crêpes comme il n'en paraît à Quimperlé que le vendredi, et près desquelles celles de Pont-Aven sont des éponges! »

Ainsi les ballades s'engendrent. Un jour le barde de Cornouailles, à qui Circé est inconnue, racontera par

Digitized by Google

quelle série de sortilèges trois pauvres voyageurs captifs ont langui cinq années dans l'auberge de Quimperlé.

La digestion de ces crêpes dont chacune est plus transparente qu'une dentelle de Malines, mais dont l'ensemble équivaut aux sept peaux du bouclier d'Ajax, réclamait, pour le moins, trois bonnes heures de promenade dans la ville. Il n'y a pas de synthèse qui, en pareille occasion, ne paie tribut à l'analyse. Représente-toi Quimperlé sous la figure d'une faneuse, le dos appuyé aux collines, le sein dans la ramée, assise jusqu'aux hanches dans le gazon des prés, avec l'Izolle et l'Ellé pour ceinture, pour agrafe un pont jeté sur leur confluent, le Létha ; l'Ellé grave et pensif, l'Izolle capricieux et fantasque, le Létha... j'ignore encore, j'attends ; les maisons et les arbres causant et s'embrassant dans la ville ; une portion d'elle si basse et l'autre si ardue que ce que l'on prendrait du pied de la colline pour les premières assises d'un immense clocher n'est autre que le porche de l'église elle-même, édifiée sur son sommet. Considérée de plein pied, elle perd nécessairement quelque chose de cette perspective magique : on dirait une statue déposée de son piédestal.

Du dehors au dedans, même déperdition de prestiges ; l'époque y est, rien de plus : C'est toujours le XIVe siècle, moins l'opulence de détails avec laquelle son portail méridional est traité, illusion nécessaire aux premiers symptômes du déclin. (Quand je dis méridional, je m'en réfère aveuglément à l'orientation présumée de l'église ; que l'erreur, s'il y en a, retombe sur l'architecte.) La nef est vide et triste comme un temple, les piliers sont pesants et les débris de sujets, qui se tordent et se mêlent dans les vitraux éborgnés par le temps, mettent l'intelligence à d'insupportables tortures.

La palme de l'intérieur revient à une église de la basse ville, au clocher de bois enfoncé dans les épaulements de ses combles, enclavée au midi dans les constructions d'un

Digitized by Google

couvent qu'en expiation de ce méfait la providence de l'art a livré depuis aux expropriations de la commune. — Éventre d'un coup de pied la muraille nord du transept, défonce d'un coup de poing la toiture de la nef, etc., tu contempleras, dans la perspective hiératique de ses gradins échelonnés, sous le cintre roman de son abside, un de ces rares sanctuaires où la rotonde orientale se retrempe à l'intersection de la croix. — Monte, puis redescends plus de marches que tu n'en as monté ; tout au bas de l'escalier où l'exhaussement de l'abside t'a révélé déjà la présence d'une crypte, une porte s'ouvrira ; descends encore sans frissonner aux froides exhalaisons de la nuit et des siècles ; avance en arc-boutant tes deux mains contre une rangée de colonnes dont une lampe d'un bout et un vitrail de l'autre sèmeront de reflets bizarres les chapiteaux historiés et prends garde seulement de trébucher contre la pierre de deux tombeaux dont le temps a rongé l'épitaphe... Là est le fond de l'église, c'est de là qu'elle est éclose il y a huit cent dix-sept ans. Fiez-vous donc à l'écorce ! voilà que sous ce couvercle de tabatière, dont le charpentier vit encore, vous plongez dans le berceau du temple et de la ville.

Règle générale, ne jamais désespérer d'une église, quel que soit l'angle de son fronton ou le cône de son clocher : Celui-ci jure, on se rabat sur celui-là ; celui-là ne dit rien, on interroge la nef ; la nef est muette ou grecque, on se rejette sur l'abside. Pour fouiller sous la base et se suspendre aux chapiteaux des colonnes énervées, écorchées ou mutilées, il faut faire de ses deux yeux, tour à tour, une paire de griffes et une paire d'ailes. Que si nulle chimère, prise entre deux feuilles d'acanthe, ne se débat au haut des corniches corynthiennes, nul basilic blessé n'étreint la plinthe de ses dents, à tout le moins y aura-t-il dans le trésor de la sacristie quelque croix byzantine dont l'antiquaire n'offre que neuf francs (on en veut dix), quel-

Digitized by Google

que calice roman dont la tige trop courte attend un second nœud de la science du ferblantier, quelque encensoir trilobé, vil rebut du thuriféraire ; autant de vieux témoins du courant des grands âges dans ce lit étroit et desséché. Tu le sais, ami, toi qui, à cinquante lieues de la côte et à six mille ans du déluge, ramasse tous les jours des coquilles de l'Inde sous les lentilles de ton étang. Il est même à remarquer que les plus vieilles fondations, comme exposées de plus longue date aux ravages du temps et des hommes, sont les plus rajeunies au dehors. A Rome, j'ai reculé trois fois devant la façade de Maderne, avant de m'abreuver aux sources du premier apôtre, sous l'affreux baldaquin du Bernin... Ne t'aperçois-tu pas que l'analyse dont je me piquais trahit une forte dose de synthèse ? Pour dessiner Quimperlé, d'après ces documents brumeux, il te faudra faire provision d'estompe. J'essayerais de m'y reprendre que je ne saurais, il est trop tard. De ma fenêtre je vois s'abaisser le niveau du Létha ; la mer rappelle ses flots, les matelots nous attendent.

De retour après-midi.

Ai-je dit *nous attendent?* L'expression serait un peu risquée pour qualifier l'impassible ignorance de ces braves gens à notre endroit. Pour *attendre*, il faudrait compter sur quelqu'un ; or ils n'avaient été prévenus par personne. L'idiome de l'hôtel abonde en ces sortes d'ellipses dont je me ferais un plaisir d'enrichir notre langue si nous ne les apprenions à nos dépens. Te raconter comment, des trois canots de service près des trois chaloupes qui composent l'escadre de Quimperlé, le premier avait fait voile de grand matin pour la pêche à l'heure stipulée pour notre réveil, le second, vieux et blessé, ne battait plus que d'une rame, le troisième, qui est le nôtre, consigné militairement dans le port en l'absence du capitaine, n'a pu démarrer qu'à son retour... à quoi bon t'initier à ces mécomptes de cou-

Digitized by Google

lisses ? Je n'ai que trop sacrifié jusqu'ici à cette manie des auteurs qui consiste à promener leurs amis par tous les trébuchets, chausses-trappes ou soupiraux du sein desquels s'élève l'échafaudage de leurs œuvres. Aussi je me promets bien que si jamais Bobineau daigne représenter sur son théâtre la tragédie en cinq actes, rêve d'or de ma rhétorique, dont je destinais le principal rôle à Rachel, je t'asseoirai aux premières, sans plus de privilèges, de façon à ce que tu ne puisses te douter le moins du monde ni du rouleau du souffleur ni des ficelles du machiniste. Les voyages ont aussi leurs souffleurs et leurs machinistes dont les fils grincent ou se cassent, dont les voix jurent et expirent dans le secret des coulisses et à l'insu des spectateurs. Vicissitudes occultes qui n'ont rien à démêler avec les vrais effets de la pièce. Pourvu que le soleil luise, que les flots coulent, que les feuilles tremblent, que ni les cieux ne mollissent, ni ne fléchissent les coteaux, que t'importe le comment ? Toute l'affaire est là, foin du reste !...

A ce point de vue véritable, la matinée a réussi. Nous avons débuté par une vue de Hollande : *Le canal où l'eau tremble;* sur le bord un zigzag charmant de maisons ressautées et redentées, d'un ton plus réjouissant à l'œil que la croûte jaune d'un pâté ; au bout la file des vieux ormes ; un vrai Van der Heyden, à cela près des coteaux que le pinceau du vieux peintre ne se fût point avisé de gravir. La rivière fait un mille et ma Hollande s'évanouit sous des panaches d'épicéas et des aigrettes des mélèzes à plonger Daniell dans les illusions de Windsor. De l'angle de ce buisson gigantesque, au creux duquel se devine plutôt que ne s'aperçoit un château, on voit la croupe d'une forêt sortir des gazons de la prairie : c'est le tour de Ruysdaël et d'Hobbema. Entre le massif anglais et la forêt flamande, dont le cours du Létha noue les deux horizons, un petit bateau filait avec des airs de pyroscaphe, un nuage de fumée sur la tête. Ce bateau, c'est le nôtre, et cette fumée,

Digitized by Google

c'est la mienne. Et quel cigare! je parle ici sans euphémisme. Soit remords, soit démenti, soit coïncidence pittoresque, la régie, cette marâtre, s'était faite mère en ce moment.

Fumer, ami, c'est chose grave. Aussi n'ai-je jamais vu sans une horripilation profonde le clerc d'avoué. vorace dépêcher un cigare en trois bouffées, du bureau de la régie à l'étude du patron, le négociant distrait, tout à la digestion de ses chiffres, transformer son havane en cure-dent, le petit maître exhaler de l'extrémité de son bec, avec une sacrilège impertinence, cet arôme vital du poète et de l'artiste. En fumant, le Turc contemple, l'Allemand rêve, le Flamand dort, l'Espagnol... fume. Il n'y a que le Français pour se jouer ainsi d'un des plus merveilleux instruments départis à l'homme pour la dilatation de la pensée par les sens. Fumer, qu'est-ce autre chose qu'une translation mystérieuse des facultés du goût dans le domaine du cerveau? Le cigare est pour moi comme un crible magique à travers les mille pores duquel toute la création se tamise et s'épure, une sorte d'alambic où ses éléments condensés s'élèvent graduellement à la région des essences, une trompe qui l'aspire et me met en communication avec elle. Par lui les énergies diverses de mon être, confondues tout à coup dans un foyer commun, franchissent le cercle étroit des sensations vulgaires et plongent dans les choses avec la portée de l'esprit. A peine ai-je adapté ce puissant appareil à mes lèvres que soudain bois et prés, rivière, collines et vallée, voilà que tout respire en moi d'un même souffle et d'une seule haleine. Alors je me sens ravi, moi, atôme chétif et obscur, dans les fluctuations de l'âme universelle, et le vertige est si fort qu'il faut parfois que je me signe pour résister aux assauts du grand Pan.

A l'heure dont je parle, j'entrais dans une de ces crises et je voyais : c'était l'heure embrasée où toute chose languit et s'affaisse dans un temps d'arrêt solennel, heure

Digitized by Google

que j'intitulerais : *Halte de soleil dans la campagne.* Midi sonnait de partout dans les feuilles crépitantes, les bœufs tristes et repliés mugissaient dans la trompe de Virgile, l'herbe tombait lentement sous le tranchant des faulx si étincelantes qu'on l'eût dite fauchée par les rayons d'or du soleil. Les pêcheurs ramenaient sur le gazon leurs filets vides dont les lièges passaient dans leurs mains pieuses et résignées comme les grains d'un immense chapelet. Que de fois, tu le sais, penchés sur les vieilles arches de nos ponts, nous vîmes renouveler cette épreuve, et jamais rien... *Nil cepimus*, répondaient à Jésus les pêcheurs de Galilée, il y a dix-huit cent quarante-six ans. O angélique patience du chasseur d'eau comparée aux emportements du chasseur de terre ! Celui-ci rate une perdrix sur douze, il bat son chien, gourmande son fusil et ensemence de jurons toute la plaine. L'autre a douze fois déjà vu se lever à vide la dernière maille de son engin, il recommence aussi calme au tomber du jour qu'au premier éveil de l'aurore. Pourrais-tu me dire pourquoi ? Serait-ce que la chasse, débris de l'âge antique, incompatible aux nouvelles destinées du sol que la loi de grâce affranchit et féconde, porte sa condamnation écrite dans les sauvages harmonies de son passé, tandis que la pêche, pacifique moisson des flots, n'a rien à redouter de la civilisation du globe ; que le filet et la ligne sont les pourvoyeurs obligés de l'abstinence chrétienne dont le fusil ne connaît pas ; que le chasseur est resté chasseur de biches et de daims, tandis que le pêcheur est devenu pêcheur d'hommes ; que cette même providence, qui rejetait Ésaü, préparait, dans l'avenir, le triomphe de saint Pierre ? Peut-être. Je le crois un peu.

L'équipage du navire se compose d'un matelot, un de ces enfants de la rame qui cinglaient vers le cap à l'âge où nous quittions le tablier de nos bonnes pour nous pendre au collet de nos précepteurs, un de ces grognards de mer

Digitized by Google

dont à trente ans la vie est close et qui se prennent à dire, avec un soupir de Titan, en frappant d'un bras de fer leur genou plus dur qu'une enclume : « Ah ! quand j'étais jeune ! » Cela a tout risqué, tout gagné, tout perdu, joué en riant ses deux jambes entre deux mâchoires de requin pour une bouteille, et sa tête contre un boulet pour rien. Cela rapporte de ses manœuvres à bord des vaisseaux de l'État tout un vocabulaire appliqué avec une révérentieuse exactitude à chaque molécule de notre coquille de noix : *filin* pour bout de corde, *voiles* et *bonnettes* pour guenille et guenillons, *tribord* et *babord*, etc., comme s'il s'agissait du *Neptume* ou de l'*Astrobate*. Cela s'arrête tout à coup au beau milieu d'un récit de circumnavigation australe pour vous montrer sur la rive avec un béotisme provincial *M.* et *Mme Jaffreau*, deux hêtres décrépits, naïve et séculaire tradition de la contrée. Plus d'un mousse, mais quel mousse ! Par sir Pritchard, ce n'est pas lui qui nous vaudra jamais des querelles avec l'Angleterre. Tout Groisillon qu'il soit, bercé dans l'algue au cri des mouettes, il n'est bourgeois de Monthéry ni de Chartres qui ne puisse l'emporter sur lui en adhérence continentale. Un mousse désespéré et que tu retrouveras sans doute après nous un tire-pied dans la main, une alène derrière l'oreille, assis dans la boutique d'un cordonnier de Quimperlé. Quand la brise fléchit trop, le patron, lui passant au cou l'extrémité d'une corde, l'attelle à notre barque, l'empoigne par le dos et le lance dans la prairie. De ce passage alternatif d'un élément à l'autre résulte une alternance de physionomie et d'attitude qu'il est de mon devoir de consigner ici : à bord, le mousse est chose vile, bonne à jeter à l'eau, tremblante et agenouillée sur chaque fantaisie du patron ; à terre il se redresse ; de chose il redevient homme, il sent sa mère, et nargue le despote dont la puissance paralysée semble expirer sur le rivage.

Nous aurions pu descendre ainsi le Lethâ jusqu'au

Digitized by Google

Pouldu ; mais de voir cette pauvre petite rivière engoûlée par l'Océan comme un goujon par une baleine, cela nous eût fait quelque chose. Puis les hêtres de la forêt se miraient sur les flots avec une vertu attractive ; la terre donne soif de l'eau et l'eau faim de la terre. Nous sautons à pieds joints sur la lisière de Carnoët. O bonheur ! sentir tressaillir sous ses pas un sol vierge ! Fouler du pied ce sein que le fer n'a jamais touché. O souvenirs d'Ésaü plus impétueux que ceux de Pierre ! Instincts vivants de l'homme qui remonte sa race et ressaisit Eden par la sombre épaisseur des bois !

Le canot, amarré au cou du *père Jaffreau*, avait été commis à la garde du mousse pour jusqu'au retour du patron qui nous ramenait à Quimperlé par la traverse. Ce voyage par terre, sous la conduite d'un matelot, avait bien quelque chose d'inusité et d'étrange. Nous faisions plus de bordées qu'en mer avec un vent debout. Qu'est-ce ceci ? lui demandai-je, en lui montrant du doigt d'immenses excavations creusées dans les broussailles qui se rejoignaient sur elle avec des crispations douloureuses, pareilles aux tronçons d'un serpent. — « J'ai ouï dire, monsieur, que les carabins de Quimperlé avaient flairé les corps des seigneurs de Carnoët, enfouis depuis mille ans sous les ronces, et déterrés, sans plus de souci de leurs ombres que je n'en ai pour celle de mon bonnet. » — Au fait, me dis-je, de l'antiquaire au carabin la distance n'est pas telle qu'on ne puisse aisément s'y méprendre : tous les deux ils déterrent, et ils dissèquent tous les deux.

La scène était horrible ; j'en détournai les yeux pour les reposer au loin sur la cime d'un hêtre dont les arbres me cachaient le tronc. Je vis cette cime chanceler dans l'immobilité d'alentour. J'avançai : à chaque pas croissait et grandissait l'inexplicable ouragan auquel elle semblait en butte. J'écoutai : des coups sourds s'échangeaient contre des cris plus sourds encore. Quel drame se jouait là-bas ?

Digitized by Google

quelle victime hurlait sous le glaive? Je me lance dans le fourré, j'écarte les branches, je regarde : en effet une scène tragique se passait; le hêtre m'apparut dans sa majesté lamentable, les flancs ouverts, criblé de coups de hache, rendant sang pour sueur aux bûcherons exténués, dont j'avais pris les gémissements pour ceux de la victime. Comme je levais instinctivement mes deux bras vers le ciel, pris d'une pitié humaine en face de ce sanglant holocauste, l'un d'eux leva sa cognée comme le toréador sa lance et lui asséna le coup de grâce. Il tomba mort avec le fracas du tonnerre sur les rameaux de ses compagnons, exhalant tout autour cette odeur sylvestre et rustique qui trahit entre mille autres un tableau d'Hobbema.

Je retournai à mes compagnons tête basse, en homme désabusé sur la virginité des forêts. Nous cheminions en rêvant avec notre instinct pour boussole, tantôt le long des flaques épaissies dont le soleil pompait l'eau sous les lèvres des nénuphars, tantôt entre deux huttes de branchages sous la devanture desquelles des sabotiers en *bragouls*, aux longs cheveux, à demi-réveillés de leur sieste, semblaient lutter de silence et de contemplation avec nous. Chacun de nous, en effet, trouvait ici son compte de rêverie. Pour le sabotier ces arbres étaient des sabots, pour le matelot c'étaient des mâts, pour nous autres c'étaient tout bonnement et tout sublimement des arbres.

Il n'est rien tel que le retour pour conférer aux lieux les apparences de la patrie. Replongez-vous, après quelques minutes d'intermittence, dans les flots d'une rivière où vous êtes entré en claquant des dents; elle sera tiède, ainsi de la ville et du hameau. Du plus loin que m'apparut le clocher de Quimperlé, à travers la lisière des hêtres et des chênes, il en fut presque de lui comme du clocher de ma paroisse. A force de me croire l'enfant du lieu, je m'en crus le poète et j'entonnai ces vers, avec l'illusion ingénue d'un improvisateur de bonne foi :

Digitized by Google

Bourgs d'Ellé, je reviens, accueillez votre barde !
Vieux Mathelinn, l'aveugle, allons, prends ta bombarde,
Place-toi sur la porte et pour moi joue un air,
Quand je traverserai le pont de Korré-Ker...

— Chut! fit le matelot, ajustant ses deux mains en forme de conques à ses oreilles. On dirait que le drôle vous entend.

Il disait vrai, ce fut d'abord une vague et confuse rumeur du fond de laquelle des sons émergèrent distinctement enlaçant leurs accords dans le silence de la campagne, l'un vif, clair, bondissant comme l'Isole, c'était la bombarde, l'autre sombre, profond, mélancolique comme l'Ellé, c'était le *biniou*. On eût juré que le Lethâ s'était métamorphosé en musique.

— Eh! parbleu! je me rappelle, aujourd'hui mardi 5 juillet, c'est cela... attendez donc!... La noce de Loïc Évanno de Kérien avec Maï Dajorn de Quimperlé. Riche monde, dam! Ils habillent la vache, défoncent deux tonneaux de cidre et *mettent grand biniou*. Oh! ne vous pressez pas! la danse durera trois jours; elle commence.

De tout temps il y a eu dans « ne vous pressez pas » une force d'accélération irrésistible. La gavotte durait encore que nous étions déjà sur la grande place de Quimperlé. Là se dévidait l'écheveau d'une danse complexe, à la fois circulaire et anguleuse, simultanée et successive dont les rondes de nos paysans et les quadrilles de nos dandys ne sont que des fractions démembrées. Elle tourne comme celles-ci et s'appareille comme celle-là, en un cercle mouvant, flexible et variable dont les anneaux s'écartent et se resserrent tour à tour jusqu'à l'épuisement de ces confrontations passagères. Quand le *sonneur de biniou* renouvelant son haleine, étreint de son coude l'immense sacoche qui sert de réservoir à ses poumons, il en sort une voix étrange, l'instrument parle plutôt qu'il ne chante, il se parle plutôt qu'il ne parle. Monologue solitaire, taciturne

Digitized by Google

et solennel qui rend plus aigre encore l'aigre strident de la bombarde. Mais ce joueur de bombarde, je l'avais vu quelque part.

Mathurin ! Mathelinn ! eh Mathelinn l'aveugle !

L'aveugle ouvrit de grands yeux et regarda, jamais doublure de théâtre n'avait parodié plus habilement son chef d'emploi. D'où je conclus que Mathurin était la grande figure sur laquelle se moulaient tous les bombardiers de Cornouailles. Malheur à qui d'entre eux oserait s'aventurer dans une noce la face non couturée et les paupières moins rouges que du charbon. Hasard même, si dans sa vénération pour ce grand type, quelque père sonneur ne crèvera point les yeux à ses petits, comme font nos birlutiers aux mâles des bouvreuils et des linots.

Au reste, si je n'avais une peur horrible de déplaire au barde savoureux de l'Ellé, j'effacerais Mathurin du livre de Marie pour l'enchâsser dans quelque refrain narquois de Béranger. Que l'on ne s'y trompe point. Mathurin n'est rien moins que ce musicien débonnaire, que cet Homère naïf et local dont le nom nous arrive imprégné du parfum des landes. Je n'ai point oublié de quelle illusion profonde sa rencontre me tira lorsque je passai ici pour la première fois. Séduit par le prestige de sa renommée populaire, je le guettais à venir sur le seuil de l'auberge où je lui avais donné rendez-vous. Quel fut mon étonnement quand, au lieu du vieillard pittoresque, à pourpoint, à hauts de chausse, à la cornemuse gonflée que j'avais rêvé en chemin, je vis venir à moi un vieux bourgeois grêlé, à veste brune, à pantalon de ville, un maigre hautbois sous le bras ; quand, pour Noël et pour cantique, je l'entendis entamer crânement le cantique de *la Marseillaise* et le noël de *la Parisienne* ; quand je lui parlai Brizeux et qu'il me répondait Muzard. Défiez-vous de Mathurin, ô fils et filles d'Armor ! C'est le transfuge de Bretagne, c'est le vulgarisateur du

Digitized by Google

pernicieux élément de France ; c'est lui qui donne un tour rustique et gaillard aux plus sauvages mélodies de vos bruyères. Quand un air d'opéra a fait le tour des grandes villes jusqu'à Nantes sur le cylindre de nos vielles, c'est lui qui le recueille sur la frontière et l'ajuste en gavotte à la grande jubilation de ses danseurs. Je priserais moins haut, comme principe dissolvant du vieux génie de la Cornouailles dix roues stratégiques, ving écoles primaires, une garnison de mille hommes et un bataillon de la garde nationale que la bombarde de Mathurin.

Victor Pavie.

(*A suivre*)

Digitized by Google

DEUX IVOIRES SCULPTÉS

« A Monsieur le Directeur de la *Revue de l'Anjou :*

« Monsieur,

« Vous voulez bien m'inviter à vous donner quelques notes *sur les Congrès des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements.*

« Depuis l'établissement de ces Congrès, en 1877, à l'imitation des *séances extraordinaires des travaux historiques*, nous comptons onze réunions. Chaque réunion annuelle se tient à la Sorbonne, dans le bâtiment Gerson [1], et comprend quatre journées, spéciales aux *communications et lectures*, suivies d'un rapport général sur les travaux de la section.

« Une 5e journée, dite séance de toutes les sections, est présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

« Les Beaux-Arts tiennent leur bureau au *Palais-Royal ;* M. A. Kœmpfen en fut le Directeur. C'est aujourd'hui M. Castagnary.

« Dans cette section, notre éminent compatriote, M. Henry Jouin, remplit ordinairement les fonctions de secrétaire-rapporteur, et chacun sait avec quelle sagace impartialité.

« Vous me demandez aussi, Monsieur, à vouloir bien

[1] Il en a été ainsi jusqu'en 1887; mais le ministre des Beaux-Arts vient de décider que les délégués feront désormais leurs lectures à l'Ecole même des Beaux-Arts, dans la salle de l'hémicycle.

Digitized by Google

vous indiquer diverses communications que j'ai eu l'honneur de *faire présenter* aux séances des Beaux-Arts, par plusieurs personnes amies, notamment par l'entremise de M. Eugène Lelong, archiviste aux archives nationales, qui n'hésite jamais à mettre son savoir et sa complaisance à la disposition des Angevins. Nos communications faites à la *salle Gerson* (Sorbonne), peuvent se résumer ainsi :

« En 1884, notice sur *deux statues de bronze provenant de l'ancien amphithéâtre d'Angers* (époque romaine.)

« En 1885, mémoire sur la *Vierge au livre*, tableau du XVIe siècle, peint sur bois et qu'en 1847, lors d'un voyage qu'ils firent en Anjou, MM. Merimée et Charles Le Normand n'hésitèrent pas à qualifier de *tableau d'école*, c'est-à-dire peint dans l'atelier d'un maître et sous sa direction. Ils tombèrent d'accord, et d'autres connaisseurs depuis eux, que ce maître, à leur sens, était Léonard de Vinci, et ils ne balancèrent pas à y voir, sinon partout du moins en certaines parties, la touche du célèbre artiste, l'ongle du Lion. (Voir mémoire de la Société d'agriculture sciences et arts d'Angers 1885, et mémoire de la Société industrielle, séance du 25 juin, même année.)

« En 1886, ma principale communication à la Sorbonne consista dans une notice intitulée : *Deux ivoires sculptés*, l'un représentant *la Vierge immaculée* et l'autre un *curieux Oliphant*.

« Enfin, en 1887, ce fut une note détaillée sur *divers sujets funèbres du moyen âge et de la Renaissance, peints et sculptés*, note lue en mon absence par M. Joseph Chasle.

« Quoi qu'il en soit, vous voulez bien encore, Monsieur, me mettre à même de choisir parmi mes notices lues en Sorbonne (section des Beaux-Arts) celle qui me paraîtrait devoir le mieux s'approprier aux exigences de votre *Revue*.

« A cet effet, je me décide à vous communiquer la notice intitulée : *Deux ivoires sculptés*.

Digitized by Google

« Nota. — Afin de compléter ce qui me reste à dire de l'établissement des Congrès des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements, vous saurez que, par arrêté ministériel en date du 18 avril 1879, *un Comité de membres résidents et non résidents* a été institué, siégeant à Paris, au Palais-Royal, et vers lequel convergent de chaque département, sous le couvert du ministre de l'instruction publique, les communications des correspondants du Comité.

« A cette occasion nous lisons dans le *Journal officiel* du 29 mars 1887 :

« Le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts ;

« Arrête :

« Sont maintenus ou nommés *membres non résidents du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, les personnes dont les noms suivent :

« MAINE-ET-LOIRE. — MM. Dauban Jules, conservateur du musée de peinture, correspondant de l'Institut ; Godard-Faultrier, directeur du musée Saint-Jean ; Port Célestin, archiviste du département, à Angers [1].

« Arrête :

« Sont maintenus ou nommés membres *correspondants du Comité des Beaux-Arts des départements*, savoir :

« MAINE-ET-LOIRE. — M. Michel, sous-directeur du musée Saint-Jean, à Angers.

« MAYENNE. — MM. Abraham Tancrède, conservateur du musée de peinture de Château-Gontier ; Richard Jules, ancien archiviste du Pas-de-Calais, à Laval.

« Nous trouvons encore, dans la liste des départements voisins, d'autres noms pouvant se rattacher à l'Anjou,

[1] Depuis, membre de l'Institut.

Digitized by Google

notamment celui de M. Léon Palustre, à Tours, dont les travaux sur les monuments de la Renaissance sont en cours de succès.

« Mais il est plus que temps, Monsieur, de passer à la notice que vous m'avez invité à vous remettre. »

I

ANCIEN BAS-RELIEF EN IVOIRE : *LA VIERGE IMMACULÉE*

L'an dernier, j'avais l'honneur de présenter la description motivée d'un tableau peint sur bois, du seizième siècle; il s'agit, aujourd'hui, d'une notice relative à un très petit bas-relief représentant la *Vierge Immaculée*, fleur du panier des quelques objets d'art religieux qui m'appartiennent.

Cette tablette d'ivoire, haute de 0m12, large de 0m9, sculptée avec soin, a dû orner la reliure d'un livre de prières concernant la Vierge; on sait que si le dogme de l'Immaculée-Conception est récent, la croyance est ancienne et, sans chercher à remonter au-delà du treizième siècle, nous voyons se former une confrérie de ce nom, érigée à Londres en 1228.

D'un autre côté, à Paris, quand on donnait le bonnet à un docteur de Sorbonne, il jurait de soutenir la *foi à l'Immaculée-Conception*, c'est-à-dire à la naissance de la Vierge exempte de la tache originelle.

Ainsi fut-il décrété au quatorzième siècle, en Sorbonne, et à son imitation en alla-t-il de même, auprès d'une centaine d'autres universités du monde chrétien.

En Espagne, les Ordres militaires s'obligeaient à soutenir cette même prérogative de la Vierge.

Existait aussi, de temps immémorial, la Congrégation de l'Immaculé-Conception; en faisaient partie des filles

Digitized by Google

séculières pour lesquelles il y avait un cérémonial où la couleur blanche était de rigueur.

On ne s'étonnera donc pas que les artistes du moyen âge et de la Renaissance se soient ingéniés à représenter, en *bas-relief*, les emblèmes de cette croyance [1]. Notre ivoire en fournit une intéressante preuve et, à cette occasion, la photographie qui le reproduit finement, est l'œuvre d'un amateur distingué, M. de Mieulle Gustave, que notre reconnaissance nous fait un plaisir de nommer.

Cette reproduction est si bien réussie que, pour l'explication des personnages du petit drame divin, elle nous a permis de mieux les étudier que sur l'original, vu le jeu des ombres.

Procédons à leur analyse : la bordure animée de onze petits enfants grimpés sur des branches chargées de fruits, que l'on prendrait volontiers pour des raisins, si les feuilles étaient celles de la vigne, attire tout d'abord les regards ; mais passons ! sauf à revenir sur le charme de cet encadrement.

Abordons tout de suite le drame divin.

Au sommet de la tablette, paraît *Dieu tout-puissant*. De sa droite il bénit ; de sa gauche il tient le globle crucifère ; il est, à mi-corps, environné d'étoiles et de zigzags destinés, par convention d'artiste, à représenter ciel et nuages, comme dans nos anciennes tapisseries de Saint-Maurice d'Angers que M. Jules Guiffrey connaît bien pour les avoir remarquablement décrites.

La tête est coiffée de la *tiare pontificale* à *couronne unique*, chose digne de remarque et sur laquelle, aussi, nous ne manquerons pas de revenir.

Au-dessous de la main qui bénit et de celle qui porte le globe, se déroule en manière de ruban, de gauche à droite

[1] P. Heliot, t. II, c. 64 ; — *Dictionnaire* de Trévoux, au mot *Immaculée ;* — *Encyclopédie,* Genève, MDCCLXIX ; — *Aladel,* p. 351.

Digitized by Google

de la tablette, un *phylactère* sur lequel on lit, en lettres mixtes, ce passage du *Cantique des cantiques* (cap. IV) :

TOTA PVLCRA ES AMICA MEA ET MACVLA
NON EST IN TE.

Du milieu de la banderole s'échappe un rayonnement sur la tête de la Vierge et qui lui tient lieu de nimbe.

Elle est debout, dans l'attitude de la prière, les mains appliquées l'une contre l'autre, et forme le centre du tableau. Autour d'elle, s'étagent ses attributs qu'accompagnent de courtes légendes tirées, la plupart, du *Cantique des cantiques* et des *litanies*.

Ces attributs sont au nombre de sept à sa droite et d'autant à sa gauche.

Les sept à sa droite, et allant de haut en bas, sont :

1°. — *Soleil* à sept rayons, semblable à celui de quelques monnaies d'or du moyen âge; au-dessous de l'astre on lit :

ELECTA VT SOL. (Voir *Cantique des cant.*, cap. VI.)

2°. — *Lune* de profil, avec cette légende :

PVLCRA VT LVNA. (*Cant.*, cap. VI.)

3°. — *Porte*, entre deux tours :

PORTA CELI. (*Litanies de la Vierge.*)

4°. — *Cèdre* à quatre branches :

EXSALTATA VT CEDRVS. (*Sic.*)

5°. — *Buisson de roses :*

PLANTASIO ROSAR(um). (*Sic.*)
FLORVIT.

6°. — *Puits* avec sa margelle :

PVTEVS AQUARVM
VIVENTIVM.

Digitized by Google

7°. — *Jardin clos :*

HORTVS CONCLVSVS.

Les sept attributs à sa gauche sont :

1°. — *Étoile à six rayons :*

STELA MARIS. (*Sic.*)

2°. — *Buisson de lis :*

SICVT LILIVM
INTER SPINAS. (*Cant. des cant.*, cap. II.)

3°. — *Olivier :*

OLIVA SPECIOSA.

4°. — *Édicule* à tourelles :

TVRIS DAVIDICA... (*Sic.*)

5°. — *Miroir rond :*

SPECVLVM
SINE MACVLA.

6°. — *Fontaine :*

FONS HORTORVM. (*Cant. des cant.*, cap. IV.)

7°. — *Cité* avec édicules.

CIVITAS DEI.

Remarque. — Les mêmes attributs et dans le même ordre se retrouvent à une stalle de la cathédrale d'Amiens[1]; pareilles légendes également, mais notable différence dans le style de l'architecture et la forme des lettres. Le bas-relief d'Amiens, avec ses moulures prismatiques, se rattache à l'époque de la fin du règne de Louis XII, c'est-à-dire au commencement du seizième siècle, ne précédant la Renaissance que de peu d'années, tandis que notre bas-relief central paraît se ressentir de la tradition romane qui,

[1] *Aladel*, gravure, p. 60.

Digitized by Google

en certaines provinces de l'Ouest, régnait encore au treizième siècle, concurremment avec l'art ogival. Il y a plus; leur différence s'accentue davantage, si nous prenons garde que les tiares pontificales d'Amiens et de notre ivoire ne se ressemblent pas. En effet, sur notre ivoire, la tiare, comme nous l'avons déjà dit, n'a qu'une *seule couronne*, pendant que, sur la stalle d'Amiens, la tiare en compte *trois*. Et, à ce sujet, quelques lignes d'explication historique ne seront point hors de saison.

Avant la fin du treizième siècle, la tiare pontificale n'avait qu'une *seule couronne à sa base;* après cette époque, elle en eut *deux;* puis *trois*, vers le milieu du quatorzième siècle [1].

Il suivrait de là que la tiare ornée d'un seul cercle équivaudrait, pour notre bas-relief, à une date qui serait antérieure à l'époque où le pape Boniface VIII embellit la tiare d'un second cercle, ce qui s'effectua de 1294 à 1303, termes extrêmes de son règne.

Bref, au premier aspect, la partie centrale de notre ivoire serait donc une œuvre de la fin du treizième siècle ou du commencement du quatorzième, et une œuvre de quelque artiste de province, encore imprégné de la tradition romane, alors qu'en d'autres contrées s'épanouissait en pleine beauté l'art qualifié de gothique.

Et pourtant un doute me poursuit, doute que je m'empresse de soumettre. A ce propos, il faut revenir sur nos pas, afin d'étudier avec attention le travail de la charmante bordure sculptée qui encadre si élégamment la scène de notre Immaculée-Conception. Voyez, en effet, comme le mouvement et la grâce animent les corps des onze *bambini* tout nus et grimpés aux branches en dehors de la scène centrale. Quelle souplesse dans leurs membres déli-

[1] Voir *Dictionnaire* de Trévoux, et aussi l'*Encyclopédie* de Diderot, au mot *Tiare*.

Digitized by Google

cats et coquets! quelle beauté de forme! et pour ne citer qu'un vers :

« *C'est la vie et c'est l'allégresse !* »

Oui, la vie gonflée de sève! la *vie humaine*, en contraste avec la *vie divine*, plus calme, plus élevée et plus digne.

Nous ne pouvons penser que ce soit sans une intention préconçue que l'artiste ait ménagé ce contraste. N'a-t-il pas voulu exprimer ici la *vie mondaine* en opposition *avec la vie religieuse?* J'y crois d'autant plus volontiers qu'à l'angle gauche en bas de la bordure, un certain dragon ailé et gueule béante, auquel un des bambins s'empresse de donner un fruit quelconque, ne me semble pas être là pour rien. Enfin, à l'angle opposé, un second bambin courbe le dos, comme en manière de premier échelon, afin d'aider un autre petit mutin à grimper aux branches chargées de beaux fruits ; il me semble bien qu'en tout ceci le diable ne perd rien.

Mais ce n'est pas là-dessus que porte mon doute.

Si le contraste est frappant au *moral*, il ne l'est pas moins quant à l'*exécution*. Oui, ainsi que nous l'ont fait remarquer des personnes compétentes, l'exécution est sensiblement différente. Le style de la *bordure* paraît difficilement s'accorder avec celui de la *scène centrale;* et cependant l'ivoire est d'un seul morceau, sans retouche aucune et sans pièce rapportée; on dirait de la *bordure* qu'elle serait une œuvre de la Renaissance, et de la *scène centrale*, un travail du treizième siècle avancé, si surtout on n'a pas perdu de vue ce que nous avons écrit précédemment de l'*âge de la tiare* à une *seule couronne*.

Cette sorte de contradiction apparente entre les deux scènes du dehors et du dedans ne laisse pas que d'embarrasser. Toutefois ce caractère hybride ne peut-il point s'expliquer, en admettant que l'artiste aura été obligé, par

Digitized by Google

certaine coutume liturgique, d'obéir, en ce qui concerne le divin drame central, à un type archaïque voulu, absolument comme cela se pratique encore en Orient, à Constantinople, par exemple, où nous avons vu, en 1855, dans le quartier grec du *Phanar*, des madones récemment peintes et que l'on aurait pu prendre pour d'anciennes œuvres byzantines ?

Il suivrait de là, en ce qui regarde notre ivoire, que l'époque probable de son exécution serait celle de sa bordure, c'est-à-dire le seizième siècle, la scène centrale n'étant plus, dans cette supposition, qu'une œuvre archaïque exigée.

En résumé, deux hypothèses : ou le bas-relief central de notre ivoire est une œuvre du treizième siècle avancé, et alors sa bordure, nécessairement de même époque, prouve que le sculpteur n'aurait eu rien à envier aux artistes de la Renaissance;

Ou cette bordure est réellement un travail de la Renaissance, et alors la scène centrale, nécessairement aussi de même époque, sinon de la même main, n'est plus qu'une imitation archaïque faite au seizième siècle.

De ces deux hypothèses quelle peut bien être la plus vraisemblable?

Sauf meilleur avis, je penche volontiers vers la seconde; et pourtant la tiare, avec son unique couronne, me laisse encore un léger doute, que vos lumières, Messieurs, ne pourront manquer de dissiper.

II

OLIPHANT DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS D'ANGERS

Puisque nous venons de parler d'ivoire, pourquoi ne citerions-nous pas l'*oliphant du Musée Saint-Jean d'Angers* (classé sous le n° 2105)?

Digitized by Google

Serait-ce parce que nous avons publié, avec dessins à l'appui, deux notices à ce sujet, l'une en 1858, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, l'autre, même année, dans la *Revue de l'Art chrétien?* Mais après bientôt trente ans — *longum ævi spatium* — qui s'en souvient? Et puis notre oliphant n'a pas dit son dernier mot; aujourd'hui même le dira-t-il?

Donc, le mystère qui enveloppe ses symboles continue à en faire réellement *un objet inédit* et, à ce titre, nous permet de vous en entretenir, il est vrai, le plus sommairement possible, chose par ailleurs facile, vu que le dessin connu nous dispense de décrire cet instrument que l'on croit être d'origine orientale, fabriqué à Damas et venu en Anjou, par l'entremise de quelque comte d'Anjou, comme serait Foulque Nerra ou Foulques, roi de Jérusalem. Et, chose à noter, notre province possédait *trois instruments de ce genre :* l'un à *Saint-Florent-le-Vieil*, un autre à la *cathédrale d'Angers*, et un troisième, dans la même ville, à l'*église aujourd'hui détruite de Saint-Jean-Baptiste, aliàs Saint-Julien.*

L'oliphant du Musée, long de 60 centimètres, orné de sculptures en relief, de 74 millimètres de hauteur, a dû provenir de l'un ou de l'autre de ces édifices religieux, mais sans qu'il nous soit possible de préciser davantage.

On sait qu'au moyen âge, on donnait le nom d'oliphant non seulement à l'élephant, mais au cornet fait avec la dent de l'éléphant, et qui, sculpté ou non sculpté, servait à divers usages religieux ou profanes. Suivant une tradition locale, on sonnait de l'oliphant, dans la cathédrale d'Angers, durant les jours de la semaine sainte, où les cloches sont muettes.

L'oliphant de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil servait à un autre usage et qui mérite ici d'être rapporté, d'après un manuscrit inédit de dom Jean Huynes.

« En cet ancien monastère (y est-il dit), Guallo, —

Digitized by Google

« moine bénédictin vers le dixième siècle, — ne voyant « que ruines et immondices de bêtes sauvages, nettoya le « tout au mieux qu'il put, puis prit avec soy plusieurs « cavaliers pour rétablir les heritages du Saint, en leur « premier etat... Cela fait, il se munit de quelques raretés « et beaux présents, pour aller offrir à Hasten (*sic*) *duc de « Normandie,* residant encore en la ville de Nantes, pour « captiver sa bienveillance ; où étant arrivé, dès que le « duc l'aperçut, avec presents, se levant de son siege, le « vint embrasser (car on tient qu'il etait bon chretien) et « approchant sa bouche de la sienne, il lui demanda quel « sujet l'amenait, ce qu'il desirait, lui commandant de « parler librement.

« Lors Guallo, bien joyeux, lui manifesta ses desirs, les- « quels le duc enterrina volontiers, et, à cet effet, lui « donna la *trompette d'yvoire dite tonnere,* l'avertissant « d'en *sonner,* lorsque ses gens iraient à la *Picorée,* avec « assurance qu'ils se retireraient dès aussitôt de ses « heritages sans aucun tort ; de quoy le moine satisfait « retourna à Saint-Florent, etc., etc. »

Qui ne sait, en outre, que Roland, ce comte d'Anjou dont l'histoire et la fable sont en droit de revendiquer leur part, sonnait de l'oliphant à Roncevaux? Aussi, l'art s'en emparant, notre illustre compatriote, David, a-t-il représenté notre glorieux paladin sa *Durandal* d'une main et son *oliphant* de l'autre, avec un succès que M. Henry Jouin connaît bien, pour l'avoir chaudement mis en lumière, dans son beau travail couronné par l'Institut.

Ces oliphants, si variés d'usage, étaient quelquefois ornés de figures étranges. M. de la Borde en signale un, en ces termes, à la page 409 de son *Glossaire et Répertoire :* « Année 1467, *un cornet d'yvoire* tout ouvré de « bestes et autres ouvraiges. »

Date à part, celui de notre Musée me semble de même famille. M. Carrand, archéologue distingué, croyait qu'il

Digitized by Google

datait du douzième siècle et qu'il avait été travaillé à Damas. Le R. P. Arthur Martin, lors d'un voyage qu'il fit en Anjou, le trouvait si curieux qu'il m'en demanda un estampage en plâtre que je lui envoyai. Il devait s'entendre avec M. Lajard, de l'Institut, pour savoir quels pouvaient être les sujets qu'il représente.

Et, en effet, M. Lajard voulut bien, en date, à Tours, du 18 octobre 1857, nous faire part de ses conjectures que nous avons résumées en ces termes, sous le n° 2105 de notre inventaire du Musée Saint-Jean dernièrement publié.

L'abbé Corblet, y disons-nous, pense que l'oliphant du Musée représente *une chasse;* mais M. Lajard l'interprète dans un sens symbolique et chrétien, quoique sous des dehors empruntés à l'art religieux des nations païennes de l'antique Asie.

A ses yeux, il s'agirait d'un petit et précieux monument de l'époque des Croisades et qui se fait remarquer par des compositions en relief où il est difficile de ne pas reconnaître un mélange de symboles païens. L'enfant placé sur un chameau représenterait la naissance du Christ considéré comme la nouvelle lumière qui vient éclairer le monde, comme le gage d'une nouvelle vie, c'est-à-dire de la vie spirituelle.

« Monté, ajoute M. Lajard, sur un quadrupède qui nous rappelle l'Orient, le Fils de Dieu, un oliphant à la main, vient annoncer à l'univers la parole divine, la nouvelle loi de l'Évangile. »

M. Lajard terminait ainsi sa lettre :

« Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur Godard,
« que j'ai été confirmé, au premier aperçu, dans la pensée
« d'attribuer une origine chrétienne à l'oliphant du Musée
« d'Angers, par le témoignage d'un autre oliphant d'ivoire
« qui est inédit et que j'ai fait acheter à M. le duc de
« Luynes. Ce monument, de 73 centimètres de long, un
« peu plus grand que l'oliphant d'Angers, est entièrement

Digitized by Google

« couvert de groupes symboliques, au milieu desquels il « est impossible de méconnaître la figure du Bon Pasteur, « portant sur ses épaules la brebis égarée. Or, dans ces « groupes, se trouvent des symboles qui, évidemment, em- « pruntés à l'Orient païen, expriment, de leur côté, les « idées de purification et de nouvelle vie... »

Donc analogie avec celui d'Angers. Ici j'arrête cet extrait, sans vouloir, bien entendu, m'ingénier à prendre parti plutôt pour l'abbé Corblet, qui interprète les emblèmes au sens naturel, que pour le savant M. Lajard, qui les considère au sens allégorique, car, en cela, je suis malheureusement trop timide, et peut-être aussi trop sceptique pour oser me prononcer.

V. Godard-Faultrier.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE

A ANGERS, AU XVe SIÈCLE

En 1432, les cours de théologie, de médecine et de belles-lettres, qui existaient depuis longtemps déjà à Angers, reçurent une consécration officielle. Jusqu'à cette époque, l'Université angevine ne se composait que de la Faculté de Droit canon et de Droit civil.

M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, a publié, il y a quelques années, comme un intéressant complément des travaux de MM. Lemarchand[1] et de Lens[2], le texte latin des premiers règlements pour chacune des branches de l'enseignement.

Les statuts de la Faculté de médecine portent la date du 15 mars 1484, mais l'enseignement de la médecine à Angers remonte bien plus haut, comme l'atteste cet extrait des comptes de la Ville : « A maistre Boniface de Savonnières, maistre en médicine et phisicien dud. seigneur (Louis, duc d'Anjou), retenu de nouvel à fère résidence *pour lire en la Faculté de medicine*, et veoir et viseter les malladies des habitans de lad. ville aux gaiges de cent

[1] *L'Histoire de l'Université d'Angers,* manuscrit de Pierre Rangeard. Elle s'arrête vers 1430.

[2] *Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'Angers du XVe siècle à la Révolution française.*

Digitized by Google

livres tournois par an, ainsi que plus à plain est contenu ès-lettres dud. sieur, données à Angers, le 4e jour d'avril 1402. »

L'enseignement médical eut lieu d'abord aux Grandes-Écoles, chaussée Saint-Pierre ; il était donné au XVIIe siècle dans la maison des Arts, place Saint-Martin.

Voici quelle était l'organisation de la Faculté de médecine au XVe siècle.

Le doyen restait trois ans en fonctions. On suivait pour sa nomination, qui avait lieu le lendemain de la fête de saint Luc [1], l'ordre d'ancienneté dans le grade, en commençant par le docteur le plus ancien jusqu'à celui qui avait le plus nouvellement acquis son titre. Le doyen avait la garde du sceau, des livres, du trésor et des autres biens de la Faculté. Il devait fournir bonne et valable caution et rendre ses comptes dans les quinze jours qui suivaient sa sortie de charge. Il pouvait convoquer les docteurs, licenciés et bacheliers, par l'intermédiaire du bedeau de la Faculté, toutes les fois qu'il le jugeait utile. Le doyen jurait sur les saints Évangiles de gérer avec soin et fidélité les affaires de la Faculté, pour l'honneur et le bien de celle-ci, d'agir avec vigueur contre ceux qui exerceraient illicitement, de ne convoquer aucune assemblée clandestine, au détriment de quelque docteur ou membre de la Faculté, de ne pas révéler les secrets de la Corporation, de ne pas diminuer, mettre en gage, aliéner, de quelque façon que ce fût, les biens qui lui étaient confiés, sans le consentement des docteurs, licenciés et bacheliers.

Quelles conditions fallait-il remplir pour parvenir au premier grade, celui de bachelier? Le candidat informait les docteurs de la Faculté qu'il avait été reçu maître ès-

[1] Patron de la Faculté de médecine. Le sceau de cette Faculté portait au centre saint Luc, assis, nimbé, écrivant sur un pupitre ; à ses pieds, le bœuf emblématique. Pour légende : Sigil. facult. medicæ Andegav.

Digitized by Google

arts à l'Université d'Angers ou dans une autre Université officiellement reconnue. Nul n'était admis au baccalauréat s'il n'avait étudié six années à la Faculté de médecine. Quatre ans suffisent aujourd'hui pour le doctorat ; mais la clinique n'existait pas alors, et les études pratiques d'anatomie étaient encore réprouvées comme choses sacrilèges.

L'aspirant était tenu d'abord de répondre en public sur une question de l'art médical ; il était ensuite interrogé à l'École pendant deux ou plusieurs jours. S'il ne faisait pas preuve de capacités suffisantes, il était déclaré indigne du grade qu'il poursuivait. A la suite de l'épreuve, le bachelier offrait un repas à ceux qui y avaient pris part, suivant ainsi un usage également adopté par les différents corps de métiers, pour la réception des apprentis, des compagnons et des maîtres.

Le candidat admis devait, avant de prêter le serment exigé, payer à la Faculté six écus d'or et trois au maître qu'il avait suivi, ou l'équivalent en monnaie courante. Les docteurs faisaient don d'un pain de sucre raffiné du poids d'une livre, ou une livre d'aromates confits. Un pain de sucre, ne pesât-il qu'une livre, formait alors un cadeau de prix. C'était, d'ailleurs, denrée toute médicale dont la vente appartenait uniquement aux apothicaires.

Tout bachelier était tenu d'assister aux actes publics pour la licence et le doctorat, sous peine d'une amende de six sous tournois au profit de la Faculté.

Le bedeau de la Faculté recevait trente sous tournois pour le baccalauréat, autant pour la licence et le doctorat.

Le bachelier jurait honneur et respect au doyen et aux docteurs de la Faculté ; il leur promettait obéissance dans tout ce qui est juste et honnête et s'engageait à observer les statuts et règlements. On exigeait de lui le serment de ne pas exercer l'art de la médecine, de ne prescrire aucune ordonnance à Angers et dans les faubourgs sans être accompagné d'un docteur ou sans avoir obtenu le consen-

Digitized by Google

tement de la Faculté, tant qu'il ne serait pas arrivé au grade de licencié. Il s'obligeait à dénoncer sans retard au doyen ou aux docteurs ceux qui agiraient contre l'honneur ou l'intérêt de la Faculté, et surtout ceux qui exerceraient illicitement.

Il prenait l'engagement de ne pas recourir, pour la cure des maladies, aux incantations magiques, à des sortilèges et pratiques superstitieuses. Lorsqu'il sortait, il devait porter un vêtement simple, mais convenable à son état.

Deux années devaient s'écouler entre l'admission au baccalauréat et l'admission à la licence. On était obligé de suivre, pour ce dernier grade, le même maître que pour le baccalauréat. Les bacheliers étaient tenus de répondre en public, devant les docteurs de la Faculté de médecine, toutes les fois qu'ils en étaient requis, pourvu qu'il n'y eût pas plus d'une épreuve de ce genre par mois.

En outre des controverses ordinaires, le bachelier était dans l'obligation, avant d'être reçu licencié, de soutenir sur une question relative à l'art médical un débat plus solennel, à la suite duquel il offrait un repas aux docteurs et licenciés de la Faculté. Pour tous les actes de l'École, les bacheliers portaient la chape réglementaire large, ronde et fermée comme celle des clercs, avec un vaste capuchon, sauf pour l'acte public de la licence; ils portaient alors l'épitoge, la robe étroite et courte, ne dépassant pas les genoux, et munie d'un camail.

Le candidat à la licence payait à la Faculté six écus. Au dîner qu'il donnait aux docteurs, licenciés et bacheliers après son admission, il pouvait, disent les statuts, inviter d'autres personnes honorables à cause de la solennité de l'acte.

Le licencié, entre autres engagements, prenait ceux de suivre pour le doctorat le même maître que pour la licence et de ne demander le titre de docteur qu'à l'Université d'Angers. Il ne devait prendre part à aucune querelle entre

Digitized by Google

les diverses Facultés ou les nations qui étaient alors au nombre de six à l'Université, sous les noms d'Anjou, Bretagne, Maine, Normandie, Aquitaine et France. La nomination d'un chef de nation donnait quelquefois lieu à des troubles à l'École.

« Trois choses sont la source ordinaire de la débauche « des écoliers, principalement de ceux de Droit : la liberté « qu'ils prennent de porter l'épée, la fréquentation des « cabarets et certaine association qu'ils font entre eux « ou pour élire un chef de nation, ou pour cause de bien- « venue, ou pour régaler ceux qui ont argumenté aux « thèses, ou pour quelque autre prétexte aussi frivole[1]. »

La veille de son admission au doctorat, le licencié soutenait une dispute contre trois docteurs.

Il fallait, en prenant le grade de docteur, payer vingt écus (plus de 1,000 francs) à la Faculté et autant à son maître.

On donnait une barrette, insigne du savant, à tous les docteurs de la Faculté.

Au nombre des obligations imposées au docteur, figurait celle de ne pas enseigner la nécromancie, la chiromancie et autres pratiques condamnées par l'Église. Cette prescription paraît aujourd'hui bien singulière. Nous ne sommes plus au temps des sorciers et quelques empiriques seulement, au risque d'encourir l'application de nos lois pénales, essaient dans les campagnes de faire croire à des remèdes magiques et surnaturels pour la cure des maladies. Les docteurs recherchent et appliquent les moyens que l'expérience et une consciencieuse étude leur indiquent, ne pouvant se dissimuler toutefois que le médecin a beaucoup plus de chance de consoler et de soulager que de guérir.

Aucun rang de priorité, basé sur le temps plus long

[1] Pocquet de Livonnière, cité par M. de Lens, p. 113.

Digitized by Google

d'études n'existait entre les simples étudiants, aucune préférence découlant de l'ancienneté du grade entre les bacheliers.

La rentrée des cours avait lieu, chaque année, le lendemain de la fête de saint Luc (18 octobre). Une messe était célébrée pour le repos des âmes des docteurs décédés dans l'année. Tous les membres de la Faculté étaient tenus d'y assister, sous peine de deux sous et demi tournois au profit de la Faculté. Le premier jour de cours, après la fête de saint Luc, les docteurs régents reprenaient leurs leçons, puis le doyen invitait la Faculté à traiter des affaires de la corporation, ou à lui donner, s'il y avait lieu, un successeur.

Si un docteur avait négligé de commencer ses leçons, il était privé pour l'année des émoluments de la Faculté.

Nul étranger, quels que fussent son rang et son grade, n'avait le droit d'exercer la médecine à Angers ou dans les faubourgs, sans avoir fait preuve de sa capacité dans un débat public devant les docteurs.

Chaque année tous les écoliers et bacheliers étaient tenus de payer, le lendemain de la fête de saint Luc, 20 sous tournois (environ 36 francs), à leurs maîtres, et 20 deniers tournois (environ 3 francs), au bedeau de la Faculté de médecine.

Le bedeau était, dans l'organisation de l'École, un personnage. Lorsque son emploi devenait vacant, il était procédé à son remplacement par une élection à laquelle prenaient part les docteurs, licenciés et bacheliers. Les suffrages de deux bacheliers ne comptaient que pour un. Le bedeau était présenté au recteur et au collège de l'Université, puis admis au serment et inscrit sur les registres. Il devait se rendre souvent chez le doyen et les docteurs pour prendre les ordres de la Faculté. Il conduisait et reconduisait, armé d'une verge, les docteurs aux leçons ordinaires et aux actes solennels et y demeurait du com-

Digitized by Google

mencement à la fin, disent les statuts, *a principio ad finem stabit*. Le bedeau proclamait les fêtes qu'on était en usage de célébrer et les actes solennels de la Faculté, dans les salles où enseignaient les docteurs. Il citait devant le conservateur des privilèges de l'Université ceux qui exerçaient illicitement dans la ville ou dans les faubourgs, toutes les fois qu'il lui en était donné l'ordre par un docteur ou un licencié.

Les Facultés réunies avaient un grand bedeau qui tenait, au XIVe siècle, sa masse de la libéralité du Chapitre Saint-Maurice, auquel il prêtait serment de la remettre. Plus tard, il fut spécialement attaché au service du recteur qu'il précédait dans les cérémonies; sa nomination était faite par l'Université.

On cite parmi les maîtres, quand furent rédigés au XVe siècle les statuts de la Faculté de médecine d'Angers, Gilbert Droulin, curé de Chantocé, et, encore en fonctions en 1499, Nicolas Viard, désigné par lettres du roi René, à Aix, 5 mars 1472, comme médecin public de la ville d'Angers, Jean Michel, auteur du *Mystère de la Passion*, « célébré moult triomphalement à Angers, en 1486. »

A. DE VILLIERS.

Digitized by Google

LES

SEIGNEURS DU FIEF DE LAMBROISE

DE 1436 A 1789

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

On lit dans le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 40, au mot Lambroise : « Ancien fief et seigneurie avec château fort, dont je n'ai pas trouvé mention avant la fin du XVIe siècle. On en attribue la construction à Simon de Maillé, archevêque de Tours, qui aurait donné à cette demeure transformée le nom chéri de sa mère, Ambroise. C'est de cette résidence qu'il date la promulgation des décrets du concile provincial de 1583. Il y mourut le 11 janvier 1597. » Plus loin, au mot *Maillé* (Simon), le même auteur dit que, « d'après les actes mêmes de sa paroisse, Simon de Maillé mourut à Lambroise le 11 janvier 1596, âgé de 82 ans. » Il ajoute que « ses entrailles furent inhumées le 13 dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice-sur-Loire, son cœur dans l'église de Milly-le-Meugon, son corps dans la cathédrale de Tours... » Enfin, au mot *Saint-Sulpice*, on remarque le passage suivant : « Son église fut sans doute la chapelle du château, qui prend, lors de sa reconstruction au XVIe siècle, le nom de Lambroise. »

Digitized by Google

Or, grâce à l'acquisition d'une série de documents inédits qui figurent dans la collection particulière de nos manuscrits relatifs à l'Anjou et au Maine, nous avons appris que, longtemps avant la construction élevée par Simon de Maillé, il existait sur le territoire de Saint-Sulpice-sur-Loire, un château qui portait le nom de Lambroise. Cet édifice n'a donc pas été ainsi appelé en souvenir de la mère de l'archevêque de Tours, comme on l'avait supposé jusqu'à nos jours.

Le 29 août 1435, noble homme Foucquet du Melle, écuyer, seigneur de Couvrigné en Normandie, époux de noble damoiselle Marie de Mathefelon, acquiert plusieurs rentes et héritages situés dans la paroisse de Saint-Sulpice, de Jehan Benoist « paroissien dudict Sainct-Sulpice, » mari de Gillette. Le 23 décembre, Gillette ratifie ce contrat de vente. Le 29 octobre 1436, le seigneur du Melle achète du même personnage « l'ostel, terres, domaines et appartenances du lieu de Lambreze », avec le fief de la Gloriette. La pièce mentionne « la cour dudict lieu, les jardins, le moulin, la fontaine, les prés, etc. » Le 14 décembre, Gillette ratifie la convention. Le 17 novembre 1464, Foucquet du Melle s'intitule seigneur de Saint-Sulpice. Le 13 décembre 1474 et le 21 avril 1475, Guillaume du Melle, fils du précédent, prend possession de la maison et du fief de « Lambreze » ainsi que de la tierce partie par individis de la terre de Saint-Sulpice, dont Foucquet du Melle et Marie de Mathefelon lui font abandon.

Une transaction intervient le 21 avril 1479 entre Guillaume du Melle, alors qualifié d'écuyer, seigneur de Lambroise, et Catherine de Maimbier, son épouse, d'une part, et Jehan Ourseau l'aîné, mari de Guillemine, veuve de Jehan Bory, d'autre part. Ourseau et sa femme consentent à « l'entherinement des lettres de resciscion par luy obtenues pour lezion par lui prétendue dans le bail consenty audict Jehan Bory et Guillemine, sa femme, par feu Foucquet du

Digitized by Google

Melle, escuyer, seigneur de Couvrigné, de Sainct-Sulpice et de Lambroise, de mazerils, courtils et ouche, sis dans un tenant près la maison de Lambroise, joignant d'une part l'ayreau et apartenances des héritiers feu Peloüeille, d'autre et d'un bout le chemin de Lambroise en rivière, d'autre bout les bois et terres de Lambroise, pour deux chapons et dix sols de cens. » Les époux Ourseau acceptèrent aussi « le resiliement dudict bail. »

En 1507, Robert du Melle, écuyer, était seigneur de Lambroise. Le 27 février 1521, François du Melle, écuyer, seigneur de Couvrigné, cédait à sa femme Prégente de Maillé, les seigneuries de Lambroise et de Saint-Sulpice, « en remplacement des terres de Quictebeuf et du Boullay-Belten, au pays de Normandie, à elle appartenantes, par luy cy devant vendues la somme de 3,000 livres. » Dans cet acte, Lambroise est écrit « Lambraize. » Le 18 avril 1526, messire Guy de Maillé, chevalier, seigneur de Brézé et du Melle, époux de Jeanne de Louant, prend possession, par procureur, de la terre de « Lambroyse. » Ambroise de Melun, veuve de Hardouin de Maillé, est qualifiée de « mère dudit chevallier et de ladite Prégente. » Le représentant de Guy de Maillé déclare qu'il « a prins les clefz et fermé l'huys de l'entrée principale d'icelle maison », qu'il a allumé du feu dans une des cheminées, visité les salles et les chambres, parcouru les jardins, examiné les arbres. » Il dit aussi qu'il « a prins plusieurs branches et rameaux d'iceulx. »

En 1551, Philippe de Maillé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de ses gardes, est seigneur de Lambroise et de Saint-Sulpice. Puis, Simon de Maillé, archevêque de Tours en 1555, séjourna à son tour au château de Lambroise transformé par ses soins. Une nuit, il faillit périr sous l'écroulement des bâtiments neufs, d'où plusieurs de ses domestiques furent retirés morts ou blessés. A la fin des luttes religieuses, la place fut occupée par

Digitized by Google

une garnison de guerre détachée de la garnison d'Angers, sous le commandement, dès 1593, de Christophe Cador, avocat au Parlement. La chapelle, d'un style élégant, date du XVIe siècle. Le 3 décembre 1598, Jacques des Vignes, chevalier, sieur de la Bastide, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, capitaine et gouverneur des Ponts-de-Cé, mari d'Ambroise Dufresne, achète de haut et puissant seigneur messire Charles de Maillé, chevalier, seigneur de Brézé, Milly, Meigné, Lambroise, mari de Jacquine de Thévalle, neveu de Simon de Maillé, décédé en 1596, la seigneurie de Lambroise et ses dépendances, pour le prix de 55,650 francs. Le 4 décembre de la même année, la dame Ambroise Dufresne prend possession de son nouveau domaine au nom de son mari.

Le 25 février 1599, un acquêt de 30 écus était consenti par le seigneur de la Chalonnière à messire Jacques des Vignes, pour la vente de la terre de Lambroise, « en ce qu'il y en a en la mouvance du fief de la Chalonnière. » Certaines parties de la seigneurie de Lambroise relevaient alors de la baronnie de Blaison, d'autres des fiefs de Faillet, de Chaudron, de la Varanne, etc. Mentionnons aussi un autre acquêt consenti le 16 mars de la même année à Jacques des Vignes par messire Jehan de Lévis, vicomte de Mirepoix, chambellan ordinaire du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et gouverneur pour Sa Majesté « en sa conté de Foix », pour les ventes de la terre de Lambroise.

Le 29 septembre 1614, messire Jehan de Loubes, « seigneur baron de Saulce, y demeurant paroisse de Poizay, païs du Perche-Gouët », époux de Barbe Dubellay, achète les seigneuries de Lambroise et du Verger de messire Claude de la Crossonnière, époux de Marie de Chevigné, fille et héritière de dame Ambroise Dufresne, épouse en secondes noces de Jacques des Vignes, à la charge de relever des seigneuries de Rochefort et de Blaison, ainsi que

Digitized by Google

de plusieurs autres, moyennant le prix de 46,500 livres. Ce contrat est ratifié ensuite par Marie de Chevigné. Enfin, le 23 mai 1616, un acquêt de 1,500 livres est consenti par Jean Pyau, écuyer, sieur de l'Hommeau comme procureur de Monsieur le prince de Condé, à messire Jean de Loubes, pour les ventes de la terre de Lambroise, « en ce qu'il y en a en la mouvance de la baronnerie de Rochefort. » Jean de Loubes mourut le 17 février 1668, âgé de 90 ans. Il avait cédé, le 2 mai 1643, trois quartiers de vigne à Bertrand Goury, prêtre chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas, desservie en l'église de Saint-Sulpice. Ce chapelain en devait les dîmes au curé de la paroisse, nommé Lézin Desaires.

La terre, saisie judiciairement, dit l'auteur du *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, sur Jean de Loubes, son petit-fils, fut adjugée le 3 août 1702 à Jean Chérouvrier des Grassières, inspecteur général de la marine en Bretagne, mari de Jeanne Révol, qui y meurt le 19 avril 1717, âgé de 46 ans. Leur gendre, Galliot Mandat, maître des requêtes, y résidait en 1738 avec sa femme Marie-Anne Chérouvrier des Grassières. Après les Galliot, la terre fut possédée par Jeanne Ribaut de l'Isle, femme de Raoul-René Petit, seigneur de Blaison, dont la fille y épousa dans la chapelle, le 13 septembre 1773, Jacques-Dominique de Buzelet, lieutenant-colonel de dragons. Le château, dont M. C. Port donne une intéressante description, avait été restauré pendant le cours du XVIIIe siècle.

André Joubert.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE THÉATRE D'ANGERS

TROISIÈME PARTIE

LE THÉATRE D'ANGERS SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

(suite)

CHAPITRE II

Les spectacles de l'an XII à 1807. — Chazel et Gamas, directeurs privilégiés. — Troupe des Variétés de Nantes. — Potier. — Pièces interdites par la censure. — Troupe d'opéra de M. Constant. — Représentations de M. Jousserand et Mlle Rolandeau. — *Le prix de la vertu ou Encore un hermite*, ballet-pantomime. — La salle de spectacle de la place de la Commune choisie pour théâtre municipal.

En l'an XII, une nouvelle division de la France en arrondissements théâtraux réunit Angers aux villes d'Orléans, Blois et Tours. Les directeurs, Dufayel et Cauvin, demeurèrent sans doute au Mans, qu'ils exploitaient déjà concurremment avec Angers, tandis que la troupe de Tours, sous la direction de MM. Chazel et Gamas, les remplace en cette dernière ville. Ceux-ci débutent, à la salle de la place de la Commune, le 8 prairial. Parmi les pièces données par cette compagnie, nous trouvons : *les Mines de Pologne ou Edwinski et Floreska*, comédie ; *la Cloison*, comédie ; *Marton et Frontin ou Assaut de valets*,

Digitized by Google

comédie; *Grippardin*, vaudeville; *Paul et Virginie*, opéra; *les Bizarreries de la fortune*, comédie; *la Prison militaire*, comédie; *la Ceinture magique*, comédie; *Roméo et Juliette*, tragédie; *une Heure de mariage*, opéra nouveau; *l'Épreuve villageoise*, opéra de Grétry; *le Danger des liaisons*, comédie; *le Chevalier noir*, mélodrame; *le Babillard*, comédie; *Ida ou le Jupon vert*, comédie anecdotique en deux actes, etc... La troupe est accompagnée de danseurs pour les ballets et pantomimes. M. Larre et Mlle Chinard dansent *le Menuet de la Cour* et *la Gavotte de Vestris*. Le 20 prairial, on donne *la Fille mal gardée*, grand ballet-pantomime dans lequel paraissent M. Eugène Huss, élève et remplaçant du célèbre Dauberval au grand opéra de Paris, M. Spitallier, premier danseur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, et Mlle Julie Marchand, jeune danseuse du théâtre des Arts. Puis, vers la fin du séjour de la troupe, M. Descantons, professeur de physique, vient donner des intermèdes de prestidigitation et est remplacé, dans les derniers jours, par la troupe des sauteurs, danseurs de corde et sur un fil de fer, de M. Romanini.

Le 26 thermidor, les *Affiches d'Angers* annoncent la mise en vente, chez le libraire Pavie, d'une pièce de théâtre, *les deux Mariages*, comédie-ballet en deux actes, œuvre d'un Angevin, Antoine-Augustin Malinas[1]. Le journal ne dit pas que cette pièce ait été jouée sur le théâtre d'Angers. L'annonce est suivie d'un éloge de cette œuvre qui est d'un cadre trop resserré pour que l'auteur ait pu

[1] Malinas, Antoine-Augustin, fils d'un armateur de Nantes, né à Angers, le 25 octobre 1777, mort le 5 novembre 1838, s'était d'abord appliqué aux sciences et avait ouvert, rue de l'Aiguillerie, une pharmacie qui épuisa ses ressources et qu'il dut fermer peu de temps après. Il se consacra dès lors à l'enseignement, donnant des leçons particulières ou dans les pensions (an XI) et faisant un cours de grammaire générale qui attirait de nombreux auditeurs. Il fut plus tard un des premiers initiateurs de la méthode mutuelle. Il a laissé de nombreuses poésies et une tragédie dont nous aurons l'occasion de parler plus loin.

Digitized by Google

approfondir les caractères, mais ne laisse pas toutefois que d'intéresser par des traits assez bien choisis et un comique enjoué.

Cette appréciation bienveillante était l'œuvre de l'auteur lui-même. Comme elle était rédigée de telle sorte qu'elle paraissait avoir été faite par l'éditeur, le libraire Pavie demanda une rectification, déclarant qu'il n'était pour rien dans cet article dont il n'avait pas même eu connaissance. Les *Affiches* du 28 thermidor reproduisent cette déclaration et le rédacteur du journal ajoute que l'article en question lui a été apporté par M. Malinas lui-même et signé de lui.

Au commencement de l'an XII nous trouvons à Angers la troupe dramatique et lyrique dirigée par M. Gamas, associé de MM. Chazel père et fils. Elle débute, le 10 novembre 1804, par *le Conciliateur ou l'Homme aimable*, comédie en cinq actes, suivie de *une Heure de mariage*, opéra nouveau.

Elle donne à la fois des drames : *Caroline Storm ou Frédéric digne du trône; Misanthropie et Repentir; Tekeli ou le Siège de Mongatz; les Maures d'Espagne ou le Pouvoir de l'Enfance; le Fils criminel ou le Tribunal invisible*, pièce nouvelle héroïque et comique; *Bélisaire ou le grand Homme et le Malheur; l'Orphelin anglais ou le Lord menuisier*, pièce déjà ancienne de l'Angevin de Longueil, etc...; des comédies : *le Jaloux malgré lui; M. Musard ou comme le temps passe*, de Picard; *Shakespeare amoureux ou la Pièce à l'étude; le Sourd et l'Aveugle*, folie; *la Femme juge et partie ou le Mari jugé par sa femme*, pièce de haut comique; *la Maison à deux portes ou les Intrigues de Merlin;* etc.; et des opéras : *Un Quart-d'heure de silence*, de Gaveaux; *le Médecin turc ou le Fou supposé*, de Nicolo; *le Bouffe et le Tailleur*, de Gaveaux; *Héléna ou la Fuite de Constantin*, de Méhul, etc...

Digitized by Google

Les *Affiches d'Angers* font le plus grand éloge de la troupe, notamment de l'ingénue, Mlle Jenny Pierson, qui, toute jeune encore, donne des preuves d'intelligence dans les rôles qui lui sont confiés. Cette artiste doit avoir son bénéfice le 3 décembre. Dans la soirée du 27 novembre, elle s'avance sur la scène, conduite par son père, et adresse au public un compliment en vers pour le prier d'assister à cette représentation.

Le journal loue le compliment, œuvre sans doute d'un artiste de la troupe, et surtout la façon gracieuse dont ces vers ont été débités.

La représentation annoncée fut fructueuse et le journal en profite pour renouveler l'éloge de Mlle Pierson qui est très aimée du public, « lequel n'applaudit pas un talent formé, mais récompense les premiers pas dans une carrière qui demande de grandes études et de grands talents ».

Il cite également parmi les artistes : M. Therrigny, qui est pénétré de son art et joint à un organe sonore une diction pure et variée et des attitudes théâtrales ; Mme Grandville, qui a déjà fait partie de deux troupes différentes ayant joué à Angers et a obtenu les plus grands succès, notamment dans *Fanchon la vielleuse* et dans Armantine d'*une Folie* ; son mari, qui joue les rôles de valets dans les pièces de haut comique ; M. Chazel fils, fait pour le disputer aux pères nobles des théâtres de la capitale et qui est déplacé à force de talent dans les mélodrames [1].

Le 23 décembre, M. Garnier, ci-devant directeur de l'Opéra-Bouffe de Paris, vient donner avec sa troupe une représentation unique composée de trois comédies : *Défiance et Malice, les Engagements du Vaudeville* et *Fanchon toute seule.*

Le 30 janvier 1805, la troupe des Variétés de Nantes revient à Angers. Outre le directeur et son fils, cette com-

[1] Sous la Restauration, cet acteur fut attaché au théâtre de l'Odéon où il fit de nombreuses créations.

Digitized by Google

pagnie contient des artistes de talent, notamment le père noble Francisque et particulièrement le célèbre acteur comique Potier [1] qui venait d'obtenir à Bordeaux les plus grands succès. Il se contentait alors de jouer le répertoire de Brunet qu'il devait plus tard égaler sinon surpasser.

Parmi les pièces données par cette troupe, nous trouvons : *les Visitandines*, opéra de Devienne; *Gentil-Bernard*, opéra; *le Jugement de Dieu*, pièce héroïque; *les Chevaliers bretons*, comédie héroïque; *Voltaire à Ferney ou les Serfs du Mont Jura*, vaudeville nouveau; *les deux Grenadiers ou la Méprise par ressemblance*, comédie; *Nicaise, peintre; François et Rouffignac*, vaudevilles; *Santeuil et Dominique*, comédie; *les trois Fanchons*, vaudeville nouveau; *le Mariage du Capucin*, comédie; *les Charbonniers de la forêt d'Olsbach*, opéra-vaudeville. Mais c'est surtout Potier qui attire la foule avec son répertoire comique. Il joue de nombreux vaudevilles, parmi lesquels nous citerons seulement : *le Remouleur et la Meunière; Manon la ravaudeuse*, parodie de *Fanchon la veilleuse; le Mariage de Cri-Cri ou le Mitron de la rue de Lourcine; le Suicide de Falaise ou la Famille des Jobards; Seringa ou la Fleur des apothicaires; Pommadin le galant perruquier*, etc...

Cette troupe quitte Angers le 9 ventôse — 28 février 1805 — et est remplacée, dès le mois suivant, par celle de M. Gamas qui donne un certain nombre de nouveautés, notamment : *la jeune Prude ou les femmes entre elles*, de Dupaty et Dalayrac; *Corali ou la Lanterne magique*,

[1] Potier des Cailletières, Charles-Gabriel, né à Paris, le 23 octobre 1774, mort le 19 mai 1838, avait été élève de l'Ecole militaire et avait ensuite servi, pendant plusieurs années, dans un régiment. Libéré en 1796, il entra au théâtre et obtint de grands succès, notamment à Rennes, à Nantes et à Bordeaux. Engagé au théâtre des Variétés, à Paris, il y débuta, le 8 mai 1809, auprès de Brunet qu'il avait jusqu'alors imité, mais à côté duquel il sut créer un nouveau genre et acquérir une réputation au moins égale à celle de son camarade.

Digitized by Google

de Grétry neveu : *le Tonnellier*, d'Audinot, musique de Nicolo ; *le Mari colère*, de Gaveaux ; *l'Officier cosaque; Marianne; Sancho Pança*, de Philidor ; *Milton*, de Spontini ; *la Cinquantaine; le Jaloux malade*, de M. Dupaty ; *les deux Pères ou la Leçon de Botanique; Piron avec ses amis*, de Radet et Desfontaines ; *Florian*, de Bouilly ; *la Bataille d'Antioche*, tragédie burlesque à grand spectacle, etc...

Parmi les artistes qui ont eu le plus de succès, les *Affiches d'Angers* citent Mmes Saint-Léger, Dorvilliers, Bridault, Saint-Ange, Sophie Dorvilliers, et MM. Duchâteau, Labat, Delarue, Vaugeois, Pétigny, Signol, qui ont des représentations à leur bénéfice, ainsi que M. Ormel, le chef d'orchestre. Ce dernier, dit le journal, a les plus grands droits à la bienveillance du public, ayant habité longtemps Angers où ses talents sont connus de tous.

Le répertoire de Gamas, adressé au préfet Nardon, avait été transmis par celui-ci à la Municipalité d'Angers, le 24 ventôse, avec une lettre invitant cette administration à interdire la représentation d'un certain nombre de pièces portées sur cette liste et qu'il considérait sans doute comme royalistes, telles que *Richard-Cœur-de-Lion; le Comte d'Albret; le Trésor supposé*, de Méhul ; *le Droit du seigneur*, de Martini ; *la Soirée orageuse*, de Dalayrac. Une autre pièce, *les Francs-Maçons*, est interdite par lettre du 1er germinal, du moins jusqu'à ce qu'elle ait été lue et examinée, l'administration désirant se rendre compte si elle ne contient pas quelques attaques contre une société que le nouvel empereur tenait à ménager [1].

La Partie de chasse d'Henri IV, de Collé, était aussi classée au nombre des pièces interdites. Au mois de décembre précédent elle avait été jouée avec un grand succès par M. Chazel, dans le rôle d'Henri IV, et M. Therri-

[1] Lettre du 1er germinal an XIII. *Arch. Mun.*

Digitized by Google

gny, dans celui de Sully. Les *Affiches d'Angers*, en constatant l'empressement mis par le public à venir assister à cette représentation, avaient bien prétendu que les spectateurs avaient applaudi avec d'autant plus d'enthousiasme que dans chaque trait de bienfaisance, dans chaque vertu du roi, ils avaient reconnu Napoléon [1]. Mais le préfet ne s'y était pas laissé prendre. Il avait compris que les applaudissements, loin de s'adresser à l'empereur, étaient, au contraire, une sorte de protestation des monarchistes contre le nouveau gouvernement. Aussi s'était-il empressé, par lettre du 6 nivôse an XIII — 27 décembre 1804 — de défendre toute nouvelle représentation de cette comédie.

Le 9 juin 1805, retour de la troupe de comédie et d'opéra de M. Gamas, dans laquelle on retrouve les mêmes acteurs qui en faisaient partie précédemment : MM. Chazel père et fils, Therrigny, Grandville, Duchâteau, etc., et Mmes Gamas, Saint-Léger et Jenny Pierson.

Quelques jours après l'arrivée de celle-ci, M. Constant, directeur d'une compagnie lyrique, demandait à la Municipalité d'Angers l'autorisation d'ouvrir la salle de spectacle de la place du Ralliement, qui n'avait été occupée qu'accidentellement l'année précédente par des saltimbanques et des spectacles mécaniques ou de marionnettes. Cette autorisation lui ayant été accordée, M. Constant, dont les pensionnaires avaient, au dire des *Affiches d'Angers*, obtenu au Mans un grand succès, arrive pour la foire de la Fête-Dieu et débute, le 15 juin, par *la Laitière de Bercy*, fait historique en deux actes, *Ma Tante Aurore*, opéra de Boieldieu, et un compliment en prose mêlé de chant. Son répertoire contient fort peu de nouveautés.

Soit que les spectateurs d'Angers fussent plus difficiles que ceux du Mans, soit que les artistes de Gamas fussent supérieurs à ceux de Constant, ce dernier directeur ne peut

[1] *Affiches d'Angers* du 24 frimaire an XIII — 15 décembre 1804 (n° 42).

Digitized by Google

parvenir à attirer le public à ses spectacles, dont les *Affiches d'Angers* oublient même souvent de publier les programmes. Il persiste à jouer, pendant les mois de juillet et d'août, mais sans plus de succès, et se décide à retourner au Mans au commencement de septembre.

Pendant ce temps, M. Gamas faisait de brillantes affaires. Le 21 juin, il avait fait venir en représentations, M. Jousserand, comédien ordinaire de l'empereur, attaché au théâtre de l'Opéra-Comique. Cet artiste joue les pièces de son répertoire, *Félix*, avec Mlle Pierson; *Adolphe et Clara*, avec Mme Saint-Léger; *Lisbeth; Philippe et Georgette; le Médecin Turc*, avec Mlle Pierson, qui obtient un grand succès surtout dans la scène où elle chante et danse à la fois; *L'Officier français; une Folie.* A la dernière représentation, le 22 juin, cet artiste consent à chanter, sur la demande du public, *la Gasconne*, le dernier succès du célèbre Garat. Le journal constate que Jousserand a été parfaitement secondé par les artistes de la troupe, notamment MM. Chazel et Duchâteau et Mme Saint-Léger.

Après son départ, Gamas donne quelques pièces nouvelles : *un tour de Soubrette*, comédie; *Dom César de Souza ou l'Hermite du Mont-Pausilippe*, drame; *la Leçon conjugale ou l'Avis aux maris*, comédie; *la grand'ville*, tableau politique et moral de Picard; *Fitz-Henri ou la Fille coupable et repentante*, fait historique; *les Amours de Fulbert et Cécile*, opéra; *les Templiers*, tragédie de Renouard; *Henri de Bavière*, opéra; *la Mort de Jeanne d'Arc dite la pucelle d'Orléans*, tragédie; *une Matinée de M. de Catinat, maréchal de France*, opéra de Dalayrac, etc.

Le 5 juillet, on annonce que, pendant la fermeture de l'Opéra-Comique de Paris, Mlle Rolandeau, une des premières cantatrices de ce théâtre et comédienne ordinaire de S. M. l'empereur, viendra donner quelques représentations. Le 13, on joue, pour son début, *l'Original*, comédie,

Digitized by Google

et deux opéras, *Alexis ou l'Erreur d'un bon père*, de Dalayrac, dans lequel Mlle Rolandeau joue le rôle d'Alexis, et l'*Opéra-Comique* de Della-Maria; le 14, *les Prétendus* de Lemoyne; le 16, *la Fausse Magie* et *Adolphe et Clara*.

Le prix des places a été tiercé; on prend 3 francs aux premières; 1 fr. 80 aux secondes et 1 fr. 10 au parterre.

Les *Affiches d'Angers* se plaignent du petit nombre de personnes qui suivent ces représentations. Il est vrai, ajoute le rédacteur de ce journal, que la classe riche est à la campagne et que l'augmentation du prix des places éloigne du théâtre les petites bourses. Cependant la troisième représentation de Mlle Rolandeau a attiré la foule. On fait une ovation à l'artiste et on lance sur la scène une couronne de fleurs que ses camarades placent sur sa tête, au bruit des applaudissements des spectateurs. Un des acteurs donne lecture des vers suivants qui étaient attachés à la couronne :

Allégorie à Mlle Rolandeau.

Dans une fête, un jour, les immortels,
Rassasiés d'encens, de nectar, d'ambroisie,
Voulurent goûter des plaisirs plus réels,
Savourer d'un concert la douce mélodie :
« Qu'on cherche Euterpe alors, dit Apollon. »
Mercure part, mais sa recherche est vaine.
Euterpe n'était plus dans le sacré vallon !
« Quoi, dit le dieu des arts, encore une fredaine !
« Pour moi le cas n'est pas nouveau.
« Visite Angers ! Va ! cours sans prendre haleine.
« Tu la retrouveras sans peine,
« Elle aura pris les traits de Rolandeau. »

Cette lecture soulève une nouvelle salve d'applaudissements et Mlle Rolandeau consent à donner une nouvelle représentation composée du *Marquis de Tulipano* et du *Tableau parlant*, opéras de son répertoire.

Digitized by Google

Le 25 juillet, on donne, au bénéfice de Mme Gamas, *le Menuisier de Livonie ou les illustres voyageurs*, comédie nouvelle, suivie de *Michel Cervantes*, grand opéra en trois actes, paroles de M. Gamas[1], musique de Foïgnet[2].

Le 27 du même mois, M. Jousserand, dont les *Affiches d'Angers* n'avaient pas cependant mentionné le retour, joue avec Mlle Rolandeau, sa camarade, *l'Opéra-Comique*, *le Prisonnier ou la ressemblance*, de Della-Maria, et *le Calife de Bagdad*, de Boïeldieu.

Le 28 août 1805, une nouvelle troupe, sous la régie de M. Duplan, arrive à Angers. Elle donne surtout des pièces de l'ancien répertoire, des comédies de Molière, Régnard et Marivaux, les tragédies de Voltaire et quelques pièces nouvelles. *Le Tyran domestique ou l'intérieur d'un ménage*, de Duval; *le Petit Poucet ou l'Orphelin de la forêt*, mélodrame, orné de tout son spectacle, terminé par le combat des bêtes féroces contre le géant Barbastal et par une pluie de feu en flammes de Bengale; *le Vin, le Jeu et les Femmes*, opéra nouveau; *Rosa ou l'Hermitage du torrent*, mélodrame; *la Mère Camus*, vaudeville; *Honneur et indigence ou le divorce par amour*, drame; *Philippe d'Alsace, comte de Flandre*, mélodrame; *le Jugement de Salomon*, mélodrame; *Clémence et Waldémar ou le Peintre par amour; Victor ou l'Enfant de la forêt*, drame, etc... La troupe fait sa clôture le 28 octobre. Parmi les artistes cités par le journal, nous trouvons les noms de MM. Sircourt et Auguste, qui ont des représentations à leurs bénéfices.

[1] Nous n'avons pu découvrir si ce Gamas, directeur du théâtre d'Angers, est le même personnage qui fit jouer à Paris, le 24 novembre 1792, sur le théâtre des Amis de la Patrie, *Les Emigrés aux terres australes*, comédie ultra-révolutionnaire, et, le 9 brumaire an III (30 octobre 1794), sur le théâtre de la République, *Cange ou le commissionnaire de Lazare*, comédie en un acte, qui obtint un vif succès. (V. Welschinger. *Le Théâtre de la Révolution*, 3e éd., 1881, Charavay, pages 210 et 244.)

[2] Le chef d'orchestre de la troupe vraisemblablement.

Digitized by Google

Le 1er novembre, retour de M. Ferville, avec Potier, Francisque et Mlle Derouville.

Parmi les nouvelles pièces jouées par cette compagnie nous trouvons : *le Coche d'Auxerre ou le Naufrage pour rire*; *Ida ou que deviendra-t-elle? Maître André et Poinsinet ou le perruquier poète tragique; le Mariage de Scarron; Émilie ou les Femmes à la mode; le Mariage impromptu ou une heure d'absence; le Mariage interrompu ou les Amours du bon vieux temps; Dubelloy, auteur tragique ou les Templiers; Adèle ou les Métamorphoses; la Fille Jockei ou le prix de la course; Arlequin et Scapin rivaux; l'Intrigue sur les toits; la réception des Dames de la Halle ou Vadé chez lui; les Suppléants ou le Malentendu; la Gageure inutile ou Plus de peur que de mal; Sophie Arnould, actrice de l'Opéra, ou un Trait de bienfaisance; Pistache et Boutrimé ou les Étrennes du jour de l'an*; *le Désespoir de Jocrisse*, folie; *le Pont des Arts*; *le Mur mitoyen ou le Divorce rompu*; *Danière à Gonesse ou la Tireuse de cartes; le Quaterne ou le Billet perdu et retrouvé; Mademoiselle Gaussin ou le Billet en blanc*, etc.

Le 3 novembre, à la nouvelle de la victoire remportée par l'empereur contre les Russes, M. Ferville avait ajouté à la fin de la pièce de Marsollier, *les Deux petits Savoyards*, un intermède de chant ayant pour but de célébrer ce nouveau succès de l'armée française.

Le 5 décembre, il donne, au bénéfice de Potier, *le Turc de la rue Saint-Denis ou le Mari confident malgré lui; Élisabeth du Tyrol ou les Hermites muets*, et *Philippe le savoyard ou l'origine des Ponts-Neufs*, pièces nouvelles.

Il fait sa clôture le 15 du même mois.

Pendant que cette troupe jouait à la salle de la place de la Commune, M. Constant était revenu à la tête d'une compagnie lyrique donner des représentations à celle de la

Digitized by Google

place du Ralliement, pendant la foire de la Saint-Martin, du 12 au 25 novembre. Son répertoire, composé de comédies et surtout d'opéras comiques, déjà connus presque tous à Angers, ne paraît pas avoir attiré la foule; nous citerons seulement parmi les pièces jouées par cette troupe *l'Amour à l'Anglaise ou les deux jambes de bois*; *Caroline ou le Tableau; Julie et Saint-Alme*, opéra en trois actes, etc.

Le 19 janvier 1806, une troupe de passage vient donner une représentation unique composée d'un mélodrame, *la Guerrière des sept montagnes ou la Laitière des bords du Rhin*, suivi d'une comédie, *l'Heureux quiproquo*.

Le 24 de ce mois, la troupe des *Variétés* de Bordeaux, donne également une seule représentation comprenant *un et un font onze ou l'Oncle acteur*, vaudeville épigrammatique, *le voyage de Frontin dans la malle ou le Mariage interrompu*, vaudeville-folie, et *Défiance et Malice ou le prêté rendu*, comédie.

Le 26, une autre troupe de mélodrames, probablement celle qui a déjà donné une représentation le 19, vient occuper la salle de la place de la Commune; parmi les pièces jouées par cette compagnie nous trouvons : *Odon de Saint-Amand, grand maître des Templiers*, fait historique en trois actes, à grand spectacle; *le Père jugé à mort par son Fils ou le Triomphe de la Nature*, drame en cinq actes; *Roméo et Juliette ou les Tombeaux de Vérone*, tragédie; *Rosa*, mélodrame en trois actes, suivi d'un ballet de la composition de Becquet, directeur de la troupe; *le Prisonnier pour dettes ou le Tableau au salon*, comédie; *Florian chez le duc de Penthièvre*, comédie-vaudeville; *les Rivaux Amis ou le double rendez-vous*, comédie en un acte; *Rodrigue et Cunégonde*, galimatias-burlesco-mélo-patho-dramatique en quatre actes, sans entr'actes, suivi du *Ballet des Quakers; les Fureurs de l'amour*, tragédie burlesque; *l'Enfance de l'amour*, tragédie burlesque; *le Déserteur*, pantomime-ballet en trois actes; *les Fagottiers ou le Niais*

Digitized by Google

dupé, ballet-pantomime; *la Fête à la Paix*, grand tournois, ballet-pantomime en l'honneur des conquêtes des armées françaises; *la Bataille des trois Empereurs ou le Combat d'Austerlitz*, fait historique à grand spectacle; enfin une pièce locale dont nous n'avons pu découvrir l'auteur, à moins que ce ne fût un acteur de la troupe, ayant pour titre *le Prix de la fidélité ou Encore une hermite*, ballet-pantomime-divertissement en un acte, de la composition d'un amateur habitant de cette ville, précédé d'un prologue et orné d'un ballet grotesque.

Parmi les artistes de cette compagnie, nous trouvons la femme et les filles du directeur, Mme et Mlles Becquet, Mmes Talon et de Melle et MM. Auguste et Martin, au profit desquels on donne des représentations à bénéfice [1].

Le 22 mars, début de la troupe Ferville, comprenant toujours Potier, Francisque et Mlle Derouville; elle donne quelques nouveautés, parmi lesquelles nous citerons : *la Jeune Mère*, comédie; *Janvier et Nivôse*, vaudeville allégorique; *la Duègne et le Valet*, vaudeville; *l'Intrigue dans la hotte*, vaudeville; *Chaulieu en voyage*, vaudeville; *les Chevilles de Maître Adam*, comédie; *Cadet-Roussel, maître d'école à Chaillot*, vaudeville; *la Jeune Femme colère*, opéra de Boïeldieu; enfin, le 14 avril, pour la clôture, *Richard Cœur-de-Lion*, opéra en trois actes, de Grétry, avec M. Belford, le chef d'orchestre de la troupe, dans le rôle de Blondel.

Cet opéra obtint le plus éclatant succès. Le préfet Bourdon en avait d'abord interdit la représentation, cette pièce ayant été défendue depuis la Révolution. Mais le directeur, Ferville lui ayant prouvé que la police avait permis qu'elle fût jouée à Paris, il avait consenti, par lettre du 9 avril 1806, à ce qu'elle fût donnée sur le théâtre d'Angers.

Le 5 juin, la troupe de M. Gamas débute par *l'Abbé de*

[1] Par lettre du 4 février 1806, le préfet Bourdon a interdit de jouer *Louis XIV et le Masque de fer ou Les Princes jumeaux*, drame, mais a permis de donner *Le Nouvel an ou Le Prix de la fidélité*, vaudeville.

Digitized by Google

l'Épée, fait historique en cinq actes, et *Blaise et Babet*, opéra.

Les artistes sont à peu près les mêmes ; on y retrouve MM. Thérrigny, Chazel fils, Grandville, Martin, Mercier, qui a fait de grands progrès, et Mmes Grandville, Gamas, Saint-Léger et Maillard. Toutefois les *Affiches* citent quelques noms nouveaux, notamment ceux de M. Jouaut-Darouville et de Mme Bellerive, qui a eu un grand succès dans *la Femme jalouse*, pièce en vers de Desforges.

Le répertoire soumis à l'approbation de l'autorité est des plus complet et comprend de nombreuses nouveautés ; nous citerons seulement : *Richard-Cœur-de-Lion*, opéra ; *Léonce*, opéra de Nicolo ; *l'Avocat et le Méfiant*, comédie ; *le Grand Père*, opéra ; *les Danaïdes*, tragédie ; *le Parleur éternel*, comédie ; *Robinson Crusoë dans son île*, fait historique ; *l'Embarras du choix ou le Prix de la beauté*, comédie ; *Hamlet*, tragédie ; *le Diable en vacances ou le Bailli changé en âne*, opéra nouveau du théâtre Montansier, musique de Gaveaux ; *les Marionnettes*, comédie nouvelle ; *les Aveugles de Tolède*, opéra nouveau de Méhul ; *l'Épreuve réciproque*, comédie ; *le Petit Page*, opéra ; *les Tracasseries ou M. et Mme Tatillon*, comédie de Picard ; *le Château de Monténéro*, opéra de Dalayrac ; *le Vieillard et les Jeunes Gens ou le Vrai Tableau du siècle*, comédie ; *le Grand Chasseur ou la Réconciliation des familles*, opéra ; *le Tartufe de mœurs ou l'Homme à sentiments*, comédie nouvelle en cinq actes et en vers, imitée de Shéridan, par M. Chéron, actuellement préfet de Poitiers, jouée au Théâtre-Français ; *la Muette de Sénès*, comédie héroïque ; *le Tableau de Paris ou l'École des jeunes femmes*, comédie nouvelle en cinq actes [1].

[1] Le préfet Bourdon, qui a approuvé le répertoire de la troupe, interdit cependant, par lettre du 17 juin, de jouer *L'Amant Diable*, pièce immorale et de mauvais goût, avant d'en avoir obtenu une autorisation du ministre de la Police.

Digitized by Google

La troupe fait sa clôture le 4 août, par un spectacle au bénéfice du directeur, M. Gamas, terminé par *les Regrets*, compliment allégorique à trois scènes et trois personnages, œuvre sans doute du bénéficiaire.

Quelques jours auparavant, une société d'artistes du théâtre Montansier était venue donner une représentation unique de *la Banqueroute du Savetier*, comédie, avec intermèdes de M. Chapelou, dit Fidjam neveu, célèbre ventriloque.

Pendant que Gamas occupait la salle de la place de la Commune, M. Lesage-Duhazay avait ouvert le théâtre de la place du Ralliement avec une troupe d'opéra. Parmi les artistes, nous trouvons Mmes Dangis, première chanteuse; Moisan, sœur de Mme Dangis; Delilla, Fagalde, Mansuy, duègne; et MM. Lechevalier, Lesage, Waldosky, Kinar, basse-taille, et Rémond, trial.

Le répertoire soumis à l'Administration comprend les titres de 97 pièces, parmi lesquelles nous citerons seulement : *Aline, reine de Golconde* de Boïeldieu; *la Caravane du Caire*, de Grétry; *le Vaisseau Amiral*, de Berton; *Panurge dans l'île des Lanternes*, grand opéra en trois actes, de Grétry; *Œdipe à Colonne*, grand opéra en trois actes, de Sacchini; *les Droits du Seigneur*, de Martini; *Adèle et Dorsan* de Dalayrac; *Pierre-le-Grand*, opéra en trois actes, de Grétry; *la Vengeance*, comédie, etc...

Mais le directeur ne parvient pas à attirer la foule à son spectacle. Le critique théâtral des *Affiches d'Angers* répond, dans le numéro 106 de ce journal, à la lettre d'un abonné qui se plaint qu'on n'ait pas rendu compte des représentations données à la salle de la place du Ralliement. Ce spectacle n'a pas réussi parce que la ville est trop peu importante pour posséder deux théâtres et, de plus, la troupe de M. Lesage-Duhazay est arrivée trop tard et n'est parvenue que très difficilement à composer un orcheste suffisant; en somme, les représentations sont

Digitized by Google

peu suivies. Toutefois, le journaliste rend justice à la composition de cette compagnie, qui contient des artistes de mérite, notamment Mme Dangis, que l'on a vue toute jeune à Angers et qui, grâce à son mari, est devenue une excellente première chanteuse. Quant à M. Dangis, outre ses aptitudes comme chef d'orchestre, c'est encore un compositeur de talent, qui a fait jouer, le 31 juillet, *la Bataille d'Austerlitz*, symphonie à grand orchestre, composée par lui et M. M..., et a pris part à plusieurs concerts donnés par des artistes ou professeurs de la ville, MM. Rousseau, Crémant, Buchet et Varet.

Profitant du départ de Gamas, M. Lesage-Duhazay se transporte le 7 août à la salle de la place de la Commune, espérant y être plus heureux.

Il annonce comme nouveautés, *Clémentine ou la Belle-Mère*, grand opéra du théâtre Feydeau, paroles de Vial, musique de M. Fay; *Rose et Volmar ou la Jeune femme colère*, opéra de Boïeldieu, paroles d'Étienne, tiré du *Mari Instituteur*, de Mme de Genlis, etc.

La troupe quitte Angers le 14 octobre et est remplacée par celle de Ferville, qui a toujours avec lui Francisque, mais a sans doute perdu Potier, car le journal *Les Affiches* ne cite plus son nom, bien qu'il parle, à plusieurs reprises, d'autres artistes de la troupe, MM. Rousseau et Sarthé.

Parmi les pièces, principalement des vaudevilles, données par cette compagnie, nous trouvons : *Théophile ou l'Auberge de Calais; Madame de Sévigné ou l'École de la Jeunesse; Deux Mots ou une Nuit dans la Forêt; Robert le Bossu; les Trois Sœurs; la Jeunesse de Henri V ou la Taverne du grand Amiral; les Marionnettes ou la Loterie*, vaudeville comique et critique; *le Jeune homme de Périgueux ou le Nouveau débarqué; le Salomon de la rue de Chartres; Charles ou les Dangers de l'inconduite*, drame; *la Colonne de Rosbach; le Billet de logement ou le Retour du neveu*; les

Digitized by Google

Deux frères à l'épreuve; Jérôme Dubois et Jeannette Dubut ou Vadé à la Grenouillère, comédie poissarde; *les Sept Charles; Florian et le Braconnier; le Père malgré lui ou le Jeune Homme à la mode; Caponet, ou le Médecin de Falaise*, opéra-vaudeville; *M. Beaufils; l'Incendie ou Jules et Clémence; Sémonislas l'illustre aveugle; les Sylphes ou Isabelle et Gertrude*, de Champein; *le Soldat tout seul ou la Capitulation; les Voitures versées ou le Séducteur en voyage*, de Boïeldieu; *Cartouche ou les Voleurs; M. Giraffe*, folie-vaudeville, etc...

La troupe fait sa clôture le 20 janvier 1807.

Nous n'avons trouvé aucune trace de troupes de comédiens ayant donné des représentations à Angers avant le mois de mai de cette année.

L'arrêté du ministre de l'Intérieur, en date du 25 avril 1807, portant règlement pour les théâtres de la capitale et des départements, en exécution du décret impérial du 8 juin 1806, avait eu pour but de faire disparaître une foule de petits théâtres qui s'étaient ouverts à Paris depuis quelques années et ne donnaient au public que des pièces médiocres, jouées par de mauvais acteurs, et en même temps de faire fermer dans les villes de province les salles de spectacle qui s'étaient ouvertes grâce à la liberté des théâtres, quand le nombre de ces salles n'était pas en rapport avec la population.

Les troupes d'artistes exploitant la province étaient divisées en troupes permanentes, autorisées dans quelques grandes villes seulement, et en troupes ambulantes. La France était partagée en vingt-cinq arrondissements théâtraux exploités par autant de directeurs privilégiés, ayant chacun plusieurs départements à desservir. Ces directeurs étaient autorisés à organiser plusieurs troupes, selon l'importance des villes et des théâtres compris dans leur arrondissement.

Digitized by Google

Le département de Maine-et-Loire était compris, avec celui d'Indre-et-Loire, dans le 13e arrondissement. La ville d'Angers, considérée comme trop peu importante pour avoir deux théâtres, était classée parmi celles qui ne devaient plus posséder à l'avenir qu'une seule salle de spectacle autorisée.

Dès que les administrateurs des hospices de la ville d'Angers, auxquels appartenait le théâtre de la place du Ralliement, avaient eu connaissance du décret du 26 juin 1806, ils s'étaient empressés de solliciter auprès du préfet et de la municipalité pour obtenir que leur salle fût choisie, de préférence à celle de la place des Halles, pour devenir le théâtre municipal.

Ils faisaient observer que le théâtre de la place des Halles, relégué au fond d'un couloir, ne possédant qu'une seule porte de sortie, puisque les propriétaires voisins avaient refusé d'en laisser ouvrir d'autres sur leurs terrains, était dangereux pour le public et passait pour insalubre, tandis que celui de la place du Ralliement, établi dans un quartier plus central, avec des sorties multiples, était plus salubre, plus sûr, et possédait même à l'intérieur trois puits de sources vives, qui fourniraient suffisamment de l'eau pour parer à un commencement d'incendie [1].

Mais leurs efforts ne devaient pas réussir. Le public, qui avait pris ses habitudes à l'ancien théâtre, n'avait jamais pu se décider à fréquenter la salle neuve, dont la solidité, du reste, inspirait toujours des craintes. Aussi, l'Administration municipale se décida-t-elle à préférer la salle de spectacle de la place de la Commune, malgré sa situation et les nombreux inconvénients qui résultaient de ses dispositions intérieures.

[1] Deschamps avait eu soin, en construisant ce théâtre, de conserver les puits existant tant dans les bâtiments des Grandes Écoles que dans la maison Chevreul qui y avait été englobée.

Digitized by Google

Par suite de cette décision, le théâtre de la place du Ralliement ne pouvait plus être occupé désormais que par des saltimbanques ou des spectacles forains. Le bail consenti par l'Administration des hospices à un sieur Perdrigeon, dut être résilié, moyennant une indemnité de 300 francs accordée à celui-ci. Un nouveau bail fut accordé aux sieurs Aynès et Charrier, propriétaires de l'ancienne salle, pour neuf années, à commencer du 1er janvier 1807. Le prix de location était fixé à 1,000 francs par an pour les six premières années et à 500 francs seulement pour les trois dernières [1].

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre)

[1] Nous devons ce renseignement à l'extrême obligeance de M. Ch. Ménière, dont nous avons eu si souvent déjà à mentionner les intéressantes communications.

Le 9 mars 1806, les sieurs Aynès et Ve Charrier cédaient ce nouveau bail aux époux Boutron, déjà principaux locataires du théâtre de la place des Halles, avec ses dépendances. (*Arch. Mun.*)

Digitized by Google

NOTICE

DE LA

VILLE D'ANGERS

SECONDE PARTIE

INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Il y a dans la ville d'Angers et ses fauxbourgs sept chapitres, dix-sept paroisses, cinq abbayes, vingt-une communautés religieuses de l'un et l'autre sexe, trois hôpitaux et treize chapelles.

Les sept chapitres sont :

Saint-Maurice, cathédrale. — Saint-Laud et Saint-Martin qu'on appelle chapitres royaux. — Saint-Pierre, Saint-Maurille, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mainbœuf qu'on nomme collégiales. Ces deux derniers chapitres sont maintenant réunis au séminaire.

Les dix-sept paroisses sont :

1. Saint-Michel-du-Tertre. — 2. Saint-Maurille. — 3. Saint-Pierre. — 4. Saint-Denis. — 5. Saint-Julien. — 6. Saint-Martin. — 7. Saint-Michel-de-la-Paluds. — 8. Sainte-Croix. — 9. Saint-Maurice. — 10. Saint-Évroul. — 11. Saint-Aignan. — 12. Saint-Germain en Saint-Laud. — 13. Lévière. — 14. La Trinité. — 15. Saint-Jacques. — 16. Saint-Nicolas. — 17. Et Saint-Samson.

Digitized by Google

Les cinq abbayes sont :

1. Saint-Aubin, abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît. — 2. Saint-Nicolas, abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît. — 3. Saint-Serge, abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît. — 4. Toussaint, abbaye de chanoines réguliers, ordre de saint Augustin. — 5. Le Ronceray, abbaye de filles, ordre de saint Benoît.

Un prieuré qui est Lévière, communauté d'hommes de l'ordre de saint Benoît.

Les vingt-une communautés sont :

1. Les Carmes. — 2. Les Augustins. — 3. Les Jacobins. — 4. Les Cordeliers. — 5. Les Minimes. — 6. Les Récolets. 7. Les Capucins. — 8. Les Missionnaires. — 9. Les Frères des Écoles chrétiennes. — 10. Les Ursulines. — 11. La Fidélité. — 12. Le Calvaire. — 13. Sainte-Catherine. — 14. La Visitation. — 15. Les Carmélites. — 16. Le Bon-Pasteur. — 17. Les Pénitentes. — 18. La Croix. — 19. La Providence. — 20. La Congrégation des prêtres de l'Oratoire. — 21. Le séminaire et la Rossignolerie.

Les hôpitaux sont :

1. L'Hôtel-Dieu. — 2. L'Hôpital général. — 3. Et les Incurables.

Les chapelles sont :

1. Notre-Dame-sous-Terre. — 2. Saint-Eutrope. — 3. La Commanderie, près Saint-Laud. — 4. Saint-Sébastien. — 5. Saint-Fiacre. — 6. Saint-Sauveur. — 7. Saint-Blaise. — 8. Sainte-Appolline. — 9. Saint-Lazare. — 10. Du Saint-Esprit. — 11. Saint-Laurent. — 12. Saint-Geoffroi. — 13. Fallet.

Sans parler de plusieurs chapelles que les particuliers ont dans quelques grosses maisons pour eux et leurs familles.

Je vas dire un mot sur chacun de ces établissemens; mais avant, je crois devoir faire quelques observations sur

Digitized by Google

le rang qu'ils ont entr'eux, dans les processions, cérémonies publiques, etc.

J'ai rangé les églises, chapitres et paroisses, abbayes et communautés dans l'ordre qui leur est actuellement assigné dans nos almanachs, qui est aussi assés celui que ces églises observent entr'elles dans les processions et cérémonies publiques.

Cet ordre est fort différent de celui qui paroît leur avoir été anciennement assigné, aussi n'est-il point naturel. Je ne conçois pas pourquoi, parmi les chapitres, Saint-Laud le dernier venu a le pas sur Saint-Pierre, Saint-Maurille, etc.; pourquoi, parmi les paroisses, Saint-Maurille est placé avant Saint-Pierre, Saint-Maurice et Saint-Aignan.

A l'égard des communautés religieuses, leurs rangs entr'elles paroît avoir été fixé sur la hiérarchie plutôt qu'à raison de l'ancienneté de leurs établissemens dans la ville; cependant, dans ce cas, les Minimes auroient dû avoir la dernière place.

Voici maintenant l'ordre dans lequel ces églises étoient rangées anciennement :

COLLEGIA

1° Capitulum Ecclesiæ Andegavensis [1].
2° Ecclesia Sancti-Petri.
3° Ecclesia Sancti-Maurilii.
4° Ecclesia Sancti-Johannis.
5° Ecclesia Sancti-Magnobodi.
6° Ecclesia Sancti-Martini.
7° Ecclesia Sancti-Laudi.
8° Ecclesia Sanctissimæ Trinitatis.

ECCLESIÆ PAROCHIALES

1° Ecclesia Sancti-Germani in ecclesia Sancti-Laudi.
2° Ecclesia Sancti-Michaelis-de-la-Paluz.

[1] Cette liste est tirée d'un rôle de décime sans date, mais d'une écriture du xv° siècle.

Digitized by Google

3° Ecclesia Sanctæ-Crucis.
4° Ecclesia de Aquaria.
5° Ecclesia Sancti-Agniani.
6° Ecclesia Sancti-Michaelis-de-Tertro.
7° Ecclesia Sancti-Samsonis.
8° Ecclesia Sancti-Dionisii Andegavensis.
9° Ecclesia Sancti-Martini Andegavensis.
10° Ecclesia Sancti-Johannis[1].
11° Ecclesia Sancti-Petri.
12° Ecclesia Sancti-Maurilii.
13° Ecclesia Sancti-Ebulphi.
14° Ecclesia Sancti-Mauricii.
15° Ecclesia Sancti-Jacobi de burgo Sancti-Jamæ[2].
16° Ecclesia Sancti-Nicolai, prope Andegavum.

La Trinité, qui est au rang des églises collégiales, fait la dix-septième église paroissiale.

ABBATES

Abbas Sancti-Albini.
Abbas Sancti-Sergii et Bachi.
Abbas Omnium-Sanctorum.
Abbas Sancti-Nicolai.
Abbatissa Beatæ Mariæ Andegavensis.

Voici encore le rang de ces églises dans un tems plus reculé.

COLLEGIA

1° Ecclesia Beati Mauricii Andegavensis[3].
2° Ecclesia Sancti-Petri.

[1] C'est saint Julien.
[2] On ne trouve nulle part ailleurs le bourg de Saint-Jacques appelé « burgus Sancti Jamæ » et il est difficile d'expliquer cette expression. J'ai cru d'abord que c'était la forme anglaise latinisée du nom de saint Jacques, en souvenir du passage fréquent des Anglais dans ce quartier. Mais il est plus probable que Thorode s'est trompé dans la lecture, ce qu'il est impossible de vérifier, la liste qu'il cite n'existant plus. E. L.
[3] Recepta decimæ Arragoniæ regi a D. Papa concessæ, ab anno 1286 ad annum 1288.

Digitized by Google

3° Ecclesia Beati Johannis.
4° Ecclesia Beati Maurilii.
5° Ecclesia Beati Magnobodi.
6° Ecclesia Sancti-Martini.
7° Ecclesia Sancti-Laudi.
8° Canonici Beatæ Mariæ Andegavensis.

ECCLESIÆ PAROCHIALES

1° Sanctus-Michael-de-Tertro.
2° Sanctus-Michael-de-Palude.
3° Sanctus-Germanus.
4° Persona Sancti-Petri Andegavensis.
5° Sanctus-Ebrodus (seu Eburfus).
6° Sanctus-Anianus.
7° Sancta-Crux.
8° Aquaria.
9° Sanctus-Mauricius.
10° Duæ personæ Sancti-Johannis.
11° Duæ personæ Sancti-Maurilii.
12° Sanctus-Dionisius.
13° Sanctus-Martinus.
14° Sanctus-Sansson (*sic*).
15° Sanctus-Jacobus Andegavensis.
16° Sanctus-Nicolaus.

Ajoutant à ces seize églises paroissiales, celle de la Trinité ou de Notre-Dame (B. Mariæ) qui, dès ce tems-là, avoit rang de collégiale, on trouve les dix-sept paroisses, telles qu'elles subsistent aujourd'hui.

Enfin le rang de ces églises est encore marqué, du moins à l'égard de celles qui existoient alors, dans des vers de Théodulphe, évêque d'Orléans, dont on a composé l'hymne *Gloria laus et honor*, qui se chante tous les ans à la procession du dimanche des Rameaux dans toutes les églises d'occident. Quoique l'histoire de ce qui donna lieu à la composition de ces vers soit assés connue, je vas cependant là rappeller en peu de mots.

Digitized by Google

Théodulfe, évêque d'Orléans, ayant encouru la disgrâce de l'empereur Louis-le-Débonnaire, fut exilé à Angers et même, dit-on, emprisonné dans la citadelle. Elle étoit dans ce tems où est aujourd'hui le palais épiscopal et les tours de la porte Angevine attenante à ce palais servoient probablement de prison pour les prisonniers d'État. Théodulphe s'ennuioit fort de son exil ; il s'occupa de la poésie, et ce fut pendant sa détention qu'il composa son hymne *Gloria laus et honor ;* et l'ayant prononcée d'une fenêtre de sa prison, dans le tems que l'empereur passoit à la suite de la procession du dimanche des Rameaux, ce prince débonnaire et peu dégoûté en fut si charmé qu'il accorda la grâce de cet évêque, le fit mettre en liberté et lui permit, dit-on, de retourner à son siège. Il n'est pas certain qu'il y soit retourné ; son épitaphe semble dire qu'il fut inhumé à Angers, ce qui est d'autant plus vraisemblable qu'il n'obtint sa liberté qu'en 821, et qu'il est mort dans la même année[1].

Le poète prend la procession des Rameaux au retour et au moment que, passant sous la porte Angevine, elle est prête d'arriver à Saint-Maurice. « Mauricii veniamus ad atria sancti. » L'Église d'Angers a toujours continué, depuis ce tems, à chanter au retour de la procession des

[1] *Discours historique* de dom Maurice, bénédictin.
Toutes ces circonstances de l'emprisonnement de Théodulfe ont été, non sans de fortes raisons, contestées par M. Port. D'après lui, le seul fait certain est « que Théodulfe a tenu prison à Angers ». Il le reconnaît aussi pour l'auteur de l'hymne *Gloria laus*, mais jusqu'au trente-sixième vers seulement. « Le reste », concernant les églises d'Angers, « n'est qu'une superfétation de mauvais aloi, accolée par une main angevine, à une date incertaine. » (*Revue de l'Anjou*, 1879, pp. 4, 13 et 133. Voir aussi les *Notices archéologiques* de M. d'Espinay, p. 130). Du reste M. Port n'est pas le premier à avoir nié l'authenticité d'une partie de cette hymne. Roger, dans son *Histoire d'Anjou*, p. 92, dit qu'il croit « qu'il y a plus de la moitié de cette pièce de supposé, principalement aux endroits où il parle des processions et corps ecclésiastiques de Saint-Martin et de Notre-Dame... qui n'ont été fondés que deux cents ans après, non plus que la paroisse de Saint-Aignan, qui n'a été que depuis l'an 1200 ». E. L.

Digitized by Google

Rameaux : « Attollite portas », précisément au même endroit; on ferme la porte Angevine, l'une des portes de la cité ; les musiciens qui représentent Théodulphe répondent d'une chambre qui est au-dessus de la porte : « Quis est iste rex gloriæ. » Le chœur resté au bas et par dehors poursuit en chantant jusqu'à ce qu'on ouvre la porte pour laisser entrer la procession qui de là se rend à la cathédrale.

Rang des églises d'Angers sous Louis-le-Débonnaire, en 821.

1° L'église de Saint-Maurice, cathédrale.
2° L'église de Saint-Aubin.
3° L'église de Saint-Jean-Baptiste.
4° L'église de Saint-Martin.
5° L'église de Saint-Saturnin (Saint-Mainbœuf).
6° L'église de Saint-Pierre.
7° L'église de Saint-Serge.
8° L'église de Saint-Maurille.
9° L'église de Saint-Aignan.
10° L'église de Notre-Dame (le Ronceray).
11° L'église de Saint-Germain (Saint-Laud).
12° L'église de Saint-Michel-du-Tertre.

Il n'y avoit donc, du tems de Louis-le-Débonnaire, que douze églises en la ville d'Angers, ou, s'il y en avoit d'autres, elles marchoient sous la bannière de ces églises principales. Sainte-Croix, par exemple, existoit certainement[1], mais comme cette église ou petit monastère appartenoit à Saint-Maurice, il y a apparence qu'elle n'avoit ni croix ni bannière particulière et qu'elle marchoit sous celle de cette cathédrale.

Je vas maintenant entrer dans un détail plus circonstancié de toutes les églises de la ville d'Angers. J'y suivrai

[1] Ce n'étoit pas la paroisse aujourd'hui desservie en l'église de Sainte-Croix qui existoit, mais la paroisse du chapitre, « altare crucifixi », qui depuis a été transférée partie à Sainte-Croix et l'autre partie dans l'église paroissiale de Saint-Maurice.

Digitized by Google

l'ordre dans lequel elles sont actuellement rangées et, comme l'hymne de Théodulphe est un monument précieux d'antiquité pour notre ville, je rapporterai ce qu'il dit sur chaque église à mesure que j'en ferai l'histoire.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRES

SAINT-MAURICE CATHÉDRALE [1]

Cette église étoit, dans son origine, dédiée à la Vierge ; on ignore en quel tems elle a été mise sous l'invocation de saint Maurice et ses compagnons; mais il est certain que ce n'est que depuis saint Martin, archevêque de Tours, mort en 400, qui, de trois phioles remplies d'une certaine rosée de sang, qu'il avoit recueillie sur l'herbe, à l'endroit du martyre de la légion thébéenne, en envoya une à l'église d'Angers : « Unam deputavit ad ecclesiam

[1] Je dois avertir le lecteur que cet article presque tout entier a déjà été publié dans la *Revue de l'Anjou* (1855, t. I, p. 242, et 1856 t. I, p. 90), sous le titre de « *La Cathédrale d'Angers*, par l'abbé Brossier, ancien secrétaire du chapitre. » Je crois qu'il y a là une erreur d'attribution; d'un côté, l'écriture du manuscrit n'est pas de Brossier, mais de Thorode, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre, et, de l'autre, je n'ai pu découvrir dans ce manuscrit le moindre indice qui permît d'en attribuer la composition à un autre qu'à celui qui l'a écrit. De plus, ce travail est identique à celui que nous publions aujourd'hui ; il n'y a que quelques légères différences, qui proviennent d'une rédaction plus soignée. Il me semble que l'auteur, détachant de sa *Notice d'Angers* l'histoire de la cathédrale Saint-Maurice, qu'il connaissait si bien, grâce à ses longues recherches, a voulu traiter ce sujet à part, tantôt retranchant, tantôt ajoutant à sa première œuvre, afin de la rendre plus complète et plus intéressante. C'est du reste ce qu'a fait J. Rangeard, pour ses *Mémoires* ou *Histoire civile et ecclésiastique de l'Anjou :* il en a extrait les vies des saints évêques d'Angers, que la *Revue* a publiées en 1854, t. I, p. 1. Comme il y a longtemps que cet article sur la cathédrale d'Angers a paru dans la *Revue*, je crois pouvoir le reproduire sans trop d'inconvénient, afin de donner l'ouvrage de Thorode en son entier ; ce sera aussi une occasion de revendiquer pour lui ce qui, je crois, lui appartient sans conteste, sauf meilleur avis. E. L.

Digitized by Google

« Andegavensem, quæ post modum in honore beati marty-
« ris Mauricii sociorumque ejus consecrata est [1]. »

L'église à laquelle saint Martin adressa sa phiole est donc la même que celle qui, depuis, a été appellée Saint-Maurice ; et vice versa, l'église de Saint-Maurice est donc celle à qui saint Martin envoya cette relique.

Dans un recueil de passages d'auteurs et de monumens anciens, pour servir à l'histoire du martyre de saint Maurice et de ses compagnons, il est dit : « Ecclesia matrix
« Andegavensis brachium Sancti Mauritii, gladium, vagi-
« nam... servat, cujus sanctissimi Martyris tutelæ addicta
« est studio Sancti Martini. Etiam Deiparæ tutelam sibi
« vindicat... a die primæ fundationis [2]. »

[1] *Bréviaire de Tours* au 22 mai. Martyre de Saint-Maurice, par saint Eucher. Titres de l'Eglise d'Angers ; Privilèges, t. I, f° 54, r°.
Thorode a mis en note « qu'il rapporte ce passage de mémoire » ; cela m'a donné l'idée de le collationner sur les leçons du bréviaire, et bien m'en a pris, car j'ai trouvé qu'il lui manque un membre de phrase, inutile peut-être pour le but que se proposait Thorode, mais d'une grande importance pour déterminer l'époque de la construction de la cathédrale. Un savant moderne, qui s'est servi du texte de notre auteur, a cru pouvoir dire que les anciens documents « parlent seulement des reliques de saint Maurice et de la consécration de l'église, mais nullement de sa construction ». Or, le texte complet dit formellement que l'église fut construite à cette occasion ; le voici en son entier : « Unam ex illis (ampullis) in ecclesiam Turonensem hodie reposuit, et eam in memoriam beatorum Mauritii et sociorum ejus dedicavit. Dictarum vero ampullarum ad ecclesiam Andegavensem delegavit alteram, *quæ postmodum* in honorem eorumdem martyrum *ædificata est*, et sub eorum nomine consecrata ». Ce texte, s'il était plus ancien, serait décisif au sujet de l'époque de la construction de l'église cathédrale (à moins de dire qu'il s'agit seulement d'une réédification) ; malheureusement la légende d'où il est tiré ne peut être acceptée qu'avec une certaine réserve, parce qu'elle est postérieure de huit siècles aux événements et qu'elle renferme des faits dont les contemporains ne font pas mention. Loin de se trouver dans le récit de St Eucher, comme l'avance ici Thorode, elle paraît pour la première fois vers la fin du XIIe siècle, dans une lettre des chanoines de Tours à Philippe, archevêque de Cologne, et les Bollandistes disent qu'il y a tout lieu de présumer la fausseté de ce récit. (V. *Acta Sanctorum*, sept. t. VI, pp. 385-386). Voyez aussi M. d'Espinay, qui a traité à fond, selon son habitude, cette question de la fondation de Saint-Maurice (*Notices archéol.*, pp. 78-83). E. L.

[2] Privilèges, t. I, f° 77.
Les Bollandistes prétendent qu'il est difficile de croire qu'un bras de saint Maurice d'Agaune ait été apporté de Constantinople à

Digitized by Google

On garde dans le reliquaire de Saint-Maurice une phiole de cristal que saint Martin tient en sa main, avec cette inscription au pied de sa figure [1] : « Sanguis pretiosorum « Martirum Mauritii sociorumque ejus. » Ce n'est pourtant pas la phiole de saint Martin. Cette relique a été donnée à l'église d'Angers par Amauri Deniau, chanoine, en 1486, ainsi que le porte une autre inscription [2].

Guy Arthaud, chanoine et archidiacre de l'Église d'Angers, fut député de son chapitre pour aller à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Sion, pays de Valais, en Suisse, pour y demander des reliques de saint Maurice et de ses compagnons, et il en obtint un os entier d'une jambe.

« Nos itaque ex verissimo et indubitatissimo sacræ

Angers. Ils supposent que ce pourrait être le bras de saint Maurice, martyr d'Apamée, dont les Grecs font la fête. (*Acta Sanctorum*, sept., t. VI, p. 387. C.) — Au sujet du glaive et de son fourreau, voici ce qu'ils disent : « Saussayus... ait suo adhuc tempore in matrice ecclesia Andegavensi servatum fuisse sancti Mauritii *gladium vaginæ* argenteæ inclusum, *de quo nihil alibi legi*. (*Ibid.*, p. 399, C. D.) Cela doit nous faire regretter encore plus la perte irréparable des *Privilèges*, d'où est tiré le passage cité par Thorode et qui contenaient peut-être des renseignements précieux sur l'origine de ces reliques ; du reste, les nombreuses et importantes citations que Thorode emprunte à ce recueil considérable, puisqu'il en cite plus loin le 56e volume, montrent de quelles ressources les historiens angevins ont été privés par la perte de ces manuscrits. E. L.

[1] Inventaire de 1747. Fabrique, t. II, f° 475, art. 4.

[2] Inventaire de 1495. Fabrique, t. I, f° 210.

C'est la statue de saint Martin et non la fiole de cristal qui fut donnée par Deniau ; l'inventaire du 15 février 1716 en fait la description suivante : « Une autre figure d'argent doré, représentant saint Martin, archevêque de Tours, un genouïl en terre et tenant en sa main une phiole de cristal qui renferme du sang des martyrs, S. Maurice et ses compagnons, qu'il eut par miracle, ayant percé la terre d'un couteau, sur les lieux où ils avaient souffert la mort. Aux pieds de cette figure sont gravés ces mots : « Sanguis pretiosorum martyrum Mauricii sociorumque ejus, » et au devant du piédestail, dans lequel il y a du bois et une placque de fer, sont écrits ceux cy : « Amauricus Denyau canonicus Andegavensis dedit anno Domini MCCCCLXXXVI ; » le tout pesant ensemble quinze marcs quatre onces. » (Bibl. d'Angers, Ms. 673.) Selon Lehoreau, on avait coutume, aux fêtes épiscopales, d'exposer cette statue sur l'autel, à la grand'messe. (*Cérémonial*, t. I, p. 129.) E. L.

Digitized by Google

« nostræ suppellectilis ærario, videlicet ex ipsissimis « arcis in quibus nullo dubio recluduntur tam sanctorum « Martyrum pignora, os unum integrum cruris unius ex « dictis sanctis sociis... extraxisse... testamur, etc. [1]. » Ce sont les termes du procès-verbal d'attestation délivrée avec la relique à M. Arthaud par l'abbé et couvent d'Agaune, daté du 3 novembre 1642.

Je reviens aux titres qui servent à prouver que l'église d'Angers étoit premièrement dédiée à la Vierge.

Dans les lettres de confirmation du don fait à l'église d'Angers par Hubert de Vendôme, son évêque, accordées par Henri Ier, roi de France, vers l'an 1031, il est dit que ladite église est sous l'invocation de Marie, mère de Dieu, et de saint Maurice : « Reverendissimus Hubertus Andeca- « vensis matris ecclesiæ, in honorem... sanctæ Dei Geni- « tricis Mariæ, beatique martyris Mauritii, fundatæ epis- « copus, etc. [2]. » On voit dans ce titre que, des deux patrons, la Vierge est nommée la première.

Dans un titre original de l'an 1296, il est expressément porté que, suivant la tradition, l'église avoit été bâtie premièrement à l'honneur de la Vierge : « Attendentes quod « in Andegavensi basilica, in dictæ Virginis nomine, ut « dicitur, ab olim primitus fabricata, nunc sub titulo glo- « riosi martyris Mauritii nominata [3]. »

[1] Titres de l'Eglise d'Angers. Fabrique, t. II, f° 330.
Dans l'inventaire dont nous avons parlé plus haut, il est fait mention d'une statue de saint Maurice, renfermant les reliques de ce saint : « Deux figures neuves toutes d'argent, avec leurs piédestaux de bois couvert de feuilles d'argent par le devant, le dessus et les deux bouts, donnés en 1685, par M. Arthaud, archidiacre d'Outre Loire et chanoine ; l'une desdittes figures représentant S. Maurice, et pesant avec son piédestail et les reliques du sainct qu'il renferme dix-neuf marcs ; et l'autre représentant S. Victor, martyr, l'un des compagnons de S. Maurice, et pesant avec son piédestail et les reliques dud. sainct qui sont dedans dix-sept marcs quatre onces ». Ces deux statues ont été données sans doute par M. Arthaud, pour renfermer les reliques qu'il avait rapportées d'Agaune, quarante-deux ans auparavant. É. L.

[2] Privilèges, t. I, f° 102.

[3] Titres de l'Eglise d'Angers. Plessis-Grammoire. Aveux et décl., t. I, f° 2.

Digitized by Google

Aux titres se joignent les monumens. Il y a eu jusqu'en 1429 un autel dédié à la Vierge à l'entrée du chœur : « Ad « altare B. Mariæ in introitu chori capellanus de Salve « tenetur qualibet die sabbati missam alta voce cele- « brare [1]. » Ce règlement est de ladite année 1429.

Avant la construction du grand autel à colonnes et à baldaquin sans figures, comme il est aujourd'hui, il y avoit sur l'un et l'autre coin de l'autel deux statues d'argent, dont l'une représentoit la Vierge et l'autre saint Maurice ; et, autant que je peux me le rappeller, la statue de la Vierge étoit du côté de l'Évangile. Elles avoient été faites en 1508 [2].

L'existence de ces deux statues est constatée par un procès-verbal de réparations fait en justice le 13 janvier 1626 : « Ont montré le devant de la table du grand autel où il y a... deux images d'argent doré, l'une de Notre-Dame, et l'autre de saint Maurice [3]... à la figure de N.-D., qui est d'argent peint en couleur de chair, il est besoin faire deux mains [4]... qu'à la figure saint Maurice toute d'argent, étant sur le grand autel, de l'autre côté de la châsse de saint Maurille, est besoin faire une épaule d'argent de la grandeur d'un pied, etc. [5]. »

La statue de saint Maurice pesoit 65 marcs [6].

[1] Fabrique, t. III, f° 1.
[2] Compte de fabrique de 1507 à 1508, dernier feuillet.
[3] Fabrique, t. V, f° 37.
[4] *Ibid.*, f° 116, r°.
[5] *Ibid.*, f° 117.
[6] Grandet dit 64 marcs 7 onces 6 gros et demi (*N.-D.-Angevine*, p. 63). Lehoreau, qui donne le même poids, nous apprend que c'était une ancienne coutume, avant le changement du chœur, de découvrir « aux festes à cinq chapes dans le caresme... les deux figures de N.-Dame et de saint Maurice qui sont aux deux côtés du grand autel, dans des niches qu'on rouvroit et fermoit. » (*Cérémonial*, t. II, l. IV, p. 335.) Ces deux statues étaient de grandeur naturelle et c'est leur représentation, d'après Grandet, qu'on voit au commencement de l'ancien missel d'Angers (*N.-D.-Angevine*, p. 13). Outre ces deux grandes statues, il y en avait deux autres plus petites, l'une de saint Maurice, beaucoup plus ancienne, du XIIIe siècle, et l'autre de la sainte Vierge, de 1483 (*Ibid.*, p. 13); toutes deux contenaient des reliques. La dernière était portée ordinairement dans les processions

Digitized by Google

Toutes ces raisons ne sont véritablement pas des preuves démonstratives, elles sont seulement énonciatives. Mais, dans des faits si éloignés, il ne seroit pas raisonnable d'en exiger d'autres : « In antiquis enuntiativa probant. »

Quant au tems auquel l'église a été mise sous l'invocation de saint Maurice, il est certain que cela étoit fait longtems avant Charlemagne. Ce prince accorda à Mauriole, évêque d'Angers, et à son église ses lettres de confirmation des dons faits à cette église par ses prédécesseurs, rois de France, et entr'autres du petit monastère de Saint-Étienne (Sainte-Croix) ; il l'appelle l'église de Saint-Maurice : « Antecessores nostri reges ipso monas-« teriolo ad ipsius lumen ecclesiæ Sancti Mauritii conces-« sisse.., etc. »

Cette charte est datée du mois de mars de la seconde année du règne de Charlemagne; cette année concourt à l'an de J.-C. 770. Ce prince l'a signée de sa main : « Manu « propria subscriptionibus subter eam decrevimus robo-« rare. » Ensuite est son seing en chiffre suivant l'usage du tems. Ce n'est qu'un monogramme. Ce titre s'est conservé en original parmi ceux du chapitre [1].

(Dumesnil, *Extrait des regist. capit.*, p. 41.) L'inventaire de 1716 décrit ainsi ces deux statues : « Une figure d'argent représentant la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus au devant de laquelle il y a un cristal porté par deux petits anges aussy d'argent, dans lequel cristal il y a des cheveux de la sainte Vierge, avec cette inscription au dessous : « De capillis Beatæ Mariæ Virginis. » Le piédestail n'est que de cuivre. Le tout pèse ensemble vingt-quatre marcs quatre onces. Une autre figure d'argent doré représentant saint Maurice, tenant d'une main un glaive, et de l'autre un bouclier, avec sa petitte cotte de mailles, dans laquelle figure est renfermé un os du bras de saint Maurice. Le piédestail n'est que de bois couvert de feuilles d'argent doré, le tout pesant ensemble dix-huit marcs deux onces. » Aux fêtes épiscopales, cette petite statue de la Vierge était placée, d'après Lehoreau (*Cérémonial*, t. I, p. 129), au milieu du gradin inférieur, côté de l'épître du grand autel ; il ne dit pas où se mettait celle de saint Maurice, mais il était loisible au garde reliques de la placer sur l'autel avec les autres reliquaires. Quant aux deux grandes, elles étaient chacune à l'extrémité du gradin supérieur, celle de la sainte Vierge à droite, celle de saint Maurice à gauche. E. L.

[1] Privilèges, t. I, f° 83.

Pierre Rangeard déclare que c'est le premier titre du cartulaire de Saint-Maurice. Il rapporte que Mabillon fut si ravi de le voir

Digitized by Google

Il est donc évident que l'église cathédrale d'Angers, dont Mauriole étoit évêque, étoit, en 770, Saint-Maurice comme depuis et à présent; et qu'elle l'étoit encore du tems des rois de France, prédécesseurs de Charlemagne, ce qui remonte au moins au commencement du huitième siècle.

J'ai dit, au commencement de cet ouvrage, en parlant des édifices, que l'église de Saint-Maurice avoit été rebâtie par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, qui en fit la dédicace en 1030. J'ajouterai ici que l'ancienne église étoit en ruine de vétusté.

« Hanc domum sanctam Dei beatique Mauritii, sedem « videlicet episcopalem, indecenti prius ac periculosa *per « vetustatem*... nutabundam ab ipsis fundamentis reno- « vare adorsus... die presenti quæ est 17 kalendas sep- « tembris anno ab Incarnatione 1030, ordinationis autem « meæ 20, hujus sacri templi consecrationem... solemniter « celebrans, istam casam Dei, etc. [1]. »

La nouvelle église construite par Hubert ne consista que dans la nef de celle qui existe présentement. Un sçavant [2] fort éclairé sur la matière a dit qu'elle comprenoit le chancel et qu'elle alloit jusqu'au mur dont on a découvert le fondement en 1757 [3], lorsqu'on a commencé l'autel à

qu'il le baisa avec respect, « disant qu'il ne savait point de cathédrale dans le royaume, à l'exception de celle d'Autun, qui pût l'emporter, en fait d'anciens titres originaux, sur celle d'Angers ». (*Revue de l'Anjou*, t. I, p. XIX.) Depuis la révolution, la cathédrale d'Angers a perdu ce glorieux privilège; son chartrier a été mis au pillage, à cette époque, et ses titres les plus précieux ont été lamentablement brûlés sur la place publique. E. L.

[1] Cartulaire noir, f° 21.

[2] Ce savant est probablement l'auteur de l'*Histoire abrégée des évêques* d'Angers, qui se trouve dans l'*Almanach* ou *Calendrier d'Anjou de 1759*; voici en effet ce qu'on lit à la page 93 : « L'église d'Angers était bien moins étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le mur dont on a découvert le contour, lorsqu'on a posé les fondemens du nouveau grand autel et du baldaquin, la bornoit au levant. » Les uns croient que cet auteur est Jacques Rangeard, d'autres que c'est C.-Gab. Pocquet de Livonnière. E. L.

[3] Selon M. de Farcy, ce mur formait la fondation de l'abside centrale de l'église bâtie en 1030. (*Congrès archéol. de France*, XXXVIIIe session, p. 253.) E. L.

Digitized by Google

baldaquin ; de manière que, suivant cet auteur, l'église, consacrée en 1030, auroit compris dans sa longueur tout l'espace qui est entre le portail et le grand autel.

J'aurois pensé, au contraire, qu'elle ne comprenoit pas le chancel et ne passoit par conséquent pas l'espace qui est ce qu'on appelle proprement la nef, qui se termine aux piliers auxquels sont adossés les deux petits autels du haut de la nef[1].

Cette partie nommée le chancel a été probablement faite sur le même dessin que les deux croisées, dont la dernière n'a été achevée que plus de deux cents ans après la nef. L'architecture des voûtes de ces deux croisées, qu'on nomme, l'une la chapelle des évêques, et l'autre des chevaliers, est conforme à celle de ce chancel et du chœur. L'architecture, au contraire, de la voûte de la nef est entièrement différente.

L'ancienne église, ruinée de vétusté lors de la construction de cette nef en 1030, est sans doute celle dont on a trouvé les murs en 1763, lorsque le chapitre a fait construire, sous la nef, le caveau ou enfeu des chanoines. Cet édifice n'avoit guère que trente pieds de largeur, et formoit simplement un carré long, qui se bornoit à l'orient au même endroit où je crois que finissoit le bâtiment de 1030, c'est-à-dire au chancel d'aujourd'hui. On a conservé le mur qui bornoit ladite première église à l'orient, et il termine à présent aussi le caveau des chanoines. Ce mur et les deux murs côtiers avoient leurs joints tracés de raies rouges, ce qui dénote qu'ils étoient entièrement au dessus du pavé de l'ancienne église ; et comme ces murs sont à neuf à dix pieds de profondeur sous le pavage actuel de l'église, il s'ensuit que le rez-de-chaussée de cette ancienne église étoit pour le moins, de neuf à dix pieds plus bas que celui de l'église actuelle.

[1] Ces deux petits autels étaient, du temps de Thorode, celui de saint Joseph du côté de l'Evangile, et celui de saint André du côté de l'Epître. E. L.

Digitized by Google

Il est assés singulier qu'on ait relevé le terrein dans un endroit situé sur le haut d'une montagne ; on a fait à peu près la même faute[1] dans tous les autres endroits élevés de la ville, tandis que les quartiers du port Ligné, de la Poissonnerie, de la Tannerie, etc., que la rivière inonde tous les ans, n'ont jamais été relevés que d'un pied ou deux, et cela de nos jours.

[1] C'est une vraie *faute*, en effet, selon la remarque fort juste de l'auteur, qui avait d'abord écrit *la même chose;* mais est-il vrai que ce relèvement ait eu lieu ? — Cette note était écrite depuis longtemps lorsque je vis dans le *Répertoire archéol.* 1869, p. 243, que M. de Farcy avait émis le même doute, précisément à propos de ce texte de Thorode. Il déclare cependant que cet exhaussement n'est pas inadmissible et il en donne une explication, en disant qu'il peut avoir été produit « par les décombres de l'église à trois nefs, détruite en 1036 ». Mais plusieurs raisons semblent combattre cette supposition : 1° Dans les différentes fouilles qu'ont nécessitées les réparations faites en dedans et au dehors de la cathédrale, on n'a rien trouvé qui ressemblât à des décombres d'édifice ; c'est ce que m'a affirmé M. Machefer, chanoine custode de Saint-Maurice, qui, depuis vingt-cinq ans, a suivi avec tant de soin et de science toutes ces diverses réparations. 2° A supposer que l'église de 1030 ait été brûlée, cet accident n'a pas dû produire assez de débris pour expliquer un exhaussement aussi considérable, puisque la plus grande partie des murs latéraux sont restés debout et sont encore visibles dans la cathédrale actuelle. 3° J'ai dit : à supposer que l'église de 1030 ait été brûlée, car ce n'est pas absolument certain. Nulle part, dans les chartes ou titres de Saint-Maurice, on ne trouve trace de cet accident. Les quatre chroniques angevines, écrites dans le pays même, disent bien que la cité d'Angers a été incendiée en 1032, mais sans entrer dans aucun détail, ni faire mention de la cathédrale. Seule, la chronique dite de Saint-Maixent ou de Maillezais, qui place à tort, selon M. Marchegay, cet événement en 1036, prétend que cette église a partagé le sort de la cité. Mais le silence de nos chroniqueurs, dont l'un, Rainaud, était contemporain des faits qu'il raconte, ne doit-il pas nous mettre en garde contre les assertions d'un annaliste étranger ? Celui-ci, qui écrivait à distance et sur des rapports plus ou moins fidèles, n'aurait-il pas été porté à exagérer cet événement, en y ajoutant des détails supposés ? *Fama crescit eundo.* Et ne pourrait-on pas conclure de là que cet incendie de 1032 n'a pas atteint la cathédrale ? En tout cas, si l'on objectait qu'il est difficile que cette église ait échappé à la conflagration de toute la ville, on pourrait dire que ces dégâts n'ont pas été jugés assez importants par nos chroniqueurs pour mériter d'être mentionnés dans leur récit ; ce qui est fort possible, par suite de la position élevée et un peu isolée qu'elle occupait et de la hauteur de ses murs. Si donc le sol a été exhaussé, c'est plutôt avec les décombres de l'ancienne église ruineuse, démolie par Hubert de Vendôme, et aussi avec des remblais faits à dessein pour mettre la nouvelle église au niveau de la place et du parvis. (Cf. les *Chroniques des églises d'Anjou*, par P. Marchegay, pp. XXXIV, XXXV et 391, note 1.) E. L.

Digitized by Google

L'ancienne église qui, comme je l'ai dit, n'étoit qu'un carré long, étoit de la classe de ces églises appellées chapelles ou oratoires. « Ingrediens oratorii januas Christi martyris Mauricii », comme porte l'histoire de la translation, par Nefingus, du corps de saint Maurille au dixième siècle, écrite par Harmerus à la suite de la vie de saint Lezin [1].

Hubert de Vendôme ne fit point voûter la nouvelle église. Ce ne fut qu'en 1149 que Norman de Doué, évêque d'Angers, en fit ôter les poutres et le plancher, à la place duquel il fit faire les voûtes qui y sont au nombre de trois.

Les deux croisées ont été bâties longtems après la nef. Celle de la gauche, du côté du chapitre, qu'on appelle la chapelle des chevaliers, fut construite la première. La croisée de la droite, qu'on appelle la chapelle des évêques, ne fut bâtie que longtems après. Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, donna le terrein nécessaire pour cette construction, c'est-à-dire autant en longueur et en largeur qu'il en avoit fallu pour faire l'autre croisée qui existoit déjà du côté du dortoir, à la charge que le chapitre fera faire un escalier pour descendre de l'évêché dans l'église.

« Guillelmus episcopus.... ad opus fabricæ ecclesiæ « Andegavensis tantum de hebergamento episcopatus, « quoad in eodem hebergamento possit compleri membrum « ecclesiæ, quod protendit versus dictum hebergamentum, « in eadem longitudine et latitudine, quanta est aliud « membrum quod protenditur versus dormitorium, ita « tamen quod fabrica tenebitur facere nobis scalam et « introitum sufficientem. Actum Andeg. mense decembri, « anno 1236 [2]. »

[1] Vie de S. Lezin dans la légende.
Cette translation, écrite par Harmer, se trouve dans les Bollandistes, à la suite de la vie de S. Maurille (*Acta Sanct.*, sept. IV, p. 76) ; et le texte ici cité se lit à la page 78, n° 11. E. L.

[2] Privilèges, t. I f° 132.
Il semble, d'après les termes de cet acte, que cette croisée ou aile *avait été commencée* sans qu'on eût le terrain suffisant pour lui

Digitized by Google

Pour allonger l'église vers l'orient et former le chœur, il fallut abattre le mur de la cité. Ce mur et le terrein au delà appartenoit au chapitre, mais il y avoit le long du mur, hors la cité, une place vide et rue, qui ne servoit que de réceptacle aux ordures du quartier, (ce que présentement on appelleroit la rue Puet), et cette rue et place, comme bien du public, étoit à la disposition du comte d'Anjou; lequel en fit don pour l'agrandissement de ladite église, par ses lettres du 17 février 1274 : « Karolus Dei gratia « Rex Siciliæ.... comes Andegavensis.... cum nos habe- « remus inter majorem et sanctæ Crucis ecclesias, quam- « dam viam seu plateam vacuam, sordidis patentem usibus, « sed utilem pro vestra ecclesia amplianda concedere « vobis... dignaremur [1] », etc.

Il résulte de ce dernier titre que c'est par la partie du chœur que l'édifice de l'église d'Angers a été fini, qu'il ne l'étoit pas encore en 1274 et que ce bâtiment, commencé avant l'an 1030 a été repris à différentes fois et n'a été achevé que quelques années après 1274.

Il résulte encore de l'acte de concession du terrein de la chapelle des évêques, faite par Guillaume de Beaumont en 1236, à la charge de lui faire un escalier, que l'endroit où se tient à présent le chapitre, et apparemment aussi la maison canoniale du cloître, étoient le dortoir, *dormitorium*.

L'escalier exigé par Guillaume de Beaumont fut fait par le chapitre, comme il se voit à présent. C'est l'évêque qui est tenu de son entretien.

donner la longueur voulue : « *quod protendit* versus dictum heber- gamentum », et que l'évêque donna ce qui était nécessaire pour *l'achever*, « tantum... quoad... *possit compleri* membrum ecclesiæ. »
E. L.

[1] Titres de l'Eglise d'Angers. Privilèges, t. II, f°s 55-56.

Cet escalier a été refait en 1699, à peu près tel que nous le voyons. Avant ce temps, il joignait le tombeau de Mgr de Rueil et allait jusqu'à la tombe de Mgr Arnauld. Lehoreau nous en a laissé un dessin assez informe (*Cérémonial*, t. III, p. 16). E. L.

Digitized by Google

Le grand autel étoit autrefois entouré de colonnes d'airain, comme il s'en voit en plusieurs églises, et comme étoit, il n'y a pas longtems, celui de Saint-Aubin.

« Andreæ Aubert pro duobus pilliaribus cupri appositis « juxta majus altare, ac per ipsum prolongatis, ac pro « situatione aliorum pilliarium existentium circa dictum « majus altare . . . . . 13 l., 12 s., 1 d. [1] »

Il étoit au fond du chœur, et ce n'a été qu'en 1699 qu'il a été placé dans l'endroit, à peu près, où il est aujourd'hui. Il fut fait à deux faces et à la romaine, et avoit pour ornemens le devant d'autel d'argent et les deux figures d'argent de la Vierge et de saint Maurice, qui servoient ci-devant au même autel, lorsqu'il étoit au fond du chœur [2].

Enfin, il a été refait à neuf, à colonnes de marbre et à baldaquin, tel qu'on le voit. L'ouvrage a été commencé le 21 juin 1757 [3].

[1] Titres de l'Eglise d'Angers. Compte de fabrique de 1477 à 1478, f° 14 r°.

[2] Privilèges, t. XXX, f° 93. — Compte de la fabrique de 1699 à 1700, f° 7.

L'évêque, les dignités, chanoines, corbelliers et maires chapelains pouvaient seuls célébrer la messe au grand autel. (Bibl. d'Angers, Ms. 673.) — Lehoreau a grand soin de relever cette particularité qu'on ne mettait jamais de fleurs naturelles ou artificielles sur l'autel de la cathédrale, ce qui, dit-il, prouve son antiquité; elle a toujours conservé les anciennes pratiques observées dans l'église dès sa naissance. Les abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Serge et de Saint-Nicolas suivaient la même pratique. (*Cérémonial*, t. I, 130.) E. L.

[3] Titres de l'Eglise d'Angers. Fabrique, t. V, f° 395.

Ces différents changements à l'intérieur de leur église furent la grosse affaire des chanoines de Saint-Maurice au XVIIIe siècle. Qui leur en inspira l'idée? Selon Lehoreau, « on doit l'invention des chœurs à la romaine au chapitre de Saint-Léonard-de-Chemillé en Anjou, que feu Mgr Lepeletier se fit gloire d'imiter, quand il mit celui de sa cathédrale comme il est. » (*Cérémonial*, t. I, f° v, v°.) C'est donner une petite cause à un changement considérable. N'en déplaise à Lehoreau, qui veut ainsi attribuer au chapitre dont il fit partie le mérite d'avoir servi de modèle à Saint-Maurice, les chanoines de la cathédrale obéirent bien plutôt à l'antipathie pour le gothique qui régna au XVIIe et XVIIIe siècles. Afin de faire du nouveau et du classique, ils amoncelèrent ruines sur ruines, détruisant le jubé, le vieil autel aussi respectable par son antiquité que remarquable par sa disposition et les riches ornements dont il était entouré, jetant bas les anciens tombeaux qui ornaient le chœur, les

Digitized by Google

L'autel qui est au fond de la croisée, du côté de l'Épitre, appellée la chapelle des chevaliers, a été fait à neuf en 1737. Il fut dédié à saint Maurice et consacré en 1738 [1]. Il a coûté 3,000 livres qui ont été fournies par Jean de Vaugirault, évêque d'Angers.

transepts et la nef, sans compter les statues ou objets d'art vendus pour se procurer des ressources. La nouvelle disposition du chœur, il faut le reconnaître, était plus commode pour les offices et permettait aux fidèles de suivre plus facilement les cérémonies. Mais on pouvait obtenir cet avantage sans recourir à tant de destructions. Si le chapitre, composé d'hommes intelligents, les a faites, c'est qu'il était entraîné par le goût dominant de l'époque. Cinquante ans plus tard, autre changement; les chanoines construisent l'autel à baldaquin qui a son mérite, mais pour le payer, nouvelles destructions; ils vendent *au poids* les deux statues d'argent de la sainte Vierge et de saint Maurice, et les deux parements de l'ancien autel dont parle Thorode, qui avaient été posés comme devants d'autel, en 1699, l'un du côté du chœur et l'autre du côté de la nef. Ces deux tables de vermeil, si précieuses par leur antiquité et la beauté de leur travail « furent honteusement vendues par le chapitre, en 1760, dit M. de Farcy, pour battre monnaie et lui procurer de quoi payer les boiseries du chœur ». (*L'Ancien Trésor de la cathédrale d'Angers*, p. 89.) Toutes ces fâcheuses destructions ne se firent pas sans causer des regrets à quelques-uns de ceux qui en furent témoins; c'est ainsi du moins que j'explique ce fait qu'il nous reste, à ma connaissance, quatre relations manuscrites de l'état de l'ancien chœur et de l'ancien autel. Ceux qui les composèrent cédaient sans doute à ce sentiment qui nous porte à décrire, afin d'en mieux conserver le souvenir, les choses que nous avons vues et que nous regrettons de voir disparaître. Du reste, je le répète, ces destructions furent plutôt la faute des idées du siècle que celle des hommes; cela est si vrai, que, à peine Saint-Maurice eut-il donné ce triste exemple, les autres églises s'empressèrent de l'imiter; Saint-Pierre, en 1706, grâce à un billet de 3,000 livres, gagné à une loterie tirée en faveur de l'hôpital des Renfermés (*Cérémonial* de Lehoreau, t. II, l. III, p. 11). Saint-Maurille, en 1714 (*Ibid.*, t. III, p. 135), Saint-Laud, en 1722 (*Ibid.*, t. I, f° v, v°), Saint-Nicolas, en 1725 (Archives de la mairie d'Angers, GG. 166, f° 61). Les chanoines de Saint-Martin, qui avaient fait blanchir leur église et abattre son jubé en 1715, auraient bien fait comme leurs voisins, mais l'argent leur fit défaut. (Lehoreau, t. II, l. III, p. 14.) On conçoit que tous ces bouleversements n'eurent pas lieu sans causer bien des pertes pour l'art, pertes irréparables, car en ce temps-là il n'y avait pas, comme de nos jours, de ces amateurs intelligents qui sont à l'affût des occasions et se font une joie de recueillir ces épaves du passé que d'autres ne craignent pas de mettre au rebut. E. L.

[1] Consécration dudit autel. Compte de fabrique, 1737 à 1738.

Cet autel ne fut pas dédié à saint Maurice en 1738, comme le laisse entendre Thorode, mais en 1451, à l'époque et à l'occasion de la création de l'ordre du Croissant. (*N.-D. Angevine*, p. 60, et *Notices arch. sur les Autels*, p. 25.) En 1737, on se borna à le refaire et à le consacrer de nouveau. E. L.

Digitized by Google

Les autres autels de cette croisée ont été refaits ou réparés de nos jours. Jean de Vaugirault en fit la consécration le 17 janvier 1741 [1].

La rampe de fer qui renferme tous ces autels a été faite par Nicolas Bordière, serrurier, en exécution du marché fait avec lui le 1er août 1740 pour 1,140 l. [2].

L'autel qui est au fond de la croisée, du côté de l'Évangile, appellée la chapelle des évêques, qui répond par sa position et ses proportions à celui de Saint-Maurice, qui lui est opposé, a été fait à neuf en 1736, aux frais du même Jean de Vaugirault, et a coûté 3,200 livres [3]. Il en fit la consécration et le dédia à la Vierge en 1737.

Les autres autels de cette croisée ont été réparés et mis en marbre par Henri Villars, marbrier à Sablé, en exécution du marché du 28 mars 1738 pour 900 l. payées par la fabrique [4].

[1] Fabrique, t. V, f° 270.
Outre l'autel de Saint-Thibault, consacré plus tard à saint Maurice, il y avait en 1429 quatre autels dans la chapelle des chevaliers, tous adossés au mur de la sacristie et dédiés à saint Martin, à sainte Catherine, à saint Jean et à saint Bartholomée, à saint Michel et à saint Nicaise. (*Les Autels*, p. 25). En 1451, ces autels furent refaits par Guillaume Robin, sauf celui de Saint-Jean et de Saint-Bartholomée qui fut supprimé. (*Ibid.*, p. 25.) Les trois autels restants furent refaits et consacrés sous de nouveaux vocables, dans le courant du XVIe siècle ; savoir, à partir du chœur, celui de Saint-Louis bâti par René Haurez, celui de Sainte-Catherine par Christophe de la Barre, et celui de l'Annonciation par Jean de Breilrond. Vers 1540, Jean du Marc en fit élever un quatrième, à droite de l'autel Saint-Maurice, en l'honneur de la Compassion ou de Notre-Dame-de-Pitié ; il le fit entourer d'une superbe grille de cuivre, qui fut vendue 800 livres en 1699 (*N.-D.-Angevine*, p. 60, et Ms. 673) ; d'après Lehoreau, elle en avait coûté plus de 4,000 (*Cérémonial*, t. III, p. 1). Ces quatre autels furent refaits ou réparés vers 1740, comme dit Thorode, et consacrés en 1741 ; ce fut sans doute à cette époque que deux d'entre eux changèrent encore de vocable, car la notice sur la *Cathédrale d'Angers* (*Revue de l'Anjou*, 1855, t. I, p. 250), les désigne sous le nom de l'autel Saint-Louis, l'autel Saint-Christophe, l'autel Sainte-Anne et l'autel de la Compassion. E. L.

[2] Fabrique, t. V, f° 271.

[3] Fabrique, t. III, f° 10.
Mgr Le Pelletier l'avait fait construire pour la première fois en y plaçant une statue de la Vierge à ses frais en 1699. (*Les Autels*, p. 23.)
E. L.

[4] Fabrique, t. V, f° 268.

Digitized by Google

Lesdits autels furent consacrés le 8 août 1739 [1].

La rampe de fer qui renferme tous ces autels a été faite par le même serrurier que celle de l'autre croisée ; celle-ci a été faite la première.

La grande grille du chœur, ou du moins une clôture de fer à peu près semblable, existoit dès 1626 [2] ; mais les ornemens et remplissages qui y sont à présent ont été faits par Marbraut, serrurier, pour 1,896 l., en exécution du marché fait avec lui le 3 décembre 1740.

Les autels de la nef étoient, il n'y a pas longtems, clos de balustrades de bois, et s'avançoient plus ou moins dans l'église, ce qui étoit incommode et désagréable même à la vue. Ils ont été refaits et mis en marbre au nombre de six, trois d'un côté et trois de l'autre, depuis 1726 jusqu'en 1737, aux frais de la fabrique, et consacrés par Jean de Vaugirault, évêque d'Angers [3].

[1] Compte de fabrique, 1738 à 1739.

Il y avait, en 1429, dans la chapelle des évêques, quatre autels placés le long du mur ; c'étaient, en partant du chœur, les autels : 1° de Saint-Nicolas ; 2° de Saint-Remy, de la Vraie-Croix et de Sainte-Véronique : 3° de Saint-Julien ; 4° de Saint-Eustache, qui, en 1392, était sous le vocable de Sainte-Magdeleine. (*Les Autels*, p. 22.) Ils furent refaits comme ceux de la chapelle des chevaliers en 1451, par G. Robin, et consacrés par l'évêque d'Orange. A leur place on en fit trois seulement, en 1635, et Mgr Arnauld les dédia, en 1651 : le plus voisin du chœur à saint Nicolas, celui du milieu à saint Sébastien et le troisième à saint Etienne. Ces deux derniers, du temps de Thorode, étaient dédiés, l'un à saint Jean l'Evangéliste et l'autre à saint Laurent. (*Revue de l'Anjou*, 1855, t. I, p. 251.) Ce changement de vocable eut lieu sans doute dans une nouvelle consécration qui suivit la réfection de ces autels, par Villars, marbrier, en 1738. Ils furent refaits de nouveau en 1783. (Cf. *N.-D.-Angevine*, p. 59. *Revue de l'Anjou*, 1855, t. I, p. 251 et *Les Autels*, pp. 22-24.) — Berthe, qui a vu tous ces autels, ainsi que ceux de la chapelle des chevaliers, nous dit « qu'ils étaient ornés de saints, de placages en marbre de toutes couleurs et de tous pays. » (Biblioth. d'Angers, Ms. 896, t, I, p. 84.) E. L.

[2] Procès-verbal du 13 janvier 1626. Fabrique, t. V, f° 25 et 68.

Berthe, dans son *Recueil historique* (Bibl. d'Angers, Ms. 896, t. I, p. 84 v°), parle de cette « belle grille en fer haute de quinze à dix-huit pieds... qui a été remplacée par une balustrade aussi en fer, à hauteur d'appui », celle, je pense, qui existe encore aujourd'hui. E. L.

[3] Titres de l'Eglise d'Angers. Fabrique, t. V, f° 265-266.

Digitized by Google

Le premier, le plus proche du chœur du côté de l'Évangile, est dédié à saint Joseph. Il l'étoit auparavant à saint Pierre. C'étoit anciennement l'autel du Crucifix où le chapitre faisoit faire le service de sa paroisse par un de ses officiers ou chapelains, qui, de là, avoit pris le nom et qualité de « Capellanus Crucifixi ».

« Altare Crucifixi et Sancti Petri. Capellanus ipsius « Crucifixi, et vicarius capituli, debet ad ipsum altare « diebus dominicis in quadragesima et adventu missas « alta voce celebrare, etc. [1].

« Odo thesaurarius calumniatus est canonicis altare « quod situm est infra chorum, et parochiam ad eumdem « Crucifixum pertinentem... Tandem Odo guerpivit calum- « niam quam injuste intulerat de altare Crucifixi cum lau- « reo baculo in manu domini Goffridi episcopi, etc... « Actum in capitulo Sancti-Mauritii 3 kalendas julii anno « Domini 1099 [2]. »

[1] Etat des autels dressé en 1429. Fabrique, t. III, f° 1.
[2] Titres de l'Eglise d'Angers. Cartulaire noir, f° 41 r°.
La liste des autels de la nef est plus difficile à établir, parce que les auteurs ne s'accordent pas à les nommer tous de la même façon. En 1429, il y en a sept; quatre du côté de l'Evangile : celui du Crucifix et de Saint-Pierre (sous le jubé), puis ceux de Saint-Serené, de Saint-Denis et de Saint-Martial, et de Saint-Antoine; trois du côté de l'Epître : celui de Notre-Dame (sous le jubé), ensuite ceux de Saint-Blaise, de Saint-André et Saint-Yves. (*Les Autels*, p. 27.) Plus tard, vers 1700, du côté droit en descendant, Grandet ne nomme ni l'autel de Saint-Denis et de Saint-Martial, ni celui de Saint-Antoine, et en place il nomme l'autel de Saint-Gatien et de Saint-Maur, et celui de la Circoncision (*N.-D.-Angevine*, p. 56); peut-être sont-ce les mêmes autels, sous d'autres noms; du côté gauche, il nomme l'autel de la Vierge, l'autel de Saint-Mathurin (auparavant de Saint-Blaise), et l'autel de Saint-André, près de la porte de la paroisse Saint-Maurice. (*Ibid.*, p. 54-56.) « La pierre de ce dernier autel était soutenue de deux colonnes de marbre qui est un reste d'antiquité », nous dit Lehoreau (*Cérémonial*, t. II, l. IV. p 276). L'autel de Saint-Serené et celui de Saint-Mathurin furent refaits en 1726; ce dernier fut alors dédié à sainte Madeleine (*Les Autels*, p. 29.) — L'ancien autel du Crucifix était autrefois l'autel de la paroisse de Saint-Maurice; plus tard, il fut dédié à saint Pierre, puis à saint Luc; placé sous le jubé, du côté de l'Evangile, comme celui de Notre-Dame l'était du côté de l'Epître, il fut démoli avec ce dernier en même temps que le jubé, en 1699, au changement du chœur. Tous deux furent remplacés en 1732, le premier par celui de

Digitized by Google

Les vitres des deux outeaux ou rondeaux des chapelles des évêques et des chevaliers ont été faites par André Robin, vitrier, à raison de 15 sols le pied, suivant le marché fait avec lui le 20 juillet 1451 et son acquit du 28 octobre 1452 [1]. Il étoit obligé de figurer le jugement dans le rondeau du côté de l'évêché, et les douze signes du zodiaque dans le rondeau du côté du chapitre.

La longueur de l'église, suivant les dimensions prises par les experts, dans les procès-verbaux des 28 décembre 1533 et 13 janvier 1626, est de trois cents pieds ; sa largeur de quarante-neuf pieds et demi, et sa hauteur de quatre-vingts pieds [2]; la largeur est exacte, je l'ai vérifiée plusieurs fois.

Les eaux qui tombent des toits de l'église et des cloîtres passent par un canal pratiqué sous le pavé de l'église, et qui a son égoût dans la rue proche l'évêché. Ce canal, le mur où est l'égoût et le carrelage de l'église furent achevés en 1416 par Michel Munerolle et Jean Dubois, maçons, l'un de Monsoreau et l'autre de Candé, en exécution du marché fait avec eux le 21 août 1413 [3].

Le pavage ou carrelage de l'église a été relevé à plu-

Saint-Joseph, et le second par celui de Saint-André. (*Les Autels*, p. 29.) Les autres furent refaits en même temps; l'autel du bas resta dédié à saint Yves seul. Ce fut alors probablement que l'autel consacré à saint Antoine ou à la Circoncision fut dédié à saint Charles. Le septième (celui de Saint-Denis) ayant été supprimé, il en resta six, comme dit Thorode, consacrés vers 1737, et que *La Cathédrale d'Angers* désigne dans l'ordre suivant : « les trois du côté gauche sont : 1° l'autel Saint-André, 2° l'autel de la Madeleine, 3° l'autel Saint-Yves; et les trois du côté droit sont : 1° l'autel Saint-Joseph, 2° l'autel Saint-Serené, 3° l'autel Saint-Charles. » (*Revue de l'Anjou*, 1855, t. I, p. 252.) E. L.

[1] Fabrique, t. III, f°s 9 et 12. Ces 15 sols feroient à présent environ 11 livres. — (Cette estimation est exagérée, la livre en 1452 ne valait que 7 fr. 10 c. de notre monnaie, selon M. de Wailly.)

[2] Titres de l'Eglise d'Angers. Fabrique, t. III, f° 442 r°, t. V, f° 51 r°.

[3] Comptes de fabrique, de 1413 à 1414, f° 21, et de 1416 à 1417, folio pénultième.

Ce canal ne sert plus qu'au côté nord de la cathédrale ; les eaux du côté sud s'écoulent maintenant par la cour des cloîtres. E. L.

Digitized by Google

sieurs et diverses fois depuis ce tems là [1]. La croisée du côté de l'évêché a été repavée pour 134 livres, et la croisée du côté du chapitre pour 95 livres; l'une et l'autre par Guillaume Robin, maçon, maître des œuvres d'Angers, suivant ses acquits des 12 décembre et 23 mars 1453. Et toute la nef et les deux croisées ont été repavées à neuf en l'année 1764 par Desnoyers, maçon, à raison de dix-huit livres la toise de pavé neuf à faire et fournir, et six livres de la toise de pavé relevé [2].

Avant de faire repaver la nef, le chapitre avoit fait creuser le caveau ou enfeu des chanoines qui est sous le carrelage de ladite nef [3]. Cet ouvrage a été fait par le même Desnoyers en 1763 [4]. La première pierre en fut posée au nom du chapitre par M. de Montecler, doyen, le vendredi 18 nov. 1763.

[1] Fabrique, t. III, f°s 15 et 16.
[2] Fabrique, t. V, f°s 538–540.
On peut voir dans le *Répertoire archéol.* 1865, p. 233, les deux acquits de Guillaume Robin. E. L.
[3] *Ibid.*, f°s 521–539.
[4] Compte de fabrique, de 1762 à 1763.
D'après une liste citée dans le *Répertoire archéol.* (1869, p. 244), il y aurait eu quatorze chanoines enterrés dans cet enfeu, avant la révolution. J'ai trouvé une autre liste dressée par Thorode, qui en nomme dix-sept, plus un dix-huitième, M. Constantin, mort le 15 septembre 1777 à Rome, où il fut probablement enterré. (Bibl. d'Angers, Ms. 673.) La voici en son entier, avec les variantes et indications particulières de la première, placées entre parenthèses.
Chanoines décédés depuis la construction du caveau ou enfeu où ils doivent être enterrés :
M. François-Denis Vaultier, 28 février 1765.
M. Henri-Prosper Pocquet-de-Livonnière (prêtre), grand archidiacre et chanoine, 2 (3) mai 1766.
M. Jacques Girault de Mozé (Mizé), chanoine et ci-devant maître-école, 20 (21) mars 1767.
Mre François-René Boylesve de Goismard, 15 octobre 1767.
Mre Joseph-François de Montecler, doyen, 7 (9) juin 1768.
Mre Joseph Houdebine, 30 avril (1er mai) 1770.
Mre Gabriel de Launay de la Mothaye, 26 janvier 1773.
Mre Joachim-Louis Hubert de Lasse de la Rochefordière, chanoine et archidiacre d'Outre Maine, 14 septembre 1774.
Mre Louis du Bois de Maquillé, 15 avril 1776 (chanoine honoraire).
Mre Pierre-Ambroise Roustille, chantre, 9 décembre 1780.
Mre Pierre-François-Félix Héard de Boissimon, chanoine pénitencier, 25 (27) novembre 1781.
Me Antoine Gervais, prêtre, 2 (4) octobre 1782.
Mre Antoine Grandhomme, ch., abbé de Toussaint, 4 (5) avril 1783.

Digitized by Google

En le creusant on a trouvé, comme je l'ai ci-devant observé, les murs de l'ancienne église de Saint-Maurice; le mur pignon de cette ancienne église sert de pignon audit caveau et le termine à l'orient.

Sous l'autel de la Compassion, dans la chapelle des chevaliers, joignant la porte de la sacristie[1], il y a un puits très profond. Il y a au-dessus, dans le mur, une inscription pour avertir de sa présence : « Hic puteus altus est. » Cette inscription faite par Cordier, marbrier, a coûté 32 sols[2]. L'ouverture de ce puits est fermée par une grande pierre; on n'y a laissé qu'un trou d'environ un pied de diamètre, et le tout est recouvert par la marche de l'autel. On a laissé une petite trape, en forme de gradin, attachée à la marche de l'autel, qui se lève et se baisse à volonté et qui recouvre ledit trou.

Il y a bien trois siècles que ce puits n'est plus fréquenté[3]. Il y a peu d'anciennes églises où il n'y ait des puits pour la sacristie, les arrosemens de l'église, etc. On se servoit encore de celui-ci en 1411, comme il paroît par la réparation d'une roue qu'on y fit remettre, et d'une selle pour y poser les seaux ou cruches d'eau.

« Item pro uno bancello ligneo ad reponendam aquam « prope puteum ecclesiæ pro celebrandis missis, quinde- « cim denarios[4]. »

M° Elie-Urbain Cassin, prêtre chanoine, 4 (5) septembre 1783.
M° Pierre Mezeray (Moseray, chanoine), 2 (4) mars 1785.
Mre Nicolas-René Rousseau de Pantigny (de Pontigny, doyen de la faculté de l'Université d'Angers), 28 février (1er mars) 1787.
Mre René-Pierre Cosnier, prêtre-chanoine, 9 (10) janvier 1789.
Depuis la révolution, ce caveau est devenu le lieu de la sépulture des évêques d'Angers, et il a reçu les restes de Mgrs Montault des Isles, Paysan et Angebault ; Mgr d'Andigné, évêque de Nantes, mort en 1822, y a également été inhumé. E. L.

[1] Cette petite porte de la sacristie a été faite le 6 avril 1699. Le lieu où elle est servoit auparavant de piscine dans la sacristie, au lieu de celle qui est à présent au bout de ladite sacristie. (Lehoreau, t. III; p. 1.)

[2] Compte de fabrique, année 1744 à 1745.

[3] « Tribus hominibus qui mundaverunt puteum hujus ecclesiæ, 15 s. 10 d. » — Compte de fabrique, 1390 à 1391.

[4] Compte de fabrique de 1403 à 1404, f° 8 r°.

Digitized by Google

« Misia pro factione rotæ pro puteo ecclesiæ [1]. »

Le puits qui est au milieu du préau des cloîtres fut fait quelque tems après, au moyen duquel le puits d'auprès de la sacristie devint inutile.

Je présume que la sacristie fut bâtie dans ce tems-là, ou du moins qu'on y pratiqua la petite porte d'entrée sur la chapelle des chevaliers. Le puits de l'église empêchoit le passage, et ce fut probablement la raison pour laquelle il fut délaissé et condamné, et qu'on fit faire celui des cloîtres.

Toute l'église a été râclée, blanchie à la craie, et les joints marqués par dessus de raies à l'ocre, par ledit Guillaume Robin, maçon, suivant les marchés faits avec lui : le premier du 4 septembre, et le second du 27 mars 1451, pour les voûtes du chœur, du chancel et des deux croisées; et le troisième, du 18 novembre 1452, pour les trois voûtes et murailles de la nef [2].

Les armoiries du Chapitre sont « de gueules à l'escarboucle poinctée et fleurettée d'or [3]. »

Le tombeau du roi René de Sicile, duc d'Anjou, et d'Isabeau de Lorraine, sa première femme, qui étoit dans le chœur, dans un enfoncement du côté de l'Évangile, proche le reliquaire, en a été ôté le 23 janvier 1783, et placé dans la nef, dans un autre enfoncement, proche la chaire [4].

La chapelle de Notre-Dame du Cloître a été bâtie et fondée

[1] Compte de fabrique de 1410 à 1411, f° 8.

[2] Titres de l'Eglise d'Angers. Fabrique, t. III, f°s 10, 11 et 13. Voir sur ce râclage et ce badigeonnage les détails que donne M. Godard-Faultrier, en citant tout au long ces trois marchés (*Répert. archéol.*, 1865, pp. 222-229). E. L.

[3] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 48.

[4] Ce paragraphe a été ajouté en 1783. — Cet enfoncement est l'arcade où se trouve actuellement la tombe de Guil. de Beaumont. Ce nouveau tombeau de René fut détruit en 1793 ; une partie des marbres fut employée à la confection des cheminées de la préfecture (*Dict. de M.-et-L.*, t. III, p. 240) et dix-huit autres fragments ont été recueillis au musée Saint-Jean (*Catalogue du Musée*, p. 399). E. L.

Digitized by Google

par Pierre Bonhomme, chanoine de l'Église d'Angers, pour être le lieu de sa sépulture. Son testament porte : « Corpus « meum seu cadaver volo et ordino tradi ecclesiasticæ sepul- « turæ, videlicet in parva capella claustri ecclesiæ Ande- « gavensis, quam, cum aliqua parte dicti claustri, nuper « feci construi, et ædificavi, etc. Datum die 16 novembris, « anno 1446 [1]. »

Pierre Bonhomme fut effectivement enterré dix jours après dans ladite chapelle, le 5 des kalendes de décembre 1446.

La chapelle Sainte-Anne, attenante à la nef, du côté de l'Évangile, au bas de ladite nef, où est la porte de cette chapelle, a été fondée et bâtie par Hugues Fresneau, seigneur de la Fresnaie, chanoine de l'Église d'Angers, auquel le chapitre accorda le terrein. L'acte de fondation est du 1er octobre 1471.

Il y avoit ci-devant une petite maison en appenti où logeoit le sacristain de ladite église [2]. Cette maison avoit auparavant servi de logement au maître de psallette, comme il paroît par l'acte de fondation de la psallette du mardi après la Saint-Martin 1369 [3].

[1] Titres de l'Eglise d'Angers, Chapelles, lettre C.

Cette chapelle de N.-D. du Cloître avait son entrée par le cloître et tenait à la nef de l'église tout proche la porte par laquelle on entre du cloître en la nef. (*La Cathédrale d'Angers*, dans la *Revue de l'Anjou*, 1855, t. I, p. 255.) E. L.

[2] Conclusion du 6 mai 1467.

[3] Outre ces deux chapelles de N.-D. du Cloître et de Sainte-Anne, élevées en dehors de l'église, il y avait encore la chapelle de Job, attenante à la nef comme celle de Sainte-Anne, et placée derrière le tombeau d'Ulger; son entrée était dans les cloîtres, à côté de la porte qui ouvre sur l'église. (V. Grandet, *N.-D.-Angevine*, p. 55.) — La notice sur la *Cathédrale d'Angers* (*Revue de l'Anjou*, 1855, t. I, p. 254) parle aussi de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1390, mais sans désigner sa situation. On m'a dit que cette chapelle se trouvait du côté de la cour de l'évêché, adossée à la nef de l'église, derrière le tombeau de G. de Beaumont ; on y entrait de la nef par la porte qui fait face à celle des cloîtres. — Il ne faut pas oublier la chapelle Saint-Jean, aussi attenante à la nef, près de la porte de la chapelle des chevaliers ; outre l'entrée qu'elle avait sur les cloîtres, elle communiquait avec la nef par une porte

Digitized by Google

La châsse de saint Maurille, évêque d'Angers, qu'on voit tout au fond du chœur de l'église d'Angers, étoit autrefois portée en partie sur le grand autel, et au reste sur quatre colonnes, suivant le procès-verbal du 13 janvier 1626 [1].

Nous l'avons vue depuis au milieu du chœur, derrière le grand autel, isolée et portée sur quatre colonnes fort élevées. Et ce n'est que vers 1759 qu'elle a été reléguée au fond du chœur, lors de la construction du grand autel à baldaquin.

Charles-le-Chauve, étant à Angers, transféra le corps de saint Maurille de l'église de son nom où il étoit à l'église de Saint-Maurice. Le corps de saint Maurille a été transféré en l'église d'Angers, par Néfingue, évêque de cette ville, mort vers 971 [2]. L'histoire de cette translation est rapportée par Harmer, à la suite de la vie de saint Lezin [3]. Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, le 17 des kalendes de septembre 1239, fit mettre le corps de saint Maurille dans une châsse plus riche que la précédente, et en ôta le chef qu'il fit richement enchâsser à part. Le roi de Sicile donna de riches tapis en 1457. Pierre de Bourges, orfèvre,

située derrière le banc d'œuvre actuel. Coupée par un étage, elle sert maintenant de salle d'étude pour les enfants de chœur, au rez-de-chaussée ; au dessus, se trouve la salle capitulaire sous l'ancienne voûte bien conservée. — Dans le narthex, il y avait à droite une toute petite chapelle dédiée à N.-D. de Moult-Joye (*N.-D.-Angevine*, p. 51). Enfin, dans le parvis de pierre, Guillaume Fournier avait fait construire, en 1469, une chapelle qui fut détruite en 1683. (*Ibid.*, p. 52.) E. L.

[1] Titres de l'Eglise d'Angers. Fabrique, t. V, f°s 37 r° et 115.

[2] Cette phrase venant après la précédente n'est pas parfaitement claire; elle ferait croire qu'on a transféré deux fois le corps du saint d'une autre église à la cathédrale, tandis que cette seconde translation a été, si je puis ainsi m'exprimer, tout intérieure, et a consisté dans la reconnaissance de ses reliques et leur insertion dans une nouvelle châsse : « Translationem ex veteri ad elegantiorem thecam factam », disent les Bollandistes (*Acta sanctorum*, sept., t. IV, p. 63, B. C. D.) qui parlent aussi des deux translations suivantes. (*Ibid.*, E. F.). E. L.

[3] L'histoire de cette translation, faite par Harmer, est rapportée, comme nous l'avons dit plus haut, dans les *Acta sanctorum*, après la vie de saint Maurille, sous le titre de *Miracula auctore Harmero* (Sept. t. IV, p. 76 et suiv.). E. L.

Digitized by Google

vendit au chapitre l'image de saint Maurille qu'il avoit faite d'or pur, le 29 juillet 1473; elle est au-devant de la châsse. Le corps de saint Maurille fut transféré de la vieille châsse dans la nouvelle, le lendemain de l'Assomption 1477[1].

Geoffroi la Mouche, évêque d'Angers, fonda en 1177, peu de tems avant sa mort, deux cierges pour brûler perpétuellement devant le corps de saint Maurille; pour laquelle fondation il donna cent sols de rente de son patrimoine[2].

Ces reliques ont été en si grande vénération qu'on passoit les actes sur la châsse du saint. Il s'en est conservé un parmi les titres de la terre de Saint-Denis-d'Anjou; il est du dimanche des Rameaux 1211. « Testes, beatus Maurilius super cujus corpus abjuravimus dictas contentiones... »

La châsse qu'on voit aujourd'hui fut faite, ou plutôt refaite des débris de l'ancienne en 1471, et ne fut achevée qu'en 1479. On a descendu cette châsse le vendredi 10 janvier 1783 pour démolir l'ancien chœur; on n'y a employé que depuis le matin jusqu'à une heure après midi; on l'a mise dans le chapitre[3].

Le corps de saint René, évêque d'Angers et successeur de saint Maurille qui, dit-on, quitta son siège, et s'en alla en Italie où il mourut évêque de Surrento, au royaume de Naples, après vingt-cinq ans d'épiscopat[4], était dans une châsse magnifique, au-devant du grand autel.

On dit que les Surrentins furent obligés, par l'autorité du

[1] V. Lehoreau, t. III, p. 8.

[2] Titres de l'Eglise d'Angers. Fabrique, t. III, f° 1 r°.

[3] Cette phrase a été ajoutée à l'ouvrage. — Sous prétexte de réparer cette châsse, le chapitre la mutila en faisant enlever tout l'argent doré dans toute la longueur d'un côté; il y en avait cinquante-trois marcs. (*L'Ancien Trésor*, p. 22.) M. de Farcy a donné une description intéressante de cette châsse (*op. cit.*, pp. 9-23). Il nous en fait suivre l'histoire à travers toutes ses vicissitudes, depuis sa confection, qui coûta tant d'argent et de travail, jusqu'à sa destruction complète en 1793. E. L.

[4] Vie de saint Maurille, écrite par Rainon, trente-troisième évêque d'Angers, vers l'an 905. (Ou plutôt, écrite par Archanaldus sur l'ordre de Rainon, d'après Launoy. V. *Acta sanctorum*, sept., t. IV, p. 65, n° 13.)

Digitized by Google

Saint-Siège, de restituer aux Angevins le corps de saint René, qu'il fut apporté à Angers et mis dans l'église de Saint-Maurille, on ne dit point en quel tems [1], et qu'enfin il fut transféré en celle de Saint-Maurice. Cette translation se fit le 12 novembre, « secundo idus, vel pridie idus novembris », jour auquel on célèbre sa fête, par Rainauld, évêque d'Angers, avant l'an 1010.

Le tombeau qui contenoit les reliques de saint René fut ensuite ouvert par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, l'an 1012, qui étoit la seconde de son pontificat.

Il fut revu et scellé pour la troisième fois par Geoffroi de Tours, évêque d'Angers, l'an 1082, la première de son pontificat, pour convaincre quelques incrédules.

Il fut ouvert pour la quatrième fois par Angebault, archevêque de Tours, métropolitain de l'évêché d'Angers, le 1er avril 1151, en présence de Norman de Doué, évêque d'Angers, et des évêques de Saint-Malo, Rennes, Nantes, Quimper Corentin, Tréguier et Vannes.

Enfin il fut ouvert pour la cinquième fois, à cause des doutes qui renaissoient toujours, dans l'octave de l'Assomption de l'année 1255, en présence de Michel Loiseau, évêque d'Angers, Galeran, évêque de Nantes, des abbés de Saint-Aubin, Saint-Serge, de Guillaume-le-Bacle chantre, Mathieu trésorier, etc. Le corps de saint René fut mis alors dans une châsse couverte d'argent doré.

Il fut dressé un acte de cette dernière revue, qui fut revêtu des sceaux de l'évêque d'Angers, desdits abbés de Saint-Aubin et Saint-Serge, et du sceau des doyen et chapitre de l'Église d'Angers. Ce titre s'est conservé en original parmi les titres du chapitre, et a toute l'authenticité qu'on peut désirer. En voici copie [2] :

[1] Ce fut en 970, d'après M. de Farcy (*L'Ancien Trésor*, p. 24).
E. L.

[2] V. Dissertation de Jean Launoy, sur l'histoire de saint René, imprimée à Paris en 1650, p. 45.

Digitized by Google

« Hic jacet corpus sancti Renati, Andegavorum episcopi et confessoris, cujus sacra pignora translata sunt secundo idus novembris, id est in die suæ depositionis a Rainaldo; postea revelata ab Andegavensium præsule Huberto anno millesimo duodecimo Dominicæ Incarnationis; ad ultimum a Gaufrido episcopo propter quorumdam dubitationem resignata et revisa, et cum sigillo ac superposito titulo indubitanter reperta anno millesimo octogesimo secundo. Plurimis postea evolutis annis hoc ipsum prædicti Sancti corpus revelatum est ab Angebaudo Turonensi archiepiscopo, regente Andegavensem Ecclesiam, et præsente Normanno episcopo, necnon et aliis comprovincialibus episcopis præsentibus, Joanne sancti Maclovii episcopo, Alano Redonensi episcopo, Bernardo Nannetensi episcopo, Radulpho Corisopitensi episcopo, Guillelmo Trecorensi episcopo, Roaldo Venetensi episcopo. Facta autem est hæc revelatio in die Annuntiationis Beatæ Mariæ, id est Kal. aprilis [1] anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo primo, tunc inchoante dominica qua dicitur *Isti sunt dies.* Tandem elapsa cursu temporis memoria hominum, et solita dubitatione suborta, revisum fuit denuo corpus pretiosissimum beati Renati anno ab Incarnatione Domini 1255, in octavis Assumptionis Beatæ Mariæ Virginis, et repositum in capsa ob reverentiam ipsius de novo tecta argento deaurato, præsentibus Michaele Andegavensi episcopo, Galeranno, Nannetensi episcopo et religiosis viris Guillelmo Sancti-Albini Andegavensis, Nicolao Sancti-Sergii abbatibus Andegavensibus, Guillelmo le Bacle, cantore Andegavensi, Mathæo thesaurario Andegavensi, Reginaldo archidiacono Andegavensi, Michaele archidiacono Transligerensi, Garino archidiacono Transmeduanensi, Guillelmo Bergere

[1] Le livre imprimé porte « Kalendis », ce qui signifie le premier avril ; il y a dans l'original « Kal », et je soupçonne qu'il y a un mot oublié; il aurait dû y avoir « VIII° Kal. », c'est-à-dire « octavo kalendas aprilis, » 25 mars.

Digitized by Google

magistro scholarum Andegavensi, et quamplurimis aliis ejusdem Ecclesiæ canonicis, et aliis similiter præsentibus et astantibus cum prædictis. Præfati vero episcopi et abbates, una cum sigillo decani et capituli Andegavensis Ecclesiæ præsentibus sigilla sua apposuerunt in testimonium veritatis [1]. »

La châsse de saint René est décrite dans un inventaire des joyaux, reliquaires, etc., de l'année 1421 [2]. Elle portoit une figure de saint Maurille à l'autel, trois figures représentant saint René porté au baptême, et au dessus six autres figures représentant sa résurrection.

« La nuit du dimanche Quasimodo au lundi 6 avril 1562, ceux de la nouvelle religion prirent l'église cathédrale et la cité, en laquelle ils firent de grands bris et romptures... même la châsse où reposoit le glorieux corps Monsieur saint René ; icelui corps firent ardre brûler et réduire en cendres. Laquelle châsse fut du tout brisée, et l'argent qui en fut tiré, ou partie d'icelui, fut rendu par ceux de ladite nouvelle religion avec un saint Maurille d'or qu'ils endommagèrent fort [3]. »

« Au regard de la châsse saint René, elle est du tout rompue et en pièces ; et nous en ont été lesdites pièces représentées par ledit de Tillon [4], lesquelles avons fait peser par Mathurin Moreau orfèvre... qui nous a rapporté les dites pièces peser 67 marcs et demi deux gros d'argent [5]. »

La châsse de saint Serené existe et est connue de tout le monde ; c'est celle qu'on porte aux processions. Elle con-

[1] Ce titre a été reproduit d'après l'original, avec quelques variantes dans *L'Ancien Trésor*, p. 24, note. E. L.

[2] Fabrique, t. I, f° 44 v°.

M. de Farcy nous donne la description de cette châsse dans *L'Ancien Trésor*, pp. 24-27 ; et celle de la châsse de S. Serené, pp. 28-31. E. L.

[3] Compte des deniers employés par Messieurs de l'Eglise d'Angers, pour la rédemption de joyaux, reliquaires, reliques, etc.

[4] Jean Tillon, sieur de Chavaignes, chef d'un parti.

[5] Procès-verbal en justice sur les châsses et reliques du 15 avril 1562, à l'occasion des désordres, etc. Privilèges, t. XVII, f° 13.

Digitized by Google

tient les reliques de saint Félix et saint Adaucte, dont M. de Tillemont, dans sa critique des saints, dit qu'on ne peut rien dire de bon, et que MM. Chatelain et de Ver disent qu'il n'y a nulle raison d'en faire cérémonie [1].

Les curés de Sainte-Croix, Saint-Evroul et Saint-Aignan, jouissent de toute ancienneté du privilège, et néanmoins sont obligés, de porter en aube, étole et manipule, ladite châsse de saint Serené, aux processions des Rogations, saint Marc, et du dimanche des Rameaux [2].

Mon dessein n'étant pas de faire une description des reliques de l'église cathédrale, qui seule exigeroit un long travail, je passe aux autres objets curieux et antiques qu'on peut voir dans ladite église, dont je me contenterai de rapporter ceux qui me paroissent mériter le plus d'attention.

Il y a à l'entrée de l'église un grand vaisseau de marbre verd qui a été, dit-on [3], donné par René, roi de Sicile et duc

[1] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 275.

[2] Fabrique, t. II, f°s 421-440.

Ce n'est pas sans raison que Thorode écrit que ces trois curés sont obligés de porter la châsse de saint Serené; car l'un d'eux, le curé de Sainte-Croix, ayant cherché, en 1675, à se dérober à ce privilège, se vit contraint à la suite d'un procès qui dura trois ans, de se soumettre à cet ancien usage. (*Répert. archéol.*, 1865, pp. 271-278.) Ce qui a pu l'engager à renoncer à ce privilège, c'est que, dans cette procession, le garde reliques et le curé de Saint-Evroul avaient le pas sur lui et portaient les premiers la châsse, et lui-même avec le prieur de Saint-Aignan la recevait de leurs mains. (*Ibid.*, p. 272), après avoir été obligés de l'attendre sous la porte Angevine (*Ibid.*, p. 276). Lehoreau nous donne la raison de cette préséance du garde reliques et du curé de Saint-Evroul, en nous disant qu'ils étaient « véritablement enfans de la cathédrale, puisque le premier en est chapelain né et l'autre chapelain. » (*Cérémonial*, t. II. l. III, p. 44.) E. L.

[3] Chronique de Nicole Gilles.— Dumesnil (*Extrait des regist. capit.*, Biblioth. d'Angers, Ms. 658, p. 40.)

Au lieu de Nicole Gilles, qui ne fait pas mention de ce grand vaisseau, il faut plutôt lire Bourdigné, qui en parle ainsi : « Aussi fist-il apporter de Marceille les fondz de baptesme esquelz le roy Marcille payen fut baptise quand il fut converty par icelle saincte Magdaleine. » (*Hystoire agregative*,.... f° 173 v°; nouv. édit., t. II, p. 245.) — Ce grand vaisseau est actuellement placé à gauche à l'entrée de Saint-Maurice, où il sert de bénitier. E. L.

Digitized by Google

d'Anjou, qui le fit apporter de Marseille. C'étoit un ancien baptistaire, dans lequel, ajoute-t-on, le roi Marcille payen fut baptisé par sainte Madeleine.

Il y a dans une fenêtre pratiquée dans l'épaisseur du mur du chœur, proche la sacristie, une grande cruche, que le peuple révère comme étant de celles des noces de Cana[1]. On l'appelle dans l'église l'*hidrie*. Elle a été donnée par le même René, roi de Sicile, le 24 avril 1450[2]. Il fut à cette occasion célébré une messe solennelle par l'archevêque de Tours. Elle fut rompue par accident et raccommodée par Pierre Marquis, orfèvre. Elle fut encore raccommodée et remastiquée par Bouchet, serrurier, suivant son acquit du 11 janvier 1666[3].

La tapisserie, qui représente plusieurs traits d'histoire de l'Ancien Testament en quatre pièces, a été donnée à l'église d'Angers par Charles VII, le 7 octobre 1428.

Celle des stalles du chœur, représentant la vie et le martyre de saint Maurice a été faite à Paris par Jean Despaign (*sic*) pour 200 écus, payés par Hugues Fresneau, chanoine, qui en fit don à l'église, et pour 40 écus de supplément, payés par le chapitre, qui y fit mettre quatre écussons, aux armes dudit Fresneau[4].

La tapisserie qui représente la vie de saint Maurice (*sic pour* Maurille) fut commandée à un ouvrier de Paris, en exécution d'une conclusion du chapitre; l'ouvrier la fit apporter à Angers en 1461, il se nommoit Jean Despagne.

[1] V. *Cérémonial*, de Lehoreau, t. III, p. 14.
[2] Compte de fabrique de 1449 à 1450.
[3] Compte de 1665 à 1666.
Cette réparation coûta 6 livres (Biblioth. d'Angers, Ms. 668, f° 18 v°); celle que fit Pierre Marquis en 1450 coûta beaucoup plus, savoir seize écus d'or. (Fabrique, t. I, f° 92 v°.) — Il y avait à Saint-Maurice plusieurs autres curiosités que ne mentionne pas Thorode, sur lesquelles on peut consulter M. Godard-Faultrier. (*Répert. archéol.*, 1865, pp. 149 et 165.) E. L.
[4] Cette tapisserie servait à tendre le dossier des stalles du chœur. Au lieu de Jean Despaign (ou Despaing selon *La Cathédrale d'Angers*, *Revue de l'Anjou*, 1856, t. I, p. 92),on lit Brice d'Espagne dans Dumesnil (*Extrait des regist. capit.*, p. 50.) E. L.

Digitized by Google

Le prix étoit fait à 200 écus, et il lui fut accordé de grâce 40 écus en sus du marché [1].

La grande tapisserie de l'Apocalypse en sept pièces a été donné, sçavoir, six pièces par René, roi de Sicile, et la septième par M. de Bourbon [2]. Les six pièces données par René étoient à son château de Baugé; elles en furent apportées sur deux charrettes, à Angers, en 1480.

Enfin Jean Olivier, évêque d'Angers, donna au mois d'avril 1549 quatre pièces de tapisserie à ses armes, dont la première représente l'Annonciation, la seconde la Nativité, la troisième le Baptême, et la quatrième la Cène de Notre Seigneur Jésus-Christ.

[1] Compte de la fabrique de 1460 à 1461.
Cette tapisserie formant trois pièces était destinée à être mise devant le jubé, selon Dumesnil (*op. cit.*, p. 50). Elle fut commandée à Guillaume Dupuys d'après M. de Farcy. (*Notices archéol. sur les orgues*, p. 14, note.) E. L.

[2] Dumesnil (*op. cit.*, p. 49) dit : par Madame la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, Anne de France, en 1490. — Un compte de recette de la fabrique de 1665, nous apprend à quelles fêtes on tendait ces tapisseries, et ce qu'il en coûtait : « Ausd. sonneurs pour avoir tendu et destendu les tapisseries, la moitié à l'Assomption 1665, trente sols, puis avant et après la feste de Nouel 1665, avant et après les fêtes de Pasques, saint Yves et l'Octave du Saint-Sacrement 1666, à raison de soixante sols par chaque fois pour les tendre et autant pour les destendre, qui font vingt-cinq livres dix sols. » (Bibl. d'Angers, Ms. 668, f° 12.) E. L.

(A suivre)

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'HOPITAL DE POUANCÉ

(suite)

CHAPITRE VIII

NOMINATION DE Mlle BOUET, COMME SUPÉRIEURE, ET DONATION A L'HÔPITAL

Après la mort de Mlle de Langeraye, Mlle Marguerite Bouët fut nommée, par Mgr l'évêque d'Angers, supérieure de l'hôpital de Pouancé, et Me Pierre Planté, avocat à Pouancé, fut désigné en qualité de premier administrateur de l'établissement.

Mlle Bouët a fait donation à l'hôpital, par acte reçu par Me Rayer, notaire à Craon, le trois février mil sept cent sept : 1° De la métairie de la Duvacherie, située commune de la Rouandière (Mayenne); 2° Des deux closeries des Quartais qui forment présentement la métairie de la Quartais ou Cartais, située commune de Pouancé; 3° Et de la closerie du Puits, en la commune de Vergonnes, (cette closerie a été vendue depuis, par acte au rapport de Me Narbonne, notaire à Pouancé), à la charge de faire célébrer, à perpétuité, à l'intention de la donatrice, deux

Digitized by Google

messes, les mardi et jeudi de chaque semaine, et de verser, tous les ans, une somme de cinquante livres, en argent, à l'aumônier qui serait chargé de dire ces messes.

CONCORDAT AVEC LES HABITANTS DE POUANCÉ

Par acte passé devant Me Rousseau, notaire à Vergonnes, le 26 novembre 1711, 1° Mlle Marguerite Bouët, 2° Les habitants de Pouancé, 3° M. le duc de Villeroy, baron de Pouancé, représenté par Pierre Minier, sieur de la Blotaie, procureur fiscal de la baronnie du dit Pouancé, 4° et Pierre Planté, administrateur de l'hôpital,

Ont fait une transaction au sujet des *deux menses*.

Pour arriver à cette transaction, Mlle Bouët exposa « que dans les lettres-patentes de Sa Majesté Louis XIV, relatives à l'établissement de l'hôpital, il était disposé qu'il y aurait deux menses séparées, l'une pour les pauvres, et l'autre pour les filles qui auraient soin des malades, en conformité des intentions de Mlle Marguerite de Thierry de Langeraye, fondatrice de l'hôpital; mais que par l'arrêt d'enregistrement des lettres-patentes, les deux menses étaient réunies, en sorte qu'il n'y aurait que celle des pauvres à subsister; que ce changement avait causé un grand retardement à l'augmentation de la communauté, puisque par cette réunion de menses, la supérieure n'était plus libre de prendre des sujets convenables pour le service des malades, sans le consentement des habitants ; en sorte que Mlle de Langeraye avait été sur le point de réformer son testament; qu'elle aurait fait des dons très avantageux séparément à la mense des pauvres malades, et à celle des filles gouvernantes, si la mort ne l'avait pas surprise.

« Que, pour se conformer aux intentions de sa bonne et respectable supérieure, Mlle de Langeraye, elle avait donné son bien à la communauté des filles gouvernantes; mais comme il n'était pas possible de rétablir les deux

Digitized by Google

menses, sans déroger à l'arrêt du parlement, fondé sur la déclaration du roi, de l'année 1698, qui faisait loi à ce sujet, dans tout le royaume, elle demandait : 1° Qu'à l'avenir les supérieures eussent la liberté de prendre et de recevoir tels sujets qu'il leur plairait (sans cependant dépasser le nombre fixé par les lettres-patentes), sans avoir besoin du consentement et approbation des habitants ;

« 2° Et comme il n'y avait pas à présent suffisamment de biens à l'hôpital pour assurer une somme aux demoiselles gouvernantes pour leur nourriture et entretien, que les habitants consentissent que les supérieures prissent, jusqu'à concurrence de trois cents livres par an, tant sur tous les biens et dons faits par elle, demoiselle Bouët, que sur les autres biens de l'hôpital ;

« 3° Qu'elles continuassent à se servir de la maison où les Sœurs demeuraient, de celle acquise du sieur Homo, avec les jardins et dépendances, parce qu'elles fourniraient les légumes nécessaires aux pauvres et aux domestiques de l'hôpital ;

« 4° Qu'elles eussent la moitié du foin de la prairie de la Crochetière, deux vachés, par année, sur la ferme de Bretau, et la faculté d'y nourrir deux porcs ;

« 5° Qu'elles fussent fournies de bois, pour leur cuisine seulement, où elles se chaufferaient et qu'elles pourraient avoir une cuisinière, tant pour elles que pour l'hôpital ;

« Mais que les revenus qui pourraient être faits appartiendraient à l'hôpital, sans qu'elles pussent en disposer à leur profit. »

L'acte de transaction est signé : Grenier, prêtre, curé de Saint-Aubin de Pouancé, Davoust, prêtre, demeurant à la succursale de cette ville, Jean Vallay, prêtre et chapelain du château et prison de Pouancé, etc.

La transaction fut approuvée par Mgr Michel, évêque d'Angers, le 17 février 1712.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

FONDATION D'UN LIT PAR M. RENÉ PLANTÉ, CURÉ DE SAINT-AUBIN

M. René Planté, prêtre, chapelain de l'église de Saint-Aubin, demeurant à la Bellangeraie, paroisse de Saint-Aubin, a donné, par acte au rapport de Me Rousseau, notaire à Vergonnes, du 30 mars 1711, à l'hôpital de Pouancé, une somme de douze cents livres, pour augmenter d'un lit le nombre de ceux destinés aux malades pauvres, se réservant, pour lui et ses plus proches parents, le droit de présenter le malade qui devrait occuper le lit dont il s'agit et, en outre, à la charge, par l'hôpital, de faire célébrer tous les ans, à perpétuité, un service solennel et trois messes chantées le jour de la fête de saint René.

Cette donation a été acceptée, au nom de l'hôpital, par Mlle Bouët, supérieure, et M. Pierre Planté, administrateur de cet établissement.

CHAPITRE X

ASSOCIATION DE MMlles BOUET ET EON

Le 4 février 1711, Mlle Marie-Jeanne Eon, ancienne Sœur de la Trinité d'Angers, s'associa à Mlle Bouët pour soigner les malades de l'hôpital de Pouancé, pour instruire les jeunes filles et former des maîtresses d'écoles pour la campagne.

Pour se conformer aux intentions de Mlle de Langeraye, Mlles Bouët et Eon convinrent « que tous les meubles, linges, bestiaux et généralement tout ce qui était destiné pour la subsistance et service, appartenant aux gouvernantes, ainsi que la pension de trois cents livres, seraient

Digitized by Google

communs entre les demoiselles Bouët et Eon, et celles qui s'associeraient à la communauté. » Comme condition de ce traité d'association, Mlle Eon donna à l'hôpital, sa vie durant, les biens et héritages lui provenant de la succession d'Urbain Eon, son père, et qui lui étaient échus en vertu d'un partage du 19 novembre 1707.

Mgr Michel, évêque d'Angers, approuva le traité d'association le 10 février 1712.

CHAPITRE XI

TRANSACTION ENTRE M. DE LA PRÉVALLAYE, L'HÔPITAL ET LES HABITANTS DE POUANCÉ

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, Messire François-Hyacinthe de Thierry, chevalier, seigneur de la Prévalaye, demeurant au lieu seigneurial de Vangeau, paroisse de Saint-Aubin de Pouancé, attaqua le testament de Mlle de Langeraye sa tante. Pour mettre fin à toutes contestations, une transaction eut lieu devant Me Rousseau, notaire à Vergonnes, le 23 novembre 1713, entre :

1° Le seigneur de la Prévalaye, d'une part;

2° Me Pierre Planté, avocat, administrateur de l'hôpital, agissant tant comme administrateur de l'hôpital, que pour M. le duc de Villeroy, baron de Pouancé, et pour les habitants dudit lieu, d'une seconde part;

3° Et Mlle Marguerite Bouët, supérieure des filles gouvernantes et des pauvres de l'hôpital, y demeurant, d'une troisième part.

Cette transaction porte « que le seigneur de la Prévalaye offrit de donner à l'hôpital la terre de Fontenaille, située paroisses de Congrier et de la Rouandière, plus une somme de dix-neuf cent cinquante livres en argent, outre le tiers des rentes qu'il pouvait devoir à la succession de la dame

Digitized by Google

de Langeraye, suivant leurs partages et autres actes ; la terre de Fontenaille devant tenir lieu de partage, du tiers des propres de la dame de Langeraye (les deux autres tiers appartenant à M. de la Prévalaye), et afin d'éviter le morcellement de la terre du Vangeau, et un partage avec des étrangers. »

L'offre de M. de la Prévalaye fut acceptée par M. Planté, et Mlle Bouët, avec l'assentiment de Mgr l'évêque d'Angers.

Il fut en outre stipulé que les quatre messes demandées par Mlle de Langeraye seraient réduites à deux par chaque semaine. Pour tenir lieu des deux autres messes, le seigneur de la Prévalaye demanda que l'hôpital eût un lit de plus, pour y placer les sujets ou colons de sa terre du Vangeau.

CHAPITRE XII

FONDATION POUR AVOIR UN PRÊTRE A L'HÔPITAL

Mlle Marguerite Bouët, ayant reconnu la nécessité d'avoir un aumônier, afin de faire célébrer la messe, dans la chapelle de l'hôpital, pour les malades pauvres, pour le personnel et aussi pour les habitants de Pouancé, a, par acte reçu par Me Rousseau, notaire à Vergonnes, en date du 8 mai 1714, donné aux pauvres de l'hôpital, savoir :

1° Une maison située à Pouancé, faubourg Ridard, avec deux petites boutiques de chaque côté ;

2° Une portion de terrain dans la douve du faubourg de Bréteau ;

3° Un pré clos à part, situé proche la ville de Pouancé;

4° Le clos Devineau, joignant la terre de la Bissachère et de Grillault, ainsi que le petit chemin de Craon ;

5° Une pièce de terre dite le Champ-Bonneau ;

6° Trois rentes annuelles et perpétuelles ;

Digitized by Google

7° Et trois cents livres en argent, à la charge, par l'hôpital, de payer à l'aumônier, qui serait nommé par Mgr l'évêque d'Angers, la somme de trois cent quarante livres tous les ans, ou de le laisser jouir des choses ci-dessus données, moyennant quoi l'aumônier serait obligé de dire une messe, les dimanches et fêtes, tant pour la commodité des pauvres et gouvernantes de l'hôpital que pour les habitants de Pouancé.

Cette donation, qui avait été acceptée par les habitants de Pouancé, fut approuvée et homologuée par Mgr l'évêque d'Angers, le 4 juin 1714.

CHAPITRE XIII

ACQUISITIONS FAITES PAR Mlle BOUET

Mlle Bouët a acquis, pour l'hôpital différentes pièces de terre, situées commune de Pouancé :

1° La pièce du Cormier, et un petit closeau de Mme Marguerite Bellanger, suivant acte passé devant Me François Proust, notaire de la baronnie de Pouancé, le 25 juin 1811 ;

2° Les Champs-Longs et un petit closeau à côté, du sieur Étienne Colas, suivant acte sous signatures privées, du 26 mars 1711 ;

3° Et une pièce de terre située sur les hauteurs de Breteau, dite l'Herbe-Sèche, du sieur Jean Brunel, marchand, et de dame Marguerite Heurtebize, son épouse, par acte au rapport de Me Allard, notaire en Anjou, du 25 mai 1711.

CHAPITRE XIV

MÉTAIRIES DE LA FOULTIÈRE ET DE LA CÉVERIE

Me Pierre Planté, seigneur de la Motte, conseiller du roi, juge au grenier à sel de Pouancé, et Mme Anne Renée

Digitized by Google

Gisteau, son épouse, ont, par acte au rapport de Me Ménard, notaire à Pouancé, du 2 janvier 1730, donné à l'hôpital, les métairies de la Foultière et de la Céverie, situées en la commune de la Rouaudière, à la charge pour l'hôpital d'entretenir deux lits pour les malades pauvres des paroisses de la Rouaudière et de Congrier.

CHAPITRE XV

MANDEMENT DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ANGERS AUTORISANT UNE QUÊTE

Mgr Jean, évêque d'Angers, qui portait un vif intérêt à l'hôpital de Pouancé, autorisa, par mandement du 28 novembre 1733, les gouvernantes de cet établissement à faire une quête dans les paroisses voisines. Ce mandement est ainsi conçu :

« Jean, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque d'Angers, conseiller du roi en tous ses conseils :

« Ayant été informé, dans le cours de notre visite, des besoins de l'hôpital de Pouancé et des services qu'il rend aux pauvres de ce canton, et ayant de plus reconnu par nous-même que les logements dudit hôpital sont trop petits pour y pouvoir loger beaucoup de pauvres malades, Nous avons vu, avec une grande consolation, MM. les administrateurs dans la disposition de travailler incessamment à augmenter les logements dudit hôpital. C'est pourquoi nous leur permettons de faire faire une quête dans les paroisses voisines de Pouancé, et nous exhortons les fidèles de contribuer autant qu'ils le pourront à la perfection d'un ouvrage si nécessaire aux pauvres.

« Donné à Angers, dans notre palais épiscopal, le vingt-huitième jour de novembre mil sept cent trente-trois. Signé : Jean, évêque d'Angers. »

Digitized by Google

CHAPITRE XVI

FONDATION D'UN LIT PAR Mme LE TORT

Le vingt janvier 1736, Mme Louise Besnard, veuve de François Le Tort, conseiller du roi et procureur au grenier à sel de Pouancé, a fondé un lit pour les malades pauvres de Pouancé et, pour assurer cette fondation, elle a donné à l'hôpital trois rentes perpétuelles s'élevant ensemble à soixante-deux livres.

L'acte de donation a été reçu par Me Ricou, notaire de la baronnie de Pouancé.

CHAPITRE XVII

DONATION DU BOIS DE GRILLAULT

Mlle Marie Barré, propriétaire à Pouancé, voulant contribuer à l'augmentation du bien des malades pauvres, a donné à l'hôpital le bois de Grillault, lui provenant de la succession de René Barré, son père, procureur fiscal de la baronnie de Pouancé. Ce bois, situé en la commune de Pouancé, joignait, au midi et à l'est, le bois de la Haye, à l'ouest, un petit bois dépendant du lieu de la Grugerie et, au nord, les landes du seigneur de Saint-Aubin.

Cette donation a été constatée par acte reçu par Ménard, notaire à Pouancé, le seize mars mil sept cent trente-cinq ; elle a été faite sous condition que le revenu du bois serait employé à l'entretien d'un lit pour les malades pauvres de Pouancé.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

FONDATION PAR Mgr L'ÉVÊQUE D'ANGERS

Mgr l'Évêque d'Angers, lors d'une tournée pastorale qu'il fit à Pouancé, le six juillet mil sept cent trente-huit, donna, pour les malades pauvres de l'hôpital, une somme de quatre cents francs à la condition :

1° Que le Saint-Sacrement serait exposé dans la chapelle de l'hôpital, le jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus ;

2° Que, le premier vendredi de chaque mois, il serait dit une messe, à voix basse, à l'intention du donateur, et que, le même jour, au soir, il serait célébré un salut avec bénédiction du Saint Sacrement.

CHAPITRE XIX

AUTORISATION DE VENDRE DE LA VIANDE PENDANT LE CARÊME

Un arrêt du conseil du roi, du dix-sept janvier mil sept cent trente-neuf, avait autorisé l'hôpital de Pouancé à vendre de la viande de boucherie, des volailles et du gibier, dans la ville et faubourg de Pouancé, et fait défense à tous autres de faire entrer en la ville et faubourg, exposer ni vendre aucune viande de boucherie, volaille ou gibier, ailleurs qu'aux lieux qui seraient désignés, sous peine d'amende et de confiscation de la viande au profit de l'Hôtel-Dieu.

CHAPITRE XX

RÉUNION DE LA CHAPELLE SAINT-ANDRÉ A L'HÔPITAL

Par acte passé devant Me Pourias, notaire royal apostolique du diocèse d'Angers, résidant à Segré, le 1er dé-

Digitized by Google

cembre 1738, M. Joseph Planté, curé de la paroisse de Chazé-Henry, y demeurant, titulaire de la chapelle Saint-André, en la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé, a donné cette chapelle et le temporel qui y était attaché, à l'hôpital de Pouancé.

Une requête fut présentée à Mgr l'Évêque d'Angers, le 18 février 1739, par M. Desgré, administrateur de l'hôpital, afin d'autoriser la réunion de la chapelle Saint-André à l'hôpital de Pouancé. Mgr l'Évêque ordonna une enquête, le 13 mai 1739, et désigna M. le Curé de Senonnes (paroisse qui dépendait alors du diocèse d'Angers) pour dresser le procès-verbal d'enquête.

Ces formalités remplies, Mgr l'Évêque d'Angers, par un décret du 16 juin 1739, ordonna la réunion de la chapelle Saint-André et des revenus y attachés à l'hôpital de Pouancé, à la condition d'acquitter le service de vingt-quatre messes dû, chaque année, par le fondateur de la chapelle et de payer une rente annuelle et viagère de soixante livres au titulaire, M. Joseph Planté.

CHAPITRE XXI

ACQUISITION DE LA MÉTAIRIE DU GENÉTAIE

Suivant acte passé devant Me Geslin, notaire à Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne), le 13 mars 1741, M. Jean Peltier et Mme Perrine Jarry, son épouse, demeurant à Saint-Lézin, commune de Congrier, ont vendu à l'hôpital de Pouancé, représenté par son administrateur, Me Mathurin Desgré, avocat, la métairie du Genétaie, située commune de Congrier, y compris les bestiaux et semences, pour la somme de quatre mille livres, sur laquelle somme ils ont délégué, à MM. de la Jonchère et Gaudin, celle de deux mille huit cent vingt-cinq livres pour l'amortisse-

Digitized by Google

ment de deux rentes hypothécaires et le paiement des arrérages.

La somme de onze cent soixante-quinze livres, formant le surplus, a été donnée, par les vendeurs, à l'hôpital pour l'entretien d'un lit destiné aux malades pauvres.

CHAPITRE XXII

MÉTAIRIES DU PETIT SAINT-MARS, DE LA BRETONNAIE, DU BOIS-MORCLET ET DE LAUNAY

I. La métairie du Petit Saint-Mars, située commune de Pouancé, a été acquise, par l'hôpital, de M. Pierre-Georges Armaron et de Mme Marie Malherbe, son épouse, propriétaires, demeurant à Pouancé, suivant acte passé devant Me Desgrés, notaire de la Baronnie de Pouancé, le 10 avril 1748, pour la somme de deux mille deux cents livres, et le paiement de diverses menues rentes actuellement amorties.

II. Celle de la Bretonnaie, située même commune, a été acquise du sieur Alexandre Holbourg, orfèvre, demeurant à Châteaugontier, du sieur Julien Sesnard, marchand, et de Perrine Dudouet, sa femme, demeurant à Erbray, et autres, suivant contrat de vente passé devant Me Jacques Jallot, notaire à Pouancé, le 4 mai 1748, au prix de quatorze cents livres.

III. La métairie du Bois-Morclet, également en la commune de Pouancé, ainsi qu'une maison avec jardin, situés faubourg de la Magdelaine, ont été vendus à l'hôpital de Pouancé représenté par Me René Proust, prêtre, Prieur de la Magdelaine, par le sieur Michel Langlois, curateur pourvu aux successions vacantes de feu Berterin Gruau et de feue Louise Galerneau son épouse, par sentence du bailli du 2 mai 1748, pour la somme de neuf cent dix livres.

Le même jour, par acte au rapport de Me Jacques Jallot,

Digitized by Google

notaire à Pouancé, M. Proust, Prieur, a déclaré avoir acquis la ferme du Bois-Morclet, ainsi qu'une maison sise faubourg de la Magdelaine, avec le jardin en dépendant, pour les pauvres de Pouancé.

Cette déclaration a été acceptée pour l'hôpital, par Claude-Marie Gallier, curé, demeurant paroisse de Saint-Aubin, et par Me Antoine Ménard, procureur fiscal, demeurant à Pouancé.

La métairie du Bois-Morclet dépendait autrefois de la seigneurie de l'Herbrie.

IV. La ferme de Launay, en la commune de Grugé, provient, à l'hôpital, d'une vente qui lui a été consentie, le 9 décembre 1748, moyennant une rente viagère de trois cents livres, par M. Jacques-Joseph de Seillon, chevalier, seigneur dudit lieu, demeurant à Pouancé.

CHAPITRE XXIII

INSTANCE ENTRE Mlle EON, SUPÉRIEURE DE L'HOPITAL ET LES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de l'hôpital ayant refusé à la supérieure de lui allouer les sommes nécessaires pour solder ses dépenses, Mlle Eon adressa une requête au lieutenant général de la sénéchaussée d'Angers et, en vertu d'une ordonnance du 28 mars 1749, fit assigner devant le lieutenant de la sénéchaussée M. Desgré, receveur de l'hôpital, aux fins de se voir condamner à lui payer les sommes qui lui étaient nécessaires.

Le 14 avril 1749, intervint un jugement contradictoire par lequel, avant faire droit, il fut ordonné que tous les administrateurs seraient mis en cause, à la diligence de Mlle Eon. En outre, le receveur fut condamné, par provision, à payer à la supérieure toutes les sommes nécessaires

Digitized by Google

pour l'administration de l'hôpital, les dépens réservés. Ce jugement fut exécuté par le receveur et continua de l'être pendant quelque temps. Mais de nouvelles difficultés étant survenues entre Mlle Eon, supérieure, et les administrateurs au sujet de l'administration et du paiement des dépenses de l'hôpital, la supérieure présenta une autre requête au lieutenant-général de la sénéchaussée d'Angers, à l'effet de se faire autoriser à compulser les études des notaires de Pouancé, ainsi que les registres du bureau de l'enregistrement, et à se faire délivrer toutes expéditions d'actes dont elle aurait besoin dans sa nouvelle instance contre les administrateurs de l'hôpital.

Cette autorisation lui fut accordée le 21 août 1751 par M. de Falloux du Lis, juge à Angers.

Le procès n'eut pas lieu.

Mlle Eon prit conseil de Me Joly de Fleury, avocat à Angers, et de Me Louvet-Desbois, avocat à Paris. Ces jurisconsultes, après avoir donné leur avis sur les différentes questions qui leur avaient été soumises, engagèrent Mlle Eon à s'adresser à Monseigneur l'Évêque d'Angers, afin d'obtenir un bon règlement qui mettrait fin à toutes les discussions.

Cependant ces difficultés entre la supérieure de l'hôpital et les administrateurs eurent un bon résultat pour le bien des pauvres. Dès le 7 août 1751, les nouveaux administrateurs prirent une délibération concernant « l'affermage » des biens, laquelle délibération porte ce qui suit :

« Pour éviter les reproches qu'ont mérités les précédents directeurs et administrateurs dudit hôpital, qui portaient les abus jusqu'à affermer les biens de l'hôpital, sans aucune publication, et que même, les baux à ferme étaient quelquefois passés dans l'étude du notaire de l'hôpital, au mépris et contre les dispositions précises des ordonnances et déclarations du Roi ;

« A partir de ce jour, les biens de l'hôpital seront

Digitized by Google

donnés aux enchères publiques à l'issue des vêpres de la Magdelaine, au bureau de l'hospice, à la charge pour les adjudicataires de donner bonnes et suffisantes cautions. »

CHAPITRE XXIV

AFFAIRE NOYER

Le 26 juin 1757, le sieur Michel Noyer, Marie Milon, son épouse, et Marie Noyer, leur fille, demeurant tous les trois à Angers, paroisse Saint-Pierre, ayant témoigné le désir de se retirer du monde et de demeurer le reste de leurs jours dans la maison de l'Hôtel-Dieu de Pouancé, où ils travailleraient autant qu'ils pourraient, proposèrent de donner à l'hôpital de Pouancé divers meubles et effets mobiliers, plus une somme de quatre mille livres et toutes leurs créances.

Comme charge, ils avaient stipulé qu'ils seraient logés, chauffés, nourris et entretenus de tout ce dont ils auraient besoin, comme les Sœurs hospitalières, et qu'il serait payé, tous les ans, à chacun d'eux, une rente viagère de trente livres.

Ces propositions furent acceptées par les administrateurs et la supérieure de l'hôpital, ainsi qu'il résulte d'une délibération dudit jour, 26 juin 1757.

Pendant neuf années, ce traité fut exécuté de part et d'autre, à cela près que la famille Noyer n'avait pas remis à l'hôpital ses créances, les administrateurs ne les ayant jamais pressés à cet égard.

Au commencement de janvier 1766, les époux Noyer moururent. Peu de temps après leur décès et, en apparence au moins, à l'instigation d'influences étrangères, les dispositions de la demoiselle Noyer se modifièrent. Elle quitta l'hôpital le 14 mai 1766 et, à la date du 9 novembre

Digitized by Google

de la même année, intenta un procès, aux administrateurs, devant le lieutenant général de la sénéchaussée d'Angers.

Le 10 mars 1767 intervint une sentence de la sénéchaussée qui condamna les administrateurs de l'hôpital de Pouancé à payer à la demoiselle Noyer une pension viagère de cent cinquante livres et quarante-trois livres pour dépens adjugés.

CHAPITRE XXV

FONDATION D'UN LIT PAR Mlle DUPONT

Mlle Renée-Barbe Dupont, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Morannes, a versé, dans le courant de juin 1757, une somme de deux mille livres, pour l'entretien d'un lit à l'hôpital de Pouancé ; ce lit a été placé par la demoiselle Dupont, sous la protection de sainte Barbe.

CHAPITRE XXVI

DONATION DU PRÉ LIZÉ

Le 2 mars 1759, M. Proust, prieur de la ville et paroisse de Pouancé, a donné à l'hôpital un pré, dit le pré Lizé, situé commune de Pouancé, contenant environ cinquante ares. Ce pré avait été acquis par M. Proust, de Mlle Marguerite-Henriette Saint-Germain, par acte au rapport de Me Jallot, notaire à Pouancé, en date du 21 octobre 1751.

Comme condition de sa donation, M. Proust avait stipulé que chaque année, à perpétuité, pendant deux mois du printemps, une jeune fille pauvre serait exercée à soigner les malades.

Jules ELAIN-LACROIX.

(A suivre)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le commandant Jallot

Le 25 février dernier, ont eu lieu, au Louroux-Béconnais, les obsèques de M. le commandant Jallot. Une foule émue se pressait au bord de sa tombe pour rendre un suprême hommage au soldat qui, devant l'ennemi, avait tenu si vaillamment le drapeau de la France.

Yves Jallot était né à Longwy d'un père originaire de l'Anjou et d'une mère lorraine. Son père, le colonel du génie Jallot, était un officier distingué : au siège d'Anvers, il avait été désigné par le duc d'Orléans pour diriger l'attaque du fort Saint-Laurent, qui était la clef de la place, et le talent dont il avait fait preuve dans cette tâche difficile avait laissé chez ses compagnons d'armes un souvenir durable. — Sa mère avait tous les sentiments de cette vaillante Lorraine, qui demeure si obstinément française sous le joug de l'étranger. Femme d'autant de tête que de cœur, elle avait plus peut-être que son mari l'ardeur communicative, la flamme de l'enthousiasme et, suivant une loi commune, Yves Jallot hérita surtout de la nature ardente de sa mère. L'exemple paternel et les traditions de famille fixèrent de bonne heure sa destinée et, dès l'enfance, il se sentit l'âme et la vocation du soldat.

Après de brillantes études au lycée de Metz, il entra à Saint-Cyr et en sortit pour aller là où était alors le danger, en Afrique.

Dans le dicours plein de cœur et d'émotion qu'il a prononcé

Digitized by Google

sur sa tombe, M. le maire du Louroux a raconté comment une nuit, à Constantine, subitement appelé avec ses hommes à l'incendie du théâtre, Jallot se précipita au milieu des flammes et parvint, au péril de sa vie, à arracher une partie des acteurs à une mort certaine.

Il avait rapidement conquis le grade de lieutenant et un brillant avenir semblait l'attendre dans l'armée. Ce fut vers cette époque qu'il se maria, et son mariage le détermina à résigner ses fonctions. Nous ne savons au juste quelles raisons entraînèrent de sa part cette résolution. Si graves qu'elles aient pu être, nous oserons dire qu'il se trompa et méconnut les exigences de sa nature exubérante, pleine de fougue et d'entrain, ayant, qu'on nous passe le mot, le diable au corps, et vraiment faite pour la vie militaire.

L'inaction lui pesait, quand la funeste guerre de 1870 vint, hélas ! lui fournir l'occasion de montrer tout ce qu'il y avait en lui d'énergie et de vaillance.

Nommé capitaine des mobiles du Louroux, il est appelé à l'armée de la Loire. Toujours le premier au danger et le dernier au repos, ne se couchant jamais avant d'avoir assuré à ses hommes des vivres et un gîte, il eut bientôt conquis l'âme de ses soldats et pris sur eux cet empire fait de confiance et d'affection que l'officier, digne de ce nom, s'assure par le dévouement non moins que par le courage. On le vit bien à Loigny. Au plus fort de la mêlée, il enlève ses hommes, se précipite à leur tête sur les bataillons épais des Bavarois et tombe frappé de quatre blessures : il semble perdu, mais ses hommes le relèvent, l'emportent et le sauvent.

On le ramène dans sa famille. Il n'a qu'une préoccupation : guérir au plus vite pour retourner au feu. Je le vois encore sur son lit de souffrance, oubliant ses douleurs et ne songeant qu'à la bataille. Bientôt, il apprend que les Prussiens menacent le Mans : quoique sa blessure soit encore mal fermée, il n'y tient plus, s'échappe, vole à l'ennemi et, après des prodiges de valeur, tombe de nouveau, la cuisse traversée d'une balle.

La paix venue, il fut appelé au grade de commandant dans

Digitized by Google

l'armée territoriale et alla se fixer au milieu de ses chers mobiles. Là il ne négligea aucune occasion de les voir et de les servir : il s'occupait activement d'entretenir en eux l'instruction et l'esprit militaires. Ses yeux, comme son cœur, restaient fixés sur cette terre de la Lorraine où il était né et qu'il espérait toujours voir reprendre par la France. Il n'attendait que l'occasion de ramener ses hommes au combat, et c'est pour cela qu'il continuait avec eux l'étroite confraternité du champ de bataille. Peu de jours avant sa mort, sentant la vie lui échapper, il répétait familièrement et tristement : « Est-il bête, pour un soldat, de mourir au coin de son feu ! »

Né dans une famille où l'amour de la liberté ne le cédait en rien à l'amour de la patrie, il avait eu, à une certaine époque, des idées politiques assez avancées. Mais il n'avait jamais eu rien de sectaire ; la persécution religieuse et l'intolérance jacobine le désabusèrent et, quand il vit l'esprit de secte se substituer partout à l'esprit national, il n'hésita pas à rompre avec un parti qui, infidèle à ses principes, ne réclamait la liberté que pour exercer la domination. Sans renier ses amis, ni rien désavouer de ses relations personnelles, il mit son activité et sa bourse au service de la cause conservatrice et, quand une mesure aussi inique qu'impopulaire vint laïciser l'école du Louroux, il fut le premier, le plus actif, le plus généreux des fondateurs de l'école libre.

Comme on l'a dit éloquemment sur sa tombe, possédé d'une passion ardente, celle de la revanche de la patrie, il pensait, avec raison, que le moyen de l'assurer n'était pas de préparer, par des écoles sans Dieu, des soldats sans croyance ; l'expérience du champ de bataille lui avait appris qu'il n'y a pas de meilleur garant du courage que la foi religieuse et que ceux-là savent le mieux se dévouer et mourir qui croient et qui espèrent.

L'école libre du Louroux porte son nom : c'est justice ! Cette école, plus encore que son héroïsme, perpétuera sa mémoire. Le sang versé sur le champ de bataille pour la cause sacrée de la patrie, l'activité dépensée et les sacrifices généreusement

Digitized by Google

faits dans la vie civile pour la cause non moins sacrée de la vérité, sont les plus nobles titres qu'un homme de cœur puisse avoir au souvenir reconnaissant de ses concitoyens, comme à la miséricordieuse bonté de Dieu !

***

M. Paul Ratouis

On annonce la mort de M. Paul Ratouis, membre de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts de la ville d'Angers, qui a occupé longtemps à Saumur les fonctions de juge de paix du canton Nord-Ouest. Il avait été administrateur des Hospices, président de la Société de Secours mutuels *La Saumuroise*, et il était membre de plusieurs Sociétés savantes. Archéologue, dans ses heures de loisirs, il s'adonnait à l'histoire de son pays pour lequel cet enfant de Saumur avait un culte tout particulier. Doué d'une heureuse mémoire, M. Ratouis était comme la tradition vivante d'une foule de faits, d'incidents relatifs aux personnes et aux choses du commencement de ce siècle. Grâce à ses récits historiques que l'*Écho Saumurois* a été heureux de livrer à ses lecteurs, de nombreux épisodes des annales de cette importante région seront ainsi conservés à la postérité.

L. V.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le Centenaire de David

C'est le 12 mars 1788 que David naquit à Angers, dans une humble maison de la rue de l'Hôpital. Son œuvre se résume en un mot, selon la juste remarque de son historien : « La création d'un art national. Du jour où la philosophie de l'art lui est révélée, jusqu'à sa dernière heure, ses efforts tendent vers un seul but. C'est la patrie qu'il a fait revivre dans son passé en sculptant Gerbert, Ambroise Paré, Riquet, Pierre Corneille et tant d'autres. C'est la patrie dans sa vie contemporaine qu'il a résumée par ses bustes et par ses médailles. Douze cents pièces sont sorties de ses mains, et les plus modestes comme les plus connues parlent avec éloquence de la patrie française... »

Deux jours de fêtes ont été consacrés au centenaire de David, dont la *Revue de l'Anjou* avait annoncé la célébration dans une précédente chronique. Le dimanche 11 mars, à dix heures, M. Robert David, M. le Maire, le Conseil municipal et les autorités civiles et militaires, ont été reçus au lycée par M. le Proviseur Moulin qui, après la lecture du décret donnant au lycée le nom de « Lycée David d'Angers », a prononcé un éloquent discours. A deux heures, fête scolaire au grand théâtre pour les élèves du lycée. M. Robineau, un des professeurs, a fait l'éloge de David dans un discours fort applaudi. Cette conférence a été suivie de la représentation des *Deux Timides*. A la même heure, il y avait foule au Cirque, où l'Association artistique donnait un concert gratuit. La journée s'est achevée par une retraite aux flambeaux.

Le lendemain, à onze heures et demie, les élèves des écoles laïques, l'école des Arts-et-Métiers et toutes les Sociétés de la ville se réunissaient dans la cour de la Mairie, pour aller ensuite se grouper autour de la statue de David, sur la place de Lorraine. Après les discours de M. le Maire et de M. Kaempfen, représentant le ministre des Beaux-Arts, le

Digitized by Google

cortège s'est reformé et s'est dirigé entre deux haies de spectateurs vers le Musée, où les autorités ont été reçues par M. André Joûbert, président de la Commission de surveillance, ayant à sa droite M. le Conservateur, et les membres de la Commission. Les salles du Musée avaient été ornées de fleurs et de trophées. Pendant cette visite, l'orchestre de l'Association artistique s'est fait entendre à plusieurs reprises. Le cortège s'est ensuite rendu devant la maison natale de David, qui avait été décorée de couronnes et d'emblèmes variés. Le soir, le Mail était illuminé et *Angers-Fanfare* donnait son concert. Un feu d'artifice terminait la fête.

Nous sommes heureux de reproduire ici le beau sonnet composé par M. Henri Jouin, à l'occasion de ce centenaire :

A DAVID D'ANGERS

(1788-1888)

Faucheur d'hommes, le Temps va, d'une main pesante,
Écrasant l'œuvre, après avoir broyé l'auteur...
— Ainsi pensent, troublés par la gloire présente,
Ceux dont le Temps un jour sera le protecteur.

Oui ! Jusqu'en nos palais la couleur complaisante
Pâlit ; le marbre altier, superbe en sa lenteur,
Devient l'obscur fragment, d'où la grâce est absente :
Mais le Temps se souvient du peintre et du sculpteur.

Sois mon témoin, David ! pur et fier statuaire,
Qu'après un siècle l'Art fête en son sanctuaire,
Et qui vers l'avenir par le Temps es porté !

Honneur à toi, vieux maître ! Honneur à vous les sages !
Amants de l'art divin, qui seul brave les âges !
— David entre aujourd'hui dans l'immortalité.

Un autre admirateur de David, M. Ernest Joviaux, l'a célébré dans des stances remarquables dont nous détachons les vers suivants :

. . . . . Heureux, à son berceau,
Celui qui comme toi, sur une âme qui vibre
Reçoit le sceau divin et de l'Art et du Beau !
Astre échappé des cieux qui retournas aux nues,
Ton nom sait défier nos plus belles statues
De marbre, de porphyre, ou du plus pur métal.
Car le seul monument digne de ta mémoire,
Toi seul, en fus l'auteur, ô David, c'est ta gloire,
Et les siècles futurs seront ton piédestal !

Honneur donc à David ! Honneur à l'auteur de tant de chefs-d'œuvre dont le nom est inséparablement uni à celui de la

Digitized by Google

ville d'Angers ! Une importante revue parisienne, *le Forum artistique*, « fidèle à la mémoire de ceux qui ont, par leur génie, illuminé le monde et doté la France du plus pur de sa gloire », a voulu s'associer à l'hommage rendu par les Angevins à leur illustre compatriote, en saluant respectueusement celui qui a été « par excellence l'artiste penseur de ce siècle. » Le numéro de mars de cette publication est, en effet, tout entier consacré à David. Nous en remercions l'éminent directeur, M. Léon Dassy, au nom de tous ceux qui partagent notre culte pour l'immortel statuaire, et nous souhaitons, nous aussi, de voir élever, à Paris même, un monument digne de David d'Angers, le sculpteur inspiré, « l'homme de bien, le grand patriote dont l'existence doit rester un exemple et un enseignement pour l'avenir. »

***

L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse a récemment arrêté la liste des lauréats de son concours annuel. Neuf cent quatorze pièces de vers lui avaient été envoyées. Sept pièces ont obtenu des fleurs dans des genres différents. Un œillet d'argent a été décerné à M. Élie Sorin, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, pour une ballade intitulée *le Duel du Cid*. C'est la quatrième fleur que M. Élie Sorin remporte dans les concours de l'Académie de Clémence Isaure. Nous lui en adressons nos très sincères félicitations et nous le remercions d'avoir bien voulu réserver, pour notre *Revue*, la primeur de ses beaux vers, que nous publierons dans notre prochaine livraison.

***

Le Jury de sculpture réuni à l'école des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Gavelier, a décerné une des trois récompenses attachées au *concours de la Grande Figure modelée* à notre compatriote, M. Macé.

***

M. Jules Lenepveu, ancien directeur de l'Académie de France, à Rome, vient d'adresser à l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, dont il est membre, son portrait et une belle étude, extraite de la magnifique peinture murale qu'il a exécutée dans l'église Saint-Sulpice à Paris, dont le sujet est la *Présentation de la Vierge au Temple*.

***

Digitized by Google

Notre savant collaborateur, M. Arthur du Chêne, vient de publier chez Hanciau, à Nantes, une plaquette très curieuse et très intéressante. Elle a pour titre la *Morale de Le Sage dans Gil Blas* et elle a été provoquée pour un concours de la Société Nantaise « Le Grillon. »

***

Nous apprenons avec plaisir que M. Alfred de Villiers, avocat à la cour d'appel, notre collaborateur, a été nommé membre correspondant de l'Académie royale de législation de Madrid. Le président de l'Académie est don José de Çarvajal, bâtonnier de l'ordre des avocats de Madrid. M. de Villiers est l'auteur d'une savante étude sur la législation espagnole qui a été accueillie avec faveur par les critiques compétents.

***

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. André Godard, notre jeune collaborateur, vient de faire jouer avec succès au théâtre Déjazet un vaudeville en un acte : *l'Interview*. C'est la critique d'une des manies du jour. Un journal de Paris dit que cette comédie se distingue par « beaucoup d'observation fine. » Nous adressons nos compliments à l'auteur.

***

La *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* du 1er avril contient, entre autres articles intéressants, une longue et remarquable notice de M. F.-E. Adam sur l'ensemble des travaux de M. André Joûbert, notre collaborateur et ami. Un portrait de M. André Joûbert, dessiné à la plume par M. Alleaume, accompagne cette étude qui se résume dans cette conclusion judicieuse et vraie : « Les historiens consciencieux, qui veulent avant tout la vérité dans l'histoire, iront puiser dans les ouvrages de M. A. Joûbert des documents inédits, authentiques, qu'ils n'ont pas le temps de chercher eux-mêmes et dont ils ignorent souvent l'existence dans les archives de province. C'est un honneur pour notre Association Bretonne-Angevine de compter dans ses rangs des hommes de travail et de mérite comme M. André Joûbert. » La *Revue de l'Anjou* est heureuse de s'associer à l'hommage rendu à l'auteur des ouvrages historiques, relatifs à l'Anjou

Digitized by Google

et au Maine, dont nos lecteurs apprécient depuis longtemps le mérite et l'intérêt.

*
* *

L'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance du 21 avril, a décerné un prix à l'ouvrage intitulé l'*Éducation du Caractère*, dont l'auteur est M. Alexandre Martin, inspecteur d'Académie à Angers. Nous adressons à M. Martin nos sincères félicitations.

*
* *

Notre illustre compatriote, M. Chevreul, qui est dans sa cent deuxième année, est toujours vigoureux et bien portant. Il a donné tout dernièrement lecture, à l'Académie des sciences, au nom de M. Armand, le savant préparateur du Muséum, d'une note sur la matière cristallisée active des flèches empoisonnées des Comalis, extraite du bois d'Ouabaïo.

*
* *

Nous avons déjà annoncé précédemment que le Conseil municipal de notre ville avait voté l'érection d'une statue de Beaurepaire. Il a été décidé, dans une séance ultérieure, que cette statue serait la reproduction de celle qui a été exécutée à Coulommiers par le statuaire Bourgeois. « Le héros est représenté debout, la main gauche posée sur son sabre et la main droite appuyée sur son cœur, dans une fière attitude d'indignation devant la proposition de capitulation qui lui est faite. » Il sera élevé, d'autre part, sur la place Grégoire Bordillon, un monument à la mémoire de M. et Mme Bordillon. Ce monument, qui consistera en une colonne architecturale, sera couronné du buste de Bordillon et recevra, sur sa façade principale, le médaillon de Mme Bordillon, avec l'inscription suivante :

A la mémoire de M. et Mme Bordillon,
La ville d'Angers reconnaissante.

S. DE N.

Le Propriétaire-Gérant.
G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 552-86.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE DE MENIL ET DE SES SEIGNEURS

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de huit gravures. — 5 francs.

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 fr.

LES CHIVRÉ

MARQUIS DE LA BARRE DE BIERNÉ

XVI°-XVII° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de sept gravures. — Broché, 5 fr.

HISTOIRE DE SAINT-DENIS D'ANJOU

X°-XVIII° SIÈCLES

(DEUXIÈME PARTIE)

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un volume in-8°. — Broché, 2 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... 4 francs

OUVRAGES NOUVEAUX

L'Affaire du Tonkin. — Notre conflit avec la Chine (1882-1885), par un Diplomate, in-8°.	7	50
La Duchesse de Berry et la Cour de Charles X, par Imbert Saint-Amand, in-18.	3	50
Impressions de Théâtre, par J. Lemaître, in-18	3	50
Légende de Metz, par le comte d'Hérisson, in-18.	3	50
Paris bienfaisant, par Maxime Du Camp, in-8°.	7	50
Esthétique du Sculpteur, par Henry Jouin, lauréat de l'Institut, in-8°.	6	»
Volonté, par G. Ohnet, in-18.	3	50
Pierre et Jean, par Maupassant. in-18.	3	50
Histoire de l'Italie, par E. Sorin, in-18.	3	50
Histoire de la Civilisation Contemporaine, par Rambaud, in-18.	5	»
Soixante ans de Souvenirs, par E. Legouvé, 4 vol. in-12.	12	»
Soixante ans de Paris, par A. Daudet, in-18	3	50
La Neuvaine de Colette, in-18.	3	50
L'Éducation du Caractère, par Martin, in-18.	3	50
L'Année Scientifique 1887, par L. Figuier, in-18.	3	50
La Guerre de Chypre et la Bataille de Lépante, par J. de la Gravière, 2 vol. in-12.	7	»
Ghislaine, par H. Malot, in-18.	3	50
Les Juifs rois de l'époque, par A. Toussenel, in-18, 2 vol.	7	»
Études agronomiques (1887-1888), par Grandeau, in-18.	3	50
Le Comte de Paris, par le marquis de Flers, in-8°, avec grav.	7	50
Chemin de France, par Jules Verne, in-18.	3	»
Napoléon et ses détracteurs, in-18	3	50
La France sous l'ancien régime, par le vicomte de Broc, in-8°.	7	50
La doctrine catholique, par l'abbé Portais, 2 vol. in-18.	6	»
Propos d'exil, par Pierre Loti, in-18	3	50
Choses Vues, par Victor Hugo, in-8.	7	50
Œuvres Choisies de Victor Pavie, 2 in-18.	6	»
Nos Hommes d'État, par Jules Simon, in-18	3	50
Grandes Journées de la Chrétienté, par Hervé-Bazin, in-8°.	3	50
Les Prétendants de Viviane, par Jean d'Étiau, in-81.	3	50

Les Artistes angevins, par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1888

TOME SEIZIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1888

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Journal de M. de Gramont.* — Baron S. de la Bouillerie.

2° *Le Duel du Cid,* pièce couronnée à l'Académie des Jeux Floraux. — Élie Sorin.

3° *Huit jours en Bretagne, Lettres à un paysagiste (fin).* — Victor Pavie.

4° *Josué et l'Ange de Galgala.* — Arthur du Chêne.

5° *Notice sur le Théâtre d'Angers (suite). — Troisième partie. Le Théâtre d'Angers sous le Consulat et l'Empire (suite).* — E. Queruau-Lamerie.

6° *Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par* E. L. *(suite). — Seconde partie, Institutions et établissements ecclésiastiques (suite).*

7° *Chronique.* — S. de N.

La Mission de Jeanne d'Arc de Julien Dallière à l'Ambigu. — Une plaque commémorative de la naissance de M. le comte A. de Falloux. — M. Léon Séché couronné par l'Académie française. — Morts du baron de Wismes et du R. P. Dom Gardereau. — La médaille du centenaire de M. Chevreul. — Les Angevins au Salon. — Les Angevins au Congrès des Sociétés savantes. — L'exposition bretonne-angevine à Paris. — Une étude de M. Berthelé sur les églises angevines du style Plantagenet. — M. F.-E. Adam, couronné par l'Académie des Jeux Floraux.

8° *Chronique bibliographique.* — André Joubert.

Une tache d'encre, par René Bazin.
Les populations agricoles de la France, par H. Baudrillart.
La Renaissance en France, 14e livraison, Anjou et Poitou, par Léon Palustre.
La Coutume de Touraine au xve siècle, par G. d'Espinay.
La Vendée Angevine, par C. Port.
Notice historique sur la Société de Saint-Grégoire, par le comte de Galembert.
Nouveau Cours d'histoire naturelle, zoologie, par Paul Maisonneuve.
Questions religieuses et sociales de notre temps, par Mgr Henry Sauvé.
Les embarras d'un Capitaine de Dragons, par A. Gennevraye.
L'exposition des Caricaturistes et Une nouvelle édition de Théophile Gautier, par Joseph Chasle.
Certificat de l'état religieux de la noblesse du Bas-Maine en 1577, par l'abbé Ch. Pointeau.
Guide théorique et pratique du Percepteur-Receveur municipal, par Alph. Adam. — V. P.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*
12 francs par an

Digitized by Google

JOURNAL DE M. DE GRAMONT

INTRODUCTION

On a beaucoup étudié l'Émigration, ses causes, son histoire, ses résultats; on a publié de nombreux mémoires écrits dans ces temps troublés par les acteurs mêmes.

Travaux et documents commencent à éclairer l'opinion sur des scènes habituellement jugées sans être connues. Mais il reste encore bien des points à controverser et bien des situations à démêler.

En ce qui concerne les mémoires, l'esprit et le rôle des rédacteurs les fait varier du sérieux au léger. Les uns nous parlent de guerre, les autres de politique, plusieurs de plaisirs mondains, plusieurs de tristesses. Ainsi, en feuilletant à droite et à gauche, nous, les descendants de ces hommes ballottés par la tempête sur un sol étranger, nous reconstituons leur vie d'aventure.

Au point de vue intime, le journal rédigé par M. de Gramont présente un intérêt tout particulier.

Il n'était pas des heureux, ce pauvre chevalier. Malade de corps, très doux de caractère, chargé de famille, pas riche, ou plutôt dépouillé de tous ses biens, il eut à passer de rudes épreuves. Il y fut soutenu, moralement, par une

Digitized by Google

foi ardente et par des sentiments fort nobles, matériellement, par de généreux protecteurs que Dieu lui suscita.

Il notait sur un registre les incidents de sa vie intérieure. Sous la forme la plus simple et la moins prétentieuse vibre toute l'angoisse du père de famille. Ses meilleurs soins portent sur ses enfants. Peu lui importe que d'autres s'agitent au milieu de menées ambitieuses ou dépensent un reste de splendeur en voyages et en plaisirs.

Il est parti pour obéir à un esprit de caste, sans enthousiasme mais sans hésitation. Il sait que, quoi qu'il arrive, il a pour longtemps d'exil. Il souffre sans trop se plaindre, sauf, pourtant, quand son fils périt dans le massacre de Quiberon ou quand sa fille meurt de l'épuisement de la misère ; alors il laisse exhaler sa douleur tout en ayant l'air d'en demander pardon à Dieu comme d'une faiblesse. Il n'est pourtant pas un résigné sans ressort, s'étiolant sous le fardeau ; non, il remue, travaille, cherche, il soutient tout le monde autour de lui, il parvient à garantir sa famille jusqu'à la fin de la tourmente. Le calme revenu, c'est encore lui qui se sacrifie en faisant rentrer ses enfants et petits-enfants en France et en restant à l'étranger, mû par un grand sentiment d'honneur et de probité, otage volontaire des obligations qu'il a contractées.

Peut-être la belle figure de M. de Gramont ne ressortira-t-elle pas, pour tout le monde comme pour moi, des pages de son journal, mais certainement quelques détails serviront à ceux qui aiment à reporter leurs pensées vers un temps si curieux.

La famille Bourdon de Gramont portait *d'azur à un bourdon de pèlerin d'or, en pal, soutenu par deux lions affrontés de même, lampassés et onglés de gueules*, se disait originaire d'Écosse et paraissait exister dès le milieu du XIIIe siècle. Toutefois elle ne prouvait sa filiation que depuis PIERRE BOURDON, écuyer, qui vivait en Normandie et qui mourut en 1481, laissant cinq enfants.

Digitized by Google

Son fils aîné se nomma Pierre II.

Son petit-fils, Jacques, épousa Marion de Lestage. Il mourut en 1522; sa femme en 1537.

Pierre III, issu des précédents, écuyer, sieur de Roquereuil et de Verson, enquêteur au siège présidial de Caen, épousa, le 14 février 1545, Jeanne de la Bigne.

Guillaume, contrôleur général des finances à Caen, s'allia, par contrat du 17 décembre 1577, avec Antoinette Ribault, sortie de la famille de Jeanne d'Arc. A partir de cette époque, les Bourdon de Gramont ont toujours écartelé leurs armes de celles de la Pucelle d'Orléans. Les deux filles de Guillaume, Marie et Madeleine, obtinrent pour leurs maris, Claude Dupont et Gilles Hallot, des lettres d'anoblissement, en vertu de l'acte de Charles VII qui déclarait nobles la Pucelle, ses père et mère et leur descendance masculine et féminine.

Les degrés suivants furent représentés par :

Guillaume II, écuyer, sieur des Prés-Fossés, marié, en 1622, à Jeanne Dubuisson.

Claude, écuyer, sieur de Gramont, conseiller du roi au présidial de Caen, époux de Laurence Quirié.

Augustin, chevalier, d'abord officier au régiment d'Angoumois infanterie, puis conseiller du roi au présidial de Caen, qui épousa, le 14 juin 1696, Anne des Essarts.

François-Auguste, chevalier, capitaine au régiment de Berry infanterie, marié, le 13 février 1738, à Thérèse Daumesnil.

De ces derniers, naquit à Verson près Caen, le 6 octobre 1744, Claude-Augustin, l'auteur des mémoires que nous publions aujourd'hui.

Il entra comme élève à l'école royale militaire le 7 août 1756. Remarquablement noté pour son talent d'équitation, il fut un des cinq désignés pour monter à cheval devant Louis XV lorsque Sa Majesté vint visiter l'établissement en 1760; il eut l'honneur de recevoir un

Digitized by Google

compliment particulier du roi. Il entra, le 27 avril 1761, comme cornette au corps des carabiniers de M. le Comte de Provence et fit, en cette qualité, les deux dernières campagnes de la guerre de Sept Ans. Il fut envoyé, après la paix, d'abord à La Flèche, puis à Chinon où il reçut le brevet de lieutenant en 1768. En 1776, il quitta le service pour raison de santé. Pendant toute sa carrière, il avait été chargé de l'instruction du cheval.

Le 20 décembre 1768, il avait épousé, à Châteaugontier, Félicité-Marie Bouchard de la Potrie, fille de Claude Bouchard, écuyer, seigneur de la Potrie, Chauvigny, Laigné, Coudray, et de Gabrielle Quentin.

Il eut six enfants : Félicité, épouse de M. de Quatrebarbes; Claude; Hilaire; Émilie; Vincenne et Aure.

Claude, officier de marine, était en expédition lorsque la révolution commença; une partie de son odyssée et sa fin malheureuse sont rapportées dans les mémoires de M. de Gramont. Mme de Gramont et ses trois filles non mariées restèrent en France et traversèrent saines et sauves cette époque difficile; Émilie et Vincenne moururent sans alliance; Aure épousa M. de Rasilly, son cousin, dont elle n'eut pas de postérité.

Quant à Hilaire et à M. et Mme de Quatrebarbes, ils émigrèrent avec leur père. On trouvera dans le journal de celui-ci les plus grands détails sur eux car ils partagèrent presque continuellement les mêmes infortunes.

Ayant présenté l'auteur et sa famille aussi brièvement que possible, je lui cède la parole, me bornant au simple rôle d'interprète.

Digitized by Google

JOURNAL DE M. DE GRAMONT PENDANT L'ÉMIGRATION

(1791-1803)

Je suis parti de Châteaugontier le 3 octobre 1791, emportant pour tout argent 1,760 livres, ressources bien faibles; mais je devais songer à ma femme et à mes enfants que je laissais derrière moi et ne pas les priver du peu dont ils pouvaient disposer dans un temps où il était si difficile de se procurer des moyens d'existence. Je ne prévoyais pas d'ailleurs que mon émigration dût se prolonger autant.

J'arrivai le 6 octobre à Paris et je descendis chez M. l'abbé Moret, maître de pension, qui ne voulut rien accepter pour la nourriture et le logement. La cuisinière même me refusa un assignat de cent sols que je voulais lui donner, me disant que j'avais besoin de mon argent à ce moment et qu'à mon retour, seulement, elle accepterait.

Je repartis de Paris le 14 octobre. J'arrivai le 18 à Bâle et le 20 à Fribourg en Brisgau. Là, je rejoignis M. et Mme de Quatrebarbes qui, ayant émigré avant moi, se trouvaient dans cette ville depuis quatre mois.

Nous repartîmes ensemble, le 17 novembre, pour Mannheim où nous arrivâmes le 19.

La situation de M. de Quatrebarbes n'était pas meilleure que la mienne et, dès notre arrivée à Mannheim, les fonds nous manquèrent. Le baron de Nahauzen, général palatin,

Digitized by Google

commandant la garnison de la ville, voulut bien nous venir en aide et nous prêta 1,200 livres.

Au printemps de 1792, je reçus l'ordre de rejoindre une compagnie de cavalerie dans laquelle je m'étais fait inscrire au moment de mon passage à Fribourg. Mais je me trouvai dans l'impossibilité de me rendre à cause d'une maladie dont j'avais été pris le 2 mars 1791 et qui avait été aggravée par mon voyage. Je ne pouvais marcher la plupart du temps qu'avec l'aide d'un bras.

Mon fils Hilaire [1] arriva le 5 mars 1792 à Mannheim. Quelques jours après il fallut l'équiper pour lui permettre de se rendre à l'armée de Condé. J'achetai pour lui un cheval qui me coûta vingt-deux louis. La selle et les autres fourniments me revinrent environ à six louis, la culotte de peau et les gants à dix écus. Mon fils partit le 17 mai avec quinze louis dans sa poche. Quelque temps après être arrivé à son corps il vendit son cheval tout équipé pour le prix de vingt-sept louis et fit la campagne dans l'infanterie.

M. de Quatrebarbes ne tarda pas à partir lui-même pour l'armée. Ma fille et moi, voulant nous rapprocher, nous nous rendîmes à Verdun où nous fûmes le 2 octobre et nous retrouvâmes mon gendre. Cinq ou six jours après, l'armée du roi de Prusse se retira et il nous fallut regagner Luxembourg [2]. Pendant que nous y étions, mon fils Hilaire vint nous rejoindre.

Je repartis avec lui le 29 octobre pour Liège. Le 13 novembre, nous nous mîmes de nouveau en route pour Maestricht. Trois jours après notre arrivée, les autorités de cette ville ne nous ayant pas permis d'y rester, nous

[1] Gabriel-Auguste-Hilaire de Gramont était né le 13 janvier 1776.

[2] M. de Gramont tombait juste sur la fin de la campagne de France, campagne qui fut si malheureuse à tous les points de vue. La bataille de Valmy avait eu lieu le 20 septembre et le mouvement de retraite avait commencé le 29.

Digitized by Google

nous rendîmes à Aix-la-Chapelle. De là, je repartis immédiatement par la diligence pour Dusseldorf où mon fils vînt me rejoindre à pied le 21. Cinq ou six jours après, M. et Mme de Quatrebarbes y arrivèrent à leur tour.

Le 1er décembre, M. de Rasilly [1], mon neveu, et Mme de Rasilly, qui passaient pour aller à La Haye, me prirent avec eux. Je passai plus de trois mois avec eux et je les quittai le 7 mars 1793 pour rejoindre mes enfants à Dusseldorf où ils avaient été s'établir, pensant y trouver à vivre moins chèrement, en compagnie d'autres Français.

Le 27 mars mon fils partit, avec un zèle qui lui fait infiniment d'honneur, pour retourner à l'armée de Condé. Il n'emporta que cinq ou six louis, car nous étions tous dans la plus grande pénurie. M. de la Potrie, qu'il rencontra dans sa compagnie, lui prêta un cheval.

Ma femme m'ayant fait savoir en janvier que l'on m'avait expédié de Nantes une somme qu'elle croyait être de 4,700 livres et sur laquelle elle ne me donnait, du reste, aucun éclaircissement, je fis des perquisitions chez les banquiers de Dusseldorf et à la poste, mais toutes mes démarches furent inutiles. Cet argent a été perdu pour moi ainsi que beaucoup d'autre que l'on m'envoya de France.

Dans le mois de mai je fus informé par M. de la Potrie [2] qu'il avait reçu des fonds par la voie de MM. Poppe, négociants à Hambourg; j'écrivis à ces Messieurs pour demander s'il n'en était pas arrivé aussi pour moi; leur réponse fut négative.

Le 24 juin mes enfants et moi nous nous rendîmes à

[1] Une sœur de Mme de Gramont avait épousé, en 1759, Gabriel de Rasilly, lieutenant de vaisseau. Elle avait eu un fils, celui dont il est ici question, qui lui-même se maria, après la Révolution, avec la plus jeune fille de M. de Gramont, sa cousine-germaine.

[2] Claude-Louis Bouchard de la Potrie, beau-frère de M. de Gramont.

Digitized by Google

Aix-la-Chapelle pour y prendre les bains. Ma fille était restée souffrante depuis la naissance d'un enfant qu'elle avait eu à Dusseldorf, le 3 avril [1], et j'avais moi-même grand besoin de remèdes pour la maladie dont j'ai parlé plus haut.

Nous étions sur le point de nous trouver complètement au dépourvu. Mes enfants vendirent peu à peu les objets dont ils pouvaient se passer afin de prolonger notre existence. Mais, vers le mois de novembre, toutes nos ressources étant épuisées, nous commençâmes à vivre des secours qu'il plut à Dieu de nous envoyer.

Dans une si grande détresse, je m'avisai d'écrire à MM. Poppe pour leur peindre notre malheureuse situation. Je reçus d'eux une lettre favorable dont je marque ici la copie exacte afin que mes héritiers apprennent toute l'étendue des obligations que j'ai contractées envers d'aussi charitables personnes.

« Nous avons reçu, Monsieur, il y a trois jours, la lettre « dont vous nous avez honorés, nous y avons vu avec « peine votre situation pour n'avoir pas reçu un effet « de 4,700 qui doit vous avoir été envoyé de Nantes. Cela « est bien surprenant, Monsieur, et, quant à nous, toutes « les lettres à nous adressées sont arrivées régulièrement. « Vous avez cependant fait à merveille de ne pas faire « trop de perquisitions pour ne compromettre personne. « Quant à nous, malgré que nous n'ayons pas l'avantage « de vous connaître, nous n'en sommes pas moins très « disposés à vous rendre le petit service que vous réclamez « et, en conséquence, vous trouverez ci-joint un effet de « F. 600, au cours de Hollande, sur Hoppere, d'Amster- « dam, payable fin courant, pour lequel vous voudrez bien

[1] Félicité, qui épousa M. O Madden et dont il existe postérité dans les personnes de Georges, officier de cavalerie ; Augustin, officier des Haras ; Marie, femme de M. Saulnier ; Madeleine, femme de M. Déan de Saint-Martin.

Digitized by Google

« nous faire passer votre reçu pour la somme de cinquante-
« quatre louis d'or neufs en nature que vous aurez la
« bonté de nous faire rendre lorsque les circonstances le
« permettront. Ce serait vraiment avec plaisir que nous
« aurions doublé ou triplé la somme si nous ne craignions
« un trop long retard de la rentrée de ces fonds, car ce
« que nous voyons arriver en France depuis le commence-
« ment de l'année nous fait craindre que ces brigands
« jouent encore leur rôle pendant plusieurs années. Dieu
« veuille que ces tristes conjectures ne se réalisent pas.
« Hambourg, 15 novembre 1793. »

L'armée de Condé ayant repassé le Rhin en décembre 1793 et ayant pris ses quartiers d'hiver dans le Brisgau, mon fils quitta la compagnie de cavalerie noble où il était entré, après avoir rendu à M. de la Potrie le cheval que celui-ci avait eu la bonté de lui prêter pour faire la campagne.

Mon fils se mit alors en route pour effectuer le projet qu'il avait formé depuis longtemps de passer à l'armée royale de la Vendée. Mais à Mannheim, harassé de fatigue et malade, il fut obligé de s'arrêter. M. Keller, notre ancien hôte, teinturier, demeurant près la porte de Necker, le retint cinq jours, le logea, le nourrit gratis et lui donna une chemise. Je prie le Seigneur Dieu de le récompenser de cette bonne œuvre et de combler de ses grâces et bénédictions tous ceux qui ont fait du bien à moi ou aux miens.

Hilaire nous rejoignit à Aix-la-Chapelle le 21 janvier 1794. Il comptait, après un peu de repos, repartir pour la Vendée. Mais ce projet ne put se réaliser et il chercha à se placer pour continuer à faire la guerre autrement. Sur ces entrefaites, le marquis d'Autichamp m'ayant fait savoir que son désir était de faire entrer mon fils dans un régiment que devait lui donner l'Angleterre, j'en fis part à Hilaire et lui conseillai d'attendre.

Je vais continuer à marquer ici les secours que plusieurs

Digitized by Google

personnes charitables voulurent bien nous donner dans notre triste position, ainsi que les dettes que j'ai contractées envers ceux qui nous ont fait crédit.

Mme la comtesse d'Aiguemont, princesse de Pignatelli, m'a fait présent, de son propre mouvement et de la façon la plus délicate, d'un habit, d'une veste et d'une culotte. Savoir : trois aunes de drap gris mêlé de roux à 26 escalins d'or l'aune, un gilet de casimir rouge rayé de noir du prix de 15 l., une aune demi-quart de drap couleur chocolat pour la culotte à 29 escalins l'aune. En ajoutant le prix qu'a coûté la façon de ces objets, la totalité de l'habillement revient à 75 l. 3 s.

Nous avons logé à Aix-la-Chapelle, pendant quatre mois et vingt jours, chez M. Bontemps, traiteur. Nous devions payer 50 l. par mois, dont 26 comptant et 24 à crédit payables en France. Nous lui devons donc 104 l.

M. le chevalier de Champchevrier, émigré, m'a prêté 108 l., je lui dois aussi 41 l. 9 s. 6 d. pour du vin qu'il nous a procuré pour ma fille.

Le 11 mai 1794, j'ai signé une reconnaissance par laquelle je constate avoir reçu de M. le comte d'Héliand la somme de 2,400 l. J'ai promis d'opérer le remboursement trois mois après ma rentrée en France. Cette somme, M. le comte d'Héliand a bien voulu l'emprunter lui-même pour m'obliger à M. de la V...., officier de cavalerie. L'intérêt est de 25 0/0. Dès l'abord, je ne devais recevoir que 1,800 l. car on me retenait la première année d'intérêt et on me faisait ainsi payer les intérêts des intérêts. Le 16 mai, M. d'Héliand me remit 600 l., les 1,200 l. qui restaient à me payer furent consignées chez une certaine personne en attendant une certaine réponse. Pendant le temps que cette réponse a mis à arriver, le dépositaire a joué l'argent et l'a perdu. Comme il était fort pauvre, il n'y avait aucun recours à espérer contre lui. Divers motifs ont engagé d'ailleurs à garder le secret. Pour toute réflexion,

Digitized by Google

je dirai que quand on est dans l'embarras, on fait comme on peut (ce que j'entends en bien et non jamais en mal).

Le 29 mars, j'ai payé à Mme Bramers, maîtresse des bains du Prince-Charles, trente-six bains à raison d'un escalin et demi chaque. Il lui en est encore dû, au même prix, trente-quatre ou trente-six, ce qui fait environ 27 l., argent de France.

Je redois aussi à M. Lansberg, apothicaire, 55 escalins, montant de son mémoire, dont il m'a fait crédit avec la meilleure grâce du monde.

Nous devons à M. Bardentraire, médecin, environ onze visites pour lesquelles il nous a fait crédit. Il prenait aux Français 3 l. par visite.

Mes enfants ont encore à s'acquitter auprès de Mme Crotté, marchande, qui leur a fourni à crédit pour 600 l. de marchandises.

Mme la princesse d'Aiguemont a fait présent à ma fille de chemises et d'autres petits objets pour ses enfants. Ma fille apprécia la valeur de ces secours pour en faire remettre le montant à sa bienfaitrice.

Le 20 juin, j'ai signé à Mme Quodeback, boulangère, rue de Cologne, une reconnaissance pour la somme de 25 l. 10 s. qui représente la moitié du prix des pains, charbons et farines qu'elle nous a fournis depuis le 19 du mois précédent jusqu'à ce jour, l'autre moitié a été payée comptant.

Enfin, mes enfants ont emprunté 1,200 l., grâce à leurs relations avec le marquis d'Autichamp, avec M. de Rasilly et avec M. de Mérot, de Nantes, officier au régiment de Penthièvre Dragons.

Nous sommes partis d'Aix-la-Chapelle le 5 juillet 1794. Nous nous sommes rendus, en passant par Dusseldorf, à Munster où nous sommes arrivés, moi le 8 et mes enfants le 11.

Digitized by Google

Ma fille y donna le jour, le 2 août, à un fils [1].

Hilaire vint nous y rejoindre le 12 de ce même mois. Il s'était arrêté à Dusseldorf pour voir s'il ne trouverait pas à se placer dans quelque régiment. Ses démarches aboutirent le 29 octobre suivant. M. d'Autichamp le nomma sergent dans le régiment de nouvelle levée à la solde de l'Angleterre qui se formait en Hollande, et dont il avait le commandement.

A Munster, comme ailleurs, il nous fallut vivre d'expédients. Le 29 août, je fis un petit voyage à Hambourg. MM. Poppe m'y comblèrent d'honnêtetés et me prêtèrent 1,200 l.

Plusieurs personnes, touchées de notre malheur, nous vinrent en aide, soit directement, soit par leurs protections. Parmi elles, je citerai le baron de Custemberg, ancien ministre de son Altesse électorale de Cologne, directeur de l'Université de Munster, Mlle Waldeck, le comte de Champagné, officier au régiment de Mestre de camp Dragons, et Mme Pensen, marchande, émigrée de Lyon [2].

[1] Félix, qui épousa Clémence de Bosmelet et qui mourut sans enfants.

[2] Malgré tout, la vie était dure pour cette famille exilée : il fallait chaque jour se demander comment on vivrait le lendemain et ces secours qui ressemblaient à des aumônes coûtaient bien des larmes amères. Voici la lettre que, dans un moment de désespoir plus grand, Mme de Quatrebarbes écrivit à un ami, émigré, résidant à Londres :

« Munster, ce 3 décembre 1794. — Je ne prendrai point de « détour, Monsieur, pour vous tracer quelle est aujourd'hui notre « nouvelle et affreuse position.... Je vais entrer dans quelques « détails sur les circonstances où nous nous sommes trouvés. Six « mois avant notre départ d'Aix-la-Chapelle, nous manquions déjà « du plus pur nécessaire ; la Providence envoya à notre aide deux « personnes qui nous firent subsister en apportant en tout la plus « grande économie. Nous trouvant trop dans la foule, nous vînmes « à Munster avec dix louis qu'on nous avait prêtés. J'y suis accou- « chée d'un gros garçon. Nous avons subsisté jusqu'à présent, mais « comment ! Quelles inquiétudes pour l'avenir et pour le sort de « trois jeunes enfants. En outre, mon mari est malade. Ah ! il faut « du courage pour supporter une telle existence et les circonstances « humiliantes qui en résultent. Puisque je viens de déposer dans « votre cœur sensible tout ce que ma malheureuse position a de « déchirant, je ne vous cacherai point ce à quoi elle vient de nous « réduire. Oui, Monsieur, quoiqu'il m'en coûte, je vous l'avouerai

Digitized by Google

Ayant appris que les émigrés étaient bien reçus à Hambourg et pensant trouver des protecteurs en MM. Poppe, qui déjà nous avaient montré tant de bienveillance, nous prîmes la résolution d'aller à Hambourg. C'était à la fin de janvier 1795. Pendant la route, mes enfants rencontrèrent un jeune homme nommé Carbouche, natif d'Heidelberg, qui les accompagna longtemps. Ce jeune homme se plaça peu après chez M. de Hahn, à douze lieues de la ville de Hambourg. Sur le récit que M. de Hahn lui entendit faire de notre position, il écrivit une lettre très gracieuse à M. de Quatrebarbes pour lui offrir gratis une maison de campagne nommée Fryedenhein. Nous nous rendîmes à cette maison le 10 juin au soir à l'aide d'un chariot attelé de quatre chevaux que M. de Hahn nous avait envoyé la veille.

Comme ce pays n'est pas catholique, nous prîmes avec nous un très respectable prêtre nommé M. Le Boucher, de la Congrégation des Eudistes, né à Grandville, et qui était l'un des supérieurs du séminaire d'Évreux avant la Révolution. Par ce moyen, nous avons eu le bonheur de posséder l'église de Dieu dans la maison de Fryedenhein pendant tout le temps que nous l'avons habitée.

Cette maison est charmante, elle est entourée de bois.

M. de Hahn l'avait fait garnir des meubles et des ustensiles nécessaires à notre usage. De plus, comme elle était isolée, d'un accès difficile et qu'on éprouve quelque peine à s'y procurer les provisions utiles à la vie, il avait eu la

« en secret, notre misère et celle de mes enfants vient de nous « obliger, il y a deux jours, à recevoir vingt-et-une livres d'aumône « de la part du curé de la paroisse qui a connu notre état. Nous « n'avons accepté qu'aux conditions de rendre cela aussitôt que « nous en aurons les moyens; mais, malgré cela, n'est-il pas cruel « d'être réduit à pareille extrémité. J'éprouve un soulagement à « déposer mes peines dans le cœur d'un ami qui s'est rendu si cher « et si essentiel à toute ma famille. Mon mari et mon papa me « chargent de vous exprimer toute l'étendue de leur attachement et « combien ils sont jaloux de la continuation de la vôtre... »

Digitized by Google

bonté de parer à l'embarras où nous nous serions trouvés d'abord, en la faisant approvisionner de ce qui était nécessaire.

J'ai fait le relevé de ces provisions, car je tiens note de tout, afin de rendre à chacun les dettes que je contracte : Il y avait pour dix jours de pain; dix livres de beurre à 14 s. la livre; douze livres de viande à 6 s. la livre; deux livres de chandelle à 14 s. la livre; quinze livres de sucre à 30 s. la livre; deux livres de café à 30 s. la livre; six livres riz à 12 s. la livre ; cinquante livres de fleur de farine de froment valant 10 l.; vingt bouteilles de bon vin. On nous avait donné aussi une vache que nous avons gardée deux mois, mais, faute d'herbage, nous avons été obligés de prier M. de Hahn de la reprendre.

Pendant le temps que M. et Mme de Hahn ont habité leur château de Rondeshagen, voisin de notre résidence, nous avons joui souvent de leur société et de celle de leur charmante famille. Nous avons mangé chez eux bien des fois et nous ne pouvons trop nous louer de la bonté de leurs procédés.

Mon fils a quitté le régiment d'Autichamp à la fin de juillet et s'est embarqué pour l'Angleterre où il allait rejoindre les cadres commandés par le comte d'Allonville, il avait la promesse d'une place d'officier. Mais ces cadres furent bientôt licenciés. J'appris plus tard qu'il rentra en France et qu'il trouva asile en Normandie chez Mme Daniel, veuve de mon frère, où toutes sortes de bons procédés lui furent prodigués pour lui conserver la vie.

Le 1er novembre 1795, ma fille donna le jour à une fille qui fut baptisée le lendemain dans la paroisse de Saint-Lambert, à Dusseldorf [1]. Il n'y a qu'une seule paroisse catholique dans cette ville, ce que je mentionne pour le cas

[1] Charlotte, épouse de M. Théodore de Ravenel, morte sans postérité.

Digitized by Google

où l'on aurait besoin d'un extrait de baptême. (L'aîné de mes petits-enfants a été baptisé à Fribourg en Brisgau, le 17 septembre 1791 ; j'ignore dans quelle paroisse[1].) Mme de Hahn voulut être la marraine de ma petite-fille ; elle lui donna beaucoup de vêtements de layette. M. de Bortkimbeck, docteur à la Faculté de médecine, a fait plusieurs visites à Mme de Quatrebarbes et l'a soignée avec infiniment de bonté.

Ma fille ayant été à Hambourg, six semaines environ après ses couches, M. Poppe, l'aîné, sénateur de cette ville, lui donna dix louis d'or pour habiller ses enfants. Ma fille, à son retour, m'ayant fait part de cette nouvelle marque de bonté, j'écrivis à nos bienfaiteurs pour leur témoigner ma reconnaissance et leur envoyer mon billet signé pour ces dix louis. Le 13 janvier 1796, je reçus la réponse suivante :

« J'ai eu, Monsieur, votre lettre pour m'envoyer un reçu. « Je ne puis l'accepter, d'abord parce que les vingt-cinq « ducats danois que j'ai donnés ne font pas dix louis et « parce que, d'ailleurs, je destinais ce mince objet au vête- « ment de la petite famille. Le hasard, qui fournit l'occa- « sion de voir ici Madame leur mère, me fit prendre la « liberté de lui offrir cette bagatelle ; j'en aurais fait de « même si leur père ou leur grand-père fût venu dans ce « moment à Hambourg à l'approche d'un hiver qui était « si rigoureux l'année dernière et qui, heureusement, ne « l'est pas autant celle-ci.

« Il est probable, Monsieur, que d'ici à la fin du prochain « février, un petit emprunt de vingt-cinq louis vous ferait « plaisir ; vous êtes le maître d'en disposer à cette époque « et de nous faire passer votre billet en nous indiquant de

[1] Lancelot de Quatrebarbes épousa Alexandrine Roullet de la Bouillerie, fille de Alexandre Roullet de la Bouillerie et de Victoire Etard de Bascardon. Il eut deux fils et deux filles : Lancelot marié à Mlle de Landemont ; Raoul, marié à Mlle de Cœurdoux ; Marie, femme du baron de la Bouillerie, son cousin ; Marguerite, femme de M. de la Charie.

Digitized by Google

« quelle manière vous devez toucher cet argent. Recevez,
« s'il vous plaît, Monsieur, l'assurance de notre attache-
« ment. Permettez, Monsieur, que nous offrions ici nos
« compliments à M. votre gendre et nos hommages respec-
« tueux à son épouse respectable. »

Mille grâces soient rendues à Dieu de nous avoir fait trouver de tels bienfaiteurs qui préviennent nos besoins d'une manière si généreuse. Que le Seigneur, en récompense, leur accorde les grâces du salut afin qu'ils aient le bonheur ineffable d'exalter son nom dans l'éternité.

En même temps que la lettre ci-dessus, M. Poppe m'a renvoyé mon billet de dix louis. Je ne lui suis pas moins redevable de cette somme.

Vers cette époque, nous eûmes encore beaucoup à nous louer de la bienveillance de Mme de Roumov, demeurant au château de Blysdorff, à trois quarts de lieue de Rondeshagen. Elle nous donna des provisions et des fruits.

M. le baron de Schmitzingen, grand maréchal à Munster, donna à mon petit-fils Lancelot une redingote. Il nous invita à dîner et nous fit beaucoup de politesse.

Je reçus aussi la lettre anonyme suivante qui contenait deux louis d'or : « Monsieur, persuadé de notre devoir
« d'assister nos confrères qui se trouvent dans une situa-
« tion désagréable, j'ose vous donner un signe de ma
« compassion sincère. Je ne souhaiterais rien plus que
« d'être en état de vous servir plus effectivement, mais
« pardonnez, Monsieur, ma situation ne le permet pas.
« Néanmoins, je vous prie d'accepter cette bagatelle d'un
« inconnu qui vous estime et qui vous assure que son
« dessein est bon. » Je prie le Seigneur de récompenser la charité de cette personne.

A la fin de février, M. de Hahn nous ayant instruit qu'il désirait vendre sa terre de Rondeshagen et qu'il était nécessaire pour la réalisation de ce projet que nous quittions Fryedenhein, nous offrit en même temps d'aller

Digitized by Google

habiter un logement qu'il avait retenu et qu'il payait depuis la Toussaint chez M. le lieutenant Dresffen, à Lubeck. Nous acceptâmes avec la plus grande reconnaissance et nous nous rendîmes, le 1er mars, dans ce logement.

Nous avons cassé à Fryedenhein différents objets appartenant à M. de Hahn. Je vais en donner le détail afin que la valeur en soit un jour remboursée avec nos autres dettes : six assiettes de terre anglaise, une tasse et une soucoupe à café en terre anglaise, deux pots de porcelaine, une théière en porcelaine, six grands verres à boire, six petits verres à vin, un seau en bois pour tirer de l'eau, onze écuelles de terre, quatre pots en terre, cinq carreaux de vitre, douze couteaux, douze fourchettes de fer, douze cuillères d'étain.

Le 12 mars, M. de Hahn nous a envoyé à Lubeck une charretée de bois, de la farine et du beurre.

Je viens de rédiger mon testament. J'en reporte ici les termes :

Au nom de la Très Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aujourd'hui 20 avril 1796, moi Claude-Augustin Bourdon de Gramont, émigré en Allemagne, présentement à Lubeck, depuis plus de quatre ans privé de toutes communications certaines avec ma femme et cinq de mes enfants, étant dans l'impossibilité de prévoir la fin d'une séparation si pénible et si remplie d'amertumes, je déclare, en présence de Dieu, mes sentiments et mes dernières volontés.

Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur ; je le prie de la recevoir dans le sein de sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père pour

Digitized by Google

nous autres hommes, quelque peu dignes que nous en fussions tous, moi le premier.

Je prie tous ceux que j'ai offensés, tous ceux à qui j'ai fait de la peine, porté un préjudice, donné le mauvais exemple ou fait faire de mauvaises actions, de me pardonner le mal que je leur ai causé.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui m'ont fait quelque tort. Je leur pardonne généralement tout ce qu'ils pourraient avoir à se reprocher à mon égard.

Je recommande à Dieu tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang et de l'amitié. Je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme et sur mes enfants qui souffrent depuis si longtemps en France où j'ai eu le malheur de les laisser, ce que je me reproche et me reprocherai avec amertume toute ma vie.

Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, de rester toujours unis entre eux suivant le précepte donné au psaume 133 : *C'est à l'union que Dieu accorde sa bénédiction et la vie éternelle.* Je leur recommande de témoigner à leur mère par toute espèce de respects et de déférences la reconnaissance qu'ils doivent avoir pour les soins qu'elle a toujours pris à cause d'eux. Enfin, je leur recommande avec instances et larmes le soin de leur salut. Puissent-ils ne jamais oublier que la vie est incertaine; qu'elle nous a été donnée comme un temps d'épreuve; qu'il n'y a de bonheur en ce monde que pour ceux qui pratiquent les enseignements de la religion; que pour ce faire, il faut s'en occuper sérieusement, lire souvent l'Écriture sainte et d'autres livres pieux, ne point se permettre de lecture contraire aux bonnes mœurs, éviter la société des personnes de mauvaise vie et prier avec amour. Dieu est notre père, il nous exaucera, il nous délivrera de nos passions tant fortes qu'elles puissent être.

Je prie ma femme — et si elle n'était plus de ce monde

Digitized by Google

— mes enfants de faire dire, pendant dix ans, chaque mois, une messe basse pour le repos de mon âme et de donner, à mon intention, les jours où cette messe sera dite, six livres de pain aux pauvres.

Si ma femme venait à succomber pendant la Révolution, et dans le cas où il ne lui aurait pas été possible d'exprimer ses intentions relativement aux prières à dire pour elle après son décès, mon intention formelle est que mes enfants lui fassent célébrer le même nombre de messes que j'ai demandé pour moi avec la même aumône.

Mon intention est aussi qu'il soit dit, pour chacun de ceux de mes enfants qui viendrait à succomber pendant la Révolution, le même nombre de messes et qu'il soit fait la même aumône.

Je prie Demoiselle Félicité-Gabrielle-Auguste Bourdon, vicomtesse de Quatrebarbes, ma chère fille, de remettre les objets ci-après, et qui se trouvent dans mes effets, aux personnes suivantes :

A M. Olwestatd, prêtre, curé de l'église catholique de Hambourg, les ornements d'église qu'il a eu la bonté de me prêter et qui consistent en une chasuble, une étole, un manipule et un voile.

A l'église catholique de Coudray, près Châteaugontier, les deux corporaux et les deux purificatoires qui ont servi à la chapelle de Fryedenhein. Ils sont dans mon portemanteau bleu.

A Demoiselle Félicité-Marie Bouchard, ma chère épouse, mon crucifix, mon chapelet et une boîte d'agathe.

A Demoiselle Quentin, veuve Bouchard, ma chère belle-mère, une boîte d'agathe.

A Claude-Augustin Bourdon, mon cher fils, mes Heures qui ont pour titre : *Journée du chrétien*, et un livre qui a pour titre : *La politique à l'usage des émigrés.*

A Gabriel-Auguste-Hilaire Bourdon, mon cher fils, un livre qui a pour titre : *Manuel du chrétien.*

Digitized by Google

A Demoiselle Françoise-Émilie-Louise Bourdon, ma chère fille [1], deux petits cadres. L'un représente Notre-Seigneur couronné d'épines, l'autre la Sainte Vierge.

A Demoiselle Vincenne-Claude-Marie Bourdon, ma chère fille [2], deux petits cadres, l'un représentant saint Joseph avec l'Enfant Jésus, l'autre la Sainte Vierge.

A Demoiselle Aure-Adèle-Gaspard Bourdon, ma chère fille [3], deux petits cadres représentant Notre-Seigneur attaché sur la croix et Notre-Seigneur portant sa croix.

Ma fille, vicomtesse de Quatrebarbes, voudra bien garder pour elle mon livre de prières intitulé : *Le petit paradis*, le tableau de saint Antoine que m'a donné M. de Hahn et des reliques qui sont enfermées dans une petite boîte de carton.

J'ai mis par écrit tous les secours que ma fille, son mari, mon fils le chevalier, et moi, avons, par la grâce de Dieu, reçus pendant le temps qui s'est écoulé depuis notre sortie de France jusqu'à présent, afin que ces prêts soient remboursés avec intégrité, justice, reconnaissance et promptitude. Je ferai observer que, lorsque la totalité de ces secours aura été remboursée, on ne sera pas encore quitte, car la charité ne peut s'acquitter que par la charité; l'amour de Dieu doit nous faire rechercher avec avidité toutes les occasions d'être utile à nos semblables, particulièrement à ceux qui nous ont fait du bien et à leurs descendants.

Seigneur Dieu vous m'avez affligé, soyez-en loué. Vous m'avez retiré tous les biens dont vous m'avez comblé, parce que j'en ai fait, sans doute, un mauvais usage et que j'ai beaucoup péché. Que votre volonté soit faite. Mais puissiez-vous, dans votre infinie miséricorde, vous ressouvenir de moi.

---

[1] Elle était née le 4 février 1777.
[2] Née le 2 avril 1779.
[3] Née le 24 juin 1782; elle épousa son cousin-germain, M. de Rasilly.

Digitized by Google

Après Pâques, M. de Quatrebarbes a été pris d'une maladie qui a duré près d'un mois. Pendant ce temps, M. le baron de Pallandt et son épouse, qui sont du pays de Dusseldorf et qui habitent depuis cinq ans la ville de Lubeck, ont envoyé tous les jours à mon gendre de la soupe avec un ou deux mets recherchés et propres à sa situation et cela accompagné des expresssions et des procédés les plus nobles.

Mme de Hahn a donné à notre petite Charlotte, sa filleule, trois aunes d'indienne, une aune de belle toile et quatre ducats de Hollande. Un peu plus tard, elle a, de même, donné à ma fille quatre aunes d'indienne, six chemises en très belle toile et d'autres petits objets d'habillement.

Il est temps que je trace ici la perte affreuse et cruelle que j'ai faite en la personne de mon fils infortuné, Claude-Augustin Bourdon, afin que ses parents, neveux et autres proches joignent leurs larmes aux miennes et adressent pour lui des prières au ciel. O mon fils! c'est le seul service que puisse te rendre à présent ton malheureux père. C'est dans les prières que j'adresse à Dieu pour toi que je puis trouver quelque consolation. Seigneur, père très clément, jetez un regard de miséricorde sur mon fils; souvenez-vous qu'il a toujours été un enfant docile, qu'il a respecté ses père et mère, qu'il a été doux, sensible, généreux, charitable, qu'il a été soumis à ses supérieurs, fidèle à son roi. Souvenez-vous qu'il a été l'un des défenseurs de la foi, et que c'est en combattant pour votre sainte Église, pour votre propre cause, qu'il a perdu la vie.

Claude-Augustin Bourdon avait été admis élève de la marine en novembre 1787. Il avait à cette époque quinze ans et deux mois, étant né le 28 septembre 1772. Au mois de novembre 1789, il vint dans la rivière de Nantes, à bord

Digitized by Google

d'une gabarre et put passer quelques jours à la maison. Au mois de mai suivant, il eut encore ce plaisir par la même occasion.

Pendant les quelques jours qu'il passa ainsi près de moi, je remarquai qu'il saisissait toutes les occasions de me témoigner son amitié et qu'il ne me quittait presque point, hélas! comme s'il eût prévu qu'il me voyait pour la dernière fois.

A la fin de septembre 1790, il partit à bord du vaisseau de guerre *la Ferme*, commandé par le comte de Rivière, pour se rendre à la Martinique et y rétablir l'ordre troublé par la Révolution. L'insurrection ayant continué, *la Ferme* et trois autres vaisseaux, également commandés par M. de Rivière, furent forcés de se retirer à l'île de la Trinité et de se mettre sous le pavillon espagnol. Mon fils, qui, à cause de son âge, ne pouvait être qu'élève de marine, fut chargé de plusieurs missions, préférablement à des camarades plus anciens. Il s'en acquitta avec un zèle, une intelligence et un courage qui lui méritèrent l'éloge de ses chefs, l'estime de ses camarades et les meilleurs certificats.

Comme il désirait passer à l'armée de Vendée, il sollicita et obtint une permission du gouvernement espagnol. Il fut embarqué à bord d'un vaisseau de guerre qui retournait en Angleterre. Il arriva à Londres vers le mois de décembre 1794.

Une légion se formait au moment où mon fils arrivait en Angleterre; elle était en partie composée d'officiers et d'élèves de la marine; il entra dans ce corps et fit partie de l'expédition de Quiberon. O jour fatal qui m'a ravi mon enfant!

Ma volonté est que, chaque mois, pendant trente ans, il soit dit une messe pour le repos de son âme et que le jour où chacune de ces messes sera célébrée on donne aux pauvres six livres de pain. Je charge ma femme et mes enfants, si je n'y suis plus, d'accomplir ces intentions dès

Digitized by Google

que la cessation des troubles de la France permettra d'y pratiquer notre sainte religion.

Au mois de janvier 1795, j'ai reçu de mon fils une lettre datée de Londres du 9, la seule qui me soit jamais parvenue. Il me disait ;

« Mon cher papa, je ne saurais vous l'exprimer, et ma « joie est à son comble, puisque je viens d'apprendre de « vos nouvelles dont j'ai été privé si longtemps et pendant « trois années consécutives. Je n'ai pas besoin de vous « faire le récit des inquiétudes que j'ai ressenties sur « votre compte. Il vous suffira de vous rappeler tous les « sentiments de respect et d'amitié que vous avez su « m'inspirer comme un bon père et ami que j'aime et « chéris au-delà de toute expression. C'est à Rasilly, qui « vient d'arriver ici, que je dois le bonheur de savoir le « lieu de votre séjour. C'est avec bien de la satisfaction « que je m'empresse de vous y adresser cette lettre. « Puisse-t-elle être plus heureuse que tant d'autres que « je vous ai écrites au hasard et vous trouver en parfaite « santé.

« Vous serez sans doute bien étonné, cher et bon papa, « de me savoir en Angleterre et bien plus encore que j'ai « quitté le service d'Espagne où j'étais employé comme « garde de la marine et comme faisant partie de la divi- « sion de M. de Rivière avec lequel j'ai été embarqué. « Vous avez sans doute entendu parler aux émigrés de la « conduite des officiers de la marine de cette division. « J'ose me flatter qu'elle nous méritera l'estime de toutes « les personnes d'honneur. Je n'entrerai pas dans les « détails de cette campagne, me réservant le plaisir de « vous en faire le récit une autre fois. Je vous dirai seule- « ment qu'après avoir soutenu de tout notre pouvoir et « de tout notre cœur le parti royaliste et l'étendard blanc « aux îles du vent, et particulièrement à la Martinique, « nous avons été repoussés, tant par le parti des factieux

Digitized by Google

« dont le nombre était devenu prodigieux, que par les « nègres et mulâtres qui parvinrent enfin, malgré toutes « nos précautions, à être gangrenés par les colons ou « habitants dont nous avions sauvé les propriétés. Ces « mêmes gens nous abandonnèrent lâchement et reprirent « le drapeau tricolore. N'ayant pas les moyens suffisants « pour résister et ne voulant pas que notre pavillon « fût insulté, M. de Rivière se décida à appareiller « avec son vaisseau, une frégate et deux corvettes sur « une desquelles j'étais en second. Nous fîmes voile pour « la Trinité espagnole d'où nous écrivîmes à Sa Majesté « catholique pour lui offrir nos services et nos bâti- « ments. Nous reçûmes la réponse quelques mois après et « ce monarque bienfaisant nous agrégea à sa marine et « nous accueillit comme des gens d'honneur avaient lieu « de l'espérer. Il s'en faut de beaucoup que nous ayons à « nous louer du corps de la marine qui nous a vu entrer « avec beaucoup de jalousie. Nous avons servi avec eux « pendant une année sur différents vaisseaux et nous n'y « avons éprouvé que des malhonnêtetés et des mauvais « traitements de la part des capitaines et officiers qui sont « la plupart sans point d'honneur et sans éducation; leur « esprit est très mauvais et très républicain. Le dégoût et « le mépris que j'avais pour de pareils personnages joint « au désir de faire la guerre, de me rejoindre aux corps « qui se forment pour la Vendée, le peu de moyen que « j'avais pour exister, n'ayant que dix écus d'appointe- « ments par mois, la perte entière de mes effets dans le « naufrage du vaisseau *le Magnanime*, au mois de juin « dernier, le peu d'espoir que j'avais d'être officier, n'étant « traités, moi et mes autres camarades, que comme auxi- « liaires à la queue de nos grades respectifs et sans brevet « (M. de Rivière ayant demandé son brevet et ceux de tous « ses officiers, le premier ministre répondit que quand les « officiers français auraient donné des marques de fidélité

Digitized by Google

« et d'attachement à la maison de Bourbon régnante on « nous en délivrerait), enfin, le désir de me rapprocher de « vous, cher papa, et d'avoir de vos nouvelles me portèrent « à me joindre à MM. Daché, de Saint-Sauveur, de Valais, « lieutenants de vaisseau, et de Saint-Gilles, sous-lieute- « nant, pour demander un congé afin de nous jeter en « Vendée. C'est à M. Daché que je dois d'être venu ici, car « il a eu et a encore la bonté de m'aider de ses moyens. Il « commandait une frégate à la Martinique. Lorsque nous « fûmes sur le point de partir, la plus grande quantité « des matelots du vaisseau *la Ferme* désertèrent et ce « vaisseau faillit devenir la proie des carmagnoles. M. de « Rivière assembla les capitaines des bâtiments et leur fit « part de l'embarras où il se trouvait de ne pouvoir emme- « ner ce vaisseau ; il leur expliqua qu'il valait mieux que « ce fût une des frégates qui restât et demanda que l'un « des capitaines fît le sacrifice de son bâtiment. M. Daché, « quoique n'étant pas le moins ancien, eut la générosité « de le faire et passa en second sur *la Ferme* avec son « état-major et son équipage. Vous voyez à quel point c'est « un homme honorable.

« Après avoir été cinq ou six mois à la Trinité espa- « gnole, nous reçûmes l'ordre d'aller rejoindre une escadre « qui était à Porto-Cabello, situé sur la côte ferme d'Amé- « rique. Ce fut dans ce port que M. Aristizabal, général « de cette escadre, s'empara de la corvette de seize canons, « commandée par M. de Valais où j'étais en second, et en « donna le commandement à un officier espagnol pour « faire le cabotage sur cette côte. Je passai alors sur le « vaisseau *la Ferme*. Nous appareillâmes de Porto-Cabello « et fûmes à Saint-Domingue au fort Dauphin. Nous y res- « tâmes environ trois semaines, puis nous nous rendîmes « à la Havane avec deux autres vaisseaux. Arrivé là, M. de « Rivière reçut l'ordre de débarquer ses matelots français « qui furent répartis entre les différents équipages. Quel-

Digitized by Google

« que temps après survint un autre ordre concernant « les officiers : M. de Rivière ne pouvait conserver à « son bord que quatre officiers français et deux élèves. « M. de Rivière me proposa de rester, je le remerciai et le « priai de ne pas trouver mauvais si je n'acquiesçais pas à « l'offre obligeante qu'il voulait bien me faire. Je lui fis « observer que la plus grande partie de ma famille était « émigrée et que je serais en Espagne plus à portée d'en « avoir des nouvelles. Enfin, je lui demandai de ne pas « m'oublier et de vouloir bien me conserver les bontés « qu'il m'avait tant de fois prodiguées. Je le quittai à « regret après avoir accepté un certificat de bonne con- « duite. J'avais alors quatre-vingts mois de mer.

« Nous partîmes au mois de janvier 1794 et nous fîmes « voile vers Cadix sur un vaisseau de soixante-quatre, « accompagné d'un autre de soixante-quatorze et de deux « frégates chargées de piastres. Nous arrivâmes à Cadix « au mois de mars après une traversée fort heureuse. On « nous répartit aussitôt sur les vaisseaux de l'escadre de « façon que nous ne fussions qu'un seul sur chacun.

« Nous avons fait toutes les représentations possibles « pour nous faire donner des grades; nous n'avons rien « obtenu. Toutes les lettres que nous avons écrites au « ministre, dans lesquelles nous faisions observer que « notre ancienneté excédait de beaucoup celle des enseignes « de vaisseau espagnols, n'ont jamais été transmises par « le général de l'escadre par les mains duquel elles devaient « d'abord passer. Nous n'avions pas lieu d'attendre de si « mauvais traitements, surtout ayant donné des vaisseaux, « ce qui aurait dû nous mettre dans une meilleure posi- « tion que ceux qui avaient obtenu du service par faveur « ou protection.

« De toutes nos lettres, la seule qui ait reçu réponse est « celle par laquelle nous demandions un congé. Le géné- « ral, lorsque nous la lui remîmes, nous en demanda le

Digitized by Google

« contenu et, après avoir été renseigné, nous dit : — Vous « n'avez pas reçu de réponse pour les précédentes, mais « pour celle-ci, courrier par courrier, vous serez satisfaits. « — Ce qui arriva comme il l'avait annoncé.

« Nous fîmes voile de Cadix à Portsmouth sur un vais- « seau de soixante-quatorze canons qui était porteur d'ar- « gent.

« En arrivant ici, nous avons trouvé M. Hector et beau- « coup d'officiers de la marine qui nous ont reçus avec « plaisir. M. Hector commande un corps dont tous les offi- « ciers sont tirés de la marine. En outre, il y aura une « compagnie de volontaires composée de lieutenants de « vaisseau et d'élèves. Mon intention est de m'y placer. « J'aurai l'agrément d'y servir avec les deux Rasilly. Je « sais que la place que j'avais en Espagne, quoique bien « mauvaise, était encore meilleure et plus tranquille que « celle de volontaire, mais j'ai fait réflexion et si nous « avons le bonheur de réussir, j'aurai l'agrément et la « satisfaction d'avoir fait la guerre comme tant d'autres « sur le continent et j'aurai plus d'avantages que de rester « en Espagne, car on n'a pas encore tiré un coup de canon « par mer.

« Pendant notre station aux îles du vent, j'ai passé « six semaines chez nos parents de Marie-Galante qui « ont donné dans la Révolution [1]. Cela n'a pas empêché « M. Deshayes de me traiter avec une parfaite bonté et « amitié. Son fils a eu le malheur d'être tué par un maître « d'armes dans un duel au pistolet. Pendant que j'ai été « chez M. Deshayes, il m'a prêté de l'argent et n'a jamais « voulu accepter de billet. Son intention était de m'en « faire prendre davantage, mais j'ai refusé, car les colo-

[1] Les beaux-parents de M. de Gramont avaient longtemps séjourné à Marie-Galante. C'est dans cette île, le 6 juin 1734, qu'avait été célébré leur mariage. Ils y possédaient d'assez grandes propriétés qui, dans leur succession, échurent à l'aîné de leurs fils, Claude-René Bouchard. Elles avaient été estimées 212,292 livres.

Digitized by Google

« nies étaient alors tranquilles et je ne m'imaginais pas « qu'un jour nous devions en être chassés. J'ai eu lieu, « par la suite, de regretter de ne pas avoir accepté son « offre et je me suis trouvé plusieurs fois dans le besoin.

« Les dernières nouvelles que j'ai reçues de maman me « furent apportées par M. Dorveau pendant que j'étais « encore à Marie-Galante.

« Je désire bien savoir de vos nouvelles n'en ayant pas « eu depuis la Martinique. Cette dernière lettre m'appre- « nait votre émigration à Mannheim et contenait un mot « de mon frère ; je fus bien aise de savoir qu'il était placé « comme officier. J'espère, cher papa, que vous voudrez « bien me faire les détails de tous les malheurs que vous « avez éprouvés depuis cette fatale Révolution. Vos enfants « n'oublieront jamais tous les sacrifices que vous avez fait « pour eux. Ils béniront à jamais votre mémoire et remer- « cieront le ciel d'avoir été si bien partagés.

« J'ai fait beaucoup de questions à Rasilly et c'est avec « douleur que j'ai appris la position critique où vous vous « trouvez. Tous mes regrets sont, dans ce moment-ci, de « ne pouvoir rien vous envoyer, étant secouru moi-même « par M. Daché qui attend une lettre de change de Cadix, « dans laquelle lettre nous sommes six à avoir part. « J'attends le moment où elle arrivera avec impatience « pour avoir le plaisir de partager avec vous. Le gouver- « nement d'Angleterre donne beaucoup de secours aux « infortunés émigrés. Il fait distribuer un schelling aux « femmes, enfants et vieillards.

« Je vous prie, cher et bon papa, de ne point m'oublier « auprès de ma sœur que j'embrasse bien tendrement. « C'est avec bien du chagrin que je pense à sa triste posi- « tion. Je voudrais fort être à même de caresser mes deux « petits neveux et ma petite nièce ; je les embrasse tous « bien sincèrement. J'espère que mon beau-frère voudra « bien m'accorder son amitié ; je le prie d'agréer l'assu-

Digitized by Google

« rance de la mienne ainsi que de tous les sentiments « qu'il m'inspire.

« Je vous exprime, mon cher papa, tous les sentiments « de respect, de vénération, d'amitié que je ressens pour « vous. Le moment où je pourrai vous embrasser sera bien « délicieux. Mon papier me presse de finir et mon cœur « voudrait vous en dire encore plus long. Votre attaché « fils aîné. »

Les projets de M. de Hahn, au sujet de Rondeshagen, ayant changé, il nous a invité à retourner habiter Fryedenhein. Nous nous y sommes rendus avec nos effets à l'aide d'un chariot et d'une voiture qu'il a eu la bonté de nous envoyer.

18 juin 1796. — Jour de notre arrivée; Mme de Hahn nous a donné vingt pains de seigle et trente livres de lard.

25 juin. — Elle nous a envoyé vingt livres de viande et une charretée de bois.

11 août. — J'ai emprunté à M. Poppe la somme de 200 marcs, ce qui fait 320 livres.

12 août. — Mme de Hahn nous a donné, chaque jour, depuis le 18 juin, deux bouteilles de lait. Le prix de la bouteille pourrait être de 2 s., cela ferait donc environ 12 l. de France. Elle m'a donné aussi une tabatière en fer blanc que j'évalue 3 l. Mme la baronne de Pallandt a fourni pour ma petite-fille Charlotte, pendant que cette enfant était à Lubeck où on l'avait menée pour cause de maladie, une robe d'indienne.

26 août. — M. de Hahn nous a envoyé une charretée de bois qui peut valoir 12 l.

27 septembre. — Mme de Hahn nous a envoyé une quantité de farine représentant une valeur de 11 l. 8 s., et un quartier de sanglier.

12 octobre. — J'ai emprunté à MM. Poppe la somme de

Digitized by Google

300 marcs que je m'oblige, ainsi que toutes les autres, à leur rembourser à l'époque de ma rentrée en France.

15 octobre. — M. de Hahn m'a donné 8 écus danois faisant 48 l. 8 s., argent de France.

24 octobre. — Il m'a donné trois charretées de fagots assez mauvais et brûlant mal parce qu'ils n'étaient pas secs. On ne peut guère les estimer à plus de 12 l. J'ai eu aussi la permission de casser, avec un crochet, les branches mortes des arbres du parc pour nous chauffer.

25 octobre. — Aujourd'hui, un respectable prêtre, M. l'abbé Jaubert, émigré de Barcelonnette, est venu habiter avec nous, ce qui nous a procuré le bonheur d'avoir l'église de Dieu dans notre maison.

22 novembre. — Ma fille est revenue de Hambourg où elle avait été passer quatre jours chez Mme de Hahn; celle-ci lui a donné à rapporter deux pains blancs, une bouteille de vin, une perdrix, quelques pommes, une paire de chaussons, une paire de souliers et un vieux manteau de satin dont la fourrure intérieure est bonne.

26 novembre. — Nous venons encore de recevoir de nos bienfaiteurs un quartier de vache pesant cent livres, un quartier de petit cochon pesant dix livres et un sac de farine.

12 janvier 1797. — Mme de Hahn a donné à mes quatre petits enfants des dragées, des biscuits et des joujoux. Nous et nos domestiques avons tous dîné chez elle. Lisette et Nanette, nos femmes de service, ont reçu chacune un écu danois.

2 février. — Mme la baronne de Pallandt m'a donné 2 marcs pour aller dîner chez le restaurateur à Lubeck où j'étais allé faire une course.

7 février. — MM. Poppe m'ont prêté 300 marcs. Depuis le 18 juin 1796 jusqu'à ce jour, M. de Hahn nous a fait fournir gratis, de chez lui, toute la bière que nous avons bue. Il y en a eu, je crois, une tonne par mois, par conséquent une dizaine environ. La tonne contient 120 pintes.

Digitized by Google

La tonne coûte 4 marcs. C'est donc 54 livres que nous devons pour cela. Il nous a pareillement fait fournir, pendant tout l'hiver, le bois de feu dont nous avons eu besoin pour chauffer notre poèle et faire notre cuisine. Ce bois était du très mauvais fagot vert que l'on ne peut pas estimer à plus de 3 marcs la charretée, ce qui fait 4 l. 16 s. de France. Il nous a fallu, par mois, environ trois charretées, ce qui fait, par mois, 14 l. 8 s. Depuis le mois de novembre 1796, on nous a aussi rendu le service, chez M. de Hahn, de boulanger et de cuire notre pain.

25 mars. — Mlle Gabi Goussé de la Prairie, de la ville de Châteaugontier, épouse de M. Benoist, restaurateur, demeurant à l'hôtel Pautosky, à Hambourg, nous a envoyé comme présent, par les mains de Lisette Savary, gouvernante de mes enfants, deux pots de pommade valant environ 2 marcs, douze livres de poudre à poudrer, une savonnette fine du prix de 1 marc, une dinde, quatre livres de chocolat valant 10 marcs, trois livres de café, un pain de sucre de six livres et des joujoux. J'évalue la totalité de ces dons à 56 livres 12 sols.

10 avril. — M. l'abbé Verdollin, grand-vicaire de Paris, de Lyon, d'Autun, secrétaire de la feuille des bénéfices, supérieur de plusieurs séminaires, demeurant à Lubeck, auprès de Mgr l'Archevêque de Lyon, chez le prince et la princesse de Montmorency-Robecque, m'a remis 34 louis d'or de France, en me disant que c'était de la part d'une personne instruite de ma triste situation. Il ajouta que cette personne savait que j'attendais de France pareille somme et que j'étais fort privé de ne pas la voir arriver et me priait de l'accepter à titre d'avance. « Comment pour-
« rai-je m'acquitter, dis-je, envers une personne aussi
« charitable. — Elle veut être ignorée, répondit-il, mais
« vous pouvez prier Dieu pour elle et pour ceux qui lui
« appartiennent. On m'a aussi chargé de vous faire savoir,
« continua-t-il, que Madame votre fille pouvait faire rete-

Digitized by Google

« nir à Lubeck les appartements qu'elle jugerait à propos « pour elle et ses enfants afin de venir les occuper pendant « toute sa grossesse et ses couches. Il ne lui en coûtera « rien. » Je présume que c'est M. l'abbé Verdollin qui a eu la générosité de m'assister. Dans tous les cas, c'est à lui qu'il faudra remettre les 34 louis prêtés.

3 mai. — Mme veuve Pensein, qui a épousé M. de Prével, émigré de la ville de Toulouse, a envoyé à ma fille dix-huit aunes d'une jolie étoffe en pièce, moitié soie moitié coton, pour se faire des vêtements.

15 mai. — M. de Hahn ayant fait abattre des arbres, nous en a donné les branchages ce qui nous a fait deux charretées de bon bois.

7 juin. — J'ai emprunté à MM. Poppe la somme de 300 marcs.

13 juin. — M. l'abbé Jaubert, qui était avec nous depuis le 25 octobre 1796, nous a quittés pour se rendre à Fribourg auprès du père Diesbach, ex-jésuite. — Ce même jour, M. l'abbé Verdollin m'a fait remettre la somme de 163 l. 4 s. en ducats danois et en marcs pour tenir lieu du logement qui avait été offert à ma fille et qu'elle n'avait pas cru devoir accepter. — Ce jour-là, également, j'ai reçu de Mme de Gramont, ma femme, par les mains de M. le marquis de Rasilly, 26 louis qu'elle m'avait annoncés par ses lettres du 10 janvier et du 16 avril, une boîte d'or et une pièce d'étoffe de soie pour ma fille. J'ai alors remis à M. l'abbé Verdollin les 34 louis qu'il m'avait fait parvenir.

Baron S. de la Bouillerie.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE DUEL DU CID

Pièce couronnée par l'Académie des Jeux Floraux

A Madame Agar, de la Comédie-Française

HIERRO !

Le Cid était venu fier, formidable et calme,
Refoulant en son cœur d'âpres rébellions,
Chercher dans un duel un triomphe sans palme,
Au fond de l'Alhambra, dans la Cour des Lions.
Son gantelet froissait rudement son épée,
Encor dans le fourreau, sous sa cape drapée
Traînant sur les pavés de marbres et d'émaux.
Il croyait voir du sang aux fleurs incarnadines
Des grenades ; du sang aux roses aubépines,
Du sang sur les cyprins aux vasques des jets d'eaux :
Comme en rêvant de sang le lion se promène,
Don Rodrigue attendait le père de Chimène.

Au fond sombre et lointain d'un long couloir obscur,
Une arche trilobée éclatait de lumière :
Une ombre gigantesque, avançant d'un pas sûr,
Dessina tout à coup son attitude altière,
Comme un spectre encadré dans l'orbe du rayon...
C'était un chevalier, n'ayant sur son sayon
Ni cuirasse d'acier, ni tunique de maille.
Il venait soutenir l'honneur de sa maison
Et montrer simplement, comme un jour de bataille,
Que son cœur était noble autant que son blason :
Dans cette vision réelle et surhumaine,
Rodrigue reconnut le père de Chimène.

Digitized by Google

Don Gormas apparut, superbe, au plein soleil,
Dans la cour où les fûts des colonnes mauresques
Enroulaient le treillis odorant et vermeil
Des chrèvrefeuils mêlés parmi leurs arabesques :
Les feuilles des figuiers et leur vert éventail
Faisaient, de leur ombrage, un ondoyant camail
Avec les oliviers sur ses larges épaules ;
Les cactus paraissaient craindre son éperon ;
C'était un long frisson des bouleaux et des saules,
Comme respectueux se penchant vers son front,
Et les lauriers semblaient saluer un grand chêne :
Rodrigue salua le père de Chimène.

A ce salut du Cid, don Gormas répondit
Par un salut d'épée, en se mettant en garde :
Rodrigue, de deux pas en arrière rompit.
Gormas le regarda comme l'aigle regarde
Au moment où sur lui va fondre le condor ;
Dans l'étincellement des niellures d'or,
Son épée eut le jet des lueurs de la foudre :
On eût dit qu'on voyait se confondre dans l'air
D'étranges flamboiements où venaient se résoudre
Mille feux de soleil et mille feux d'éclair.
Ce n'était plus l'instant d'une tactique vaine
Et Rodrigue attaqua le père de Chimène.

Don Gormas connaissait tous les secrets du fer
Et don Rodrigue avait tous les élans d'audace.
Lorsque Gormas traçait sa parade dans l'air,
Rodrigue avait déjà pour sa pointe une place :
Il tirait droit au cœur. Souple comme l'osier
Sa lame, en fléchissant, abattit d'un rosier
Une fraîche corolle avec l'aurore éclose :
Le Cid sentit son front se couvrir de pâleur
En voyant que l'épée atteint parfois la rose
Et qu'en tuant un homme on peut tuer la fleur ;
Son courage, soudain, fut moins grand que sa peine
Et Rodrigue épargna le père de Chimène.

Digitized by Google

Ce pardon fit rougir le front de don Gormas,
Car il n'avait jamais crié : « Miséricorde ! »
Étant de ceux qui font grâce aux vaincus à bas
Et non de ceux auxquels une grâce s'accorde.
Furieux, il saisit son épée à deux mains
Et cingla du revers un vieux lion de marbre,
Dont les yeux, beaux et fiers comme des yeux humains,
Contemplaient le combat sous l'ombre d'un grand arbre.
Rodrigue se souvint, à ce défi jeté,
De cet autre lion, son père souffleté :
Son devoir réveilla, sans hésiter, sa haine
Et Rodrigue tua le père de Chimène.

Angers, février 1888.

Élie Sorin.

Digitized by Google

HUIT JOURS EN BRETAGNE

LETTRES A UN PAYSAGISTE

(Suite et fin)

VI

Pont-Aven, 6 juillet.

Pont-Aven, ville de renom,
Douze moulins, quatorze maisons.

Pour n'être pas du poète de Marie, ces vers ne sont dénués ni du charme de la ressemblance ni de la grandeur de l'idéal. — Quand je dis *douze* maisons, je ne les ai pas comptées, mais j'estime que c'est beaucoup. Quant aux moulins, soit illusion d'optique, soit réelle supériorité du nombre, soit accroissement notable et, singulière bénédiction de leur race, on pourrait aisément en décupler le chiffre sans nuire à la vérité du portrait. O sobriété du génie! ô simple et majestueuse manière des vieux maîtres! Tant d'effet avec si peu de moyens. Sous la plume chargée d'encre d'un Dumas ou d'un Théophile, il ne faudrait s'attendre à rien moins qu'à cette ébouriffante variante :

Trois cents moulins et trois maisons.

Le fait est que ce village, tout hérissé d'aiguilles, tout craquant de pilotis, tout haletant de cascades, tout échaffaudé de passerelles et de chaussées, avec les millions de

Digitized by Google

perles que distillent au soleil les mille palettes de ses roues, avec le tictac sans fin de ses charpentes plus sonores que le boîtier d'une montre ou que la poitrine d'une amante, étourdit les oreilles et éblouit les yeux. Veux-tu le voir de ta place? Lève la tête sur ce petit tableau de Paul Bril, amour et bijou de ta galerie, où les rouages d'une fabrique s'enchevêtrent entre deux coteaux, sur le lit d'une rivière de Flandre. Multiplie cette image dans les réfractions d'un miroir à facettes : t'y voilà, mon ami! tu es à Pont-Aven.

J'ai passé trois quarts d'heure, penché sur le parapet du vieux pont, dans l'observation très grave, suivant moi, des évolutions incessantes et fantasques que décrivait une touffe de renoncules sous l'action combinée du courant de la rivière, du remous de la roue et du reflux de la mer. Tu ne t'attendais pas à voir ce grand nom de mer, *mare magnum*, apparaître tout à coup dans les anfractuosités solitaires d'un filet d'eau sans valeur et sans nom. Cette rive égayée de tout le caprice des bocages, et qui sera le rivage à deux pas, ces renoncules inconnues des algues qu'elles coudoient, transition elliptique dont la nature a le secret! Rien ne fait rêver le passant plongé dans les replis d'une vallée comme le voisinage de cette plaine infinie que l'esprit sait et que l'œil ne pressent pas. L'océan est comme Dieu qui absorbe sans distinction toutes les prières de la terre, qu'elles coulent tous bas d'un cœur perdu et ignoré, ou tout haut par l'organe imposant du génie.

A une portée de fusil, dans la direction du large, se dresse le donjon du vieux château du Hénan. J'ignore sa légende, mais ce donjon m'a semblé doué d'une propriété merveilleuse : à savoir d'émigrer de coteau en coteau sur les pas du voyageur qui s'aventure à sa poursuite, à la façon d'un cierge qu'une main invisible enlèverait et replacerait de station en station. Nous prîmes une voie dérobée et, tournant le flanc d'un plateau, nous

Digitized by Google

tombâmes sur lui à l'improviste là où d'ailleurs, porté par une dernière éminence, il est tenu en respect par les flots. Il reste de ce château, outre le donjon enchanté, les trois tours, ses cadettes, la chapelle et la porte, restes du quatorzième siècle, que les nervures de leurs voûtes et la florissante végétation de leurs archivoltes ogivales ne sauraient prémunir contre les imputations d'une origine plus reculée. La grosse dame qui l'habite et à qui on en doit le maintien peut se dire une des heureuses de la terre et des flots. Du haut de ce donjon, selon l'heure du soleil dont les rayons en ce moment semblaient allumer la lanterne, elle peut dénombrer à l'est les clochers des villages par dessus le dôme de ses futaies, à droite, par dessus la crête des rochers, les flèches mobiles des vaisseaux jusqu'aux lointains horizons où les voiles se confondent avec les ailes blanches des mouettes. Puisse-t-elle se corriger de la pernicieuse manie d'emboîter le pas des visiteurs et de projeter son ombre avec une infatigable obséquiosité sur toutes les beautés de son domaine. Pour Dieu! un peu de repos! le comble de l'hospitalité c'est la liberté pour ses hôtes. Si elle savait, la bonne dame, combien ce dialogue obligé traverse cruellement le monologue de la pensée, en combien d'anathèmes chaque exclamation officielle se retourne chez le plus angélique et le plus résigné de ses prisonniers!

Pour l'enfouissement austère, pour la sincérité de la distance, pour la complète et naïve ignorance de lui-même, parlez-moi du château de Rustephan. Celui-là ne vous leurre point par des apparitions successives. Vous foulez ses créneaux que vous le cherchez encore; le tout est de le saisir dans son manteau de lierre et de ronces. Le sommeil de ses chouettes endormies ou debout sur les débris croulants de ses solives n'est pas plus opiniâtre que le sien. En haut la mousse, en bas la forêt d'herbes, des pans de murs épaulés par des rameaux de chênes, l'homme renié par ces

Digitized by Google

pierres que la main de l'homme assemble, ni maître qui protège, ni valet qui insulte. Oubli! voilà le passé dans sa grandeur et sa beauté!

O le temps, poète entre les poètes! ce qui est fait est fait. Respect aux ruines. Respect de rêveur et non de savant, d'artiste et non d'archéologue! Elles tiennent, laissez vivre; elles tombent, laissez mourir. Mais n'attisez point le coke dans l'âtre où flanboyaient les chênes et ne vous prélassez point en pantalon et en pantoufles sur l'escabeau des chevaliers.

Concarneau, 7 juillet, au soir.

Il y a à l'extrémité du village, à gauche, sur la route de Concarneau, une touffe d'arbres opaques, un fragment de lucus tout empreint de l'austère majesté des oracles, et dont le sol labouré d'excavations, submergé de flaques, les rochers de granit hiératiquement superposés, soit par la main de Dieu, soit par celle des hommes, je ne sais quoi dans l'aspect de sacerdotal et de séculaire, impressionneraient bien des esprits. C'est là que ton ami s'assit entre ses deux compagnes au son de l'Angélus du soir, morne et soucieux comme elles, insensible comme elles aux suprêmes harmonies de l'heure et de la scène, échangeant avec elles cette interrogation taciturne : « Sortirons-nous jamais de Pont-Aven? »

Ainsi tourne le vent de nos impressions et de nos pensées! Tu sauras que tout le jour, au retour de nos excursions pittoresques (t'ai-je dit que Rustephan, en latin *rus Stephani*, avait eu Blanche de Castille pour châtelaine?) que tout le jour nous avions couru de ferme en ferme et de moulin en moulin sans rencontrer le bout de l'oreille du plus chétit Aliboron ou du plus maigre Rossinante pour nous mener à Concarneau, le marché de Quimperlé ayant pour habitude de soutirer de trois lieues toutes les montures à la ronde. La dame de l'auberge avait écrit, nous

Digitized by Google

disait-elle, à son confrère de Concarneau, dont le char à banc devait arriver pour quatre heures. Or l'Angélus sonnait et les portes de la *Reine Anne* n'ont pas coutume de céder devant les raisons des voyageurs. L'expérience de la surveille nous donnait d'ailleurs à penser. Nous étions là, récapitulant tous trois avec terreur les attentions sans nombre de notre seconde hôtesse, lit frais, table avenante, bonne odeur des nappes écrues qui semblent au toucher ce que le pain de seigle est au goût. Plutôt que de subir l'humiliation du retour, chacun de nous préludait à quelque motion désespérée, quand un craquement formidable d'essieux et de banquettes fit tressaillir la route de Pont-Aven à Concarneau. C'était notre carrosse, le cocher sur le siège, en sueur, à sa droite la triomphante hôtesse qui se précipitait sur nous à fond de train, en prenant la croix du cimetière à témoin de l'infaillibilité de sa parole.

Notre cheval s'appelle *Mouche;* celui de Quimperlé s'appelait *Souris*. *Souris* trottait et *Mouche* vole. La lande fuit et tourbillonne au carillon de mille grelots dans les ombres du crépuscule ; c'est la vitesse du wagon unie à la poésie de l'excursion antique. La lune qui émerge d'un buisson de bruyères, flanquée d'une paire de nuages pareille à deux ailes de chérubin, éclaire en ricanant ce frêle et bizarre équipage qu'elle prend pour celui de la reine Mab.

En face de Trégune, dont le recteur, son bréviaire sous le bras, écoutait bruire les *oremus* du foyer de chaque cabane, comme un pasteur s'enivre du bourdonnement de ses ruches, nous vîmes une de ces pierres fatidiques, suspendues sur une base comme une boule sur le plateau d'un bilboquet, et dont les décisions sans appel font et défont l'honneur des jeunes filles. Dans ce pays fabuleux, non seulement les oiseaux parlent, mais les pierres. Je m'approchai de celle-ci et, me buttant contre ses flancs, je poussai de toute ma force. Elle ne remua non plus qu'un

Digitized by Google

conseiller endormi sur son siège. Cela fit rire le cocher qui s'élança à terre et s'approcha d'elle à son tour. Tandis que je mesurais ses épaules d'hercule, il poussa du petit doigt son gigantesque adversaire qui trembla comme une feuille à cet imperceptible contact. Et, comme la solution qu'il venait d'obtenir s'élevait infiniment pour lui au-dessus des curiosités d'un touriste, son front s'irradia, un éclair jaillit de ses yeux et, déployant son fouet en l'air, il le fit résonner en trois salves d'artillerie.

Et nous aussi, nous avons (nous avions, c'est-à-dire) notre *rouler* près de Torfou. Mais depuis qu'il a plu à MM. des Ponts-et-Chaussées de tailler sur sa chair friande un bon morceau de macadam, il a gagné l'aplomb et perdu l'équilibre : quelques livres de moins l'ont alourdi de quelques milliers. Tu sais que le roi Philippe s'étant emparé de Therma, en Étolie, en fit briser le temple en tout petits morceaux afin d'en rendre à tout jamais la reconstruction impossible. Quel malheur que ce bon prince ait précédé de vingt siècles Mac-Adam. Il en eût fait son premier ministre.

C'est plongé dans ces réflexions sérieuses que j'arrivai sous les murailles de Concarneau. Six heures sonnaient quand le bac nous déposa sur le seuil de l'enceinte extérieure. Il était temps. Les portes grommelaient déjà sur leurs gonds pour ne plus se rouvrir qu'au lever de l'aube.

VII

En mer pour Benodet, 8 juillet.

« Çà l'ami, expliquons-nous! dis-je au cocher de l'auberge ce matin, en lui payant d'une main son pourboire et lui versant de l'autre une *moque* de cidre clair comme de l'eau de mars et jaune comme de l'ambre gris. Dans quelle ville suis-je ici? Où diable prenez-vous Concarneau?

Digitized by Google

N'y a-t-il point là-dessous quelque tour de gouriquet ou de fée, quelque réminiscence de l'enchanteur Merlin? Hier, en me mettant au lit, j'ai cru m'endormir à la fois dans un port et dans une ville. Voilà qu'en me réveillant je regarde..., point d'église! Le clocher est là-bas, de l'autre côté du pont-levis, enchevêtré dans les bastions d'une citadelle. De mer pas plus que sur ma main; pas un canot. Un marché sous ma fenêtre. Port, place, paroisse, je m'évertue à rallier ces trois points sans en venir à bout, sans savoir sur lequel des trois faire passer le nom de la ville. Où sommes-nous? J'ai une lettre à écrire, et l'on est bien aise, après tout, de savoir d'où dater une lettre? »

Le cocher me répondit par une muette interrogation, laquelle en eût avalé dix des miennes, vida sa tasse, emplit sa bourse et courut réveiller son patron.

« Mon cher Monsieur, répondit celui-ci, tout cela dépend. Pour M. le Curé et M. le Commandant, Concarneau est ce pâté séparé de nous par un pont et où les cloches se battent avec les trompettes et les tambours. Pour les pêcheurs, c'est cette anse laissée à sec par la marée et de laquelle trois cents voiles ont pris leur volée ce matin. Pour les gens comme il faut, c'est cette place et cette auberge. Que si pourtant vous éprouvez le moindre embarras sérieux pour la date de votre lettre, datez de l'*Écu de Bretagne*, mon cher Monsieur, cela suffit. Il est marqué sur toutes les cartes. »

Là-dessus, je pris mon chapeau et courus m'initier aux secrets de cette configuration capricieuse. Je m'assurai que la vraie ville, la ville qui s'appelait *Kunc*, et que nous nommons Concarneau, celle que prit Duguesclin, qui capitula devant Rohan, qu'Anne fortifia, qui fut donnée à Mercœur, que surprirent trente gentilshommes huguenots du pays ligué avec les protestants de La Rochelle, lesquels furent tous égorgés par un coup de maître de Charles de Blois, marchand de Quimper; que la ville autour de

Digitized by Google

laquelle la mer se retirait avec respect sous les pas de la procession de la Fête-Dieu, s'il arrivait qu'elle fût pleine; — ne pouvait être que cet îlot de quatre cents pas de long sur cent vingt de large, échoué comme un vaisseau dans l'étroite passe de la baie, siège du presbytère et de la caserne tout ensemble, et qu'en entrant la veille j'avais pris pour un faubourg. Un élément inconnu en ces temps de religion et de guerre, le commerce était né, et n'ayant point trouvé de place avait sauté d'un bond par dessus le chenal, — d'où la distance du marché à la ville. Quant à la mer, profondément reléguée dans les anfractuosités du continent sous le pseudonyme de rivière, elle ne démasque ses flots qu'à l'angle d'une jetée lointaine d'où le regard s'élance pour se briser à quatre lieues contre les îles de Glénan.

Au pied de cette jetée restait une dernière barque de pêcheurs dont la brise entrouvrait les ailes. Je fis prix pour Benodet et, au bout de l'heure, nous partions fort mal notés sur l'*Écu de Bretagne*.

La mer était charmante et comme si elle n'eût de sa vie englouti une coque de noix. Les barques frissonnaient autour de nous vent arrière, vent debout, par tribord ou babord, en marche ou à l'ancre; de loin fines, lisérées, aux voiles tissues de soie ou d'or; de près grossières, barbouillées, aux voiles engluées de goudron, comme des ailes échappées aux pipeaux de l'oiseleur. Ainsi de la nôtre. Selon que le mouvement relatif de notre marche nous rapprochât de chacune d'elles ou nous en éloignât tour à tour, le prestige mutuel croissait et décroissait dans une progression respective. La loupe n'est pas de mise sur le théâtre de l'Océan. Peu absorbés par la manœuvre, notre patron et notre matelot se prirent à commenter dans une énumération dialoguée les merveilles des îles et les curiosités du continent. Ménalque se chargea de la baie de La Forêt, chère aux merlus, de la pointe de Mousterlin tréflée

Digitized by Google

comme le fer d'une lance, de la beauté rustique des joyeuses filles de Pouesnant. Mopsus salua d'un titre chacune des îles de Glénan : à Penfret le puits d'eau douce, à Lock l'étang saumâtre, pavé de menhirs et de peulvans, à Gugeteck les pâturages, à Guinenet les lapins blancs, à Drenec l'oiseau magnifique qu'on appelle *manche de velours*. Mais j'eusse donné tout cela pour voir s'élancer des flots le *maigre*, ce tyran affamé des sardines, si redouté de son peuple qu'à peine a-t-il montré sa tête, — adieu la pêche, et bateaux de rentrer dans le port!

Benodet, même jour.

Asseyons-nous, mon ami, à l'embouchure de l'Odet, tout le temps qui s'écoulera entre l'arrivée de notre barque et le départ de celle qui doit nous conduire à Quimper. Trève surtout à cette impatience fébrile qui devance les heures, dévore les horizons et fait de chaque point de l'espace ou de la durée un point de vue sur l'avenir. Aussi bien quelque chose me dit que rien de pareil ne nous apparaîtra d'ici le terme de notre voyage. Prends place à mes côtés, là, sur un de ces troncs de chênes dans la veine desquels la sève circule encore, et dont l'épaisse forêt n'a pas même connu la chûte. J'ai cette foi, illusion peut-être, qu'en certaines conditions une âme d'ami bien pointée sur l'âme d'un ami absent peut l'associer aux profits d'une contemplation passagère. Si bien qu'au reçu de ma lettre, en regard du tableau que j'ébauche, saisi d'une réminiscence subite, tu te frapperas le front comme quelqu'un dont le rêve est coupé. Nous sommes au plus chaud du jour le plus brûlant de l'année, jour que nous regretterons quand janvier nous ployera en quatre sur les chenets de notre foyer. Adossés à des masses d'épicéas et de mélèzes, nous regardons sous nos pieds tarir la source du petit fleuve qui s'en va saumoner ses truites dans le giron de

Digitized by Google

l'océan. Le flot baisse, l'écueil monte ; les pauvres crabes éperdus courent clopin clopant chercher asile sous les roches. — Une remarque en passant : c'est que depuis le pingouin manchot jusqu'à ce boîteux crustacé, depuis la taupe aveugle jusqu'à la sourde salamandre, depuis le chameau bossu jusqu'à l'escargot cul-de-jatte, il n'est pas une infirmité de l'homme que la nature n'ait promue par manière de consolation à la permanence d'un type, et à laquelle elle n'ait assigné une note dans l'orchestre de la création.

Je reviens à l'Odet. Je ne puis voir sans mélancolie ses turquoises aux rayons du soleil. Ce fond de fucus et de varechs, est-ce un nid d'où les flots, présomptueuse couvée, s'émancipent et s'essayent à la grande vie du large? un lit d'où la rivière, fiancée pâle et tremblante, s'éloigne avec tristesse pour convoler au lit de l'époux? — Toujours est-il qu'à sonder les profondeurs de cet arcane, à pénétrer plus avant dans les replis de cet abîme où tant de myriades d'êtres, surpris par la lumière, jettent sur leurs épaules une feuille de goémon... j'hésite, je ne sais quoi de pareil à la pudeur me retient ; et je n'use vis-à-vis d'eux qu'avec une respectueuse réserve de la position que le hasard m'a faite. — Peu à peu nous voilà d'ici. En moins d'une heure, par l'effet d'un travail intérieur et passif, nous résumerons en nous tous les éléments du paysage. Tu vois ce lougre arrivé ce matin de Lorient et échoué dans la baie pour jusqu'au retour de la marée. Que nous est-il ? — Rien encore. — Attends ! Plus tard nous apprendrons que l'objet de son chargement c'est tout juste cet abatis de sapins et de chênes sur lesquels nous trônons et dont il nous suppose les vendeurs. Plus tard encore, pressés par une faim de Robinson, dans ces lieux retirés qu'un bras de mer sépare du village, nous éléverons vers lui un signal de détresse ; il nous dépêchera sous la conduite d'un mousse trois grosses galettes de blé noir.

Digitized by Google

Le flot baissait encore et le soleil déjà, quand une barque de Loc Tûdi, que nous avions frétée à notre arrivée dans le port de Benodet, vint nous prendre. Elle avait pour patron le frère et pour mousse la sœur. En incidents, en variété, pour la vigueur des plans et l'encaissement profond des bords, la rivière de Quimper l'emporterait sur le Léthâ. Il y a sur la main gauche, enfoncée dans les escarpements du coteau d'où elle jaillit en frétillantes cascatelles une source dont l'eau fraîche ferait passer le goût du vin. — Un idéal qui résiste à l'invasion de la nuit, aux tiraillements de la faim, à l'inertie de la brise, à la violence du courant et à la monotonie des rames, à la vie dure, et défie toutes les épreuves de l'examen. — Çà et là des ponts de bois volants, des kiosques verts, des boulingrins où les vaches attachées aux poteaux paissent en tournant sur elles-mêmes, trahissent la présence et la confortabilité de l'Anglais. Laissez faire, il choisit bien et, une fois son dévolu jeté, le diable même ne saurait le dépister de son repaire. Peuple étonnant qui poursuit avec un implacable sang-froid, tantôt par ses soldats, tantôt par ses mylords, l'œuvre de son occupation gigantesque!

Les heures se succédaient, la lune était levée, et nos rameurs ramaient toujours, sans que le moindre ralentissement dans la manœuvre eût témoigné de leur fatigue. Je regardai la jeune fille et constatai à travers ses veines le sang privilégié de la race de Fouesnant. Ici je m'émus pour elle d'une compassion tardive et je saisis son aviron. Ce mouvement de charité, ou pour mieux dire, mon ami (car pour combien hélas! me sera-t-il imputé un jour sur le livre des bonnes œuvres?) ce mouvement de galanterie me coûta cher. Car, au bout de cinq minutes, essouflé et rendu, je m'affaissai sur mon arme, et ce bras d'homme qui t'écrit s'humilia devant le bras d'une femme. Oh! s'il m'était du moins donné de manier cette plume comme Thérèse son aviron!

Digitized by Google

Plus tard, deux masses opaques s'ébauchèrent sur un fond mi-partie de ciel et de montagne. « Arrez ! » cria le frère. « Quimper ! » cria la sœur. Ils nous mirent sur le quai et, hissant leur petite voile s'en retournèrent gaîment avec la brise et le jusant.

VIII

Pont-Croix, 9 juillet.

Quimper-Corentin, comme Quimperlé, est une de ces agrestes villes sur lesquelles la campagne reprend tout le terrain que les nôtres lui ont fait perdre. Sans parler des hauts ormes de sa classique promenade, ni de la végétation de sa colline romantique dont la Jève conflue aux eaux de son bassin, on y rencontre çà et là, au coin d'une place ou d'une rue, des échappées de nature d'une réjouissante naïveté. La petite rivière du Teir que l'Odet y reçoit dans ses bras avec l'importance d'un fleuve, court et chante au travers de ses touffes de sureau et de marsaule sans se douter le moins du monde qu'elle a affaire à un chef-lieu de département. Cette fureur végétale, à qui ne suffisent pas les riches détritus des tourelles démantelées, s'acharne encore aux bâtiments vivants. La cathédrale toute seule verserait à la flore du pays un curieux tribut de pariétaires. L'auteur inexorable des *Notes d'un voyageur dans l'Ouest* reproche au couronnement de ses tours l'arcature évidée en guise de mur plein sur laquelle repose la balustrade. Je ne risque donc rien à m'extasier derrière lui sur les sveltes figurines des voussures du portail sud. Deux séraphins en Kersanton s'y détachent sur la rude masse du granit comme les visions du ciel sur les réalités de la terre. Elle décrit un instant sur son axe l'inflexion attribuée par quelques archéologues à la commémoration de celle du Sauveur sur la croix. Mais, comme pour échapper à

Digitized by Google

cette interprétation mystique, elle se retourne vers l'abside et penche de l'autre côté. Est-ce raffinement d'expression, ou hésitation de symbolisme, deux faiblesses imputables aux premières décadences du quinzième siècle dont cette église porte le sceau ; ou bien, serait-ce que tout bonnement les irrégularités du sol auraient forcé la main de l'architecte ?

Le XIe siècle figure pour les colonnes romanes qui supportent les combles de la chapelle de Loc-Maria. Le XIIIe pour un cloître magnifique dont je vois une à une disparaître les arches sous les lourds piliers d'une halle. — Je me plaignais l'autre jour des bûcherons de la forêt de Carnoët. Hélas ! qu'est le bruit de la cognée auprès de celui du marteau ? O mon ami, les arbres coupés repousseront, mais les troncs de pierre dévastés ne donneront plus jamais de branches !

Depuis qu'un évêque qui se rendait à Pont-l'Abbé ayant été retiré d'une fondrière par des paysans : « Mes amis, leur dit-il, de Quimper à Pont-Croix il n'y aura plus que trois lieues, » on ne compte plus que trois lieues de Quimper à Pont-Croix. Mais il faut quatre heures pour les faire. Aussi bien, en retrancher le moindre morceau, ce serait péché. Quelles solitudes sauvages, quels imperméables abris ! J'estime qu'il y a là-bas, sous l'épaisse touffe des bocages, des couvées de hameaux qui n'ont jamais été dénichées par le cadastre.

« A Monsieur le Curé de ***.

« Monsieur le Curé,

« Je sors de votre église, une église à citer parmi les trop rares églises de Bretagne. Elle n'est pas toute de vous, car vous n'étiez pas né, je suppose, le jour où se profilèrent les pleins cintres de sa nef, ni le jour plus récent où s'aiguisèrent sous les voûtes les ogives de ses bas-côtés, ni

Digitized by Google

même lorsque trois siècles après se raffinèrent sous le ciseau les statuettes en bois de ses rétables. — Ce qui est de vous, c'est la couche blanche de badigeon dont vous avez englué ses chapiteaux et ses colonnes, et les coquettes enluminures dont vous avez bariolé ses vierges et ses saints.

« Pourquoi cela! si chaque dimanche vous proclamez du haut de la chaire l'indéfectible vigueur de notre foi, comment rougissez-vous des témoignages de vétusté empreints de toutes parts sur la face de son culte? Pourquoi prendre pour interprètes de l'autorité des âges la misère d'aujourd'hui et la vanité de demain? Pourquoi vous en remettre des destinées d'un art né à l'ombre de l'autel et transmis de mains en mains par l'expérience des adeptes, au pinceau d'un peintre d'enseigne et au balai d'un badigeonneur? Tout se tient, Monsieur le Curé : nous sommes âme et nous sommes corps; et de même qu'il n'est pas un atôme de celui-ci que l'âme ne commande, ne régisse, n'anime, il n'est pas une pierre du temple que le génie de l'église ne convie à l'expression de son unité.

« A Dieu ne plaise que je confonde dans une solidarité superstitieuse les réverbérations du temple avec les révélations de l'autel, et que l'orthodoxie du fonds se corrompe à mes yeux sous l'hérésie de la forme. Mais vous, recteur candide, abrité par le rempart de vos fidèles contre les flots de ce monde, dont la clameur se perd dans le murmure des flots de votre Bretagne, si vous saviez ce qu'il dit de nous? Il dit que nous sommes morts, il mène un deuil cafard aux quatre coins de notre sarcophage. Héritier arrogant de ce cadavre par effigie, il ne jouit jamais tant que lorsque l'ombre d'abandon de la plus lointaine partie de notre culte vient absoudre sa fraude et légitimer ses manœuvres. Il absorbe notre art, il se gorge de nos symboles. Il mêle avec son venin, pour l'inculquer perfidement dans les veines de ses disciples, ce sang de l'idéal que nous laissons couler

Digitized by Google

des nôtres avec une impardonnable lâcheté. O prêtres! n'est-ce pas du dehors trop souvent que l'art émancipé rebondit jusqu'au sanctuaire? Combien de fois le profane, frotté des vulgaires données de cette haute esthétique dont le dépôt vous est confié vous a brutalement ramené à la loi de l'harmonie catholique? Quel feuilletoniste athée n'a annoté de son doigt impur la coquetterie de vos peintres, la grossièreté de vos sculpteurs, la liberté de vos musiciens, le scepticisme de vos architectes? Combien de temps entendrons-nous Musard danser dans nos églises et planer la voix de nos orgues sur le théâtre de l'opéra?... »

J'en étais là de ma lettre, lorsque je me dis : A quoi bon? de deux choses l'une : ou j'affligerai ce prêtre, trésor de quelques milliers d'âmes, à cheveux plus blancs peut-être que le lin de son aube ou que le lait de sa chaux; dont tout le crime est devant les hommes et toute la vertu devant Dieu; car combien pèse cela dans la balance où tout se pèse, avec soixante années de vie pour contre-poids; — ou je l'irriterai peut-être : car il est homme enfin; et qui sait si le badigeon, faisant irruption vers l'église, n'atteindra pas cette fois jusqu'à la cime du clocher?

Tout bien considéré, j'insère ce fragment dans ma lettre à ton adresse et je pars pour Audierne, où je me recommanderai encore à l'hospitalité du syndic.

IX

Audierne, 10 juillet.

« Pour Alphonse,

« Vous vous souvenez, mon ami, de la baie d'Audierne, de notre ami le syndic, ces hôteliers amateurs, de notre excursion à la pointe du Ratz, vous plus ballotté sur votre petit cheval fougueux que navire jamais ne le fut par les ouragans de ces parages?

Digitized by Google

« Nous y sommes d'hier soir. Le syndic, d'amateur est insensiblement parvenu à un degré si voisin de l'artiste que les places chez lui deviennent rares et que toute la protection du souvenir ne saurait aboutir à accroître d'une ogive son petit manoir du quinzième siècle. Du quinzième siècle nous sommes descendus au seizième, et nous voici refugiés dans un logis de la Renaissance, situé en face du port, à quelques pas du sien, et d'où je vois une barque appareiller pour la pêche.

« Il faut vous dire que tout progresse, même les chemins de Bretagne, même celui du Ratz qui a pu constater hier soir le passage triomphal d'une voiture à deux chevaux et à quatre roues. Il a fallu se presser entre la pluie et le vent, expédier, si je puis dire, en face de ces écueils fameux, son cri d'admiration suivi d'une prière dont les âmes, hélas ! semblaient se disputer les miettes au fond de la baie des Trépassés. »

Quant à toi, cher Albin, que ces allusions n'atteignent pas, j'aurais de longues pages à t'écrire, si la fréquentation des vieux maîtres de Hollande, de ces peintres de mer qui faisaient leur chevalet d'un écueil, ne suppléait pour toi à la réalité du souvenir. Il n'est pas si méchante carte de France, fût-elle de feu Hérisson, qui néglige la parabole projetée du sud à l'ouest, entre la pointe de Penmark et le bec de Ratz. Cela te suffit. Sème-la de rochers depuis Audierne en doublant les hauteurs et en multipliant les pointes jusqu'au cimetière d'eau qu'on appelle baie des Trépassés. Pour ce qui est à gauche, ne t'en occupe pas. Laisse la côte plate et unie, les débris de vaisseaux la hérisseront suffisamment. Naufrage des flots, naufrage des âges, entends bruire tout du long, d'une pointe à l'autre, d'immenses villes sombrées dont le vent de la tempête ébranle les clochers sous la mer. Ces dix lieues de terreurs, de périls, de sinistres, d'apparitions lugubres de villes et de matelots, c'est la baie d'Audierne.

Digitized by Google

Celui qui s'aventurerait par un temps clair sur les dernières aiguilles de la pointe du Ratz, n'embrasserait pas en réalité une moindre étendue que celle qui se déploie sur la carte. Au sud, la baie âpre d'Audierne ; à l'est, la baie calme de Douarnenez ; à l'ouest, chaînon perdu de cette immense chaîne brisée, l'île de Lein, patrie de l'enchanteur fameux qui dort sous l'aubépine dans la forêt de Brocéliande ; à gauche, au fond, la torche de Penmark allumée d'écume ; à droite la chèvre, toute blanche ; à perte de vue l'île d'Ouessan. Tout près, à une distance que le vertige abrège, l'enfer rouge de Plogoff dont les roches sous-marines s'ébranlent sous le jeu des vagues et le prisme des vapeurs. Plus près encore la baie des Trépassés, non point mugissante ni horrible, ainsi qu'une imagination vulgaire ne manquerait pas de la supposer, mais morne, muette, pacifique, roulant comme un linceul les plis et replis de ses ondes, et d'une lugubre conformité avec son nom.

Par une brume et une brise comme celle de ce matin, le cadre se resserre, tu me comprends, n'est-ce pas : le cadre réel et visible, sans préjudice de l'espace qu'entrouve la pensée dans un horizon assombri. Là où la vue finit, la vision commence. Qui ne retrouverait pas, par exemple, le roi Gralon et Dahut, sa fille, dans les deux cormorans qui contournaient les précipices, là même où la ballade bretonne les métamorphosa en une couple d'oiseaux noirs ! Chacune de ces mille voix, qui tour à tour ont gémi et se sont tues l'une sur l'autre, râlait sous le choc des lames ou le bruissement du vent. Au plus fort de la bourrasque, le son du *biniou* retentit. Cela venait de Plogoff et signifiait une noce. Une noce, un *biniou !* O quelle ironie pour ceux-là qui s'abîmaient peut-être à quelques pas de leur patrie !

Au retour, nul épisode, si ce n'est quelques agneaux serrés l'un contre l'autre sur un calvaire de granit, et cherchant au pied de la croix un abri contre la tempête. Ce

Digitized by Google

rapprochement, portrait de l'agneau et de la croix, me frappa. Notre Alfred l'a deviné dans son petit croquis que nous aimions et dont je croyais rencontrer une copie.

Douarnenez, même jour.

Au temps de Gralon, ce bon roi de Cornuailles, dont les bourgeois de Quimper voyaient encore, il y a cinq ans, chevaucher la statue équestre entre les deux tours de la cathédrale, c'était une magnifique ville que la ville d'Is, trop magnifique, hélas! car sa prospérité fit son orgueil, et de son orgueil naquit sa perte. Ses murailles retentissaient le jour du choc des verres, la nuit des folles clameurs des amants. Tous les crimes que l'on nomme, tous les vices que l'on ne nomme pas, y germaient et s'y multipliaient à l'envie, comme sur une terre privilégiée. Satan n'avait jamais tant ri depuis les jours de Sodome et de Gomorrhe.

Du milieu de ces miasmes dont l'odeur suffoque les élus, fleurissait comme une fleur de ciguë la fille de Gralon, la belle et odieuse Dahut. Que de fois saint Guenolé, faisant étinceler son anneau dans l'épaisse nuit de ses débauches, entr'ouvrit un coin de ciel sur la tête de l'impudique! Peine perdue, menaces inutiles. Dahut se gaussait de l'évêque et le renvoyait à Quimper.

Si quelqu'un dans la cité d'Is eût pu contrepeser à tant d'impiétés par ses vertus, et conjurer l'orage qui grondait sur elle, à coup sûr c'était le bon roi. Dieu, dit-on, hésita longtemps et délibéra comme un homme en face de cette barbe blanche, de ces yeux rouges par les larmes, de ce visage amaigri par les jeûnes, de ces deux bras tendus avec supplication vers lui. Puis, se souvenant de ses rigueurs en des jours pareils à ceux-là, il n'osa pardonner à cause de sa justice. Il inscrivit le nom d'Is entre ceux de Gomorrhe et de Sodome, et accoupla au nom de Loth celui du roi Gralon.

Dieu donc souffla aux oreilles de saint Guenolé une ins-

Digitized by Google

piration prophétique. Un matin, de grand matin, la porte intérieure du palais retentit de trois coups de crosse. Mitré de blanc, chappé de noir, l'évêque, pâle, apparut.

« En route, sire, la mesure de l'iniquité est comblée; la coupe des colères déborde; le flot monte; les jours d'Is sont comptés, partons ! »

Le roi sauta de sa couche, scella de ses mains sa plus rapide hacquenée, prit en croupe sa fille Dahut et s'enfuit.

Plutôt qu'il ne marchait, ce cheval voguait. C'était l'arche d'un second déluge ; à l'exception que cette fois, au lieu des cataractes du ciel, la main de Dieu avait lâché les écluses de la mer.

Elle montait, elle montait, des cabanes aux maisons, des maisons aux palais, des palais aux tours, des tours aux flèches, avec le bruit d'une armée et la terreur d'un assaut. Les flots pressent le poitrail de la monture essouflée dont les naseaux blanchissent de deux écumes à la fois.

« Gralon, cria une voix, si tu veux te sauver, secoue le diable qui te suit en croupe. »

A ce cri d'en haut répondit un gémissement si lugubre qu'il glaça le cœur du bon roi. Il ramena les rênes en serrant les bras de Dahut sur sa poitrine.

La voix redoubla.

« Mon père », s'écria la malheureuse fille, en imprimant ses ongles dans les flancs du cavalier.

Et le flot toujours montait, et le cheval s'enfonçait toujours. Il ne surnageait plus que des têtes.

« Gralon, si tu veux te sauver, toi et ton âme, secoue le diable qui te suis en croupe. »

Un soupir, tel que oncques on n'en a entendu depuis, s'échappa du sein du bonhomme. « Amen », dit-il, et se signant, il enfonça ses éperons dans les flancs du coursier.

La bête lança une ruade, Dahut lâcha le bras et disparut en tourbillonnant dans le gouffre, et le dernier naufragé d'Is pu voir au loin, dans la tempête, un cavalier chevau-

Digitized by Google

chant à bride abattue sur les vagues, escorté de la flamme d'un follet.

La tempête s'assoupit. Les nuages se divisèrent. Mais il ne fut donné à nul de ces milliers d'yeux fermés de s'entr'ouvrir au prisme de l'arc immense et radieux que la main du Seigneur jeta sur les abîmes. La mer, une fois lâchée, ne reflua jamais sur ces parages. De ce moment, la carte de Bretagne fut renouvelée. Au lieu de la cité d'Is on y mentionne cette baie, qui est la baie de Douarnenez.

Les regards du voyageur s'y reposent avec enchantement des horreurs de la baie d'Audierne. A ceux qui s'y promènent, enfermés de tous points par une enceinte de rochers dont la pointe de la chèvre est la porte, c'est mieux qu'une baie, c'est un lac. Les pêcheurs qui se disputent son lit calme et abrité du vent, y pêchent aujourd'hui plus de poissons que Satan n'y pêcha jamais d'âmes.

Que si quelqu'un doutait de l'authenticité de cette histoire, le pied de cheval empreint sur le rocher de Garrec, si merveilleux de forme qu'un sculpteur y coulerait du bronze, la confirmerait au besoin. D'ailleurs, on peut demander aux petits garçons glaneurs de chevrettes le nom de cette échancrure fatale dont le continent saigne encore après des siècles. Il lui répondra : « Poul-Dahut. »

Quimper, même jour.

L'église qui domine l'amphithéâtre de Douarnenez et d'où se résume le tableau du littoral et des îles, peut être considéré comme le type sur lequel les églises de Cornouailles sont invariablement modelées, à l'exception toutefois de celles à nef romane de Pont-Croix : granit, à l'abside du XIVe siècle avec verrières, à la nef du XVe et XVIe, décroissant ainsi jusqu'au portique moderne d'où perce une flèche à crochets à travers un balcon de balustres, autel, rétable, colonnettes, ensemble de décorations dans le goût de Louis XIII ; le cimetière, illustré de son reliquaire à

Digitized by Google

jour ou plein ; le parvis ombragé d'un quinconce de hêtres et d'ormes ; à la porte de l'enceinte un grand calvaire historié. Le granit a cela de bon, grâce à la rudesse de son écorce, qu'en laissant peu de prise au ciseau, il subit moins tyranniquement les capriceuses empreintes de la mode. Si, aux grands jours de l'art il n'a jamais su que balbutier les exquises beautés de la langue ogivale, en revanche il répond mal aux avances rococotes du style à chicorées et à pompons. On refait naïvement, humblement, sans impulsion propre, comme aussi sans choquante disparate avec le passé. La puissance de la pierre vient en aide à l'impuissance de l'ouvrier. Une teinte homogène assortit le passé au présent ; le paysage se charge du reste.

Seulement je remarquai, sous le vestibule de l'une de ces églises, un fagot de statues décapitées dont les draperies sévères et les attitudes mystiques rappelaient les plus belles traditions de l'art chrétien. Elles étaient là, adossées pêle-mêle contre la muraille, attendant du ciseau de 1846 ce que leur avait ôté la hache de 93. Cette rencontre me fit peine, par la réflexion toute simple qu'il y avait pour une statue quelque chose de plus triste que de perdre sa tête, c'était d'en retrouver une autre.

En repassant à Ploneis, les brancards de notre voiture s'embarrassèrent dans une noce qui barrait le chemin de l'église à l'auberge. Ces bonnes gens dansaient à l'ombre des ancêtres du pas religieux et grave dont on foule la cendre des morts. Les joies du mariage et les mélancolies du cimetière semblaient se comprendre, s'unir et se supporter mutuellement. Assis dans une chaise à la porte de l'auberge d'où s'échappaient des nuées de buveurs, un personnage dénué de la robe nuptiale tendait gravement son menton au rasoir d'un barbier hybride, barbier par le rasoir, cuisinier par le coutelas ; cumul étrange ! Deux vieilles gens en guenilles, mendiants des deux sexes, fumaient leurs *brule-gueules* aux deux coins de la che-

Digitized by Google

minée dans une si immobile attitude qu'on les eût pris pour les chenets de bronze du foyer. Rien d'étrange ne manquait à l'accoutrement des convives ; aux femmes ni les coiffes raides aux pièces imbriquées comme les lamellets d'un casque, ni les corsages en cœur évidés sur la gorge, ni les bas à fourchettes, ni les jupons à triple étage ; aux hommes ni le chapeau entortillé de chenilles, ni les cheveux plus flottants que les rameaux de leurs forêts, ni les gilets échelonnés sur la lizière des jacquettes, ni les larges *bragouls* plissés noirs et blancs. Pour vous camper un drôle et l'accentuer à la Rembrandt, pour conférer un asile à une paire de mains désœuvrées, je ne connais rien de pareil à ces immenses *bragouls-bras*.

Mon premier mouvement fut un mouvement de confusion et de gêne au milieu de cette population pittoresque jetée là sur ma route comme une loyale protestation contre l'avilissement du costume moderne. Mais je m'enhardis peu à peu à voir de quelle admiration respectueuse mon chapeau à tromblon, mes jambes cylindriques et mon frac de lustrine étaient l'objet. Albin, il faut croire que nous ne nous rendons pas justice, et qu'il y a, dans la coupe de nos chapeliers et de nos tailleurs, je ne sais quel parfum latent qui nous échappe, mais dont s'enivre l'étranger.

Les victimes incontestables de cette rencontre furent deux nociers en pantalon bleu, forme de 1814, qui s'étaient fait habiller à Quimper pour la fête, et qui étaient en train de révolutionner Ploneis. A notre aspect il s'enfuirent cacher leur honte au fond des bois. Tout comique qu'ils étaient avec leur grand chapeau, leur longue chevelure et leur casaque, juchés sur ces paires d'échasses bleues, moitié bretons antiques, moitié français d'il y a trente ans, ils n'en auront pas moins la gloire de servir d'éclaireurs à la civilisation de leur patrie.

Adieu mon cher. Tu le vois : un soupir, un regret d'artiste s'est infiltré de nouveau sous le rire du voyageur. Je

Digitized by Google

me tais et m'en retourne ; j'ai tâté le présent dans l'infini du passé comme un vaisseau en mer qui heurte un rocher de sa quille. Tiraillé en arrière par le prestige pittoresque des images sans nombre qui s'évanouissent sous nos pas, en avant par mon instinctive adhésion aux destinées qui s'élaborent, je sens se livrer en moi une lutte déchirante dont rien au monde ne peut conjurer les assauts. J'envie ceux qui reposent dans le sein des âges à venir, et je nous plains, nous, vivants d'un âge chimérique, cheminant sur des décombres en face d'un horizon vierge encore d'arbres et de villes.

Je m'en retourne en diligence. Je verrai Rosporden et son lac, Hennebon et son église, Auray et sa forêt de pierres ; cela de nuit, au galop par la lucarne d'une portière, à droite d'un marchand et à gauche d'un touriste qui t'en diront là-dessus plus long que moi. Et pourtant, telle que la voilà avec ses cabarets, ses auberges, ses épisodes qui font pester le voyageur, la grand'route se détache avec un bienveillant sourire sur les affreuses balafres que les chemins de fer font à la France. Va, le jour n'est pas loin où, entassés comme des forçats dans les cellules d'un wagon, roulant, les yeux bandés, par les soupiraux d'un viaduc, sans relais qui nous repose, sans paysage qui nous recrée, nous reporterons nos regrets sur ce présent devenu passé, et nous nous souviendrons de la bonne vieille grand'-route comme d'une grand'mère.

Victor Pavie.

Digitized by Google

JOSUÉ ET L'ANGE DE GALGALA

Le chapitre I du *Livre des Juges* contient un abrégé historique et géographique de la Palestine, après le partage du pays entre les tribus et durant les années qui suivirent la mort de Josué. On y trouve l'énumération des peuplades Chananéennes que les Israélites ne purent détruire, les noms des territoires qu'elles conservèrent et des détails sur leur situation maintenue ou subie au milieu de la race envahissante.

Parlant des Amorrhéens qui refoulèrent la tribu de Dan au milieu des montagnes, l'auteur achève le chapitre par ces mots : « Et la frontière de l'Armorrhéen fut la montée du Scorpion, Petra et les lieux plus élevés. »

Le chapitre suivant commence ainsi : « Et l'ange du Seigneur monta de Galgala au lieu des Pleurants et dit : Je vous ai retirés de l'Égypte... » Quelle arrivée inopinée ! A qui parle-t-il ?

Il y a ici une lacune ou quelque citation d'un autre ouvrage. Une lacune semble fort peu probable ; car, si l'on poursuit la lecture, on remarque que l'auteur reproduit les derniers versets du *Livre de Josué*.

Il nous a semblé qu'on pourrait peut-être fondre en un seul récit et cet épisode de l'ange arrivant au lieu des

Digitized by Google

Pleurants et cette sorte de procès-verbal d'une assemblée israélite tenue à Sichem, qui termine le *Livre de Josué*. Pour plus de clarté, nous mettons en italiques le texte des *Juges* et en caractères ordinaires celui de *Josué :*

Et Josue ad populum : Testes, inquit, vos estis, quia ipsi elegeritis vobis Dominum ut serviatis ei. Responderuntque : Testes.

Et Josué dit au peuple[1] : Vous êtes témoins que vous avez vous-mêmes choisi le Seigneur pour le servir. Et ils répondirent : Nous sommes témoins.

Nunc ergo, ait, auferte deos alienos de medio vestri, et inclinate corda vestra ad Dominum Deum Israel.

Maintenant donc, dit-il, enlevez du milieu de vous les dieux étrangers et inclinez vos cœurs vers le Seigneur Dieu d'Israël.

Dixitque populus ad Josue : Domino Deo nostro serviemus, et obedientes erimus præceptis ejus.

Et le peuple dit à Josué : Nous servirons le Seigneur notre Dieu et nous obéirons à ses commandements.

Percussit ergo Josue in die illo fædus et proposuit populo præcepta atque judicia in Sichem.

Josué conclut donc l'alliance ce jour-là et proposa au peuple les commandements et les préceptes à Sichem.

Ascenditque angelus Domini de Galgalis ad locum flentium, et ait : Eduxi vos de Ægypto, et introduxi in terram, pro quæ juravi patribus vestris : et pollicitus sum ut non facerem irritum pactum meum vobiscum in sempiternum.

Et l'ange du Seigneur monta de Galgala au lieu des pleurants et dit : Je vous ai retirés de l'Égypte et je vous ai introduits dans la terre pour laquelle j'ai juré à vos pères, et j'ai promis que jamais je ne réduirais à néant mon pacte avec vous ;

Ita duntaxat ut feriretis fœdus cum habitatoribus terræ hujus, sed aras eorum subverteratis : et noluistis audire vocem meam. Cur hoc fecitis?

A condition que vous ne contracteriez point d'alliance avec les habitants de cette terre, mais que vous renverseriez leurs autels ; et vous n'avez pas voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi ainsi?

Quam obrem nolui delere eos a facie vestra : ut habeatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam.

C'est pourquoi je n'ai pas voulu les détruire devant vous, de sorte que vous les avez pour ennemis, et que leurs dieux seront votre ruine.

[1] Nous copions la traduction de *la Sainte Bible* éditée par P. Lethielleux, Paris.

Digitized by Google

Cumque loqueretur angelus Domini hæc verba ad omnes filios Israel, elevdrunt ipsi vocem suam, et fleverunt.

Et vocatum est nomen loci illius : locus flentium, siva lacrymarum ; immolaveruntque ibi hostias Domino.

Scripsit (Josue) quoque omnia verba hæc in volumine legis Domini ; et tulit lapidem pergrandem, posuitque eum subter quercum, quæ erat in sanctuario Domini.

Et dixit ad omnem populum : En lapis, iste erit vobis in testimonium, quod audierit omnia verba Domini quæ locutus est vobis ; ne forte postea negare velitis, et mentiri Domino Deo vestro.

Dimisitque populum, singulos in possessionem suam.

Servieruntque Domino cunctis diebus ejus, et seniorum qui longo post eum vixerunt tempore, et noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Israel.

Mortuus est autem Josue filius Nun, famulus Domini, centum et decem annorum.

Et sepelierunt eum in finibus possessionis suæ in Thamnath Sare in monte Ephraim, a septentrionali plaga montis Gaas [1].

Et lorsque l'ange du Seigneur eut adressé ces paroles à tous les enfants d'Israël, ils élevèrent leur voix et pleurèrent.

Et ce lieu fut appelé du nom de lieu des pleurants ou des larmes ; et ils immolèrent là des hosties au Seigneur.

Et il (Josué) écrivit toutes ces paroles dans le volume de la loi du Seigneur ; et il prit une très grande pierre et la plaça sous un chêne qui était dans le sanctuaire du Seigneur.

Et il dit à tout le peuple : Voici que cette pierre sera pour vous un témoignage ; parce qu'elle a entendu toutes les paroles du Seigneur qu'il vous a dites, de peur que par la suite vous ne vouliez les nier et mentir au Seigneur votre Dieu.

Et il renvoya le peuple chacun dans sa possession.

Et ils servirent le Seigneur pendant toute la vie de Josué et des anciens qui vécurent longtemps après lui, et qui connaissaient toutes les œuvres que le Seigneur avait accomplies pour Israël.

Mais Josué, fils de Nun, serviteur de Dieu, mourut âgé de cent dix ans.

Et on l'ensevelit dans les frontières de ses possessions à Thamnath-Saré sur la montagne d'Éphraïm, au septentrion du mont Gaas.

Pour bien comprendre cette citation des Saints Livres, il faut décrire la scène.

[1] Nous reproduisons ces quatre derniers versets suivant l'ordre qu'ils ont dans le *Livre des Juges*. Mais ils sont tirés de celui de *Josué*. Dans *les Juges*, on a ajouté au premier : *ut obtinerent eam*. Le troisième commence ainsi dans Josué : *Et post hæc mortuus est Josue.*

Digitized by Google

C'est à Sichem (aujourd'hui Naplouse), au nord d'Éphraïm, que le peuple de toutes les tribus d'Israël, les anciens, les princes, les juges et les magistrats se sont réunis à l'appel de Josué, fils de Nun, serviteur de Jéhovah[1]. Il ne s'agit point de guerre : Israël vit en paix, le partage de la Terre Promise est fait depuis longtemps et les nations chananéennes sont entièrement soumises. Mais Josué est âgé, il sent que la mort approche et il veut parler une dernière fois au peuple. Vainqueur de trente-et-un rois[2], conquérant de toute la terre depuis le fleuve du Jourdain jusqu'à la grande mer très salée de l'Occident et de la montagne du Liban, où croissent les cèdres, jusqu'au fleuve trouble qui arrose l'Égypte[3], ce vieux brave ne songe plus à ses victoires passées : l'avenir l'épouvante. Si les nations ennemies ont été vaincues, détruites ou sont tombées en esclavage, leurs dieux vivent toujours et Israël les adore.

Josué donc commence son discours au nom du Maître, car Jéhovah l'a chargé de rappeler tout ce qu'il a fait jadis pour le peuple : Abraham retiré de Mésopotamie et amené dans la terre de Chanaan, Jacob et ses fils descendant en Égypte, Moïse et Aaron, le passage de la mer Rouge, l'Amorrhéen du pays d'outre Jourdain livré entre les mains des enfants d'Israël, Jéricho, les nations de l'Ouest également livrées, la présente possession d'une terre donnée et de villes bâties par d'autres[4].

L'orateur, après avoir accompli la commission dont Dieu l'avait chargé, s'écrie : « Maintenant donc craignez le Seigneur et servez-le d'un cœur parfait et très sincère. » Puis, avec la franche brusquerie du soldat : S'il vous

[1] Il faudrait écrire « Iahvé, » mais nous nous servons du mot généralement employé.
[2] Jos., XII, 7-24.
[3] Auj. l'Oued-el-Arich.
[4] Jos., XXIV, 2-12. A partir du verset 13, il parle au peuple, avant c'étaient les paroles de Dieu qu'il rapportait.

Digitized by Google

semble mauvais de servir Jéhovah, vous êtes libres, après tout, de choisir les dieux de Mésopotamie ou des Amorrhéens. Mais, c'est aujourd'hui que ce choix doit être fait.

Un dialogue s'établit entre l'orateur et son auditoire : — Nous ne voulons point des dieux étrangers. — Oh ! vous ne pourrez jamais servir Jéhovah, Dieu saint, fort et jaloux, qui ne pardonnera point vos crimes. Et, si vous l'abandonnez pour les autres, il vous frappera et vous détruira. — Josué, ce que vous dites là n'est pas vrai ; quoiqu'il en soit, nous voulons Jéhovah. — Vous êtes témoins que vous avez vous-mêmes choisi Jéhovah. — Oui ! oui ! — Alors il faut renverser les idoles des dieux étrangers que vous avez dressées sur votre territoire.

Quelle scène grandiose et dramatique ! Un plébiscite religieux, Dieu voté à l'unanimité par un peuple ! Les débats parlementaires de notre époque semblent-ils assez ridicules, comparés à l'Assemblée de Sichem ?

Pourtant il doit manquer — ce nous semble — des éléments essentiels dans ce procès-verbal qu'a rédigé l'auteur du *Livre de Josué*. Quel est le sujet de la délibération ? Un traité à signer entre Dieu et l'homme. Il faut donc deux parties en présence, ainsi que cela doit être et que cela a toujours été, en particulier pour les traités d'alliance faits entre Dieu et son peuple. Abraham et Moïse n'étaient pas seuls, Dieu intervenait d'une façon sensible et agissante. Il est indispensable que Dieu intervienne aussi à Sichem. Or, il n'en serait pas ainsi, d'après le *Livre de Josué*, car Dieu se serait contenté d'une démarche, d'exprimer son désir de voir l'alliance renouvelée. Josué chargé de la communication officieuse de Jéhovah a pu convaincre le peuple de la nécessité de l'alliance ; mais c'est tout.

Il nous semble qu'il est logique de placer l'arrivée de cet ange, dont parle le *Livre des Juges*, à l'instant même où Josué déclare solennellement à Jéhovah que le peuple entier, réuni à Sichem, vient de décider le renouvellement

Digitized by Google

de l'alliance. Le messager céleste est, si l'on peut parler ainsi, le fondé de pouvoir de Jéhovah ; il fait connaître à la partie adverse les conditions, au lieu et place de son mandant.

Et que dit donc cet ange ? « J'ai promis que jamais je ne réduirais à néant mon pacte avec vous. » On ne peut pas lui reprocher de parler en dehors de la question. Et, allant plus avant, il aborde le point délicat, cette idolâtrie qui oblige Israël à demander une nouvelle alliance, devenue désormais indispensable par suite de la non exécution des clauses de l'ancienne. Jéhovah n'a point enfreint le traité juré, il le maintient toujours, mais les circonstances n'étant plus celles du mont Sinaï, les conditions de l'alliance doivent être plus dures. Il avait été convenu « que vous ne contracteriez point d'alliance avec les habitants de cette terre, mais que vous renverseriez leurs autels ; et vous n'avez pas voulu écouter ma voix. » En conséquence, « vous les avez pour ennemis et leurs dieux seront votre ruine. »

« L'ange du Seigneur, » d'après le texte des *Juges*, « monta de Galgala au lieu des Pleurants. » Les géographes, jusqu'à présent, n'ont pu retrouver cet endroit de *Bokim* (les pleurants). Les lieux dits Galgala, et en hébreu *Gilgal*, ne sont point rares. Il y a Galgala, actuellement *Tell Djeldjoul*, à l'ouest du Jourdain et à l'est du village de *Riha*, l'ancienne Jéricho ; c'est là que Josué fit circoncire le peuple[1]. Dans la tribu de Juda, se trouvait une autre Galgala, située en face de « la montée d'Adommim[2]. » Mais il ne faut pas oublier que nous sommes en Éphraïm. Or, cette tribu comptait au moins deux endroits nommés Galgala : le premier placé au sud-ouest de Sichem, dans la direction de Joppé (Jaffa) et le second au sud de cette

[1] Jos., V, 2-10.
[2] Jos., XV, 7.

Digitized by Google

même ville de Sichem. C'est aujourd'hui *Tell Djildjilia.* Le Dr Keil suppose avec beaucoup de vraisemblance que l'armée israélite partit de cette hauteur de Djildjilia, la veille de la fameuse journée de Béthoron, durant laquelle Josué, en poursuivant l'ennemi, cria : Soleil, arrête-toi sur Gabaon, et toi, lune, dans la vallée d'Aïalon ! En tout cas, le *tell* de Djildjilia est très voisin de *Kirbet-Seilûn* et à peu près à trois heures de marche de *Beitin;* or, Seilûn et Beitin ne sont autres que les lieux si sacrés de Silo et de Béthel, où reposa l'Arche d'Alliance. Aussi serions-nous porté à croire que la Bible en disant : « L'ange du Seigneur monta de Galgala au lieu des Pleurants, » a voulu exprimer cette idée : Les Israélites, réunis à Sichem, en cet endroit qui allait prendre le nom de *Bokim*, virent venir l'ange du côté de l'horizon qui se trouve dans la direction de la maison de Dieu.

Le messager céleste serait un de ces deux grands *keroubim* à face humaine, tout brillants d'or, qui, dans les ténèbres sacrées du Saint des Saints, fixent constamment leurs yeux immobiles et profonds de sphinx sur l'Arche d'Alliance en la protégeant de leurs ailes largement étendues. Il aurait été instruit des terribles paroles qu'il devait dire aux enfants d'Israël dans ce sanctuaire où Jéhovah, le Dieu juste, a coutume de rendre ses oracles.

Un verset dans le *Livre de Josué*[1] présente d'assez graves difficultés d'interprétation ; nous allons essayer de les étudier en détail.

« Et il écrivit toutes ces paroles dans le volume de la loi du Seigneur. »

Quelques commentateurs ont compris : tout ce qui est ci-dessus, c'est-à-dire le *Livre* entier *de Josué.* Il est indubitable que ce livre doit être au moins presque contemporain du héros dont il raconte les exploits ; car les détails

[1] XXIV, 26.

Digitized by Google

sur les campements et les marches de l'armée sont fort précis. Il est également rempli de ce que nous appelons les pièces officielles. Non seulement on y lit l'acte de partage du pays entre les tribus et la liste des rois vaincus, mais aussi des proclamations, des ordres du jour du général à ses soldats. Ainsi, la veille de l'attaque d'Haï, les trompettes de guerre ont dû sonner un ban et les hérauts d'arme, devant le front des bataillons massés pour le départ, ont dû réciter mot à mot ce qu'on lit au chapitre VIII : « Or le Seigneur dit à Josué : Ne crains pas et ne tremble pas. Prends avec toi toute la multitude des combattants et lève-toi ; monte vers la ville d'Haï ; voilà que j'ai livré en tes mains son roi et son peuple, et la ville et le pays[1]... » Néanmoins, il serait imprudent d'affirmer que l'auteur, dans ce verset, a voulu désigner tout le livre. Le sens le plus évident est celui-ci : Et il écrivit toutes les paroles *qui viennent d'être dites* dans le volume de la loi du Seigneur. Or Josué et le peuple viennent de parler. Ils ont décidé, voté si l'on veut, un traité d'alliance ; mais, en Israël, les lois ne se faisaient pas comme chez nous, à la façon parlementaire, parmi le brouhaha d'une réunion d'hommes plus ou moins honnêtes, plus ou moins intelligents, et qu'un personnage, armé d'une sonnette, tâche de calmer ou de rendre raisonnables. La loi descendait des hauteurs des cieux, elle était entièrement dictée par le Créateur de toute chose, par le juge souverain, Jéhovah, la sagesse éternelle et divine. Le verset qui suit immédiatement celui dont nous parlons remarque que « toutes ces paroles » ont été dites par Jéhovah : « Voici que cette pierre sera pour vous un témoignage, parce qu'elle a entendu TOUTES LES PAROLES DU SEIGNEUR[2] qu'il vous a dites, de peur que par la suite vous ne vouliez les nier et mentir au

[1] 1, 2.
[2] Les expressions *Omnia-verba* du verset 26 sont reproduites.

Digitized by Google

Seigneur votre Dieu. » Les paroles en question ne pourraient donc s'appliquer qu'à la première partie du discours de Josué, celle dans laquelle il déclare que Jéhovah l'a chargé de rappeler ses bienfaits envers le peuple. Mais en réalité, les paroles divines rapportées par Josué n'ont pas un caractère législatif : c'est un historique, une plainte. Bien au contraire, celles de l'ange doivent être mises dans le volume de la loi, puisqu'elles contiennent une énumération de délits et de peines. De plus, elles sont prophétiques. Or, la loi de Dieu a ce cachet tout spécial qui la distingue de celles établies par les hommes : elle ne s'occupe pas exclusivement de l'état actuel; elle ordonne d'avance ce que l'on devra faire ou ne pas faire, quand les mœurs auront changé, quand s'établiront des formes gouvernementales différentes de celles qui existent à l'instant de sa promulgation. Le *Deuteronome* est plein de menaces et de promesses; Moïse, sur l'ordre de Dieu, trace la conduite à des rois qui ne naîtront que plusieurs centaines d'années après sa mort[1]. Le *Livre de Josué* ne manque pas de remarquer que les paroles du Seigneur entendues par le peuple à Sichem concernent principalement l'avenir. Mais achevons l'explication du verset qui nous occupe.

« Et il prit une très grande pierre et la plaça sous un chêne qui était dans le sanctuaire du Seigneur. »

Ce menhir érigé à une époque historique par une population sortant d'Égypte, le pays de la civilisation, n'est peut-être pas un argument en faveur de la fabuleuse antiquité attribuée par quelques savants modernes à nos pierres celtiques. Les Israélites agissaient comme nos ancêtres à l'âge dit de pierre, quand ils dressaient les monuments mégalitiques de Carnac et de Locmariaquer. Peu importe, du reste; il s'agit de saisir la signification du mot « sanctuaire. » Corneille de la Pierre pense qu'on

[1] *Deuter.*, XVII, 14-20.

Digitized by Google

aurait transporté le tabernacle et l'Arche d'Alliance de Silo à Sichem. « Toutefois, rien ne l'indique », répond M. l'abbé Clair, « ce sanctuaire ne-serait-ce pas plutôt la place où Abraham avait élevé un autel, et où Jacob avait enterré ses idoles ? (Gen., XII, 6 et suivant, XXXV, 24.)[1] » Ces opinions ne sont qu'ingénieuses, nous en proposons une troisième. Le sanctuaire de Sichem est la place que vient de fouler l'ange envoyé par Dieu. Car les endroits où apparaissent les messagers célestes deviennent des lieux saints, comme le prouve le *Livre de Josué*. Le successeur de Moïse était aux environs de Jéricho, quand tout à coup il vit un homme debout devant lui et tenant une épée hors du fourreau : — Je suis un prince de l'armée de Jéhovah. Josué tomba prosterné devant cet ange qui ajouta : — « Ote ta chaussure de tes pieds, car le lieu où tu es est saint[2]. » Gédéon vit aussi un ange à Éphra et, à l'endroit de l'apparition, il éleva « un autel au Seigneur, et il l'appela la paix du Seigneur, et tel a été son nom jusqu'à ce jour », dit l'auteur du *Livre des Juges*[3].

Peu de temps après l'assemblée de Sichem et le renouvellement de l'alliance, le vieux Josué mourut et il fut enterré à Thamnath-Saré, au septentrion du mont Gaas. Ces lieux portent aujourd'hui les noms de *Khirbet-Tibneh* et de *Deir-ed-Dham*. Le tombeau, qui existe encore, a été découvert en 1863 par M. Victor Guérin, et étudié par M. de Saulcy ; il est creusé dans le rocher et précédé d'un vestibule soutenu par quatre piliers. La façade est percée de petites niches, évidemment destinées à recevoir des lampes[4]. En 1870, M. l'abbé Richard visita, à son tour, le tombeau de Khirbet-Tibneh et put constater que les cou-

[1] *Liv. de Jos.*, p. 133. Édit. Lethielleux.
[2] Jos., V, 13-16.
[3] Jug., VI, 24.
[4] Guérin. *Description de la Palestine*, *Samarie*, II. — De Saulcy, *Voyage en Terre Sainte*, II. — *Revue archéologique*, octobre 1866, etc.

Digitized by Google

loirs et la chambre funéraire étaient remplis de couteaux en silex, mêlés à des débris de poterie. Ainsi se trouve confirmé ce passage des *Septante* : « Et ils ensevelirent avec lui les couteaux de pierre avec lesquels il avait circonci les enfants d'Israël à Galgala. »

L'épisode de l'ange montant au lieu des Pleurants avait sa place marquée en tête du *Livre des Juges*, car cet ouvrage historique est consacré exclusivement à prouver l'entier accomplissement des paroles prophétiques de l'ange. La longue période comprise entre la mort de Josué et l'avènement de la monarchie n'est qu'une suite de désastres causés par l'abandon du culte monothéiste avec des accalmies et quelques années de paix, quand le sentiment religieux et national, chez cette population aussi divisée qu'égoïste, se réveillait à la voix des héros inspirés par Jéhovah, le Dieu des armées. Israël, durant cette époque, eut les peuples voisins pour ennemis victorieux et oppresseurs ; leurs dieux furent sa perte. Ce passage détaché si à propos du *Livre de Josué* pour être mis dans celui des *Juges* amena — sans doute — les copistes de la Bible à le retrancher du premier de ces livres, afin d'éviter une répétition ; et, par la suite des temps, on le prit pour une partie originale de l'ouvrage dans lequel il n'était tout d'abord inséré qu'à titre de citation.

Telle est notre opinion : elle nous semble très plausible mais discutable, comme beaucoup de celles qu'on peut émettre sur le texte de la Bible. Car, imiter M. Renan avec ses affirmations que lui dicte une dévote foi dans les ouvrages allemands, n'est-ce point vouloir soulever des montagnes d'erreurs ?

Arthur du Chêne.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE THÉATRE D'ANGERS

TROISIÈME PARTIE

LE THÉATRE D'ANGERS SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

(suite)

CHAPITRE III

Les spectacles de 1807 à 1815. — Troupe Constant. — *Les Pêcheurs Bas-Bretons ou le Traité de Paix.* — Direction de MM. Duplan et Féréol. — Bourdais, Adnet et Talon du théâtre de la Porte Saint-Martin. — M. et Mme Fay. — *La Mnémonique en voyage ou Promettre et tenir sont deux*, comédie d'Albéric Deville. — Spectacles donnés par les fusiliers de la Garde Impériale. — M. Thiémet, ventriloque. — Ponteil du Théâtre Français. — Mme Saqui. — *Le Viage*, comédie. — Philippe, du Vaudeville et Armand, des Variétés. — Joanny, du Théâtre Français.

L'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 avril 1807 sur les théâtres ne devant être mis à exécution qu'à partir du mois d'août suivant, c'est la troupe du Mans, dirigée par M. Constant, qui vient occuper la salle de spectacle de la place des Halles au mois de mai de cette année. Elle débute, le 27 dudit mois, par *Adolphe et Clara* et *une Heure de mariage*, opéras, précédés de *Assaut de valets*, comédie. Cette troupe donne principalement les opéras-comiques du théâtre Feydeau : *la Fête de la Cinquantaine* ; *Avis au public ou le Physionomiste en défaut ;*

Digitized by Google

les Maris garçons, de Berton; *la Dot de Suzette*, de Boïeldïeu; *le Concert interrompu*, de Berton; *François premier ou la Fête mystérieuse*, opéra nouveau à spectacle. *La Tour de Neustadt*, opéra en trois actes, de Dalayrac; *Joseph à la Cour de Pharaon*, de Méhul, etc..., et quelques comédies : *la Femme à deux maris*, fait historique, paroles de Duval, musique de Deshaies; *la Manie de briller; les Ricochets* et *le Testament du cousin*, de Picard, etc... Elle joue aussi une pièce locale dont l'auteur est inconnu : *les Pêcheurs Bas-Bretons ou le Traité de paix*, par un amateur d'Angers. Nous ne connaissons pas le sujet de cette pièce, restée inédite.

Le 16 août, la troupe fait sa clôture. La veille, sur la demande du préfet, elle a donné, à l'occasion de la fête de l'Empereur, un spectacle gratuit, composé d'une comédie, *les Deux frères ou l'Heureuse réconciliation*, et d'un vaudeville, *la Famille des innocents*.

Parmi les artistes, les *Affiches d'Angers* citent avec éloges MM. Saint-Edme et Saint-Charles, Mme Saint-Albin, Mlle Clémentine et surtout Mlle Montano, dont Angers a vu pour ainsi dire les premiers pas et qui possède une voix fraîche, très agréable et conduite avec une excellente méthode[1].

Le 16 septembre, débute la troupe de comédie de Tours, dirigée par MM. Duplan et Féréol, directeurs privilégiés pour le treizième arrondissement. Elle donne : *le Lovelace Français ou la Jeunesse du duc de Richelieu*, comédie en cinq actes de Duval, et *le Lovelace de Beaugency ou M. Beaufils*, comédie en un acte.

M. Duplan obtient un grand succès, ainsi que M. Collignon et Mme Bourdais qui a séjourné longtemps autrefois à Angers avec son mari. Le journal constate également le

[1] Sous la Restauration, Mlle Montano devenue première chanteuse du théâtre de l'Odéon, converti en théâtre lyrique, reparut, au mois de juin 1826, sur la scène angevine et y obtint un éclatant succès.

Digitized by Google

talent si apprécié par les spectateurs de MM. Brabant et Fleuriet.

Parmi les drames ou comédies représentés par cette compagnie, nous citerons seulement : *Joseph*, tragédie de Baour-Lormian ; *les Frères à l'épreuve ou le Testament fait et cassé*, comédie ; *les Valets maîtres ou le Double déguisement*, opéra nouveau ; *la Nuit d'auberge ou Adonis de Châteauvillain*, opéra ; *les Précepteurs ou les Avantages et les dangers de l'éducation ; Frédéric-le-Grand à Spandlau*, fait historique, etc...

Le 4 octobre, on annonce une série de représentations données par trois acteurs du théâtre de la Porte-Saint-Martin de Paris, MM. Bourdais [1] et Adnet [2], jeunes premiers, tous les deux connus à Angers où ils ont déjà joué autrefois, et Talon, comique. Ces artistes, ayant vu leur théâtre fermé en exécution de l'arrêté du 25 avril précédent, ont entrepris une tournée dans les théâtres de province [3].

Ils obtiennent un très grand succès dans les comédies, telles que : *les Deux Figaros ; l'Amant bourru ; le Naufrage ou les héritiers ; les Étourdis ; le Baron de Crac ; Ricco ; les Intrigants*, etc... Mais leurs mélodrames : *Caroline de Rosenthal ou la Malédiction paternelle ; la Fausse Marquise ou la Femme enterrée vivante*, et autres œuvres du même genre, ne réussissent pas, au dire du rédacteur des *Affiches*, et éloignent le public du théâtre.

Après leur départ, le 26 octobre, on annonce l'arrivée de M. et Mme Fay, artistes du théâtre Feydeau, qui, à leur retour de Nantes, s'arrêtent à Angers pour y donner plusieurs représentations. M. Fay est bien connu comme

[1] Bourdais avait appartenu, avec sa femme, dont il est question plus haut, à plusieurs troupes envoyées à Angers par Mlle Montansier avant la Révolution.

[2] Adnet avait été attaché, en l'an VI, à la troupe de Deschamps.

[3] Le théâtre de la Porte-Saint-Martin, maintenu par le décret du 25 avril 1806, avait été supprimé par un nouveau décret du 29 juillet suivant. Welschinger. *La Censure sous le premier empire*. Charavay in-8 p. 214.

Digitized by Google

compositeur[1]. Quant à sa femme, elle n'est pas une étrangère pour les Angevins qui ont eu l'occasion de l'applaudir lorsqu'elle s'appelait encore Mlle Bachelier.

Ces deux acteurs donnent les pièces du répertoire du théâtre Feydeau : *les Prétendus; le Tableau parlant; Raoul Barbe-Bleue ; Alexis*, etc... Ils attirent la foule au théâtre, on leur jette des couronnes auxquelles sont attachés des vers, signés Ph. F.....x, adressés à Madame Fay et reproduits par les *Affiches d'Angers*. La troupe d'opéra de M. Constant arrive le 11 novembre pour remplacer celle de MM. Duplan et Féréol, et s'assure le concours de M. et Mme Fay pour quelques représentations. On donne, le 13, *la Belle Arsène*. Mais une discussion étant intervenue au sujet du partage de la recette entre MM. Constant et Fay, ce dernier refuse de paraître en scène. Le public s'insurge et fait du tapage, réclamant M. et Mme Fay qui consentent à jouer. Le lendemain, le Maire et le Préfet parviennent à amener une transaction « pour empêcher le retour des troubles assez graves qui s'étaient produits au théâtre ». Les représentations des 15 et 21 novembre se passent avec calme, grâce à la présence des deux artistes parisiens qui donnent, le premier jour, une seconde représentation de *la Belle Arsène* et, le second jour, *Joseph*. Mais ils quittent Angers furtivement, sans remplir leurs engagements, ce

[1] Fay Etienne, compositeur et acteur, né à Tours en 1770, mort à Versailles en 1845. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Flora, l'Intérieur d'un ménage républicain ; Emma ou le Soupçon ; Clémentine ou la Belle-mère*. Il ne paraît avoir été attaché à aucun théâtre de Paris, mais avoir fait de nombreuses tournées en province avec sa femme. Celle-ci, Jeanne Rousselois, née en 1781 avait débuté, en 1797, au théâtre Feydeau sous le nom de Mme Bachelier. Devenue Mme Fay, elle suivit son mari en province et rentra seulement, en 1818, au théâtre Feydeau. Elle passa à l'Académie Royale de Musique où elle obtint un grand succès. Elle se retira cependant en 1820, pour s'occuper uniquement de l'éducation de sa fille, Léontine Fay, dite Volnys.

[2] Lettre du sieur Peton, commissaire de police, en date du 3 juillet 1811, en réponse à une demande de renseignements adressée par la municipalité du Mans. (Arch. Mun.)

Digitized by Google

qui amène de nouvelles scènes de tapage à la représentation du 23 novembre.

Le public, irrité contre le directeur du théâtre, qu'il accuse d'avoir provoqué leur départ par ses exigences, cesse de fréquenter le spectacle. Les artistes s'efforcent de renouveler souvent leurs affiches et de choisir des pièces nouvelles pour les Angevins, *Picaros et Diego ou la Fille sorcier*, opéra de Dalayrac; *l'Auberge des Bagnères*, opéra de Catel; *le Déjeûner de garçons*, opéra; *Gabrielle d'Estrée ou les Amours de Henri IV*, opéra de Méhul[1]; *Palma ou le Voyage de Grèce*, opéra; *les Artistes par occasion ou l'Amateur de Tivoli*, opéra de Catel; *le Jeune homme enlevé*, comédie; *les Pages de M. de Vendôme*, comédie, etc... Le public reste sourd à leur appel. La salle demeure à peu près vide et le directeur, ne faisant pas ses frais, se décide à faire sa clôture, le 11 décembre, par *la Ligue des femmes*, comédie; *Gulistan*, opéra de Dalayrac, et *Minuit ou le Jour de l'an*, comédie.

Nous ne trouvons pas de troupes donnant des représentations à Angers au commencement de l'année 1808. C'est seulement le 12 juin que débute celle de MM. Duplan et Féréol par *une Folie* de Méhul, et *la Jambe de bois ou la Piété filiale*, opéras. Son répertoire contient peu de nouveautés, elle donne surtout des opéras-comiques, tels que: *Lina ou l'Enfant du mystère*, de Dalayrac; *Gulnare ou le Hulla de Samarcande*, etc..., accompagnés de quelques comédies ou vaudevilles.

Parmi les artistes, le *Journal de Maine-et-Loire* cite seulement M. Édouard, M. Brabant et Mme Édouard, mélange de grâce et de talent.

Le 30 juin cette troupe représente une œuvre locale: *la Mnémonique en voyage ou Promettre et tenir sont deux*, comédie-vaudeville en un acte, par M. ***, habitant

[1] Joué, le 5 décembre, au bénéfice de Mlle Montano.

Digitized by Google

de cette ville, pièce qui n'a jamais été représentée sur aucun théâtre.

Le journal fait suivre l'annonce de cette comédie d'une lettre de son auteur dans laquelle celui-ci déclare qu'il a voulu seulement se moquer des charlatans et se défend d'avoir voulu faire aucune allusion à la personne de M. Guivard-Jeandidier qui vient d'arriver à Angers, où il a ouvert un cours de mnémotechnie [1].

Cette pièce, accueillie favorablement du public, eut une seconde représentation, le 3 juillet. Le numéro des *Affiches d'Angers*, portant la même date, contient un article de critique élogieuse, signé des initiales M. P. A., dans lequel nous trouvons une analyse de cette œuvre qui, croyons-nous, n'a jamais été imprimée.

La jeune Adèle a été élevée par sa marraine dans un château et s'est attachée au compagnon de ses jeux, Théodore, fils de l'intendant. Celui-ci a dû partir pour l'armée et la jeune Adèle est venue habiter Angers, auprès de sa mère qui tient une maison meublée. Or, parmi les locataires de celle-ci, se trouve un professeur de mnémonique, M. Grippargent, qui est sur le point d'épouser Adèle. Théodore revient en congé et apprend le mariage qui se prépare. Il se propose de le rompre. Convaincu que Grippargent n'est qu'un imposteur, il se déguise et se rend au cours de ce professeur. Là, il l'interrompt à diverses reprises, le couvre de ridicule, démontre la fausseté de ses procédés et son ignorance, enfin l'oblige à fuir pour éviter les réclamations de ses auditeurs. Théodore se fait alors reconnaître et obtient la main d'Adèle.

Cette pièce fut très bien jouée, par M. Édouard dans le rôle de Théodore, M. Brabant dans celui de Grippargent et Mme Édouard dans celui d'Adèle.

[1] Auteur d'un *Traité complet de mnémonique ou art de fixer la mémoire en tous genres d'études et de sciences*, par M. ***. Lille, 1808, in-8, planches gravées.

Digitized by Google

Un couplet, cité dans l'article dont nous venons de parler, est probablement tout ce qui subsiste aujourd'hui de cette comédie qui fut représentée avec succès sur divers théâtres, notamment ceux de Nantes, Saumur et Tours. C'est pourquoi nous croyons devoir lui donner place ici. Dans la scène où il critique l'enseignement de M. Grippargent, Théodore chante :

Si d'un saint j'offre le personnage,
De Louis neuf j'emprunte tous les traits ;
Si d'un bon roi je veux tracer l'image,
Du brave Henri j'exprime les bienfaits ;
Si d'un grand roi je peins le caractére,
Louis-le-Grand anime mon crayon ;
Mais si je veux régénérer la terre,
De tous ces rois je fais Napoléon.

Enfin, le rédacteur de l'article dévoile le secret de l'auteur en déclarant que tout le monde a reconnu le Docteur Albéric Deville, ancien professeur à l'école centrale d'Auxerre, où il avait fait jouer, en l'an XI, pour l'inauguration du théâtre, une comédie ayant pour titre : *l'Heureuse supercherie*, lequel était venu, depuis quelques années, après la mort de son père, tenir le magasin de tapissier dirigé par celui-ci rue Saint-Laud [1].

Le 9 août suivant, une troupe de comédie, sous la direction de Mme Luat, vient donner une série de représenta-

[1] Deville, Pierre-François-Albéric, né à Angers le 15 avril 1773. Ancien élève du collège de l'Oratoire, il était allé à l'époque de la Révolution habiter auprès d'une de ses tantes, à Sens, où il étudia la médecine et fut attaché à l'hôpital de cette ville par la protection du chirurgien en chef, le Dr Soulas, dont il épousa la fille. En l'an VI, il devint professeur à l'Ecole Centrale de l'Yonne. Lors de la création des Lycées, il revint à Angers, où il dirigea quelque temps la maison de commerce de son père qui venait de mourir. Mais il ne réussit pas et dut promptement liquider ses affaires, après avoir subi de grandes pertes. Il alla alors se fixer à Paris, où il reprit l'exercice de la médecine. Il mourut en 1832, par suite des fatigues qu'il avait éprouvées en prodiguant ses soins aux cholériques. Il a laissé des œuvres nombreuses, tant en prose qu'en vers.

Digitized by Google

tions. Parmi les pièces représentées par cette compagnie, nous trouvons : *la Contribution de guerre*, comédie ; *le Malade par amour ou la Rente viagère*, opéra-vaudeville ; *Henri et Perrine*, comédie ; *Cric-Crac ou l'Habit du Gascon*, opéra-vaudeville ; *Julie ou le Pot de fleurs*, opéra-comique de Fay ; *le Petit Chaperon rouge*, vaudeville-comique ; *Claudinet ou le Dernier venu en graines*, vaudeville ; *le Carnaval de Beaugency*, vaudeville ; etc...

Le 10 novembre 1818, le maire d'Angers, informé de la prochaine arrivée de l'empereur Napoléon, invitait la directrice de cette troupe à fermer son spectacle pendant le séjour de l'empereur dans la ville, les dispositions intérieures du théâtre ne permettant pas d'y installer une loge convenable pour le recevoir au cas où il voudrait s'y rendre[1].

La troupe fait sa clôture le 23 août.

Du 9 au 27 novembre, le théâtre est occupé par la troupe de M. Féréol. Nous citerons seulement dans son répertoire : *l'Assemblée de famille ; le Collatéral ou la Diligence de Joigny*, *le Mari retrouvé*, comédies ; *la Mort de Henri IV*, de Legouvé ; *Artaxerces*, de Delrieux, tragédies, etc...

Le 8 janvier 1809, M. Spitallier, de l'Académie Impériale de musique et premier danseur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, accompagné de Mlles Desgrois et Sud, également élèves de l'Académie Impériale et premières danseuses, donne à la salle de la place des Halles plusieurs ballets : *les Jeux de Paris au Mont Ida ou les Amours anacréontiques*, grand ballet de l'Opéra ; *la Matinée pastorale ou le Cerisier*, ballet villageois de la Porte-Saint-Martin ; *les Folies d'Espagne*, pas de trois en variations, tiré du *Page inconstant*, ballet de la Porte-Saint-Martin, et l'ouverture de *Panurge*.

[1] *Arch. Mun.* L'empereur arriva à Angers le 11 août 1808 dans la soirée et en repartit dès le lendemain matin pour Saumur.

Digitized by Google

Le 10 du même mois, MM. Forioso[1] et Cabanel, célèbres danseurs de corde, réunissent leur troupe à celle de M. Spitallier pour donner ensemble des représentations variées jusqu'au 14 janvier.

Le 26 mai, les sociétaires élèves de la rue de Thionville, viennent donner à leur tour plusieurs ballets : *les Marchandes de mode*, ballet-pantomime-folie, *le Divertissement de Zamor* et *les Moissonneurs*, grand ballet d'action en deux actes. Le 28, ils jouent : *l'Amour et les Grâces*, ballet anacréontique, et *Andronica ou le Triomphe de la vertu*, pièce héroïque en trois actes.

Le 1er juin, le directeur privilégié arrive avec une troupe d'opéra ; nous trouvons peu de nouveautés dans son répertoire, nous citerons seulement : *Haine aux femmes ou Il ne faut jurer de rien*, opéra-vaudeville ; *l'Armée française aux portes de Vienne et le Caporal Schlaag*, opéra-vaudeville ; *les Rendez-vous bourgeois*, opéra de Nicolo ; *M. et Mme Denis ou la Veille de la Saint-Jean*, tableau conjugal en vaudeville ; *Ninon chez Mme de Sévigné*, opéra de Berton, etc...

Le journal n'indique pas la date de la clôture des représentations. Celle-ci dut avoir lieu vers la fin du mois.

Le 24 août, la troupe des nouveaux Troubadours, sous la direction du sieur Volange, le fils du célèbre acteur qui avait fait courir tout Paris au théâtre des Variétés avant la Révolution, et qui depuis avait disparu de la scène, ouvre le théâtre. Cette troupe donne surtout des vaudevilles, tels que : *Boniface pointu et Toute sa famille ; la Banqueroute du savetier à propos de bottes ou le Cinquante*

[1] Pierre Forioso, célèbre danseur de cordes, né en 1769, mort en 1846. Il occupait en 1805 le théâtre Montansier au Palais-Royal et passait pour le plus fort et le plus hardi des acrobates. Mais, à la suite d'un défi porté par les frères Ravel, il fut vaincu par ceux-ci qui le surpassèrent en souplesse et en agilité. Il épousa, dit-on, en 1808, Mlle Montansier, devenue veuve par la mort de Neuville et alors âgée de 78 ans.

Digitized by Google

pour cent; On fait ce qu'on peut et non pas ce qu'on veut; Deux et deux font quatre ou le Savetier de Chartres, etc...

La dernière représentation, dont le programme soit annoncé par le journal est celle du 3 septembre. A ce moment, le directeur de la troupe était tombé malade. Il mourut le 7 septembre[1]. Il est probable que les artistes, privés de leur chef, qui ne paraît pas avoir fait de brillantes affaires à Angers, quittèrent cette ville pour chercher d'autres engagements[2].

Augustine Melcourt, se disant veuve Volange, reste à Angers jusqu'à la fin d'octobre. Le 25 de ce mois, la troupe de comédie de M. Féréol, arrivant en cette ville pour la foire de la Saint-Martin, débute par une représentation au bénéfice de cette artiste. On donne : *les Folies amoureuses*, comédie, et *Frosine ou la dernière venue*, pièce dans laquelle doit jouer la bénéficiaire.

Cette troupe, dans laquelle on retrouve encore M. Brabant et une nouvelle actrice, Mme Decroix, dont les *Affiches d'Angers* font le plus grand éloge[3], donne quelques nouveautés : *la Famille Bretonne ou les Frères querelleurs*,

[1] Jean-Baptiste Volange, artiste dramatique, né à Pau, département des Basses-Pyrénées, âgé de 31 ans, domicilié place de la Commune (Etat-civil).

[2] Dans une lettre adressée au Maire d'Angers le 23 septembre 1809, Mlle V. Volange, demeurant à Marseille, actuellement aux eaux d'Aix pour sa santé, expose qu'elle est venue habiter Marseille, deux ans et demi auparavant, avec son père, décédé par suite d'une attaque de paralysie le 2 juillet 1808 ; que son frère, Volange aîné, se trouvant en ce moment à Varsovie, elle a appris par les journaux la mort à Angers de son second frère, Volange cadet, et désire savoir s'il a laissé quelque fortune, celle-ci devant revenir à sa famille, attendu qu'il n'était pas marié et que la femme qui l'accompagnait était seulement sa maîtresse. Le Maire d'Angers lui fait répondre, le 18 octobre, que les scellés n'ont pas été apposés au décès du sieur Volange sur ses effets, attendu qu'il devait au sieur Boutron, principal locataire de la salle de spectacle, chez lequel il logeait, plus d'argent que ne valaient lesdits effets. (*Arch. Mun.*)

[3] Les *Affiches d'Angers* du 14 décembre 1809 contiennent une pièce de vers, signée A. C., adressée à Mme Decroix jouant *Tartufe* et *la belle Fermière*.

Digitized by Google

de Collin d'Harleville, comédie ; *la Gageure inutile ou Plus de peur que de mal*, comédie ; *le Secret du mariage*, comédie ; *la Revanche ou le Roi de Pologne*, comédie ; *le Pacha de Suresnes ou l'Amitié des femmes*, comédie ; *Abufar ou la Famille Arabe*, drame héroïque de Ducis ; *le Chevalier d'industrie*, comédie, etc... Elle fait sa clôture dans les premiers jours du mois de décembre.

Au mois de février 1810, nous voyons revenir à Angers Augustine Melcourt dite Volange, associée avec Jean-Baptiste-Augustin Luchet dit Courcelles, qui occupe le théâtre jusqu'au 12 juin suivant. Les principaux artistes de cette compagnie sont MM. Rousselle et Larue et Mmes Imbert, Rousselle, Caroline et Clémentine.

Cette troupe donne à la fois des drames tels que : *Clara ou le Malheur et la conscience ; les Francs-Juges ou les Temps de barbarie ; Hariadan Barberousse grand amiral de Soliman II, surnommé le Magnifique*, etc... Des comédies comme : *le Faux talisman ; le Faux Stanislas roi de Pologne*, de Duval ; *la Conjuration de Strélitz*, etc... et de nombreux vaudevilles.

Elle fait sa clôture le 12 juin, par *Marguerite d'Anjou*, drame en trois actes. Pour augmenter l'attrait de leurs dernières représentations, les directeurs avaient appelé la troupe de M. Ravel, surnommé l'incomparable, célèbre danseur de cordes, qui donne des intermèdes de danses, avec ou sans balancier, à partir du 31 mai jusqu'à la fermeture du théâtre.

La troupe d'opéra de M. Féréol fait son ouverture, le 22 juin, par un spectacle dans lequel des amateurs jouent *la Mort de César*, tragédie[1].

Parmi les nouveautés représentées par cette compagnie,

[1] Le 23 juin 1810, le Maire d'Angers, ayant été informé que le prix des places avait été augmenté pour cette représentation, invite le directeur du spectacle à ne pas maintenir cette augmentation pour les spectacles suivants. (*Arch. Mun.*)

Digitized by Google

nous trouvons : *le Diable à quatre*, opéra ; *l'Échelle de soie*, opéra-comique de Gaveaux ; *Menzicoff, ou le Fou Bérézof*, opéra nouveau en trois actes, de Champein ; *les Réjouissances Autrichiennes*, opéra-vaudeville en un acte représenté à l'occasion du mariage de Sa Majesté l'Empereur ; *Œdipe à Colonne*, grand opéra de Sacchini, dans lequel Mme Montariol, élève pensionnaire de l'Académie Impériale, danse un pas de caractère de la composition de M. Gardel ; *M. et Mme Pepin ou la Promenade de Romainville*, vaudeville ; *Cendrillon ou le Soulier vert*, opéra-féerie en trois actes, de Nicolo. On donne aussi, le 1er août, *Richard Cœur-de-Lion*, avec intermèdes de danses par Mme Montariol qui exécute deux pas de caractère de la composition, l'un de M. Dupont, et l'autre de M. Coulon. La dernière représentation a lieu le 5 août.

Parmi les artistes dont les noms sont cités avec éloges par le journal, nous trouvons : M. M. Thybouville, Brabant, Bellemont, Ch. Weimer, Demouchy et Mmes Caroline, Demouchy et Lucien.

Pendant la fermeture du théâtre, des amateurs fusiliers de la Garde impériale, sans doute les mêmes qui ont joué le 22 juin précédent *la Mort de César*, obtiennent du directeur privilégié l'autorisation de donner quelques représentations à la salle de la place de la Commune [1].

Ils jouent, le 10 août, *les Templiers*, tragédie en cinq actes, de Renouard, et *le Tableau de Raphaël*, vaudeville en un acte ; le 4 septembre, au bénéfice de Mlle Pauline Farge, fille d'un ancien acteur de cette ville [2], *Victor ou l'Enfant de la forêt*, mélodrame en trois actes, et *la Revue de l'an VI*, vaudeville en un acte ; le 24 septembre, *Omasis ou Joseph en Égypte*, tragédie en cinq actes, *la*

[1] L'autorisation est accordée, le 6 août 1810, au sieur Corbon, l'un des artistes. (*Arch. Mun.*)

[2] Nous trouvons en effet un sieur Pierre Farge, acteur de la troupe de Deschamps, pendant l'année 1793.

Digitized by Google

Mère Camus et *Frosine*, vaudevilles; enfin, le 28 du même mois, au bénéfice de Mlle Saint-Amant, une nouvelle représentation de *Victor ou l'Enfant de la forêt*, drame, suivi de *l'Enrôlement supposé* et *les Amants Protées*, vaudevilles.

Le 23 juillet, M. Thiémet, ventriloque, bien connu pour son spectacle de la rue de Grenelle, est venu donner une représentation de ses exercices. Dans une lettre adressée au Maire d'Angers, il expose qu'il jouera *l'Embarras comique*, comédie proverbe à scènes épisodiques, dans lequel il joue un niais, un charretier ivre et un bègue, et fait une scène de ventriloquie. Il donnera aussi *les Derviches tourneurs ou les Moines gourmands*, scène qu'il joue seul et dans laquelle il change huit fois de figure et de voix. Il fera aussi la figure d'un derviche pleurant d'un côté du visage et riant de l'autre en même temps.

Le 25 octobre, début de la troupe de comédie de M. Féréol qui joue quelques nouveautés : *l'Homme du jour ou les Dehors trompeurs*, comédie; *les trois Frères rivaux*, comédie; *les deux Gendres*, comédie de M. Étienne; *M. Dumollet ou le Départ pour Saint-Malo*, vaudeville; *la Jeunesse de Henri V*, comédie de Duval, etc...

M. Ponteil, un des acteurs du Théâtre Français, vient donner trois représentations, du 28 novembre au 3 décembre, et quitte Angers avec la troupe.

Le seul acteur de cette compagnie qui soit nommé par le journal est le sieur Aubert, au bénéfice duquel est donnée la représentation du 3 décembre.

A l'exception des représentations de danses de cordes et équilibres données à la salle de spectacle pendant le mois de février 1811 par Mme Saqui et sa troupe, nous ne trouvons aucune compagnie d'acteurs ayant joué à Angers avant le 9 juin, époque à laquelle arrive M. Féréol avec sa troupe lyrique.

Digitized by Google

On joue : *la Servante maîtresse*, opéra, de Paësiello ; *Cendrillon*, opéra, de Nicolo ; *Pierre le Grand*, opéra, de Grétry ; *Palmer et Amélie ou les Fugitifs des bords de l'Oder*, opéra en trois actes ; *Mlle de Guise, fille de Henri de Lorraine, duc de Guise, surnommé le Balafré, massacré aux États de Blois*, opéra, fait historique en trois actes à grand spectacle ; *les six Pantoufles ou le Rendez-vous des six Cendrillons*, opéra du théâtre du Vaudeville ; *la Partie carrée ou Chacun de son côté*, vaudeville ; *la Chatte merveilleuse*, opéra ; *la Belle au Bois dormant*, folie-vaudeville en deux actes ; *le Diable couleur de rose ou l'Arbre enchanté*, opéra-féerie de Gaveaux ; *Faudango ou la Faudangomanie ou le Tribunal en danse*, folie-vaudeville, etc... Le théâtre ferme ses portes le 17 juillet. Deux artistes seulement sont cités dans le journal, MM. Renaud et Troy, à l'occasion de leurs bénéfices.

La troupe de comédie débute le 29 septembre. Elle donne différentes pièces de l'ancien répertoire et quelques nouveautés parmi lesquelles nous rencontrons plusieurs opéras-comiques : *les Sabotiers béarnais ou la Faute d'orthographe*, comédie ; *la Forteresse mal défendue ou les Femmes soldats*, opéra ; *C'est ma Femme ou les Déguisements amoureux*, opéra ; *la Chaumière moscovite ou le czar Yvan en voyage*, comédie ; *la vieille Tante ou les Collatéraux*, comédie ; *le petit Pêcheur*, opéra ; *Paméla mariée*, comédie ; *le petit Chaperon rouge*, opéra de Boïeldieu ; *la Femme mystérieuse ou le Volage*, comédie ; *le Pèlerin blanc ou les Orphelins du hameau d'Olival*, mélodrame ; *M. Musard ou Comme le temps passe*, comédie de Picard ; *Quinze ans d'absence*, opéra, etc...

La troupe fait sa clôture le 30 novembre. Avant son départ d'Angers, M. Ponteil, acteur du Théâtre Français, est venu donner avec elle quatre représentations dans

Digitized by Google

lesquelles il a joué avec un grand succès : *le Menteur; les Marionnettes ou un Jeu de la fortune; Mysanthropie et Repentir* et *les deux Gendres*, d'Étienne.

Le 31 janvier 1812, une troupe de comédiens, sous la direction de M. Duprenyon, vient donner quelques pièces nouvelles, au moins pour Angers, telles que *l'Horoscope de toutes les Cendrillons ou la Fête de Perrault*, vaudeville; *la jeune femme médecin ou la Porte secrète*, comédie; *une Heure de prison ou la Lettre de recommandation*, opéra-vaudeville; *l'Épreuve conjugale ou la Double Étourderie*, vaudeville; *le Pessimiste ou l'Homme mécontent de tout*, comédie; *le Roman nouveau ou la Folle gageure*, comédie; *Drelindindin ou le Carillonneur de la Samaritaine*, vaudeville-bouffon. Elle quitte Angers le 4 février.

Le 26 mai suivant, début de la compagnie lyrique, dirigée par M. Féréol et dans laquelle on retrouve M. Dupuis, basse-taille, et M. Lacoste. Parmi les opéras nouveaux donnés par cette troupe, nous citerons : *l'Homme sans façon ou les Contrariétés; le Billet de loterie*, de Nicolo; *le Poète et le Musicien ou je cherche un sujet*, opéra en trois actes et en vers alexandrins de Dalayrac; *Jean de Paris ou la Reine de Navarre*, de Boïeldieu; *Françoise de Foix ou Madame de Châteaubriand à la Cour du roi de France*, opéra en trois actes, à grand spectacle, de Berton; *Jeanne d'Arc dite la Pucelle d'Orléans ou le Siège d'Orléans*, fait historique en trois actes mis en vaudevilles, etc....

Le 21 octobre arrive la troupe de comédie dans laquelle on retrouve M. Ponteil, accompagné de plusieurs nouveaux artistes : M. Auguste et Mme Duret, venant de Nantes, M. Garnier, jeune premier, venant de Naples; M. et Mme Louis, venant de Lyon; Mme Savary, Mme Lacoste. Ces artistes jouent plus particulièrement le répertoire du

Digitized by Google

Théâtre Français; quelques tragédies, mais surtout des comédies telles que *l'Intrigue épistolaire; Brueys et Palaprat; les Châteaux en Espagne; l'École des Bourgeois; les Déguisements amoureux ou l'Innocent stratagème*, etc., et quelques vaudevilles[1].

Le 4 décembre, on donne *le Viage*, comédie en un acte, œuvre d'un amateur de la ville. Nous n'avons pu retrouver le nom de l'auteur de cette pièce qui, du reste, fut mal accueillie du public et même sifflée par le parterre. Voici, en quelques mots, le sujet de cette comédie : Un jeune viveur, à moitié ruiné, vient à Angers et fait répandre le bruit qu'étant atteint d'une maladie mortelle qui doit l'emporter sous peu, il va donner son bien à viage. Le notaire de sa famille et la femme de celui-ci sont tentés par le bénéfice qu'ils pourront faire en se chargeant de ce viage. On appelle un second notaire pour rédiger l'acte séance tenante. Celui-ci découvre le stratagème et a soin de commettre une nullité dans le contrat qu'il a rédigé. Dès qu'il est parti, le jeune homme exprime sa joie et recouvre subitement la santé. Mais le notaire revient et dévoile la supercherie à laquelle il a eu recours.

Le théâtre ferme ses portes quelques jours après cette représentation. Il reste fermé jusqu'au 18 juin 1813, où débute la troupe d'opéra de M. Féréol par *les Prétendus* et *Zoraïme et Zulmar ou les Abencérages*, opéra en trois actes de Boïeldieu. Nous trouvons parmi les opéras donnés par cette compagnie : *Pierrot ou le Diamant perdu*, opéra-vaudeville de Desaugiers; *le Barbier de Séville ou la Précaution inutile*, opéra en quatre actes de Rossini; *les Aubergistes de qualité ou la Couronne et la Providence*, de Catel; *le Mari de circonstance; les Deux*

[1] Le 17 novembre, le Préfet de Maine-et-Loire écrit au Maire d'Angers pour l'inviter à défendre de jouer *Nicodème dans la Lune*, pièce interdite pour le moment.

Digitized by Google

Jaloux; la Matrimoniomanie ou gai, gai, marions-nous, vaudeville nouveau de Desaugiers. Les seuls acteurs dont nous ayons retrouvé les noms sont Mme Faye et M. Dupuis, basse-taille.

Le 24 juillet, une troupe, sous la direction de Philippe, le chanteur du vaudeville[1], et Armand, le comique des Variétés, arrive à Angers et donne un grand nombre de nouveautés : *Le Mariage de Scarron; Lagrange-Chancel ou le valet dans l'embarras; M. Vautour ou le Propriétaire sous le scellé; M. Guillaume ou le Voyageur inconnu; l'Acteur à l'épreuve, Jocrisse changé de condition; la Magie blanche ou le Valet ventriloque; le Beverley d'Angoulême; la Robe de soie ou deux ans d'absence; le Suicide de Jocrisse*, drame tragi-comique; *Pauline ou la Fille naturelle; une Heure de folie ou avis aux créanciers; le Désespoir de Jocrisse; le Prisonnier ou la Forteresse d'Éclenbourg; Cadet-Rousselle, barbier à la Fontaine des Innocents; le Congé ou la Veille des Noces; Fagotin dans l'île de Louviers; le duel de Jocrisse ou Jocrisse Jaloux; M. Crédule ou il faut se méfier du vendredi*, comédies et vaudevilles mêlés de chant, enfin *le Pied de Mouton*, pièce-féerie-folie en trois actes et à grand spectacle, paroles de Martainville, musique de M. Ray, avec transformations magiques, métamorphoses et changements à vue.

Cette troupe est excellente; Philippe et Armand sont parfaitement secondés par leurs camarades, notamment Mlle Eugénie et M. Saint-Félix. Elle fait sa clôture le 26 septembre, par des *Adieux au public*, couplets chantés par

[1] Philippe-François Roustan, dit Philippe, né à Paris en 1786, mort en 1847 à Ormes-le-Guignard, près Vendôme. Il joua successivement au vaudeville, puis aux Nouveautés et ensuite au Palais-Royal. Il était surtout remarquable par l'esprit avec lequel il détaillait les couplets des comédies et vaudevilles mêlés de chant en vogue à cette époque.

Digitized by Google

Philippe. Celui-ci, éloigné de la scène par une grave maladie, n'a pu paraître que dans les premières et les dernières représentations, mais il a promis de revenir pour la foire de la Saint-Martin.

Au mois d'octobre, le théâtre est occupé quelques jours par la troupe des sauteurs et danseurs de cordes de M. Cabanel. Ceux-ci cèdent bientôt la place à Philippe et Armand qui reviennent comme ils l'avaient promis. Ils sont accompagnés cette fois de M. Sarthé, acteur de Bordeaux, qui avait joué autrefois à Angers dans la troupe de Ferville. Cette compagnie reprend les pièces déjà représentées au mois de juillet et d'août et donne peu de nouveautés. Nous citerons seulement parmi celles-ci : *Le patron Jean ou le Pêcheur provençal; le Tableau magique; les Deux Grenadiers ou le quiproquo; la Chatte merveilleuse ou la petite Cendrillon*, etc.

Mlle Fontaine, qui a appartenu autrefois au Théâtre Français, vient donner une série de représentations composées de comédies de son répertoire et quitte Angers avec la troupe, le 7 décembre.

M. Belliard, qui paraît avoir été le régisseur de cette compagnie pour le compte des directeurs privilégiés, revient à Angers au commencement de l'année 1814, il est accompagné, cette fois, de M. Joanny[1], ancien acteur du Théâtre Français, et de Mme Guérin de l'Odéon. Ces artistes obtiennent un grand succès dans les tragédies telles que

[1] Jean-Baptiste-Bernard Brissebarre dit Joanny, surnommé *le Talma des départements*, né à Dijon en 1775, mort en 1849. Après avoir été soldat, il fut réformé par suite d'une blessure et obtint une place dans les Domaines. S'étant essayé sur des théâtres de société, il s'engagea dans diverses troupes d'acteurs et obtint d'éclatants succès dans un grand nombre de villes. Il débuta en 1807 au Théâtre-Français, mais on lui reprocha d'imiter trop servilement Talma. Il se retira et recommença à courir la province. En 1819, il entra à l'Odéon, devenu second Théâtre-Français, pour y jouer les grands rôles tragiques. Les succès qu'il y obtint le firent rappeler en 1826 au Théâtre-Français où il resta jusqu'en 1841.

Digitized by Google

Coriolan, *Œdipe à Colonne*, *Zaïre*, *Hamlet roi de Danemark* et quelques comédies; on les couvre d'applaudissements, on leur jette des couronnes, des branches de lauriers auxquelles sont attachés des vers reproduits par le *Journal de Maine-et-Loire*. Ils quittent enfin Angers en promettant d'y revenir. Le reste de la troupe a continué ses représentations, donnant le répertoire ordinaire, dans lequel nous ne rencontrons guère de pièces nouvelles, si ce n'est : *L'honnête Cosaque ou croyez ça et buvez de l'eau*, à-propos historique mêlé de chants et suivi d'évolutions militaires. Le 11 mars, on joue, au bénéfice de Mme Armand, mère de sept enfants, *Berquin, l'ami des enfants*, vaudeville joué par la bénéficiaire et son fils âgé de 10 ans.

Après une courte absence, ces acteurs reviennent à Angers où ils restent jusqu'à la fin du mois d'avril.

Le 30 de ce mois, M. et Mme Fay, passant par Angers, donnent une seule représentation composée de deux opéras, *Raoul-Barbe-Bleue* et *le Devin de village*.

Dans les premiers jours du mois de mai, arrivent M. Joanny et Mme Guérin, accompagnés de la troupe de La Rochelle, dirigée par M. Dabrin. Les principaux artistes de cette compagnie, Mmes Meige et Régnier et MM. Michelan et Tony, forment, avec les deux acteurs de Paris, un excellent ensemble pour la tragédie et la haute comédie. On donne *Andromaque; le comte de Warwick; Othello ou le Maure de Venise; Spartacus; Pierre le Cruel; Œdipe*; *les Clefs de Paris ou le Dessert de Henri IV*, trait historique; *l'Amant auteur et valet; la Gageure imprévue; le Babillard*. Cette dernière comédie est le triomphe de M. Joanny qui, sur la demande du public, en donne plusieurs représentations.

Au commencement du mois de juin, ces acteurs quittent Angers pour céder la place à la troupe d'opéra de M. Féréol. Nous trouvons dans le répertoire de celle-ci : *Le nouveau*

Digitized by Google

Seigneur de village, de Boïeldieu, *Jadis et Aujourd'hui; le Colifichet ou le Diable en vacances*, opéra diabolique à grand spectacle, de Gaveaux, etc.

Le 27 octobre, le théâtre est ouvert par une troupe de comédie, sous la régie de M. Belliard, qui donne comme nouveautés : *La Nuit d'un Proscrit ou Édouard en Écosse*, comédie de Duval; *le dîner de Madelon*, vaudeville; *la Vieillesse de Piron*, comédie; *le Juif errant ou Samuel Iglouf*, mélodrame à grand spectacle, etc., et fait sa clôture, à la fin du mois de novembre, par la *Fausse Agnès*.

E. Queruau-Lamerie.

(A suivre)

Digitized by Google

NOTICE

DE LA

VILLE D'ANGERS

SECONDE PARTIE

INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

(suite)

L'entretien du luminaire des églises a de tout tems été un objet des plus importants. Le don de l'église de Sainte-Croix ou Saint-Étienne, fait à l'église d'Angers, par nos premiers rois, et confirmé par Charlemagne en 770, fut fait pour l'entretien du luminaire de ladite église.

Il paroît, par les comptes de fabrique des années 1381 et suivantes, que cet entretien, année commune, étoit de douze à quatorze cents livres de cire, qui valoit alors trois sols trois deniers la livre ; de huit à neuf jalais d'huile de noix, valant depuis six sols et demi jusqu'à douze sols et demi le jalais ; et de huit livres d'huile d'olive, qui valoit deux sols un denier la livre.

Il y avoit des orgues dans l'église d'Angers, dès l'année 1369 et peut-être longtems auparavant.

« Item Petro Cholet pro pulsatione organorum pro omni anno elapso . . . . . 30 solidos. »

« Item pro adjutoribus ipsius Petri ad hoc faciendum [1]. . . . . 20 solidos. »

[1] Compte de fabrique de 1369, f° 3.

Digitized by Google

Il n'y a pas de comptes de la fabrique plus anciens que celui de 1369.

Les grandes orgues furent réparées et reformées par Jean Chabenbel, en exécution du marché fait avec lui le 14 octobre 1440[1]. Elles ont été réparées depuis, plusieurs fois[2], particulièrement en 1512[3] et en 1539; et refaites à neuf de nos jours par Jean Dangeville, célèbre facteur d'orgues, établi dans cette ville.

Le devis et toute la sculpture du buffet fut fait par Pierre Surugue, habile sculpteur. Le travail fut commencé en 1742, et achevé vers la fin de 1748[4]. On a ajouté la bombarde en 1773.

Les petites orgues qui sont sur le jubé, au fond du chœur, ont été données par Yoland d'Aragon, reine de Sicile, et apportées du château d'Angers en l'église la vigile de l'Ascension 1416.

« Pro organis quæ regina Siciliæ dedit huic ecclesiæ;
« pro illis qui attulerunt dicta organa de castro usque ad
« ecclesiam in vigilia Ascensionis, in pane et vino... 4 sol.
« 6 den[5]. »

« Item pro ascendendo dicta organa in pulpito, in pane
« et vino. . . . . 2 sol 6 den. »

[1] Fabrique, t. III, f° 5.

[2] Ces diverses réparations commencèrent dès 1442, et on fit un marché pour entretenir les orgues pendant trente ans, moyennant trois livres onze sols par an. (Dumesnil, *op. cit.*, p 45.) Elles ont dû être encore réparées après l'incendie de 1451, car Bourdigné nous apprend qu'elles furent « fondues et gastees totallement » par le feu. (*Hystoire... d'Anjou*, f° 160, v°; n. éd. t. II, p. 200.) — Enfin, en 1504, la reine Anne de Bretagne envoie Ponthus Jousseaume à Angers pour faire les grandes orgues; il reçut un pain du chapitre chaque jour, 450 écus d'or à la couronne et son logement pour sa façon seulement, le chapitre fournissant toutes les étoffes, et aussi l'étain; en une seule fois il en acheta 1093 livres à 18 livres le cent. (Dumesnil, p. 45.) — Pour plus de détails, voyez le *Répert. archéol.*, année 1864, p. 53 et suiv., année 1865, p. 73 et 82, et les *Notices archéol. sur les orgues*, par M. de Farcy. E. L.

[3] Elles coûtèrent 700 livres. Compte de la grande Bourse de 1514 à 1515, mise extraordinaire.

[4] Elles revenoient, suivant le compte du 1er juillet 1748, à 26,371 livres 19 sols.

[5] Compte de fabrique de 1416 à 1417, fol. penult. verso.

Digitized by Google

Les petites orgues furent réparées dans le même tems que les grandes, en 1512 et 1513 [1].

La chaire a été faite par Gabriel Ursin, menuisier, pour cent livres, qui lui furent payées par M. Constantin de la Fraudière, le 1er février 1649 [2].

Il y avoit autrefois des lits dans l'église, où couchoient le clerc ou prêtre et les serviteurs du sacriste.

« Item solvit sacristæ pro emptione lecti lignei sub « horologio pro suo presbitero, etc. [3]. »

« Guyon Pasquier, serviteur du secretain, dépose que la nuitée du dimanche de Quasimodo dernier, étant lui déposant couché en ladite église Saint-Maurice, en laquelle il couche ordinairement avec autres, pour la garde de ladite église, oyt fraper à la porte de ladite église, qui est pour venir du palais épiscopal, etc. » Procès-verbal d'information du 13 mai 1562, contre ceux de la nouvelle religion, au sujet du pillage de l'église [4].

Ces lits et l'horloge n'ont été ôtés que vers 1640. Les serviteurs de la sacristie et le sous-sacriste n'ont depuis ce tems là plus couché dans l'église.

[1] Cette réparation fut plutôt une réfection totale, si l'on en croit une note ajoutée par Lehoreau à l'épitaphe de « Johannes Valinus, Palatinus comes penitentiarius, » mort le 19 janvier 1522. « Il a fait faire les petites orgues qui sont à présent au hault du nouveau chœur, et ses armes sont peintes sur les gros tuyaux, ou autrement sur la montre; mais tant le hault que le bas chœur y contribua, selon les registres du chapitre du 27 octobre 1512. Ledit sieur Valin les fit peindre. » (*Cérém.*, t. II, l. II, p. 154). Le chapitre fournit le vieux positif des grandes orgues et cent livres de l'anniversaire du roi de Sicile, dont les chanoines abandonnèrent gratuitement leur part. Ils contribuèrent encore chacun pour trois écus d'or sur leurs distributions; de plus pour la dorure et la peinture ils donnèrent un écu chacun (Dumesnil, p. 48). E. L.

[2] Fabrique, t. V. f° 161.

[3] Compte de fabrique de 1562 à 1563, folio antépénultième.

Cette horloge était placée contre le buffet du petit orgue, lequel était situé à l'extrémité du jubé, et appliqué au pilier formant l'angle de la nef et de la chapelle des évêques. On peut voir ce buffet et cette horloge dans le dessin de l'ancien chœur, par Lehoreau, reproduit dans le *Bulletin historique de l'Anjou*, 1859-1860, p. 193. E. L.

[4] Privilèges, t. XVII, f° 126.

Digitized by Google

Au mois de juillet 1451, entre sept et huit heures du soir, le feu prit dans l'église. Les réparations occasionnées par cet incendie coûtèrent à la fabrique 3,680 livres 16 sols 10 deniers [1], somme qui équivaut à peu près à 56,000 livres d'à présent [2].

La nuit du 18 au 19 octobre 1533, le feu prit par cas fortuit au clocher, et s'étant communiqué à la charpente de l'église, en détruisit une partie. Voyés ci-après l'article des clochers.

Le 25 mai 1617, jour de la Fête-Dieu, le tonnerre tomba sur le clocher et fit divers débris, entr'autres au portail de l'église, dont il endommagea la sculpture, où il y avoit une Trinité relevée en bosse, avec les Évangélistes et Apôtres, desquels trois figures furent rompues, un lion, un ange, la tête et une main de la figure de la Trinité cassés et endommagés. Il fut du tout dressé procès-verbal, le 13 juin audit an 1617 [3].

[1] Compte particulier rendu par Hugues Fresneau, chanoine, le 28 août 1453. Aux comptes de fabrique.

Il est admis qu'un des clochers, tout au moins, périt dans cet incendie. Sans vouloir nier le fait, je dois faire remarquer que Bourdigné, qui était presque contemporain de l'événement, ne parle pas des clochers, mais seulement des orgues et des vœux de cire qui furent brûlés. (*Hystoire... d'Anjou*, f° 160, v°; n. éd. t. II, p. 200.) Roger, qui vint un siècle après, est le premier qui mentionne l'incendie des clochers (*Hist. d'Anjou*, p. 346). En second lieu, Thorode, qui parle de cet incendie d'après le compte même des dépenses, passe les clochers sous silence et se contente de dire que « le feu prit dans l'église », en sorte que, d'après lui et d'après Bourdigné, on pourrait conclure que cet incendie ne s'étendit pas au dehors de l'église. Ce qui peut cependant porter à croire que les clochers eurent à en souffrir, c'est cette note des comptes de fabrique : « Le Vme jour daoust (1451) fut fait marché avecques G. Robin de refaire la maçonnerie que le *clocher rompit à cheoir* (t. III, f° 11) ». Il est malheureux que le compte de H. Fresneau soit perdu; avec lui on aurait pu éclaircir complètement la question. E. L.

[2] Thorode me semble exagérer, en disant que les 3,680 livres de 1451, équivalaient à 56,000 livres de son temps. Les tables de M. de Wailly sur la valeur de la livre tournois à différentes époques, nous apprennent qu'en 1451 elle valait 7 fr. 10 de notre monnaie, et 1 fr. 02 en 1774, par conséquent, les 3,680 livres, sans tenir compte des sols, devaient revenir, du temps de Thorode, à 25,615 liv. seulement ; et à supposer qu'il s'agît de livres parisis, qui valaient un quart de plus, cela ne ferait encore que 32,019 livres. E. L.

[3] Fabrique, t. IV, f° 564 ; t. V, f° 51.

Les lecteurs qui désireraient connaître plus en détail les consé-

Digitized by Google

Le portail de l'église étoit autrefois séparé en deux par un gros pilier de maçonnerie, qui en occupoit le milieu. A ce pilier, du côté de la galerie, étoit attachée la statue de saint Maurice, qui étoit très ancienne. Ce pilier étoit désagréable et gênant ; mais, par un ancien préjugé, on le croyoit nécessaire pour soutenir le pignon et les clochers ; et ce n'a été que de nos jours qu'après un mûr examen le chapitre s'est déterminé à le faire ôter par Pierre Lointier, maître maçon, architecte, en conséquence du marché fait avec lui le 14 avril 1745 [1].

Le clocher est assis sur le pignon dans lequel est le portail de l'église ; il consiste en deux flèches et une tour au milieu.

Autrefois les flèches et le dôme étoient en charpente, couverts d'ardoises, tels qu'on les voit peints dans le tableau qui est sur le tombeau du roi René et de Jeanne de Laval, sa seconde femme, dans le chœur de l'église [2] ; mais les bases ont de tout tems été de pierre.

« Emi septem tufellos pro ponendo in testitudine (dôme) « turris clocherii pretio [3]. . . . . 7 sol. 6 den. »

« Alia misia pro reparatione unius campanilium, vide- « licet, illius quod est a parte sinistra intrando ecclesiam » (du côté de l'évêché).

« Item pro materiebus necessariis... videlicet tufellis, « calce, cimento et aliis rebus [4] . . . . 5 l. 17 s. 5 d. »

quences de ce coup de tonnerre ou de cette « chute du feu du ciel, vers dix heures du soir, » dont les écrivains sur l'Anjou n'ont guère parlé jusqu'ici, pourront consulter avec fruit le *Répert. archéol.*, année 1865, p. 121 et suiv., où M. Godard-Faultrier a traité fort au long de cet événement, des ruines qu'il causa à l'église d'Angers et des dépenses faites pour les réparations, en s'appuyant précisément sur ces comptes de fabrique. E. L.

[1] Fabrique, t. V, f° 325.

[2] Ce tableau n'existe plus. Mais on en possède plusieurs dessins, grâce à Lehoreau et à Gaignières, qui l'ont représenté dans leurs ouvrages. Le dessin de Gaignières a été reproduit dans le *Répert. archéol.* de 1866, p. 262, d'après un calque fait sur l'original. E. L.

[3] Compte de fabrique de 1382 à 1383, f° 6 r°.

[4] Compte de 1464 à 1465, f° 11 v°.

Digitized by Google

« Item lathomis, ad numerum 116 hominum, cuilibet « pro salario et expensis quinque solidos valentes. . 29 l. »

« Alia misia extraordinaria... pro reparando pinnacula « lapidea dictæ ecclesiæ [1]. »

« Item Johanni Loquier coopertori pro reparationibus « factis super ecclesiam et pinnaculum coopertum de « ardaisia, die 25 augusti [2]. . . . . 20 solidos »

Le chapitre fit ensuite détruire la charpente des deux flèches et les fit construire en pierre comme leurs bases. On commença les préparatifs de cet édifice en 1516, et il fut achevé en 1524.

« S'ensuit la mise des réparations des clochers, com- « mencées en l'année 1516, etc... »

« Du 4 avril avant Pasques 1518, commencement de la « dépense pour le clocher du côté devers le palais de « Mr l'évêque. »

« Du 6 avril avant Pasques 1518, marchandé avec les « marchands pour le clocher senestre de pierre de tufe des « espèces qui s'ensuivent, etc. »

« Du 9 avril 1518, marchandé à Pierre Guillot, marchand « de pierres de Saint-Aignan, demeurant à Vouvray-sur- « le-Cher, près Montrichard, etc.. »

« Du pénultième octobre 1519, assis la grosse pierre de « la pointe du clocher et la croix. »

« Du 3 novembre 1519, l'ouvrage a été visité par « experts. »

« Du 1er janvier 1519, baillé à Nicolas Leroi, pintier, « 20 l., pour la boete où sont les reliques de la croix du « clocher. »

« Du 17 mai 1521, marché fait avec François Frote, « fondeur, pour faire les quatre croix à mettre sur les « fillettes et petits clochers du clocher neuf [3]. »

[1] Compte de 1465 à 1466, f° 14.
[2] Compte de 1483 à 1484, f° 10.
[3] Fabrique, t. III, f°s 59, 72-74, 217-219, 330.

Digitized by Google

Il fut employé à la construction de cet ouvrage deux cent soixante-dix semaines, ou cinq ans deux mois douze jours, jusqu'au 24 mai 1524, et il en coûta 3,724 livres 12 sols 5 deniers [1] ; et s'étant encore trouvé quelques omissions, il fut fait un compte final arrêté le 15 mars 1525, suivant lequel toute la dépense se trouva monter à 3,864 livres 17 sols 2 deniers, qui reviendroient de nos jours à environ 46,000 livres [2].

« La nuit du 18 au 19 octobre 1533, le feu, par cas fortuit, s'éprit à l'un des clochers qui fut du tout consommé ; un autre presque tout brûlé, et le troisième grandement endommagé ; les cloches fondues de manière qu'il n'en est demeuré qu'une des moyennes, et trois des petites clochettes, outre grande partie des voûtes, charpente et couverture ruinées et dégâtées [3]. »

[1] Fabrique, t. III, f° 324 r°.

[2] *Ibid.*, f°s 142 r° et 121 r°.

Voir, pour plus de détails, un travail de M. Godard-Faultrier, sur la construction de ces clochers. (*Répert. archéol.*, 1865, p. 234 et suiv.) — Cette estimation de 46,000 livres est trop forte de beaucoup ; elle est ramenée à 27,800 livres dans la *Cathédrale d'Angers* (*Revue de l'Anjou*, 1856, t. I, p. 99) ; mais ce chiffre est encore trop élevé. D'après M. de Wailly, la livre en 1524 valant 4 fr. 73 c. de notre monnaie, et 1 fr. 02 c. en 1774 ; les 3,864 livres du compte final de 1525 ne devaient équivaloir qu'à 17,918 livres environ au temps de Thorode. E. L.

[3] Acte décerné au chapitre le 28 octobre 1533. (Fabrique, t. III, f° 438.)

A propos de cet incendie, j'ai trouvé dans les Comptes de fabrique (t. III, f°s 456 et 457) deux pièces curieuses, l'une allouant au fabriqueur la somme de 15 livres tournois « pro duodecim lagenis chorii novis, pour douze seaux de cuir neufz galice, emptis pro ecclesia ad succurrendum necessitatibus et infortuniis que contingere possunt » ; et l'autre lui accordant 60 sols tournois « pro *reparatione* undecim lagenarum ex chorio antiquarum, de unze seaux de cuir vieulx galice, per dominos hujus ville Andeg. in emergenti ecclesie incendio commodatarum ». Ce dernier compte, où il s'agit de réparation, montre qu'on s'était servi de ces seaux. Mais ces deux pièces, étant datées la première du 23 et la seconde du 26 janvier 1533, et le grand incendie ayant eu lieu au mois d'octobre, y aurait-il là une erreur de date, et faudrait-il lire 1534 au lieu de 1533, ou bien s'agirait-il d'un commencement d'incendie arrivé au mois de janv. 1533 et éteint avec les seaux du chapitre et ceux de la ville. Quoi qu'il en soit de cette difficulté, il est bon de constater que les moyens de combattre les incendies étaient assez primitifs à Angers à cette

Digitized by Google

Le clocher « du tout consommé » étoit celui du milieu qui étoit encore de bois, Le clocher « presque tout brûlé » étoit la flèche du côté des Jacobins qu'il fallut refaire à l'entier. L'architecture est différente de celle de la flèche du côté de l'évêché. Enfin le troisième « grandement endommagé » étoit la flèche du côté de l'évêché qu'il fallut seulement réparer.

Cet incendie constitua le chapitre dans de nouvelles dépenses, et plus considérables que celles qu'il avoit faites dix ans auparavant.

« Du 11 mars 1537, devis des huit images de sept pieds de long chacune, qui seront saint Maurice et ses compagnons en cottes d'armes ayant épées, lances et pavois, selon les proportions [1]; et des 18 novembre et 3 décembre, payé à Jean Giffart et à Jean Desmarais, imagers à Angers, à l'un 48 l., et à l'autre 18 l. 7 s. 4 d., pour la façon desdites huit images, pour être posées au devant de l'œuvre du clocher [2]. »

Suivant le procès-verbal du 28 décembre 1533, la hauteur des deux clochers, depuis le pavé de l'église jusqu'à la pointe, est de deux cent vingt pieds. Les flèches ou aiguilles ont quatre-vingt pieds [3].

époque. Du reste, on sait que les pompes à incendie, employées en premier lieu à l'étranger, n'ont été introduites que plus tard en France : à Douai d'abord, en 1693, et à Paris, en 1699 seulement. — En 1751, le chapitre fit faire cent seaux de cuir coûtant 6 livres chacun (Brossier, t. II. f° 65, v°). E. L.

[1] Fabrique, t. IV, f° 221.

[2] *Ibid.*, f° 173.

Avant ces huit statues, il en avait été fait quatre autres, en 1518, de cinq pieds et demi de haut, par « lymaigier Macé Briand », à qui il fut payé pour le tout 17 livres 10 sols. (Fabrique, t. III, f°s 190, 196 v° et 204 v°). On a cru à tort que ces statues étaient celles de saint Maurice et de ses compagnons, placées sur le devant du clocher au nombre de quatre d'abord, et plus tard doublées. Ces quatre « gensdarmes », avec leurs lances dorées, furent destinés à être mis sur les lucarnes qui sont au sommet du clocher gauche, à la base de la flèche, où on peut les voir encore. M. de Farcy ne s'y est pas trompé (*Clochers... de la cath. d'Angers*, p. 3). — Voir aussi *Répert. arch.*, 1865, p. 239. E. L.

[3] Fabrique, t. III, f° 442 r°.

Digitized by Google

La double croix, ou croix archiépiscopale, qu'on voit sur le clocher en tour du milieu, n'a pas été probablement mise là sans dessein; et je crois que c'est le signe extérieur de l'exemption de l'église de la juridiction de l'ordinaire, et de sa soumission immédiate à la juridiction de l'archevêque de Tours [1].

Par cinq différens comptes de recette et dépense pour la reconstruction des clochers et réparations de l'église, occasionnées par l'incendie de 1533, il paroît que la mise totale jusqu'au 11 février 1541 est de 17,406 livres 9 sols, qui reviendroient à présent à environ 180,000 livres [2].

L'ouvrage étoit achevé dès 1540, comme semble le prou-

[1] Le chapitre était fort jaloux de son exemption de la juridiction de l'évêque et de sa loi diocésaine qui lui donnait juridiction sur six paroisses : Saint-Maurille et Saint-Evroul à Angers, et au dehors, le Plessis-Grammoire, Saint-Denis d'Anjou, Chemiré et Bourg-l'Evêque. Le *Pouillé* de 1783, p. XII, n'en compte plus que cinq, car il ne fait pas mention de Bourg-l'Evêque. C'est par ses commissaires et son official que le chapitre exerçait la loi diocésaine sur ces six paroisses et sur leurs ecclésiastiques. L'attestation suivante, qu'il envoya en 1668 aux chanoines de Bayeux, nous fait connaître les droits que lui donnait cette loi dans ces six paroisses : « Il en confère les cures dont quelques chanoines, par leurs prébende, ont la nomination et le chapitre la collation; il donne des démissoires pour les ordres, approuve les confesseurs, permet la publication des jubilés et indulgences, assigne des stations, fait faire la visite des églises par les députés, entend les comptes de fabrique, donne dispense de bans, permet d'épouser dans les tems prohibés, d'user de viande en caresme les vendredis et samedis; l'officier du chapitre connoit des causes criminelles ou civiles des ecclésiastiques et des causes de mariage des laiques d'icelles. » (Bibl. d'Angers, Ms. 673, et Lehoreau, t. I, p. 607.) Lehoreau nous apprend qu'en vertu de cette loi diocésaine, il n'était pas permis à l'évêque de faire attacher ses mandements dans la sacristie, « parce qu'il n'appartient qu'au chapitre d'y faire attacher les siens comme évêque chez soi; et de mon temps, ajoute-t-il, on a déchiré incognito les mandements de feu Mgr Lepeletier, qui depuis n'en a pas mis, non plus que Mgr Poncet. » (*Cérémonial*, t. I, p. 607.) — Plusieurs évêques attaquèrent ces privilèges du chapitre qui les défendit toujours avec vigueur et obtint plusieurs bulles des papes pour les confirmer. (*N.-D. Angevine*, p. 118.) E. L.

[2] Selon la remarque que j'ai faite précédemment, cette somme de 180,000 livres est très exagérée, de même que celle de 104,400 livres donnée dans la *Cathédrale d'Angers* (*Revue de l'Anjou*, 1856, t. I, p. 100). Si l'on s'en rapporte au tableau de M. de Wailly, la livre tournois valant 4 fr. 29 c. de notre monnaie en 1541, et 1 fr. 02 en 1774, on voit que les 17,406 livres dont il est ici question, ne pouvaient guère valoir que 73,207 livres en 1774. E. L.

Digitized by Google

ver l'inscription qu'on lit au frontispice du clocher : « Da pacem, Domine, in diebus nostris, et dissipa gentes quæ bella volunt 1540 [1]. »

Le clocher couvert de plomb qui est sur le chancel, dans lequel est la cloche nommée Haranier, a été refait en 1464.

« Tradidit præsens bursarius ad reedificationem pinna-
« culi de plumbo nuper in ecclesia edificato, 193 l. 4 s. »

« Et fuit inceptum opus in anno 1463, et finitum anno
« 1464 [2] »

« Summa totalis misiæ pro dicto pinnaculo, 320 l.
« 10 s. » — Cette somme équivaut à celle de 4,800 livres de notre tems [3].

Il y avoit au même endroit un autre clocher qu'un coup de vent avoit abattu le 23 juin 1452, ou le jeudi avant la Saint-Jean-Baptiste [4].

« Et est sciendum quod in capitulo capta fuerunt novem

[1] On lit maintenant « Da pacem *Dominum* diebus nostris. » Cette faute grossière, comme la nomme justement M. Godard-Faultrier, a été faite vers 1830, car dans le *Répert. archéol.* de 1865, p. 118, il dit : « Il y a plus de trente ans qu'elle existe. » — Au-dessus de cette inscription « il y a une sorte de galerie dont la balustrade était à jour, comme celles qui existent à la naissance des flèches : elle a été démolie parce qu'elle menaçait ruine, et remplacée par un simple parapet en tuffeau tout uni et plein. » (Berthe, Ms. 896, t. I, f° 84 v°.) — Bodin remarque aussi que ce « mur était grossièrement construit avec des pierres d'une autre couleur que celles de l'édifice. » (*Recherches sur Angers*, 1re édit. t. I, p. 538.) Cela forme une sorte de trait fort laid qui alourdit et défigure, comme une ride, cette belle façade si élancée. Il ajoute que c'est là une preuve que les réparations sont mal faites. Mais, quand des réparations ont-elles été bien faites ? Trop souvent le restaurateur, qui veut toujours y mettre du sien, enlaidit ou *enjolive* le monument qu'il devrait se contenter de réparer, et en change ainsi le caractère.
E. L.

[2] Comptes de fabrique de l'année 1462 et suiv., f°s 14 v°, et 20.

[3] Ou plutôt à 2,186 livres environ du temps de Thorode, la livre valant en 1465, 6 fr. 97 de notre monnaie. E. L.

[4] Chronique de Nicole Gilles.

C'est Bourdigné qui a dit : « Le XXXIIIe jour de juing fist si grans ventz et tonnerres, que le clocher de plomb de leglise de Sainct-Maurice et celluy de labbaye de Sainct-Aulbin tomberent et dommagerent fort lesdictes eglises ». (*Hystoire... d'Anjou*, f° 160 v°, nouv. éd., t. II, p. 201.) E. L.

Digitized by Google

« milliaria plumbi, vel circa, prædicto opere complendo;
« quod quidem plumbum erat de residuo pinnaculi alterius
« quod cecidit et ruit pridem per tempestatem [1]. »

Les cloches sont au nombre de dix, dont les deux grosses sont dans la tour du milieu, les deux suivantes et trois petites sont dans le clocher du côté des Jacobins, les deux de l'ordinaire sont dans le clocher du côté de l'évêché [2], et la dernière, nommée Haranier, est dans le clocher de plomb qui est sur le chancel.

Il y avoit deux grosses cloches dans les tems les plus reculés; il en est mention dans une transaction faite avec l'abbé et couvent de Saint-Aubin, du 28 août 1180.

« Pulsabuntur duo majora signa ecclesiæ in adventu ipsorum. [3] »

La grosse cloche, vulgairement le gros Guillaume, a

[1] Compte de fabrique de juillet 1451 au 28 août 1453, f° 20.
Ce clocher fut reconstruit en 1462 et 1463. M. Godard-Faultrier nous a donné un curieux *devis* de cette reconstruction. Il fut payé *cent escus d'or neufs* aux charpentiers, et 57 livres 7 sous 6 deniers à l'orfèvre qui le dora. On employa dix mille cent livres de plomb pour le couvrir. (*Répert. archéol.*, 1865, pp. 229-232.) E. L.

[2] Ces neuf cloches furent faites successivement et à de longues années d'intervalle après l'incendie de 1533. Guillaume fut donnée par Guil. de Ruzé, dont elle prit le nom; des huit autres, sept furent payées par le chapitre et la huitième par les chapelains composant le bas-chœur (Cf. *Cérémonial*, t. I, p. 573, et *Répert. arch.*, 1865, pp. 78 et 80). Plusieurs furent refondues à diverses reprises dans la suite, et quelques-unes changèrent même de nom, comme on le verra plus loin. E. L.

[3] Privilèges, t. I, f° 121.
Ces deux grosses cloches existaient-elles toujours lors de l'incendie de 1533, on ne peut l'affirmer; mais à cette époque il y en avait deux grosses, logées dans la tour du milieu, qui furent fondues avec toutes les autres. (*Répert, arch.*, 1865, pp. 66 et 72). — Voici le nom des cloches qui formaient la sonnerie de Saint-Maurice avant ce terrible incendie : Marie, Renée, Pucelle, et les ordinaires Fouquet et Robert (Dumesnil Ms. 658, p. 10). Serené, Madeleine, André et deux échelettes (*Répert. arch.*, 1865, p. 80). Thorode nomme plus loin Maurice (p. 361) et Bouvet (p. 363, note 2). A cette liste, M. de Farcy ajoute encore Maurille, le Jacobin et Prime (*Clochers, sonnerie... de la cathéd. d'Angers*, p. 23). Thorode nous dit plus haut, p. 356, que, de toutes ces cloches, une seule fut épargnée par l'incendie, une des moyennes, probablement Maurille, et aussi trois petites cloches de l'horloge. E. L.

Digitized by Google

été fondue en 1572, comme porte son inscription que je vas rapporter, l'entendra qui pourra [1] :

Quem Turonum Ligeris sinuosus noscit alumnum
Rex confessorem hæc (an. 1572). Adia pontificem
Indidit altisono Guillelmus Ruzeus æri
Nomen huic, clarus mente, parente, fide.

La seconde cloche se nomme Innocent. Jean Dausseur, de Tours, fondeur, s'obligea de la fondre au lieu de celle qui étoit cassée, nommée Innocent, compagne du gros Guillaume, pour 504 livres, par marché du 5 novembre 1608 [2]. Il la manqua et la refondit le 16 juin 1609.

Voici l'inscription qu'elle porte :

Innocent suis nommé par le noble chapitre.
Mon son emporte aux cieux ce saint et sacré titre.
Accours, peuple dévot, au service de Dieu,
Quand tu oyras ma voix retentir en ce lieu.
Ann. D. 1609.
Pondere X mil.
J. Daussart m'a fait.

La troisième cloche, qui est dans le clocher du côté des Jacobins, s'appelloit Maurice :

« Pro misia facta in prandio facto in domo du Cornet, in

[1] Thorode n'aurait pas ainsi jeté le manche après la cognée s'il avait consulté Lehoreau qu'il connaissait fort bien puisqu'il le cite souvent ; voici comment ce dernier explique l'inscription : « Guil. Ruzé, homme autant illustre par son esprit que par sa naissance et sa grande piété, que la Loire a veu élever à Tours, que le Roy (Charles IX, et ensuite Henri III) a eu pour confesseur, et cette ville d'Angers pour évêque, a donné à cette cloche le nom qu'elle porte l'an 1572. » A cette traduction, je ne ferai qu'un léger changement en mettant : « et cette ville d'Angers pour évêque l'an 1572 ; » ce qui, au fond, revient au même, car cette année, la première du pontificat de G. Ruzé, fut celle où il baptisa cette cloche. Au lieu de Adia, M. de Farcy écrit Ædia (*Op. cit.*, p. 28) et Lehoreau Andia (*Cérémonial*, t. I, p. 573). E. L.

[2] Fabrique, tome IV, fol. 498.

On trouve dans le *Répert. arch.* de 1865, p. 119, les termes de ce marché, d'après lesquels il fut payé au fondeur sept cents livres, et non pas cinq cent quatre, comme dit ici Thorode. E. L.

Digitized by Google

« die functionis campanæ Mauricii fundatæ aux Halles, in « quo prandio erant domini commissarii, videlicet domini « Pinard, Jamelot et Petit, necnon major Villæ, et alii « domini per eos vocati, die 28 augusti anno præ- « dicto (1498), viginti solidos. »

Elle a été refondue plusieurs fois depuis 1498, notamment en 1578 et tout récemment en 1760, et nommée Jacques, par Mgr Jacques de Grasse, actuellement évêque d'Angers[1]. Voici son inscription :

« Me olim Mauricium nuncupatum, denuo fusum anno « Domini 1760, illustrissimus et reverendissimus in Christo « pater Jacobus de Grasse, episcopus Andegavensis, Jaco- « bum nominavit. J. B. le Brun, N. de Poisson, F. Sirie « m'ont fait. »

Elle pèse huit milliers.

La quatrième cloche s'appelloit ci-devant André. Elle fut fondue, avec deux autres, par Nicolas Frote, Gui et Jean Aubert, en vertu du marché fait avec eux, le 1er décembre 1570. Elle fut encore fondue en 1588[2], et enfin

[1] Thorode a écrit en note : « Ces quatre cloches, Maurice, André, Maurille et René, ont été fondues, puis bénites, par Henri Arnauld le 5 nov. 1683. » (Petit registre remis en chapitre par M. Hullin, le 28 août 1775, pp. 78-79.) — Lehoreau (*Cérém.*, t. I, p. 574) nous apprend qu'elles furent fondues par Jean Thibault, bénédictin, et il nous a conservé les inscriptions qu'on leur avait données. Celle de Maurice était la suivante :

Maurici princeps legioque tota,
Digna pro Christo posuisse vitam,
Criminum nobis veniam potenti
Posce rogatu 1683.

Cette cloche fut encore refondue en 1724 et nommée Henri, du nom de M. le duc de Bourbon qui en a été parrain, en se faisant représenter par M. d'Autichamp, lieutenant du roi (Dumesnil, Ms., 658, p. 31). E. L.

[2] Fabrique, t. V, f° 445.

Fondue de nouveau en 1683, elle reçut l'inscription suivante, d'après Lehoreau (*Ibid.*) :

Andræe, Christi famule, nostros clamores suscipe,
Tuis sacris precibus munda nos culpis omnibus.
1683. E. L.

Digitized by Google

en 1724, et nommée Michel, par Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers[1]. Voici son inscription :

« Me olim Andream nuncupatum, denuo fusum anno « Domini 1724, illustrissimus et reverendissimus in Christo « pater Michael Poncet de la Rivière, episcopus Andega- « vensis, nominavit Michaelem, memoriam abundantiæ « suavitatis ejus. »

Ces quatre grosses cloches se sonnent en les foulant.

La cinquième cloche, dans le clocher du côté de l'évêché, se nomme Maurille.

« Misia pro campana grossa dicta Maurilius quæ voca- « batur Bouvet[2]. »

Elle fut refondue avec André par Nicolas Frote, en 1570, comme il est ci-devant dit[3].

La sixième cloche, nommée René, fut fondue en 1535, refondue avec André et Maurille par Nicolas Frote en 1570,

[1] Fabrique, t. V. f° 30.
Il en fut le parrain et la bénit le même jour que la précédente, 14 nov. 1724. Le présidial en robe rouge et l'Hôtel-de-Ville assistèrent à la cérémonie, ayant été invités par deux députés du chapitre (Dumesnil, *ibid.*, p. 31). E. L.

[2] Compte de fabrique de 1484 à 1485.
Cette cloche est indiquée comme existant anciennement, dans une note jetée par Thorode sur une feuille volante : « Il y a apparence qu'anciennement les deux grosses cloches étoient Marie et Bouvet. Voyés les comptes de fabrique de 1463 et 1464, mise extraordinaire. » Voici le passage d'un des comptes auxquels renvoie Thorode ; il est intéressant à citer. « Die 21ª mensis februarii tradidit bursarius Gervasio Vrigne fabro qui apposuit duobus grossis campanis nominatis Marie et Bouvet sex gouppilles galice, et sex vireletz galice, et etiam sex cuneos ferri ad restringendum predictas campanas sommam XXII s. VI d. — Cette cloche, comme toutes les autres, fut fondue dans l'incendie de 1533. E. L.

[3] Et de nouveau en 1683, comme il a été dit plus haut (p. 362, note 1). Son inscription était, d'après Lehoreau (*loc. cit.*) :

Sancte confessor, pretiose presul
Maurili, Jesum rogita benignum
Ignibus ne nos rapiat cremandos
Flamma gehennæ. 1683. E. L.

Digitized by Google

ensuite par François Lami en 1616, et enfin en 1686, comme porte son inscription[1]. Ces deux dernières sont communément appellées les deux cloches de l'ordinaire[2]. On les sonne en les tirant d'en bas avec leurs cordes.

Outre ces six grosses cloches, il y en a trois petites, sçavoir : Adam, connu sous le nom du petit seing, fondue par Nicolas Frote, en 1571, en exécution de son marché du 1er décembre 1570[3] ; son inscription porte son nom d'Adam et sa date de 1571 ; et les deux dindelles, dont la plus grosse a été fondue en 1554, et l'autre en 1574, comme portent leurs inscriptions[4]. Ces trois petites cloches sont dans le clocher du côté des Jacobins, au-dessus de Jacques et Michel.

[1] Thorode s'est-il trompé en mettant 1686, ou bien cette cloche fut-elle encore refaite cette année-là, je ne saurais le dire; mais elle fut certainement refondue en 1683, au rapport de Lehoreau qui nous donne son inscription (*op. cit.*, p. 574) :

Cœlestium consors virtutum, sancte Renate, intercede
Jugiter pro nostra salute, ut mundati a sorde
Peccati, Sanctorum jungamur choris. 1683. E. L.

[2] Elles étaient ainsi nommées, nous dit Berthe (*op. cit.* f° 84) parce qu'elles faisaient le service journalier. René est la petite ordinaire, dit Lehoreau (*Cérém.*, t. I, p. 574), et Maurice la grosse ordinaire. Cette dernière s'appelait aussi Denis, d'après le *Répert. arch.*, 1865, p. 120. E. L.

[3] Fabrique, t. IV, f° 445.

Le petit seing, ou petit sing (Dumesnil, p. 29) ou petit signe (Lehoreau, *Cérém.*. t. I, p. 574), en latin parvulum signum, fut ensuite appelé, par corruption, petit saint, parvus sanctus, dit Brossier (*Ami du Secrétaire*, t. I, p. 385); Lehoreau (*ibid.*) nous a aussi conservé son inscription :

Adam vocor.
Hæc primæ campana est, illi nomen Adamus.
Hæc vigiles recreat, segnibus est odio. 1571. E. L.

[4] Les deux dindelles ou échelettes (échilettes, dit Dumesnil p. 29) furent toutes deux fondues en 1574, car, selon Lehoreau (*ibid.*), elles portaient toutes deux la même inscription :

Je fus faite en l'an mil cinq cens soixante et quatorze.

Ce qui n'empêche pas que la plus grosse a pu être fondue une première fois en 1554, comme dit Thorode. — Ces deux dindelles, d'après Berthe, ne servaient que pour annoncer le sermon (*op. cit.*., f° 84). E. L.

Digitized by Google

Pour sonner les huit cloches, il faut dix-sept hommes, sçavoir :

Pour Guillaume.	5
Pour Innocent	4
Pour Jacques.	3
Pour Michel	2
Pour les deux ordinaires .	2
Et pour les deux dindelles.[1]	1
Total	17 hommes.

La dixième et dernière cloche, nommée le Haranier, est seule dans le petit clocher de plomb qui est sur le chancel de l'église. C'est une petite cloche fort vieille, fêlée et même rompue en plusieurs endroits, dont le son enroué et désagréable semble fait pour mortifier les oreilles, et est aussi particulièrement destiné au carême. C'est ce qui lui a donné le nom de Haranier. Cette cloche passe parmi le peuple pour être d'argent[2].

[1] Il ne fait pas mention du petit seing, parce que, dit-il dans *la Cathédrale d'Angers*, « il n'est pas de la sonnerie générale » (*Revue de l'Anjou*, 1856, t. I, p. 105). E. L.

[2] Le Haranier, bien qu'il ne subît pas le sort des autres cloches dans l'incendie de 1533, fut cependant refondu en 1561; il pesait vingt livres. On ne sonnait cette cloche qu'en carême, d'après Lehoreau, pour l'absolution, usage angevin qui consiste à prononcer sur le peuple, trois fois par semaine, une formule d'absolution à la suite de certaines prières et invocations. « Elle sert encore, ajoute Lehoreau, pour avertir les sonneurs lorsqu'ils ne sonnent pas juste, et aux processions générales on la tinte pour avertir le chœur que le sermon est fini et qu'on va partir pour aller en procession. » (*Cérémonial*, t. I, p. 574.) Il dit ailleurs qu'avant 1514 on le sonnait à la fin de Complies, durant l'antienne de la Sainte Vierge (*ibid.*, p. 40). — V. aussi Berthe. Ms 896, t. I, f° 84.

Outre ces dix cloches, il y en avait une onzième appelée Marie : Thorode n'en parle pas parce que, de son temps, elle ne faisait pas partie de la sonnerie générale. Fondue en 1535, c'est-à-dire la première après l'incendie, elle pesait quinze milliers et, par conséquent, elle était plus grosse qu'Innocente qui la remplaça; comme elle commençait à s'user, on la monta au sommet de la tour du milieu, où elle fut destinée à servir de timbre à l'horloge (*Cérémonial*, *loc. cit.*). Il y avait aussi avec elle quatre petites cloches formant le carillon de l'*Inviolata* et sonnant les quarts et les demies. C'était donc un total de quinze cloches, grosses ou petites. De toutes ces

Digitized by Google

Il y avoit autrefois trois horloges, sçavoir : la grosse dans le clocher du milieu. Une moindre qui étoit dans une petite tourelle en forme de lanterne, sur la pointe du pignon de la chapelle des évêques[1]. Elle est peinte dans la figure de l'église, dans le tableau qui est dans le chœur au-dessus du tombeau du roi et de la reine de Sicile[2]. Il ne reste maintenant aucun vestige de cette tourelle. Et une troisième dans l'église, au-dessus de l'endroit où couchoient le sous-sacriste et les serviteurs.

Je ne parlerai que de la grosse horloge qui, autrefois, faisoit toutes les gentillesses qu'on faisoit faire dans les premiers tems de l'horlogerie, à ces ingénieuses machines, qu'on a depuis perfectionnées en les simplifiant. Il y avoit le soleil et la lune, un kalendrier, un ange qui souffloit et cornoit, etc.

« Misia pro complemento lunæ et solis factorum in horo-
« logio hujus ecclesiæ[3]. »

« Item pro compositione pergamini, et scripturæ, ac
« illuminaturæ kalendarii in dicto horologio positi, etc. »

« Item pro ferro et cupro ad fortificandum canale per
« quod ventus vadit ad angelum qui sufflat et cornat, et
« pro aliis fortificationibus circa dictum alogium (*sic*)
« necessariis, etc.[4]. »

Cette horloge coûtoit beaucoup en réparations ; elle périt

cloches, ces quatre petites et le timbre de l'horloge furent seuls épargnés en 93, ainsi qu'une des ordinaires qui fut conservée pour avertir le peuple de la fermeture des portes pendant que la ville a été en état de siège; toutes les autres furent brisées et envoyées à la fonte (Berthe, *loc. cit.*). Le timbre dura jusqu'en 1815 où, s'étant cassé, il servit, avec d'autres matières, à faire de nouvelles cloches (V. *Clochers*... pp. 27-33). E. L.

[1] Fabrique, t. V, f° 29.

[2] Ce tableau est le même dont il est parlé plus haut (p. 354). Le dessin de Lehoreau seul nous a conservé la représentation de cette tourelle. Il se trouve dans le *Cérémonial* (t. III, l. V, p. 48). E. L.

[3] Compte de fabrique de 1406 à 1407.

[4] Compte de fabrique de 1405 à 1406, fol. 9re et Compte des anniversaires de 1405 à 1406. Cette Bourse contribua de vingt livres à la réparation de l'horloge.

Digitized by Google

avec le clocher du milieu dans l'incendie du 18 au 19 octobre 1533[1].

Celle qui subsiste à présent fut faite par Jean Dujardin, horloger du roi, demeurant à Blays (*sic*, pour Blois?) comme il paroît par l'acte du 20 octobre 1543[2]. Elle sonne les heures, les demies et l'avant quart. Elle a été depuis réparée bien des fois, et tout récemment par le sieur Diard, horloger, demeurant à Angers, rue Saint-Laud, qui a parfaitement réussi. Il commença à y travailler chez lui, le 26 septembre 1769. On étoit obligé de la monter trois fois en vingt-quatre heures; à présent il suffit de la monter deux fois[3].

[1] Etait-ce bien la même? L'ancienne horloge de 1406 n'avait-elle pas péri dans l'incendie de 1451? On ne peut pas l'affirmer d'une façon certaine, bien que Roger, dans son *Histoire d'Anjou* (p. 346), dise que cet incendie détruisit les clochers et fit fondre les cloches; car, d'un autre côté, les Comptes de fabrique (t. III, f° 11) ne parlent que d'un clocher qui vint *à cheoir* en cette occasion; si un seul clocher souffrit de l'incendie, l'horloge, placée dans la tour du milieu, put bien échapper, en partie, au désastre. En tout cas, si cette vieille horloge a été refaite, elle ne l'a été tout au plus qu'une fois, en 1492, et non pas deux fois, comme il est dit dans l'intéressant ouvrage *Clochers, sonnerie... de la cath. d'Angers*, p. 38. En effet, en 1469, il ne s'agit que d'une simple réparation et non pas d'une réfection totale, comme on peut s'en convaincre en lisant l'article du compte qui en fait mention : « Tradidit bursarius Johanni Noblet pro factione unius squille, et unius pavot galice pro horologio dicte ecclesie... X sol. » *Squilla*, mis sans doute pour *esquilla*, signifie clochette, d'après du Cange. La réparation n'était donc pas importante. Je me demande même si, en 1469, il s'agit de l'horloge du clocher, rien ne l'indique dans la requête de Pannetier (*ib.*, p. 38); peut-être n'y est-il question que du paiement de l'horloge qu'il avait faite pour le chœur, paiement effectué en 1795 (*ib.*, p 43), en sorte que Thorode aurait raison de dire que l'horloge de 1406 périt avec le clocher, en 1533. E. L.

[2] Fabrique, t. IV, f° 352; et grande Bourse, compte de 1542 à 1543, mise extraordinaire.

[3] On conçoit ce qu'une telle machine devait coûter d'entretien. En 1562, le chapitre fit un accord à ce sujet avec Pierre Paris, horloger, demeurant à Angers, qui s'obligea à l'entretien des trois horloges pour la somme annuelle de 60 livres (environ 220 francs de notre monnaie). « Il devra rabiller, racoustrer, réparer et entretenir les horloges tant grandes que du chœur. » (*Répert. arch.* 1865, p. 120). En 1665, on donne « aux serviteurs de la sacristie 21 livres pour le gouvernement des horloges. » (Bibl. d'Ang. M. 668, f° 12.) Outre ces serviteurs chargés de monter les horloges, il y avait sans doute toujours l'horloger pour l'entretien et les réparations. E. L.

Digitized by Google

Le son de l'heure est annoncé par des appeaux qui sonnent le commencement de l'antienne *Inviolata integra et casta es Maria.* Les mêmes appeaux annoncent la demi-heure par la suite de cette antienne *O Maria, o regina*, etc.[1].

Le chapitre a de tout tems eu des cloîtres : « Claustra et ædes canonicorum, etc. », dit Rainon, évêque, qui vivoit en 892[2]. Les cloîtres, tels qu'on les voit aujourd'hui, ont été rebâtis en 1437, et bénits en 1441[3]; ce qu'il ne faut pourtant entendre que d'une partie, car ils ne furent achevés qu'en 1458.

Pierre Bonhomme, chanoine, qui avoit bâti la chapelle de Notre-Dame des cloîtres, bâtit aussi une partie desdits cloîtres, comme il s'en explique dans son testament du 16 novembre 1446. Ils furent pavés par Blanchet et Métayer, paveurs, suivant leur acquit du 5 janvier 1458, par lequel ils reconnoissent avoir reçu du chanoine fabriqueur 30 livres 5 sols pour trente toises de pavé neuf à 20 sols la toise, et trois quarts de toise de pavé relevé à 7 sols 6 deniers la toise, lequel pavé avoit été fait ès-cloîtres de ladite église[4].

[1] Cette antienne se fait toujours entendre du haut du clocher, mais ce n'est plus la même horloge. L'ancienne, celle que répara le sieur Diard, étant devenue hors d'usage, une nouvelle fut construite en 1823 par Girard, horloger de Nantes; elle fut brûlée dans l'incendie de 1831. L'Ecole des Arts d'Angers, chargée de la remplacer, se tira avec honneur de cette tâche difficile; et son horloge parut si bien faite qu'on l'estima digne d'être envoyée à Paris à l'Exposition de l'industrie française, où la beauté de son fini, dit Berthe, mérita l'approbation des connaisseurs. De retour à Angers, elle fut exposée à la vue du public dans la grande salle de l'évêché. Elle fut montée dans le clocher et réglée au mois de janvier 1835. (Berthe Ms 896, t. I, f° 86. — Voyez aussi M. de Farcy, *op. cit.*, p. 41.) E. L.

[2] Privilèges, t. I, f° 97.

[3] Dumesnil, p. 20.

D'après Dumesnil, le marché fut arrêté le 14 janv. 1437 avec Bouin, maçon, à 310 l. pour faire les cloîtres qui furent couverts en 1438, en suite d'un second marché (*loc. cit.*). E. L.

[4] Fabrique, t. III, f° 15.

Digitized by Google

Le puits qui est au milieu du préau des cloîtres[1] a été fait depuis 1411 jusqu'en 1413.

« Alia misia pro mundando claustrum et puteum « claustri[2]. »

« Tenebuntur elargissare dictum puteum usque ad fun- « damentum, taliter quod sit in rotundo sex pedum, et « profundissare de sex pedibus, delathomare et de novo « lathomare pretio duodecim scutorum. »

« Alia misia pro complemento putei claustri[3]. »

Le réfectoire du chapitre est une grande salle joignant le cloître, accompagnée d'une cuisine. Il servoit autrefois aux repas, que l'évêque et les dignités donnoient aux habitués de l'église, à certaines fêtes de l'année, appellés festages, qui depuis ont été convertis en rétributions pécuniaires.

Au-dessus du réfectoire sont les greniers, et au-dessous les caves du chapitre. Ces greniers et ces caves semblent, par leur étendue, annoncer qu'ils servoient à ramasser une grande quantité de bled et de vin, telle qu'elle étoit nécessaire pour la nourriture des chanoines, tant que la vie commune a eu lieu parmi eux, c'est-à-dire jusqu'au dixième siècle[4]; et depuis pour la provision de bled néces-

[1] On sait que ce puits se trouve aujourd'hui sur la place Saint-Maurice, devant la grille du cloître actuel. Il y avait autrefois des arbres dans ce préau, on les abattit en 1636 (Brossier, t. I, p. 391). La croix de pierre de Simplé, refaite par Dudoet en 1437, sur le parvis de l'église, fut transportée au milieu des cloîtres, en 1683, quand on démolit la chapelle du parvis et la chaire à prêcher (Brossier, t. II, f° 192). E. L.

[2] Compte de fabrique de 1412 à 1413, f° 17r°.

Il me semble, d'après ce texte, que le puits est antérieur à 1411 puisqu'il s'agit ici de le nettoyer et de l'élargir. E. L.

[3] Compte de fabrique de 1413 à 1414, fol. 13r°.

[4] Grandet (*N.-D. Angev*, p. 104) dit que la vie commune commença dans le chapitre d'Angers vers le milieu du vr° siècle, après le troisième concile d'Orléans tenu en 538. Tous les biens étaient communs entre l'évêque et les chanoines. Cette pratique fut plus ou moins en vigueur durant plusieurs siècles; elle existait encore du

Digitized by Google

saire à la distribution quotidienne du pain de chapitre en nature, qui a eu lieu jusqu'au commencement du seizième.

Je n'entens pas que ce réfectoire, les caves et greniers, soient le même bâtiment qui existoit au dixième siècle, je veux dire qu'ils occupent le même terrein.

Il est mention du réfectoire dans les titres du quatorzième siècle.

« Pro uno stillicidio (gallice goutière), posito super « refectorium[1] . . . . . 2 s. 6 d. »

« Item pro sex boissellis chavillæ ad opus.... refectorii « et coquinæ[2]. »

temps de Charlemagne et de Charles le Chauve et plusieurs actes de ces princes désignent les chanoines sous le nom de « *fratrum* inibi Deo militantium ». Il y avait alors en France, selon Grandet, plus de soixante cathédrales dont les chapitres menaient la même vie commune; mais il faut croire qu'il s'y était glissé quelque relâchement, car plusieurs conciles assemblés en 813 et 816, notamment celui d'Aix-la-Chapelle, en firent de nouveau une obligation pour les chanoines. Malgré tout, elle commença à déchoir vers le siècle suivant. A Angers, elle reçut une rude atteinte dès l'an 890 par un acte de Rainon qui céda à ses chanoines trente maisons de la cité, ou plutôt trente emplacements pour bâtir (*areas*). Les dignitaires s'y retirèrent d'abord. Nous avons une transaction de Marbode en 1027 qui montre que les dignitaires ne vivaient plus en commun; on peut conclure de là que les chanoines y vivaient encore. On trouve même mention, dans des papiers possédés par Grandet (Bibl. d'Angers Ms 886, t. II, *in medio*) d'une donation de 3,062 sols, faite par Guillaume de Saumur, en 1115, pour bâtir un réfectoire et un dortoir; et, en reconnaissance, on lui promit de donner après sa mort, chaque jour durant un an, à un prêtre la même pitance qu'à un chanoine. Malheureusement, il ne nous indique pas d'où cet acte est tiré. S'il était authentique, on devrait en conclure que la vie commune des chanoines existait encore au commencement du XIIe siècle, c'est-à-dire bien plus longtemps que ne le dit ici Thorode. Ce fut vers cette époque qu'elle disparut pour toujours; néanmoins, les lieux qui avaient servi de réfectoire et de dortoir conservèrent ce nom en souvenir de leur ancienne destination. Le dortoir fut le premier à être oublié, à tel point que Lehoreau, au commencement du XVIIIe siècle, dit « qu'il n'y a jamais eu aucune apparence de dortoir » (*Cérémonial*, t. I, p. 44). Quant au réfectoire, il garda son nom jusqu'à la fin, grâce à l'usage des fêtages, que l'évêque et les dignitaires, sauf le maître-école et le pénitencier, y donnaient à des époques déterminées, usage qui dura jusqu'en l'année 1569 où il fut fait une transaction qui les convertissait en une distribution manuelle. (V. M. Port, *Revue de l'Anjou*, 1855, t. I, p. 123.) E. L.

[1] Compte de fabrique de 1388 à 1389, f° 4^v.

[2] *Ibid.* de 1399 à 1400, f° 6.

Digitized by Google

« Item pro una cathedra nova posita in refectorio ubi « legitur Biblia[1]. . . . . 20 s. »

« Misia pro reparatione refectorii, putei claustri.... ad coquinam pro festagiis generalibus[2]. »

Ce fut en l'année 1434 qu'on commença à rebâtir ce réfectoire, et ensuite le cloître, tels qu'ils sont à présent. Le réfectoire ne fut achevé que vers 1439[3].

Le réfectoire sert maintenant de salle à la théologie. Il y a très longtems que les professeurs de théologie y donnent leurs leçons en vertu des permissions que le chapitre leur en a données[4]. Il en accorda une à Mathieu Ménage, professeur, pour tant de tems qu'il plaira audit chapitre, le 12 décembre 1432, et une autre le 4 octobre 1437[5].

Le chapitre fit défense aux professeurs de donner leurs leçons de théologie dans le réfectoire, le 21 octobre 1440[6]. Les professeurs présentèrent requête au chapitre, pour le prier de révoquer la défense ou de leur accorder une nouvelle permission pour tant qu'il lui plairoit, le 31 du même mois[7].

[1] Compte de fabrique de 1404 à 1405, f° 8.
[2] *Ibid.* de 1434 à 1435, f° 10r°.
[3] Mille ducats d'or avaient été légués au chapitre par Périgault, qui furent employés à construire ce réfectoire; le chapitre, en reconnaissance, lui fit composer une épitaphe par Bouhale (ce fut probablement Jean Bohalle, nommé, en 1437, maître-école), et la fit graver sur une pierre qui avait été placée à ce dessein dans le mur (Dumesnil, p. 23). Ce réfectoire avait trente pieds de long et de large ; il y avait trois piliers marchandés, en 1542, à 15 royaux. Sa couverture seule coûta 68 écus d'or payés au couvreur, à qui le chapitre fournit en outre tous les matériaux (*ibid.* et Ms. 886, t. I, art. Saint-Maurice, f° 9). E. L.
[4] Conclusions, p. 217.
[5] *Ibid.*, p. 455.
[6] *Ibid.*, p. 658.
[7] *Ibid.*, p. 665.
Il ne plut au chapitre que d'accorder une permission d'un an, « sans tirer à conséquence pour l'avenir ». Ces permissions provisoires, ainsi renouvelées d'années en années, devinrent si fréquentes que ce réfectoire prit le nom de salle de théologie, tout en conser-

Digitized by Google

Le parvis de l'église, vulgairement le placître, étoit anciennement un cimetière, dans lequel étoit une croix renommée, nommée la croix de Simplé.

Pierre Dudoet, bourgeois d'Angers, y fit construire une chapelle et une chaire à prêcher, et fit refaire la croix de Simplé, suivant la permission qui lui en fut accordée par le chapitre, par conclusion du 16 novembre 1437.

« Concessum fuit Petro Dudoet, burgensi Andegavensi, « quod ipse possit reedificare unam pulchram et notabilem « crucem, cum notabili crucifixo, loco ubi est crux de « Simple, seu alibi, ante ecclesiam, ubi advisabitur per « capitulum, se juvando de lapidibus qui sunt de præsenti; « et facere seu fieri et edificari facere unam pulchram et

vant son ancien nom, grâce aux fêtages. Il servait encore à d'autres usages. A peine achevé, il fut prêté à l'archevêque de Tours, au mois d'octobre 1448, pour la tenue du concile provincial, et à l'évêque d'Angers, en 1462 et 1496, pour son synode. Plus tard, en 1473 et 1476, il fut prêté aux médecins, nous ignorons dans quel but. En 1501, on s'y réunit « par grâce », pour l'élection du maire et, le 12 janvier 1616, il s'y tint une assemblée de ville, sans doute pour s'entendre avec le clergé snr la garde de la ville contre les soldats qui ruinaient le pays d'Anjou, durant les premiers troubles du règne de Louis XIII. (V. Louvet, Ms. 862, t. II, f°s 149 et 150.) On le mit également cinq fois à la disposition de la Faculté des arts, de 1460 à 1470. (Cf. Brossier, t. II, f°s 254-255, et Dumesnil, pp. 24-25.)

Outre ce dortoir et ce réfectoire, il convient de mentionner la bibliothèque qui était placée dans deux grandes chambres, au-dessus de la porte des cloîtres qui donne dans la chapelle des chevaliers. Cette « très belle bibliothèque », comme l'appelle Lehoreau, était ancienne; elle renfermait cent trente-quatre volumes en 1472, d'après un inventaire fait à cette époque par Chasleri. Jean Rely, évêque d'Angers en 1499, lui donna un certain nombre de ses plus beaux livres. Mais, depuis le milieu du XVIIe siècle, elle perdit un grand nombre de livres par la négligence des bibliothécaires; Lehoreau, qui s'en plaint vivement, dit en avoir acheté plusieurs dans les ventes, marqués aux armes du chapitre (*Cérémonial*, t. I, p. 44). Un autre exemple de cette négligence se voit dans le Ms. 886 (t. II, notes div., f° 4), qui rapporte que, vers cette époque, on cessa de lire le nom des bienfaiteurs décédés parce que les enfants de chœur avaient « déchiré et rompu le martyrologe en parchemin à la fin duquel étaient marqués les obits et deceds desdits bienfaiteurs ». Aussi n'est-il pas surprenant que, dans un catalogue dressé par Thorode en 1764, on ne trouve plus que soixante-douze volumes inscrits (Comptes de fabrique, t. II, f° 495.) E. L.

Digitized by Google

« notabilem cathedram de lapidibus duris ad predicandum
« ante dictam ecclesiam ; et quod possit ante dictam cru-
« cem sine elevatione inhumari, etc. [1]. »

Guillaume Fournier, chanoine de ladite église, donna 200 écus d'or pour la construction des murs de clôture dudit parvis, comme il paroît par la conclusion du 27 novembre 1469.

« Venerabilis et circumspectus vir dominus Guillelmus Fournier, utriusque juris doctor, ecclesiæ Andegavensis canonicus, in capitulo, dominis præfatis capitulantibus et capitulum facientibus, exposuit et dixit quod ipse dat et donat dictæ ecclesiæ summam ducentorum scutorum auri novorum nunc cursum habentium, pro constructione seu edificatione unius parvimenti, gallice *parvis*, in conspectu dictæ ecclesiæ, prout per dominos de capitulo advisabitur fiendum. Hoc medio petens et requirens prout petiit et requisivit antedictus Fournier, ut, juxta crucem quæ in medio dicti parvimenti apponetur, sit ejus sepultura ; una pars tumbæ erit subtus cathedram ibidem existentem, et a parte anteriori sustinebitur altera pars dictæ tumbæ cum duabus pilis lapideis [2]. »

[1] Registre des conclusions, commencé en 1427, p. 466.
On voit qu'il n'est fait mention dans cet acte que d'une croix et d'une chaire à prêcher ; ce n'est donc pas Dudoet, ainsi que le dit Thorode, qui fit bâtir la chapelle du parvis, mais Guil. Fournier, comme on le verra dans la note suivante. — Grandet dit que cette chaire avançait un peu sur le parvis, et il croit qu'on y prêchait autrefois aux grandes solennités. (Ms. 886, t. I, art. Saint-Maurice, f° 6, note.) E. L.

[2] Registre des conclusions, commencé en 1465, p. 530.
Dumesnil ne parle pas de cette conclusion du 27 nov. qui fait mention de 200 écus d'or pour la construction d'un parvis, mais il en cite une autre du 29 nov. d'après laquelle le même Fournier fit faire le parvis et bâtir la chapelle qui s'y trouve et donna 20 sols de rente pour qu'on y chante un subvenite au retour de la procession le jour des morts ; et il ajoute que le pavé et la clôture de ce parvis furent achevés le 25 oct. 1473 (*op. cit.*, p. 33). Peut-être n'y a-t-il là qu'une seule et même conclusion que Thorode cite en partie, et dont Dumesnil nous donne une analyse complète. Ce qui est certain, c'est que tous les auteurs s'accordent à dire que Fournier

Digitized by Google

Conclusion du 25 octobre 1473, par laquelle le chapitre indique jour au dimanche suivant, pour faire la cérémonie de la réconciliation du parvis, à cause de la nouvelle construction d'icelui, et de ce qu'il avoit été profané par les laïques, afin que les corps de ceux qui désireroient s'y faire inhumer y reposassent avec plus de décence. « Ut de cetero « decentius et reverentius inhabitetur.... etiam forsan « quod multi hujus ecclesiæ in eodem se inhumari ordi- « nabunt[1]. »

Il se tenoit anciennement tous les samedis un marché dans ledit parvis ou cimetière. Les officiers de la ville voulurent l'empêcher, et firent mettre en prison les gens de la campagne qui venoient y apporter leurs denrées à vendre. Le chapitre crut devoir s'opposer à l'entreprise de ces officiers par conclusion du 18 novembre 1473.

« Consuletur materia contra submajorem et communi- « tatem villæ, qui, ad sonum tubæ per quadrivia, populo « a foris venienti inhibere fecit, sub certa pœna, ne diebus « sabbati mercaturus suas venales coram ecclesia, extra « locum sacrum afferrent, et libertatem ecclesiæ in hoc « quam plurimum gravantes[2]. »

Commission pour ajourner les officiers, entr'autres les sergens qui avoient emprisonné plusieurs bonnes gens, qui étoient venus au marché qui se tenoit en la cité, au devant de la grande porte de l'église d'Angers, du 24 janvier audit an 1473[3].

La chapelle et la chaire du parvis ou cimetière, qui étoit devant l'église, subsistoient encore lors du procès-verbal de réparations à faire en ladite église du 13 jan-

fit faire la chapelle en même temps que le parvis ; voyez entre autres Grandet (*N.-D. Angev.*, p. 52), et Lehoreau (*Cérém.*, t. II, l. IV, p. 256). Ce dernier dit, en outre, que ce parvis avait des sièges tout autour, et que la chapelle était située au-devant de la porte de la galerie ou portique de Saint-Maurice, au bout du placitre ; ce qui fait voir que c'est une erreur de la placer sur le placitre de terre. E. L.

[1] Registre des conclusions, commencé en 1472, p. 222.

[2] *Ibid.*, p. 580.

[3] Privilèges, t. VII, f° 148.

Digitized by Google

vier 1626[1]. Le tout fut détruit en vertu d'ordonnances des 27 et 28 août 1682[2].

Ledit parvis a été repavé à neuf aux dépens de la fabrique, suivant le tradat donné à François Peteau, paveur, le 29 août 1744[3].

Outre le parvis ou placître devant l'église, le chapitre est encore propriétaire d'un autre placître tout proche, situé entre la maison du grand archidiaconé et le bureau des décimes[4].

Ce placître n'étoit point pavé, et par cette raison s'appelloit et s'appelle encore le placître de terre[5]. Il est à présent pavé; et il en a coûté pour ce nouveau pavage 500 livres à la fabrique, suivant l'acquit dudit Péteau, paveur, du 21 septembre 1740[6].

[1] Fabrique, t. V, f°s 20vo–49.

[2] *Ibid.*, f°s 239, 241 et 242.

Grandet (*N.-D. Ang.*, p. 52) nous en donne la raison en disant « qu'on commettoit beaucoup d'impuretez et d'ordures dans cette chapelle qu'on ne pouvoit aisément tenir fermée. » Ce placitre avait cependant une clôture et un portail, car lorsqu'on démolit le tombeau de G. Fournier, on mit la petite croix dorée qui le surmontait au sommet de ce portail. (Brossier, t. II, f° 192,) E. L.

[3] Fabrique, t. V, f° 313.

Il avait déjà été pavé en 1683, au dire de Grandet (*N.-D. Angev.*, p. 52) : « Comme ce pavé du parvis de pierres de taille étoit ruiné, le chapitre le fit refaire de pierres de grison, en la forme qu'on le voit présentement. En même temps, l'église cathédrale fut aussi pavée de grandes pierres de taille, tout à neuf. Mre Jean Guérin, chanoine, donna 600 livres au chapitre pour ayder à faire cette réparation qui coûta près de dix mille livres. » Il y a peut-être une erreur dans cette évaluation des dépenses à dix mille livres ; un manuscrit que T. Grille attribue à Arthaud (Bibl. d'Angers, Ms. 886, t. I, art. Saint-Maurice, f° 9) ne parle que de mille livres déboursées par le chapitre, sans doute en plus des 600 livres de *Nicolas* Guérin, et il ajoute que pour le pavage de la nef on s'est servi des vieilles pierres qu'on a retaillées. — On avait coutume de faire, à certaines fêtes, des feux de joie sur ce parvis, en même temps que des illuminations dans le clocher : on les cessa en 1687 sur la nouvelle que l'église de la Rochelle avait été incendiée à la suite d'une illumination. Trois ans auparavant, on avait illuminé le clocher pour la dernière fois, à la naissance du duc d'Anjou (Brossier, t. I, p. 388). E. L.

[4] C'est actuellement la rue du Parvis-Saint-Maurice. E. L.

[5] C'est sans doute pour la même raison qu'on a appelé si longtemps Chemin de terre le chemin, puis la rue qui maintenant porte le nom de rue Delaâge. E. L.

[6] Fabrique, t. V, f° 272.

(A suivre.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

La Mission de Jeanne d'Arc

Pièce en cinq actes, en vers, par Julien Dallière

Représentée au théâtre de l'Ambigu.

Le 1er juin a eu lieu, au théâtre de l'Ambigu, la première représentation de la *Mission de Jeanne d'Arc*, drame en cinq actes et en vers, par notre regretté compatriote, M. Julien Dallière, mort l'an dernier.

Trois amis fidèles et dévoués de M. Julien Dallière, MM. Geffroy, l'ancien sociétaire de la Comédie-Française, où il a laissé un nom illustre; Adolphe Dupuis, du Vaudeville et Armand Durantin, l'auteur d'*Héloïse Paranquet*, ont pris soin de mettre à la scène cette œuvre dont la représentation était depuis si longtemps attendue par les admirateurs du poète angevin. Mais on sait combien, en ce temps-ci, les directeurs de théâtres sont peu favorables aux pièces en vers, — surtout quand elles affectent la forme de la tragédie, et surtout de la tragédie religieuse. Il en était ainsi déjà à une époque bien autrement lettrée que la nôtre; personne n'ignore qu'*Esther* et *Athalie* ne furent jouées sur un théâtre public qu'après la mort de Racine.

Esther n'avait été représentée, du vivant de son auteur, qu'à Saint-Cyr, par les jeunes filles qu'y faisait élever Mme de Maintenon. La *Mission de Jeanne d'Arc* a eu (nous l'avons appris ces jours derniers seulement), un sort à peu près semblable. Avant d'être représentée à l'Ambigu, la pièce de Dallière avait été jouée, presque à huis clos, et admirablement jouée, parait-il, à Angers même, il y a quelques mois, par les jeunes filles du pensionnat de la Retraite.

Digitized by Google

Peut-être cette œuvre d'une poésie plutôt mystique que dramatique, au sens habituel de ce dernier mot, était-elle mieux à sa place dans un tel milieu que sur un véritable théâtre ; mais ce n'est pas là ce que nous entendons discuter pour le moment, et nous n'avons à nous préoccuper que de la représentation de l'Ambigu : sur ce point, nous ne croyons pouvoir mieux faire qu'en cédant la parole aux principaux feuilletonistes de la presse parisienne.

Tous les critiques sérieux, sans dictinction de nuances politiques, se sont accordés pour rendre un juste hommage à Julien Dallière.

Ils font leurs réserves sur la difficulté, pour ne pas dire sur l'impossibilité de faire pleinement admettre au théâtre un genre de pièce si complètement au dehors des errements habituels du drame moderne ; mais, sur le fond même du sujet, ils s'unissent pour constater que l'auteur de la *Mission de Jeanne d'Arc* s'est élevé à une hauteur de talent incontestable et que la foule même l'a suivi avec émotion et sympathie dans les sphères morales où il voulait l'entraîner.

Voici comment s'exprime, dans le *Temps*, M. Francisque Sarcey dont personne assurément ne contestera la judicieuse autorité :

« Je crois bien que la légende de Jeanne d'Arc est de celles que l'on ne pourra jamais mettre à la scène, à moins de la découper naïvement, à la façon des vieux *mystères*, en tableaux, où se dérouleront les principaux faits de cette histoire merveilleuse. C'est le parti que semble avoir adopté M. Dallière. Il a montré tour à tour Jeanne écoutant les voix, triomphant de la résistance de son père, convainquant le roi de la divinité de sa mission, se battant et blessée sous Orléans, et enfin déployant dans la cathédrale de Reims son étendard, qui devait être à l'honneur puisqu'il avait été à la peine.

« Chacun de ces tableaux forme un spectacle intéressant. L'auteur a pris à tâche d'y faire entrer le nombre de mots que la tradition attribue à Jeanne. Il a essayé de rendre les divers sentiments qui agitèrent les acteurs de cette légende et de peindre, en pleine lumière, le caractère de cette singulière fille, qui fut à la fois une femme de bon sens et une mystique exaltée. Le style, encore qu'un peu traînant, abonde en beaux vers, et peut-être même pourrait-on trouver que Jeanne parle trop et trop bien. Mais c'est si difficile de faire parler Jeanne d'Arc : il n'y a qu'un grand lyrique qui s'en pourrait tirer, ou une âme simple, croyante et tendre. L'un n'est pas moins rare que l'autre.

« On a écouté d'un bout à l'autre, avec une respectueuse

Digitized by Google

sympathie, ce mystère qu'échauffait un sincère patriotisme. Le nom de l'auteur a été salué par de longs applaudissements, dont une part doit revenir aux artistes de l'Ambigu.

« Je ne pense pas que les amis de M. Dallière aient compté sur un grand succès d'argent ; ils emporteront ce qu'ils avaient souhaité sans doute : la pièce a obtenu l'estime et la sympathie des connaisseurs. Notre ami Joseph Fabre qui a fait de si beaux travaux sur Jeanne d'Arc, qui a fait, en quelque sorte, sa chose de cette légende, applaudissait des deux mains. »

M. Emile Faguet écrit dans le *Soleil :*

« La tragédie très simple, très discrète, très sobre et, à dessein, ce semble, dessinée plutôt que peinte, de M. Dallière, a été écoutée avec un intérêt croissant et une sorte d'étonnement qui était une chose bien curieuse à considérer.

On était venu, comptant assister à un pauvre essai malheureux, et l'on comptait sourire, et l'on souriait par provision. Et puis l'auteur nous a joué un bon tour ; il a suivi de si près l'histoire elle-même dans sa simplicité, sa netteté, son humble miraculeux, que, sinon tout ce qu'il y a de poésie pénétrante dans la *Mission de Jeanne*, du moins quelque chose de ce doux parfum, nous entrait peu à peu dans le cœur.

« Que l'auteur ait évité les difficultés insurmontables (insur montables jusqu'à ce que l'homme de génie arrive, qui les franchira sans avoir l'air de s'en apercevoir), mettons les difficultés immenses du sujet ; que son style et sa langue aient été bien conformes à son sujet et au dessein qu'il s'était fait qu'il y ait une très grande sûreté de main dans tout cela, je ne songerai point à l'affirmer. Mais il y a eu là un vrai succès obtenu par un moyen qui n'est pas à la portée de tout le monde, la sincérité, la cordialité, si je puis dire, une manière familière et comme familiale d'entrer dans le sujet et de se mêler à la légende. Ceci n'est pas du tout une œuvre vulgaire, et il est à regretter qu'elle n'ait pas été essayée sur un théâtre plus autorisé littérairement que l'Ambigu. »

Valère, dans l'*Autorité :*

« Tout le monde a vu, dans les théâtres de foires, représenter la touchante histoire de *Jeanne d'Arc ;* c'est ce sujet que M. Dallière a choisi pour composer les cinq actes en vers qui forment la pièce que l'on a jouée hier au soir à l'Ambigu.

M. Dallière a fait là de la poésie solide et de bonne venue ; certains passages ont soulevé l'enthousiasme du public, et particulièrement de celui des petites places.

C'est une heureuse aubaine pour le directeur qu'une telle pièce, dans un quartier où les petits bourgeois et le peuple dominent, surtout lorsque ce dernier ne ménage pas les acclamations ni les rappels.

Digitized by Google

Nous pouvons dire qu'hier au soir le paradis a fait une véritable ovation à Jeanne d'Arc.; ce qui nous prouve que tout sentiment de religion, aussi bien que de patriotisme, n'est pas éteint dans le cœur du public parisien. »

Le *Petit Parisien :*

« M. Dallière a respecté l'histoire avec un soin religieux, sans se permettre aucune addition d'invention personnelle, et c'est l'histoire même, en effet, traduite en vers de Vaucouleurs à Reims. La figure de l'héroïne a de la grandeur dans la pièce de l'Ambigu à laquelle on a fait un accueil des plus honorables. »

M. Paul Perret, dans la *Liberté :*

« Somme toute, la *Mission de Jeanne d'Arc* est une œuvre qui s'élève en un moment et qui, sûrement, a eu sur le public, l'autre soir, bien plus de prise qu'on aurait osé l'imaginer.

« La nature ne servait guère Mlle Aline Guyon, qui joue Jeanne d'Arc : elle est grêle et, si sa voix est très juste, elle est faible. Eh bien ! l'intelligence, l'ardeur, la foi en son métier, l'enthousiasme de son rôle lui ont donné des forces extraordinaires. Elle a obtenu le plus vif et le plus mérité des succès. »

M. Jules Lemaître, dans les *Débats :*

« La *Mission de Jeanne d'Arc*, œuvre généreuse, d'une forme pure, d'une sincérité et d'une probité touchante... »

M. Léon Bernard-Derosne, dans le *Gil Blas :*

« L'ambition de Dallière a certainement été de nous montrer une Jeanne d'Arc réelle et vivante, et au fond du cœur de de laquelle nous puissions lire comme dans un livre.

« Jeanne d'Arc suit sa noble voie avec une tranquillité grandiose, et comme si elle ignorait qu'il y eût au monde d'autres sentiments, d'autre passion que l'amour de la patrie. Cette simplicité fait toute la force, tout le charme austère et surhumain de Jeanne.

« La noble résolution où s'est arrêté Dallière, de respecter l'histoire avec une sorte de scrupule religieux, devait fatalement communiquer à sa pièce quelque chose de trop simple et de monotone. Il s'en est évidemment rendu compte, mais il ne s'est pas reconnu le droit de procéder d'une autre manière. Son drame est comme l'hommage d'un patriote, d'un croyant à l'héroïque créature en qui s'incarne le mieux l'idée de la patrie française. Il a voulu qu'il en allât ainsi, et il était fier d'avoir mené son œuvre jusqu'au bout, sans une concession, sans une défaillance.

« Quand nous apportons une telle conviction à l'accomplis-

Digitized by Google

sement de nos desseins, il est impossible qu'il ne se dégage pas de notre tentative une impression forte et saine. C'est le cas pour la pièce de Dallière. Si cette pièce ne s'impose pas à nous par des qualités dramatiques, elle nous intéresse par l'accent de sincérité de l'auteur, sa probité naïve et austère. La sincérité, la probité, cela, vous le voyez, vient directement du cœur, aussi bien est-ce par l'éloquence que se recommande la *Mission de Jeanne d'Arc.* »

M. Charles Bigot, dans le *Siècle :*

« L'œuvre de M. Dallière n'est point une œuvre vulgaire. La *Mission de Jeanne d'Arc* est une série de tableaux bien plus qu'une œuvre dramatique ; mais, dans ces tableaux, se trouvent quelques scènes superbes. Çà et là, éclatent des couplets, d'une large envolée lyrique, vraiment dignes du sujet. C'était un bon patriote, c'était même, par l'inspiration tout au moins, un véritable poète que M. Julien Dallière. Peut-être ne lui a-t-il manqué, pour se faire un nom, que de vivre à Paris au lieu de demeurer dans son Anjou, un peu trop étranger à l'évolution littéraire de notre siècle. »

M. Fauchery, dans l'*Intransigeant :*

« C'est une grande hardiesse de s'attaquer à cette si étrange et si haute personnalité de Jeanne d'Arc et d'essayer d'en faire l'héroïne d'une œuvre théâtrale !

« Le mieux, en un pareil sujet, c'est, à mon sens, de n'y rien ajouter de son cru ; c'est de ne pas gâter cette histoire qui ressemble à une légende par des inventions romanesques. C'est ce qu'avait compris M. Dallière. Il n'avait voulu que mettre en scène le rôle de Jeanne d'Arc, depuis son départ de Domrémy jusqu'au sacre du roi Charles, en un mot, sa mission et son accomplissement. Il a simplement retracé les faits, n'a pas cherché à enjoliver son action, à la corser de quelque intrigue amoureuse. Ce n'est pas là l'un des côtés les moins louables de son ouvrage.

« La *Jeanne d'Arc* de M. Dallière est divisée en cinq actes, cinq tableaux historiques. C'est d'abord Jeanne dans son village, inspirée, entendant ses voix, résolue à partir pour combattre l'Anglais et mettre fin à la misère du royaume de France; puis sa première entrevue avec le sire de Baudricourt, d'abord hostile et dédaigneux, bientôt convaincu et croyant en elle ; l'arrivée de Jeanne auprès du dauphin, qu'elle reconnaît entre ses compagnons ; la délivrance d'Orléans ; enfin le sacre du roi à Reims, après lequel Jeanne, voyant terminée sa mission, demande à retourner en son village; mais le roi ne veut pas se séparer d'elle, exige qu'elle demeure au milieu de ses soldats ; elle s'y résigne, mais elle sent qu'elle périra et sera sacrifiée.

« On le voit, il n'y a là que des faits fournis par l'histoire ;

Digitized by Google

mais c'est une histoire assez émouvante et qui nous tient assez au cœur pour se passer de complications et d'inventions accessoires.

« La *Mission de Jeanne d'Arc* est écrite en vers, mais en vers libres, comme un poème d'opéra. L'oreille est, d'abord, un peu déconcertée par ces coupes irrégulières, peu usitées maintenant au théâtre. Cependant, leur emploi donne à certaines tirades une allure lyrique qui sied bien au sujet. En somme, la pièce de M. Dallière est un ouvrage estimable, intéressant, et d'une inspiration toujours élevée. »

M. Marcel Fouquier, dans la *Nouvelle Revue :*

« Le public de l'Ambigu a écouté avec respect la *Mission de Jeanne d'Arc*. C'est la vie de Jeanne d'Arc découpée en tableaux depuis le matin d'été radieux où, pour la première fois, elle entendit ses voix dans le petit verger fleuri de son père, proche de l'église, jusqu'au sacre de Reims. L'originalité de la pièce de M. Dallière consiste dans sa ressemblance avec les anciens *mystères*. Le premier tableau a un charme de naïveté, qui émeut à la façon d'une peinture de M. Puvis de Chavannes. »

M. Henri de Lapommeraye, dans *Paris :*

« La *Jeanne d'Arc* de Julien Dallière se recommande surtout par les qualités que Théophile Gautier, Eugène Pelletan et Edouard Thierry avaient reconnues chez le poète dès 1843; et volontiers, à la dernière œuvre de M. Dallière, j'appliquerais le jugement que Théophile Gautier rendit pour la première : « C'est une étude où il y a du talent et du cœur. » Je redirais aussi avec Eugène Pelletan : « C'est un homme de cœur qui a écrit cette tragédie. »

Oui, l'auteur est sincère, l'auteur est convaincu ; il avait foi en son héroïne : c'est par là qu'il vous prend et vous captive.

On l'a écrit déjà et avec raison : la pièce a un peu les allures d'un *mystère* : elle en a la simplicité et la marche en son développement.

Au reste, c'est peut-être là le meilleur mode de traiter un pareil sujet.

La pièce de Dallière méritait d'être connue, et nous souhaiterions qu'elle fût vue par ceux qui ont le souci des lettres et l'amour de notre histoire nationale. »

M. Auguste Vitu, dans le *Figaro :*

« On ne saurait voir ni une tragédie, ni un drame dans cette composition d'une très haute valeur morale, mais qui ne comporte nulle action ni ombre d'action autre que la vie de Jeanne d'Arc elle-même, depuis son départ de Domrémy jusqu'au sacre de Charles VII dans la cathédrale de Reims, terme

Digitized by Google

fixé par ses voix célestes pour l'accomplissement de sa mission.

S'il y fallait, à toute force, une qualification, je la rangerais parmi les *mystères* qui, pendant trois siècles, furent la seule source de notre littérature dramatique cherchant sa voie.

C'est bien un mystère par le fond comme par la forme que ce récit fidèle de la mission de Jeanne d'Arc, rigoureusement suivi dans l'ordre et le détail des faits, et qui exige chez l'auditeur la simplicité du cœur et l'attention pieuse qui doivent présider à un acte de foi.

Le public de l'Ambigu, je le constate à sa louange, s'est laissé prendre à la fascination de cette histoire vraie, qui revêt les apparences d'une merveilleuse légende, et qui est en même temps la page la plus authentique des annales françaises. Elle se déroule sous la plume de Julien Dallière, avec une exactitude naïve et une diction qui s'imposent peu à peu et atteignent, à certains moments, l'effet des plus puissantes combinaisons.

La victoire de Jeanne d'Arc sous Orléans, rehaussée des involontaires allusions qui s'y rattachent, a excité un enthousiasme unanime.

Le nom de Julien Dallière est donc sorti, à son grand honneur, de l'épreuve posthume qu'il avait lui-même souhaitée. »

M. Antonin Rondelet, dans l'*Univers :*

Il a fallu, pour que cette pièce fût représentée, le zèle et le dévouement des amis auxquels M. Dallière avait confié le soin de sa mémoire. La *Mission de Jeanne d'Arc* est faite pour intéresser tout Français et tout chrétien, elle respire partout l'amour de Dieu et de la patrie. Conduite avec un art admirable malgré sa grande simplicité d'action, exprimé dans le langage le plus noble et le plus magnifique, bien qu'écrite en vers libres, elle est partout à la hauteur du sujet et présente surtout ce caractère, bien exceptionnel aujourd'hui, d'être absolument irréprochable au point de vue de la morale.

Le public de l'Ambigu-Comique, car c'est là que ce chef-d'œuvre ignoré a dû chercher un asile, écoute avec un profond respect et, ce qui est plus étonnant encore, avec une admiration mêlée d'enthousiasme ces invocations, ces prières, ces récits d'apparitions, ces élans et ces actions de grâces. M. Dallière remue les âmes, réveille les croyances et ranime les enthousiasmes. Est-il nécessaire après cela de dire que les scènes où vont les gens du monde n'ont pas voulu d'une poésie aussi austère? Il faudrait, pour écouter la *Mission de Jeanne d'Arc*, ceux qui goûtent encore *Esther et Athalie* et qui ne feraient aucun tort à M. Dallière pour se souvenir de la poésie de Racine. »

Nous n'ajouterons rien à tant de témoignages venus de sources si diverses, tous unanimes pour saluer dans l'œuvre

Digitized by Google

de Julien Dallière une œuvre de haute littérature : nous exprimerons seulement un vœu ; nous voudrions que la *Mission de Jeanne d'Arc* pût être représentée sur le théâtre d'Angers. De grandes difficultés matérielles, déplacement d'une troupe théâtrale tout entière, transport des décors d'une grande mise en scène, — ces obstacles sont très réels ; nous espérons qu'ils ne seront pas insurmontables. Une édition des *Œuvres Complètes* de Julien Dallière est sous presse en ce moment. Elle paraîtra au commencement de l'hiver prochain.

On nous assure aussi que, vers la même époque, paraîtra un livre intitulé *Julien Dallière, sa vie et ses œuvres.*

∴

Grâce aux soins de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la ville d'Angers*, une plaque commémorative portant les dates de la naissance et de la mort de notre éminent compatriote, M. le comte A. de Falloux, a été récemment posée, sur la façade de la maison de l'impasse des Jacobins, où l'illustre académicien a vu le jour, le 7 mai 1811, et est décédé le 6 janvier 1886.

∴

M. Léon Séché, directeur de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, a obtenu le prix Maillé de Latour-Landry qui lui a été décerné par l'Académie française pour son beau volume de vers intitulé : *la Chanson de la vie.* Nous adressons à l'heureux lauréat nos très sincères félicitations.

∴

M. le baron de Wismes, dévoué toute sa vie à l'étude de la littérature et des arts, sans oublier la poésie, vient de mourir. Il avait formé des collections d'objets rares de tout genre, en s'attachant plus spécialement à la peinture et au dessin. Paysagiste habile, il avait reproduit, avec un remarquable talent, les châteaux et les monuments historiques, les sites enchanteurs de l'Anjou, de la Vendée et du Poitou. Son nom reste attaché à plusieurs publications importantes, justement appréciées de nos lecteurs, telles que : *le Maine et l'Anjou*, en deux volumes, *la Vendée*, en un volume, etc.

Digitized by Google

On annonce la mort de notre savant compatriote, le révérend père bénédictin Dom Gardereau, que des liens d'une solide amitié unissaient à M. Victor Pavie. Il fut l'auxiliaire dévoué et actif de Dom Guéranger dans l'œuvre de l'établissement des bénédictins en France. Sa collaboration était très goûtée à l'*Univers* et il laisse, en manuscrits, des travaux théologiques approfondis. Le R. P. Dom Pitra prépare, en ce moment, une notice biographique sur ce vénérable religieux, à la fois si instruit et si modeste.

∴

Le *Magasin pittoresque* reproduit la médaille du centenaire de M. Chevreul (31 août 1886), due à M. O. Roty, accompagnée des lignes suivantes :

« Au revers, une figure allégorique représente la Jeunesse française offrant une médaille à M. Chevreul, *le doyen des étudiants*, titre qu'il aime à se donner : car il n'a jamais cessé d'étudier. Les travaux scientifiques ont été la préoccupation constante de sa longue carrière, si glorieusement remplie et avec tant de désintéressement. Ainsi la grande découverte des *acides gras* (qui a servi de base à la fabrication des bougies stéariques) n'a jamais rien rapporté à M. Chevreul ; moins dominé pour le culte de la science pure, il en aurait tiré des millions. M. Chevreul n'a même pas consenti à laisser donner son nom aux bougies stéariques : « J'appartiens à la « science, a-t-il répondu, et mon nom n'appartient qu'à moi. »

∴

Les envois des Angevins au *Salon* de cette année sont nombreux et importants :

PEINTURE

Fernand Lutscher ...	*L'Étang Saint-Nicolas. — Soir de décembre.*
Eugène Chaillery....	*Le Carreau des Halles.*
Charles Bruneau	*Portrait de Mme B.*
Louis Tessier	*Portrait de Mlle L. M.*
Étienne Audfray	*Suzanne.*
Charles André.....	*La Fille du Jardinier.*
Hip. Fournier	*Pandore.*
Auguste Corbineau..	*Supplice de Tantale.*

Digitized by Google

Georges Rouard.....	*Pointe de Pen-Château.*
Lionel Brioux.....	*Le Château de Clisson.*
Achille Cesbron.....	*Les Parmentières. — La Loire près Angers.*
Tancrède Abraham..	*Étang de Saint-Mazé.*
Luzeau-Brochard....	*La Coulpe.*

SCULPTURE

Zacharie Astruc.....	*Le Roi Midas* (statue, bronze).
Honoré Charon.....	*Jeanne de Laval* (statue, plâtre).
Georges Saulo.....	*L'Éveil* (statuette, plâtre). — *Cadre de six médaillons* (portraits).
Ferdinand Taluet....	*Lavoisier* (statue, plâtre). — *Buste de M. X.*
Séraphin Dénécheau.	*Portrait du Docteur Alfred Martin* (buste, terre cuite).
Léonie Arbif.....	*Enfant* (buste, terre cuite).
Cte Geoffroy de Ruillé	*La Rentrée du Vainqueur* (groupe de trois chevaux, plâtre). — *Bell et Miss* (groupe, plâtre).
Paul Duvelle.....	*M. Ly-chao-pée* (médaillon, plâtre).
Ad. David.....	*Portrait du Docteur J. D.* (buste, marbre.)
Philippe Perrotte....	*Portrait de Mme X.* (médaillon, marbre).

DESSINATEURS, GRAVEURS ET ARCHITECTES

Pauline Astruc.....	*Bouquet de Chrysanthèmes* (aquarelle).
Marguerite Grelier...	*Portrait de Mme K.* (miniature).
Fernand Lutscher...	*En Hiver* (aquarelle).
Charles Bruneau....	*Les Environs de Bougival* (id.).
René Aubelle.....	*Bords du Thouet* (id.).
V. Huault-Dupuy....	*Le Vieux-Château, à l'Ile d'Yeu* (eau-forte).
Dominique Guifard..	*Décorations pour le plafond des salons de réception de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Décoration de la salle des mariages de la Mairie du Louvre. — Château de Chantilly, voûte de la chapelle* (architecture).

Digitized by Google

Dans la liste des lectures qui ont été faites au Congrès des Sociétés savantes réunies à Paris, nous devons signaler les suivantes : *Découverte de deux fragments de la tapisserie de Saint-Florent-lez-Saumur* et notes diverses, par M. Godard-Faultrier, membre non résident du Comité, à Angers. — *Note sur une esquisse peinte de la bataille de Constantin, par Le Brun*, et *Un autographe de Guérin*, par M. Tancrède Abraham, correspondant du Comité, à Château-Gontier. — *Étude biographique sur un critique d'art angevin, M. Victor Pavie*, d'après des notes inédites de cet écrivain, par M. Joseph Chasle, attaché à la Bibliothèque de la Sorbonne. — *Nouveaux documents sur la date de la construction et le nom du premier architecte du château de Chambord*, par M. Louis Jarris.

∴

L'exposition bretonne angevine, qui vient d'avoir lieu, à Paris, rue de Sèze, a obtenu un grand succès, grâce au zèle de M. Léon Séché, « la cheville ouvrière de tout ce qui se fait ici », selon la juste réflexion de M. Jules Simon dans le discours d'ouverture de cette fête artistique. Notre compatriote est, en effet, « toujours au travail lorsqu'il s'agit de la Bretagne et de l'Anjou ». Parmi les peintres et les sculpteurs qui composent ce salon, nous devons citer : MM. Alleaume, Dénécheau, Bonnemère, Tancrède Abraham, Brioux, Zacharie Astruc, Cormeray, Taluet, etc., etc. Le catalogue illustré de cette exposition porte sur la couverture un beau dessin de Luc-Olivier Merson. Il est orné de cinquante-huit portraits et de soixante compositions signées des noms les plus estimés.

∴

Dans la séance du 24 mai de la *Réunion des délégués des Sociétés savantes* (section d'archéologie), M. Berthelé a lu une étude très approfondie sur les églises angevines de style Plantagenet. On sait que ce genre d'architecture atteignit en Anjou son complet développement aux XIIe et XIIIe siècles et que son caractère particulier est la voûte en forme de coupole renforcée par des nervures. L'auteur a cité la voûte domicale de la tour Saint-Aubin, les croisées d'ogives simples de la cathédrale d'Angers, la voûte domicale à huit nervures de l'église de Saint-Martin de notre ville, les nervures monoto-

Digitized by Google

riques de l'hôpital Saint-Jean, les voûtes domicales des églises de Saint-Serge et de Toussaint. M. de Lasteyrie a discuté les conclusions de M. Berthelé dont il a proclamé la justesse, mais il a fait quelques réserves sur la date de l'église de Saint-Martin. Il a émis aussi le vœu que ce mémoire soit promptement imprimé avec les planches indispensables dans un travail archéologique aussi sérieux.

∴

M. F.-E. Adam, originaire de Combrée, vient de remporter, à l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, un lis d'argent, pour une poésie intitulée : *le Chêne à la Vierge*. L'auteur a déjà obtenu, au même concours, le *Prix de l'Ode*, en 1885.

S. DE N.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Une Tache d'Encre, par René Bazin. — 1 vol. in-8°, Paris, Calmann-Lévy, 1888.

C'est toujours, pour nous, après les sévères labeurs de l'érudition, un délassement séduisant et délicat que de lire un roman honnête et écrit de main de maître. Nous n'avons, hélas ! pas souvent cette bonne fortune, car les livres de ce genre se font singulièrement rares. Aussi, chaque fois que la publication d'un ouvrage de M. René Bazin apparaît à l'horizon de la littérature contemporaine, nous délaissons nos manuscrits favoris, pour savourer à loisir le charme tout intime de ces pages exquises, où les rêves de la fantaisie du poète se marient si merveilleusement à l'observation sincère de la vie réelle.

Nous avons déjà eu le plaisir envié de rendre compte, dans ce journal, de *Stéphanette* et de *Ma Tante Giron*, dont nos lecteurs ont certainement conservé le gracieux souvenir. *Une Tache d'Encre*, insérée d'abord dans le *Journal des Débats*, est digne des œuvres précédentes du même auteur. Nous n'aurons garde de raconter longuement les conséquences qui découlèrent de cette fameuse tache dont les éclaboussures formidables avaient si malencontreusement maculé un respectable incunable de la Bibliothèque nationale, au légitime dépit de M. Charnot, membre de l'Institut. Une analyse détaillée serait ici hors de saison. *Felix culpa !* La maladresse involontaire du jeune Fabien Mouillard fut une heureuse sottise. Ce pâté noir, après avoir causé à notre héros quelques déboires, dont la trame finement tissée forme l'intrigue du roman, n'empêche pas le coupable d'épouser la fille du terrible numismate et contribue, au contraire, au dénouement final. La punition est douce et l'expiation n'est pas dépourvue d'agrément, car elle est bien gentille cette Jeanne Charnot, avec ses petits yeux pétillants d'intelligence, ses cheveux aux reflets dorés qui frisent sur ses tempes, sa grâce vive et légère de bergeronnette.

Digitized by Google

Autour de nos deux amoureux, le conteur a groupé un ensemble de personnages dont il dessine la silhouette d'un trait rapide et sûr : le féroce Flamaran, le professeur de la vieille école, la terreur des candidats, qui, quand il est en robe, refuserait son propre fils. M. Charnot, déjà nommé, le collectionneur passionné des médailles antiques, toujours armé de ses lunettes montées sur un fil d'or et très fin. Sylvestre Lampron, l'artiste de génie, le rêveur idéal, égaré dans nos temps prosaïques. La mère du peintre, ce modèle du dévouement maternel. La petite madame Plumet, la modiste sympathique, au teint rose et à l'œil vif, qui joue un rôle si utile dans l'histoire de ces amours contrariées, suivie de son timide mari, Antoine, l'encadreur transi. L'oncle Brutus Mouillard, avoué à Bourges, qui s'en va coiffé d'un chapeau haut de forme à larges bords, les cheveux en brosse, le cou serré d'une cravate blanche, une redingote déboutonnée battant ses jambes maigres.

D'autres types sont lestement crayonnés : Mlle Berthe Lorinet, géante mal habillée, d'une maigreur déplorable, aux longs pieds rebelles à la chaussure étroite. Larivé, le maitre-clerc, qui porte un nom significatif, grand blond, favoris ras, moustache très soignée, irréprochable dans sa tenue, toujours en « tube », toujours ganté, au courant de bons mots qu'il réédite comme étant de lui, très exact aux enterrements, fort en droit et grave, au Palais, comme dix vieux bonzes, en réalité simple blagueur.

Jupille, le vieux clerc, ex-soupirant de Mlle Élodie, pêcheur convaincu. Le petit juge italien, de Milan, à la mine chafouine, ridé comme une pomme en avril, et dont les paupières ont toujours l'air d'être appesanties par le sommeil. Le greffier dudit juge, luisant de graisse, habits, cheveux, visage, consommateur effréné de sorbets indigènes. Madeleine, la fidèle servante de maître Mouillard, la vieille bonne au visage transparent, aux yeux noirs, aux joues maigres, pâle comme de la cire. Elle a pleuré bien souvent ! « On dirait qu'une « petite lampe intérieure la baigne de ses rayons. De fortes « énergies couvent d'ailleurs sous ce masque impassible. « Madeleine est née à Bayonne, d'un sang espagnol. Elle fut « ravissante à vingt ans, dit-on. En vieillissant, elle est deve- « nue sévère d'allures, avec un air de veuve vraiment veuve « et un cœur de grand'mère... »

Signalons aussi les portraits du comte et de la comtesse Dannegianti.

Toutes ces figures, d'un genre si varié, ont un relief puissant. Elles sont tracées en deux coups de pinceau, d'un mot net, sobre, caractéristique, qui fait image et reste gravé dans l'esprit. Ce sont des types bien vivants. M. René Bazin, en les dessinant, a prouvé qu'il avait le secret du talent personnel, de l'originalité individuelle. Un pareil don n'est l'apanage que des écrivains dignes de ce nom et les connaisseurs ne s'y

Digitized by Google

trompent pas. Il serait aisé de glaner également, dans ce récit, une ample gerbe de pensées humoristiques, de remarques profondes sous un air de bonhomie et de réflexions empreintes d'une saine philosophie.

Les croquis de voyage sont très amusants et quelque peu satiriques à l'endroit des Italiens. Saviez-vous que les rossignols étaient pris au collet, aux gluaux, au filet, sur les bords du lac Majeur, par les oiseleurs? Soixante mille sont arrêtés ainsi, chaque année, sur ces rives fameuses! Mais c'est dans la description des paysages, au printemps, que notre auteur excelle. C'est sa saison de prédilection et il en célèbre avec amour les beautés souriantes, les souffles chauds qui font éclater les bourgeons, les champs de violettes embaumés. Il trouve, pour chanter la fin d'avril, des accents d'une poésie pénétrante. Quel joli endroit que cet étang du Merle, dans la forêt de Saint-Germain, et comme il serait doux de se reposer à l'ombre, dans ce mystérieux asile, auprès de la fontaine transparente! Les scènes émues alternent, dans cette histoire, avec les anecdotes joyeuses. Qui ne se sentirait attendri en contemplant Jeanne, tombée à genoux et priant devant la funèbre inscription relative à Rafaella, la fille du comte Dannegianti, morte à vingt ans, victime de sa passion malheureuse! Plus loin, voici la pêche, sur les bords de la Bièvre, terminée par la capture du brochet phénoménal. « Il pesait bien quatre livres, Jupille en jura six. » On rencontre, à chaque page du livre, des détails d'une finesse incomparable et des idées ingénieuses exprimées dans une langue harmonieuse. L'éloge de ce style limpide, spirituel, élégant et simple a déjà été fait, par nous, dans nos précédents articles. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter, à ce nouvel ouvrage, le succès qui a accueilli ses aînés et à féliciter notre ami d'avoir ajouté une perle aussi brillante à l'écrin de nos richesses littéraires.

*
* *

Les Populations agricoles de la France, par M. H. Baudrillart, membre de l'Institut. — 1 vol. grand in-8°, Paris, librairie Guillaumin, 1888.

Deux remarquables chapitres sont consacrés à notre région par M. Baudrillart, membre de l'Institut, dans le nouveau volume de son bel ouvrage sur *les Populations agricoles de la France*. Le savant académicien y étudie avec un soin minutieux le passé et le présent des habitants des campagnes. Ces chapitres sont intitulés : *les Populations agricoles du Maine, les Populations agricoles de l'Anjou*. Les autres sont relatifs à la Touraine, au Poitou, à la Flandre, à l'Artois, à la Picardie et à l'Ile-de-France. L'auteur passe successivement en revue les mœurs, les coutumes, l'instruction, la population, la

Digitized by Google

famille, la valeur et la division des terres, le fermage et le métayage, les ouvriers ruraux, les salaires, la nourriture, l'habitation. Ce livre forme la seconde partie du précédent : *Normandie et Bretagne : passé et présent*, et reproduit la suite des rapports où M. H. Baudrillart rend compte de l'enquête qui lui a été confiée par l'Académie des Sciences morales et politiques sur l'état intellectuel, moral et matériel de nos populations rurales. L'écrivain constate que le progrès moral n'a pas marché de pair avec le progrès matériel. « Je suis loin de penser pourtant, dit-il avec raison, qu'il ait été nul partout et pour tout. Les faits ne permettent pas qu'on entre dans ces exagérations pessimistes. » Nous recommandons tout particulièrement ce magnifique travail à l'attention de nos lecteurs.

La Renaissance en France, par Léon Palustre. Illustrations sous la direction de M. Eugène Sadoux. Quatorzième livraison. Anjou et Poitou (1re partie). (Maine-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres et Vendée.) Paris, Maison Quantin, 1888.

Cette importante livraison, consacrée en partie à l'étude de la Renaissance en Anjou, n'est pas moins attrayante et moins curieuse que les précédentes. Les dessins et les eaux-fortes représentent les sujets suivants : *Lucarnes à Saint-Rémy-la-Varenne. — Cloître de Fontevrault. — Cathédrale d'Angers. — Décoration de la façade. — Grand retable de la Bourgonnière. — Christ de la Bourgonnière. — Château de Landifer. — Montsoreau. — Hôtel de Pincé à Angers. — Cheminée du château de Launay. — Puits à Angers. — Cheminée à Saint-Rémy-la-Varenne.* Toutefois, si nous louons sans restriction l'exécution artistique de ces illustrations, nous n'acceptons pas les diverses opinions émises par M. Léon Palustre sur la prétendue « funeste influence » exercée autour de lui par le roi René, sur la construction de Fontevrault, sur les travaux de Jean de l'Espine, sur la restauration artistique de l'Hôtel de Pincé, etc., qui mériteraient d'être longuement discutés. C'est à tort que l'auteur place en 1593 le mariage de Charles de Chambes avec Françoise de Maridort (p. 199, note 6), car c'est le 10 janvier 1576 que Messire Charles de Chambes, comte de Montsoreau, baron de Pontchâteau, seigneur de la Coutancière, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine des cent chevau-légers, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur, frère du roi, épousa Françoise de Maridort, dame de la Freslonnière, etc. Nous avons reproduit le texte du contrat de mariage aux pièces justificatives de notre livre sur *Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou.*

Digitized by Google

⁂

La Coutume de Touraine au XVe siècle, par G. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'Angers, membre de la Société archéologique de Touraine. 1 vol. in-8°, Tours, imprimerie Deslis frères, 1888.

Le nouveau travail de notre éminent confrère est extrait des Mémoires de la Société archéologique de Touraine. L'auteur analyse avec sa science ordinaire, sa compétence habituelle, un incunable du xve siècle renfermant la rédaction primitive des usages juridiques de cette province. Cette coutume a été rédigée à Langeais par Baudet-Berthelot, lieutenant général du bailli de Touraine, commissaire du roi à cet effet, assisté d'une commission composée de magistrats des divers sièges de Touraine et de licenciés ès-lois, en 1461 (n. s.). Le livre de M. G. d'Espinay embrasse successivement : « La coutume, le stile, les textes. » Un glossaire des anciens termes de droit termine et complète cette belle publication digne des précédents ouvrages du même érudit.

⁂

La Vendée angevine, par Célestin Port. 2 vol. in-8°, Paris, Hachette et Cie, 1888.

M. Célestin Port, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire, vient de publier deux importants volumes sur la *Vendée angevine*, *les Origines*, *l'Insurrection* (janvier 1789, 21 mars 1793), d'après des documents inédits et inconnus. On annonce également l'apparition prochaine de deux autres ouvrages relatifs à la même période de nos annales historiques. Le premier est une nouvelle édition des *Mémoires* de Mme la marquise de la Rochejacquelein, publiés intégralement par M. le marquis de la Rochejacquelein, son petit-fils, d'après le manuscrit autographe. Le second est une étude complète consacrée par M. le comte Boulay de la Meurthe au célèbre *Abbé Bernier*, curé de Saint-Laud, pacificateur de la Vendée, négociateur du Concordat, évêque d'Orléans.

⁂

Notice historique sur la Société de Saint-Grégoire, fondée à Tours pour la décoration des églises de campagne, pour la peinture murale, son origine, ses œuvres et ses biens, par le comte de Galembert. Tours, 1888.

M. le comte de Galembert, membre de la Société de Saint-Jean pour le développement de l'art chrétien, de la Société archéologique de Touraine, de la Société française d'archéo-

Digitized by Google

logie, etc., vient de publier un très curieux et très intéressant travail sur le sujet dont nous donnons ci-dessus le titre. Cette brochure sera lue et consultée avec fruit par tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'art religieux et à ses manifestations artistiques.

*
* *

Nouveau Cours d'Histoire naturelle : Zoologie, par Paul Maisonneuve, professeur à la Faculté libre des Sciences d'Angers. 1 vol., Paris, librairie Palmé, 1888.

Ce nouvel ouvrage est l'œuvre de notre compatriote dont les nombreux travaux ont été si souvent appréciés du monde savant. La science s'y allie à la philosophie. Il mérite d'être recommandé à l'attention de la jeunesse laborieuse de nos écoles, car il répond à toutes les exigences des programmes officiels et il donne en même temps aux esprits cultivés « une somme de savoir suffisante pour lui permettre d'entrer de plain-pied dans le domaine sans bornes de la science », selon la remarque judicieuse d'un critique compétent.

*
* *

Questions religieuses et sociales de Notre Temps, par Mgr Henry Sauvé. 1 vol., librairie Palmé, Paris, 1888.

Mgr Sauvé, ancien recteur de l'Université catholique d'Angers, honoré par Pie IX du titre de théologien du Pape, vient d'écrire un livre de haute science religieuse et philosophique, où il traite d'une façon magistrale les questions les plus élevées, en s'efforçant de donner à chacune d'elles des solutions nettes et précises. Il indique ainsi les *Vérités* qu'il faut admettre, les *Erreurs* qu'il faut rejeter, les *Opinions* qu'on peut licitement suivre ou ne pas suivre.

*
* *

Les Embarras d'un Capitaine de dragons, par A. Gennevraye, 1 vol. in-18, Calmann-Lévy, 1888.

Nous n'avons garde d'oublier *Les Embarras d'un Capitaine de dragons*, récit plein d'humour, d'esprit et de fine observation. C'est l'histoire d'un brave officier en retraite, vaincu dans son dernier combat, c'est-à-dire dans la lutte qu'il soutient contre lui-même pour ne pas aimer sa nièce et pupille, si digne de triompher du héros de cette galante aventure. Ce volume est complété par une charmante nouvelle intitulée : *Un Grand Amour*. Ces jolies pages sont signées A. Gennevraye, un nom familier à tous les Angevins, qui ont souvent goûté le mérite littéraire des autres œuvres du même écrivain.

Digitized by Google

*
* *

L'exposition des Caricaturistes et Une nouvelle édition de Théophile Gautier, par Joseph Chasle.

La précédente chronique mentionne le nom de M. Joseph Chasle. Depuis la séance de la Sorbonne, notre compatriote a publié deux articles de critique dans deux livraisons du *Semeur* (*L'Exposition des Caricaturistes*), et dans *Samedi-Revue* (*Une nouvelle édition de Théophile Gautier*). On y trouve du trait, des idées et une remarquable mesure dans le style, trois qualités trop rares aujourd'hui. Ces pages sont les prémices d'un talent appelé à un développement fécond. Nous sommes heureux de souhaiter ici la bienvenue à notre jeune confrère et d'applaudir à ces débuts d'un Angevin dont la famille a déjà conquis une si brillante renommée dans le monde des lettres.

*
* *

Certificat de l'état religieux de la noblesse du Bas-Maine en 1577, par l'abbé Ch. Pointeau, curé d'Astillé (Mayenne), un vol. in-8°, Laval, imprimerie de Léon Moreau, 1888.

M. l'abbé Ch. Pointeau vient de réunir en volume les divers chapitres du remarquable travail qu'il a publié dans les *Procès-Verbaux* et *Documents de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, dont il est l'un des membres les plus distingués et les plus zélés. « Au commencement de l'année 1577, nous dit le savant auteur, les curés du vaste diocèse du Mans reçurent l'ordre d'informer l'évêché de l'état religieux des nobles de leurs paroisses respectives. Un très grand nombre d'entre eux délivrèrent, en faveur des gentilshommes qui les intéressaient, des certificats de catholicité, parfois avec addition d'éloges ; d'autres, peu nombreux, constatèrent l'hérésie de leurs paroissiens, enfin il y en eut beaucoup qui se contentèrent d'établir l'absence ou la résidence, se taisant sur les sentiments religieux d'individus ou de familles même notoirement calvinistes ou connues comme catholiques. » Tous les renseignement demandés furent envoyés à M. Jourdan, grand vicaire de Monseigneur le cardinal de Rambouillet, évêque du Mans, par les doyens ruraux. Les rôles de chacun des doyennés formaient un ensemble considérable qui, malheureusement, n'est plus intact aujourd'hui. Toutefois, ce qu'il en reste méritait d'être connu, et les amis de l'histoire doivent remercier M. l'abbé Ch. Pointeau d'avoir mis en lumière ces pièces si précieuses, conservées maintenant aux archives départementales de la Sarthe.

Digitized by Google

Notre excellent confrère ne s'est pas contenté de reproduire le texte intégral des certificats relatifs au département de la Mayenne, il a pris soin d'ajouter à cette publication une série de notes généalogiques et historiques qui témoignent d'une rare érudition ainsi que d'une connaissance approfondie de son sujet. Il a réussi à préciser des noms, des dates, des circonstances, qui intéressent l'histoire locale. Une suite de pièces justificatives, très intelligemment choisies, complète cette étude. Ces document et ces notes renferment beaucoup d'indications nouvelles sur les troubles pendant les premières années des guerres de religion, sur les personnages qui ont joué un rôle prépondérant dans ces luttes acharnées, sur la vie privée à cette époque, sur la Ligue, sur les armoiries des principales familles, d'après les anciens registres des paroisses, les archives locales et seigneuriales, les grandes collections publiques de la Mayenne, de la Sarthe, etc., etc. Cet excellent ouvrage sera toujours consulté avec fruit par tous ceux qui voudront connaître les opinions religieuses des gentilshommes du Bas-Maine, à la fin du XVIe siècle, ainsi que les péripéties des guerres issues de l'introduction de la Réforme dans cette contrée. Nous lui souhaitons d'obtenir tout le succès qu'il mérite auprès des lecteurs de cette *Revue*.

André JOUBERT.

* * *

Guide théorique et pratique du Percepteur-Receveur municipal, par M. Alph. Adam. — Angers, Germain et G. Grassin, 1 volume grand in-8°. — 10 francs.

Sous ce titre, M. Alph. Adam, il y a quelques mois à peine percepteur à Avrillé, actuellement, par suite d'un avancement mérité, titulaire de l'importante perception de Cany (Seine-Inférieure), vient de publier un livre intéressant et instructif, où la théorie se trouve intimement liée à la pratique, et où tous les détails et développements, sans être étendus de façon à fatiguer le lecteur, sont pourtant suffisants pour fixer sérieusement son attention et lui faire comprendre le jeu des écritures. Cet ouvrage, en un mot, permet à tout le monde d'étudier avec fruit et en peu de temps les questions relatives aux impôts de répartition et de quotité, ainsi que les opérations de la perception et de la recette municipale.

Grâce à de nombreux modèles explicatifs, placés à la fin du volume, chaque rouage de ce mécanisme si compliqué de la perception des contributions directes se trouve compréhensible pour les personnes les moins préparées à l'étude de ces questions.

Digitized by Google

La place de ce volume est tout indiquée à la mairie de chaque commune, où le maire, le secrétaire et le receveur municipal pourront le consulter utilement pour tout ce qui concerne les contributions, les comptes de gestion des chemins vicinaux, l'établissement du budget, etc. Il sera également de la plus grande utilité aux percepteurs débutants, aux receveurs d'établissements de bienfaisance, aux percepteurs-surnuméraires et à tous les hommes d'affaires.

V. P.

Le Propriétaire-Gérant.

G. GRASSIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

SEIZIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1888

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. — Première partie, Notice générale 1

Huit jours en Bretagne, Lettres à un paysagiste. — **Victor Pavie**. 50

Une révolte dans les prisons du Roi à Angers, en 1652, d'après un document inédit. — **André Joubert** 68

Notice historique sur l'hôpital de Pouancé. — **Jules Élain-Lacroix**. 74

Une nouvelle de Fernan Caballero (*fin*). — **P. Henry** 90

Notice sur le Théâtre d'Angers (*suite*). — Troisième partie. Le Théâtre d'Angers sous le Consulat et l'Empire. — **E. Quéruau-Lamerie**. 102

Chronique. — **A. J.** 121

Élection de M. Charles Lemire. — La messe de Sainte-Cécile. — L'hôtel Besnarnière et le projet de M. Giffard. — M. Bodinier et le Théâtre d'application. — Un fac-simile d'une pièce du XVIe siècle à l'hôtel du Cheval-

Digitized by Google

Blanc. — La statue de Beaurepaire et le centenaire de David d'Angers. — Le monument de la Roche de Mûrs.

Chronique bibliographique. — **A. J. et Ernest Faligan**. 124
Les Élections et les représentants de Maine-et-Loire depuis 1789, par Guillaume Bodinier.
Histoire de la Légende de Faust, par Ernest Faligan.
Mémoires d'un Royaliste, par le comte de Falloux.
Histoire de l'Italie, depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, par Élie Sorin.
Histoire sommaire de la Civilisation, depuis l'origine jusqu'à nos jours, par Gustave Ducoudray.
Le Culte de Jeanne d'Arc au xve siècle, par Pierre Lanéry d'Arc.

MARS-AVRIL

Huit jours en Bretagne, Lettres à un paysagiste (*suite*). — **Victor Pavie** 133

Deux ivoires sculptés. — **V. Godard-Faultrier** 165

L'enseignement de la médecine à Angers au xve siècle. — **A. de Villiers**. 169

Les seigneurs du fief de Lambroise, de 1436 à 1789, d'après des documents inédits. — **André Joubert**. 176

Notice sur le Théâtre d'Angers (*suite*). — Troisième partie. Le Théâtre d'Angers sous le Consulat et l'Empire (*suite*). — **E. Quéruau-Lamerie**. 181

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. (*suite*). — Seconde partie, Institutions et établissements ecclésiastiques 200

Notice historique sur l'hôpital de Pouancé (*suite*). — **Jules Élain-Lacroix**. 236

Nécrologie : Le commandant Jallot. — ***. — M. Paul Ratouis. — **L. V.** 252

Chronique. — **S. de N.** 256
Le centenaire de David. — M. Élie Sorin, lauréat des Jeux Floreaux. — M. Macé récompensé par le Jury

Digitized by Google

de sculpture. — Dons de M. Jules Lenepveu à l'Académie des sciences et belles lettres d'Angers. — *La morale de Le Sage dans Gil Blas*, par M. Arthur du Chêne. — M. A. de Villiers membre correspondant de l'Académie royale de législation de Madrid. — *L'Interview* de M. André Godard. — *La Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* et M. André Joubert. — M. Alexandre Martin couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — M. Chevreul. — La statue de Beaurepaire et le monument de M. et Mme Bordillon.

MAI-JUIN

Journal de M. de Gramont. — **Baron S. de la Bouillerie**. . . 261

Le Duel du Cid, pièce couronnée à l'Académie des Jeux Floraux. — **Élie Sorin**. 293

Huit jours en Bretagne, Lettres à un paysagiste (*fin*). — **Victor Pavie**. 296

Josué et l'ange de Galgala. — **Arthur du Chêne**. 319

Notice sur le Théâtre d'Angers (*suite*). — Troisième partie. Le Théâtre d'Angers sous le Consulat et l'Empire (*suite*). — **E. Quéruau-Lamerie**. 330

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. (*suite*). — Seconde partie, Institutions et établissements ecclésiastiques (*suite*). 350

Chronique. — **S. de N**. 376

La Mission de Jeanne d'Arc de Julien Dallière à l'Ambigu. — Une plaque commémorative de la naissance de M. le comte A. de Falloux. — M. Léon Séché couronné par l'Académie française. — Morts du baron de Wismes et du R. P. dom Gardereau. — La médaille du centenaire de M. Chevreul. — Les Angevins au Salon. — Les Angevins au Congrès des Sociétés savantes. — L'exposition Bretonne-Angevine à Paris. — Une étude de M. Berthelé sur les églises angevines du style Plantagenet. — M. F.-E. Adam, couronné par l'Académie des Jeux Floraux.

Digitized by Google

Chronique bibliographique. — **André Joubert**. 388
Une tache d'encre, par René Bazin.
Les populations agricoles de la France, par H. Baudrillart.
La Renaissance en France, 14e livraison, Anjou et Poitou, par Léon Palustre.
La Coutume de Touraine au xve siècle, par G. d'Espinay.
La Vendée Angevine, par C. Port.
Notice historique sur la Société de Saint-Grégoire, par le comte de Galembert
Nouveau Cours d'histoire naturelle, zoologie, par Paul Maisonneuve.
Questions religieuses et sociales de notre temps, par Mgr Henry Sauvé.
Les embarras d'un Capitaine de Dragons, par A. Gennevraye.
L'exposition des Caricaturistes et Une nouvelle édition de Théophile Gautier, par Joseph Chasle.
Certificat de l'état religieux de la noblesse du Bas-Maine en 1577, par l'abbé Ch. Pointeau.
Guide théorique et pratique du Percepteur-Receveur municipal, par Alph. Adam. — **V. P.**

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 901-88.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE DE MENIL ET DE SES SEIGNEURS

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de huit gravures. — 5 francs.

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, 5 fr.

LES CHIVRÉ

MARQUIS DE LA BARRE DE BIERNÉ

XVI°-XVII° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de sept gravures. — Broché, 5 fr.

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... 4 francs

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

UNE TACHE D'ENCRE

Par **René BAZIN**

4e édition. — Un volume in-12, **3** fr. **50** c.

OUVRAGES NOUVEAUX

France, par le R. P. Du Lac, in-12	3	50
L'Amiral Baudin, par J. de la Gravière, in-12	4	»
Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial, par l'abbé G. Segretain, in-18	3	50
1814, par Henry Houssaye, in-12	3	50
La Liberté dans l'École, par le comte Léon Tolstoï, in-12	3	50
Deux ans de Vacances, première partie, par J. Verne, in-18	3	»
Je t'aime, par Jules Mary, in-12	3	50
Pauvres petites Femmes, par Gyp, in-12	3	50
Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville, in-8°.	7	50
L'Affaire du Tonkin. — Notre conflit avec la Chine (1882-1885), par un Diplomate, in-8°	7	50
La Duchesse de Berry et la Cour de Charles X, par Imbert Saint-Amand, in-18	3	50
Impressions de Théâtre, tome II, par J. Lemaître, in-18	3	50
Légende de Metz, par le comte d'Hérisson, in-18	3	50
Paris bienfaisant, par Maxime Du Camp, in-8°	7	50
Esthétique du Sculpteur, par Henry Jouin, lauréat de l'Institut, in-8°	6	»
Pierre et Jean, par Maupassant. in-18	3	50
Histoire de l'Italie, par E. Sorin, in-18	3	50
Histoire de la Civilisation Contemporaine, par Rambaud, in-18	5	»
Soixante ans de Souvenirs, par E. Legouvé, 4 vol. in-12		»
Soixante ans de Paris, par A. Daudet, in-18	3	50
L'Éducation du Caractère, par Martin, in-18	3	50
L'Année Scientifique 1887, par L. Figuier, in-18	3	50
Ghislaine, par H. Malot, in-18	3	50
Études agronomiques (1887-1888), par Grandeau, in-18	3	50
Le Comte de Paris, par le marquis de Flers, in-8°, avec grav.	7	50
Napoléon et ses détracteurs, in-18	3	50
Œuvres Choisies de Victor Pavie, 2 in-18	6	»
Nos Hommes d'État, par Jules Simon, in-18	3	50
Grandes Journées de la Chrétienté, par Hervé-Bazin, in-8°	3	50
Les Prétendants de Viviane, par Jean d'Étiau, in-81	3	50

Les Artistes angevins, par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2122

Digitized by Google

Digitized by Google